This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 475426

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N73
S8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

NEVERS

IMPRIMERIE DE LA NIÈVRE

Avenue de la Gare, 24

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

XXVe VOLUME

A NEVERS
Chez J. GREMION, libraire,
41, Rue du Commerce.

A PARIS
Chez CHAMPION, éditeur,
5, Quai Malaquais.

1919

Dunning
Nijhoff
13603
5-4-27

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

COMPOSITION DU BUREAU

MM. René DE LESPINASSE, *président.*
DE SAINT-VENANT } *vice-présidents.*
Edmond DUMINY }
Paul MEUNIER, *secrétaire.*
N., *secrétaire-adjoint.*
Hubert MONTAGNON, *bibliothécaire-archiviste, conservateur-adjoint du musée de la Porte du Croux.*
N., *trésorier.*

MEMBRES D'HONNEUR

Mgr l'EVÊQUE DE NEVERS.
MM. le PRÉFET DE LA NIÈVRE.
le PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
le poète ACHILLE MILLIEN.

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES

Au 1er Avril 1919

MM.

ALEXANDRE, architecte à Corbigny (Nièvre).

ANCHALD (vicomte Raoul d'), château de la Ferrière, par Beaumont-la-Ferrière — 25 juillet 1907.

ANDRIEU (Joseph), rue Ferdinand-Gambon, 13, à Nevers. — 27 juin 1901.

ARMAILLÉ (vicomte René D'), château du Tremblay, par Vandenesse. — 29 novembre 1900.

MM.

BAYLE, notaire, 10, rue Vauban, Nevers. — 29 novembre 1900.
BÉCUE, rue de Rémigny, Nevers. — 29 avril 1909.
BELBÈZE (docteur), 35, avenue de la Gare, Nevers.— 28 octobre 1909.
BENOIST D'AZY (comte Paul), château de Faye, commune de Verneuil. — 17 juin 1897
BENOIST D'AZY (vicomte Denys), château du Vieil-Azy, par Saint-Benin-d'Azy. — 29 décembre 1898.
BENOIST D'AZY (vicomtesse Denys), château du Vieil-Azy, par Saint-Benin-d'Azy. — 29 novembre 1900.
BERNARD (Franck), avocat à Nevers, rue Pasteur. — 29 octobre 1908.
BERT DE LA BUSSIÈRE (Antonin), à Pougues-les-Eaux.— 26 juillet 1894.
BEURRIER, château de Chevannes, par Nevers. — 31 juillet 1913.
BILLEBAULT (Mgr), vicaire général, à Nevers, 8, rue d'Auvergne. — 29 décembre 1904.
Mme BLANDIN (Frédéric), château de Sermoise, par Plagny.
BOIGUES (Joseph), château de Brain, par Decize. — 27 octobre 1898.
Mme BOIGUES, château de Soulangy, par Pougues-les-Eaux. — 24 novembre 1910.
BONNEAU (Paul), avocat, à Clamecy. — 27 novembre 1890.
BOUCOMONT (Antoine), avoué, à Cosne. — 25 novembre 1897.
BREUÏL (comte Jean de), château de Réconfort, par Monceaux. — 28 octobre 1897.
Mme BRICHETEAU, 15, rue Adam-Billaut, Nevers. — 28 novembre 1912.
BUSQUET, ingénieur des mines, à La Machine. — 6 novembre 1873.

CACHET (l'abbé), curé de Saint-Jean-aux-Amognes, par Saint-Benin-d'Azy. — 29 novembre 1894.
CAMUS (l'abbé), curé de La Machine. — 15 janvier 1903.
CASSAN (l'abbé), curé de Saint-Eloi. — 30 octobre 1902.
CHABOT (Abel), château de Sauvigny, par Imphy. — 27 juillet 1893.
Mme CHABOT (Abel), château de Sauvigny, par Imphy. — 27 juillet 1893.
CHARRIER, chanoine honoraire, 13, rue d'Auvergne, à Nevers.
CHASTELLUX (comte de), duc de Duras, 41, rue de Bellechasse, Paris.
CHEMINADE (Emmanuel), avocat, 24, rue des Merciers, à Nevers. — 26 novembre 1885.
CHEUTIN, chez M. Hurbain, rue du Commerce, Nevers.
CLERGÉ (de), inspecteur d'assurances, 43, rue de Nièvre, Nevers.
COMBES (Paul), 1, rue de l'Assomption, Paris.
COUPPERY (Mlle), 77, rue des Chauvelles, à Nevers — Novembre 1906.

DARNAY (baron), château de Montas, par Saint-Saulge.— 31 juillet 1890.
DASSE, curé doyen de Pougues-les-Eaux. — 30 mai 1897.
DAUPHIN, notaire, 5, rue Gambetta, Nevers. — 25 juillet 1889.

MM.

DESTRAY, archiviste de la Nièvre, 8, rue Saint-Benin, Nevers. — 29 juin 1911.

DOMGERMAIN (comte René de), à Veninges, près Nevers, et à Phlin, par Nomény (Meurthe-et-Moselle). — 25 avril 1889.

DREUX-BRÉZÉ (comte de), château de Germancy, par Decize.

DUBOST, avoué, 1, place Carnot, à Nevers. — 29 novembre 1900.

DUMINY (Edmond) ✠, conservateur de la Bibliothèque, 2, rue Gambetta, à Nevers. — 2 juin 1881.

DUMINY (Maurice), avocat, 7, avenue Marceau, à Nevers. — 23 février 1905.

DUMONT (docteur), La Charité. — 24 novembre 1910.

DUSSERT, 4, impasse de Parigny, Nevers.

ESPEUILLES-VICENCE (comte Albéric d') ✻, au château d'Espeuilles, par Saint-Saulge. — 27 juin 1889.

ESTAMPES (comte Jean d'), château de Saint-Maurice, par La Charité. — 31 octobre 1889.

FAULQUIER (Joseph), château du Pontot, par Cervon, et 35, rue de Bourgogne, Moulins. — 21 mars 1907.

FAULQUIER (Bernard), archiviste paléographe, 157, boulevard Haussmann, Paris. — 25 février 1904.

FERRIER (Henri), artiste peintre, à Prémery. — 20 avril 1871.

FIOT, ancien négociant, 12, rue Vauban, à Nevers. — 22 février 1893.

GAULMYN (comte Joseph de), château de Rimazoir, par Souvigny (Allier). — 29 novembre 1888.

GAUTHIER (docteur), à Saint-Benin-d'Azy. — 30 octobre 1902.

GIMEL, 33, rue Saint-Martin, Nevers.

GIRARD (Paulin), chef de division honoraire, 43, rue Sainte-Valière, à Nevers. — 25 avril 1901.

GIRERD (Frédéric) ✻, avocat, 5, rue du Sort, à Nevers. — 19 mars 1891.

GREMION (Joseph), libraire, 41, rue du Commerce, Nevers.

GRESLE (l'abbé), curé de Saint-Verain. — 24 novembre 1904.

GRINCOUR (André), château de Fontallier, par Saint-Pierre-le-Moûtier. — 27 juin 1889.

GUERRIN (Paul), vétérinaire, 12, rue de Paris, Nevers. — 30 mars 1905.

GUILLEMENOT-BERTHET, 24, rue Saint-Trohé, Nevers. — 29 mai 1913.

Mme GUYOT-WARINIER, à Lormes. — 26 janvier 1911.

HURBAIN (Maurice), pharmacien à Nevers. — 30 mars 1911.

MM.

IMBART DE LA TOUR (comte Joseph), château de Chevret, par Béard. — 31 juillet 1890.

JONCARD (l'abbé), à Herry (Cher). — 24 avril 1913.

LAVESVRE (Henri de), château de Clamour, par Pougues-les-Eaux. — 22 avril 1893.

LE BLANC BELLEVAUX (Auguste), 11, rue Gambetta, Nevers. — 1899.

LEBŒUF (Louis), propriétaire à La Charité-sur-Loire. — 1899.

LESPINASSE (René de) ✠, ❡ I., archiviste-paléographe, à Luanges, par Guérigny. — 8 juin 1867.

Mme DE LESPINASSE, château de Luanges, par Guérigny. — 31 octobre 1889.

LE VASSEUR, château de la Pointe, par La Charité. — 27 janvier 1898.

LE VASSEUR (Jacques), avenue Malakoff, 99, Paris (XVIe).

MAGNARD (Emile), directeur des Forges de la Société Magnard et Cie, à Fourchambault. — 31 juillet 1890.

MANUEL (Georges-Henry), à Marzy, et 43, avenue Montaigne, à Paris. — 25 avril 1895.

MARCY (Mgr Jean de), chanoine de Lorette, à Lorette (Italie), et château de Poiseux. — 1891.

MARTRAY (colonel du), à Semelay. — 28 novembre 1912.

MAUMIGNY (comte Joseph de), château de Cheugny, par Nevers. — 24 janvier 1910.

MÉTAIRIE (Abel), à Fonfaye, par Châteauneuf-val-de-Bargis. — 9 juillet 1874.

MEUNIER (Paul), avocat, 27, rue du Rempart, Nevers. — 28 novembre 1889

MEUNIER (l'abbé) ❡ A., directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, à Corbigny. — 27 juin 1895.

MILLIEN (Achille) ✠, ❡ A., à Beaumont-la-Ferrière. — 14 juin 1860.

MIROT (Léon), archiviste aux Archives nationales, 75, rue Royale, à Versailles. — 22 avril 1893.

MOHLER (Louis), architecte D. P. L. G., 18, rue Saint-Martin, Nevers. — 27 mars 1913.

MONTAGNON (Gabriel), industriel, 10, rue de la Porte-du-Croux, Nevers. — 25 avril 1901.

MONTAGNON (Hubert), 13, rue de la Porte-du-Croux, à Nevers. — 29 avril 1909.

MONTRICHARD (comte de) ✻, château de la Chasseigne, par Saint-Parize-le-Châtel. — 27 octobre 1881.

MORLON ✻, conseiller honoraire de cour d'appel, à Cercy-la-Tour. — 5 décembre 1867.

MM.

MOUTILLON (l'abbé), curé de Saint-Martin-d'Heuille, par Guérigny. — 26 décembre 1901.

D'ORTHOT, à Chamenay, par Fourchambault — 25 mai 1905.

PARIS (le commandant) ✻, 41, boulevard Victor-Hugo, Nevers. — 24 avril 1913.
PERRIN, docteur-médecin, à Châtillon.
PICARD, 82, rue Bonaparte, Paris.
POUSSEREAU (Louis), à La Machine. — 30 juin 1892.

RÉGNIER (l'abbé), curé de Sougy. — 27 octobre 1910.
RENAUD (Théodore), architecte D. P. L. G., 8 *bis*, rue Dupin, à Nevers. — 1899
RENAULT, directeur d'école libre à Château-Chinon. — 23 février 1905.
RIGOT, 6, place de la République, Nevers. — 29 mars 1906.
ROBELIN (Albert), ancien contrôleur principal, 1, place Guy-Coquille, à Nevers. — 24 novembre 1881.
ROBLIN, au Bois-Bourgeot, par Decize. — 25 mars 1897.
ROSEMONT (Pierre de), château de Vernoil, par Saint-Germain-Laval (Loire). — 2 juin 1892.
ROUSSIGNHOL (Joseph), 16, rue Saint-Genest, Nevers.
ROUSSIGNHOL (Mme Joseph), 16, rue Saint-Genest, Nevers.

SAINT-CYR (le docteur Victor), à Léré (Cher). — 30 novembre 1882.
SAINT-VENANT (de) ✻, inspecteur des forêts en retraite, 1, rue de la Petite-Armée, Bourges. — 25 avril 1895.
SAINTE-MARIE (comte H. de), château de Saint-Martin, par Saint-Saulge — 27 octobre 1910.
SAINTE-MARIE (Colonel de), à Jailly, par Saint-Saulge.
SALIN, directeur des Mines de La Machine. — 28 avril 1910.
SAVARD (l'abbé), 11, rue d'Auvergne, Nevers. — 29 mars 1906.
SAVIGNY DE MONCORPS (la vicomtesse Henri de), 8, rue du Lycée, à Nevers. — 26 juin 1890.
SOULTRAIT (vicomte Roger de), château de Dornes et 48, rue Saint-Etienne, Nevers — 23 février 1888.
SOYER (l'abbé), boulevard Victor-Hugo, Nevers. — 9 janvier 1873.

TARDIVON, clerc de notaire à Tannay. — 29 octobre 1903.
TERQUEM, libraire, 19, rue Scribe, Paris, pour la New-York public Library. — Novembre 1912.
TESTE, 102, avenue de Gravelle, Saint-Maurice (Seine). — Février 1885.
THÉVENOT (l'abbé), curé de Germigny-sur-Loire.

MM.

TIERSONNIER (Charles), château de la Grâce, par Nevers. — 25 avril 1901.

TOUTAIN (Edmond), ancien ministre plénipotentiaire, château de la Vernée, par Pougues. — 30 novembre 1905.

TRACY (comte de), à Tracy-sur-Loire. — 28 octobre 1909.

TRAMEÇON (l'abbé), curé-doyen de Lucenay-les-Aix. — 31 janvier 1895.

TRICOT (Albert), avocat, 6, place Jean-Desveaux, à Nevers. — 27 février 1902.

TURPIN (docteur), à Magny-Cours. — 28 décembre 1905.

USQUIN (Paul), ancien juge de paix, à Donzy. — 6 avril 1876.

VAILLANT DE GUÉLIS, 5, rue Vauban, à Nevers — 30 janvier 1908.

Mme VALETTE, rue Saint-Genest, 21 *bis*, à Nevers. — 31 juillet 1913.

VERNE (Charles du), château de Poiseux. — 25 avril 1889.

VERNIN (Auguste), château des Bordes, par Guérigny. — 7 avril 1910.

VEYNY (marquis de), château du Chaillou, par Anlezy. — 29 juin 1911.

VICQUENAULT, notaire, La Charité-sur-Loire. — 11 juin 1911.

VILLENAUT (Octave de), 5, rue de la Chaumière, à Nevers. — 27 janvier 1887.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris. 5 exemplaires.
2 Commission du répertoire de bibliographie scientifique, 5e bureau de l'Enseignement supérieur — Ministère de l'Instruction publique.
3 Bibliothèque de la direction des Beaux-Arts, Palais-Royal, à Paris.
4 Société philomathique, à Paris.
5 Polybiblion, 5, rue Saint-Simon, à Paris.
6 Société nationale des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris.
7 Le Répertoire d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini, Paris.
8 Association Française pour l'avancement des sciences, Paris.
9 Société littéraire et scientifique de Clamecy (Nièvre).
10 Société d'émulation de l'Allier, à Moulins (Allier).
11 Société historique du Cher, à Bourges (Cher).
12 Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
13 Société archéologique et historique, à Orléans (Loiret).
14 Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans.
15 Société historique du Gâtinais, à Paris, 38, rue Gay-Lussac.
16 Académie de Mâcon (Saône-et-Loire).
17 Société éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
18 Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne, à Auxerre.
19 Société d'études, à Avallon (Yonne).
20 Société archéologique de Sens (Yonne).
21 Archives départementales, Dijon.
22 Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, Dijon.

23 Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
24 Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
25 Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
26 Société académique de Boulogne-sur-Mer.
27 Société d'agriculture, de commerce, etc., du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
28 Société académique de Cherbourg.
29 Académie des sciences, lettres et arts. Bibliothèque de Clermont-Ferrand.
30 Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.
31 Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
32 Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, Guéret.
33 Société des sciences et arts du Havre.
34 Société havraise d'études diverses, au Havre.
35 Société historique et archéologique de Langres.

36 Société littéraire de Lyon.
37 Bulletin historique de Lyon.
38 Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
39 Société des travaux de statistique de Marseille.
40 Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
41 Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
42 Société d'émulation de Montbéliard.
43 Société centrale d'agriculture, à Nice.
44 Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers (Savoie).
45 Société des sciences naturelles de l'Ouest, au muséum de Nantes.
46 Société des sciences, lettres et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
47 Académie du Gard, à Nîmes.
48 Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
49 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
50 Société archéologique de Rambouillet.
51 Académie de Reims.
52 Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
53 Comité archéologique de Senlis, à Senlis.
54 Société historique et archéologique de Soissons (Aisne).
55 Société académique du Var, à Toulon.
56 Société d'histoire naturelle de Toulouse.
57 Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
58 Société archéologique de Touraine, rue du Belvédère, 16 *bis*, à Tours.
59 Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
60 Société du Limousin, à Limoges.
61 Société du Vimeu, à Saint-Valéry-sur-Somme.
62 Société des Sciences et Arts du Beaujolais, Villefranche.
63 Société historique et archéologique, Saint-Malo.
64 Société des Bollandistes, à Bruxelles.
65 Société de l'histoire naturelle, à Colmar.
66 Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
67 Institution Géologique de l'Université d'Upsal, Suède.

RÈGLEMENT

DU

PRÊT DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

1° Tous les livres appartenant à la Société pourront être prêtés aux membres titulaires et plus spécialement ceux qui forment le fonds de Soultrait.

2° Un registre sera créé à cet effet et divisé en plusieurs colonnes, contenant le titre et le format de l'ouvrage, la date du prêt, le nom de l'emprunteur ainsi que sa signature et l'évaluation du volume.

3° Les livres ne seront prêtés que pour un délai maximum d'un mois, et devront être remis à la Porte du Croux.

4° Le bibliothécaire aura seul qualité pour donner et recevoir les volumes.

5° Au cas où la lettre de rappel du bibliothécaire serait restée sans réponse, tout nouveau prêt serait refusé au retardataire.

6° Le plus grand soin est recommandé pour les livres. Il y aurait lieu à indemnité dans le cas où un livre serait détérioré.

UNIV. OF MICH.

M. MICHAEL COTIGNON CANONICVS ET ARCHIPRESBITER NIVER. ÆTATIS SVÆ 53. 1616.
Michaelus Cotignonus
Angelus hic notus mica
Agno Cœli notus amicus
Michael Cotignonus
In Cœlo micat agnus
Amico Cœlo genitus.
A Cœlo genitus mico
Michael Cotignonius
Non ego litis amicus

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ NIVERNAISE
DES
LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DEUX DOCUMENTS

Il existe deux documents auxquels leur intérêt, au point de vue historique local, donne une réelle valeur et qui, à ce titre, me semblent mériter de trouver place dans le Bulletin *de la Société.*

Le premier, — complètement inédit, — je le crois du moins, — est le procès-verbal de la cérémonie des funérailles de Mgr Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, décédé le 1er mars 1606, et le second celui de la joyeuse entrée de son successeur, Mgr Eustache Dulys. M. de Sainte-Marie a publié, de ce dernier, un résumé succinct dans ses Recherches historiques sur Nevers ; *mais un résumé est loin, comme on sait, d'avoir la valeur du texte authentique et intégral. Ces deux procès-verbaux ont pour auteur Michel Cotignon, chanoine de l'église cathédrale et secrétaire des évêques susnommés, lequel les a consignés à la fin du registre des statuts du Chapitre.*

Ce registre, plus connu sous le nom de Livre noir, *lequel lui venait de la couleur de sa couverture, et dont la rédaction peut être fixée au milieu du* XVIe *siècle* (1), *a disparu depuis longtemps ; on ignore ce qu'il est devenu ; mais il nous en est resté heureusement une copie authentique.*

(1) L'auteur de la copie qui nous reste indique (folio 102) qu'au folio 31 de l'original il fut fait une addition au serment des nouveaux chanoines, à la suite d'une délibération prise en séance générale capitulaire, tenue le 27 juin 1569. Et comme, d'autre part, le Recueil, dénommé *Livre noir*, semble être une compilation de pièces transcrites sans interruption et aussi sans nul souci de l'ordre chronologique, il y a lieu de supposer que ce Recueil n'est pas antérieur à l'année 1569.

Elle est due à M. l'abbé Alloury, ancien membre du Chapitre de Nevers (1). *C'est à cette copie, dont j'ai pu avoir communication, que sont empruntés les deux documents en question. Ils sont en latin ; mais j'en ai fait la traduction, m'appliquant à ce qu'elle fût aussi fidèle que possible.*

Le présent Fascicule reproduit ces deux documents.

A ce court préambule, il convient d'ajouter quelques renseignements biographiques sur l'auteur desdits documents.

Michel Cotignon, d'une famille de Moulins-Engilbert, naquit en 1563. Il mourut à Paris, en 1617. Au dire de l'abbé Lebeuf (2), *son corps fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Séverin. On doit à l'ancien chanoine de Nevers un* Catalogue historial des Evêques de Nevers (Paris, Fr. Pomeray, 1616, in-12 de 108 pages).

Son portrait, gravé par Matheus, figure en tête de cet ouvrage, dont il ne subsiste que de très rares exemplaires. On a pensé que ce portrait méritait d'être reproduit et conservé dans la collection du Bulletin *de la Société, comme étant celui d'une célébrité nivernaise; c'est pourquoi on a décidé de l'insérer ici; il servira comme de préface à nos deux documents.*

L'auteur du Catalogue historial *portait dans ses armes une étoile lumineuse en chef et une croix de Saint-André avec cette devise :* Fulgida stella micat justis; crux ducit ad astra.

J. CHARRIER.

(1) La nomination de M. Alloury, comme membre du Chapitre, remonte à l'année 1757. Il vivait encore en 1802 ; mais, à cette date, il est dit « âgé et infirme ».

M. de Sainte-Marie, qui avait connu personnellement M. Alloury et avait été en relation avec lui, s'exprime ainsi, au sujet du *Livre noir*, dans ses *Recherches historiques sur Nevers*, ouvrage paru en 1810:

« Ce petit livre, relié en parchemin, mais perdu aujourd'hui, avait été copié en entier par M. l'abbé Alloury ». (Page 326).

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 175.

CÉRÉMONIAL

SUIVI POUR LES OBSÈQUES, FUNÉRAILLES ET SÉPULTURE DE RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU Mgr ARNAUD SORBIN, DÉCÉDÉ LE 1er MARS 1606.

A peine fut connue, dans la ville de Nevers et dans le diocèse, la nouvelle de la mort du révérendissime seigneur Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, qu'elle répandit partout le deuil. On pleurait la perte d'un père très aimé et d'un pasteur très vigilant. Dans toutes les églises, les glas se font entendre et l'on y célèbre, au milieu d'un grand concours de peuple, l'office liturgique prescrit pour les défunts. La demeure épiscopale est envahie par les habitants de la ville, venant en foule et en larmes jeter de l'eau bénite sur la dépouille mortelle de leur pasteur et père en Dieu.

Le lendemain, 2 mars, on procède à l'embaumement. Le cœur et les entrailles sont portés avec honneur à l'église ou chapelle suburbaine des Pères Capucins (1), où ils furent inhumés devant l'autel majeur (2). Le surlendemain, de grand matin, le corps, enfermé dans un double cercueil de plomb et de chêne, fut transporté, à son tour, de la même façon, dans ladite chapelle où il resta jusqu'au jour de la sépulture. On peut dire que, durant cet intervalle, l'édifice sacré ne désemplit pas. Les curés de la ville et des faubourgs, ainsi que les couvents, ceux-là avec leurs paroissiens, s'y rendaient successivement en procession et y

(1) Au faubourg de Sainte-Valière. L'église avait été placée sous le vocable de sainte Valière ; elle donna son nom à ce quartier de la ville. Celui-ci portait auparavant le nom de faubourg Martelet.

(2) Il n'y a pas de doute qu'en choisissant l'église des Pères Capucins, pour être la gardienne du cœur de l'évêque défunt, on ne faisait que se conformer à la volonté exprimée par ce dernier, de son vivant. Et l'on ne doit pas en être surpris, si l'on réfléchit que c'est lui-même qui, cinq ans auparavant, avait, de concert avec la duchesse Henriette de Clèves, appelé ces religieux à Nevers et les avait établis dans l'ancien prieuré de Sainte-Valière, qui leur fut abandonné.

célébraient l'office des morts pour le repos de l'âme de l'évêque défunt, c'est-à-dire, la veille, les vigiles, et, le lendemain, la messe solennelle.

Le cercueil était recouvert d'un drap de velours noir, portant les armoiries du prélat et entouré de quatre cierges constamment allumés. Deux autres cierges, munis des mêmes armoiries, brûlaient sur l'autel. Quant à l'église, elle était entièrement tendue en noir. De couleur noire aussi étaient les parements de l'autel avec, au milieu, une croix blanche, comme c'est l'usage.

Le cercueil demeura en cette chapelle jusqu'au 21 mars, fête de saint Benoît, laquelle tombait, cette année-là, le mardi de la Semaine Sainte, jour où se fit l'inhumation à l'église cathédrale. Nous avons dit que, pendant cet intervalle, les paroisses de la ville et des faubourgs, ainsi que les couvents, se rendaient en l'église des Pères Capucins, processionnellement, et, à tour de rôle, y chantaient l'office des morts.

Le 11 mars, ce fut le tour du Chapitre de la cathédrale. Il s'y transporta de la même manière, en corps, mais une fois seulement, le matin ; une affluence considérable, composée de notables et de gens du peuple, marchait à sa suite.

Il convient d'ajouter que, chaque jour, à huit heures du soir, les cloches de la cathédrale et celles des autres églises de la ville tintaient en glas.

Le dimanche des Rameaux, 19 mars, après vêpres, huit crieurs, en robes, coiffés de bonnets carrés et portant les armoiries de l'évêque défunt, parcoururent avec des clochettes, comme c'est l'usage en pareil cas, les rues et les carrefours pour annoncer le jour et l'heure de la sépulture. De leur côté, deux chanoines, aussi en habits longs et coiffés de bonnets carrés, se rendirent chez les principaux notables de la ville pour les inviter à la cérémonie ; pendant ce temps, des glas sonnaient à la cathédrale.

Semblable invitation fut faite aux quatre barons de l'évêché, aux autorités constituées, à messieurs les officiers de justice, de la cour des comptes, de l'élection royale et du corps de ville.

Le 20 dudit mois, le chœur de la cathédrale fut tendu en

noir, aussi bien dans la partie occupée par les stalles des chanoines qu'autour de l'autel. On avait placé, de distance en distance, les armoiries épiscopales et des cierges en grand nombre.

Le même jour, vers deux heures de l'après-midi, dans le chœur ainsi paré, on chanta les vigiles solennelles de l'office des morts auxquelles assistèrent beaucoup de personnes, tant de la noblesse et de la bourgeoisie que du menu peuple, à l'exception de celles qui devaient conduire le deuil. Le soir, dans toutes les églises, mais à la cathédrale principalement, les cloches tintaient lugubrement, annonçant la sépulture pour le lendemain, 21.

Ce jour-là, tous ceux qui devaient conduire le deuil, serviteurs et officiers de l'évêque défunt, avec leurs assistants, et ceux qui devaient prendre part à la cérémonie des funérailles, se rendirent isolément, vers les sept heures du matin, à l'église des Pères Capucins.

De son côté, le clergé de la ville et de la banlieue, auquel s'étaient joints les religieux exempts et non exempts, se réunit à la cathédrale, conformément aux instructions à lui signifiées par le Chapitre, et, à la même heure de sept, s'achemina processionnellement, mais sans chants, vers l'église susdite.

Messieurs les chanoines avaient décidé qu'à la cérémonie des funérailles, il serait porté, aux frais de leur compagnie, douze torches, d'une livre chacune, auxquelles seraient fixées les armoiries, à double face, du Chapitre, c'est-à-dire, d'un côté, le petit saint Cyr, à califourchon sur le sanglier, et de l'autre, les armes royales : trois fleurs de lys peintes. Les paroisses de la ville firent aussi porter des torches ; la ville elle-même, par les soins de messieurs les échevins, eut les siennes ornées de ses armes, au nombre de vingt-quatre. Il y avait aussi celles de messieurs de la chambre des comptes. A toutes ces torches, il faut joindre celles que fournirent, de leur côté, messieurs de la justice et les principales familles. Mais, ce qu'on remarquait surtout, c'était la présence des membres des diverses confréries avec leurs flambeaux.

Soixante-douze autres torches, aux armes du seigneur évêque défunt, d'une demi-livre chacune, étaient portées

par l'ordre et aux frais de maître Jean Genest, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine et second archidiacre de l'église de Nevers, neveu et légataire universel dudit évêque défunt. Les porteurs marchaient de chaque côté, en avant et en arrière du corbillard.

A la porte de l'église des Pères Capucins, se tenait monsieur de la Couldre, écuyer, en habits de deuil ; il avait été désigné pour remplir l'office de maître des cérémonies. Un bâton à la main, symbole de sa dignité, il réglait l'ordre des funérailles, assignant à chacun, soit ecclésiastique, soit laïque, la place qu'il devait occuper dans le cortège. Des cierges furent distribués à tous les ecclésiastiques présents.

Huit hérauts, agitant des sonnettes, ouvraient la marche. Le cortège était ainsi composé :

Les confréries de la ville avec leurs torches et leurs flambeaux ;

Les deux ermites de la chapelle de Notre-Dame de l'Orme (1) ;

Les Pères Capucins ;

Les religieux des autres couvents ;

Enfin, le clergé de la ville et de la banlieue.

C'est dans cet ordre qu'on se rendit à la cathédrale. Le cercueil était placé sur un corbillard attelé de deux chevaux parés de housses de deuil, et dont l'un était monté par le cocher vêtu d'un manteau noir ; il était recouvert d'un drap funéraire aux armes du prélat défunt et parsemé de croix de satin blanc. Les curés de la ville avaient voulu le transporter eux-mêmes sur le corbillard.

Les extrémités du drap étaient tenues par les quatre barons de l'évêché, savoir : MM. Marion, baron de Druy ; de Lamothe, baron de Cours-les-Barres ; de La Chasseigne, baron de Givry, et de La Jarrie, en l'absence de M. le baron de Poiseux, retenu par la maladie, et qui s'était fait excuser.

Derrière et tout à côté du corbillard, marchait l'archidiacre Paulet, en sa qualité d'exécuteur testamentaire ;

(1) Cette chapelle était située sur la paroisse de Varennes.

il était revêtu du costume d'hiver des chanoines de la cathédrale ; après lui, venait le doyen du Chapitre, avec l'étole et la chape de soie noire, comme faisant fonctions de célébrant.

Par devant et sur les côtés, s'avançaient les porte-torches et quarante pauvres ayant chacun une aune d'étoffe noire ou demi-noire et tenant à la main une torche allumée.

Derrière le célébrant avait pris place le sieur Genest, en habits de deuil, c'est-à-dire avec le manteau et le chaperon, celui-ci rabattu sur la tête ; il était assisté de messieurs Etienne Tenon, seigneur de Fonfay, et Henri Bolacre, lieutenant général. Ce groupe formait le premier rang des conducteurs du deuil. Le second comprenait maître Antoine Calitot, neveu de l'évêque défunt, et deux autres messieurs, venus pour l'assister ; le troisième, maître Jean Boutin ; le quatrième, maître Rémond Sorbin, et le cinquième, maître Vairon, docteur-théologal de l'église cathédrale. Tous portaient le même costume que le sieur Genest et chacun avait, comme assistants, deux des principaux habitants de la ville, à l'exception du sieur Vairon qui n'en avait qu'un.

Derrière eux, venaient les familiers et domestiques de l'évêque défunt, à savoir : Maître Michel Cotignon, chanoine de la cathédrale, son secrétaire ; André Guynet, son aumônier, l'un et l'autre en habits longs et coiffés du bonnet carré, sans autres insignes de deuil ; ils étaient suivis de maître Léonard Gauchon, son concierge ; de Charles Blasset, son valet de chambre, et de deux ou trois autres, parmi lesquels son valet de pied ; ils marchaient à la file, excepté le secrétaire et l'aumônier, qui allaient de front et à part.

Le reste du cortège était formé de la manière suivante :

1° Les membres de l'officialité : vice-official, promoteur et greffier, en grand deuil, c'est-à-dire la tête recouverte du capuce.

2° Les officiers des juridictions temporelles dudit seigneur évêque défunt, sans autre vêtement de deuil que

le brassard, vêtus, chacun selon ses goûts et sa condition, ceux-ci avec l'habit, ceux-là avec le manteau.

3° Messieurs les échevins, les vingt-quatre conseillers de ville, les préposés de la cour des comptes du duc du Nivernais, un nombre imposant d'habitants de tout état et de toute condition, marchant dans l'ordre usité pour les processions solennelles de pénitence.

Enfin, se pressant pêle-mêle et fermant la marche, un grand nombre d'hommes et de femmes. Puis, c'était la foule stationnant aux carrefours et sur les places publiques et dont la douleur, à la vue du cortège funèbre, se traduisait par des regrets et des larmes abondantes.

A la porte de la Barre, messire Henri Girard, prieur du monastère de Saint-Etienne, revêtu de l'aube, de l'étole et de la chape ou pluvial, s'approcha du corps et l'aspergea d'eau bénite. Cet acte accompli, il se plaça à la tête de ses religieux, au rang assigné à ceux-ci dans le cortège ; mais, parvenu aux dernières limites de la paroisse de Saint-Etienne, il dépouilla aube, étole et chape, tout en restant mêlé audit cortège, selon qu'il avait été convenu, la veille, entre lui et messieurs les doyen et chanoines de la cathédrale, par acte public dressé par Me Charles Sacré, notaire royal.

Durant le parcours, toutes les cloches des églises de la ville et des faubourgs, surtout de celles devant lesquelles ou non loin desquelles on passait, sonnaient sans interruption.

Lorsque le corps fut arrivé à la porte dite porte de Loire, messieurs les curés le retirèrent du corbillard et le portèrent dans le chœur de la cathédrale, où fut chantée la messe de *Requiem*, en musique, les chantres rangés autour du pupitre, devant l'aigle de cuivre, les chanoines et les prêtres habitués à leurs places ordinaires.

Le sieur Genest, les quatre barons et les messieurs qui conduisaient le deuil, occupaient les stalles basses du chœur, du côté du siège épiscopal ; derrière eux venait l'archidiacre Paulet ; mais le secrétaire et l'aumônier étaient assis dans les stalles hautes, du côté opposé.

Quant à ceux qui avaient accompagné ou assisté les conducteurs du deuil, ils occupaient également les stalles

basses, mais, du côté gauche, c'est-à-dire du côté où se trouve le siège du grand archidiacre.

Tous ceux qui conduisaient le deuil et ceux qui les assistaient, les quatre barons, les gens de la maison du seigneur évêque défunt, ainsi que les chanoines présents à la cérémonie, se rendirent à l'offerte. Mais, auparavant, les curés de Saint-Arigle et de Saint-Etienne passèrent devant eux, présentant à chacun, dans des vases ou coupes d'argent, de la monnaie ou sous d'offrande.

La messe fut suivie de l'oraison funèbre prononcée dans la grande chaire de la nef, par un religieux de l'ordre de Saint-François, du couvent des Récollets de Nevers, le P. Marion (1). Sur ladite chaire, on avait, pour la circonstance, peint très habilement le portrait de l'évêque défunt. On remarquait également, aux portes et à l'intérieur, tant de la cathédrale que de l'église des Pères Capucins, de nombreux tableaux contenant des vers et des inscriptions composés à la mémoire et à la louange du prélat.

On procéda ensuite à l'inhumation ; elle eut lieu au pied de la chaire dont il vient d'être parlé. Le cercueil fut placé dans un tombeau formé de quatre pierres de taille (2) ; puis, le célébrant l'aspergea d'eau bénite et tout le monde se retira.

Les quatre barons et d'autres des messieurs ci-dessus

(1) Parmentier rapporte que son oraison funèbre fut prononcée « par M. Pierre Paulet, conseiller au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier et archidiacre de l'église de Nevers, et imprimée à Nevers, en 1608, par Pierre Roussin ». (*Histoire manuscrite des Evêques de Nevers*, tome II, page 288). Le fait est exact; j'en ai eu en mains un exemplaire (in-12 de 50 pages). On doit conclure de là qu'il y eut deux oraisons funèbres et que la seconde fut prononcée plus solennellement un peu plus tard.

(2) Le tombeau émergeait d'un pied et demi au-dessus du sol ; mais, en 1715, il fut mis au niveau de ce dernier. On y grava, en français, cette épitaphe :

Cy-git très Révérend Père en Dieu, messire Arnauld Sorbin, dit de Sainte-Foy, évêque de Nevers, prédicateur des roys Charles IX, Henri II et Henri IV, lequel décéda à Nevers le premier jour de mars mil six cent six, l'an soixante-quatorzième de son âge et le vingt-huitième de son épiscopat. Priez Dieu pour son âme. — (PARMENTIER, *Histoire manuscrite des Evêques de Nevers*, tome II, page 288. — Archives départementales de la Nièvre).

nommés conduisirent ceux qui portaient le deuil à l'évêché où le sieur Genest, héritier de l'évêque défunt, fit servir un repas auquel prirent part les personnes qui avaient rempli un office quelconque dans la cérémonie de la sépulture, et, en outre, plusieurs chanoines, curés et officiers du seigneur évêque. Le nombre des convives s'élevait à trente.

Après le repas, l'archidiacre Paulet prononça un petit discours dans lequel il fit l'éloge, en le recommandant aux prières des assistants, du révérendissime et illustrissime évêque défunt. Que son âme repose en paix !

Amen.

Je déclare véritables, pour en avoir été témoin et y avoir pris part, tous les faits rapportés ci-dessus, comme ayant été écrits par moi, Michel Cotignon, chanoine de l'église de Nevers et secrétaire, en son vivant, du révérendissime évêque.

Donné à Nevers, sous mon seing, le vingt-quatrième jour dudit mois de mars et de ladite année mil six cent six.

Signé : COTIGNON.

CÉRÉMONIAL

SUIVI POUR LA JOYEUSE ET SOLENNELLE ENTRÉE DE Mgr EUSTACHE DULYS, EVÊQUE DE NEVERS, DANS SA VILLE ÉPISCOPALE ET EGLISE CATHÉDRALE, 1606.

Le samedi, neuf décembre mil six cent six, lendemain de la fête de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, vers huit heures du matin, Mgr Eustache Dulys, évêque de Nevers, partit de Prémery, monté sur une haquenée, accompagné des membres de sa famille et d'un cortège nombreux, composé de gentilshommes de la meilleure noblesse, tous à cheval, son carrosse suivant par derrière. Il ne portait pas d'autre costume que l'habit noir et le manteau court. Arrivé au faubourg Sainte-Valière, il s'arrêta à l'église et au couvent des Pères Capucins, où

il fut reçu avec joie et empressement tant par les religieux dudit couvent que par le clergé et le peuple de la ville, principalement par les dignitaires du Chapitre de l'église cathédrale.

Après avoir salué tout le monde et prié un instant devant l'autel majeur, le prélat revêtit la soutane, le rochet et le camail violet et coiffa le chapeau épiscopal noir entouré de glands verts ; après quoi, étant sorti de l'église, il monta à cheval et se dirigea vers la ville, suivi du même cortège que précédemment, mais auquel s'était joint un grand concours de peuple. Parvenu à la porte de la Barre, il rencontre, venant au-devant de lui, messieurs les échevins, les vingt-quatre conseillers de ville et les principaux citoyens, en nombre imposant, tous à cheval et vêtus avec distinction. M. Rapine de Sainte-Marie met pied à terre, imité aussitôt par tous ceux qui l'accompagnent, et, au nom de tous, adresse au prélat resté à cheval une courte harangue. Il le prie ensuite et le requiert de prêter le serment que les évêques de Nevers ont coutume de prêter le jour de leur première et solennelle entrée. L'évêque s'acquitta de cette formalité ayant une main posée sur la poitrine et l'autre sur le livre des évangiles apporté par les échevins.

Le cortège reprend alors sa marche qu'il suspend presque aussitôt. On venait, en effet, de franchir la porte de la Barre et de pénétrer en ville. A cet endroit, dom Henri Girard, prieur du monastère de Saint-Etienne, en aube et en chape, à la tête de ses religieux, du curé de la paroisse, du vicaire, les uns et les autres aussi en chapes, et d'un grand nombre d'habitants, arrive en procession, avec la croix, l'eau bénite, les chandeliers et l'encens, à la rencontre du révérendissime évêque. Le prélat descend de sa monture, baise la croix, reçoit le goupillon avec lequel il s'asperge d'eau bénite et en asperge l'assistance. Puis, ayant été encensé et brièvement harangué par le prieur, à la sollicitation de ce dernier, il jure de respecter les privilèges du monastère. De tout quoi, acte fut dressé par Mes Etienne Brisson et Charles Sacré, notaires royaux.

Cette nouvelle formalité accomplie, l'évêque remonte à cheval et entre en ville, escorté de la même façon que

précédemment, le prieur et ses religieux marchant devant, en procession et en chantant. Mais, aux limites de la paroisse de Saint-Etienne, prieur et religieux prennent congé du prélat, après lui avoir fait la révérence, et regagnent leur monastère.

De là, l'évêque se rend à l'abbaye Saint-Martin. En traversant les rues et les places, monté sur sa haquenée, revêtu du rochet et du camail et coiffé du chapeau épiscopal doublé de taffetas vert et entouré de glands de même couleur, il bénit la foule agenouillée sur son passage. Arrivé au portail du cimetière qui entoure l'abbaye, le prélat met pied à terre, ainsi que toute son escorte. Le prieur et ses religieux l'attendaient sur le seuil avec la croix, l'eau bénite et l'étole. Après lui avoir offert l'eau bénite, donné la croix à baiser et s'être conformé au cérémonial usité en pareil cas, le prieur, Etienne Mitier, en l'absence de l'abbé, lui adresse un compliment et reçoit de lui les serments traditionnels. Il le conduit ensuite avec ses moines et tout le personnel du couvent, en ordre de procession et au chant des hymnes sacrés, au chœur de l'église abbatiale où il le fait asseoir sur le siège le plus élevé, réservé aux évêques, et qui, ce jour-là, avait été paré magnifiquement.

Le chant des antiennes, versets et oraisons terminé, l'évêque donne sa bénédiction ; puis, de l'église se rend à la maison abbatiale où les élèves du collège débitent plusieurs pièces composées en son honneur et lui adressent maintes poésies. en forme de compliments. Il soupa au monastère, en compagnie des gentilshommes qui l'avaient escorté depuis Prémery et, en outre, de quelques notables de Nevers, le tout aux frais et dépens de l'abbé, auquel il incombe d'exercer, en pareil jour, ce devoir d'hospitalité. En vertu du même privilège acquis par la coutume, l'évêque coucha à l'abbaye, mais seulement avec quelques-uns de ses domestiques et quelques membres de sa famille.

Le lendemain, qui était le deuxième dimanche de l'Avent, dix décembre de la susdite année mil six cent six, vers les huit heures du matin, vénérable et scientifique personne maître Pierre Paulet, chanoine et archidiacre de Decize, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Saint-

Pierre-le-Moûtier, accompagné de vénérables et discrètes personnes, maîtres Sébastien Paulet, son frère, et Jean La Chasseigne, l'un et l'autre chanoines de l'église de Nevers, et muni de la procuration de vénérable et scientifique personne, maître Edmond Maujen, grand archidiacre de l'église de Sens, auquel il appartient de mettre les évêques de Nevers, le jour de leur première entrée, en corporelle, réelle et actuelle possession de leur siège, procuration signée E. Maujen et Garsoment, et scellée de cire rouge avec deux bandes de parchemin pendantes, sous la date du six novembre mil six cent six, vient trouver le nouvel évêque et lui expose que M. l'archidiacre de Sens, empêché par d'autres occupations, l'a commis, lui Pierre Paulet, pour introniser le révérendissime évêque dans son église de Nevers et l'installer avec toutes les cérémonies qu'il est d'usage d'observer en pareille circonstance ; qu'à cette fin, il l'a institué son mandataire, comme il appert par les lettres exhibées audit seigneur évêque, offrant à icelui faire tout ce qu'exige sa charge de mandataire.

Le prélat accueille aimablement ces messieurs et prie le sieur Pierre Paulet de vouloir bien se mettre en demeure d'exécuter son mandat. En même temps, il se rend à l'église de Saint-Martin, revêtu du rochet et de la mosette, et coiffé de la barrette, et accompagné desdits sieurs Paulet et La Chasseigne, du prieur et des religieux de l'abbaye, à la suite desquels s'avance un nombre imposant de gentilshommes, de magistrats et de notables. Après avoir prié un instant devant l'autel majeur, il entre à la sacristie. Là, ayant revêtu la chape de drap d'or et la mitre précieuse, tandis que, de leur côté, les frères Paulet et le sieur La Chasseigne revêtent d'autres chapes, le prélat revient à l'église, fait, avec ces derniers, la révérence devant la croix du maître-autel, puis, tous, évêque en tête, celui-ci précédé d'un de ses chapelains et suivi de son aumônier, gravissent les degrés d'une chaire assez élevée, dressée dans le chœur, près de l'autel, et qu'on a eu soin de garnir d'étoffes de soie.

Alors le sieur Pierre Paulet, à la place et au nom de l'archidiacre de Sens, harangue brièvement le révérendissime évêque, en présence d'une foule considérable qui se

presse dans l'enceinte et explique à l'assistance le mandat dont il est investi et qui l'accrédite aux fins d'installer ledit seigneur évêque et de le mettre en possession réelle, actuelle et matérielle de son évêché, et, en confirmation de ce, il fait lire à haute voix, par Me Etienne Brisson, notaire apostolique et royal, tout le monde étant debout et attentif, ses lettres de pouvoir ainsi que le diplôme de provision de Notre Saint-Père le Pape Paul V, donné à Rome, près de Saint-Marc, l'an de l'Incarnation mil six cent six, le dix des calendes d'août, de son pontificat le second.

Cette lecture terminée, le même Pierre Paulet adresse ces paroles à l'évêque assis dans la chaire et portant chape et mitre :

« Celui qui tire l'indigent de la poussière et le pauvre du fumier veut nous faire asseoir parmi les princes sur un trône de gloire » (1).

Pendant ce temps, vers sept heures et demie, après avoir chanté matines, prime et tierce, le vénérable Chapitre se rend processionnellement, mais en silence, à l'abbaye de Saint-Martin. Le clergé, tant régulier que séculier, s'y rend aussi, de son côté et de la même manière, suivi de la population presque tout entière. Au bout d'un moment, s'étant assuré que chanoines et clergé sont présents, l'archidiacre délégué donne au pontife cet avertissement solennel :

« Révérendissime Père, votre épouse vous attend » (2).

Aussitôt l'évêque quitte le chœur et s'avance vers la nef où il trouve réuni, Chapitre en tête, le clergé de la ville, ainsi qu'une grande partie des habitants. Chacun le salue. Le doyen lui adresse quelques paroles de politesse, puis l'informe que le Chapitre se dispose à prendre congé de sa personne, dans le but d'aller l'attendre au portail de la cathédrale et de préparer, au préalable, tout ce qui est nécessaire pour la cérémonie de sa joyeuse entrée dans ladite église, mais qu'il lui laisse la croix, les cierges, l'eau bénite, l'encens, les enfants d'aubes ou de chœur pour

(1) *Qui suscitat de pulvere egenum et de stercore erigit pauperem vult ut sedeas cum principibus et solium gloriæ teneas.*

(2) *Reverendissime Pater, sponsa tua te expectat.*

porter les cierges, un diacre et un sous-diacre avec le livre des épîtres et celui des évangiles, pour célébrer la messe.

Le Chapitre parti, l'évêque prie un instant devant l'autel paroissial de Saint-Blaise, puis, s'étant relevé, s'assied tout près, dans une chaire en bois ou fauteuil portatif fabriqué exprès pour la circonstance et tapissé de taffetas vert. De là, élevant la voix, il ordonne d'appeler les quatre barons de l'évêché, dont c'est le devoir, en ce jour de sa première entrée, de le porter du lieu où il est jusqu'à son église cathédrale.

L'appel est fait par Etienne Decolons, bailli de Prémery. Aussitôt se présentent noble homme Simon Marion, maître des requêtes, président du grand conseil et baron de Druy; noble homme Jean-Paul de Guillemin, écuyer, seigneur de La Mole et baron de Cours-les-Barres ; noble homme Louis de La Chasseigne, procureur fiscal du duché du Nivernais et baron de Givry-sur-Loire (1), et noble homme Hugues de Nantois, écuyer, baron de Poiseux. Ce dernier ayant revendiqué la préséance et MM. de La Mole et de La Chasseigne s'étant opposés à ses prétentions, il se retire et le prélat désigne, pour le remplacer, noble homme Edmond de Las, seigneur de la Couldre (2), présent à la cérémonie. Procès-verbal des protestations faites par les barons susdits fut dressé par Mes Jean Vaillant et Antoine Pascaux, notaires royaux.

Ce différend réglé, les trois barons précités et le seigneur de la Couldre portent l'évêque, assis dans la chaire et revêtu de ses ornements pontificaux, jusqu'au portail du cimetière qui précède l'église de l'abbaye, ou, si l'on aime mieux, jusqu'à la rue ; mais le prélat les dispense de le porter plus loin, se disant résolu à faire à pied le reste du chemin.

En conséquence, le cortège poursuit sa marche jusqu'à l'endroit appelé l'Entrée de la Cité. Il s'avance dans cet ordre :

Les Pères Capucins avec leur croix ;

(1) La Mole et Givry sont deux hameaux de la commune de Cours-les-Barres (Cher).

(3) Près de Donzy ou d'Entrains (Cf. de Marolles, *Inventaire des titres de Nevers*, 1873, p. 892).

Les Franciscains ou Récollets ;

Les Dominicains ;

Le clergé des paroisses de la ville ;

Puis, parallèlement, les chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Martin et les Bénédictins des prieurés de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur, les premiers du côté droit et les seconds du côté gauche ; tous en procession, avec croix et cierges, mais sans chant, en silence ;

A la suite, les enfants de chœur de la cathédrale portant des cierges et des encensoirs ;

Un prêtre habitué de la même église, avec la croix processionnelle ;

Maîtres Laurent Piochon et Michel Cotignon, chanoines, en aubes et dalmatiques, faisant fonctions, le premier, de diacre, et le second, de sous-diacre, celui-ci portant le livre des évangiles ;

Un habitué, en surplis et en chape, portant la crosse ;

L'évêque, revêtu de la chape et coiffé de la mitre, ayant comme assistants les sieurs Paulet et La Chasseigne ;

Son aumônier (ces trois derniers aussi en chapes) ;

Les barons, derrière lesquels on porte la chaire ;

Les gentilshommes qui, la veille, ont escorté l'évêque depuis Prémery ;

Enfin, la foule des habitants.

Le cortège passe par les rues ou places du Marché-au-Blé (*Fori tritici*) (1), de la Revenderie (2) et de la Coutellerie (3). Parvenu à l'entrée de celle de la Parcheminerie,

(1) La place du Marché-au-Blé a pris, un peu plus tard, le nom de place du Marché-de-la-Revenderie, puis rue de la Saulnerie, laquelle commençait vers la rue des Merciers. Actuellement, place Saint-Sébastien.

(2) Partie de la rue du Commerce qui va de la place Saint-Sébastien à la place Mancini; celle-ci était encore appelée, en 1790, Petite place de la Revenderie.

(3) Partait de la Petite place de la Revenderie, aujourd'hui place Mancini, et allait rejoindre la rue de la Parcheminerie, en remontant à moitié chemin de la montée du Château (actuellement rue des Récollets) et redescendant la ruelle dénommée encore rue de la Cité.

On ne doit pas oublier que la rue à laquelle on a donné, il n'y a pas très longtemps, le nom de rue Adam-Billault faisait aussi partie de la rue de la Parcheminerie.

à proximité de la maison de maître Antoine Baraton, marchand, à droite, et de celle de maître Guillaume Marioul, pâtissier, à gauche, à l'endroit qu'on dit être le commencement de la Cité, nom qui fut donné à cette partie de la ville parce qu'autrefois, du temps de Jules César, celle-ci ne s'étendait pas plus loin, ce dont on peut s'assurer en constatant l'existence des ruines de vieilles murailles qui se voient encore dans les deux maisons susdites et dans plusieurs autres.

Arrivé là, le cortège se trouve arrêté par une chaîne de fer tendue en travers de la place. Elle s'abaisse pour laisser passer le clergé, mais est tendue de nouveau lorsque l'évêque se présente. Les échevins, en robes rouges, les conseillers de ville et les notables l'y attendent. Quand il se présente, tous le saluent et, en leur nom, M. de Sainte-Marie, premier échevin, le harangue brièvement. En parlant, il tient à la main un petit livre recouvert de velours violet et contenant les privilèges de la ville avec le serment de les maintenir, que l'évêque, le jour de sa joyeuse entrée, doit prêter devant lesdits sieurs échevins et tous les habitants. Le prélat se soumet de bonne grâce à cet usage. Aussitôt après, la chaîne est retirée et livre passage à l'évêque, aux échevins et au reste du cortège.

Quelques pas plus loin, Me Mathieu Marchant, lieutenant de Prémery, posté à la fenêtre (1) d'une chambre haute de la maison précitée du sieur Baraton, jette dans la rue, sur la foule qui passe, des poignées de pièces de monnaie représentant, en livres ou francs, une somme importante. C'était, en effet, une louable et antique coutume, lors de la première entrée et réception d'un évêque, de jeter de l'argent en signe de joie, de libéralité et d'abondance.

(1) Parmentier spécifie que cet homme « était à une fenêtre haute, proche l'image de la Sainte Vierge ». Cette manière de s'exprimer laisse supposer que l'image ou statue existait encore de son temps, c'est-à-dire à la fin du XVIIIe siècle. Elle a disparu depuis, la maison ayant été reconstruite. (*Histoire manuscrite des Evêques de Nevers*, tome II, page 293).

On se bouscule pour ramasser l'argent. Des individus, profitant du moment de trouble qui en résulte, s'emparent du siège ou chaire de bois, lequel devait être porté jusqu'au seuil de la cathédrale, et le mettent en morceaux, après en avoir arraché les parements et se les être partagés.

Arrivé au coin de la place Ducale, devant et proche la maison de défunt maître Jean Gounot, et celle où habite maintenant de Barberi, et qui appartient au pâtissier susnommé, Guillaume Marioul, du côté du château ducal, et les maisons de maîtres Jean Pernin et Henri Vanon, de l'autre côté de la place, l'évêque se trouve en présence de messieurs les juges et officiers du bailliage du Nivernais; ils sont accompagnés du gros des avocats et des procureurs qui, tous, le saluent ; puis, Henri Bolacre, seigneur de Cigogne (1) et lieutenant général dudit bailliage, le complimente brièvement, mais fort bien et très élégamment ; le prélat le remercie en quelques mots.

Un peu plus loin, se présente maître Antoine Coquille, gardien des prisons de la cour des comptes du duc du Nivernais ; il en dépose les clefs entre les mains du sieur Henri Bolacre, au défaut du bailli, retenu pour cause de maladie ; Henri Bolacre les remet au seigneur évêque, avec la faculté pour lui de délivrer, selon son bon plaisir, les criminels incarcérés. Le prélat s'enquiert, auprès du gardien, de leur nombre et lui enjoint de lui dire, sous la foi du serment, si, depuis que lui est parvenue la nouvelle de la première et solennelle entrée du nouvel évêque, il en a rendu quelques-uns à la liberté. Cet homme répond que pas un seul n'a été, par lui, rendu à la liberté. Alors, l'évêque confie les clefs au sieur Bolacre, avec prière de les garder jusqu'à l'heure où lui, évêque, se rendra aux prisons et statuera sur le sort des détenus.

Après cela, le cortège se remet en marche en suivant la rue de la Parcheminerie, le clergé en tête et l'évêque continuant de donner sa bénédiction à la foule massée

(1) Hameau de la commune de La Fermeté ; était paroisse avant la Révolution.

sur le passage. On arrive enfin au portail de la cathédrale, dit portail de Loire, par la rue du même nom. Il était fermé ; sur le seuil, se tiennent les vénérables doyen, dignitaires (1), chanoines et le reste du personnel de l'église Saint-Cyr : sept-prêtres, habitués et officiers, attendant le seigneur évêque, tous en chapes dorées.

A droite du portail, du côté de la sacristie ou trésor, se dresse un échafaud de longueur et de hauteur moyennes, sur lequel ont déjà pris place messieurs Jean de Roffignac, doyen; Martin Saborin, grand chantre, et deux des plus anciens chanoines. A la prière qui lui en est faite, le prélat en gravit à son tour les marches. A son arrivée, tous s'inclinent et le saluent ; puis, après quelques mots de bienvenue, le doyen, tant en son nom qu'au nom du Chapitre, lui expose que, de temps immémorial, les évêques de Nevers ont coutume, le jour de leur première entrée, de prêter divers serments, tels qu'ils sont consignés dans le livre des statuts du Chapitre de l'église cathédrale, et le prie de vouloir bien les prêter. L'évêque les prête, après que lecture en a été faite, ayant le livre des évangiles ouvert devant lui et tenant la main droite appuyée sur la poitrine, comme il est relaté dans l'acte de prise de possession rédigé par Mes Etienne Brisson et Antoine Pascaux, notaires royaux (2).

(1) Les dignitaires du Chapitre étaient : le doyen, l'archidiacre de Nevers, le trésorier, le chantre et l'archidiacre de Decize. (V. *Mercure de France*, juin 1749, 2e vol. Lettre de R., bénédictin, à D. R., du même ordre).

(2) Voici quelle était la formule de ces serments; elle était en latin; nous en donnons la traduction :

« Vous jurez de défendre tous les biens et les droits tant de l'évêché que de l'église de Nevers et de les conserver intacts, n'en aliénant aucun sans juste raison et sans avoir l'assentiment du doyen et du Chapitre? — Nous le jurons ainsi. *Ita juramus.*

» Vous jurez de réclamer, autant qu'il sera en votre pouvoir, et de faire réclamer ce qui aurait été aliéné des droits et des propriétés de l'évêché et de l'église de Nevers ? — Nous le jurons ainsi.

» Vous jurez de conserver inviolablement les statuts, privilèges, droits, immunités et louables coutumes de ladite église et dudit Chapitre ? — Nous le jurons ainsi.

» Vous jurez de maintenir dans toute leur teneur les privilèges et

Il demande ensuite à messieurs les doyen et chanoines qu'il leur plaise de faire ouvrir les portes de l'église. Messieurs y consentent. Mais, auparavant, l'archidiacre Paulet lui pose cette question: « Votre entrée est-elle pacifique ? *Estne ingressus tuus pacificus ?* » Sur la réponse affirmative du prélat, les portes s'ouvrent et le même dignitaire l'introduit dans l'église en lui disant : « Entrez donc, le béni de Dieu ! *Ingredere igitur, benedicte Dei !* »

Le pontife se met aussitôt en devoir d'entrer ; toutefois, le clergé, messieurs du Chapitre et les officiers de ladite église, le chantre portant son bâton choral, ainsi que les deux chanoines choristes, le précèdent en ordre de procession, tous en chapes. En même temps, l'orgue se fait entendre ; il joue un motet. Les chanoines Sébastien Paulet et La Chasseigne accompagnaient, comme il a été

grâces accordés par vos prédécesseurs ou par d'autres aux doyen, Chapitre et église de Nevers ? Nous le jurons ainsi.

» Vous jurez, en un mot, de respecter toutes les observances que vos prédécesseurs ont juré de respecter et auxquelles vous êtes tenu, conformément à ce qu'ont fait les autres évêques ? — Nous le jurons ainsi ».

Mgr Crosnier, dans son ouvrage *Congrégations religieuses*, page 57, a reproduit ces formules. Il les a empruntées à la copie manuscrite du *Livre noir*, mais sans indiquer la page. Nous réparons cette omission: c'est la page 69. De même, il a cru devoir faire subir au texte une légère modification. Celui-ci porte: *Ita juramus;* il a remplacé *Ita* par *Sic*, estimant, sans doute, — ce qui est discutable, — que *Sic* est préférable. Cela laisserait supposer que l'ancien vicaire général et ancien président de la Société nivernaise se permettait, parfois, certaines libertés dans ses citations.

Au reste, ce reproche lui a été formellement adressé par des hommes compétents et nullement mal intentionnés. Nous n'en citerons qu'un. Rendant compte, lors de son apparition, de la *Monographie de la cathédrale de Nevers*, M. Servois, alors administrateur des Archives nationales, s'étonnait « de la facilité avec laquelle l'auteur corrige les anachronismes ». (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XVIIe année, tome II (4e série), page 605).

De vrai, il est arrivé plus d'une fois à l'ancien président de la Société nivernaise de plier les faits à sa manière de voir, ce qui est une singulière façon de comprendre et d'écrire l'histoire. L'ouvrage, dont nous venons de parler, *Monographie de la cathédrale de Nevers*, et la *Vie de saint Cyr et de sainte Julitte* du même auteur, pour ne citer que ceux-là, nous en offrent plusieurs exemples.

Qui sait si ce n'est pas pour ce motif qu'il s'abstient d'indiquer ses sources ou ne donne que des références vagues qu'il est impossible de contrôler?

dit, le seigneur évêque. Parvenus au chœur, ils s'arrêtent devant les effigies en cuivre des saints apôtres Pierre et Paul. Alors, la corde de la clochette, placée à proximité, est remise à l'archidiacre Paulet qui la présente à l'évêque en disant : « *Recevez par notre ministère le gouvernement de cette église* ».

Ces deux derniers s'étant rendus de là au maître-autel, le pontife le baise après s'être agenouillé et avoir prié, et fait déposer dessus, par son secrétaire, Michel Cotignon, une pièce d'or, en manière d'offrande. Ensuite, l'archidiacre lui adresse ces paroles : « Demeurez ferme dans la foi, la justice et la vérité et conservez la place que Dieu vous a donnée ; Lui-même peut augmenter votre foi : *Sta in fide, justitia et veritate, et retine locum tibi datum a Deo ; potens est enim Deus ut augeat fidem tuam* ».

Incontinent, l'archidiacre Paulet, tenant par la main le nouveau pasteur, le conduit au trône épiscopal en pierre, du côté droit, situé près des stalles canoniales, et qui, pour la circonstance, a été orné d'étoffes de soie et d'or ; puis, l'y ayant fait asseoir, il l'installe et l'intronise en lui disant: « Acceptez ce trône et puissiez-vous recevoir un jour un trône de gloire : *Accipe cathedram et solium gloriæ teneas* ».

Pendant que le prélat demeure assis, le même archidiacre, assisté de son frère et de M. de La Chasseigne, revient au milieu de l'autel et entonne le *Te Deum*, que les chantres et l'orgue continuent sur un mode musical. Ce cantique terminé, il chante le verset : *A Domino factum est istud*, auquel le chœur répond : *Et est mirabile in oculis nostris*. Il ajoute : *Confirma hoc Deus*. Le chœur reprend: *Quod operatus es in nobis*. Il dit ensuite l'oraison *Actiones nostras, quæsumus, Domine*, etc. La cérémonie se termine par la bénédiction épiscopale donnée solennellement au clergé et au peuple.

Aussitôt après, l'évêque, accompagné de messieurs Sébastien Paulet et Jean La Chasseigne, du diacre et du sous-diacre, se rend à la sacristie dans le but d'y revêtir ses ornements pontificaux et de se préparer à célébrer la messe.

Pendant ce temps, frère François Lullier, prieur du monastère de Saint-Pierre-le-Moûtier et vicaire général du nouvel évêque, étant monté dans la grande chaire à prêcher de la nef, y prononce, devant le clergé et le peuple, un sermon en langue vulgaire, dans lequel il s'applique principalement à faire l'éloge du pasteur appelé à gouverner l'église de Nevers. Après le sermon, l'évêque intronisé célèbre, en grande pompe, la messe du Saint-Esprit, laquelle est chantée sous la direction de M. le chantre et des deux chanoines choristes, et avec toutes les cérémonies en usage dans les grandes solennités ; il est assisté de messieurs Jean Genest, premier archidiacre, et Pierre Paulet, second archidiacre ou archidiacre de Decize. A la fin de la messe, le pontife donne solennellement sa bénédiction avec les indulgences accoutumées; puis, ayant déposé à la sacristie ses ornements pontificaux, revêtu seulement du rochet et de la mosette violette et précédé des cierges, de l'eau bénite et de la croix, il suit les enfants de chœur, les chanoines et les autres ecclésiastiques de la cathédrale, jusqu'à la grande salle de l'officialité entièrement tapissée de tentures et où un repas splendide a été préparé en l'honneur dudit seigneur évêque, de messieurs de la cathédrale, de messieurs les barons, gentilshommes, officiers du bailliage, membres de l'élection du Nivernais, échevins, conseillers de ville, notables de la cité, et, en outre, de plusieurs officiers du bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, sans compter quantité d'ecclésiastiques tant séculiers que réguliers de la ville de Nevers. Le nombre des convives ne s'élevait pas à moins de deux cents. On remarquait parmi eux le Révérendissime Destrappes, archevêque d'Auch (1).

(1) Léonard Destrappes naquit à Nevers le 3 octobre 1558. Il fut nommé, par Henri IV, à l'archevêché d'Auch, en 1597, mais ne prit possession de son siège que trois ans plus tard. Il mourut le 29 octobre 1629. C'est lui qui, le 16 avril 1618, étant archevêque d'Auch, établit les Oratoriens dans la maison qu'il possédait, à Nevers, rue de la Coutellerie, actuellement rue de l'Oratoire.

L'acte de prise de possession de siège fut dressé par devant Mes Brisson et Pascaux, notaires précités, sous la date du jour susdit, dix décembre, de l'an mil six cent six.

Après le repas, le seigneur évêque dépêche aux prisons de la cour des comptes sage et honorable homme maître Etienne Decolons, avocat en la ville de Nevers et bailli de Prémery, avec ordre de prendre des informations sur les prisonniers et de s'enquérir des crimes dont ils sont accusés, tous renseignements qu'il désire posséder avant de les mettre en liberté. M. Decolons s'acquitte de sa mission et en rend compte au prélat.

A deux heures de l'après-midi, celui-ci se transporte lui-même auxdites prisons et se fait amener les prisonniers, au nombre de six, dont plusieurs méritaient d'être condamnés à mort. Il les encourage et le P. Denis, jésuite, leur adresse, sur sa demande et par ses soins, un petit sermon.

Après cela, en vertu de son autorité et du droit qu'ont toujours eu les évêques d'accorder ces sortes de grâces le jour de leur joyeuse entrée, le seigneur évêque ordonne de les mettre tous en liberté. Ce qui a lieu en présence des juges et officiers du bailliage de Nevers, du prévôt des maréchaux et de son lieutenant, de M. François Laverni, conseiller et assesseur du lieutenant criminel du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de beaucoup d'autres personnages de distinction.

De tout quoi, il fut dressé procès-verbal par Mes Etienne Brisson et Jean Vaillant, en date dudit jour dix décembre de la susdite année mil six cent six.

Je, soussigné, Michel Cotignon, chanoine de l'église cathédrale et secrétaire dudit Mgr Eustache Dulys, évêque de Nevers, déclare authentiques et véritables, pour y avoir pris part et

en avoir été le témoin oculaire et auriculaire, tous et chacun des faits rapportés ci-dessus.

Donné à Nevers, le quinzième du mois de décembre de la susdite année mil six cent six.

Signé : COTIGNON (1).

(1) S'il faut en croire Parmentier, l'intronisation de Mgr Dulys est la dernière des intronisations épiscopales qui ait eu lieu avec ce cérémonial et dans cet appareil (*Idem opus, loc. cit.*).

La date de cet événement fut gravée sur la pierre, pour être transmise à la postérité. En effet, il y a moins de quarante ans, sur le pilier voisin de la chaire de la cathédrale, dénommé dans d'anciens mémoires manuscrits « pilier de sainte Catherine », on pouvait remarquer, tracées légèrement à la pointe, plusieurs inscriptions en écriture cursive gothique, entre autres celle-ci, dont la fin était un peu usée·

L'an mil 606, mestre Eustache du Lis, evesque de Nevers, a fait son entrée le dixième jour de novembre...

(Cf. F. BOUTILLIER, dans *Bulletin de la Société nivernaise*, 2e série, t. V, p. 398).

MUSIQUE ANTIQUE

ET

CHANT GRÉGORIEN

Je n'ai nullement l'intention d'exposer ou de faire connaître, ici, des données nouvelles ; la seule portion originale, tout au moins en partie, de l'étude comparative que nous allons faire ensemble de la musique antique et du chant grégorien, concernera la filiation que d'aucuns ont voulu établir entre ces deux époques successives de l'histoire de l'art. Cette filiation est-elle réelle ? Est-elle complète ? Les recherches faites sur ce point particulier, outre qu'elles sont déjà fort intéressantes par elles-mêmes, nous fourniront, au passage, l'occasion de nous initier aux complications plus apparentes que réelles de la modalité et du rythme antiques, ainsi qu'aux conceptions ambrosiennes et grégoriennes de la mesure et du ton. Aussi bien s'agit-il surtout du *chant* dans les deux cas, les mélodies antiques, même accompagnées, étant avant tout monodiques, c'est-à-dire se bornant à la ligne sans épaisseur d'un chant non harmonisé. Logiquement, donc, nous prendrons, pour point de départ de notre étude, la voix humaine.

1° Celui qui chante modifie sans cesse *la hauteur* des sons qu'il émet ; il les fait varier, dans un même morceau, d'*intervalles* suffisamment constants pour qu'on puisse dire qu'il emploie telle ou telle *échelle* musicale déterminée. L'échelle moderne est, en général, la gamme d'*ut*

majeur, gamme caractérisée par les intervalles de ses barreaux ainsi disposés :

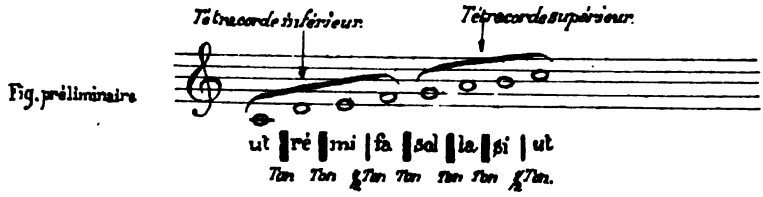

On sait que ces intervalles sont variables : un seul degré sépare la troisième de la quatrième note, et la septième de la huitième : ce degré est le demi-ton. Dix degrés composés de deux demi-tons, ou cinq tons entiers, séparent, au contraire, les autres notes. Divisons la gamme en deux groupes de quatre notes (tétracordes) : nous voyons que chacun des tétracordes ainsi obtenus possède un demi-ton entre ses deux notes supérieures : le tétracorde est alors appelé majeur, et la réunion de deux tétracordes majeurs donne la gamme majeure. Cette gamme majeure constitue, par elle-même, ce que les anciens appelaient *un mode* : c'est le mode majeur, caractérisé par le fait que ces deux demi-tons occupent, dans les tétracordes, le degré supérieur. La musique moderne, depuis Bach, n'écrit (ou du moins ne croit écrire) que dans ce mode (le mode moderne, appelé mineur, n'ayant aucune individualité, aucune netteté et n'étant pas véritablement mineur). Il est vrai que, pour plus de variété, elle le transpose dans divers *tons*, à l'aide de *dièses* ou de bémols qui lui servent, pour rétablir l'hémitonalité supérieure des tétracordes, à *altérer* d'un degré en plus ou en moins les diverses notes de l'échelle, si besoin est. Le *ton* prend alors le nom de la note basale (ton de *ré*, de *mi*, etc.) : mais il ne faut pas oublier qu'il n'en est pas moins écrit, en ce qui concerne la structure de ses tétracordes, suivant le mode majeur vrai, le mode d'*ut*.

2° Le chanteur lit la hauteur des sons qu'il emploie sur un diagramme composé de *notes;* il y lit aussi diverses indications chronographiques ou rythmiques. Le diagramme

usité, actuellement, est ce qu'on appelle la *portée*. Cette portée est commode, en ce qu'elle figure à l'œil la place des sons dans l'échelle, mais elle est inexacte en ce qu'elle figure par un intervalle de même étendue le ton et le demi-ton. Je figure ci-dessous le mode d'*ut* sur la portée *moderne* et sur la portée *réelle:*

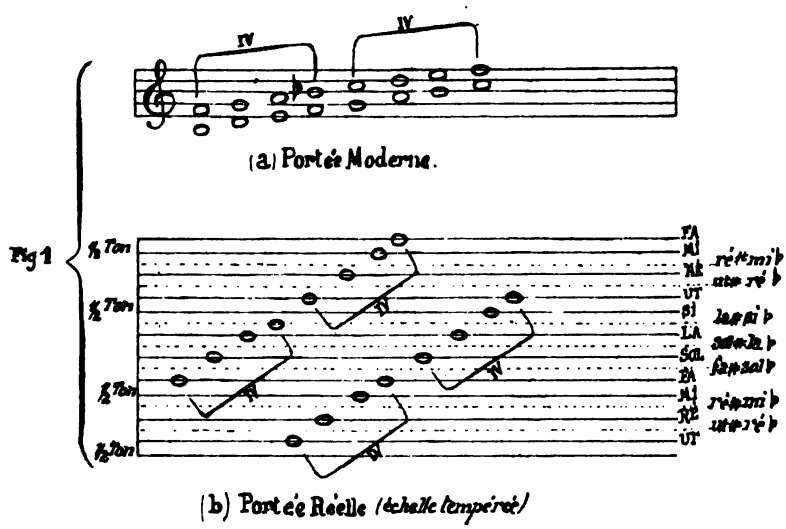

Au-dessus, je figure le même mode, transposé en *fa*. On voit que pour rétablir l'hémitonalité tétracordale supérieure, la *majorité* (si l'on me passe ce néologisme), il a fallu abaisser le *si* d'un demi-ton par la notation d'un bémol. Sur la portée réelle (où j'ai figuré la gamme de *la*, après celle d'*ut*), il m'a suffi de transporter à quatre degrés plus haut (une quarte) l'ensemble de l'échelle.

3° Le chanteur fait durer plus que d'autres certaines des *notes* employées, les groupe chronologiquement par ensembles de deux, de trois ou de quatre, en un mot les allonge et les espace plus ou moins, suivant certaines dispositions qui ont paru offrir à l'oreille un agrément plus ou moins apprécié. En un mot, il les rythme. Le rythme d'un chant ne peut être lu ou senti que si celui-ci est divisé en *mesures*, renfermant chacune une ou plu-

sieurs *unités de durée*. L'unité moderne est *la ronde*, infiniment subdivisible, soit binairement, soit ternairement.

4° Celui qui chante combine enfin des phrases musicales successives et en compose une sorte de discours musical divisé en divers périodes, ou bien, si l'on préfère, construit un édifice plus ou moins harmonieusement ordonné. Suivant les traditions, les usages ou les goûts de l'époque où il vit, suivant le milieu où il s'exprime et parfois suivant les actes ou les sentiments qu'il veut exprimer, il écrit dans telle ou telle *forme* musicale.

L'échelle, la notation qui lui est plus ou moins étroitement liée, la rythmique et la forme sont les éléments essentiels de tout langage musical.

Cette division étant bien posée, occupons-nous d'abord de l'échelle et des intervalles antiques. En premier lieu, faisons remarquer que ce n'est guère que dans la musique grecque que nous pouvons les étudier.

Outre les monuments *notés* qu'elle nous a laissés, particulièrement l'*Hymne à Apollon*, retrouvé dans les fouilles de Thèbes, par l'Ecole française d'Athènes, nous sommes également en possession de nombreux traités, théoriques ou didactiques, la concernant, depuis Aristote jusqu'au seuil du moyen âge, jusqu'aux « *Scriptores ecclesiastici de cantu* », où la doctrine musicale liturgique est enseignée concurremment avec celle des Grecs. C'est que ceux-ci faisaient intervenir la musique dans tous les actes de leur vie individuelle ou sociale, naissance, mariage, décès, et même *promulgation des lois civiles*, sans parler, bien entendu, des marches guerrières ou des hymnes religieux. En Arcadie, affirme Polybe, l'instruction musicale commençait dès la première enfance et se continuait parfois jusque vers l'âge de trente ans. Des concours stimulaient le zèle des virtuoses : Pausanias mentionne l'un d'entre eux institué dans le temple de Bacchus Ménalegide à Hermionée.

Enfin, la médecine, et j'avouerai que ce point-là m'a surtout intéressé, tirait grand profit de la musique et particulièrement du son de l'*aulos*, qui était non pas une flûte,

selon la traduction banale, mais un instrument à anche, une sorte de *hautbois*. La musique, selon divers auteurs, guérissait les douleurs sciatiques, la fièvre, la peste, la syncope, l'épilepsie, la folie, la surdité, elle dissipait l'ivresse et conjurait même les suites funestes des blessures ! Je vous avoue, que, sur ce dernier point surtout, et malgré l'affirmation de Galien, je n'ai guère confiance, et que je ne verrais pas du tout la nécessité d'installer un quatuor d'instruments à vent dans un hôpital d'accidents du travail !

Mais, cette digression faite, revenons-en à l'échelle musicale des Hellènes. Elle eut, semble-t-il, primitivement pour base, l'étendue normale de la voix chantée d'homme, qui paraît, d'ailleurs, s'être abaissée depuis. Je figure, sur la portée, les deux notes limites de cette échelle.

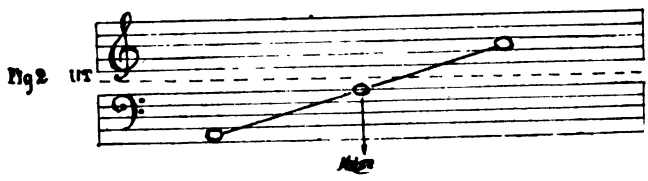

Dans ce diagramme, le son-milieu est le *la* supérieur de la portée de *fa* de la notation moderne. Remarquez ici que, pour les besoins de la cause, mais selon la logique la plus stricte, je figure la portée musicale telle qu'elle est en réalité. l'*ut* supérieur de la clef de *fa*, n'étant autre que l'*ut* inférieur de la clef de *sol*. Aussi, fais-je à cette note l'honneur d'une ligne spéciale entre les deux portées. Nous avons ainsi la portée de onze lignes, qui est la portée sur laquelle tous les modernes lisent la musique, et beaucoup sans s'en douter.

Ce *la* central des voies chantées d'hommes était le vrai centre des échelles musicales antiques : c'était chez les Doriens la mèse, la note du milieu.

L'échelle musicale, qui se déployait de part et d'autre

de cette note, était *descendante* (contrairement à notre gamme d'*ut*) et divisée non en octaves, mais en tétracordes.

Ces tétracordes étaient répartis de la manière suivante :

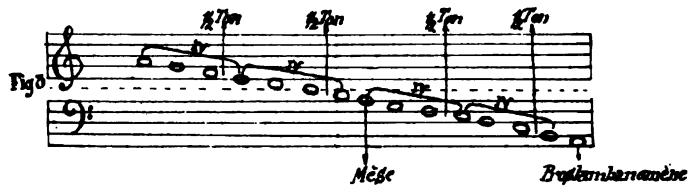

Et comme les intervalles entre les degrés de l'échelle étaient les *mêmes* que dans la gamme actuelle (cinq tons et deux demi-tons), il se trouvait aussi qu'on avait un demi-ton à la base de chaque tétracorde.

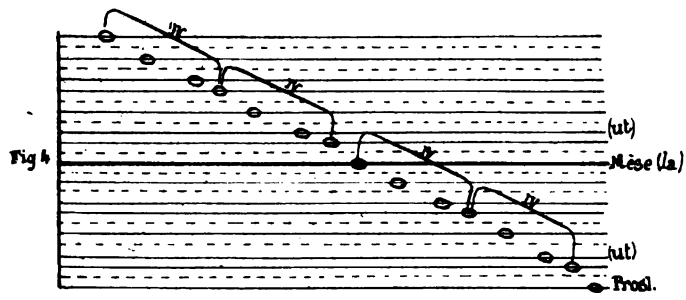

Seule la note la plus basse, le *la* inférieur, ne faisait partie d'aucun tétracorde, et les Grecs l'appelaient proslambanomène, ou note ajoutée. Les tétracordes portaient les noms suivants, de haut en bas : tétracorde des suraiguës, tétracorde des disjointes, tétracorde des moyennes, tétracorde des graves ; et chaque degré tétracordal portait un nom différent (on trouvera ces noms au tableau comparatif général). Enfin, l'ensemble du système portait le nom de grand système parfait *diatonique*.

Outre ce genre *diatonique*, régulièrement construit, en somme, sur les mêmes degrés autrement répartis et autrement nommés que dans la notation moderne, existaient trois autres échelles musicales.

L'une était *défective*, c'était l'échelle enharmonique, où le deuxième degré de chaque tétracorde, à partir de l'aigu, se trouvait supprimé.

Les deux autres étaient *altérées;* dans l'échelle chromatique, ce deuxième degré descendait d'un demi-ton vers la base du tétracorde, et dans l'échelle néochromatique se déplaçait, au contraire, d'un demi-ton vers le sommet. Et comme cette suppression et ces altérations ne s'appliquaient qu'aux trois tétracordes supérieurs des suraiguës, des disjointes et des moyennes, on finissait par avoir là une échelle musicale tout à fait spéciale, à laquelle la forme octavique moderne serait entièrement inapplicable. La complication, d'ailleurs, ne se borna pas là. Les instrumentistes vinrent raffiner sur les chanteurs, et les aulètes introduisirent, dans la série enharmonique, à tétracorde déficient ou plus exactement à tricorde, un son nouveau, placé à la base du tétracorde, entre ses deux degrés inférieurs. Or, comme le demi-ton se trouve précisément situé entre ces deux degrés, leur son fut séparé de chacun d'eux par un simple quart de ton. On appela pycnon la base du tétracorde ainsi modifié.

Ceci concerne les aulètes. Les citharèdes, à leur tour, intervinrent pour modifier, dans un autre sens, le genre diatonique du grand système parfait. Ils se contentèrent de tendre *moins fort* les deux cordes médianes de chaque tétracorde, et obtinrent ainsi le genre mou (c'est du nom de ce genre que serait venu, d'après Vincent, l'expression de B mol).

Ici encore, nouvelle intervention de la médecine.

Ptolémée disait que les genres mous resserrent et énervent l'âme, tandis que les genres durs l'énervent et l'excitent. On a voulu se rendre compte, de nos jours, de la réalité de ces assertions et Vincent a fait construire chez Alexandre un harmonium à deux claviers où on a pu exécuter des morceaux dans le genre mou et dans le genre enharmonique. Mais, nos oreilles contemporaines auraient besoin d'une longue éducation avant de pouvoir vérifier les dires de Ptolémée.

Outre l'échelle que nous venons de décrire, qui est l'échelle par excellence, l'échelle dorienne, il y

a d'autres échelles musicales, d'autres *harmonies*, comme disaient les Hellènes. Ce mot ne devant nullement être compris au sens qu'il a aujourd'hui, il vaut mieux les désigner sous le terme consacré, et d'ailleurs parfaitement logique, de modes.

Revenons à notre grand tableau. La partie centrale en est exactement formée par l'octave, *mi-mi* (1), l'octave dorienne, avec les deux demi-tons à la base de chaque tétracorde : le mode mineur vrai, le mode mineur pur (de même que notre octave d'*ut* majeur est la gamme majeure pure). Quand on compose dans cette octave, le repos final doit (la règle est presque absolue dans la musique antique) tomber sur le *mi* inférieur. Mais il est admis qu'on peut également le faire tomber sur le *la*, on a alors affaire au mode dorien n° 2. Dans un mode comme dans l'autre, la place du demi-ton reste la même dans l'échelle totale.

Mais il existe d'autres modes, avec des échelles différentes et des positions différentes pour les demi-tons. De même que le dorien a pour octave centrale *mi-mi*, ils ont pour octaves centrales les octaves suivantes :

Dans le mode	*Phrygien*,	l'octave	*ré-ré.*
	Lydien	»	*ut-ut.*
	Myxolydien	»	*si-si.*
	Hypodorien	»	*la-la* (Eolien).
	Hypophrygien	»	*sol-sol.*
	Hypolydien	»	*fa-fa.*

A chacune de ces octaves différentes on rattachait un caractère moral.

Dorien	— ἦθος	grave, sérieux, formant le corps et l'esprit.
Phrygien	— »	animé, violent, purgeant les passions (comme la tragédie).
Lydien	— »	gracieux, jeune, calmant.
Myxolydien	— »	pathétique, plaintif, propre au chœur tragique.
Hypolydien	— »	agréable, gai, propre aux festins.
Hypophrygien	— »	dur, sombre, dithyrambique, élevé.
Hypodorien	— »	doux, grandiose aussi, mais amollissant.

(1) L'octave est formée de deux tétracordes *disjoints*.

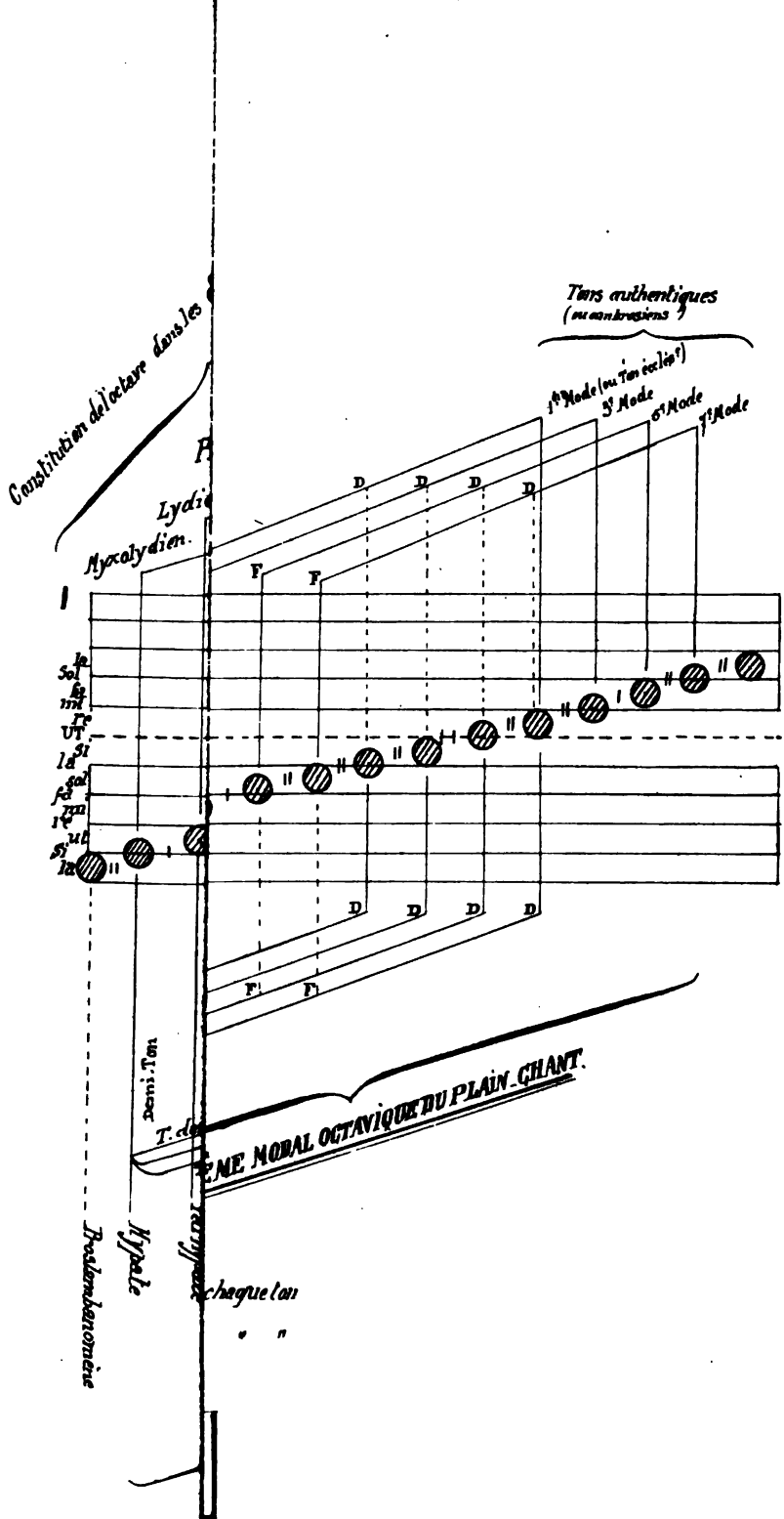

N.B Ce systè
froisser nos l
descendant

N.B. Le système modal octavique du plain chant est contrairement au grand système parfait à échelle ascendante.

Tout comme notre octave d'*ut*, que nous *transposons*, en conservant aux demi-tons la même place, dans les tons de *ré*, de *mi*, de toutes les notes de la gamme dièsées ou bémolisées, mais qui n'en reste pas moins l'octave d'*ut*, le *mode* d'*ut*, les diverses octaves grecques pouvaient être *transposées*. Et c'est ici que l'on se rend compte de la pauvreté relative de notre musique classique. Treize échelles, depuis Aristoxène, puis quinze échelles de transposition furent ultérieurement créées. Si j'avais à ma disposition un instrument à clavier, je montrerais qu'il est aussi facile de transporter l'octave dorienne, avec ses demi-tons basaux, c'est-à-dire le mode mineur vrai, sur tous les degrés de la gamme. Nombre de musiciens modernes, d'ailleurs (et en particulier les musiciens russes), ne se sont pas fait faute de composer, consciemment ou inconsciemment, dans les modes antiques.

Quant à la notation grecque, elle était alphabétique.

Primitive, elle se composait de signes alphabétiques plus ou moins modifiés, placés généralement, quand il s'agissait de chant, au-dessous du texte écrit. La notation instrumentale différait par certains côtés de la notation vocale. Ici aussi, les aulètes enharmonistes raffinèrent et imposèrent au grand système parfait l'usage partiel de leur notation spéciale, caractérisée par les inversions ou les renversements de lettres. Ex.: K ⋊ Ж

Il pouvait arriver qu'une notation instrumentale accompagnât la notation vocale : ici nous touchons à la question de la polyphonie antique. Mais son peu d'importance fera que nous la signalerons seulement au passage: elle se réduisait, en effet, à l'émission simultanée de deux sons, placés à la quinte ou à la quarte l'un de l'autre, donnés soit par la voix et un instrument, soit par les deux tuyaux d'un hautbois antique, d'un aulos double.

La rythmique était, par contre, infiniment savante et expressive. Alors que nous subdivisons, dans notre rythmique moderne, notre unité, la ronde en subdivisions de plus en plus ténues (noires, croches, etc.), les Hellènes partaient d'une unité minima, qui constituait le temps. Ces unités pouvaient, pour former des *mètres*, se grouper par trois, quatre, cinq, six. Elles pouvaient se condenser,

deux unités (disons deux minimes, deux brèves, pour simplifier), pouvant se grouper pour donner une longue.

Exemple de mètres :

1° De trois unités (trochée o .) — (iambe . o).

2° De quatre unités (spondée o o) — (dactyle o . .) — (anapeste . . o).

3° De cinq unités (péon crétique o . o).

4° De six unités (ionique majeur o o . .) — (ionique mineur . . o o).

Chaque groupe, chaque mètre se divisait en deux sous-groupes que l'on battait à la main par un posé (θησις) et un levé (αρσις). Le mètre, suivant son espèce, commençait tantôt par le levé, tantôt par le posé.

Ces mètres se groupaient eux-mêmes, par deux, en mesures, ayant aussi leur posé et leur levé individuel.

On voit d'ici quelle science consommée il fallait au marqueur de temps, nous dirions aujourd'hui au chef d'orchestre, parmi ces étagements et ces chavirements perpétuels de battues. Les mots eux-mêmes ne pouvaient les guider, car nous savons que, dans la métrique antique, les mètres empiètent la plupart du temps d'un mot sur l'autre !

Les anciens n'ignoraient pas, cependant, mais dans la musique populaire (marches guerrières, entrées de chœurs tragiques, défilés de comédie), le vulgaire rythme à deux temps, scandé comme dans nos marches contemporaines, mais son usage était à la fois vulgaire et limité.

Nous envisagerons en dernier lieu les *formes* musicales antiques. Nous connaissons un certain nombre de compositions grecques : l'*Hymne à Apollon* (retrouvé à Delphes, dans les fouilles de l'Ecole française), écrit dans le mode dorien n° 2 (*la-mi-la*), est la principale. Nous en connaissons aussi de plus vulgaires, telle la chanson découverte à Tralles, en Lydie, sur une stèle funéraire. Elle est composée en hypophygien diatonique, et son sens, bien païen, est le suivant :

Tant que tu vis, éblouis les gens,
Que rien de ta bile ne s'émeuve,
La vie est brève : la fin te guette.

Que retenir de cette brève excursion à travers la musique antique ? N'en revient-on pas, n'en sortons-nous pas avec une impression d'harmonie, assurément, de richesse, évidemment, mais aussi de complexité exagérée ? Pour les échelles, quinze sons portent différents noms, notés par quinze différents signes; huit modes, tous différents, chacun pouvant être écrit dans trois genres (enharmonique, diatonique et chromatique) et même dans un quatrième, le genre mou, soit trente-deux échelles de transposition, dans divers tons de l'octave ! Pour la notation, un alphabet droit, retourné, renversé, indiquant parfois (dans le genre enharmonique) des quarts de tons par exemple! Pour la rythmique, toutes les combinaisons arithmétiques possibles, de longues et de brèves, dans des mètres à deux, trois, quatre, cinq, six, sept temps même, combinaisons commençant tantôt par un temps fort, tantôt par un temps faible ! Et pour les formes, *toutes*, la musique intervenant dans tous les actes de la vie !

Il y a assurément de l'art, il y a assurément du *beau* dans la musique antique, mais il y a aussi beaucoup de rhétorique musicale, stérile et vide. Que de rhéteurs pour un Platon! Que de musicographes pour un musicien! pourrait-on dire avec non moins de vérité. Que de dénominations, que de divisions, que de systèmes ! Et quelle différence, si l'on passe de cet art *artificiel*, par beaucoup de côtés, à l'harmonieuse spontanéité du chant grégorien.

Je viens de prononcer le mot de spontanéité. En ai-je le droit ? C'est ici que je vous prie de me prêter toute votre attention, car la question est sérieuse, nombre d'auteurs, et non des moindres, faisant dériver, d'une manière non relative, mais presque absolue, l'art musical médiéval, et le chant grégorien en particulier, de la musique antique.

Cette dérivation (que je prétends seulement relative), n'est, en effet, pas douteuse. Nous avons la preuve que la plupart des musicographes du premier moyen âge connaissaient, d'une manière suffisamment complète, les théories musicales antiques : cette preuve est simplement testimoniale, il est vrai, mais nous en aurons une preuve plus directe en comparant ensemble les deux systèmes

musicaux. Entrons dans le détail, en ce qui concerne d'abord les *échelles*.

Comme les anciens, les musiciens du moyen âge ignorent « la tyrannie du mode d'*ut* », comme dit Maurice Emmanuel, dans son excellente *Histoire de la Langue musicale*. Comme eux, ils écrivent dans des modes définis, suivant une échelle de mêmes dimensions. Comme eux, ils placent en général les finales ou les toniques de ces modes sur les « moyennes » du grand système parfait *la-sol-fa-mi*. Et, par malheur, comme eux également, comme Gevaert l'a lumineusement démontré, quelques rhéteurs musicaux viennent tout embrouiller de véritables quiproquos terminologiques, affublant du nom de tons (les tons ecclésiastiques) les échelles que les anciens avaient si justement qualifiées modes.

Mais, en pratique, que trouvons-nous comme échelles dans le chant grégorien, qui est assurément la plus haute et la plus belle expression de la musique médiévale ?

Quatre modes ou tons authentiques (ambrosiens, parce que définitivement imposés par saint Ambroise, évêque de Milan (340-397), qui sont :

Le 1er, *ré-ré ;*
Le 3e, *mi-mi ;*
Le 5e, *fa-fa ;*
Le 7e, *sol-sol.*

et quatre tons grégoriens proprement dits ou tons plagaux imposés par saint Grégoire le Grand (540-604) et placés à une quarte au-dessous des précédents ; ce sont :

Le 2e, *la-la ;*
Le 4e, *si-si ;*
Le 6e, *ut-ut ;*
Le 8e, *ré-ré.*

Chaque ton a une finale et une dominante, qui sont les mêmes pour le ton authentique et son ton plagal dérivé (*voir le tableau général*). Ces tons, contrairement aux modes antiques, ne se transposent pas; « les signes d'altération modernes, dièses, bémols ou bécarres, n'y sont point pratiqués ». Seul, le bémol sur le *si* est employé légitimement « toutes les fois que le contour de la mélodie

amènerait l'intervalle de trois tons entiers, *fa, sol, la, si,* le *triton,* que les anciens musiciens jugeaient trop dur pour l'oreille et qu'ils supprimaient toujours en baissant le *si* d'un demi-ton » (QUITTARD).

Comme les modes antiques, ils doivent leur couleur personnelle à la place que le demi-ton occupe dans chacun d'eux. Le premier et le deuxième sont doux et calmes, propres à rendre l'accent d'une grave et noble prière. Le troisième et le quatrième sont de couleur plus mystique, plus instante, plus passionnée, pourrait-on dire, si ce mot pouvait être à sa place ici. Les quatre derniers se rapprochent considérablement du majeur moderne ; ils sont simples, fermes, souvent gais, toujours pieusement affirmatifs.

Ajoutons que la mélodie reste toujours dans l'étendue de son octave modale, ne pouvant réglementairement la dépasser que d'une seule note, soit au-dessus, soit au dessous.

Il s'agit donc ici, comme on voit, d'une énorme simplification des échelles antiques. Quels que soient les efforts qu'aient faits les théoriciens médiévaux pour rattacher d'une manière presque absolue leurs échelles aux échelles grecques, il y a, dans les nouvelles échelles liturgiques, une véritable création nouvelle, toute originale, issue de l'âme même d'une religion dont la vérité venait de s'épanouir à travers le monde. Je cite ici un passage de Maurice Emmanuel : « La muse des Grecs était souple et ondoyante personne, capable de s'adapter aux temps nouveaux ; elle survécut dans les cantilènes de la liturgie chrétienne et jusque dans le chœur polyphone de la Renaissance, sans effort comme sans contrainte, par le seul jeu de ses forces vitales. Mais les pédants qui la révéraient ont fait croire à sa tyrannie, par l'insistance qu'ils mirent à évoquer, à tous moments, les vieux mots; ils ne comprirent pas qu'en évoluant, elle dût en même temps renoncer aux antiques vocables ; et ils exigèrent de ceux-ci qu'ils continuassent à avoir cours. De sorte qu'ils ont, du même coup, en l'affublant d'un vieux costume, masqué le développement harmonieux de ses formes et alourdi sa marche vers l'avenir ».

Les modes nouveaux, de l'avis de musiciens éminents, peuvent donc être considérés comme chose nouvelle. Mais la nouveauté, l'esprit créateur des musiciens médiévaux apparaît encore davantage dans la notation.

Ici, c'est une révolution. Non qu'une partie de la méthode de notation antique n'ait été conservée ; depuis Boèce, on traduisit en lettres latines les divers sons des échelles (et ces lettres marquent, aujourd'hui encore, les notes diverses, en lutherie et sur le cadre de nos pianos contemporains). Mais cette notation était purement didactique et réservée aux clercs instruits. En pratique, on se servit d'une notation nouvelle, la notation *neumatique*, et cela bien avant le IXe siècle.

Cette notation affecta d'abord deux formes. Dans les manuscrits de l'Espagne et du Midi de la France (manuscrits aquitains), on figura par des points, placés à des hauteurs différentes, la hauteur relative des notes entre elles :

Fig. 5

Au contraire, dans le Nord, on s'attacha surtout à figurer des inflexions vocales, des groupes de sons, par divers graphiques dont le suivant peut donner un exemple (Neumes accents) :

Fig. 6

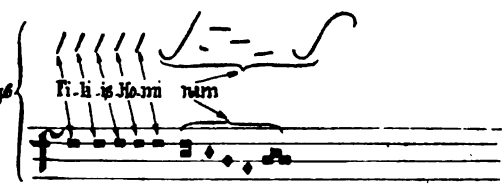

Nous le figurons au-dessous en notation grégorienne sur portée, mais entre les deux notations se place une notation intermédiaire, où les accents sont figurés sur une portée :

Fig. 7

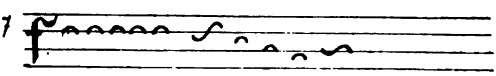

Cette notation est celle du rite ambrosien du diocèse de Milan. La portée est ici une portée de quatre lignes ; primitivement, la portée n'eut qu'une ligne, et la seconde, la troisième et la quatrième furent, dans le cours des temps, successivement ajoutées.

Ainsi se constitua progressivement la notation grégorienne ; d'abord accentuée, puis ensuite quadrangulaire (comme dans l'exemple de la figure 6).

Cette notation diffère de la notation moderne en ce qu'elle groupe, d'une manière merveilleusement expressive, les émissions sonores successives du *chanteur ;* c'est une notation vocale vraiment idéale et l'on pourrait presque dire physiologique. Ces diverses inflexions de la voix sont en somme exprimées sur la portée par quelques figures assez simples :

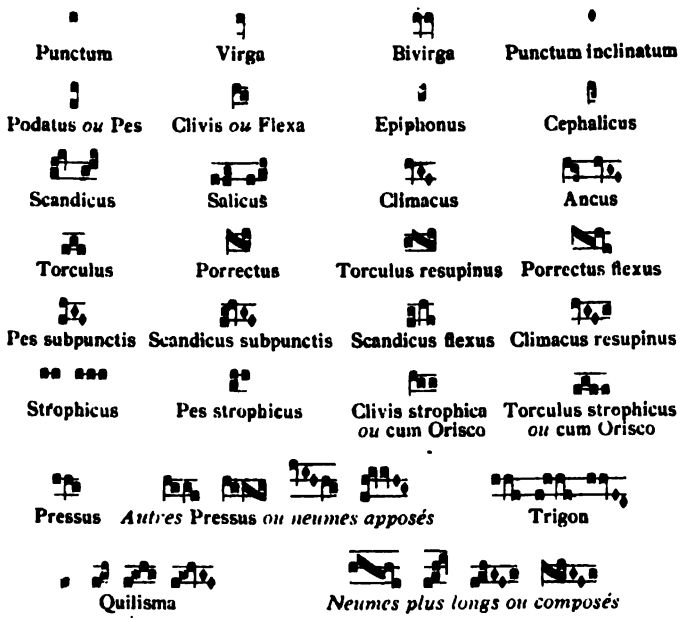

Fig. 8 (d'après la Préface de l'Edition Vaticane)

Que nous voilà loin, avec cette notation véritablement vivante, de la notation alphabétique, si primitive, des anciens Grecs !

Nous en sommes tout aussi loin en ce qui concerne la rythmique. La musique ancienne, avons-nous dit, tirait tout son rythme de la quantité syllabique des mots, aussi bien des mots latins que des mots grecs. Or, il faut remarquer que, dans le latin populaire, qui devint en grande partie tout au moins le latin ecclésiastique et qui survécut seul aux invasions germaniques, on tenait fort peu compte de cette quantité syllabique. Au contact de ces dialectes germaniques, le latin nouveau perdit bientôt toute notion de la quantité brève ou longue, c'est-à-dire de la *durée* des syllabes. Ce fut, au contraire, l'accent *tonique* qui passa au premier plan.

Non pas qu'il n'existât pas très nettement dans le latin littéraire, mais c'était d'un accent d'acuité; il ne correspondait ni à un *renforcement*, ni à un *allongement* du son, mais à une élévation de ce dernier dans l'échelle musicale. Dans les phrases chantées, on le *supprimait*, pour n'apporter aucune entrave à la liberté mélodique.

Au contraire, dans le latin des mélopées liturgiques, l'accent tonique, tout en restant à la même place que dans le latin classique, devient un accent d'intensité : « La syllabe aiguë du temps de Virgile, dit Havet, devient la syllabe *forte* au temps de Claudien ». Cet accent devient si important, si significatif, si intense, qu'autour de la syllabe forte se produisent des condensations marquées, qui finissent, sur notre sol, par donner naissance à une nouvelle langue : le français. Le mot *organum* devient orgue, le mot *hospitale* devient hôtel. Eh bien ! c'est cet accent du latin vulgaire qui va devenir maintenant le centre de la rythmique : Plus d'ἄρσις ni de θέσις, le temps fort sera toujours sur la syllabe accentuée.

De même, la quantité étant supprimée, on ne pèsera plus les syllabes ; on les comptera. Et au lieu du mètre, une nouvelle unité rythmique sera née, qui sera tout simplement le *mot*. Contrairement à l'antiquité, on pourra donc faire de la *musique sur de la prose*. Qu'on me permette, ici, de faire une citation nouvelle de M. Emmanuel:

« Bien que cette rythmique prétende imiter l'antique, sa

boiterie, commandée par les mots, lui assure une vie originale, indépendante et fait sa beauté. Les plus anciens plains-chants ne sont pas des imitations. Que les théoriciens, artificiellement, aient prétendu expliquer après coup, à la lumière de l'antiquité révérée, l'organisme nouveau, spontané, des chants prosaïques, cela n'enlève rien à la saveur de ces très libres mélopées ».

En un mot, respect absolu pour l'unité verbale, voilà ce qui caractérise la musique plain-chantiste — et nous ne parlons pas encore de son respect absolu pour le *sens* verbal.

Il nous reste à dire quelques mots des *formes* musicales. Mais n'en avons-nous pas parlé au sujet de la rythmique elle-même ? N'avons-nous déjà pas montré que ces formes étaient essentiellement libres, pouvant être soit poétiques, soit prosaïques ? Naturellement, prosaïques ou poétiques, elles furent essentiellement religieuses (nous ne nous occupons d'ailleurs, ici, que du chant grégorien et non de toute la musique médiévale). La liturgie seule peut expliquer la disposition et l'emploi des chœurs, des soli, des dialogues chantés; nous n'avons donc pas à nous y attarder ici. Mais puisque nous avons cité des exemples de musique antique, notre devoir est de rappeler ici deux magnifiques exemples de plain-chant, que nous connaissons tous, la prose des morts, le *Dies iræ*, et l'hymne magnifique du *Te Deum*. Le *Dies iræ* surtout, au point de vue de l'ordonnance proprement dite, doit son puissant effet à son incomparable architecture, qui peut se schématiser ainsi:

1° Trois paires de strophes entendues deux fois :

a a + *b b* + *c c*
a a + *b b* + *c c*

2° Deux réitérations exactes :

1° Entendues deux fois : *a a* / *b b*

2° Entendues une fois : *c*

3° Un élément nouveau : *d*

4° Une réitération tronquée : *b*

5° Un élément nouveau : final *c* (*Piè Jesu*).

L'édification d'une telle architecture musicale est le fait d'un très grand artiste : l'effet produit a d'ailleurs entièrement répondu à son attente, car il est d'une saisissante et d'une parfois angoissante grandeur.

Nous voici maintenant en possession des éléments nécessaires pour faire, entre la musique antique et le chant grégorien, une comparaison que nous n'avions fait qu'esquisser chemin faisant. Divers points leur sont communs :

1° En ce qui concerne les échelles musicales, la liberté qu'avaient les plain-chantistes, tout autant que les musiciens hellènes, de placer les demi-tons à n'importe quel point de l'échelle, contrairement aux musiciens actuels, qui ne connaissent qu'un mode : l'*ut* majeur (je ne dirai rien ici de son suffragant, l'*ut* mineur, forme bâtarde qui ne mérite à aucun degré le nom de mode).

Il est incontestable, d'autre part, qu'une tradition, parfaitement consciente, relie les modes de plain-chant aux modes grecs et que l'octave dorienne, en particulier, a survécu, sous ses principales formes, facilement reconnaissables sous les deuxième et troisième tons ecclésiastiques, à la déchéance du monde païen. Mais ces échelles se sont simplifiées, en ce qu'elles sont rentrées dans le cadre, d'ailleurs plus scientifique et plus logique, de l'octave : elles ont également répugné aux transformations artificielles que les aulètes leur faisaient subir dans les genres enharmonique et chromatique. Chaque mode y a gagné en signification et en couleur particulière; son ἦθος, auraient dit les Grecs, est devenu plus ferme et plus net.

2° En ce qui concerne la notation, une véritable révolution a été opérée par la substitution de la notation neumatique à la notation alphabétique: cette révolution, lente d'ailleurs, a été un immense bienfait. La création de

la portée a fait faire à la musique son pas le plus considérable : la possibilité, grâce à elle, de la notation exacte, de sons non seulement simultanés, mais successifs, a ouvert la porte à l'*accord*, c'est-à-dire à toute l'harmonisation moderne. Enfin, les signes du chant grégorien ont indiqué à l'œil du chanteur, d'un seul coup d'œil, la ligne générale et les groupes secondaires vocaux de tout le diagramme musical.

3° En ce qui concerne la rythmique, le chant grégorien a, sur la musique antique, l'immense avantage de lier, d'une manière plus complète, le mot au chant, c'est-à-dire à l'expression musicale. Plus de mots coupés par la mélodie, plus de disparition forcée de l'accent verbal, mais, au contraire, un discours musical simplement ordonné, non plus suivant une dialectique complexe, mais à la fois suivant l'art et suivant la logique.

4° En ce qui concerne les formes, l'art médiéval, synthétisé dans le chant grégorien, a agrandi le domaine de la musique en y faisant *entrer la prose*. Il a renversé les barrières étroites d'une réglementation un peu tyrannique: c'est essentiellement un art de liberté.

En somme, le chant grégorien n'a emprunté à la musique antique, et plus spécialement à la musique grecque, que la constitution modale de ses échelles, qu'il a d'ailleurs grandement simplifiées, et que sa forme monodique, c'est-à-dire à peu près purement mélodique, sans harmonisation ni accords.

Il les a empruntées de la même manière que les architectes des basiliques chrétiennes primitives empruntaient aux Romains le mode de construction de leurs basiliques et leurs appareils architecturaux. Car, il y a dans la musique, comme dans l'architecture, des principes immuables, mécaniques ou physiques, selon lesquels, tout édifice, soit en *pierre*, soit de *sons*, doit être bâti.

Mais il en a modifié le sens, il en a simplifié la forme, il les a, pour tout dire, en un mot, adaptées à un rôle infiniment plus noble et plus haut, partant plus simple et plus pur aussi.

Il a, de plus, orienté la musique dans une voie nouvelle: car c'est grâce au système grégorien que la musique a acquis sa notation actuelle sur portée, permettant une harmonisation facile, et sa structure octavique, qui est seule conforme aux lois de l'acoustique.

Tel qu'il est, il apparaît avec sa ligne souple et grandiose comme une véritable création. Fondé sur des bases solides, à la fois logiques et scientifiques, il semble qu'il doive participer, de par sa construction même, de la pérennité de l'Eglise universelle. Comme elle, il a substitué son unité vivante à la pluralité morte, son monothéisme, pourrait-on dire, au polythéisme antique, et sa simple vérité aux raffinements des rhéteurs.

Les monodies grégoriennes sont et resteront éternellement nouvelles, éternellement jeunes.....

Dr Raymond BELBÈZE.

GÉOLOGIE DE LA NIÈVRE

Les Environs de Pougues

I. — Préliminaires : la Géologie dans la Nièvre

Si l'on parcourt les études géologiques publiées sur le Nivernais, on s'aperçoit que ni la valeur des travaux parus, ni le mérite de leurs auteurs, ne dispensent d'effectuer après eux de nouvelles et nombreuses recherches.

Un résumé concret n'existe même pas encore. A part la Carte géologique au 80.000e, une synthèse reste à faire pour le département. Souhaitons qu'elle soit, quand elle se fera, assez détaillée et complète, en même temps que nette et méthodique. Avant que nous possédions cette œuvre d'ensemble, ajoutons notre contribution à celles qui, peu à peu, en fournissent les éléments.

Combien la Géologie mérite de se recruter des adeptes, il est presque superflu de l'indiquer, tant est grand l'intérêt qu'elle présente.

La Géologie est intéressante par elle-même. Elle embrasse un champ qui touche à l'objet de toutes les sciences positives et naturelles, jusqu'à l'histoire même de l'humanité et les révélations bibliques. Elle offre l'agrément d'exercer en celui qui la cultive le corps autant que l'esprit ; elle le place sous l'action bienfaisante du grand air par les courses auxquelles elle l'oblige ; elle le met en contact prolongé avec la nature, l'arrête devant le magnifique spectacle de la Création et fait naître en lui ce pressentiment de l'ordre et de l'infini, d'où

découle le culte dû au Tout-Puissant. Elle est encore une science sociable, exige à un haut degré le concours simultané d'activités distinctes et réserve fréquemment la solution de ses difficiles problèmes, inutilement poursuivie dans des études individuelles, à la discussion des savants réunis sur place.

Et quel prix n'a-t-elle pas au point de vue pratique ! Il suffirait, pour en juger, d'énumérer ses applications immédiates, dont les principales sont : l'exploitation des matières minérales utiles, telles que filons métallifères, minerais, houille, sel, gypse, argiles, pierres de construction et autres ; l'aménagement des sources minérales ; la recherche des eaux servant à l'alimentation humaine ou aux besoins de l'industrie ; l'étude du régime des cours d'eau ; l'exécution des travaux publics relatifs aux ponts et chaussées ; l'amendement des terres en agriculture, etc.

A tant d'avantages susceptibles d'exciter l'intérêt général, elle en joint ici de particuliers ; elle est digne de s'attirer des sympathies aussi profondes qu'ailleurs dans notre département de la Nièvre, si riche à tous points de vue, plus remarquablement doué encore à celui-ci, car elle y présente toute la variété de son domaine et y dresse presque entière l'échelle de ses terrains.

Une ville comme Nevers serait honorée par la possession d'un Musée géologique nivernais, dont les échantillons, roches ou fossiles, seraient classés méthodiquement, avec toutes les indications : nature, terrains et provenance dans le département (1). Une telle collection locale serait un des moyens les

(1) Cette idée était prônée dès 1840. L'*Annuaire de la Nièvre* pour 1841 renferme ces lignes dans un article signé Aug. Gillot et intitulé : Cabinet minéralogique de Nevers : « Le Cabinet minéralogique de Nevers, situé dans le local de la bibliothèque, est de création toute récente et a été fondé sous l'administration de M. Désveaux. Sa destination spéciale est de recevoir les minéraux du département, dont il présentera ainsi le répertoire géologique. Cependant cette destination n'exclut pas la possibilité d'une plus grande extension ; déjà même une collection générale est commencée. Mais l'administration ne perdra pas de vue l'objet primitif du Cabinet et veillera avec soin à ce que la collection départementale soit toujours distinctement séparée de la collection générale, de manière à ce qu'il ne puisse jamais s'opérer de fusion entre les deux ». L'auteur de ces justes réflexions, Aug. Gillot, était conservateur de cette partie du Musée.

plus puissants de développer le goût et les aptitudes du public en cet ordre de connaissances. Borné aux éléments contenus dans notre éclectique et incomplète — quoique vieille de plus de trente ans — collection minéralogique et paléontologique, guidé par les travaux presque tous anciens de nos devanciers, on nous excusera d'avancer lentement à leur suite, arrêté, malgré nous, par le manque des longs loisirs que cette science exige au même degré que l'application et la méthode.

MM. Ebray, Gillot, Bertera, Brunet, Busquet, de Grossouvre, Friedel, Henri Douvillé, Lefort, Marlot, De Launay, Lemoine, Jodot, etc., ont publié des travaux ou notices sur la géologie du département (1).

Entre tous, il y a lieu de distinguer en première ligne le nom d'Ebray, un des plus méritants géologues de la Nièvre. Né à Bâle en 1823, M. Ebray entra à l'Ecole centrale et y puisa les éléments de ses connaissances. Devenu, en 1854, ingénieur au service de la Compagnie P.-L.-M., il fut chargé par elle de surveiller la construction d'une partie de la grande ligne Paris-Nevers-Lyon. La section dont il était le chef allait des Loges à La Charité-sur-Loire. Ses *Etudes géologiques sur le département de la Nièvre* ont paru en fascicules, de 1858 à 1872, et furent réunies en volume. On y trouve les idées qui reviennent dans la foule de courtes notices qu'il publia durant toute sa vie : influence des failles sur la configuration topographique d'une contrée et sur l'apparition des sources minérales ; grandeur des dénudations anciennes ; difficulté de tracer les limites des anciennes mers ; nullité de plusieurs systèmes de soulèvement ; filiation des espèces organiques ; influence du sol sur l'agriculture, etc.. M. de Magnitot, alors préfet de la Nièvre, avait engagé les maires de chaque commune à souscrire à cette publication, que l'auteur compléta par ses *Etudes paléontologiques sur le département de la Nièvre,* restées inachevées.

M. Ebray publia en 1862 avec M. Bertera. ingénieur des

(1) En collaboration avec M. Paul Combes fils, nous publierons prochainement une *Bibliographie géologique de la Nièvre et du Morvan*, pour laquelle nous avons déjà réuni plusieurs centaines de titres d'ouvrages, et que nous présenterons aux travailleurs avec la certitude de leur être utile.

mines, une carte géologique du département. Il mourut à Genève en 1879. Sa collection y est restée.

M. Aug. Gillot (1806-1890), ingénieur civil lui aussi, mais d'une famille toute nivernaise, était vice-président de la Société géologique de France quand cette Société tint une session extraordinaire à Nevers, du 1er au 8 septembre 1858.

M. Horace Busquet, ancien directeur des mines de La Machine, a contribué à la rédaction des légendes accompagnant les feuilles de la carte géologique au 80.000e.

M. F. Lefort, conducteur principal des ponts et chaussées, a réuni dans le Nivernais une belle collection de fossiles, que possède actuellement le musée eucharistique de Paray-le-Monial. Ses travaux : *Failles et Géogénie*, *Carte de la Nièvre*, etc., contiennent des indications utiles.

La Carte géologique détaillée de la France, au 80.000e, est un document de première importance. Elle est à l'échelle de la Carte d'état-major et reproduit ses indications topographiques. Six feuilles concernent la Nièvre : nos 110, 111, 123, 124, 135 et 136. Elles sont l'œuvre des ingénieurs des mines, et ont été établies sous la direction de Michel-Lévy. La feuille de Nevers, 123, a été dressée en 1893 par MM. de Grossouvre et De Launay.

Actuellement, l'établissement de la feuille « Bourges » de la Carte géologique au 320.000e entraîne la révision générale de la géologie du Nivernais. MM. Lemoine et Jodot effectuent ce travail avec l'aide des géologues locaux.

II. — L'étage callovien à Pougues et aux alentours

Les sédimentations qui prédominent à Pougues et aux environs appartiennent à l'ère mésozoïque ou secondaire. Les mers des époques antérieures au trias n'ont point baigné la région. Celles des époques postérieures ont eu leurs rivages à proximité, mais un peu plus haut (1).

La plupart des étages de la série jurassique sont représentés dans nos sédimentations. Ceux qui affleurent dans la

(1) Voir nos cartes (fig. 5), d'après M. A. de Lapparent, à la fin de ce paragraphe.

Terrains de la région Pougues-Nevers
d'après la Carte géologique,
avec quelques modifications.

14 Tourbe
13 Alluvions modernes
12 Alluvions anciennes
11 Calcaire lacustre
10 Rauracien
9 Argovien
8 Sables culminants
7 Callovien décalcifié
6 Callovien
5 Bradfordien
4 Vésulien
3 Bajocien marneux
2 Bajocien calcaire à entroques
1 Lias
— Failles visibles
--- Failles masquées

Fig. 1.

région sont, en les énumérant de bas en haut, le toarcien, le bajocien, le bathonien (vésulien et bradfordien), le callovien, l'oxfordien, l'argovien, le rauracien.

Les alluvions anciennes les recouvrent fréquemment. Sur les sommets couverts de forêts, ou dans les bas-fonds occupés par les prairies, le sous-sol se laisse moins bien connaître que dans les altitudes moyennes.

Notre attention se portera d'abord sur le *callovien*, si important dans la région, puis sur les terrains s'étageant en dessous de lui, ensuite sur ceux qui le surmontent; nous serons amenés à une étude de nos sources minérales; quelques mots sur la faille de Pougues compléteront l'examen.

Jetons d'abord un coup d'œil sur le lieu et la topographie des environs.

A douze kilomètres au nord de Nevers, à l'altitude d'environ 190 mètres au-dessus du niveau de la mer et de 20 mètres au-dessus de la Loire, la petite plaine de Pougues, ouverte du seul côté de la vallée de Garchizy-Fourchambault, est renfermée des trois autres côtés par un amphithéâtre de collines élevées d'environ 300 mètres.

A l'est, Mimont (333^{m}) (1) et le Mont-Givre (297^{m}) (2) forment avec la butte de Garchizy (253^{m}) (3) une suite rectiligne de hauteurs dirigées N.-15°-E. A l'ouest, la colline (240^{m}) de Soulangy-Germigny forme une ligne à peu près parallèle, qu'interrompt le ravin de Sesseigne, pour se continuer vers Tronsanges (230^{m}). Au nord, les hauteurs sont ininterrompues entre Tronsanges, les Aubues (250^{m}) et Châlon-les-Coques (272^{m}). Un vallon étroit et élevé sépare les Coques du hameau d'Eugnes qui lui fait vis-à-vis et qui touche aux bords escarpés de la forêt de Bertrange; les sources qui naissent au-dessus de ce vallon ne s'écoulent plus au sud, vers Pougues, mais au nord, vers Champvoux, toujours vers la Loire. Une ligne droite S.-N., élevée de Nevers à Varennes, Parigny et la Bertrange, partagerait les surfaces de distribution des eaux courantes;

(1) D'après la carte hypsométrique de l'*Atlas cantonal du département de la Nièvre*, 1878.

La carte du Ministère de l'Intérieur au 100.000^{e} dit 355.

(2) La carte au 100.000^{e} dit 298.

(3) La carte au 100.000^{e} dit 257.

celles-ci s'écoulent à l'est dans la Nièvre, et à l'ouest dans la Loire. L'état actuel des connaissances ne permet pas de déterminer la nature des phénomènes physiques qui ont labouré nos terrains et creusé nos vallées; à plus forte raison, nous éviterons de comparer leur érosion à celle produite par les torrents des grandes montagnes. Rien ne porte à croire que nos vallonnements aient la moindre analogie avec les vallées de montagnes, approfondies par les écoulements torrentiels.

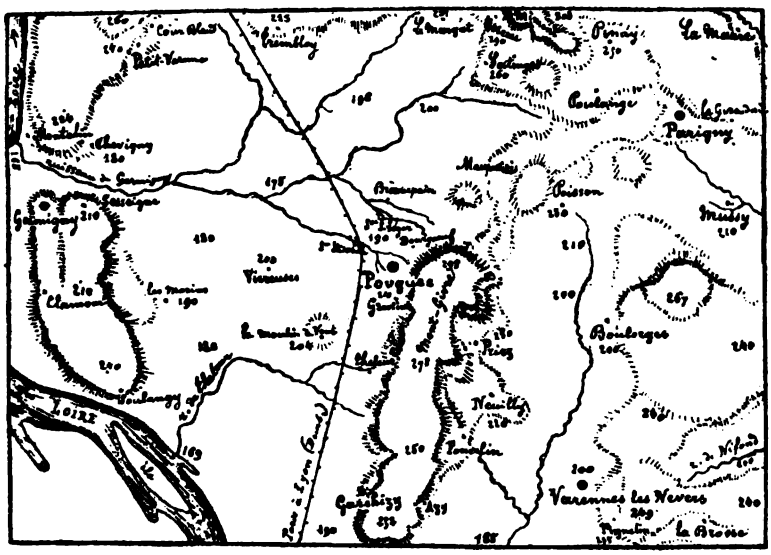
Pougues
Varennes les Nevers
Boulleroux
Mauvais
Nouilly
Garchizy
Chasnay
Cosne
Prunevaux
Ouroüer
Naubois
Lupy
Pouilly
Pouilly
Panigny
Muzy
Coulanges
Chevigny
Sauvigny
Saint-Parize
Le Chaumeau
Le Moulin Vert
Le Moulin
Le Moulin
Le Moulin

Les calcaires et marnes du callovien, celles-ci terminées à leur base par une mince couche dure et spathique, forment la masse du Mont-Givre, appuyées sur les marnes bathoniennes généralement visibles tout autour.

Les hauteurs environnantes sont également couronnées par le callovien. Il en est ainsi de Soulangy à Germigny, de Montalin à la Cour-Blaud, de Tronsanges aux Aubues et Charly, de Eugnes à Mimont, de la Girauderie à Varennes, de Feuille à Luanges, de Veninges à Nevers.

Des carrières en exploitation ou abandonnées, creusées dans le callovien, a été extraite la pierre à bâtir, taille ou moellon, de presque toute la région : Pougues, Garchizy, Germigny, Tronsanges, Guérigny, Varennes, Urzy et Nevers.

Cette pierre, d'un blanc jaunâtre, de grain assez tendre, de texture fine et compacte, varie quelque peu suivant les gisements. A Garchizy et à Tronsanges, elle est de qualité moindre.

A Pougues, sortie fraîchement du bloc, exposée aussitôt à la pluie et à la gelée, elle est sujette à éclater, mais quand elle a eu le temps de rejeter son eau de carrière et de durcir à l'air sec, elle devient peu sensible au gel ; on la travaille facilement, exception faite pour les bancs à concrétions siliceuses. Ces « chailles » grisâtres paraissent s'être formées par concentration de la silice au sein du sédiment calcaire ; comme celui-ci, elles contiennent des coquilles ou moules d'animaux fossiles ; les ouvriers redoutent de rencontrer ce silex, qu'ils appellent « le casse-outil ». La pierre de Nevers est identique à celle de Pougues.

L'épaisseur du callovien à Pougues est de 30 mètres. Il se présente en bancs parallèles de 40, 50, 60 centimètres, 1 mètre, 1^{m} 20 ; les plus épais sont au fond ; ce sont aussi les moins durs. Des cassures plongeantes et parallèles les traversent et les partagent en blocs. Les couches sont un peu inclinées au S.-W. Les inclinaisons diffèrent légèrement suivant les carrières. A Garchizy, les bancs sont horizontaux. Ceux du fond deviennent marneux et ne sont plus assez compacts pour servir aux constructions.

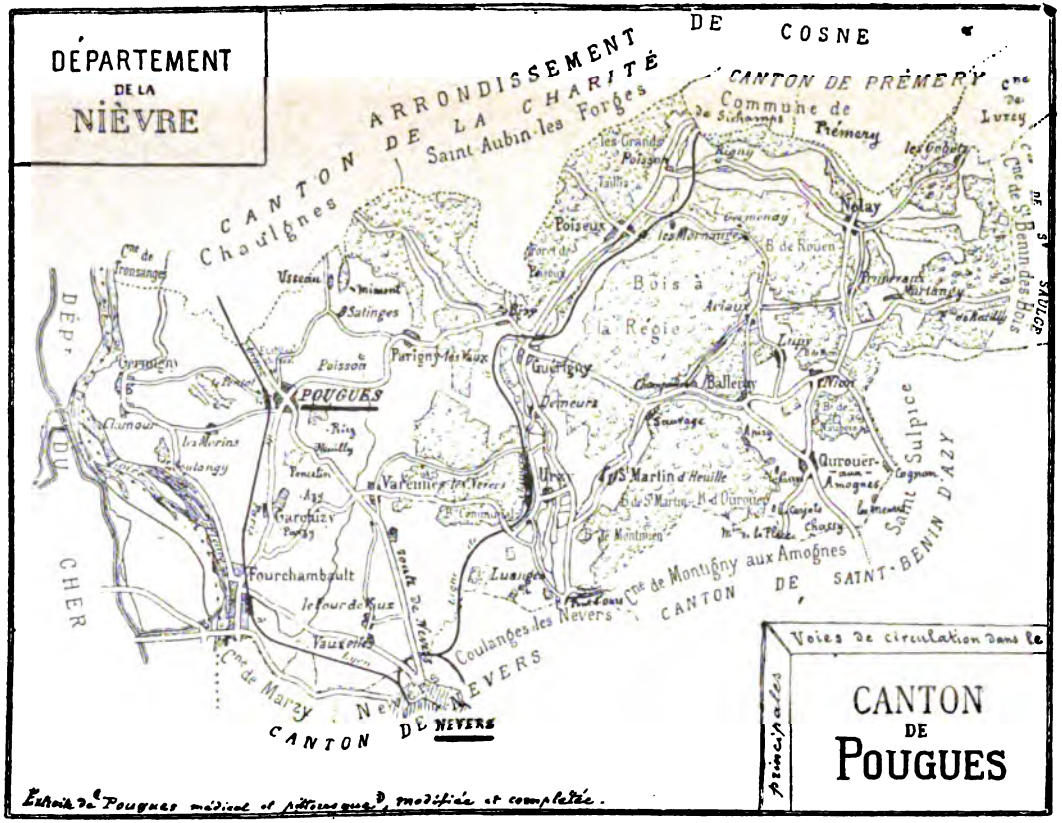
DÉPARTEMENT
DE LA
NIÈVRE
ARRONDISSEMENT DE COSNE
CANTON DE LA CHARITÉ
Saint Aubin-les Forges
CANTON DE PRÉMERY
Commune de Prémery
Chaulgnes
Poiseux
Nolay
Bois à la Régie
Guérigny
Ballerny
Ourouer-aux-Amognes
Saint Sulpice
Saint-Benin d'Azy
Urzy
Varennes-les-Nevers
Garchizy
Fourchambault
Coulanges-les-Nevers
Cne de Montigny aux Amognes
CANTON DE SAINT-BENIN D'AZY
Cne de Marzy
CANTON DE NEVERS
POUGUES
Voies de circulation dans le
CANTON
DE
POUGUES
principales
Extrait de Pougues médical et pittoresque, modifiée et complétée.

FIG. 3.

La faune est riche. J'en citerai seulement quelques espèces :

Collyrites ellipticus, LMK.
Gryphæa sp.
Pholadomya Murchisoni. SOW.
Ceratomya sp.
Stepheoceras coronatum, BRUG., ammonite parvenant à de fortes dimensions et caractéristique du callovien de Pougues.
Reineckeia anceps, REIN.
Cosmoceras Jason, ZIETEN.
Oxynoticeras pustulatum, REIN.
Belemnites (Hibolites) *hastatus*, BLAINV., rare, etc.

On y trouve fréquemment du bois flotté, dont la couleur est devenue blonde, brune ou rougeâtre ; de temps à autre des restes de sauriens, parfois des squelettes entiers.

Les journaux locaux ont relaté différentes trouvailles faites à Nevers de grands lézards ou crocodiliens. L'une des dernières, en fin novembre 1906, a été celle d'un saurien dans les fondations d'une maison au coin de la rue Saint-Gildard et de la rue du Chemin-de-Fer, non loin du pont. La dernière a été faite en septembre 1912, à 8m 75 de profondeur, dans le creusement du grand collecteur aux nouveaux ateliers de la Compagnie P.-L.-M. Quatre fragments d'un fémur de moyenne dimension ont été déposés au Musée de la ville de Nevers.

Ce Musée possède de nombreux restes (1) d'un individu du genre *Teleosaurus*, trouvé dans le callovien nivernais. Une partie de la tête, le rostre presque entier, huit vertèbres, une côte, une tête de fémur, des dents isolées, etc. Orbites : 5,2 × 6 centimètres, écartement de 6 centimètres ; largeur frontale de la boîte crânienne, à 15 centimètres du bord extrême de l'orbite, 20 centimètres ; os maxillaire, mesuré sous la cavité oculaire, 7 centimètres de haut ; rostre symphisé long de plus d'un mètre, armé de dents aiguës et serrées, disposées en dents de scie. L'extrémité brisée de ce rostre présente une section de 4,5 × 3, avec cavité de 2,5 × 1,1.

Une des vertèbres dorsales a 5,5 de long, avec surfaces terminales parallèles et dans l'axe de 5 × 5,3. Une autre a 6 centimètres de long, une autre 6,5. La tête du fémur a 9 × 3,5. La côte, arquée, a 32 centimètres, en deux fragments, et non entière ; sa largeur moyenne est 2,5, sa hauteur 3 à 3,5.

(1) Voir les photographies.

Restes d'un Téléosaure du Callovien de Nevers
(Musée de la ville de Nevers)

UNIV. OF MICH.

Restes d'un Téléosaure du Callovien de Nevers
(Autre aspect des mêmes débris)

UNIV. OF MICH.

A, B, C, Téléosaure du Callovien de Pougues — D, Ossement du Callovien de Nevers

UNIV. OF MICH.

A, B, C, Téléosaure du Callovien de Pougues — D, Ossement du Callovien de Nevers
(Autre aspect des mêmes fossiles)

UNIV. OF MICH.

Le même Musée possède des restes de deux autres sauriens provenant de terrains différents : quelques vertèbres de Plésiosaure trouvées isolées dans l'argile du lias à Huez, commune de Bona, et plusieurs séries d'autres grandes vertèbres paraissant appartenir à un Ichthyosaure.

Plusieurs crocodiles auraient été trouvés côte à côte à Fourchambault, en 1887, quand on construisit la grande cheminée de l'usine de la Compagnie Commentry-Fourchambault, aujourd'hui propriété Magnard, exactement à l'endroit des fours basiques ou fours à acier Martin.

Notre collection possède trois fragments appartenant à un Téléosaure de forte taille, qui fut trouvé entier en 1905 dans la grande carrière de Pougues. Tous les ossements adhéraient au calcaire, et la plupart furent brisés et dispersés. Un médecin de Saint-Satur en aurait, dit-on, recueilli quelques morceaux ; la plus grande partie, formant deux ou trois brouettées, a été enfouie comme moellon dans la maçonnerie d'un puits alors en construction dans le voisinage, au jardin de la Montjaie, propriété de M. Chapal. Les trois fragments que je possède proviennent : le premier, du fémur ; le deuxième, de la colonne vertébrale, et le troisième, de la mâchoire supérieure. Nous allons en donner une courte description et les dimensions. (Voir les photographies ci-jointes) :

Le premier (A) a 11 centimètres de circonférence à la tête, 6 centimètres de largeur au renflement de l'articulation, 3 centimètres de largeur moyenne, 4 centimètres d'épaisseur en long dans la section A B ; la cavité médullaire est occupée par des cristaux de calcite pure. Le devant de l'os, auprès de l'articulation, est creusé de sillons, comme pour l'attache de tendons et de muscles puissants.

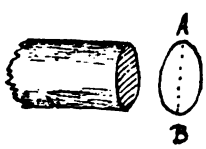

Fig. 4.

Le deuxième ossement (B) est une vertèbre assez volumineuse, longue de 7 centimètres, haute de 6, large de 3 à 5, munie d'une arête supérieure verticale et, à la même hauteur, de la naissance des deux côtes, selon un plan horizontal. L'inclinaison de l'axe de la vertèbre sur le plan vertical des extrémités antérieure et postérieure semble indiquer que la colonne vertébrale était habituellement inclinée à 30 degrés.

Le troisième (C), par les dimensions, la forme et la dentition de la mâchoire, rappelle le *Steneosaurus*, espèce de crocodile à long rostre, garni de dents rondes, longues et aiguës. Bien que chaque dent ait son alvéole distinct, l'extrémité de la mâchoire paraît porter une paire de crocs placés dans des alvéoles contigus et gémellés. Cette extrémité a 9 centimètres de largeur à l'endroit des crocs, 7 seulement en arrière et 4 d'épaisseur. La section de ce rostre a la forme d'un ovale aplati. Les dents, larges de 1 centimètre à la base, sont espacées entre elles d'environ 1 centimètre. Les crocs ont 2 centimètres d'épaisseur ; un intervalle de 3 centimètres les sépare des dents. Les unes et les autres sont inclinées en avant ; toutes sont cassées au ras de la mâchoire. Leur longueur était probablement de 3 à 4 centimètres.

Ces restes appartenaient, d'après M. Armand Thévenin, maître de conférences à la Sorbonne (1), à un Téléosaurien de grande taille.

J'ai trouvé dans le callovien de Nevers, il y a vingt-cinq ans, un morceau assez fragmenté, mais intéressant, d'une mâchoire inférieure. Cet ossement (D) enchâssé dans la pierre, et long de 10 centimètres, porte une sorte de dent canine un peu échancrée, à collet et émail visibles, auprès de laquelle est l'alvéole d'une autre dent disparue ; il a 10 millimètres de largeur sur 13 à 15 d'épaisseur. La dent a 7 à 8 millimètres de longueur entre le collet et la pointe ; ses dimensions et sa forme semblent indiquer une espèce canine. Nous n'oserons avancer qu'il s'agit d'un reste de mammifère. L'extrême rareté de ces restes dans les terrains secondaires en fait, d'après M. Albert Gaudry, des curiosités paléontologiques. Dans le callovien de Pougues, nous sommes en plein dépôt marin, mais la distance des côtes n'est pas très loin au sud ; nous y trouvons fréquemment des bois flottés, qui ont quelquefois 10 centimètres de large et 60 de long.

D'après Ebray, qui l'a beaucoup étudié, le callovien de la région niverno-pouguoise est formé et entouré comme il suit.

(1) M. Thévenin vient d'être élu président de la Société géologique de France. M. Cossmann doit déterminer, parmi les fossiles de nos terrains que M. Paul Combes fils lui a présentés de notre part, plusieurs espèces nouvelles.

Nous donnons ici, et provisoirement, les appellations de ce géologue, avec ses évaluations :

ÉTAGES		ÉPAISSEUR	TERRAINS	FOSSILES	LOCALITÉS
Oxfordien			Oolithe ferrugineuse oxfordienne.	Cardioceras cordatum, Aspidoceras perarmatum, etc.	
Callovien	sup^r.	5^m	Sables et calcaires à chailles avec silex jaunes.	Collyrites nivernensis, Dysaster ellipticus (abonde), Ostrea dilatata, Terebratula bicanaliculata, Terebratula chanoiniana, Rhynch. quadriplicata.	
Callovien	moyen.	30^m	Calcaires argileux, avec lits de silex gris.	Am. coronatus.	Pougues, Nevers.
Callovien	inf^r.	40^m	Marnes à oolithes ferrugineuses et bancs sublamellaires subordonnés (blanc jaune à l'air, mais bleu au fond avec cristaux de sulfure de fer, devenant à l'air sulfate soluble).	Macrocephalites Macrocephalus, Collyr. ellipt., Ter. digona, etc.	Montapins, les Coques.
Bathonien			Couches conchoïdales de la grande oolithe.		La Chapelle-St-André. Dornecy, Andryes.
			Calcaire marneux.	Pholadomya Vezelayi.	

Les couches calloviennes ont la direction N -N.-E. On les trouve ainsi modifiées dans cette direction :

Oxfordien			Oolithe ferrug. oxf.	Am. cordatus.	La Charnaye.
Callovien	sup^r.	10^m	(Comme ci-dessus).		
Callovien	moyen	40^m	id. Epaisseur augmente.	Am. coronatus.	Carrières de Tronsanges.
Callovien	inf^r.		id.	Am. macrocephalus.	Au découvert des carrières des Coques.
Bathonien			Grande oolithe.		Carrière des Coques.

Dans la direction N.-N -E. de Nevers, ces terrains deviennent :

Callovien	sup^r.	15^m	Très siliceux et sablonneux.		
Callovien	moyen.	40^m	Texture fine, peu oolithique.	Ut supra.	Guérigny,
Callovien	inf^r.	30^m	Bancs sublamellaires engagés dans des marnes rubigineuses ; oolithes ferrug. disparaissent.		Coulanges-les-Nevers.

La modification augmente dans la direction E. :

Callovien sup^r.	20^m	Très sableux et siliceux.		Bois de Faye, avant la bifurcation des routes de Nevers à Saint-Saulge et à Châtillon.
Callovien moyen.	10^m		Ut supra.	
Callovien inf^r.	40^m	Bancs sublamellaires pétris de tiges d'encrines, usés au-dessus ; ool. ferrug. disparues.		

Ebray a suivi les affleurements du callovien et étudié sa modification dans la direction N.-N.-E. jusqu'à Châtel-Censoir (Yonne). Il a remarqué que de Donzy à Menou, Corbelin, Clamecy, Châtel-Censoir, les concrétions se massent, prennent des allures régulières, s'acheminent vers les silex rubannés, avec bancs sous-jacents blancs et fins, à *Ter. pala*, argiles à *Am. macroceph.* et *Coll. ellipt.*; et que, dans la direction d'Andryes, on trouve des bryozoaires à Menestreau, et le calcaire à chailles sur la route d'Etais à Andryes.

Il en concluait au défaut de limites entre le bathonien, qu'il appelait la grande oolithe, et les bancs à *Am. macrocephalus*, et, de là, à la division du jurassique en deux portions : la supérieure, comprenant : portlandien, kimméridien, corallien et oxfordien : l'inférieure, comprenant tout le reste, y compris le callovien.

Par contre, d'autres géologues ont placé celui-ci dans l'oxfordien, alors qu'on l'en sépare aujourd'hui pour en faire un étage spécial au-dessous. En réalité, il est sensiblement placé au milieu du jurassique et, par suite, au centre même de tous les terrains sédimentaires.

Quoi qu'il en soit, observons qu'à 20 kilomètres à l'ouest de Pougues, une bande sinueuse de callovien descend de Chanteloup et Sevry à Villequiers, Saligny-le-Vif, Laverdines, la vallée de l'Airain, se dirigeant vers Châteauneuf-sur-Cher ; quelques lambeaux se voient, à une moindre distance, à Patinges et Cours-les-Barres. Dans le Cher, comme dans la Nièvre, alternent les assises calcaires et les argiles d'épaisseur variable, séparées du bathonien par quelques bancs très durs, fortement siliceux, englobés dans un massif argileux.

La carte géologique note dans le callovien deux parties, avec les caractères, fossiles et localités, ainsi qu'il suit :

Callovien	supér^r.	Calcaire blanc, dur, en bancs épais, avec gros rognons siliceux gris ; le calcaire passe parfois à la gaize en se chargeant de silice.	A. coronatus, A. anceps, A. Jason, A. pustulatus, A. punctatus. A. hecticus. A. lunula, Ter. dorsoplicata, Zeil. umbonella, Zeil, pala, Rh. orbignyi, Rh.spathica, Collyr. ellipticus ; brachiopodes et échinides souvent à l'état siliceux. — Diatomées siliceuses.	Nevers. Pougues. Guérigny.
	infér^r.	2. Marnes jaunes argileuses et bancs de calcaires noduleux.	Les mêmes.	
		1. Niveau à facies gaizeux.	A. macrocephalus, A. Gowerii, Zeil. pala, Z. biappendiculata, Collyr. ellipt., Echinob. clunicularis.	

Il n'est pas sans intérêt de noter ce qu'ont dit les auteurs de Traités et de Résumés didactiques.

M. Alb. de Lapparent (1) observe que la période callovienne est une époque de grande transgression marine, où il distingue trois zones :

Callovien	supér^r.	Zone à	Peltoceras athleta, Quensted. Lamberti et Cosmoceras Duncani.
	moyen.	»	Reineckia anceps, Steph. coronatum et Cosmoceras Jason.
	infér^r.	»	Macroceph. macroc. et Cosmoceras gowerianum.

M. Paul Lemoine (2) reconnaît exactement ces trois zones, mais serait disposé, avec M. H. Douvillé, à rattacher la zone supérieure à l'oxfordien (Neuvizyen).

Les mers oxfordienne, kiméridgienne et portlandienne couvriront de moins en moins la France, qui, à l'époque callovienne, était entièrement submergée, à l'exception de l'Auvergne et de la Bretagne. Le massif auvergnat formait un petit continent dont les rivages s'étendaient ou se resserraient selon la régression ou la transgression de l'élément marin.

(1) *Traité de géologie*, 5e édition, Paris, Masson, 1906, p. 1202.

(2) *Géologie du Bassin de Paris*, Paris, Hermann, 1911, p. 99.

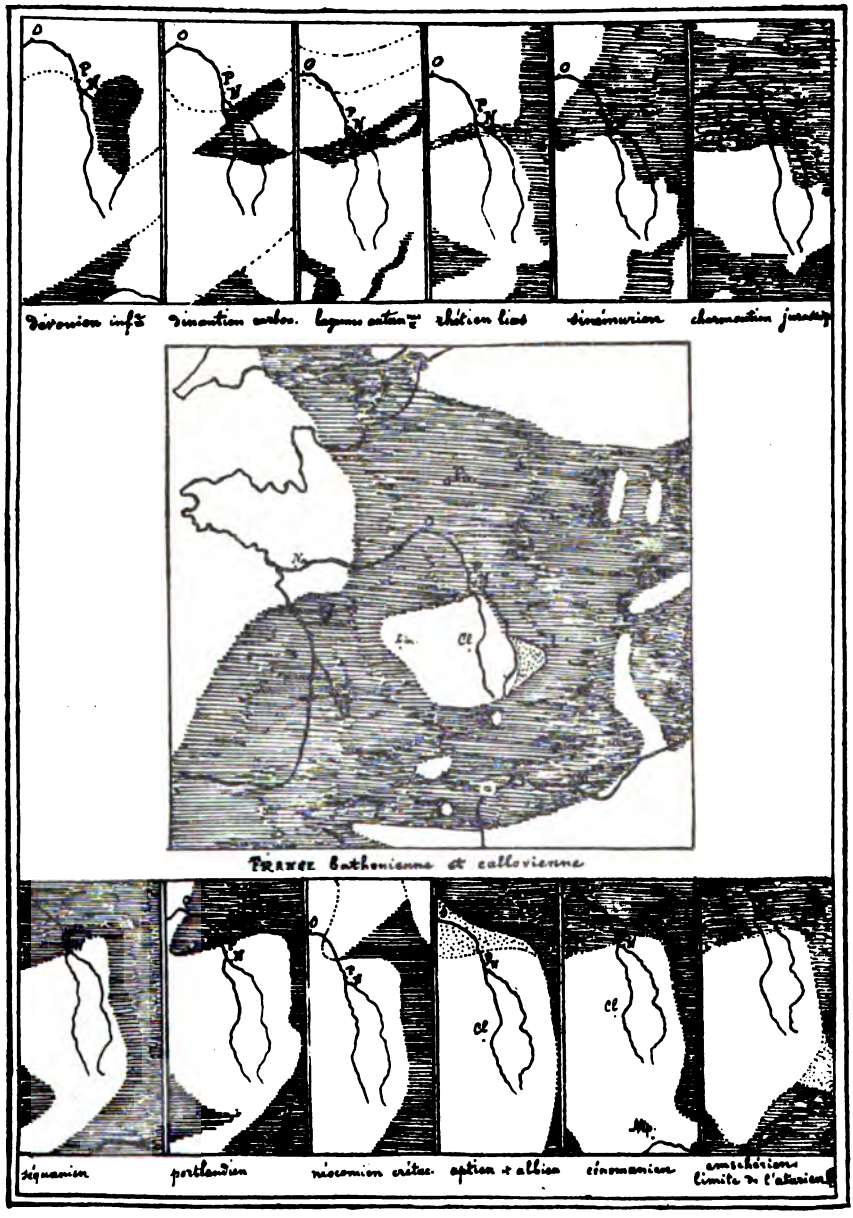

FIG. 5.

Aspect des mers et de leurs rivages autour de la région Pougues-Nevers aux époques anciennes où se sont formées les sédimentations des terrains callovien et autres étudiés ici. Les fleuves représentés dans les petites cartes sont la Loire et l'Allier, se rejoignant entre Nevers et Pougues (N. et P.).

III. — Terrains au-dessous du callovien

Bathonien. — L'étage situé immédiatement au-dessous du callovien est le bathonien ; la mer de cette époque recouvrait en France un espace presque aussi considérable, un peu moins cependant, que la mer callovienne. Ses vestiges autour de nous sont également très importants.

Le callovien, dit M. P. Lemoine, est nettement séparé du bathonien ; leur contact offre une surface taraudée, perforée, parfois couverte d'huîtres. Cette limite coïncide avec un très grand changement dans la région des mers et avec l'apparition de formes nouvelles.

Ebray attribue au bathonien une épaisseur énorme. Voici, d'ailleurs, d'après lui, et avec sa nomenclature, l'épaisseur des terrains jurassiques dans la Nièvre :

Terrains jurassiques dans la Nièvre	oolithe	7, portlandien...	25m	au total 1.100m au moins.
		6, kimméridgien.	80	
		5, corallien.....	200	
		4, oxfordien	80	
		3, callovien.....	70	
		2, bathonien....	250	
		1, bajocien	30	
	lias.....		375	

Mais le corallien est bien complexe, l'oxfordien mal défini, et les marnes bathoniennes et bajociennes se touchent; en sorte qu'on s'étonnera peu que ces divisions étant remaniées, il nous suffise d'attribuer 190 mètres au bathonien, sans en donner 60 au bajocien, du moins pour la région à proximité de Pougues, car son épaisseur se réduit à 10 et même à moins en quelques endroits.

Ebray distingue les successions suivantes dans ses 250 mètres de bathonien :

Bathonien de la Nièvre d'après Ebray	7, bancs oolithiques durs.
	6, marnes.
	5, bancs oolithiques.
	4, marnes.
	3, oolithes ferrugineuses.
	2, calcaires durs.
	1, terre à foulon, calcaire marneux.

Dans une étude spéciale de ce dernier niveau, il l'a divisé en dix couches différentes dont il indique ainsi le figuré, l'épaisseur, la nature et les fossiles :

10		Marnes et couches calcaires.	Am. macroceph. Tereb. digona, T. pala, Nucleolites clunicularis.
9	4m	Calc. oolithiques.	Terebratula cardium.
8	20m	Calc. marneux.	Pholadomya Vezelayi.
7	3m	Calc. compacts et argileux.	Am. subdiscus, Collyr. analis, Mytilus Sow., Nucl. clunic., Ter. digona.
6	30m	Calc. marneux.	Pholadomya Vezelayi.
5	1m	Calc. marneux et ferrug.	Am. bullatus, Am. arbustigerus.
4	0.30	Banc percé par les lithophages	
3	50m	Terre à foulon.	Am Parkinsoni.
2	0.40	Oolithe ferrugineuse.	
1	20m	Calcaire à entroques.	*Pecten fibrosus* à la partie supérieure.

Ebray a vu une limite d'étages dans le banc percé par les lithophages ; cette disposition et d'autres indices lui ont fait placer la terre à foulon tout entière dans l'étage bajocien. Nous attribuons au bajocien les couches 1, 2 et une partie du 3 ; au vésulien, le reste du 3, et au bradfordien les 6, 7, 8, 9 et 10, vésulien et bradfordien représentant le bathonien inférieur et supérieur. La faune du 3 n'est pas la même à la base et au sommet ; de là notre partage.

La série suivante a été donnée par M. de Grossouvre pour notre région :

Bathonien	4. Calcaire.	Eudesia cardium et Dictyothyris coarctata.	
	3. Marnes à ciment.	Wald. digona.	Nevers.
	2. Marnes blanchâtres et calcaires.	Oppelia aspidoides. Ekotr. serrigerus, Collyr. analis.	Pougues et Tronsanges.
	1. Calcaire (30 à 40m).	Morph. polymorphum, M. zigzag, Perisph. arbustigerus.	Apremont et Charly.

D'après la carte géologique, nous aurions :

Bathonien	supér.	3. Alternance de marnes et bancs de calcaires noduleux très fossilifère, avec calc. spath. (Laverdines).	Am. macroc. (rare), Ter. Fleischeri, T. cardium, Zeill. obovata, Dict. coarctata, Rh. Morierei, Collyr. analis, Ostrea costata.	
		2. Marnes blanchâtres (chaux hydraulique).		Bizy.
		1. Alternance de marnes jaunâtres et bancs calcaires devenant au N.-E. durs, rouges, gréseux, spathiques et à entroques.	Am. discus, A. aspidoïdes, A. serrigerus, A. retrocostatus, A. bullatus, Eudesia flabellum, Ter. bradford., Zeil. digona, Z. obovata, Rhync. varians, Collyr. analis, Echinobrissus clunicularis. Pygurus depressus, Hyboclypeus gibberulus.	
	infér.	4. Marnes bleuâtres argileuses ou calcaire argileux blanc.	Pholadomyes. *id.*	
		3. Calcaire fin (taille et sculpture).		Nérondes.
		2. Calcaire marneux.	A. arbust., zigzag, pseudoanceps, polymorphus, ferrug., wurtemb., fuscus, genicularis, etc., Bel. canaliculatus, sulcatus, Coll. ovalis, C. ringens, Ter. Ferryi, T. cf. conglobata, Faivrei, Zeil. carinata, emarginata, Waltoni, Rhynchonella Garanti, etc.	
		1. Oolithes ferrugineuses.		St-Benin-d'Azy.

D'après M. Lefort, le bathonien des bords de la Loire comprendrait :

			Termes anglais :		
Bathonien	7	3 à 4m	corn-brash	Calcaire dur, compact, gélif.	Falaise des Montapins
	6	2 à 3m	forest-marble	Marnes bleues et grises alternantes.	Nevers (anc. fabr. de ciment romain).
	5	2 à 3m	bradford-clay	Argile jaune.	
	4	7 à 8m	great oolith	Gros bancs argilo-marneux.	
	3	30m	fuller's earth (terre à foulon)	Gros bancs ferrugineux séparés par couches terreuses.	
	2	30m		Argiles et bancs de moellons baumards bleus.	
	1	3 ou 4m		Hydrate et peroxyde de fer en grains.	

Nous pensons qu'on peut indiquer, pour la région de Pougues, la succession suivante :

Bathonien	supérieur ou bradfordien	6		Alternance de marnes blanches avec bancs de calcaires noduleux.	Macrocephalites macrocephalus.	Mont-Givre.
		5		Banc de calcaire spathique ou à entroques.		Les Coques.
		4		Marnes blanches feuilletées.	Pélécypodes ou bivalves.	Priez, Mimont, La Girauderie.
		3		Marnes et calcaires jaunes avec quantité de fossiles.	Am bullatus, Echinob. clunicularis, Collyr. analis, Ekotraustes serrigerus, Ter. digona, Eudesia cardium, Eud. flab., etc	Mont-Givre, Parigny, Poulanges.
	inférieur ou vésulien	2	2m	Calcaire gris dur, perforé par les pholades à la surface.	Nombreuses *Ostrea*.	Pignelin.
		1	14m	Marnes bleues à ciment.	Bélemnites, petites rhynchonelles, grosses pholadomyes.	La Maure, Bizy.

Les marnes blanches à bivalves du bradfordien (4), assez infertiles, sont visibles et reconnaissables à mi-côte des escarpements de Mimont, Usseau, Priez, la Girauderie, la Rocherie, Naubois (commune d'Ourouër) et Meulot (commune de Montigny-aux-Amognes). On y recueille surtout de petits pélécypodes sans test, de petites rhynchonelles, etc.

Le vésulien est tout à fait remarquable à la grande excavation des carrières de la Maure, près de Bizy, à proximité de l'ancien moulin des Planches et de la ferme de la Maure, route de Guérigny à La Charité. Les marnes de cette exploitation importante servent à fabriquer (usine à Guérigny) les chaux hydrauliques et ciments de Bizy. Il est à remarquer qu'à La Charité-sur-Loire et à Beffes (Cher) les ciments fabriqués proviennent du rauracien et non du vésulien.

Le bradfordien et le vésulien occupent une grande partie de la surface des terres aux alentours de Pougues ; ils y constituent des terres grasses et fortes. Le hameau de Bourgneuf à Pougues, les villages voisins de Chevigny, le Tremblay, Chaulgnes, Langle, Eugnes, Usseau, Satinges, Poulanges, Pinay, Parigny, Mussy, Boulorges, Varennes, Vernuche, la Bonne-Dame-de-l'Orme, Poisson, Priez, Foncelin, Azy, Garchizy, sont de ces terrains avec mélange de sable dans les bas-fonds. Du bradfordien est le point culminant signalé à la

cote 284 près de Poulanges, et faussement dénommé l'Orme, car cet orme est un chêne. De même, à une certaine distance, Poiseux, Poisson (un autre que le précédent), Sichamps, Rigny, Nolay, Prunevaux. Du vésulien : les Revenus, la Berge, la Bussière, Ris, le Four-de-Vaux, les Murgers, les Loges, le Magny, Balleray, Nyon, Ourouër et Apiry.

Nous indiquerons les fossiles suivants pour la série bathonienne :

VÉSULIEN [1] (argiles de la Maure) :

Terebratula (*Zeilleria*) *digona*, SOW.
Pholadomya sp.
Belemnites (*Belemnopsis*) *bessinus*, D'ORB.

BANC PERFORÉ [2] :

Articles d'Astéries.
Radioles d'oursins.
Rhynchonella concinna, D'ORB.
Ostrea acuminata, SOW.
Avicula echinata, SOW.
Dent de téléosaurien.

BRADFORDIEN [3] (calcaires et marnes jaunes) :

Oursins. . . . . { *Echinobrissus clunicularis*, BLAINV.
Collyrites analis, DESMOULINS.

Bryozoaires. . . . { *Heteropora conifera*, LAMX.
Diastopora foliacea, LAMX.

Brachiopodes. . . { *Terebratula* (*Zeilleria*) *digona*, SOW.
Terebratula (*Eudesia*) *cardium*, LMK. sp.
Terebratula (*Eudesia*) *flabellum*, DEFR.

Pélécypodes . . . . { *Avicula costata*, SOW.
Modiola cuneata, SOW
Pholadomya sp.
Goniomya hybrida.

Gastéropodes . . . . *Pleurotomaria clathrata.*

Céphalopodes. . . { *Nautilus sp.*
Oppelia discus, SOW.
Oppelia serrigera, WAAG.
Sphæroceras bullatum, D'ORB.

MARNES BLANCHES DU BRADFORDIEN [4].
Nucula sp.
Arca sp.

Bajocien. — Au-dessous du bathonien, nous trouvons le bajocien.

Cet étage comprend, à sa partie supérieure, une certaine épaisseur de marnes gris-bleu-noirâtre que traversent les tranchées du chemin de fer, entre Garchizy et Pougues, et qui sont, dans toute la plaine, recouvertes d'une couche variable des sables alluvionnaires de la Loire. Les apports anciens de ce fleuve remontent jusqu'à la côte du Mont-Givre. Au pied même de ce monticule, à 230 mètres, et tout contre le callovien, en haut du hameau de Gravières, est une carrière, où l'épaisseur de sable dépasse 10 mètres. Gravières a dû tirer son nom de ce qu'il est construit sur un sol de graviers et sables, contrairement aux habitations situées en d'autres directions. Une bande de sable s'avance dans la direction de l'église, et un peu au delà disparaît avant les maisons de Bourgneuf.

Les puits de Gravières et des alentours de l'église traversent, sous la terre arable et le sable, les marnes bajociennes, accompagnées de calcaires bleuâtres plus ou moins fermes, avant d'arriver à un banc extrêmement dur, qui est le calcaire à entroques du bajocien inférieur. Certains puits traversent 5 mètres de terre végétale et de sable pour s'arrêter à la couche marneuse. D'autres, même très rapprochés, traversent 1 mètre de terre, 1^m 50 de sable, 6^m 20 de marnes, 0^m 80 de calcaire à entroques, et ne trouvent l'eau qu'en dessous de ce banc. Dans la tranchée du chemin de fer, voisine de l'abattoir, les marnes apparaissent sous la terre végétale, à un mètre de la surface. On y trouve des moules d'ammonites, *Am. Parkinsoni,* de très petites bélemnites et des tiges d'encrines, *(Pentacrinus).*

A ce niveau émergent plusieurs sources d'eau douce.

La carte géologique note une large bande de bajocien contiguë vers l'ouest à la faille de Pougues, depuis Marzy jusque près du Margat, en passant à Fourchambault et à Pougues.

Une grande étendue de bajocien et de lias se trouve à 15 kilomètres, à l'ouest, dans les régions faillées de Mornay-Berry et Saint-Hilaire. Même phénomène à 15 kilomètres à l'est, dans les Amognes, Ourouër, Saint-Jean, Montigny, Saint-Sulpice, Saint-Benin-d'Azy. Là, les rejets ont eu moins

d'amplitude ; les dénudations ont laissé sur place une plus grande quantité de bathonien.

Le long des failles du massif de Saint-Saulge, le bajocien continue, vers le nord, à Saint-Benin-des-Bois, Prémery, Lurcy, Oulon, etc.

Le bajocien moyen, oolithe ferrugineuse à *Am. Blagdeni* et *Am. Humphriesanus*, d'après Ebray, se voit dans quelques carrières des environs de Fourchambault.

Le calcaire à entroques du bajocien inférieur constitue la pierre dure des carrières de Marzy et Fourchambault. On l'appelle dans notre région la pierre de Fourchambault. L'extraction principale s'est longtemps faite à la carrière où M. Garnier découvrit sa source d'eaux minérales en perçant précisément ce banc, à l'instigation de M. de Grandboulogne, propriétaire voisin, chez qui avaient lieu des dégagements d'eau sulfureuse (parc de Chamenay, puits surmonté d'une pompe à côté de la chapelle).

Il y a là des couches pétries de fossiles divers : pleurotomaires, bélemnites, limes, pholadomyes, oursins, trigonies, nautiles, rhynchonelles, térébratules, et surtout huîtres et pectens de grande taille.

Le calcaire dur à entroques de l'étage bajocien est formé des couches suivantes à Fourchambault, carrière Garnier.

0m50	Terre végétale.
1m50	Moellon à bâtir.
0m20 à 0m25	Cartelage, moellon à piquer, pour soubassements.
0m30	Crasse, composée de terre et de pierre non compacte.
0m40	Banc rouge.
0m15 à 0m20	Crasse.
0m40	Banc blanc, belle pierre bonne à faire les seuils et dessus de portes.
0m10 à 0m15	Crasse.
0m40	Calcaire blanc.
0m10 à 0m15	Crasse.
0m50	Calcaire blanc.
0m10 à 0m15	Crasse.
0m50	Dernier banc calcaire, imprégné de pyrite.

L'eau minérale de Fourchambault gît ici sous ce dernier banc. A quelques mètres plus haut, un puits traversant les marnes toarciennes l'a trouvée à 13 mètres sous ces marnes.

Le bajocien n'occupe plus à Marzy que le sommet des carrières ; le milieu et le bas décèlent les argiles et marnes supraliasiques du toarcien.

Tout auprès de la source Garnier, un puits récemment creusé à travers ces mêmes marnes les a rencontrées durcies par places, polies, striées, comme ayant subi de fortes compressions, effets ou suites d'importants glissements de terrains, probablement contemporains de la faille, qui est exactement là, entre ce puits et la carrière.

Ebray signale au pied de la côte de Marzy une argile bleue à traces de fer, avec *Am. insignis*, *Am. variabilis*, *Bel. irregularis*, et en dessous un banc calcaire avec *Gryphœa cymbium*. Les escarpements de Cuffy et du Guétin présentent, d'après M. de Grossouvre, 12 à 15 mètres de calcaire à entroques, surmontant les argiles liasiques.

Ebray avait étudié les subdivisions de l'étage bajocien pendant l'établissement de la tranchée de l'Aiguillon, entre Fourchambault et Nevers ; il y avait également constaté la présence de plusieurs failles.

Nous donnons ci-contre le figuré d'Ebray indiquant la succession des terrains entre Le Tremblay, Pougues, Fourchambault, Marzy ; nous verrons plus loin que ce figuré omet deux failles probables : l'une au bas du Tremblay, l'autre dissimulée sous les sables, entre celle-là et celle de Pougues.

L'oxyde de fer pénètre le calcaire à entroques et y colore ce que les ouvriers appellent le « banc rouge », qui est extrêmement dur à Fourchambault et au Guétin.

Les longues et profondes tranchées (1) faites actuellement à Garchizy-Fourchambault pour l'Etablissement de la Société d'électricité Edison découvrent, au-dessus du calcaire à entroques bajocien, l'oolithe ferrugineuse bajocienne remplie de fossiles ; c'est la couche déjà signalée et observée par Ebray et connue surtout autrefois à Isenay-Vandenesse.

L'oolithe ferrugineuse bajocienne a été signalée à Saint-Benin-d'Azy par M. de Grossouvre, étudiée dans l'Yonne

(1) 150 mètres de longueur, 15 mètres de largeur environ.

Succession des terrains, d'après Ebray, entre Le Tremblay, Pougues, Fourchambault, Marzy.

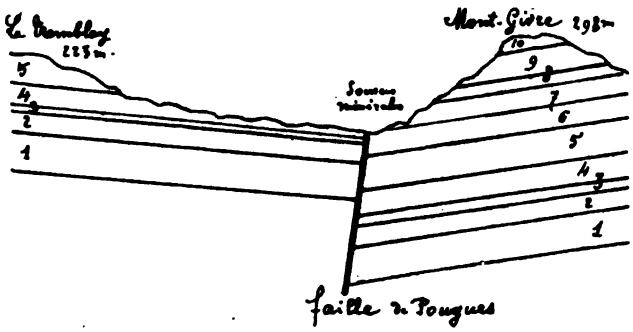

FIG. 6

10		Calcaire sableux avec silex (chailles).	*Collyrites*	Sommets du Mont-Givre et de Mimont.
9		Calcaire blanc jaunâtre.	*Am. coronatus.*	Pougues et Tronsanges.
8		Argiles ferrug. et bancs sublamellaires.	*Am. macrocephalus.*	Carrière des Coques.
7		Calcaires gris suboolithiques.	Peu de fossiles.	Carrières des Coques et de Mimont.
6		Marnes blanches.	Pholadomyes.	Côte des Coques et de Mimont.
5		Calc. marneux jaunâtres, à veines bleues.	*A. discus, arbustigerus, Pygurus depr., Nucl. clunic.*	Château du Tremblay
4		Argiles et marnes bleues.	*Am. Parkinsoni.*	Tranchée du chemin de fer à Pougues.
3		Oolithe ferrugineuse.	*A. Blagdeni, A. Humph.*	Carrière des environs de Fourchambault.
2		Calcaire dur à entroques.		Fourchambault et Marzy.
1		Argile bleue, traces de fer à la partie supérieure.	*A. insignis, variab., B. irreg.*	Pied de la côte de Marzy.
0		Banc calcaire (1).	*Gryphœa cymbium.*	

(1) Ce dernier banc est invisible à Pougues.

par M. Alph. Peron, ancien président de la Société géologique, exploitée autrefois à Isenay, Saint-Honoré, Vandenesse, pour les forges du Creusot. D'Orbigny ne l'a pas connue. Ebray lui attribue une épaisseur moyenne de 1^m 10, avec minerai riche par places.

Les listes de fossiles, très complètes, ont été dressées par MM. de Grossouvre et Peron (1).

Les espèces les plus fréquentes sont, parmi les ammonites :

Parkinsonia Parkinsoni, Sow.
Morphoceras polymorphum, d'Orb.
Morphoceras pseudoanceps, Ebray.
Zigzagoceras zigzag, d'Orb., variété *Welschii*.

Belemnites irregularis et *Pholadomya fidicula* se trouvent dans l'oolithe ferrugineuse de Lurcy-le-Bourg.

Toarcien liasique. — Nous venons de signaler cet étage affleurant à Fourchambault, près le forage et la carrière Garnier.

Les parties compactes des argiles bleues qu'on y rencontre sont imprégnées de sulfure de fer cristallisé et de bisulfure amorphe. On y trouve quelques belemnites et ammonites. C'est la couche 1 d'Ebray (fig. précéd.), plus facilement observable à Marzy.

IV. — Terrains au-dessus du Callovien

Au-dessus du callovien vient l'étage oxfordien.

La limite est quelquefois douteuse. D'après M. Douvillé, la zone supérieure du callovien, à *Peltoceras Athleta* et *Cardioceras Lamberti*, serait rattachable à l'oxfordien *stricto sensu*, peuplé de *Cardioceras cordatum*.

La carte géologique indique dans notre voisinage trois lambeaux d'oxfordien : le premier, appliqué le long d'une faille N.-S., allant de la Loge de Tronsanges à Clamour ; le deuxième, très effilé, allant de la Brosse aux Montapins ; le troisième, arrondi au sommet du promontoire qui se dresse à Luanges sur le Pont-Saint-Ours. Egalement, quelques autres

(1) A. Peron, l'Oolithe ferrugineuse du bajocien dans l'Yonne et autour du Morvan, *B. S. Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1909.*

tout menus à Baverolles, Forgebas, Villemenant, Vrille et Poiseux, tous surmontant le callovien ; deux autres au nord, entre Champvoux et Raveau, et des bandes plus larges à l'ouest, avoisinant le callovien du Cher signalé plus haut.

Deux niveaux sont à distinguer :

2. L'argovien, zone limite supérieure.
1. L'oxfordien *stricto sensu*, zone moyenne et inférieure.

Il est intéressant d'avoir ici sous les yeux le tableau de MM. Douvillé et Jourdy.

Schéma de l'observation des terrains d'après Douvillé et Jourdy (le Général) **dans leur « Note (1874) sur la partie moyenne du terrain jurassique dans le Berry »** (1).

NOMENCLATURE DE L'ÉPOQUE		NATURE DES TERRAINS	FOSSILES CARACTÉRISTIQUES	LOCALITÉS
Kimméridgien.		Calcaire à Astartes.	Astartes.	Sancerre et vallée de la Loire.
Corallien — Calcaires lithographiques — supérieurs		Calcaires lithographiq. compacts, oolithes à petits Diceras.	*Diceras.*	Sancerre et vallée de la Loire.
		Calcaire crayeux.		Sancerre et Pouilly-sur-Loire.
		Calcaire lithographique.	Peu fossilifère.	Environs de La Charité
Corallien — Calcaires lithographiques — inférieurs		Calcaire oolithique inférieur à grosses oolithes.	*Diceras arietinum* et Nérinées.	au nord de La Charité.
		Calcaires marneux (chaux hydrauliq.) à lits d'oolithes rougeâtres.	*Am. lingulatus, Am. bimammatus.*	sud de La Charité, jusqu'au sud de La Marche.
Argovien.		Marnes à spongiaires.	*Am. canaliculatus.*	La Loge de Tronsanges
Oxfordien — sup'	2me	Marno-calcaire bleu à oolith. ferrug.	*Am. cordatus* et très nombreux fossiles.	id.
Oxfordien — infr'		Calcaires compacts calloviens.	*Am. coronatus.*	Nevers et Pougues.

La Société géologique de France, dans sa course du 3 septembre 1858, se dirigea de Nevers à Pougues. Ayant passé les carrières calloviennes de Montferrand, elle remarqua dans les fossés de la route, à deux kilomètres de là, un affleurement d'oxfordien, surmonté d'une oolithe ferrugineuse

(1) *B.S.G.F.*, 3e série, t. III, pages 101-112.

à *Am. plicatilis*, *perarmatus*, *cordatus*, *bicanaliculatus*, *Nautilus hexagonus*, *subbiangulatus*, *Belemnites hastatus*, *Tereb. bicanaliculata*, de nombreuses pholadomyes, etc. Par dessous était une mince couche d'argile noire, remplie de cailloux siliceux verdâtres, avec *Am. calloviensis*, *perarmatus*, *Ostrea dilatata*, etc. Cet ensemble surmontait les calcaires jaunâtres et sableux à *Dysaster ellipticus* et *Am. Lamberti*.

La Société retrouva ces niveaux après avoir dépassé Pougues, à Barbeloup et à la Loge de Tronsanges.

J'ai moi-même exploré, il y a vingt-cinq ans, à la Brosse, près Pignelin, un gisement des plus riches, à la veille aujourd'hui d'être invisible.

Un four à chaux avait été établi là, dans un champ du domaine, à proximité de la carrière de calcaire. Déjà le tout était abandonné, mais l'excavation, qui tend aujourd'hui à se combler pour faciliter la culture, avait alors quelques côtés à pic : la récolte y était facile et abondante.

C'était une lumachelle de fossiles variés et bien conservés empâtés dans une oolithe ferrugineuse. Nous citerons seule-les types suivants, caractérisant l'oxfordien :

Aspidoceras perarmatum, Sow.
Perisphinctes plicatilis, Sow.
Cardioceras cordatum, Sow.
Nautilus, etc.

Les cavités de ces ammonites sont fréquemment remplies de cristallisations de calcite, parfois même de limpides et bleuâtres prismes de quartz hyalin.

Non loin de là, aux Quatre-Cheminées, M. Lefort a vu les caves des maisons creusées dans une couche oxfordienne atteignant 10 mètres d'épaisseur.

Le niveau d'argile noire avec cailloux et fossiles *verdis*, remaniés, brisés, roulés et en partie phosphatés, vient d'être atteint dans les champs de l'Aiguillon, près Nevers, par les fondations et terrassements des nouveaux ateliers de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. L'indication de la carte géologique est donc exacte, mais mériterait d'être un peu élargie.

Cette assise phosphatée avait déjà été observée dans la tranchée de l'Aiguillon, par Ebray.

Argovien Rauracien et Séquanien. — L'argovien-rauracien comprend des marnes à spongiaires d'un aspect caractéristique.

Il se voit au sommet de la falaise du Pont-Saint-Ours, à Urzy.

Il s'étend très probablement dans le bois et les champs de Luanges, puisqu'on y récolte de très beaux spécimens de spongiaires.

A peu de distance de là, M. Lefort dit avoir observé l'oxfordien entre le Pavillon, sous Veninges, et la tranchée de Feuille.

Nous le retrouvons au nord-ouest de Pougues, effondré, par suite d'une faille, à 100 mètres au-dessous du callovien, sur les bords de la Loire, à l'abreuvoir de la ferme de la Charnaye-Tronsanges.

L'argovien proprement dit, marnes à spongiaires, apparaît à cet endroit au temps des basses eaux.

Voici, d'après MM. Douvillé et Jourdy, la faune des marnes à spongiaires de la Loge de Tronsanges :

Terebratula cf. *bicanaliculata*, Ziet.
— *reticulata*, Schl.
Megerlea pectunculus, Quenst.
Rhynchonella striocincta, Quenst.
— *triloboides*, Quenst.
Cidaris aspera, Agass.
— *propinqua*, Goldf.
— *coronata*, Goldf.
Eugeniacrinus caryophillatus, Goldf.
Goniocœlia clathrata, Goldf.

On y trouve aussi des *Oppelia* sp.

Le calcaire est blanchâtre, esquilleux et fissile.

Un épais massif de marnes argileuses de ce niveau rauracien ou séquanien est exploité sur la colline des Montapins pour la fabrication des faïences de Nevers : anciennes carrières Avril, à la Raie, aux Terres-Blanches ; carrière Montagnon, où ces terres sont laissées se déliter à l'air avant emploi. Elles contiennent, dit Ebray, une proportion assez considérable de chaux.

Ebray plaçait dans l'oolithe inférieure bajocienne, avec les calcaires de la Grenouille, au Guétin, et ceux de Lurcy-le-Bourg à *Ostræa sublobata*, Desh, les marnes exploitées aux

Montapins, en 1858, pour la faïence. Etaient-ce les mêmes qu'ici ?

Autres différences de détermination : les marnes Montagnon appartiennent, d'après Lefort, à l'étage parisien. D'après du Broc de Segange et Alex. Brongniart, les terres blanches à faïence nivernaise sont des marnes sous-oxfordiennes remaniées à la partie supérieure par les mers tertiaires et les courants diluviens. En 1877, époque de la 3e édition du *Traité de Céramique* de Brongniart (1), les marnes argileuses, d'un blanc sale, exploitées à la Raye-de-Potencul, étaient mélangées, avant fabrication et cuisson, avec une forte proportion de terre jaune, argile figuline sableuse, friable, non effervescente, extraite aux Chaumoines, et avec une petite proportion de terre grise, argile figuline, friable, moins sableuse, non effervescente, extraite aux Neuf-Piliers ou Quatre-Piliers, près du Moulin-à-Vent, dominant le cimetière, dans les vignes des Cailloux. Celles-ci sont, croyons-nous, du remaniement de l'époque tertiaire.

Le rauracien s'étend le long de la Loire et sur de grandes surfaces, à partir de la Loge de Tronsanges, sous forme de calcaires lithographiques, de marnes blanches à chaux hydraulique (La Charité, Beffes), d'oolithe blanche, pierre de taille renommée (Narcy, Mesves, Bulcy, Malvaux). En suivant toujours le cours du fleuve, on arrive au séquanien à Pouilly, au kimméridgien à Saint-Andelain, au portlandien aux Loges de Pouilly, au barrêmien à Tracy, au néocomien à Cosne, à l'albien à Myennes, à la craie cénomanienne à Neuvy-sur-Loire.

Ebray attribue à la fin de la période crétacée la formation des cinq systèmes de failles nivernaises : Saint-Honoré et Pouques-Lormes, Chevannes-Changy et Saint-Révérien, Menou et Bizy, Nevers et Sainte-Colombe, Raveau et Pougues, Sancerre et Torteron. Il pensait que les dislocations géologiques ont été accompagnées d'éruptions d'eaux sulfuro-ferrugineuses qui auraient anéanti d'un seul coup l'existence des êtres atteints par cet élément destructeur, et produit de

(1) *Traité des arts céramiques et des poteries*, 3e édition, Paris, Asselin, 1877, t. II, p. 36.

la sorte les couches à oolithes ferrugineuses qui annoncent généralement les changements d'étages.

Les immenses dénudations qui ont arasé presque entièrement certains étages, selon les directions de courants mal définis, sont probablement postérieures à la plupart des cassures suivies d'effondrements, et notamment aux failles nivernaises.

Epoques tertiaire et quaternaire. — Les affleurements de l'époque tertiaire sont rares autour de nous. Il faut leur attribuer les calcaires et meulières d'eau douce à lymnées et bithynies que nous trouvons à Vrille, carrière abandonnée près de la route de Guérigny à Poiseux, et au milieu du plateau de Marzy aux Montapins, à la Raie.

Lefort a pensé qu'un profond et vaste lac d'eau douce s'étendait alors de Gannat à Orléans, couvrant Moulins et Nevers, rempli par les produits des éruptions volcaniques ; il y attribue, en les plaçant sous les calcaires à *Lymnea longiscata* et *Planorbis rotundatus*, les argiles rouges sidérolithiques, froides, peu fertiles, des forêts avoisinant la Loire, à Béard et à Imphy ; l'argile noire compacte des champs de Saint-Saturnin, l'Hermitage et Beauregard, près Nevers ; les brèches rougeâtres avoisinantes du Montet ; les blocs de fer et d'argile silicifiée de Vielmanay ; enfin les poudingues et conglomérats d'argile ferrugineuse empâtant des cailloux de silice blonde de Villefroide, Saint-Andelain et Tracy, qu'on retrouve jusqu'à Gien, et qui servent à l'empierrement des routes à partir de La Marche, poudingues aujourd'hui classés dans le sparnacien.

Il faut sans doute attribuer à cette époque les formations tourmentées, irisées et silicifiées de Sauvigny-les-Bois, dont le Musée de Nevers contient les curieux échantillons.

Lefort voit une zone oligocène dans les dépôts d'eau douce discontinus qu'il suit depuis l'Auvergne par l'Allier, Chantenay, Saint-Parize, Chevenon, Imphy, Saint-Aubin-les-Forges, Beaumont, Tracy, Cosne, Bannay, Châtillon-sur-Loire et Briare. Il y aurait trouvé *Helix* ou *Hyalinia niteus* Michaud, *Lymmea pyramidalis* Brard, *longiscata* Brongn., *Planorbis rotundatus* Brong., *cornu* id., *Cyclas* et graines de *Chara*. Les récents travaux de MM. de Grossouvre et Paul

Jodot classent dans l'Eocène (Lutétien et Bartonien) les divers lambeaux de calcaire lacustre.

Nous serions portés à attribuer au pliocène les cailloutis élevés qui forment, à Nevers, une épaisseur variable sur les plateaux du faubourg de Paris, au quartier des Chauvelles, la Motte, le Carrefour. Les cailloux, d'un brun rougeâtre, paraissent roulés et amoncelés par des courants violents. On y trouve fréquemment le *Dysaster ellipticus ;* cette présence aura déterminé les auteurs de la carte géologique à ne voir là que du callovien remanié. Il y a du moins quelque intérêt à remarquer aux endroits susdits une couche semblable peut-être aux couches des hauteurs boisées uniformément dénommées par la carte « pliocène supérieur » et notées ici « callovien ». On peut voir certaines excavations et une tranchée profonde dans ce cailloutis le long de la ligne du chemin de fer départemental, dans sa traversée du quartier des Chauvelles.

L'époque quaternaire paraît nous avoir laissé à Pougues les sables culminants des terrasses du Mont-Givre (260 mètres) signalés, en 1903, par le général de Lamothe, comme sables granitiques fins, avec galets rares, à 130 mètres au-dessus du lit actuel de la Loire. Nous trouvons d'énormes épaisseurs du même sable à Varennes, près de la Brosse (à 220^{m} d'alt.). Il est très fin, pas ou à peine stratifié, et sans galets. Le Mont-Givre n'est pas seulement couronné à certaines places par ce sable ; on l'y trouve, avec sa même nature fine, granitique, quelque peu argileuse, jaunâtre, sur le haut du versant sud, au flanc et au bas du versant E., à Priez, et principalement au bas du versant W., à la sablière de Gravières, dont l'épaisseur atteint une douzaine de mètres.

L'examen macroscopique des sables culminants du Mont-Givre y fait reconnaître du quartz en quantité, quelques feldspaths et des grains de fer oxydé sidérolithique.

Les sables culminants se voient à Béard, entre Imphy et Decize, sur la rive droite de la Loire. Il resterait à préciser l'époque pliocène ou pléistocène où le fleuve, dont le niveau s'est constamment abaissé, a pu charrier ses alluvions à de telles hauteurs au-dessus de son niveau actuel.

Le Dr Rollier assigne une origine fluviatile aux graviers des hauts niveaux. Quatre nappes successives d'alluvions se sont

déversées du Plateau Central vers le nord. En quelques points, elles sont bien datées, mais lorsqu'elles sont sporadiques, elles sont difficilement déterminables. Quoi qu'il en soit, il est probable que nous trouvons ces dépôts aux points exacts où le fleuve les a abandonnés.

Le général de Lamothe rapprochait les sables culminants du Mont-Givre à Pougues, d'autres graviers situés à Saint-Amand (Cher), à 130 mètres au-dessus du Cher. Ceux-ci, d'après M. Dollfus, résulteraient uniquement de la pulvérisation des chailles.

Les sables de la Brosse, entièrement privés de chailles et de silex, ne semblent pas avoir cette origine. Pas davantage certains dépôts du Mont-Givre, surtout celui de Gravières. Le sable du fond de ce dépôt important est mêlé d'argile réfractaire ; il a été longtemps exploité pour les moules des aciéries de Fourchambault.

Si les sables du Mont-Givre n'étaient que du callovien décalcifié, il reste donc que l'on n'en pourrait pas dire autant des sables culminants de la Brosse.

Quant à la carrière de Gravières et aux sables de Priez, il est difficile de les regarder comme des témoins d'un bras de la Loire qui se serait alors étendu plus à l'est pour se déverser par la dépression de Germigny-Montalin. Non seulement ils n'ont pas d'issue contournant le Mont-Givre, mais ils n'ont aucune continuité et n'occupent point l'espace qui sépare Priez de Boulorges.

Les sables de la plaine de Pougues sont cependant un témoin certain de l'extension fluviale dans tous ces parages.

Peut-être subsistait-elle encore quand s'établirent à Pougues, au lieudit les Vicreuses, les habitations de l'âge de bronze, qui ont été révélées par les fouilles effectuées en 1877, 1878 et 1879, sur la propriété de M. Maurice Bert de la Bussière, par MM. Paul Usquin et le docteur Jacquinot. Les tombes et les objets retrouvés en cet endroit étaient analogues à ceux de l'âge de bronze des palafittes de Suisse et de Savoie, Mœringen, Neuchâtel, Le Bourget, etc ; certaines épingles notamment étaient entièrement semblables.

A Fourchambault, quelques années auparavant, avaient été trouvés, dans la terre meuble, des bracelets en lignite ; or, la tradition rapporte que cette partie de la contrée était

autrefois submergée par les eaux. Ne serait-ce pas un souvenir de l'état lagunaire ?

Les sables culminants du Mont-Givre, du plateau de la Brosse, etc., sont peut-être la continuation des sables et graviers miocènes de l'Auvergne, étudiés par M. Girault (1). Il suffirait pour cela de s'assurer, au moyen d'un électro-aimant assez puissant, par exemple, de la présence de grains basaltiques.

Comme formations actuelles, il importe de signaler la présence d'une formation de tourbe à Foncelin, sur le versant méridional du Mont-Givre.

Le gisement, épais de 0^m 80 à 1 mètre, recouvre une étendue de 35 ares ; il est situé dans une prairie naturelle. Sous la couche de tourbe se trouve une argile blanchâtre analogue à de la craie, « du crayon », dit le propriétaire ; il s'agit, sans doute, de la marne blanche bathonienne ; creusée en cuvette à cet endroit, elle retiendrait une nappe d'eau, dans laquelle se formeraient et pourriraient par le pied des mousses du genre sphaigne. On sait que la formation de la tourbe exige, avec une eau assez limpide, une végétation vigoureuse, favorisée ordinairement par un climat humide et un échauffement modéré. Ce n'est pas tout à fait le cas ici ; raison de plus pour signaler cette formation, à si grande distance et dans des conditions si différentes des tourbières que rencontre le chemin de fer départemental sur les pentes granitiques du Morvan.

Arrivons au phénomène ancien et nouveau, qui dure depuis des temps inconnus, mais certainement très reculés, et dont l'origine, malgré tous nos désirs d'en simplifier l'explication, reste mystérieuse et compliquée ; abordons le fait et le problème de nos eaux minérales.

V. — Eaux minérales de Pougues.

Les auteurs s'accordent à reconnaître que les eaux minérales de Pougues arrivent à la surface du sol en suivant les fentes d'une ou plusieurs cassures du sol.

(1) V. *Compte rendu sommaire* de la séance du 19 janvier 1903 de la *S. G. F.* (p. 12), et *Compte rendu de l'Ac. des Sc.*, note de M. Chaput, t. CXLVII, 1908, pages 89-91.

On sait que le nom de failles a été donné aux plans des fractures de l'écorce terrestre disloquée. La discontinuité des strates, la dénivellation des assises juxtaposées permettent quelquefois de suivre au niveau du sol la ligne superficielle du plan de fracture, ligne droite ou ligne brisée, en général ; du moins elles nous paraissent droites, parce que notre regard n'en embrasse qu'une faible étendue.

Les failles sont de tout âge ; quelques-unes sont très anciennes et ont pu être entr'ouvertes, écartées, remplies, réaccentuées à plusieurs reprises, ouvrant le chemin à diverses émanations solides, liquides ou gazeuses du noyau géocentral (1). Etant donné que le globe est une masse en voie de refroidissement et que le noyau central en ignition est enveloppé d'une croûte solide, les principales causes des dislocations de cette écorce ont été les contractions et dilatations dues à la lutte entre le refroidissement superficiel et la chaleur interne. Les fractures sont dues quelquefois aux secousses sismiques ; il s'en produit sous nos yeux pendant les tremblements de terre (2). Outre les secousses dues aux éruptions volcaniques, des mouvements lents ou brusques sont la suite des affaissements irréguliers par lesquels la pesanteur tend à combler les vides produits entre l'écorce rigide et le noyau qui se contracte.

Ebray a démontré la coïncidence des eaux minérales de Pougues et de celles de Saint-Honoré avec des failles (3).

Selon lui, la faille occidentale du Morvan donne naissance aux sources thermales de Saint-Honoré et de Bourbon-Lancy ; une autre grande faille, plus à l'ouest, produit les sources de Pougues et de Saint-Parize.

M. L. De Launay (4) met en relation les sources de Pougues avec le système des failles du Sancerrois, et celles de Saint-Honoré, Bourbon-Lancy, Vichy, Châteldon, avec la faille limite ouest du Morvan ; les unes et les autres constituant les

(1) La théorie du noyau central métallique inoxydé (barysphère) explique également les failles. Entre le noyau et la croûte terrestre (lithosphère) existerait un foyer d'oxydation (pyrosphère) ; ce serait le lieu du feu souterrain.

(2) Cf. Ch. Vélain, *Les tremblements de terre récents*, *Revue de Géographie*, 1909.

(3) Note lue à la Société géologique de France, le 5 décembre 1859.

(4) *Recherche, captage et aménagement des sources thermo-minérales*, 1899, pp. 253-269.

bords des effondrements dans lesquels se sont formés les bassins tertiaires.

Un hydrologue allemand, Fridolin Sandberger, a publié en 1847 un essai de classification des eaux minérales du Grand-Duché de Nassau. Il débutait ainsi : « Jusqu'à ce jour il n'existe pas de données suffisantes sur les rapports qui existent entre les eaux minérales et les roches environnantes. La seule chose qui paraît certaine, c'est leur disposition générale en filons (*zug*) ayant des caractères chimiques particuliers ». Sandberger trouvait dans son pays sept filons, lignes ou failles, auxquelles il rapportait les 46 sources minérales du Grand-Duché. Après avoir établi la composition de l'eau pouvant servir de type à chaque filon, il concluait : « Suivant la juste remarque de Stifft, les sources minérales sont indépendantes des formations géologiques de la surface, et il faut rechercher la cause de leur existence dans la profondeur ».

Ebray a étudié ce phénomène en divers pays de France ; il déclare avoir observé des faits tout semblables dans la Nièvre, l'Ardèche et la Savoie (1).

« A l'instar de M. Sandberger, dit-il, nous désignons par filon (*zug*) un système de sources minérales disposé suivant une direction déterminée et coïncidant avec une faille. Un système de ce genre est, en effet, le dernier représentant du grand phénomène des filons, c'est-à-dire des épanchements de substances, incandescentes ou non, provenant des profondeurs et ayant profité de fentes préexistantes pour arriver à la surface (2) ».

Il n'y a pas de doute, pour M. Lefort, qu'une nappe ou un cours souterrain d'eaux saturées d'acide carbonique et minéralisées au Plateau Central, se dirige du sud au nord, émerge à Saint-Parize, à Fourchambault et à Pougues, décomposant par son acide carbonique les arkoses infraliasiques qu'il rencontre, pour former des sablons kaoliniques à Saint-Pierre-le-Moûtier, Neuville-les-Decize et Fleury-sur-Loire ; « la potasse, la chaux, l'oxydule de fer sont tranformés en carbonates ; l'acide silicique reste seul avec le silicate hydraté d'alumine qui constitue le kaolin ».

(1) *Classification des eaux minérales de la Savoie.*

(2) Nous étudierons plus loin la faille de Pougues, d'après les travaux d'Ebray.

M. Daubrée (1) énumère plusieurs localités nivernaises où l'eau minérale a été reconnue par M. Lefort et dont le sol est formé de couches comprises entre le trias et l'oxfordien :

1° Pougues, en quatre points, dit-il, groupés autour de la gare ;

2° Fourchambault, en trois points situés entre la Loire et le passage à niveau de Garchizy ;

3° Tazières, hameau de Marzy, en trois points à peu près en ligne droite.

Il note que de nombreuses cassures ont disloqué la région de Pougues, des assises diverses se heurtant avec des inclinaisons différentes.

Les sources minérales de Fourchambault, ajoute-t-il, ont été rencontrées dans des forages, à 20 mètres environ de profondeur. L'eau gazeuse a jailli du puits du Château, à l'usine des Forges, à 13 mètres de profondeur, soit 7 mètres en contre-bas de la nappe aquifère d'eau douce. Non loin de la gare, on a trouvé une source extrêmement abondante à 8 mètres de profondeur. Au château du Chasnay, un puits ayant été creusé en dessous de la nappe aquifère qui s'étend sous le calcaire à entroques, l'eau gazeuse a paru, et l'on a dû boucher le fond du puits pour n'avoir que de l'eau douce. L'eau minérale monte dans tous les puits de cette région assez près de la surface, mais ne jaillit pas. Dans tout le pays, l'eau minérale a été trouvée au-dessous de l'abondante nappe d'eau douce qui alimente les puits de la contrée et qui provient de la partie moyenne de l'étage toarcien, laquelle est très argileuse, compacte, imperméable et très pyriteuse. L'eau minérale affleure à Pougues à 190 mètres, à Fourchambault à 180 et à Tazières à 198 mètres d'altitude. La source des Fonts-Bouillants de Saint-Parize, à 28 kilomètres plus au sud (en réalité à 22 kilomètres de Pougues en ligne droite), et celle du Bois-des-Vertus, à 38 kilomètres (26 seulement en ligne directe), sont à 205 et 240 mètres d'altitude, et jaillissent de failles nettement accusées à travers les calcaires infraliasiques de la zone dite hettangienne, orientées N.-52°-E., à peu près

(1) *Les Eaux souterraines à l'époque actuelle*, 1887, tome Ier.

comme à Pougues et Fourchambault, mais pas dans la prolongation nette de la même ligne.

Ebray fait venir ces eaux de la masse aquifère des marnes irisées reposant sur le trias ; elles se chargeraient de magnésie dans les calcaires marneux de l'infralias, de sels calcaires dans les nombreuses couches calcaires traversées, et d'acide carbonique dans le lias supérieur. « Les puisatiers, dit-il, sont quelquefois asphyxiés par l'acide carbonique quand leur creusement arrive aux marnes du lias supérieur. Ce phénomène se produit aussi dans les marnes de la craie tuffeau ».

Reste à savoir si l'acide carbonique emmagasiné au milieu des nappes d'eau retenues par ces marnes n'a pas été emprunté aux eaux minérales, ou si ce sont elles qui y ont trouvé ou accru leur provision.

Tous les géologues précités admettent une origine lointaine et profonde.

D'un avis différent, M. Paul Combes fils tend à généraliser (1) les conclusions tirées par M. G.-F. Dollfus de l'examen des sources thermales du bassin de Vichy. Cet examen le dispose à admettre la formation sur place d'un bassin local : « Les minéraux de ces eaux sont empruntés aux couches géologiques qu'elles traversent... Les eaux pluviales, déjà chargées d'acide carbonique et tombant sur les sommets environnants, traversent les calcaires bathoniens, dissolvent une partie des carbonates de chaux de ces roches et entraînent les minéraux accidentels qui s'y trouvent (carbonate de magnésie, phosphate et sulfate de chaux, etc.). Elles rencontrent bientôt en s'infiltrant les marnes bleues à ciment (carrière de la Maure) qui forment un niveau relativement imperméable, puis elles suivent la pente de cette couche qui s'abaisse vers la vallée de la Loire. C'est alors que, trouvant à la hauteur de Pougues une faille favorable, les eaux tendent à regagner leur niveau primitif et jaillissent à la surface, aidées en cela par l'excès d'acide carbonique qu'elles ont emprunté au calcaire bathonien ».

Cette simplification nous séduirait, si bien des faits ne s'y opposaient.

(1) *L'origine des eaux de Pougues.* — *Cosmos*, 17 octobre 1912, p. 429.

Les marnes de la Maure sont sur le versant de la Nièvre et non sur celui de la Loire. Les principales sources d'eau douce qui alimentent Pougues, notamment les sources des Cumines et des Rompées, n'émergent pas des marnes de ce niveau. Presque tous nos étages, même le callovien, donnent naissance à des sources ; ainsi les fontaines de Fontenille et de Linay, à Veninges, et de même celles de Jeunot, situées sur les pentes du plateau de la Brosse, à Varennes et à Urzy, qui sont captées depuis 1858 pour l'alimentation de Nevers (réservoir du Carrefour et réservoir de Saint-Gildard) (1), sortent du callovien. Ce n'est pas tout.

Alors que le niveau vésulien et tous ceux qui sont au-dessus produisent des sources d'eau douce, les eaux minérales émergent, comme nous allons le voir, d'un niveau inférieur aux marnes vésuliennes, le bajocien, et cela aussi bien à Marzy et à Fourchambault qu'à Pougues ; elles proviennent donc du dessous et non du dessus. Si nous considérons que l'inclinaison des couches marneuses bathoniennes tend à s'abaisser des hauteurs environnantes vers la Loire, à Pougues tout au moins, il nous faut encore objecter une difficulté : le bajocien émerge derrière la faille de Pougues rencontrée par cette inclinaison, et c'est assez loin de là que les sondages du Ponteau (2) et même l'Ancienne-Source, préexistante à ces sondages, nous donnent une eau de composition presque identique à celle de Saint-Léger.

Enfin, sans parler de leur excès d'acide carbonique, comment expliquer qu'elles soient alcalines ? Ce phénomène serait-il local ?

Sans aucun esprit de système, uniquement mû par le désir d'une connaissance exacte, nous croyons devoir, tout en admettant comme possible une certaine action locale, regarder l'origine de ces eaux comme plus profondément souterraine, et adopter l'opinion qui les rattache à une activité posthume et éloignée des volcans d'Auvergne.

C'est l'opinion d'un des meilleurs observateurs qui aient étudié la question, M. l'ingénieur Friedel, dont le travail nous servira de guide dans les pages qui vont suivre.

(1) *L'Eau d'alimentation à Nevers*, par A. Coupechoux, Montpellier, 1904.
(2) Ponteau ou Pontot.

Les vallées de la Loire et de l'Allier, remarque M. Friedel (1), qui du sud au nord traversent plus des deux tiers du Massif Central, sont dues, Michel-Lévy l'a démontré, à de larges plis synclinaux (en gouttière) tertiaires, accentués récemment par des effondrements linéaires N.-S.

Les effondrements ont produit dans la cassure des terrains secondaires du Nivernais l'isolement du môle morvandiau, des îlots de Saint-Saulge et de Decize (2). Ces fractures ont parfois 50 kilomètres de long.

Les sources gazeuses qui abondent dès la Limagne et le Forez sont en relations avec elles. Partout l'acide carbonique, dernière manifestation des éruptions volcaniques d'Auvergne, se montre dans leur voisinage.

Il en est de même des sources de Pougues et du groupe nivernais adjacent.

Les eaux de Pougues, gazeuses et alcalines, tout à fait identiques à celles de Vichy, mais modifiées par leur circulation à travers les sédiments de l'âge secondaire, constituent un dernier témoin avancé vers le nord des phénomènes volcaniques et hydrothermaux du Massif Central.

La grande faille de Pougues (faille de Sainte-Colombe d'Ebray) est nettement visible, dit M. Friedel, sur la route, à mi-chemin de Garchizy et Pougues; on voit à l'W. les marnes bajociennes à *Parkinsonia Parkinsoni* Sow., et à l'E. les marnes à *Macrocephalites macrocephalus* Schlot. du callovien inférieur, ce qui indique une cassure, avec dénivellation ou rejet d'environ 90 à 100 mètres. La direction est N.-15°-E., comme le bord rectiligne des collines dont elle suit le pied. Au pendage N.-E. de la lèvre O. correspond un pendage

(1) *Note sur les Sources minérales de Pougues*, dans les *Annales des Mines*, 1897.

(2) Selon la théorie du professeur Suess, de Vienne, le Morvan, comme les Vosges et certains autres massifs, serait un témoin resté en place à son niveau primitif, un îlot d'anciennes terres que les effondrements d'alentour, dans les vides souterrains, auraient isolé au milieu des formations plus récentes D'après lui, la plupart des régions qu'on regarde comme soulevées sont simplement des môles, des butoirs, *horst*, comme des pieux autour desquels la glace d'un étang, en hiver, s'effondre par paquets inclinés après l'abaissement du plan d'eau. (V. *La Formation du Massif du Morvan*, par A. Peron, in *B. S. Sc. h. et n.* de l'Yonne, 2e semestre 1904).

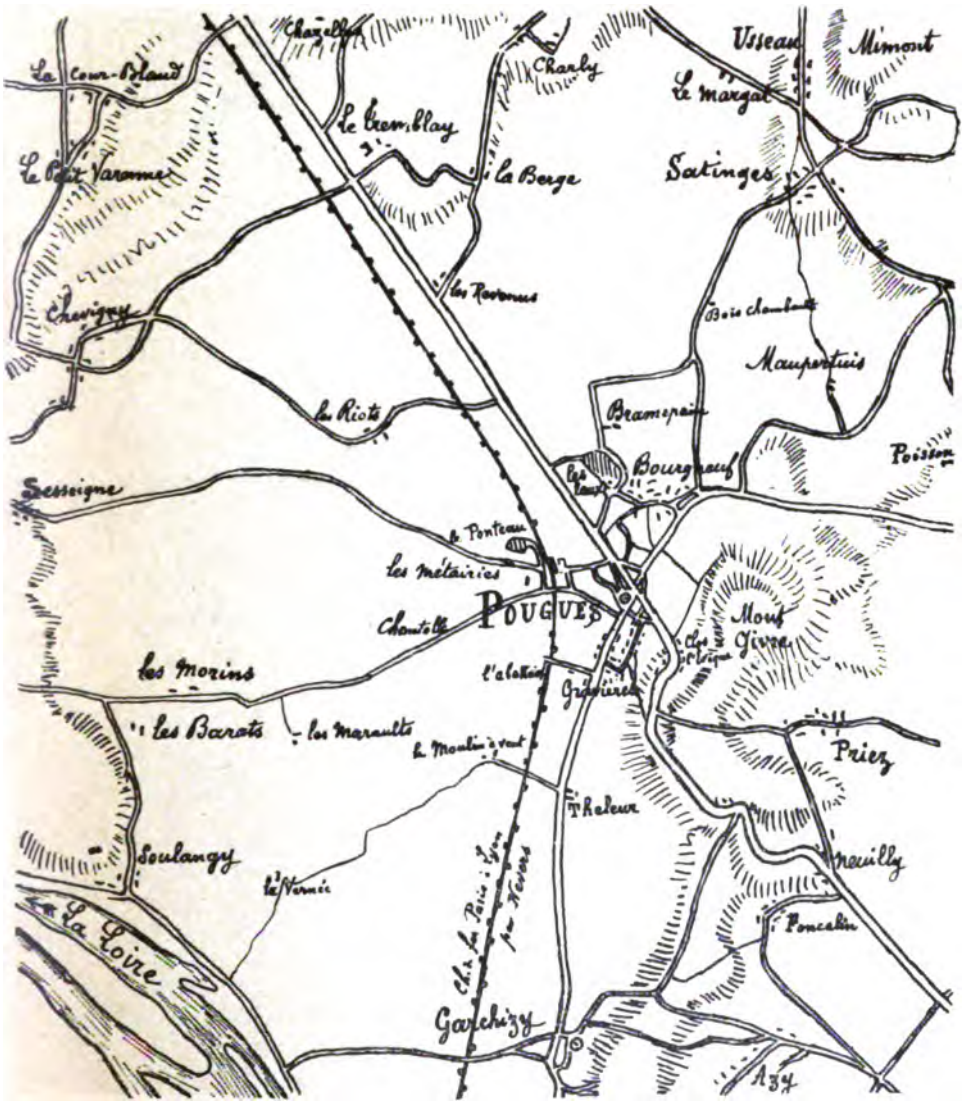

FIG. 7.

Carte de la région de Pougues

S.-W. de la lèvre E., en sorte que l'amplitude du rejet ne cesse de s'atténuer en approchant de Pougues.

A l'E. de la faille, aux maisons du Clos-l'Évêque, en dessous de Bellevue, sur la route de Nevers, apparaît le calcaire spathique à entroques du bathonien supérieur, puis les marnes blanches bathoniennes, et dès Bourgneuf, aucune dénivellation ne peut plus être reconnue. D'après les forages, dont la plupart ont eu lieu entre 1891 et 1897, on sait que le calcaire bajocien s'enfonce en ce point jusqu'à plus de 60 mètres du sol, sur la lèvre W. de la faille. Un sondage fait au Margat, en 1891, à la suite de dégagements uniquement gazeux, a prouvé que la faille se continuait jusque-là. Elle se prolonge en ligne droite jusqu'à Eugnes (1).

La principale source minérale, Saint-Léger, jaillit à 380 mètres à l'W. de cette ligne.

Une autre faille limite à l'W. la plaine de Pougues. On peut la suivre au pied oriental de la colline de Soulangy (2).

Elle atteint la Loire un peu à l'E. du point où la route de Fourchambault à La Charité s'éloigne du fleuve. D'après la position du calcaire à entroques bajocien dans le lit de la Loire, sur la lèvre E., et celle du bathonien supérieur à Soulangy, sur la lèvre W., on peut évaluer le rejet, qui est vers l'W., à 40 ou 50 mètres.

De là, elle se dirige N.-10°-E., presque parallèlement à celle de Pougues, passant à l'W. des Barats, pour se perdre sous les alluvions de la plaine et se retrouver au pied de la colline de Chazelles.

A un kilomètre environ du point où le chemin de Tronsanges quitte la route nationale, on constate un rejet de 35 mètres environ, rejet vers l'ouest comme toujours.

(1) En réalité, elle passe non à Eugnes, comme l'a cru M. Friedel sur la foi de la Carte géologique, mais à gauche, à l'W. d'Eugnes.

Le sondage du Margat, quoique obturé avec de l'argile, laisse encore échapper des bouillons d'eau gazeuse.

(2) Ce serait, d'après Ebray (*Etudes géol.*, fig. 40), une irradiation de la grande faille. Les deux autres, que la Carte géologique figure en deçà et au-delà de Tronsanges, toutes voisines de celles-là et distantes de 3 à 5 kilomètres de la faille de Pougues, font partie du même système.

Nous avons vu que M. De Launay y rattache également les failles du Sancerrois.

La plaine de Pougues forme ainsi un voussoir entre ces deux failles, lequel est géologiquement en saillie par rapport aux collines avoisinantes.

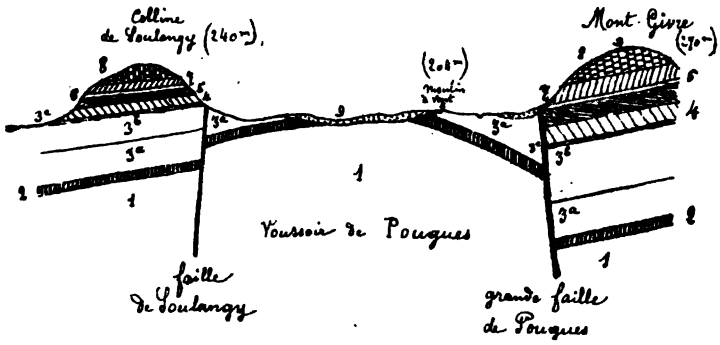

FIG. 8. — **Coupe O.-E. de la plaine de Pougues,** d'après FRIEDEL, (*légèrement modifiée et complétée*) de l'ouest à l'est en passant par le Moulin-à-Vent.

9 Sables d'alluvions.
8 Calcaires calloviens.
7 Marnes calloviennes.
6 Calcaire spathique ou à entroques bathonien.
5 Marnes blanches à bivalves.
4 Calcaire bathonien.
3ᵉ Banc perforé.
3ᵇ Marnes vésuliennes.
3ᵃ Marnes bajociennes.
2 Calcaire à entroques bajocien.
1 Marnes du lias.

Une troisième faille, à peu près perpendiculaire aux précédentes, traverse ce voussoir dans la direction W.-E. (faille de Germigny-Sesseigne). En descendant du nord au sud les côtes de Tronsanges à Germigny, on suit le calcaire à entroques bathonien supérieur à mi-côte, plongeant doucement au N.-O.

Arrivé à l'étroit vallon de Germigny, les affleurements disparaissent et ne se retrouvent qu'au niveau du ruisseau. La chute est de 40 mètres environ. Elle a manifestement déterminé le creusement de la gorge où on l'observe. Son prolongement irait vers Pougues en passant près du lieu de l'Abîme, où des dégagements de gaz observés autrefois ont occasionné un sondage. Elle passerait tout près de Saint-Léger, entre l'Etablissement thermal et la ferme de Bramepain.

Une dernière faille W.-E., parallèle à celle-ci, termine le voussoir au nord. Elle passe entre Chazelles et Le Tremblay et aboutit à la faille de Pougues, vers le Margat, au pied d'Usseau. A Usseau, sur le côté W. de la faille, le calcaire bajocien est relevé de 80 mètres environ par rapport à sa

position à Pougues. C'est une limite inférieure de la somme des rejets des deux failles précédentes, car les couches plongent, très faiblement il est vrai, dans la direction du nord.

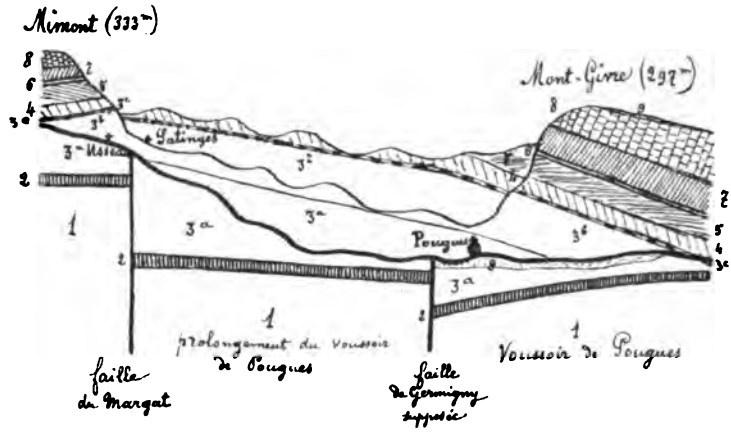

FIG. 9. — **Coupe N.-15°-E. parallèle à la faille de Pougues,** avec projection des collines formant rideau, d'après FRIEDEL (*légèrement modifiée et complétée*).

Même légende que pour la fig. 8.

La plaine étant ainsi limitée par les failles, l'angle N.-E. de la subdivision sud est la région des sources.

On n'y voit affleurer que les marnes calcaires du bathonien inférieur, celles du bajocien et les sables de rivière qui ont comblé les dépressions. Au-dessous, le calcaire à entroques bajocien forme un horizon constant. C'est dans ses fissures que chemine l'eau minérale, dont la masse principale séjourne probablement sous les marnes liasiques inférieures.

D'après les sondages, il se relève vers le S.-W. de 63 mètres à la source Saint-Léon, de 21 mètres à la source Alice, avec une pente moyenne de 40 millimètres par mètre. Si le pendage se prolonge, on doit trouver les affleurements de ce calcaire à environ 100 mètres à l'ouest, avant l'Abîme et à 1.200 ou 1.300 mètres au sud de la gare. A l'Abîme, le sondage, exécuté sans résultat, en 1891, par la Compagnie des Eaux, a rencontré, sans calcaire, une exceptionnelle épaisseur (10 mètres) de sables granitiques récents, contenant quantité de fragments de bélemnites et recouvrant les marnes à bélemnites du lias. Au sud de la gare apparaissent, dans le

tertre du Moulin-à-Vent, les couches riches en *Am. Parkinsoni* qui surmontent immédiatement le calcaire à entroques.

Outre les failles, il peut y avoir eu des fractures sans rejet : il y a des cassures sans dénivellation, des fentes à bords plus ou moins écartés, remplies d'argile ou de sables granitiques à débris roulés de quartz et de feldspaths. Celles dont on a pu constater la direction sont parallèles aux grandes failles N.-S.

A Pougues, comme dans la plupart des bassins hydrominéraux, Vichy notamment, il y a deux sortes de sources : 1° les sources naturelles ; 2° les sources résultant de sondages.

I. Sources minérales naturelles de Pougues.

A. *Source Saint-Léger.*

A l'emplacement de cette source, il y avait dès le moyen âge deux sources jumelles : Saint-Léger et Saint-Marcel ou Marceau. Très voisines l'une de l'autre (1), elles se fondirent en une seule, Saint-Léger (2).

Des travaux exécutés autrefois pour l'approfondissement du puits d'embouteillage avaient fait reconnaître l'existence, à l'E. de Saint-Léger, d'une cassure selon un plan vertical, sans rejet, traversant toute la longueur du puits (4 mètres), dirigée N.-2°-E., presque parallèle à la grande faille, épaisse de 3 à 4 centimètres, remplie d'argile molle et ne donnant lieu à aucune venue d'eau ni de gaz. Pour rechercher si cette fracture se prolongeait et servait de cheminée d'ascension à la source, la Compagnie des Eaux fit creuser en 1891 une

(1) « En lieu bas, y a deux fonteines près l'une de l'autre d'environ un pied, l'une appellée de Saint-Légier, l'autre de Saint-Marceau » (*Des fonteines de Pougues en Nyvernois*, 1584, ouvrage dont l'auteur, Jean Pidoux, médecin de Henri III, de Henri IV et du duc de Nevers, Louis de Gonzague, était le fils de François Pidoux, médecin de Henri II).

(2) Le curé de Pougues en 1766, messire Poincet, archiprêtre des Vaux de Nevers, dit, dans ses notes manuscrites, que « le prince de Conti fit réparer en 1766 la fontaine Burgot, qui fut nettoyée, recouverte de pierre de taille, avec grille devant et dans le fond, augmentée d'un bassin pour la commodité des voyageurs et d'un lavoir pour celle du public ». C'était évidemment une annexe de Saint-Léger. (*B. S. N.* t. III, p. 401).

tranchée E.-W. à la limite N. du parc. On trouva une cassure N.-S. de 20 centimètres environ, sans rejet, dirigée en effet vers la source et remplie non d'argile, mais de sable quartzeux et feldspathique fin, imprégné d'oxyde de fer. Sur les parois, la marne est rougie par l'oxyde à 1 mètre et 1^m 50 d'épaisseur; sur une largeur plus grande, la marne contient des rognons de calcaire blanc concrétionné attestant le passage ancien d'eaux minérales. La source jaillit probablement au sommet de cette cassure remplie de sables.

En 1857, d'après l'observation de M. Pigeon, Ingénieur au corps des mines, le niveau statique atteignait un mètre au-dessus du sol, dans l'ancienne construction maçonnée qui existait encore; le niveau est aujourd'hui à 8 mètres au-dessous. Nous verrons plus loin les péripéties de cette descente.

B. *L'Ancienne Source.*

Ainsi s'appelait une autre source minérale naturelle, connue depuis des siècles, et située, d'après la tradition, sur un chemin public, voisin du ruisseau, et dénommé la rue d'eau, auprès de la propriété Brisson, aujourd'hui Massé, au lieudit le Ponteau. Elle a été appelée aussi quelquefois source des Métairies à cause de la propriété voisine.

M. Ichon, Ingénieur des mines, chargé de rédiger en 1869 un rapport sur la demande d'un périmètre de protection formée par le propriétaire de la source Saint-Léger, avait conclu, comme Ebray, à l'émergence des eaux minérales par une ou plusieurs cassures annexes de la grande faille. La communication entre les deux sources n'était pas démontrée (1), mais paraissait assez naturelle. La démonstration résulta des sondages subséquents.

Cette source est probablement celle dont parlait Costel, en 1769 (2) : « L'eau de la seconde fontaine minérale, qui est éloignée d'environ 1.500 pas du grand chemin, est absolument de même qualité, mais en tout moins forte... L'espèce d'abandon dans lequel cette ancienne fontaine se trouve depuis plus

(1) A. Massé, *le Canton de Pougues*, p. 440.
(2) *Analyse chimique des Eaux de Pougues*, 1769, p. 20.

d'un siècle, sa situation, les sources d'eau douce qui l'environnent, sont autant d'accidents qui tous concourent à diminuer ses propriétés... Elle est cependant en meilleur état depuis que M. Gourjon (1) en est le propriétaire ».

MM. les Ingénieurs des mines Laurent et Gauthier, chargés en 1889, à propos d'une nouvelle demande de périmètre, de rechercher ce qu'il pourrait y avoir d'exact dans l'hypothèse d'une nappe souterraine d'eau minérale, s'accordèrent à admettre la possibilité de plusieurs nappes où les eaux se chargeraient à la fois d'acide carbonique et de sels minéraux. MM. Jacquot et Laur, Inspecteurs généraux des mines, présentèrent à l'Administration, les 18 janvier et 14 mars 1892, des rapports émettant seulement quelques doutes de détail sur les considérations très fondées établies avant eux. Cinq ans après venait M. Friedel, pour qui la communication des sources ne fait aucun doute.

2. Sources provenant de sondages

A. *Source de l'Abîme.*

Elle se trouvait entre le domaine des Riots et la route qui va de Pougues à Germigny par Sesseigne, dans un fond occupé par des prés et traversé par de petits chemins. Une eau minéralisée y suintait en laissant un dépôt ferrugineux. Un sondage y fut pratiqué sans résultat. Sur ses 20 mètres de profondeur, on traversa 10 mètres de sable de rivière et 10 mètres de marnes liasiques.

B. *Source Bert.*

En quittant la gare pour venir au bourg, on aperçoit à gauche, en contre-bas, un hangar portant cette inscription : « Etablissement Bert ». Deux sondages furent exécutés devant cette construction, en 1866 et 1867.

Le premier sondage fournit jusqu'en 1890 une eau peu

(1) M. Gourjon, notaire à Nevers, était le gendre de défunt M. de La Rue, intendant des Eaux de Pougues, auteur, en 1746, d'un ouvrage sur les Eaux de Pougues.

abondante. Il atteignait le calcaire à entroques à 40 mètres. M. Maurice Bert loua ensuite cette exploitation à M. Jéramec.

Un deuxième sondage, pour lequel une machine à vapeur travailla longtemps sous la direction de M. l'ingénieur Salaün, approfondit le puits jusqu'à 122 mètres à travers les marnes bleues du lias. Il y bouillonnait dans la vase une énorme quantité de gaz, comme au Margat. Cela prouve que l'acide carbonique provient d'un niveau encore plus profond et corrobore ce que nous avons dit précédemment. Comme l'eau ne venait pas et qu'on craignait une perte de gaz au détriment de Saint-Léger, on jeta dans ce puits une masse d'argile qui, en l'obturant, a obvié à la déperdition redoutée.

Un autre sondage Bert fut opéré dans un coin du petit bois avoisinant le parc du château des Métairies, à l'époque de perturbation produite par le creusement des sources Elisabeth et Alice. On atteignit 48 mètres; le calcaire fut trouvé à 19^m 50 ; le niveau d'eau gazeuse était à 7 mètres comme pour les sources voisines: leur communication devint certaine après l'expérience d'un liquide jeté dans ce forage, qui apparut au bout de quelque temps à la surface desdites eaux ; une certaine quantité d'aniline y aurait même été jetée afin de mieux la constater, si M. l'Ingénieur Friedel n'y avait mis opposition dans la crainte que l'effet ne s'en fît sentir jusqu'à Saint-Léger.

C. *Sondages Guérault, Trochereau, Bigouret, Bourgneuf.*

Divers habitants effectuèrent des sondages dans leurs propriétés : M. Guérault, au coin de la grande route et de l'avenue de la Gare, en face l'hôtel Conti ; M. Trochereau, sur le bord d'un terrain qu'il possédait vers le milieu de l'avenue Conti ; M. Serrus, à Bourgneuf ; M. Bigouret, près de sa villa. Tous eurent lieu sans donner de résultat. Le sondage Guérault trouva le calcaire à 39^m 80. Il n'a procuré qu'un débit insignifiant et n'a jamais été capté.

Le sondage de Bourgneuf a rencontré le calcaire à 60 mètres et n'a fourni que des dégagements d'acide carbonique. Nouvelle preuve corroborant notre opinion sur l'origine profonde de ce gaz.

D. *Sources Saint-Léon, Jeanne-d'Arc et Grande-Source.*

Toutes trois situées dans la région de Bourgneuf, elles parurent être, à l'encontre des précédentes, appelées à une exploitation régulière. L'une d'elles au moins aura eu cette faveur : la source Saint-Léon, dont la buvette est établie aujourd'hui dans un pavillon spécial, côte à côte avec la buvette Saint-Léger. Elle atteint le calcaire à 63m 50.

La Grande-Source paraît être complètement abandonnée. C'était la plus ferrugineuse de toutes. Elle aussi arrivait au calcaire à 63m 50 de profondeur.

Les ouvriers cassaient leurs mèches et outils dans la pierre bleue, celle-là même qui, exposée à l'air, s'effrite et tombe en poussière.

Jeanne-d'Arc, dite également source Saint-Bruno, a eu sous cette dernière appellation une exploitation temporaire. Son sort actuel est en suspens. Ce forage a trouvé le calcaire à 61 mètres.

Le débit de ces sources est d'un litre ou deux par minute. Il est intermittent, d'une intermittence régulière et rapide, phénomène très remarquable, en tant qu'il est une manifestation volcanique, par son allure rythmée (1)

E. *Sources Alice et Elisabeth, au Ponteau.*

Celles-ci sont les plus importantes et donnent lieu à une active exploitation. Il est difficile d'en parler sans en rappeler l'historique.

La commune de Pougues ayant revendiqué auprès de M. Massé la propriété de l'Ancienne Source, que les tribunaux ne reconnurent pas, à cause, dit-on, d'une possession plus que trentenaire ayant engendré la prescription, M. Couturier, son parent, imagina de forer un puits dans le voisinage, afin d'y avoir une source non contestée. Ce forage, dit Alice, percé en 1889, procura d'abord un débit insignifiant. Un second forage fut alors établi encore plus près de l'Ancienne Source, qu'il touchait presque. Celui-ci fournit un débit important, mais peu minéralisé.

(1) A. DE LAPPARENT, *Traité de Géologie*, pp. 489 et ss.

Le premier atteignait le calcaire à 20^{m} 70 et n'y pénétrait pas. Le deuxième s'arrêtait dans les marnes à 17^{m} 60.

Une légère chute de niveau se fit sentir à Saint-Léger dès cette époque. La Compagnie obtint le 18 juin 1890 un périmètre de protection qui s'étendait peu au delà de son parc, comprenait seulement 24 hectares, et négligeait la répercussion des sources avoisinant la gare, jugées alors inoffensives à 800 mètres de distance.

Le deuxième forage du Ponteau, dit source Elisabeth, ayant été, en mars 1891, approfondi de 5^{m} 23, au diamètre de 8 centimètres, à travers le calcaire, livra passage à deux venues d'eau assez abondantes à 23^{m} 50 et 24 mètres. Le sondage fut descendu encore un peu plus bas. Arrivé à 26 mètres, il fit jaillir avec force une gerbe d'eau minérale très riche en acide carbonique, qui s'éleva en colonne jusqu'à 5 mètres au-dessus du sol.

L'énorme débit obtenu peut être évalué à 1 mètre 1/2 ou 2 mètres cubes par minute. Il diminua peu à peu, pour se fixer au bout de quelques mois à 225 litres environ.

La répercussion se produisit rapidement sur la source Saint-Léger, au vu et au su de tout le monde à Pougues. Quatre jours après, le niveau de Saint-Léger baissa. La baisse progressive, retardée par les chutes de pression atmosphérique ou accélérée par ses relèvements, se poursuivit, rapide d'abord, puis de plus en plus lente pendant près d'un an. En octobre 1891, elle était de 2^{m} 50 ; en 1897, de 3^{m} 50. La buvette, établie d'abord au fond d'une fosse, à l'abaissement du niveau tombé, a été rétablie au niveau du sol et changée de place à la suite de travaux de canalisation et de pression. La chute du niveau statique, de 1857 à 1891, avait été de 0^{m}50, due probablement au premier forage Bert. La chute, après 1891, ayant été de 3^{m} 50, c'est à 4 mètres plus bas qu'autrefois qu'il faut recueillir aujourd'hui l'eau de Saint-Léger. Un inconvénient plus grave, occasionné par les forages Couturier-Massé, a été la diminution momentanée de près d'un tiers de la minéralisation. Une extension du périmètre de protection fut demandée et obtenue par un décret du 30 juin 1892 ; il engloba désormais la vaste étendue de 746 hectares, que peu de sources en France pourraient se vanter d'avoir pour leur préservation.

RÉGIME DES EAUX MINÉRALES

Toutes jaillissent du calcaire à entroques bajocien, dit M. Friedel. Nous avons cependant remarqué que les gaz, tout au moins, ont été trouvés existant, en plusieurs endroits, sous les marnes liasiques.

Des expériences faites en mars 1897, aux sources Elisabeth et Alice, ont prouvé qu'il y a une communication immédiate entre elles, et que la venue de la source Alice provient de trois niveaux bien distincts : de 23m 40 à 23m 76, de 24m 09 à 24m 34, de 25m 62 à 26m 03 ; ce dernier est le principal. Ils produisent :

	Débit par minute.	Résidu sec.	Chaux.	Alcalis.
	—	—	—	—
Le 1er :	43 litres	1,9270	0,5831	0,268
Le 2e,	8 —	3,147	0,751	0,109
Le 3e,	190 —	2,0932	0,6102	0,341

« Toutes les eaux de Pougues, dit encore M Friedel, circulent dans ce calcaire ; il forme au-dessous de Pougues un niveau aquifère bien défini, susceptible de débits variables suivant les points ». Il faut noter néanmoins que les forages Trochereau, Guérault et Bert (le troisième), l'ont traversé sans y trouver l'eau minérale ; il est vrai que la relation de ce dernier avec la source Alice a été, nous l'avons vu, établie, mais elle a pu avoir lieu par l'eau ordinaire.

Toutes contiennent une certaine proportion d'alcalis, soude ou potasse, et une proportion de chaux en plus grande quantité, accessoirement de la magnésie, un peu d'acide chlorhydrique et sulfurique, mais surtout un grand excès d'acide carbonique.

Ce gaz, en telle quantité, ne peut avoir qu'une origine volcanique (1) : cette provenance est corroborée par le caractère d'intermittence de plusieurs de ces sources.

(1) « Il est peu de régions, en dehors du Plateau Central, où, lorsqu'on examine les phénomènes dans leur ensemble et non sur des cas trop particuliers, l'origine interne et volcanique de l'acide carbonique des eaux saute plus manifestement aux yeux. Toutes ces eaux bicarbonatées sont, en effet, comprises dans le triangle éruptif si nettement limité : à l'ouest, par la faille des bassins houillers de Moulins à Decazeville ; à l'est, par la zone d'effondrements ter-

Les alcalis n'ont pas pu être dissous dans le calcaire ; ils n'ent proviennent pas : le carbonate de chaux peut seul y avoir été dissous par l'acide carbonique. Il se trouve aussi que la teneur en alcalis est proportionnelle à la distance de chaque source à la grande faille.

L'analogie de composition de ces eaux avec celles de Vichy fait penser qu'elles proviennent, comme elles, de terrains cristallins riches en alcalis, et qu'elles s'élèvent des régions profondes et par des fractures à travers les terrains et les bancs de sables intercalés dans les marnes. Mais au lieu de former, comme à Vichy, une nappe aquifère, il y aurait plutôt ici une voie allongée dans le sens de la grande faille, et intimement liée, au moins dans la région de Pougues, au banc du calcaire bajocien.

Qu'il y ait un apport, un afflux, une venue quelconque d'eaux superficielles, cela se conçoit et peut s'admettre (1). Les affleurements du calcaire, les cassures remplies de sable qui, là où il est en profondeur, le font communiquer avec la surface, les plans inclinés des couches marneuses sont les voies par où ces eaux pénètrent pour s'accumuler et peut-être circuler sous terre. Cette eau ordinaire, exempte, ou à peu près, de sels dissous et de gaz, dilue l'eau minérale qu'elle rencontre, diminue graduellement vers l'ouest la teneur en soude de celle-ci et combat l'accroissement de la teneur en chaux qui tend à se produire dans la même direction, et qui a pour cause l'action de l'acide carbonique sur le calcaire à entroques.

Le mélange des eaux pluviales et des eaux minérales se

tiaires de Roanne et Montbrison ; et ce triangle, qui renferme à peu près toutes les sources carbonatées françaises, est en même temps celui qui contient la presque totalité de nos pointements basaltiques » (L. De Launay, *Op. cit.*, p. 251).

(1) Cependant, même autrefois, cette action a été rejetée. « On a cru, dit le docteur Raulin, que les eaux de pluie et de neige se mêlaient pendant la mauvaise saison avec celles de la source minérale de Pougues. Il n'y a pas d'apparence que cela puisse être. Le puits qui contient les eaux a vingt pieds de profondeur, et il est bâti de pierres de taille bien cimentées ; la pluie ne pénètre jamais qu'environ six pieds dans la terre ; dans les temps même où elle est le plus abondante, elle ne saurait gâter la source ». Raulin : *Observations sur l'usage des Eaux minérales de Pougues*, 1769, p. 25.

produit surtout dans le calcaire ; il a lieu en dehors des sources et des captages.

Le régime actuel des eaux de Saint-Léger, Saint-Léon et Elisabeth est celui-ci :

	Résidu sec, à 180°	Chaux	Alcalis
	—	—	—
Saint-Léger.....	1,7880	0,4911	0,335
Saint-Léon.....	2,5629	0,7078	0,490
Elisabeth.....	0,9431	0,4141	0,061

En comparant les teneurs en chaux et alcalis avant et après la perturbation de 1891, et selon les distances des sources à la faille, on y reconnaît les mêmes lois, régies par l'afflux de l'eau douce, dont l'accroissement, dû à l'abaissement du niveau des eaux minérales, a refoulé vers l'est le maximum de la richesse en chaux. Saint-Léon était autrefois plus sodique que calcique ; elle est devenue plus calcique que sodique. Saint-Léger a perdu un tiers de soude et un quart de chaux ; l'eau douce n'y étant plus refoulée comme auparavant par une colonne puissante d'eau minérale. Elle est à peu près la même qu'autrefois, mais diluée des 3/5 de son volume.

L'eau alcaline et gazeuse de la faille circule de l'est à l'ouest dans le calcaire ; chassée par l'acide carbonique, elle se mélange avec les eaux superficielles arrivées par les canaux naturels dans les profondeurs du sol et se charge de chaux dans le calcaire. Ce mélange, à mesure qu'il s'appauvrit en eau alcaline vers l'ouest, s'enrichit en chaux, ce qui compense la minéralisation totale.

En outre, au moins pour Saint-Léger et Elisabeth, des eaux douces proviennent des alentours immédiats et délaient l'eau minérale sans y ajouter de sel dissous.

Dans le calcaire à entroques, les eaux circulent à travers les fissures de la roche, dont chacune ne laisse passer qu'un mince filet d'eau.

Près de la faille, le réseau de fissures est multiplié ; au loin, il s'atténue ; plus on s'en éloigne, moins il s'en trouve. Par contre, il y a des cassures remplies de sable perméable (Saint-Léger, Elisabeth), et il existe aussi des niveaux sableux intercalés dans le calcaire (Alice) ou dans les marnes ; ils forment des nappes étendues, perméables, où s'amassent les eaux d'un grand nombre de fissures pouvant fournir de grands

débits. On s'expliquerait le grand débit de la source Alice par le nombre des conduits qui s'y rattachent, ce nombre compenserait et au delà leur plus grande longueur. Il faut cependant se rappeler que l'Ancienne Source, ou fontaine Brisson, était, aux dix-septième et dix-huitième siècles, une eau purgative chargée de nitre.

Il est un fait moins fréquemment observé par les ingénieurs de passage que par les habitants de la localité. Un grand nombre de puits ou sources d'eau douce se couvrent, à certaines époques, d'une pellicule d'oxyde ferrique ou prennent un léger goût de soufre. Cela s'explique par l'existence des cassures précitées. Comme l'a remarqué M. Friedel, les conduits naturels du calcaire ont dû être élargis en 1891, pendant la période de libre écoulement de la source Alice.

A raison de 200 litres à la minute, elle amenait au jour plus de 300 kilos de carbonate de chaux par jour, près de 10 tonnes par mois. Saint-Léger en fournit une tonne par an avec le tirage actuel (3.000 à 3.500 litres par jour).

Nous avons dit que Saint-Léger possède actuellement son niveau statique à 3^{m} 50 sous terre ; là, la surface de l'eau ne bouge plus dans la cheminée ascensionnelle ; le niveau ne dépend plus que de la pression atmosphérique ; le niveau s'élève de 13 à 14 centimètres quand le baromètre baisse de 1 centimètre de mercure ; ainsi, à cette profondeur légèrement variable, on peut puiser, le niveau reste constant. Si l'on puise plus bas, le débit est plus grand ; il croit rapidement avec l'abaissement artificiel du niveau ; il est de 1 à 2 litres par minute au niveau statique, de 7 à 8 litres à 60 centimètres plus bas, et de 50 litres au fond du puits. Nous disons puits, mais cette expression est impropre, la Compagnie ayant installé à Saint-Léger un système ingénieux et tout à fait particulier.

La pression de l'eau gazeuse est estimée par M. Friedel à 6 atmosphères auprès de la faille, 5 à Saint-Léger, 2 1/2 à la source Alice.

La Compagnie des Eaux, devenue propriétaire des sources Elisabeth et Alice, y fit effectuer, en juin 1897, des travaux de captage basés sur ces observations.

Dans le tube en cuivre du nouveau captage Elisabeth, l'eau

s'élève maintenant, quand on la laisse jaillir, à plus de 4 mètres au-dessus du sol.

La source Jeanne-d'Arc, achetée la dernière, a été acquise il y a seulement trois ou quatre ans. La Compagnie est devenue l'unique propriétaire de toutes les sources. Elle s'est efforcée, par des travaux importants effectués en 1907, d'améliorer la prise d'eau de Saint-Léger. Le résultat final des bouleversements produits depuis vingt ans est que ce qui a été perdu d'un côté s'est retrouvé de l'autre, et qu'à l'état ancien définitivement disparu a succédé un état nouveau qui ne peut modifier la valeur et le bon renom des eaux de Pougues.

VI. La Faille de Pougues

La grande faille de Pougues avait été appelée par Ebray faille de Sainte-Colombe; elle est aussi dite de Perreuse (1), du nom de deux communes du département de l'Yonne, près de la frontière nord du département de la Nièvre.

C'était V. Raulin (2) qui avait commencé à l'observer dans les localités précitées, situées dans la région de la Puisaye.

Pour l'étudier et déterminer sa direction, Ebray (3) a relevé quatorze coupes rectilignes des terrains qu'elle traverse et où se voient ses rejets :

La 1re coupe va de Saint-Sauveur-en-Puisaye à Change, en passant au ruisseau de Branlin;

La 2e est faite à la Malerue, entre Saint-Sauveur et Thury;

La 3e, de Treigny (Yonne) à Thury, par Sainte-Colombe-sur-Loing;

(1) Il ne s'agit nullement de Saint-Péreuse, commune voisine de Château-Chinon, située dans une région toute différente et très éloignée. C'est donc par suite d'une coquille d'imprimerie que, dans certaines brochures d'Ebray, elle est dite de Saint-Péreuse.

Il n'est pas question non plus de Sainte-Colombe, près Donzy, département de la Nièvre, mais de Sainte-Colombe-sur-Loing, canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye, département de l'Yonne.

(2) V. Raulin, *Statistique géologique du département de l'Yonne*, et *Bull. Soc. sc. hist. et nat. de l'Yonne.*

(3) *Et. géol.*, ch. VII, p. 105, et planches XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX et XXI.

La 4e, entre Perreuse et le moulin à vent de Perreuse ;

La 5e, entre Perreuse et la montagne des Alouettes.

Ces cinq coupes sont dans le département de l'Yonne.

La 6e, et c'est la première dans la Nièvre, est prise entre Ciez et Menestreau ;

La 7e, entre Donzy et Menou ;

La 8e, entre Vielmanay, Pernay et Chamery, près Châteauneuf ;

La 9e, entre Narcy, Chasnay et Arbourse ;

La 10e, entre les Quatre-Vents et Beaumont-la-Ferrière ;

La 11e, entre Tronsanges et Saint-Aubin-les-Forges ;

La 12e, entre les Maraults, Pougues, Parigny et Poiseux ;

La 13e, entre Fourchambault et Vauzelles ;

La 14e, entre le Vernay, près Marzy, et Nevers. Cette dernière est une coupe curviligne parallèle au lit de la Loire.

Pour me rendre un compte exact de leur position, j'ai marqué les lignes des coupes d'Ebray sur une carte au 80.000e, puis noté par des points le passage de la faille aux endroits indiqués par lui sur ses coupes.

Il en résulte que la faille de Pougues s'élève directement de Fourchambault jusqu'à un point situé sur la rivière du Mazou et sur la ligne droite tirée entre Narcy et Chasnay, mais qu'elle fait là un zig-zag d'un kilomètre à l'W., pour reprendre ensuite en une ligne droite parallèle à la première, depuis les Revenues, près de Vielmanay, jusqu'au nord de la Malerue, entre Saint-Sauveur et Change. Elle s'écarte un peu de la ligne droite, en tirant sur l'W. près de Donzy et de Ciez. Chose curieuse, elle passe là à proximité de Sainte-Colombe, commune du canton de Donzy ; en sorte qu'on pourrait l'appeler la faille des Sainte-Colombe (Yonne et Nièvre). On peut encore mieux la dénommer la faille de Pougues, à cause des importants phénomènes hydrominéraux dont elle est le siège dans cette localité.

Si elle descendait en ligne absolument droite de Perreuse à Eugnes, elle passerait exactement aux Maraults, à 2 kilomètres et demi à l'W. de Pougues.

La longueur de la faille observée entre les coupes 1 et 14 dépasse 60 kilomètres en ligne droite.

Nous donnons ci-contre un tracé de cette faille d'après les données d'Ebray.

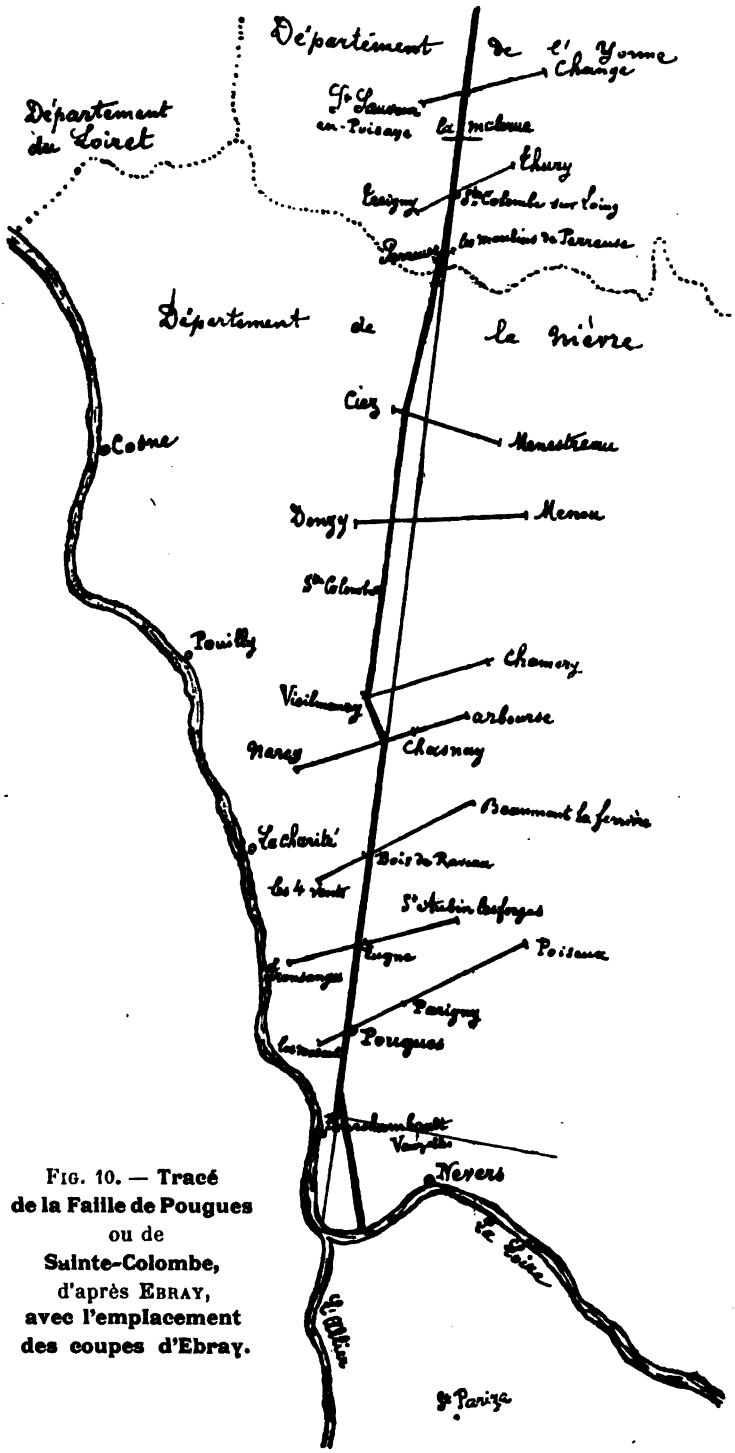

FIG. 10. — **Tracé de la Faille de Pougues** ou de **Sainte-Colombe,** d'après EBRAY, **avec l'emplacement des coupes d'Ebray.**

Après cette carte générale, qui peut seule donner l'intelligence des coupes d'Ebray, il serait certainement intéressant de relever successivement toutes ces coupes. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage où cet auteur les a publiées (1); nous relèverons seulement celles qui nous avoisinent.

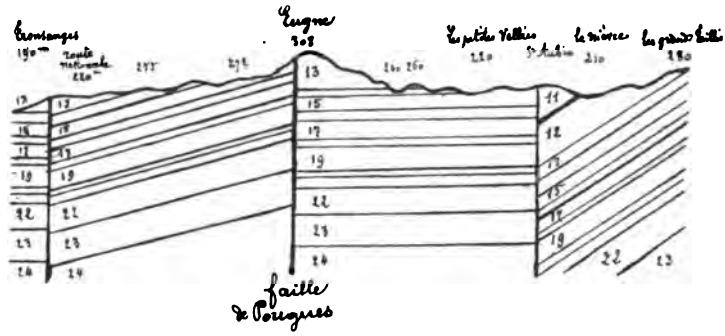

FIG. 11. — **Coupe rectiligne entre Tronsanges et Saint-Aubin,** d'après EBRAY (2).

Dans la onzième, Tronsanges-Saint-Aubin-les-Forges, nous remarquons la faille passant à Eugnes, à l'E. de laquelle les couches des terrains seraient horizontales, pour s'incliner à l'W. dans la direction de la Loire, mais pour reprendre une direction horizontale après l'une des failles de Tronsanges.

La douzième, des Maraults à Poiseux, nous présente toutes les séries précédentes inclinées à l'W. vers le fleuve, à droite aussi bien qu'à gauche de la faille de Pougues, ainsi qu'à droite de la faille de Poiseux; une certaine horizontalité se maintiendrait entre les failles de Bizy et de Poiseux, qui seraient, d'après notre auteur, des irradiations de la faille de Menou (3).

Plusieurs autres coupes nous intéresseraient. Nous ferons seulement remarquer que, dans la treizième, Ebray indique la faille de Sainte-Colombe assez loin à l'E. de Fourchambault, tandis que la Carte géologique la fait passer à la gare même.

(1) *Études géologiques sur le département de la Nièvre*, Paris, 1858.

(2) Pour les numéros des couches, se reporter au tableau ci-contre.

(3) Le numérotage des terrains correspond à la série donnée par Ebray, et reproduite ici.

TERRAINS SÉDIMENTAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Couches principales, d'après Ebray, pour l'intelligence de ses coupes

ÉPOQUES		ÉTAGES			
quaternaire		diluvien		1	Terrains de transport.
			1'		Fer diluvien.
tertiaire		falunien		2	Calcaire d'eau douce.
secondaire	crétacé	sénonien		3	Silex.
		cénomanien		4	Craie tuffeau, argiles glauconieuses.
			4'		Fer cénomanien.
		albien		5	Gravier, sables, argiles.
			5'		Fer albien.
		néocomien		6	Calcaires à oolithes ferrugineuses.
			6'		Fer néocomien.
	jurassique	portlandien		7	Calcaires lithographiques.
		kimméridien		8	Calcaires argilo-marneux.
		corallien		9	Calcaires crayeux.
				10	Calcaires lithographiq. et oolith.
				11	Calc. marneux compacts ou oolith.
		oxfordien		12	Calcaires variables.
			12'		Fer oxfordien.
				13	Calcaires variables.
		callovien		14	Calcaires oolithiques.
			14'		Fer sous-oxfordien.
				15	Marnes.
		bathonien		16	Calcaires oolithiques.
				17	Marnes.
				18	Calcaires durs.
				19	Marnes.
		bajocien		20	Oolithe ferrugineuse.
				21	Calcaires durs.
	lias	toarcien		22	Oolithe ferrugineuse et argiles.
		liasien		23	Calcaires et argiles.
		sinémurien		24	Calcaires durs.
				25	Argiles, grès.
	trias	saliférien		26	Marnes, gypses.
		conchylien		27	Grès.
primaire		permien		28	Grès.
		carbonifférien		29	Grès et houilles.
primitif		azoïque		30	Granites, porphyres, etc.

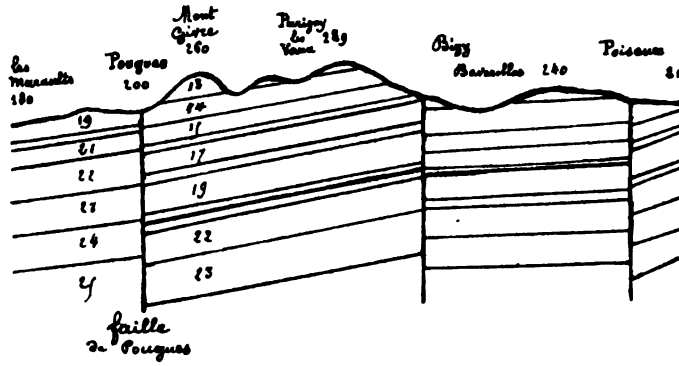

FIG. 12. — **Coupe rectiligne entre les Maraults et Poiseux,** d'après EBRAY.

Il est à propos de noter que la quatorzième coupe n'est pas rectiligne, mais est dirigée selon une courbe sinueuse suivant le cours de la Loire.

La faille de Pougues passe au Vernay, un peu avant d'arriver au lit du fleuve.

A sa droite et à sa gauche se continue, avec plus ou moins d'accentuation, le pendage des terrains dans la direction de l'W.

Elle change donc, momentanément au moins, de direction à partir des environs de Fourchambault, descendant toujours à peu près N.-S., mais plutôt vers le S.-S.-E.; ce qui explique et justifie l'attribution à cette cassure importante de tous les phénomènes hydrominéraux, ceux de Saint-Parize et ceux de la région de Pougues, qui se présentent autour d'elle dans sa traversée de notre province nivernaise.

En dehors de la grande faille de Pougues, de très nombreuses cassures ont fracturé nos terrains.

Une des plus importantes dans les environs est la faille que l'on suit de Nevers-Ateliers P.-L -M. à la Maure-Bizy (1), en passant par Pignelin. Elle met, en certains points, le bathonien inférieur en contact avec le sommet du callovien.

L'étude des failles de la Nièvre, rendue très difficile par les cultures et la végétation superficielles, est poursuivie, ainsi que celle des autres particularités stratigraphiques de la contrée, par un groupe de géologues. Elles feront l'objet de travaux ultérieurs.

(1) V. coupe ci-dessus, fig. 12.

On trouvera ci-après le tableau des terrains étudiés, la bibliographie sommaire et la table alphabétique des localités citées.

J. DASSE.

TABLEAU DES TERRAINS SÉDIMENTAIRES STRATIFIÉS

observables aux environs de Pougues

(Classification d'après le *Traité de Géologie* d'A. DE LAPPARENT. 5e édit., 1906, et les auteurs récents).

ÈRES	PÉRIODES		ÉTAGES		PHÉNOMÈNES OBSERVÉS	LOCALITÉS
quaternaire	pleistocène		néolithique		Sépultures de l'âge de bronze.	Les Vicreuses, à Pougues.
			paléolithique		Terrasses de la Loire.	Le Mont-Givre »
tertiaire	pliocène				Cailloutis élevés.	Nevers, les Chauvelles, le Carrefour.
	éocène		lutétien et bartonien		Calcaires lacustres.	Vrille, les Montapins, Marzy, Cosne.
			sparnacien		Brèches siliceuses.	Tracy, Sancerre.
secondaire	crétacique	néocrétacée	cénomanien		Argiles vertes, craie tuffeau.	Neuvy-sur-Loire.
		éocrétacée	albien		Argiles et grès ferrugineux.	Myennes.
			barrèmien		Traces.	Tracy.
			néocomien		Calc. à oolithes ferrug.	Cosne.
	jurassique	néojurassique	portlandien		Calcaires lithographiques.	Les Loges, à Pouilly-sur-Loire.
			kimméridgien		Calcaires, argiles, marnes.	Saint-Andelain.
			séquanien		Oolithe à *Diceras*.	Pouilly-sur-Loire, La Charité.
			oxfordien		Marnes à chaux hydraulique.	Beffes, La Charité.
					Marnes à spongiaires.	Tronsanges, Luanges, Pont-St-Ours.
					Oolithe ferrugineuse.	La Brosse, l'Aiguillon, Nevers.
			callovien		Sables et terrains à chailles.	Sommets recouverts de forêts.
					Pierre de taille.	Pougues, Nevers.
		mésojurassique	bathonien	bradfordien	Terres grasses.	Pougues, Parigny-les-Vaux.
				vésulien	Marnes.	La Maure, Parigny.
			bajocien		Oolithe ferrugineuse.	Fourchambault.
					Calcaire à entroques.	Fourchambault, Marzy, forages d'eau minérale à Pougues
		liasique	toarcien		Marnes bleues à pyrites.	Pougues, Fourchambault, Garchizy, Marzy, forages d'eau minérale à Pougues

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1840. — A. Gillot. *Constitution géologique de la Nièvre. (Annuaire du département de la Nièvre pour 1840*, pages 107 à 113).

1858. — *Compte rendu de la Réunion extraordinaire de la Société géologique de France, à Nevers, en 1858*, 130 pages.

1858. — Th. Ebray. *Etudes géologiques sur le département de la Nièvre.* Paris, 1858, in-8°, 600 pages, 25 planches ; figures dans le texte.

1861. — Bertera et Ebray. Carte géologique du département de la Nièvre, à l'échelle de 1/120.000, in-folio, coloriée. Nevers, Morel, 1861.

1883. — F. Lefort. *Observations géologiques sur les failles du département de la Nièvre.* Nevers, Mazeron, 1883. Grand in-8°, 44 pages, 14 planches de coupes, 1 carte au 1/160.000. (Cet ouvrage est le meilleur de ceux publiés sur la Nièvre par M. Lefort).

1885. — A. de Grossouvre. *Note sur l'oolithe inférieure du bord méridional du bassin de Paris. (Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, tome xiii, 1884-1885, pages 355-411).

1894. — De Grossouvre, Busquet et de Launay. Feuille de Nevers de la Carte géologique de France au 1/80.000, avec notice explicative. Levée de 1886 à 1893, parue en 1894.

1897. — G. Friedel. *Note sur les sources minérales de Pougues (Nièvre). (Annales des Mines*, 9e série, tome xii, 1897, pages 589 à 637, planche vii).

1898. — Horace Busquet. *Notice géologique sur la Nièvre.* (Préface de l'*Annuaire de la Nièvre*, 1898 et années suivantes).

1912. — A. de Grossouvre. *Sur l'âge des calcaires lacustres et d'autres dépôts superficiels de la Nièvre et du Cher. (Compte rendu sommaire des séances de la Société géologique de France*, pages 179-180).

Voir en outre les *Traités généraux* de Albert de Lapparent, d'Emile Haug et la *Géologie du Bassin de Paris*, par M. Paul Lemoine.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES LOCALITÉS CITÉES

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
A			
L'Abîme.		Pougues.	87, 88, 91.
L'Aiguillon.		Varennes-les-Nevers.	72, 105.
Andryes.	Yonne.		57, 58.
Apiry.		Ourouër-aux-Amognes.	65.
Apremont.	Cher.		62.
Arbourse.			100, 101.
Les Aubues.		Chaulgnes	50, 52.
Azy.		Garchizy.	64.
B			
Bâle	Suisse.		47.
Balleray			65.
Bannay.	Loiret.		75.
Les Barats.		Germigny.	86.
Barbeloup.		Chaulgnes.	72.
Baverolles.		Parigny-les-Vaux.	71, 104.
Béard.			75, 76.
Beaumont-la-Ferrière.			75, 100, 101.
Beauregard.		Coulanges-les-Nevers.	75.
Beffes.	Cher.		64, 74, 105
Bellevue.		Pougues-les-Eaux.	86.
La Berge.		Chaulgnes.	65.
La Bertrange.		Chaulgnes, Raveau, St-Aubin	50.
Bizy.		Parigny.	63, 64, 74, 102, 104.
Bois de Raveau.		Raveau.	101.
Le Bois-des-Vertus.		Saint-Parize-le-Châtel.	81.
Les Bois d'Ourouër.		Ourouër.	50.
Bona.			55.
La Bonne-Dame-de-l'Orme.		Varennes-les-Nevers.	64.
Boulorges.		Varennes-les-Nevers.	64, 77.
Bourbon-Lancy.	Saône-et-Loire		79.
Bourges.	Cher		48.
Le Bourget.	Savoie.		77.
Bourgneuf.		Pougues.	64, 86, 92, 93.
Bramepain.		Pougues.	87.
Briare.	Loiret.		75.
La Brosse.		Varennes.	70, 72, 76, 77, 78, 83, 105.
Bulcy.			74.
La Bussière.		Varennes.	65.

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
C			
Les Cailloux.		Nevers.	74.
Le Carrefour.		Nevers.	76, 83, 105.
La Celle-sur-Nièvre.			
Châlon-les-Coques.		Chaulgnes.	50.
Chamenay.		Garchizy.	67.
Chamery.		Châteauneuf-val-de-Bargis.	100, 101,
Champvoux.			50, 71.
Change.	Yonne.		99, 100, 101.
Chanteloup.	Cher.		58.
Chantenay.			75.
La Chapelle-Saint-André.			57.
La Charité-sur-Loire.			47, 64, 71, 74, 86, 101, 105.
Charly.		Chaulgnes.	
Charly.	Cher.		52, 62,
La Charnaye.		Tronsanges.	57, 73.
Chasnay			100, 101.
Le Chasnay.		Marzy.	81.
Le Château.		Fourchambault.	81.
Château-Chinon.			99.
Châteauneuf-sur-Cher.	Cher.		58.
Châteauneuf-val-de-Bargis.			100.
Châteldon.	Puy-de-Dôme		79.
Châtel-Censoir.	Yonne.		58.
Châtillon-en-Bazois.			58.
Châtillon-sur-Loire.	Loiret.		64.
Chaulgnes.			75.
Les Chaumoines.		Nevers.	74.
Les Chauvelles.		Nevers.	76, 105.
Chazelles.		Chaulgnes.	86, 87.
Chevannes-Changy.			74.
Chevenon.			75.
Chevigny.		Germigny.	64.
Ciez.			100.
Clamecy.			58.
Clamour.		Germigny.	70.
Le Clos-l'Evêque.		Pougues.	86.
Les Coques.		Chaulgnes.	50, 57, 64, 69.
Commentry.	Allier.		55.
Corbelin.		La Chapelle-Saint André.	58.
Cosne.			74,75,101,105
Coulanges-les-Nevers.			57.
La Cour-Blaud.		Tronsanges.	52.
Cours-les-Barres.	Cher.		58.
Le Creusot.	Saône-et-Loire		70.
Cuffy.	Cher.		68.
Les Cumines.		Pougues.	83.

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
D			
Decize.			76, 84.
Donzy.			58,99,100,101
Dornecy.			57.
E			
Etais.	Yonne.		58.
Eugnes.		Chaulgnes.	50, 52, 64, 86, 100, 101, 102.
F			
Faye.			58.
Feuille.		Urzy.	52, 73.
Fleury-sur-Loire.			80.
Foncelin.		Varennes.	64, 78.
Fontenille.		Varennes.	83.
Les Fonts-Bouillants.		Saint-Parize-le-Châtel.	81.
Forgebas.		Saint-Aubin-les-Forges.	71.
Fourchambault.			50, 55, 66, 67, 68, 69, 70, 77, 80, 81, 82, 83, 86, 100, 101, 102, 105.
Le Four-de-Vaux.		Varennes.	65.
G			
Gannat.	Allier.		75.
Garchizy.			50, 52, 64, 66, 68, 81, 84, 105.
Genève.	Suisse.		48.
Germigny-sur-Loire.			50, 52, 77, 87, 88, 91.
Gien.	Loiret.		75.
La Girauderie.		Parigny.	52, 64.
Gravières.		Pougues.	66, 76, 77.
La Grenouille.	Cher.		73.
Guérigny.			52, 57, 59, 64.
Le Guétin.	Cher.		68.
H			
L'Hermitage.		Coulanges-les-Nevers.	75.
Huez.		Bona.	
I			
Imphy.			75, 76.
Isenay.			68, 70.

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
J			
Jeunot.		Urzy.	83.
L			
Langle.		Chaulgnes.	64.
Laverdines.	Cher.		58.
Linay.		Varennes.	83.
La Loge.		Tronsanges.	70, 71, 72, 73, 74
Les Loges.		Marzy.	65.
Les Loges.		Pouilly-sur-Loire.	47, 74, 105.
Luanges.		Urzy.	52, 70, 73, 105
Lupy.		Balleray.	50.
Lurcy-le-Bourg.			67, 70, 73.
Lyon.	Rhône.		47.
M			
La Machine.			48.
Le Magny.		Marzy.	65.
La Malerue.	Yonne.		99, 100, 101.
Malvaux.		Garchy.	74.
Les Maraults.		Garchizy.	100, 101, 104.
La Marche.			71, 75.
Le Margat.		Parigny.	66, 86, 87, 88 92.
Marzy.			66, 67, 68, 69, 70, 75, 81, 83, 100, 105.
La Maure.		Parigny.	64, 65, 83, 104, 105.
Menestreau.			100, 101.
Menou.			58, 74, 100, 101, 102.
Mesves.			74
Les Métairies.		Pougues.	90, 92.
Meulot.		Montigny.	64.
Mimont.		Parigny.	50, 52, 64, 69, 88.
Mœringen.	Suisse.		77.
Montalin.		Germigny.	52, 77.
Les Montapins.		Nevers.	57, 63, 70, 73, 74, 75, 105.
Montbrison.	Loire.		96.
Le Montet.		Coulanges.	75.
Montferrand.		Nevers.	71.
Le Mont-Givre.		Pougues.	50, 52, 64, 66, 69, 76, 77, 78, 87, 88, 104, 105

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
Montigny-aux-Amognes.			66.
La Montjaie.		Pougues.	55.
Montpellier.	Hérault.		83.
Mornay-Berry.	Cher.		66.
La Motte.		Nevers.	76.
Le Moulin-à-Vent.		Nevers.	74.
Le Moulin-à-Vent.		Pougues	87, 89.
Moulins.	Allier.		75.
Les Murgers.		Nevers.	65.
Mussy.		Parigny	64.
Myennes.			74, 105.
N			
Narcy			74, 100, 101.
Nassau.	Allemagne.		80.
Naubois.		Ourouër.	50, 64.
Nérondes.	Cher.		63.
Neufchâtel.	Suisse.		77.
Les Neuf-Piliers.		Nevers.	74.
Neuville-les-Decize.			80.
Neuvy-sur-Loire.			74, 105.
Nevers.			46, 47, 48, 50, 52, 54, 57, 59, 60, 62, 63, 68, 71, 73, 74, 75, 76, 83, 86, 89, 91, 100, 101, 105, 107.
Nolay.			65.
Nyon.		Ourouër.	65.
O			
Orléans.			75.
L'Orme.		Parigny.	65.
Oulon.			67.
Ourouër-aux-Amognes.			65, 66.
P			
Paray-le-Monial.	Saône-et-Loire		48.
Parigny-les-Vaux.			50, 64, 100, 104, 105.
Paris.			47.
Patinges.	Cher.		58.
Le Pavillon.		Varennes.	73.
Pernay.		Nannay.	100.
Perreuse.	Yonne.		99, 100, 101.
Pignelin.		Varennes.	64, 104.

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
Pinay.		Parigny.	64.
Les Planches.		Parigny.	64.
Poiseux.			65, 71, 75, 100, 101, 102, 104.
Poisson.		Parigny.	64.
Poisson.		Poiseux.	65.
Le Ponteau.		Pougues.	83, 90, 94.
Pont-Saint-Ours.		Coulanges et Urzy.	70, 73, 105.
Potencul.		Nevers.	74.
Pouilly-sur-Loire.			71, 74, 101, 105
Poulanges.		Parigny.	64, 65.
Pougues-les-Eaux.			48, 50, 52, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 66, 68, 69, 71. 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 101, 104, 105, 107.
Pouques-Lormes.			74.
Prémery.			67.
Priez.		Pougues.	64, 76, 77.
Prunevaux.		Nolay.	50, 65.
Q			
Les Quatre-Cheminées.		Varennes.	72.
Les Quatre-Piliers.		Nevers.	74.
Les Quatre-Vents.		Champvoux.	100, 101.
R			
La Raie.		Nevers.	73, 74, 75.
Raveau.			71, 74.
Les Revenues.		Vielmanay.	100.
Les Revenus.		Chaulgnes.	65.
Rigny.		Nolay.	65.
Les Riots.		Pougues.	
Ris.		Varennes.	65.
La Rocherie.		Varennes.	64.
Roanne.	Loire.		96.
Les Rompées.		Pougues.	83.
S			
Saint-Amand.	Cher.		77.
Saint-Andelain.			74, 75, 105.

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
Saint-Aubin-les-Forges.			75, 100, 105.
Saint-Benin-d'Azy.			63, 66, 70.
Saint-Benin-des-Bois.			67.
Sainte-Colombe.			99, 100, 101.
Sainte-Colombe-sur-Loing.	Yonne.		74, 84, 99, 101, 102.
Saint-Gildard.		Nevers.	83.
Saint-Hilaire.	Cher.		66.
Saint-Honoré.			70, 74, 79.
Saint-Jean-aux-Amognes.			66.
Saint-Parize.			75, 79, 80, 81, 101, 104.
Sainte-Péreuse.			99.
Saint-Pierre-le-Moûtier.			80.
Saint-Révérien.			74.
Saint-Satur.	Cher.		
Saint-Saturnin.		Nevers.	75.
Saint-Saulge.			58, 67, 84.
Saint-Sauveur-en-Puisaye.	Yonne.		99, 100, 101.
Saint-Sulpice.			66.
Saligny-le-Vif.	Cher.		58.
Sancerre.			71, 74, 105.
Satinges.		Parigny.	64, 88.
Sauvigny-les-Bois.			75.
Sesseigne.		Germigny.	50, 87, 91.
Sevry.	Cher.		58.
Sichamps.			65.
Soulangy.		Germigny.	52, 86, 87.
T			
Tazières.		Marzy.	81.
Les Terres-Blanches.		Nevers.	73.
Thury.	Yonne.		99, 101.
Torteron.	Cher.		74.
Tracy-sur-Loire.			74, 75, 105.
Treigny.	Yonne.		99, 101.
Le Tremblay.		Chaulgnes.	64, 68, 69, 87.
Tronsanges.			50, 52, 57, 62, 69, 70, 73, 86, 87, 100, 101, 102, 105.
U			
Urzy.			52, 73, 83.
Usseau.		Parigny.	64, 87, 88.

LOCALITÉS OU COMMUNES	DÉPARTEMENT OU PAYS	DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE COMMUNE DE	PAGES
V			
Vandenesse.			68, 70.
Varennes-les-Nevers.			50, 52, 64, 76, 83..
Les Vaux-de-Nevers.		partie du canton de Pougues	
Vauzelles.		Varennes.	100, 101.
Veninges.		Varennes.	52, 73. 83.
Le Vernay.		Marzy.	100, 104.
Vernuche.		Varennes.	64.
Vichy.	Allier.		79, 82, 84, 89, 96.
Les Vicreuses.		Pougues.	77, 105.
Vielmanay.			75, 100, 101.
Vienne.	Autriche		84.
Villefroide.		Cosne.	75.
Villemenant.		Guérigny.	71.
Villequiers.	Cher.		58.
Vrille.		Poiseux.	71, 75, 105.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

de l'année 1913

MESSIEURS,

— L'année 1913 a commencé pour nous, à pareille époque, le lendemain de Noël, par une Conférence de notre Confrère. M. Joseph de Maumigny, sur les ruines de Palmyre, extrait d'un récit de son beau voyage en Asie-Mineure. La présence de dames et d'étrangers avait agrémenté la séance. M. Bélile, en prêtant son bienveillant concours et son appareil à projections lumineuses, donnait un grand attrait aux démonstrations. Grâce au zèle et au dévouement de ces messieurs, la Conférence a eu un joli succès.

— A la séance du 30 janvier de la présente année, la Société a voté une subvention de 400 fr. à M. l'abbé Meunier, pour l'aider dans les frais de son importante publication sur la linguistique nivernaise. Cet encouragement lui a été à cœur ; il poursuit ses recherches sur cette curieuse question et donne fréquemment à nos séances les résultats étonnants de ses découvertes.

— M. l'archiviste Destray s'est définitivement chargé de mettre au point les divers documents sur la guerre de Cent Ans, en Nivernais, amassés par feu M. de Flamare. Ce travail fera l'objet d'une publication spéciale dans le *Bulletin*. Le cartulaire de Saint-Cyr, depuis le manuscrit complet de Fontanieu, pourra être mis en publication.

— M. le docteur Belbèze fait une très intéressante Conférence qui sort de nos études ordinaires et locales. Il parle de la musique grecque antique, du chant grégorien, de la musique médiévale dans leurs diverses évolutions. Etude très fouillée, très bien présentée, que la Société Nivernaise se réserve de faire paraître dans son *Bulletin*.

— M. Delort, notre Confrère de Cosne, communique une liste de plusieurs objets préhistoriques découverts dans des fouilles faites à l'occasion de constructions en ville.

—

Séance du 27 février

— M. Destray parle de la seigneurie d'Island, paroisse de Saint-Martin-de-la-Mer, châtellenies de Liernais et Saint-Brisson, possédée, en 1786, par Paul-Charles de la Rivière, vicomte de Tonnerre et de Quincy. Il y a une longue énumération de droits dont quelques-uns n'étaient plus exercés, comme celui de guet et garde, et les autres toujours en exercice. Les habitants sont encore dits de « poeste » et mainmortables.

— M. Duminy donne lecture d'un intéressant travail sur le développement de l'instruction, pendant la Révolution, dans divers collèges et pensions du département, à Cosne, Clamecy, Entrains, Donzy, Château-Chinon, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize, La Charité, Varzy. La plupart de ces écoles disparurent au début du XIXe siècle.

—

Séance du 27 mars

— M. Vallière, trésorier, a présenté son compte de l'année et, pour plus de régularité, il a demandé à la Société de lui adjoindre deux Membres qui contrôleraient les chiffres de recettes et dépenses. MM. Gabriel Montagnon et Paulin Girard ont été chargés de ce soin.

RECETTES :

Solde en caisse au 1er janvier 1912.		2.288 62
Cotisations.		1.430 »
Subvention du Département.		75 »
Vente de publications.		36 25
		3.829 87

DÉPENSES :

Facture de l'imprimeur.	1.077 75	
Allocation à M. l'abbé Meunier.	400 »	
Facture Graillot, menuisier.	21 »	
Port de convocations.	15 »	
Port de fascicules.	39 65	1.553 40
Solde en caisse au 31 décembre 1912. .		2.276 47

— Il a été trouvé un exemplaire du *Catalogue historial des évêques de Nevers*, imprimé à Paris, chez François Pomerey, en 1516. M. l'abbé Cachet le signale et fait plusieurs observations sur cette édition qu'il serait utile de reproduire.

—

Séance du 24 avril

— Notre Confrère, M. Léon Mirot, a extrait des Archives du Pas-de-Calais et de la Côte-d'Or, une importante notice sur les châteaux nivernais des comtes de Nevers, contenant des états de constructions, des marchés, des prix de matériaux employés, des procédés de défense et autres détails de réelle valeur. La copie en est terminée et les notes presque achevées.

— Une somme de 200 fr. est votée pour rayonnages des livres de la bibliothèque. M. Hubert Montagnon, le zélé bibliothécaire, avait présenté, à la séance de mars, un rapport très détaillé sur les volumes d'échanges avec les sociétés correspondantes qui commencent à former un stock considérable et sur les divers dons offerts par des particuliers.

—

Séance du 29 mai

— M. Duminy parle de la démolition de l'hôtel du Dauphin, à La Charité, où plusieurs poutres sont ornées de sculptures représentant des têtes de dragons et crocodiles et une autre maison, probablement construite par un boucher, portant, sculptés sur une de ses poutres, tous les instruments de cette profession. Il rapporte encore les visites épiscopales d'André Colbert, évêque d'Auxerre (1685-1687), dans vingt et une paroisses des environs de La Charité, notant tout ce qui intéressait ces paroisses.

— A la séance du 19 juin, qui précède le Congrès de la Société française d'archéologie, plusieurs de nos sociétaires communiquent les rapports qu'ils doivent présenter à la séance qui se tiendra à Nevers, le 30 juin : M. Massillon Rouvet, sur Saint-Cyr, Saint-Etienne, Saint-Sauveur de Nevers ; M. Vicquenault, sur l'église romane de Champvoux ; M. Destray, une charte de l'évêque Bertrand, en 1323, suivie d'une bulle de Jean XXII appliquant les revenus des bénéfices aux réparations de l'église cathédrale de Saint-Cyr ; une lettre de Bonne d'Artois (1418), sur l'emploi des coupes de

ses bois de Cuffy, pour la réparation de la croupe de la cathédrale, côté de l'évêché ; un marché passé, en 1596, pour la fonte d'un canon ; des relevés de comptes de l'échevinage de Decize, en 1427 ; M. l'abbé Cachet, sur des textes inédits et inconnus, relatifs à la cathédrale de Nevers; M. de Lespinasse, sur les dépenses faites principalement à Nevers et à Decize, au xve siècle, pour l'entretien et l'augmentation des remparts, pour la confection du matériel d'artillerie, bombardes, boulets, couleuvrines, fabrique de poudre à canon, pièces préparées par Jacquemin Darcy, fondeur.

—

Séance du 31 juillet

— M. Cachet présente un petit objet en bronze, en forme d'un bâton de cire à cacheter. Un examen plus complet permettra d'en connaître exactement la signification. Il étudie la question des deux absides de la cathédrale, discutée pendant le Congrès et loin d'être encore résolue.

— M. l'abbé Dasse lit une importante étude sur la bibliographie des questions géologiques. Il a relevé, dans les ouvrages et revues, tout ce qui traite de la géologie en Nivernais et en Morvan. Ce travail, très fouillé, paraîtra au *Bulletin*.

— M. l'abbé Meunier, docteur ès lettres, venait d'être nommé officier d'académie et reçut les félicitations des assistants. Après plusieurs curieuses communications sur des prononciations de mots latins, faites dans les séances de février, mars et avril, il en vient, cette fois, à l'explication du nom de lieu *Uxellodunum*, cité par César. C'est Issole, commune de Vayrac (Lot), maladroitement appelé aujourd'hui Le Puy-d'Issolu. Arguments linguistes, preuves historiques, faits naturels, permettent de rejeter la localité d'Uzerches, proposée jusqu'ici, et de lui substituer notre endroit.

— Les plâtres et moulages provenant du château ducal, déposés dans les combles de la Porte du Croux, pourront être mis à la disposition de M. le conservateur pour être transportés au musée de la ville.

— La mairie de Luzy possède de superbes tapisseries d'Aubusson ; il est question de les mentionner dans un ouvrage

d'ensemble sur cette riche matière. La Société tâchera de se renseigner sur la valeur et la provenance.

—

Séance du 30 octobre

— M. le chanoine Charrier donne lecture du cérémonial des obsèques de l'évêque Arnaud Sorbin, le 1er mars 1606, d'après une copie du « Livre Noir », registre aujourd'hui disparu, et (26 novembre) du cérémonial de la joyeuse et solennelle entrée de l'évêque Eustache Dulys, le 9 décembre 1606, documents donnant, sur les autorités locales, la situation des rues et des maisons, les mœurs des habitants et les questions d'étiquette des détails assez piquants.

— Il est donné lecture d'une lettre du duc de Mayenne à Henri III, de février 1575, contenant de curieux renseignements sur la région de Clamecy. Notre Confrère, M. Léon Mirot, l'a extraite des Cinq-Cents Colbert (Bibl. nat., n° 8, folio 60).

Lettre du duc de Mayenne à Henri III

A peine Henri III avait-il été sacré roi, à la mort de Charles IX, que l'union des protestants et des politiques ralluma la guerre civile. L'entente conclue entre ces deux groupes, en juillet 1574, fut suivie, en avril 1575, de doléances exposées au roi. Le prince de Condé, réfugié en Allemagne, recrutait une armée pour le parti. Le 27 septembre 1575, il signait un traité avec l'électeur palatin Frédéric III, qui lui permettait d'armer 10.000 reîtres, et il renforçait cette première troupe par des mercenaires suisses. Il pensait pénétrer en France et rejoindre le duc d'Alençon en Bourbonnais, tandis qu'une autre armée, dans le Midi, émietterait les forces royales commandées par le duc de Guise et son frère le duc de Mayenne. Parti de Strasbourg le 11 décembre 1575, il pénétra en France le 11 janvier et par Châtillon-sur-Seine, Thil-Chatel, Longvic, il traversa le Charolais, afin de pénétrer en Bourbonnais par la haute vallée de l'Allier.

L'armée royale, commandée par le duc de Mayenne, s'avançait, de son côté, en Nivernais, afin de couvrir ce pays et de s'opposer à la jonction du prince de Condé et du duc d'Alençon. Le 26 février, elle se trouvait à Clamecy où elle fut fort mal accueillie par le gouverneur, M. de Blosset. Le duc de Mayenne s'en plaignit au roi dans une lettre qui fournit

d'assez intéressants renseignements tant sur le pays où se trouvait l'armée royale que sur la marche des ennemis :

« *Sire, jé receu hier la despeche qu'il a pleu à Vostre Magesté me faire par Credanville, et loue Dieu qu'elle soit satisfaitte du peu de service que je luy ay fait en ceste occasion qui n'esttés à beaucoup près de ce que j'eusse desiré, où toutefois je me suis efforcé avecques l'advis des capitaines de n'i rien oublier que je y pançasse necessaire. Et supplie très humblement Vostre Magesté vouloir croire que je n'espargneray au façon du monde ma vie pour y continuer, qui sera tousjours avecques telle fidélité et affection que je dois. Elle m'a fait cest honneur de m'esclairsir de son intansion pour ce fait de l'hostilité. J'esseray par tous les moyens du monde de leur faire sentir; mais je ne veus faillir à l'advertir que pour estre sans artillerie, il n'y a biquoque fermée qui ne me refuse ses portes, qui oultre l'anfront que je y reçoy m'ostent les moyens de poveoir librement faire la guerre, ne pouvant espérer, si j'antreprans quelque chose ou que je y anvoye troupe forte, aucune retraitte qui pourroit causer que moy ou les miens surpris des ennemis pourrions recebvoir un grand escarne, comme Vostre Magesté pourra esemant juger. Cela, Sire, fait que j'ay despeché ce courrier esprès an diligence pour me pleindre à elle d'une petite ville nommée Clamessi, où le gouverneur, nommé Blosset et tous les habitants ont fait si peu de cas du pouvoir qu'elle m'a fait cest honneur me donner, qu'au lieu de me recebvoir avecques ma cornette seulement, les voulant souslager pour l'amour de Monsr. de Nevers à qui ils sont, ils m'ont fait fort bien loger an trante ou quarante maisons au faulbourg, don ils avoient retiré tous les vivres, et non contans de ce, ils ont tiré arquebusardes comme aus ennemis, qui me fait très humblement supplier Vostre Magesté que justice exemplaire en soit faitte pour la conséquance, veu mesme qu'une autre petite ville nommée Le Verdy an fait tout de mesme, où je voulois alé loger. Sire, les ennemis continuent tousjours leur route et sont vers Clugny, le capitaine Emery, qui estoit à Autun m'a mandé y avoir pourveu, et dans les autres places qui se peuvent garder, qui les mettra an grande nécessité à vuider. Les uns dient qu'ils vont au Port Digoin, d'autres à Rouanne et à Saint-Rambert. J'ay despeché pour faire rompre les guets, retirer les bateaus et moulins et an somme pour leur porter toute l'incommodité qui sera possible; qui est tout ce que je connois digne de luy faire antandre, et craignant de l'annuier,*

je beseray très humblement les mains de Vostre Magesté et prieray le Créateur luy donner

» *Sire, an parfaitte santé, très longue et très heureuse vie. De Clameci, ce* v *febvrier.*

» *Sire, M. de Lure, Mons. de Clermont d'Amboise, M. de Bove, et Mons. de Puygaillarde et Mons. de Sainte-Colombe et le comte Martinengue sont icy, qui n'espargneront rien qui soit an leur puissance pour vous faire un bon service. Mons. de Sessac, de Thianges, et viscomte de Ligny, sont après les ennemis avec hommes, et m'asseure qu'ils les reveilleront.*

» *Vostre très humble et très obeissant subjet et fidèlle serviteur,*

» CHARLES DE LORRAINE ».

L'armée de Condé rejoignit celle du duc d'Alençon. Ces troupes royales ne purent empêcher leur jonction ; mais les pourparlers reprirent, la menace d'une marche sur Paris amena la cour à traiter. La paix, dite de Monsieur, fut signée à Etigny, le 5 mai 1576.

LÉON MIROT.

—

Séance du 26 novembre

— Les élections du bureau, retardées à cause du Congrès archéologique de France, tenu fin juin à Nevers, furent reportées à cette séance. Les sociétaires absents pouvaient envoyer leur vote par correspondance. Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Président, M. de Lespinasse ; vice-président, M. Edmond Duminy ; secrétaire, M. Paul Meunier ; secrétaire-adjoint, M. Antoine Jullien ; bibliothécaire-archiviste, M. Hubert Montagnon ; conservateur du musée, M. Louis Mohler, architecte; trésorier, M. Vallière.

— Après lecture des noms des membres élus, sur la proposition du président, M. de Saint-Venant, qui pendant son séjour à Nevers a donné de nombreuses preuves de zèle et d'intérêt au développement de notre musée lapidaire, en est proclamé conservateur honoraire.

— M. Massillon Rouvet présente une étude accompagnée de plans à l'appui, sur les modifications successives de la cathédrale Saint-Cyr, qui passionnent les archéologues.

— Les habitants de Nevers ont toujours été à la recherche du vrai sens du mot *ardilliers*, donné à une porte et à une rue de la ville très fréquentées. M. l'abbé Meunier expose la question d'une façon à peu près péremptoire. Il établit, par textes variés et de tous pays, que le mot ardilliers est synonyme de arzilliers, argiliers et qu'il se trouve dans une foule d'endroits où l'on remarque de l'argile et des ouvriers potiers qui l'emploient. Jusqu'ici, on voulait voir dans les ardilliers des ouvriers occupés à la fabrication d'objets se rattachant à l'artillerie ou aux armures.

— M. Morlon cite un ouvrage de M. Parent, faisant allusion à la présence, sur les territoires de Ternant, Fours et La Nocle-Maulaix, de quelques personnages appelés les Blancs, offrant des réminiscences du culte druidique. Quelques observations sont faites à ce sujet. M. Paul Meunier avait déjà remarqué que, dans le Charolais et le Lyonnais, on trouvait des pratiques religieuses de même origine, dites « La Petite Eglise », qui, au moment du Concordat, eurent une certaine vogue. Ces croyants disparaîtraient peu à peu et ne se recruteraient plus. Néanmoins leur présence dans nos contrées est curieuse à signaler.

— M. le comte de Domgermain est nommé membre du Comité de lecture, en remplacement de M. de Saint-Rapt ; M. Hubert Montagnon, le nouveau bibliothécaire, présente un rapport détaillé sur l'état des livres et des collections. Les dons et envois augmentent chaque année, il faudra des reliures et des rayonnages pour permettre de faciliter le classement et le service des livres.

—

Sociétaires élus dans l'année 1913

M. l'abbé Chambon, à Nevers (présenté par MM. Le Blanc Bellevaux et Vernin) ;

M. Louis Mohler, architecte à Nevers (par MM. P. Meunier et Hubert Montagnon) ;

M. l'abbé Joncard, à Herry (Cher) (par MM. Meunier et Duminy) ;

M. le commandant Paris, à Nevers (par MM. Hubert et Gabriel Montagnon) ;

M. Guillemenot-Berthet, à Nevers (par MM. Jullien et H. Montagnon) ;

M. et Mme Valette, à Nevers (par MM. Paris et Girard) ;

M. Léon Beurrier, château de Chevannes (par MM. Girard et de Lespinasse) ;

M. Joseph Barreau, à Pont-Saint-Ours (par MM. Subert et G. Montagnon) ;

M. le lieutenant Etienne Cheutin, aviateur, de Guérigny (par MM. de Lespinasse et Hurbain) ;

L'Université Harvard, à Cambridge (Amérique), représentée par M. Picart, libraire à Paris (par MM. Meunier et H. Montagnon) ;

M. Joseph Roussignhol, à Nevers (par MM. Montagnon) ;

M. Alexandre, architecte à Corbigny (par MM. Paul et J.-M. Meunier).

—

Sociétaires décédés

M. le marquis de Rasilly, depuis longtemps notre Confrère, avait quitté le Nivernais et est mort en Normandie chez son gendre, M. le comte de Rilly ;

M. de Saint-Rapt, très dévoué à nos études locales, a été frappé presque subitement. Notre secrétaire, M. Jullien, lui a consacré la notice suivante :

« Notre Confrère, M. Edouard-Pierre-François-Maurice de Saint-Rapt, si inopinément enlevé, le 25 mars dernier, à notre estime, était né en avril 1852, à Guérigny.

» Il appartenait à une vieille famille bourgeoise alliée aux Valois, et il disait volontiers qu'il était arrière-petit-fils de M. Joseph Valois, l'un de ces maîtres de forges qui mirent en valeur, si habilement, au commencement du XIXe siècle, les usines de la vallée de la Nièvre, et qui fut maire de Poiseux pendant quarante ans.

» De bonne heure, ses parents l'envoient au lycée de Nevers. Son intelligence très éveillée, son ardeur au travail, le font apprécier de ses professeurs et il parcourt le cycle de ses études avec succès ; c'est l'un des meilleurs élèves du lycée.

» Ses études terminées, Edouard de Saint-Rapt entre aussitôt au service vicinal du département de la Nièvre, en qualité de surnuméraire (juin 1871). Un an après, il est nommé agent voyer secondaire. Au mois de mars 1874, il part pour faire son service militaire, qu'il accomplit au camp de Sathonay, près de Lyon. Dans cette nouvelle situation, sa gaîté, son intelligence, son entrain, plaisent à ses chefs ; en peu de temps, il

acquiert leur estime et lorsqu'il quitte le service avec le grade de sergent-major, son colonel, pour le retenir au régiment, lui offre de le faire nommer sous-lieutenant. Mais le service vicinal, avec ses travaux si intéressants à l'époque, l'attirait et, malgré le bel avenir militaire qui lui est offert, il revient à Nevers et reprend ses fonctions sous les ordres de M. Legrand, alors agent voyer en chef. Ce dernier ne tarde pas à remarquer les capacités de son nouveau collaborateur, à apprécier ses qualités, son activité au travail, ses aptitudes spéciales et, peu après, Edouard de Saint-Rapt est nommé agent voyer cantonal, à Fours. Il passe ensuite à Dornes, puis à Decize, tout en conservant néanmoins la direction du canton de Dornes. Enfin, en 1893, il est nommé agent voyer d'arrondissement, à Cosne.

» Dans ces différents postes, il sait se faire aimer et estimer de tout le personnel sous ses ordres, qu'il « gouverne, dit » M. Bruman, préfet de la Nièvre, d'une main de fer gantée » de velours ». Il se donne tout entier à ses fonctions, il collabore à tous les grands travaux étudiés et entrepris alors dans le département, tels que : construction de ponts, rectification et amélioration de routes, études des travaux de chemins de fer de la Nièvre, etc... Pour beaucoup, il devait être appelé à succéder à M. Legrand, lorsque ce dernier serait admis à la retraite. Entre temps, on lui avait offert le poste d'agent voyer en chef du département de la Vienne, à Poitiers, mais des obligations de famille et aussi le regret de quitter son Nivernais le retinrent à Nevers.

» Souvent il est nommé arbitre par le président du tribunal civil de Nevers, pour trancher entre les particuliers ou des communes des différends très ardus et très délicats et toujours il remplit ses fonctions à la satisfaction des deux partis.

» Ces multiples travaux ne l'ont pas empêché de publier, dans les *Annales des chemins vicinaux,* une étude très remarquée sur les ponts suspendus. Enfin, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 1er septembre 1906.

» Edouard de Saint-Rapt avait été nommé sous-lieutenant de réserve, le 14 juillet 1878, quelque temps après avoir quitté le régiment; puis, en 1883, lieutenant de territoriale.

» En qualité de secrétaire et en collaboration avec notre si regretté Collègue, Gaston Gauthier, comme secrétaire-adjoint, il a produit un travail sur les monuments et les sites pittoresques de la Nièvre, étude qui lui valut la médaille d'argent du Touring-Club de France.

» Ce que nous avons vu de sa vie passée nous laisse de lui le souvenir d'un de ces hommes modestes, laborieux, consciencieux et ordonnés, et nous regrettons d'autant plus sa disparition qu'il préparait pour la Société un long article sur le privilège accordé au XVIIe siècle, par un roi de France, à une famille Duménil, d'établir une corderie sur la belle promenade de platanes de Decize, privilège dont cette famille jouit encore, croyons-nous. Ce fait confirme, ce que nous savions déjà d'ailleurs, l'intérêt suivi et très attentif qu'il prenait à nos travaux ; cela est bien de nature, semble-t-il, à augmenter nos regrets.

» M. de Saint-Rapt faisait partie de notre Société depuis le mois de juin 1910 et nous l'avions nommé, cette année, membre de la Commission de lecture ».

— Notre Compagnie a été, coup sur coup, éprouvée par les trois décès de MM. le colonel Gudin de Vallerin, Gilbert Vallière et Massillon Rouvet. Nous reproduisons des extraits de journaux qui ont relaté leur situation dans le pays, leurs travaux et leurs obsèques.

Le colonel Gudin de Vallerin a été enterré à Pazy. Notre Confrère, M. l'abbé Meunier, lui a consacré un bel article, dont voici les principaux passages :

« Les cordons du poêle étaient tenus par le colonel Lavaivre, l'abbé Meunier, ami du défunt et membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, dont faisait partie le colonel Gudin, par M. Duthey-Harispe, M. Tardivon, adjoint au maire de Pazy, c'est-à-dire par des hommes représentant ce que le colonel défunt avait le plus aimé sur cette terre : son métier de soldat et d'officier, les recherches sur l'histoire de son pays et le culte du passé, l'administration et la gestion de ses domaines et des biens terrestres, et enfin le dévouement à la chose publique, ses fonctions de maire qui absorbaient, avant toutes choses, son temps et ses rares facultés d'administrateur.

» A défaut d'un bel escadron pour rendre les honneurs funèbres à ce fier et ardent cavalier, le conseil municipal avait tenu à marcher aux côtés du cercueil et à l'encadrer. C'est encore les conseillers municipaux de Pazy, qui ont porté le cercueil du char funèbre pour le déposer dans sa dernière demeure. Ils ont offert une magnifique couronne au défunt.

» La cérémonie religieuse achevée, M. le colonel Lavaivre

prononça devant le cercueil de son ami, avec une émotion qu'il avait peine à contenir, le beau discours suivant :

« Messieurs,

» Avant que cette tombe ne se ferme, permettez à un vieil ami, à un ancien chef, de dire un dernier adieu au colonel Gudin de Vallerin.

» Né en 1854, il entre à l'Ecole spéciale militaire, en sort le dix-huitième, en 1875, comme sous-lieutenant affecté au 26e dragons.

» Son grand amour du travail, son grand désir d'approfondir les choses militaires, le poussent vers l'Ecole supérieure de guerre, dont il sort pourvu du brevet d'état-major.

» C'est à ce titre qu'il sert d'abord au 11e corps, puis près du général Fantin, puis du général de Cointet, ce chef vénéré, dont le souvenir est impérissable dans toute la cavalerie.

» Capitaine en 1885, chef d'escadrons en 1895, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1897.

» En 1902, nommé lieutenant-colonel, il va prendre, à Lunéville, le commandement du 7e chasseurs.

» C'est là qu'il ressent, pour la première fois, les atteintes de la maladie qui l'emporte aujourd'hui, et qu'il est forcé de demander sa mise à la retraite.

» C'est le désespoir dans l'âme qu'il quitte cette armée qu'il a tant aimée, à laquelle il a donné le meilleur de lui-même, et où il a si brillamment servi.

» Animé d'un profond patriotisme, d'une foi inébranlable dans l'avenir de son pays, ayant une haute conception morale de son devoir d'officier, il est avant tout un éducateur d'hommes, exaltant leur âme, leur cœur, leur courage.

» Intelligent, instruit, vigoureux, de conception rapide, de décision énergique, c'était un chef autorisé, respecté, aimé.

» Retiré à Pazy, au milieu de ses concitoyens, il veut encore servir et être utile, et tous vous aimiez ce maire libéral, cet administrateur zélé, ce travailleur infatigable, cet homme juste, droit, accueillant à tous.

» Sentant venir la fin, il regarde la mort en face. Sans crainte, sans appréhension, il remplit tous ses devoirs, et meurt en chrétien, en soldat.

» Cet homme de bien n'est plus, messieurs, il laisse sur cette terre un grand exemple à suivre, et Dieu lui donnera là-haut la place qu'Il réserve à ceux, qui, comme lui, ont été des croyants, des honnêtes, des utiles ».

» Ces paroles justes, chaudes et chrétiennes, sorties de la bouche d'un officier supérieur, rappelant devant son frère d'armes défunt ses états de service envers la patrie terrestre et ses motifs d'espérance pour entrer dans la patrie céleste, firent sur tous les assistants une profonde impression, et bien des larmes coulèrent. Le signataire de ces lignes se rappelait alors tout ce qu'il devait au colonel Gudin. Depuis bientôt sept ans, le maire de Pazy venait régulièrement chaque mois chercher son Confrère au séminaire de Corbigny, pour le conduire en automobile, à Nevers, à la Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Il se rappelait que, sous l'écorce un peu rude et sévère de ce colonel, habitué à manier les hommes et à les commander, se cachaient non seulement une politesse exquise et une affabilité serviable, qui lui avaient concilié l'affection de presque tous ses concitoyens et l'estime même de ses adversaires politiques, mais aussi un esprit cultivé et curieux du passé de sa petite patrie, à tel point que le maire de Pazy connaissait l'histoire de sa commune dans les moindres détails ».

— Les obsèques de M. Gilbert Vallière furent solennelles ; toute la ville de Nevers y assistait. Nous nous bornons à insérer les dernières paroles émues de M. Emile Hervet, rédacteur en chef du *Journal de la Nièvre :*

« Comment exprimer l'émotion que j'éprouve en prenant la parole devant cette tombe si inopinément ouverte ?

» Jeudi, M. Vallière se sentait fatigué. Vendredi, la science annonçait qu'il était perdu. Samedi soir, il expirait.

» Ainsi s'éteignait une vie entièrement consacrée à sa famille et au travail.

» Sa famille, c'était pour Gilbert Vallière le repos réconfortant. Nul mieux que lui n'a connu les joies du foyer ; nul ne s'est consacré aux siens avec plus de sollicitude; nul n'a mieux goûté les satisfactions du cœur ni ne les a mieux répandues autour de lui.

» Le travail, ce fut sa vie. Voilà trente ans que j'en suis témoin. J'ai marché près de lui, pendant cette longue période. Je l'ai vu tous les jours à l'œuvre ; j'ai apprécié les qualités de son intelligence, la rectitude de son jugement, la fermeté de son esprit, sa clairvoyance, la bonté qu'il savait, sans rien sacrifier, prodiguer autour de lui.

» Et l'estime que m'inspirèrent ses mérites devait devenir ce qu'elle est devenue, de la sympathie, puis de l'amitié ; une

amitié aussi sincère et loyale chez lui, j'en suis sûr, qu'elle l'était chez moi.

» C'est dans cette Maison de l'Imprimerie et du *Journal de la Nièvre* qu'il a passé sa vie tout entière. Il était tout jeune quand il y est entré. Voilà cinquante-cinq ans de cela. Et, de bonne heure, dès ses débuts, il a compris la beauté du travail et s'y est mis avec une ardeur qui, loin de se ralentir à l'usage, n'a fait que grandir et se développer.

» Le charme spécial qui consiste à semer à pleines mains, dans le pays, la pensée écrite, l'a séduit. Il s'est assimilé la science vivante et vibrante de l'Imprimerie, et il est devenu le Maître Imprimeur dont la compétence a été jugée comme elle était digne de l'être. Il a honoré la profession.

» En dehors de cette considération, je dois constater que l'ami que nous perdons mérite et emporte tous les profonds regrets que le *Journal de la Nièvre* et le personnel de l'Imprimerie lui témoignent par ma bouche. Oui, à côté du deuil professionnel, il y a aussi, il y a surtout, chez nous, le deuil individuel : c'est la manifestation du sentiment qui l'emporte parmi mes collaborateurs et en moi-même.

» Mais, dominant tout le reste, il y a le deuil familial.

» Ah ! oui, en ce moment, c'est vers la veuve, si douloureusement éprouvée, c'est vers le fils, au cœur si bon, aux sentiments si élevés, que se porte ma pensée.

» Madame Gilbert Vallière est surchargée d'épreuves.

» Le capitaine Camille Vallière, qui aimait tant son père et que son père aimait tant, souffre, à cette heure, du plus noble des chagrins.

» Je n'ai pas de consolation à leur offrir. Il n'est pas de consolation au monde pour la douleur sans fond qu'apporte la perte d'un mari affectionné, d'un père chéri.

» Dans une crise pareille, il n'est qu'un adoucissement : lever les yeux et prier ».

— Voici la notice sur M. Massillon Rouvet, empruntée au *Journal de la Nièvre :*

« M. Jean-Baptiste Massillon Rouvet était né à Saint-Saturnin-lez-Avignon (Vaucluse), le 4 février 1847.

» Parti pour Paris, jeune encore, il entra bientôt chez M. Viollet-le-Duc ; en 1870, au moment du siège, le grand architecte devint officier supérieur du génie, au titre auxiliaire, et le commandement d'un ouvrage fortifié lui fut confié. M. Massillon Rouvet resta auprès de lui comme secrétaire, et,

à ce titre, accomplit avec succès plusieurs missions périlleuses sous le feu des Allemands, ce qui lui valut la médaille militaire.

» M. Massillon Rouvet s'établit comme architecte à Nevers, en mars 1874 ; il y épousa Mlle Thoulet-Morel.

» Il occupa, pendant un certain nombre d'années, les emplois d'inspecteur des édifices diocésains de Nevers et des monuments historiques de la Nièvre.

» Comme inspecteur des édifices diocésains, il eut à surveiller d'importants travaux de restauration de la cathédrale ; il conçut un projet qualifié par tous de téméraire, mais qu'il réussit à exécuter en douze heures : l'abaissement, en une seule pièce, de près de trois mètres, de toute la toiture de la basilique.

» M. Massillon Rouvet a publié de nombreux ouvrages, brochures, mémoires, sur des sujets d'histoire, d'art, d'archéologie, etc. Membre actif de plusieurs Sociétés savantes, il s'était imposé par ses travaux et ses écrits à l'attention du Gouvernement qui lui décerna le titre de correspondant du ministère des Beaux-Arts et lui conféra successivement les palmes d'officier d'académie, la rosette d'officier de l'instruction publique et plusieurs diplômes et médailles.

» M. Massillon Rouvet était un collectionneur et un amateur; il avait un flair tout spécial pour découvrir les œuvres anciennes et savait les mettre en relief.

» Eu ces dernières années, il avait été tout particulièrement éprouvé par la perte de son fils et de sa femme.

» Aux obsèques, le deuil était conduit par les neveux et cousins du défunt.

» Les cordons du poêle étaient tenus par MM. René de Lespinasse, président de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts ; Rigot, ancien directeur du Crédit lyonnais ; René Senly, avocat, et G. Debourges.

» La cérémonie funèbre a été célébrée par M. l'archiprêtre Bonde.

» Dans l'assistance, on remarquait la plupart des membres résidant à Nevers de la Société nivernaise et de la Société académique du Nivernais, dont le défunt faisait partie ; la magistrature, le barreau, un certain nombre d'officiers publics et ministériels, des délégations de l'Union fraternelle militaire, des médaillés de 1870, des décorés de la médaille militaire, de nombreux architectes.

» Le bureau du Syndicat des entrepreneurs de la Nièvre était représenté par la plus grande partie des membres du

Comité ; un certain nombre de membres de la Société assistaient également à la cérémonie.

» Au cimetière, M. de Lespinasse a prononcé un discours relatant les travaux de M. Massillon Rouvet tant à la Société nivernaise qu'à la cathédrale.

» M. le président s'est exprimé en ces termes :

» Messieurs,

» La Société nivernaise des lettres, sciences et arts, qui comptait Massillon Rouvet parmi ses membres les plus zélés, lui adresse, sur sa tombe encore ouverte, le dernier adieu.

» Il avait par dessus tout la passion de l'art et principalement de l'art nivernais. A toute découverte artistique, il nous en faisait part avec l'imagination et l'enthousiasme de son caractère méridional. Il dessinait admirablement et très vite ; ses dessins venaient sous son crayon à l'appui de ses démonstrations et frappaient avantageusement les yeux. Tout récemment encore, il m'avait montré huit superbes planches sur les transformations de sa chère cathédrale Saint-Cyr, destinées au Congrès de la Société française d'archéologie, venu cet été à Nevers. Hélas ! il n'aura pas la satisfaction d'en voir la publication. C'est vous dire quel vide il fera parmi nous et combien nous le regrettons au nom de l'art qu'il aimait tant, auquel il sacrifiait tout et qui nous réunissait toujours. Le Nivernais et surtout le vieux Nevers doivent beaucoup à Massillon Rouvet. Toujours sur la brèche, quand on démolissait une maison, il était présent pour y découvrir les parties curieuses et les mettre en relief. Il les sauvait de l'oubli en les dessinant, les étudiait, les comparait et en arrivait à connaître à fond les multiples curiosités de notre ville. La cathédrale, dont il a longtemps exécuté les travaux actuels, n'avait guère de secrets pour lui dans ses nombreuses transformations anciennes ; c'était encore lui qui la possédait le mieux.

» Il a résumé une partie de ses recherches dans deux importants ouvrages d'art : « Remparts et Monuments de l'ancien Nevers », où l'on voit de curieuses descriptions d'architecture militaire, et « La commune de Nevers », où il expose les franchises accordées par Pierre de Courtenay. Il aimait aussi l'art si nivernais de la faïence et l'a exalté dans plusieurs études sur les Conrade, nos maîtres faïenciers. Puis, comme distraction littéraire, il a fait un grand drame historique, « Liberté conquise », où il met en scène les princes, les habitants et les mœurs du Moyen Age à Nevers. Ses articles

archéologiques sont trop nombreux pour être cités ; c'était sa préoccupation de tous les instants.

» Il laisse, en outre, une collection de grand prix, tableaux de maîtres, parmi lesquels une œuvre attribuée à Rubens, des tapisseries, boiseries sculptées, meubles, statues et objets d'art de haute valeur.

» Ses goûts artistiques, Massillon les a gardés jusqu'à ses derniers moments ; il a eu la mort la plus enviable, celle qu'il aurait certainement choisie lui-même dans les tristesses qui l'ont accablé ces dernières années ; il est mort sans traîner, en pleine vigueur de l'âge, en travaillant selon le rêve de toute sa vie. La Société nivernaise a été cruellement atteinte en ces derniers temps. Au colonel Gudin de Vallerin, à l'imprimeur Vallière, morts l'autre semaine, il nous faut ajouter aujourd'hui Massillon Rouvet. Nous perdons en lui l'ami, le chaud partisan d'art sous toutes ses formes, le brillant et dévoué Confrère de longues années, toujours prêt à soutenir l'honneur de notre Société et d'en faire apprécier les travaux. Sa famille scientifique adresse respectueusement à sa charmante fille et à ses parents déjà si éprouvés l'expression de ses plus vifs regrets ».

DESCRIPTION

de quelques Pélécypodes du Bradfordien et du Callovien de Pougues-les-Eaux (Nièvre)

Par M. Maurice COSSMANN

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

Les bivalves fossiles décrits dans cette Note ont été recueillis dans les calcaires jaunes bradfordiens à Œkotraustes serriger, *dans les marnes blanches ou grises bradfordiennes qui les surmontent et dans les calcaires calloviens à* Stepheoceras coronatum *de Pougues, par MM. l'abbé Joseph* DASSE *et Paul* COMBES, *Membres de la Société Nivernaise et de la Société Géologique de France.*

La plupart de ces espèces sont nouvelles ou des races locales, et elles apportent une contribution précieuse à l'étude des faunes jurassiques du Centre de la France.

La couche qui, à elle seule, a procuré le plus d'espèces non encore décrites consiste en un dépôt vaseux, blanc, à rognons calcaires plus durs, qui affleure à Pougues sur le versant E. du Mont-Givre, sur le chemin de Priez, à Mimont, à la côte de la Girauderie, etc.

Ce dépôt de mer calme constitue, avec le calcaire spathique qui le surmonte, une des couches supérieures de l'étage Bathonien. L'épaisseur de ces marnes blanches ne semble pas dépasser 4 mètres, d'après M. P. Combes qui a bien voulu me fournir les éléments de cette Introduction.

Le Callovien de Pougues et de Nevers, encore insuffisamment étudié, renferme une faune très riche d'Invertébrés, de Poissons et de Reptiles que d'autres spécialistes décriront ultérieurement. Nous donnons également, dans ce Travail, la description de trois Pélécypodes nouveaux du Callovien du Mont-Givre, à Pougues.

UNIV. OF MICH.

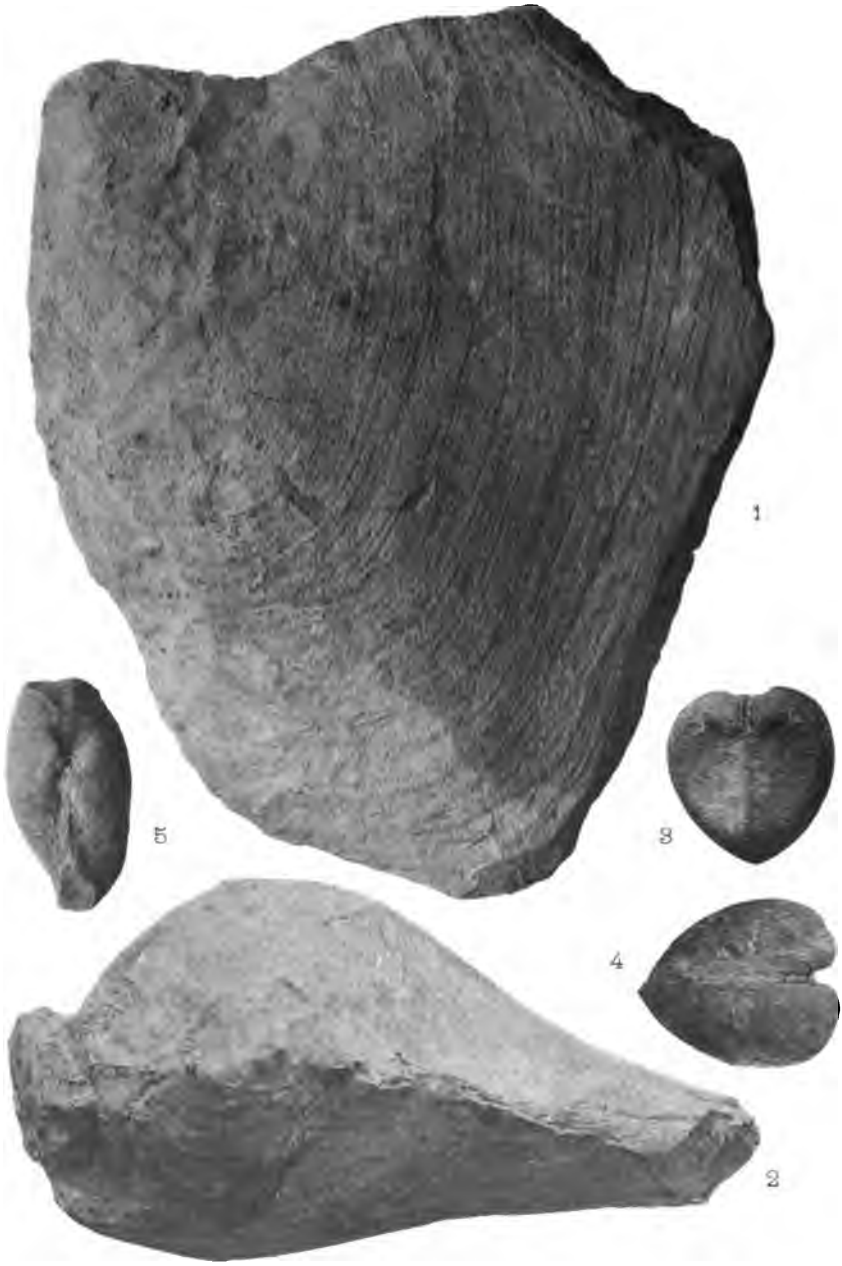

CLICHÉS TORTELLIER ET CO. PHOTOCOLLOGR. TORTELLIER ET CO., ARCUEIL, PRÈS PARIS.

1.-2. *Pinnigena trigona* COSSM. 5. *Arcomya bicorrugata* COSSM.
3.-4. *Isocardia campaniensis* D'ORB.

PINNIGENA TRIGONA *nov. sp.*

Pl. I, Fig. 1-2 (Grand. natur.)

Test médiocrement épais, à contexture fibreuse. Taille assez grande ; forme trigone, équivalve, largement dilatée et bâillante sur tout le contour ventral, un peu excavée sur le bord cardinal qui est subitement coudé à son extrémité, à partir du point ou le bâillement des valves commence à se manifester ; crochets terminaux, obtus ; contour buccal peu convexe, raccordé par une courbe semicirculaire avec le contour ventral qui est un peu arqué. Surface dorsale bombée au milieu, très déprimée ou aplatie sur toute la région postérieure, déclive sur la région buccale qui est presque abrupte ; l'ornementation consiste en rides d'accroissement peu régulières qui sont obtusément marquées — surtout sur l'aire subexcavée — par des granulations très obsolètes, non alignées sur des rayons.

Dimensions. — Longueur maximum : 120 mill. ; largeur bucco-anale : 110 mill.

Rapp. et diff. — Cette espèce est peut-être la plus large des *Pinnigena* déjà connues : *P. ampla* Goldf., — que d'Orbigny attribue à l'étage Bajocien, — a aussi une forme subtrigone, mais beaucoup moins dilatée. Dans le Bathonien, on ne rencontre que *P. nodosa* Lycett, qui est remarquable par ses rugosités alignées sur de fortes côtes rayonnantes, et dont les valves sont inégalement bombées. D'après M. Thevenin (*Ann. Pal.* Types du Prod.), *P. bathonica* d'Orb. ne se compose que de fragments de *P. nodosa.* Ensuite, il faut remonter jusqu'au Rauracien et au Kimméridgien pour trouver *P. Saussurei* Desh. et *P. gigantea* Qu. qui sont bien plus allongées que notre espèce.

Callovien de Pougues-les-Eaux, ma collection ; don de M. l'abbé Dasse ; un autre spécimen moins grand, sa collection.

MODIOLARIA INEXPECTATA *nov. sp.*

Pl. III, fig. 6-9 (Grossissement 3/2)

Taille au-dessous de la moyenne ; forme étroitement allongée, à bords presque parallèles, quoique le contour antérieur soit un peu excavé, tandis que le contour postérieur est, au contraire, un peu convexe; crochets peu gonflés, non proéminents, situés presque au niveau de l'extrémité buccale ; extrémité palléale subacuminée. Surface dorsale médiocrement bombée, séparée par une très faible croupe de l'excavation rayonnante qui marque la région antérieure et qui sépare la région buccale et légèrement convexe ; la région anale est, d'autre part, déprimée ou même faiblement excavée ; toute la partie dorsale et anale du test porte de fines stries rayonnantes, régulières, non bifurquées, qui s'arrêtent en deça de l'excavation rayonnante, de sorte que la région antérieure est lisse ou simplement marquée de quelques lignes irrégulières d'accroissement, sauf vers le chochet où l'on distingue de nouveau des traces de stries rayonnantes et peu nombreuses.

Dimensions. — Longueur : 18 mill. ; largeur : 8 mill. ; épaisseur des deux valves réunies : 7 mill.

Rapp. et diff. — Je ne crois pas qu'on ait encore signalé l'existence du Genre *Modiolaria* aussi bas dans l'échelle des terrains jurassiques. Buvignier a décrit, dans le Séquanien de Maujouy, un *Mytilus semisulcatus* qui pourrait peut-être appartenir à ce Genre, et qui a d'ailleurs quelque analogie avec notre espèce, quoiqu'il paraisse cependant plus élargi en arrière. D'autre part, de Loriol a signalé, dans le Portlandien des environs de Boulogne, *M. Morinicus* qui paraît aussi du même groupe, bien qu'il soit plus large et plus quadrangulaire que la précédente et que l'espèce bradfordienne en question. En dehors de ces deux coquilles, je ne connais que de véritables Modioles dans le système oolithique, surtout à la base.

Pougues ; trois spécimens recueillis dans les marnes blanches attribuées au Bradfordien par M. Combes ; ma collection.

PARALLELODON TRIPARTITUM *nov. sp.*

Pl. III, fig. 12-13 (Grand. natur.)

Taille petite ; forme trapézoïdale, à peine plus longue que haute, médiocrement bombée, un peu inéquilatérale ; côté antérieur taillé en quart de cercle, plus court que le côté postérieur qui est obliquement tronqué ; bord palléal très peu arqué, raccordé par une courbe régulière avec le contour buccal, et par un angle émoussé avec la troncature anale ; crochets assez gonflés, écartés, prosogyres, situés aux deux cinquièmes de la longueur des valves, du côté antérieur. Surface dorsale partagée en trois régions bien limitées : la médiane est assez régulièrement convexe et ornée d'un fin treillis ponctué à l'intersection des lignes d'accroissement et des rayons assez ténus qui partent des crochets ; la région buccale est déprimée, elle ne porte que cinq costules rayonnantes, assez espacées ; la région anale est limitée par une carène décurrente aboutissant à l'angle postérieur du bord palléal, elle est excavée et ornée d'une dizaine de costules rayonnantes, plus aplaties et plus serrées que celles de la région buccale.

Dimensions. — Diamètre antéro-postérieur : 14 mill. ; diamètre umbono-palléal : 10 mill.

Rapp. et diff. — Parmi les nombreuses espèces déjà signalées dans le Bathonien, celle-ci se distingue surtout par l'apparence tripartite de sa surface externe ; la coquille d'Angleterre que Morris et Lycett rapportent à *Cucullæa concinna* Goldf. est beaucoup plus ovale et plus inéquilatérale ; quant à *Arca semitexta* M. et L., c'est une *Barbatia*, ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater tout récemment, et la fine ornementation de sa surface dorsale se prolonge sur le reste de la coquille, sans qu'il y ait de carène anale ni de costules plus fortes aux extrémités.

Quant au classement générique, une autre valve montre très nettement le tracé de lamelles cardinales, allongées et parallèles au bord, à l'extrémité postérieure de la charnière.

Pougues-les-Eaux, dans les marnes blanches du Bradfordien ; spécimen bivalve et valve isolée, recueillis par M. Combes, ma collection.

ISOCARDIA CAMPANIENSIS d'Orb,

var. **DASSEI** *nov. var.*

Pl. I, fig. 3-4 ; et Pl. III, fig. 17 (Grand. natur.)

J'ai décrit en 1907 (Callov. de Bricon, p. 63, pl. II, fig. 4-5), un spécimen bien typique d'*I. campaniensis* ; celui du Callovien de la Nièvre — que je fais figurer ici — s'en écarte, d'une manière très visible, par sa forme moins haute, plus transverse et encore plus inéquilatérale, de sorte que l'extrémité buccale forme un angle arrondi, mais assez proéminent. Toutefois, comme je n'en possède qu'un seul échantillon, et que l'espèce est variable, même à Bricon, je me borne à signaler celui-ci comme une simple variété de l'autre coquille de la Haute-Marne : les crochets sont contournés au-dessus d'une lunule plus large que haute, et toute la région buccale forme une large excavation limitée par un angle décurrent et arrondi qui aboutit à cette sorte de bec antérieur ci-dessus mentionné.

On trouve également, dans la même région nivernaise, mais au niveau du Bradfordien, une Isocarde un peu moins tranverse que cette var. *Dassei ;* il semble qu'elle se rapproche plutôt d'*I. tenera* Sow., tel que je le possède du Callovien de Montreuil-Bellay, et du Bathonien des environs de Bâle.

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que tous ces moules internes, dont on ne peut ni étudier la surface dorsale, ni la charnière, ne se distinguent pas facilement les uns des autres, surtout quand il s'agit d'espèces dont le galbe varie selon l'âge, comme c'est le cas pour *I. campaniensis.*

Bradfordien et Callovien de Pougues-les-Eaux ; spécimen-type recueilli par M. l'abbé Dasse et gracieusement offert par lui.

CERATOMYOPSIS DASSEI *nov. sp*

Pl. II, fig. 1-3 (Grand. natur.)

Taille moyenne ; forme extrêmement gonflée et allongée en hauteur, beaucoup plus épaisse que large, inéquivalve, isocardioïde, inéquilatérale ; contour buccal régulièrement ovale, jusqu'au contour palléal ; contour anal dilaté, sinueux à sa jonction avec le contour palléal ; crochets écartés, fortement enroulés, prosogyres, situés presque d'aplomb au-dessus de la région buccale et excavée ; celui de la valve droite est plus gros que l'autre, et moins contourné.

Sur la région anale, un sillon décurrent et un peu sinueux sépare la convexité gibbeuse et dorsale de la région anale qui forme une sorte d'excroissance. La surface — à l'état de moule interne — ne montre que des traces obsolètes de rides d'accroissement, de sorte qu'on ne peut préjuger quelle était réellement l'ornementation du test.

Dimensions. — Hauteur umbono-palléale : 53 mill. ; diamètre antéro-postérieur : 40 mill. ; épaisseur des deux valves réunies : 56 mill.

Rapp. et différ. — Aucune des espèces déjà connues dans le Genre *Ceratomya* n'a qu'une forme aussi haute et aussi gibbeuse que cet échantillon : *C. undulata* M. et L., du Bathonien d'Angleterre, est subtrigone et ses crochets sont moins écartés ; *C. goniophora* Cossm., qui existe aussi dans le Callovien et qui est également très élevée, a la surface dorsale anguleuse, la région anale non dilatée et dépourvue de sillon décurrent ; *C. plicata* et *C. concentrica* sont des espèces beaucoup plus transverses, de même que *C. excentrica* Voltz et *C. globosa* Buv., des terrains jurassiques supérieurs.

Le classement générique n'est pas douteux : ce n'est ni une Isocarde, ni un *Diceras*, notre coquille se rapporte évidemment au G. *Ceromyopsis* (plus correctement *Ceratomyopsis*) proposé, en 1896, par de Loriol pour le génotype *Isocardia striata* d'Orb., bien que cette mutation callovienne

ne paraisse pas porter le sillon ligamentaire et caractéristique qui forme une profonde rainure chez *C. helvetica* de Loriol (V. Moll. Brach. Oxf. moy. et sup. Jura bernois, pp. 79-81, pl. XIII, fig. 1-2). Un second échantillon (valve droite isolée) n'en montre qu'une trace très obsolète. En outre, *C. Dassei* se distingue de *C. helvetica* par sa forme sensiblement plus élevée, par ses crochets plus écartés, moins inégaux, enfin par la saillie beacoup plus forte — et située plus bas — de sa région anale. L'ornementation concentrique est aussi moins visible sur le fossile du Callovien ; mais, comme il s'agit d'un moule, on ne peut tirer aucune conclusion de ce critérium différentiel, pas plus que de la protubérance qui existe entre ses crochets et dont on n'aperçoit pas la trace sur les figures 2 *a*, 2 *b*, de l'ouvrage de de Loriol.

Si l'on compare *C. Dassei* au génotype *C. striata*, du Séquanien (car la mutation portlandienne, non dénommée, paraît beaucoup plus large d'après les figures de la Monographie de la Haute-Marne, pl. XII, fig. 16), on trouve que celui-ci (fig. 19 et 21) a le sillon ligamentaire plus marqué, les crochets presque égaux, situés moins en avant, la saillie anale moins forte et moins bien limitée par une dépression plus obsolète ; l'ornementation concentrique de *C. striata* paraît aussi plus profondément gravée.

Il est dommage que la récolte de cette nouvelle mutation — qui accroît la longévité du G. *Ceromyopsis* — ne nous apprenne rien de nouveau sur ses caractères internes, charnières et impressions, ni sur la fonction du sillon ligamentaire (?) qui ne paraît pas aussi constant — du moins en profondeur — que le pensait de Loriol. L'inégalité des valves, ou plutôt l'inégale grosseur des crochets est très visible sur notre spécimen ; c'est bien toujours la valve droite qui a le crochet le plus épais et le moins contourné ; l'auteur a donc eu raison d'en faire l'un de ses critériums génériques; mais il a omis de signaler le bâillement anal, cependant bien dessiné sur les figures de *C. striata*.

Callovien de Pougues-les-Eaux, Type, ma collection ; recueilli et généreusement offert par M. l'abbé Dasse ; un autre spécimen, sa collection.

EURYCHASMA (1) *nov. gen.*

Coquille de taille variable, équivalve, allongée transversalement, largement tronquée et bâillante sur son contour anal ; crochets peu saillants, prosogyres ; surface externe tripartite, la région buccale ridée, la médiane lisse jusqu'à la carène décurrente qui limite la région anale et excavée qui est ornée de granulations rayonnantes et qui forme une embouchure extérieurement réfléchie par le bâillement des valves.

EURYCHASMA COMBESI *nov. sp.*

Pl. II, fig. 6-8 (Grossissement 3/2)

Taille variable ; forme peu convexe, subrhomboïdale, presque deux fois plus longue que haute, très inéquilatérale; côté antérieur court, ovale ; côté postérieur plus élevé que les crochets, obliquement tronqué par le large bâillement des deux valves, le bord étant réfléchi à l'extérieur, de sorte que l'ouverture libre pour le passage du pied de l'animal est d'un diamètre supérieur à l'épaisseur médiane des deux valves réunies ; bord palléal peu arqué, raccordé par une courbe régulière avec le contour buccal, et par un angle net avec la troncature buccale aux abords de laquelle il est presque rectiligne ; bord cardinal plus court que le bord palléal, presque parallèle, quoique un peu relevé vers la troncature anale ; crochets petits, à peine proéminents, non gonflés, situés au tiers de la longueur des valves, du côté antérieur.

Surface dorsale médiocrement bombée, partagée en arrière par une carène obtuse et décurrente qui aboutit à l'angle inféro-anal du bord palléal ; la région comprise entre cet angle et le bord retroussé du bâillement anal est excavée, surtout vers le bord presque rectiligne de cette troncature ; elle est seulement marquée de quelques plis d'accroissement parallèles à celle-ci, et de traces de granulations qui paraissent avoir été alignées sur des rayons presque parallèles à la carène séparative. La région médiane, dans le voisinage de la carène, est à peu près lisse,

(1) Etym. ευρυχασμα, ouverture bâillante, large bâillement.

ou du moins elle ne porte que des lignes d'accroissement peu visibles ; mais, vers le milieu de la surface dorsale, apparaissent subitement de grosses rides un peu obliques plus épaisses que les sillons qui les séparent, elles cessent graduellement vers la région buccale qui devient complètement lisse avant le contour, et qui est aplatie en biseau.

Dimensions. — Diamètre antéro-postérieur : 20 mill. ; diamètre umbono-palléal : 9 mill.; épaisseur des deux valves réunies : 8 mill. ; Dim. max. : 75, 31, 24 mill.

Rapp. et différ. — Avant de proposer ce nouveau Genre et cette nouvelle espèce, j'ai vainement cherché dans la littérature existante un *Glycymeridæ* qui ressemblât — de près ou de loin — à la coquille ci-dessus décrite, mais je n'ai trouvé d'analogue qu'une coquille argovienne de Veuxhaulles (ma coll.), déterminée sous le nom *Goniomya constricta* Ag. ; ce n'est évidemment pas une *Goniomya* ; elle a un galbe et un bâillement identiques à notre *Eurychasma,* quoiqu'elle en diffère par beaucoup de détails. Les Panopées les plus bâillantes en arrière n'ont pas l'embouchure aussi épanouie que celle d'*Eurychasma ;* la carène décurrente est aussi un caractère bien particulier de ce Genre. Les rides rappellent celles des *Anatinidæ* plutôt que celles des *Goniomya,* mais la forme des valves non rostrée, les crochets prosogyres, etc.... s'en écartent absolument.

Pleuromya broliensis Dum. ; du Toarcien du Rhône, se rapproche un peu — par sa forme et par son ornementation — d'*E. Combesi* ; mais le bâillement n'est pas du tout semblable, et de plus, Dumortier a signalé l'existence de nymphes saillantes qui ne paraissent pas exister sur le bord cardinal de notre spécimen du Bradfordien.

Platymya hiantula Ag., du Kimméridgien du Jura, est ovale et à peu près lisse ; *P. longa* Ag., de l'Oxfordien, qui a une carène anale, est aplatie, non ridée, ni tronquée sur son contour anal.

Pougues-les-Eaux, ma coll.; recueilli dans la couche de marnes blanches (ou grisâtres) bradfordiennes par M. Combes qui m'a généreusement cédé ce génotype. Autres exemplaires du calcaire Bradfordien à Amm. serriger, *collection Dasse.*

ANATINA (CERCOMYA) COMBESI *nov. sp.*
Pl. III, fig. 1 (Grand. natur.)

Taille petite ; forme étroitement allongée, rostrée en arrière, très inéquilatérale ; côté antérieur semi-elliptique, presque égal à la moitié de la longueur de la coquille ; côté postérieur tubuliforme, tronqué et bâillant à son extrémité anale ; bord palléal à peine arqué sur la plus grande partie de son étendue, un peu sinueux vers le rostre postérieur ; crochets peu proéminents, opisthogyres, situés vers la ligne médiane ; bord antéro-supérieur formant une arête un peu convexe au niveau des crochets ; bord supéro-postérieur excavé en arrière des crochets, se prolongeant ensuite parallèlement au contour palléal, tout le long du rostre. Surface dorsale à peine bombée, ornée de rides d'accroissement, larges, obtuses, coudées du côté antérieur, effacées vers le milieu et disparaissant totalement sur la dépression anale qui limite le rostre ; tout l'épiderme est en outre couvert de fines lignes rayonnantes, ou plus exactement de rangées de granulations, plus serrées en avant que sur la région anale, où les rangées s'espacent un peu plus, tandis qu'elles persistent plus finement sur le rostre.

Dimensions. — Longueur : 28 mill. ; diamètre umbono-palléal : 10 mill. ; épaisseur des deux valves réunies : 5 mill.

Rapp. et différ. — Cette jolie petite Anatine a beaucoup d'analogie avec *Cerc. siliqua* Ag., tel que de Loriol l'a figuré dans son Mémoire sur les Moll. de l'Oxfordien du Jura lédonien ; toutefois, notre fossile bradfordien est encore plus étroit sur son rostre, moins rétréci sur le diamètre umbonal, de sorte que l'apparence est plus inéquilatérale, quoique ses crochets soient placés plus au milieu. En outre, *A. Combesi* est surtout caractérisée par la finesse de son ornementation rayonnante. *A. Boonei* Cossm., du Bradfordien des Deux-Sèvres, est moins rostrée et n'a pas la même ornementation. *A. plicatella,* Morr. et Lyc. est beaucoup plus élevée, moins étroitement rostrée, et sa surface et simplement plissée.

Pougues-les-Eaux, recueilli dans les marnes blanches bradfordiennes par M. Combes; spécimen-type, ma coll.

ARCOMYA BICORRUGATA *nov. sp.*

Pl. I, fig. 5 ; Pl. II, fig. 9-11 ; et Pl. III, fig. 14-16 (Grand. natur.)

Taille moyenne ; moule interne peu convexe, presque symétrique, quoique les crochets soient cependant situés un peu en avant de la ligne médiane ; côté antérieur plus atténué et plus ovale que le côté postérieur qui — sans être précisément tronqué — a un contour anal peu arqué ; les valves sont bâillantes aux deux extrémités ; bord palléal très faiblement convexe, raccordé par des arcs presque semblables avec les deux contours latéraux ; crochets peu proéminents, faiblement prosogyres ; bord cardinal également excavé, mais peu déclive, de part et d'autre du crochet. Ornementation de la surface dorsale et déprimée consistant en rides concentriques et assez serrées, qui grossissent subitement et s'écartent sur la région anale, à partir d'une croupe arrondie et décurrente qui représente ici l'angle habituel des *Arcomya* ; du côté antérieur, les rides deviennent aussi un peu plus épaisses, mais la transition est plus graduelle.

Dimensions. — Diamètre antéro-postérieur : 30 mill. ; diamètre umbono-palléal : 20 mill. ; épaisseur des deux valves réunies : 15 mill.

Rapp. et diff. — Je ne puis rapporter ce fossile — relativement bien conservé — qu'au Genre *Arcomya* Ag., bien qu'on n'y distingue aucune trace de granulations ; mais il faut tenir compte qu'il ne s'agit que de moules sur lesquels les éléments de l'ornementation du test ont pu ne pas se conserver également, les rides persistant seules, tandis que les granulations qui sont très délicates auraient disparu. L'espèce qui s'en rapproche le plus est *A. oblonga* Ag., du Toarcien ; toutefois notre coquille est plus équilatérale, et son ornementation est plus nettement dimorphe. *Plectomya rugosa* Rœmer, du Portlandien, a aussi un double système de stries ; mais les valves sont munies d'une côte interne qui produit une rainure anale sur le moule, et *A. bicorrugata* en est dépourvue.

Pougues-les-Eaux ; deux spécimens recueillis par M. Combes dans les marnes blanches attribuées au Bradfordien ; ma coll.

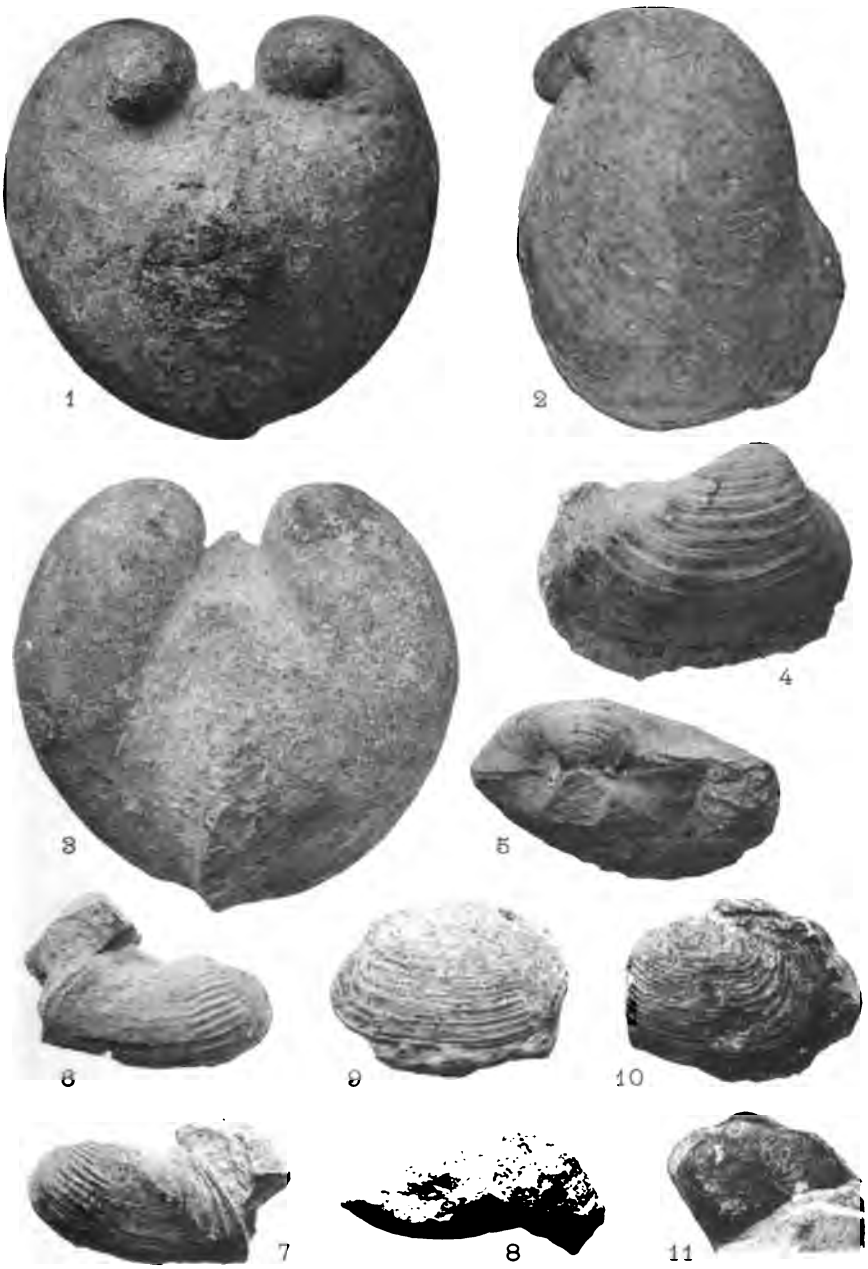

CLICHÉS TORTELLIER ET CO. PHOTOCOLLOGR. TORTELLIER ET CO., ARGUEIL, PRÈS PARIS.

1.-3. *Ceratomyopsis Dassei* COSSM.
4.-5. *Pleuromya varians* AGASSIZ
6.-8. *Eurichasma Combesi* COSSM.
9.-11. *Arcomya bicorrugata* COSSM.

UNIV. OF MICH.

PLEUROMYA VARIANS Agassiz

Pl. II, fig. 4-5 ; et Pl. III, fig. 18 (Grand. natur.)

1845	*Pleuromya varians*	Ag. Et. crit. Myes, p. 247, pl. xxv.
1848	—	Bronn. Index. pal., p. 999.
1850	*Panopæa peregrina*	d'Orb. 1850, Prod., t. I, 258, 13e ét., n° 182 (*pars.*).
1864	*Pleuromya varians*	Etallon Pal. Jura graylois, p. 308.
1864	*Panopæa peregrina*	Ogérien. Hist nat. Jura, t. I, p. 671.
1867	*Pleuromya varians*	Mœsch. Geol. Beschr. Arg., p. 149.
1870	—	Greppin. Desc. géol. Jura bern., p. 69.
1877	—	Martin, Call. et Oxf. Côte-d'Or, p. 13
1878	—	Choffat. Esq. Call. Jura, pp. 47-49.
1882	—	Rœder. T. à Chailles, p. 99.
1896	—	Girardot. Syst. ool. Fr.-Comté, p. 208.
1896	—	de Lor. Moll. Oxf. sup. Jura, p.75, pl. xi, fig. 6.

Le petit échantillon de Pougues — que je rapporte à cette espèce — a complètement l'aspect de la figure publiée par de Loriol, d'après un spécimen topotypique du fossile d'Agassiz : c'est bien la même forme atténuée en avant, élargie et subtronquée en arrière, à crochets très antérieurs, avec des rides plus ou moins régulières, qui franchissent la dépression anale ; une autre dépression — qui rayonne du crochet — précède l'angle arrondi qui limite la région buccale. Dans ces conditions, il me paraît difficile de séparer notre fossile de la Nièvre de l'espèce du Jura qui a eu d'ailleurs une certaine longévité, puisque Martin l'a signalée dans le Callovien de la Côte-d'Or, c'est-à-dire non loin du Nivernais.

Dimensions. — Diamètre antéro-postérieur : 21 mill. ; diamètre umbono-palléal : 13 mill. ; épaisseur des deux valves réunies : 9 mill.

Rapp. et différ. — Cette espèce a quelque analogie avec *P. tenuistria* Buv., dont d'Orbigny a changé le nom en *Buvignieri* en la ramenant à tort dans le Genre Panopée ; l'espèce de Vieil-Saint-Rémy, dont j'ai un spécimen sous les yeux, se distingue par son ornementation plus fine et par sa forme plus ovale ; en outre, elle est dépourvue de la dépression caractéristique de *P. varians*.

Pougues-les-Eaux ; un spécimen recueilli par M. Combes dans la couche de marnes blanches bradfordiennes ; ma coll.

PHOLADOMYA DASSEI *nov. sp.*

Pl. III, fig. 2-5 (Grand. natur.)

Taille petite ; moule interne très court et très comprimé sur la région buccale, ovalement allongé sur région anale, quand elle est intacte ; crochets saillants, opposés en contact, carénés, situés presque d'aplomb au-dessus de la troncature antérieure ; contour palléal arqué dans le prolongement du contour anal. En avant de la carène buccale, il y a encore une première côte assez écartée et fortement en retrait, puis sur la région dorsale, six costules rayonnantes sur lesquelles les rides d'accroissement découpent — ainsi que sur la carène et sur la costule buccale — des granulations subquadrangulaires et très régulières ; les rides subsistent seules sur la région anale et elles ne s'atténuent que vers le corselet qui est lisse.

Dimensions. — Diamètre antéro-postérieur : 22 mill. ; diamètre umbono-palléal : 25 mill.

Rapp. et différ. — Quoique le nombre des Pholadomyes déjà décrites soit considérable, je n'en aperçois aucune à laquelle je puisse exactement rapporter celle-ci : elle a bien l'ornementation de *Ph. exaltata* Ag., mais elle a le côté buccal beaucoup plus aplati, avec une côte rayonnante et isolée en avant de la carène qui est d'ailleurs plus proéminente que celle de l'espèce oxfordienne. D'autre part, *Ph. texta* Ag., de la Grande Oolite du Jura, a presque la même forme que *Ph. Dassei*, mais son ornementation comporte bien moins de côtes dorsales, non granuleuses. Enfin les Pholadomyes de l'Oolite inférieure, décrites par Agassiz, sont toutes très différentes, aussi bien par leur forme que par leur ornementation ; on a cité *Ph. Murchisoni* Sow., dans la plupart des étages du Jurassique inférieur ; en admettant, comme le dit M. Greppin (Baj. de Bâle), qu'elle soit très répandue dans l'Oolite inférieure, il y a lieu de remarquer qu'elle n'est pas aussi nettement carénée que notre espèce et qu'elle ne porte que quatre ou cinq côtes dorsales, ce qui ne permet pas de la confondre avec elle.

Pougues-les-Eaux ; deux ex. recueillis par MM. Combes et l'abbé Dasse, dans les marnes blanches bradfordiennes; type, ma coll.

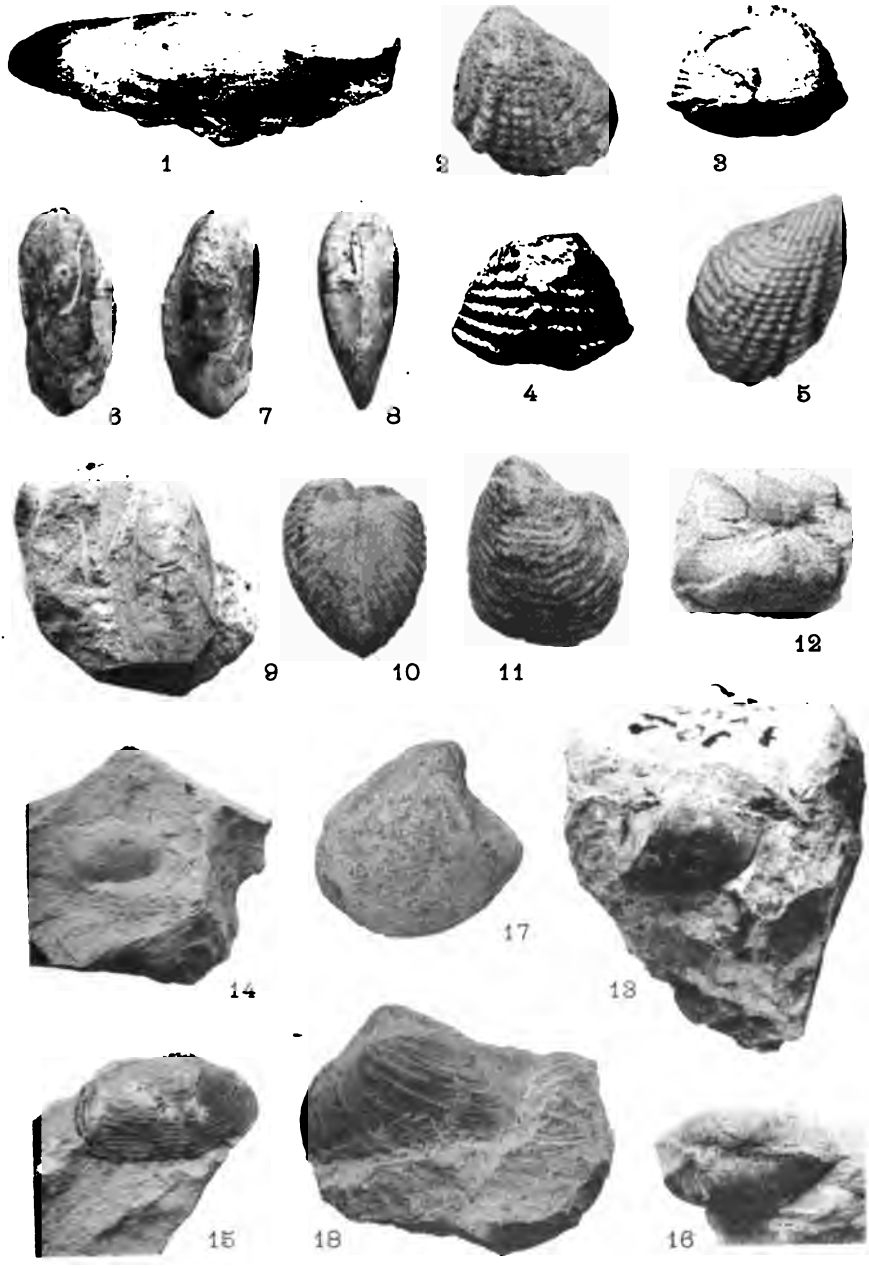

CLICHÉS TORTELLIER ET CO. PHOTOCOLLOGR. TORTELLIER ET CO., ARCUEIL, PRÈS PARIS.

1. *Anatina Combesi* COSSM.
2.-5. *Pholadomya Dassei* COSSM.
6.-9. *Modiolaria inexpectata* COSSM.
10.-11. *Pholadomya* cf. *socialis* M. et L.
12.-13. *Parallelodon tripartitum* COSSM.
14.-16. *Arcomya bicorrugata* COSSM.
17. *Isocardia campaniensis* D'ORB.
18. *Pleuromya varians* AG.

UNIV. OF MICH.

PHOLADOMYA *cf.* **SOCIALIS** Morr. et Lyc.

Pl. III, fig. 10-11 (Grand. natur.)

Taille assez petite ; forme gibbeuse, subquadrangulaire, comprimée sur la région buccale, dilatée à l'extrémité anale dont le contour médiocrement arqué s'élève presque aussi haut que les crochets ; ceux-ci sont opposés, assez gonflés, situés au quart de la longueur, du côté antérieur ; bord palléal irrégulièrement arqué, raccordé par des angles inégalement arrondis avec les deux contours latéraux ; bord cardinal à peu près nul et fortement déclive en avant des crochets, un peu excavé et presque horizontal en arrière. Ornementation composée de fortes rides concentriques qui ne persistent pas aux deux extrémités où la surface devient lisse ; elles sont peu proéminentes et séparées par des sillons plus profonds sur la croupe antérieure, jusqu'à l'aplomb des crochets, puis elles s'atténuent subitement et sont entremêlées de stries d'accroissement assez fines, sur toute la région dorsale et même sur la région anale où elles se recourbent avant de disparaître totalement ; l'ornementation radiale, bien visible sur les crochets, s'efface bientôt et il ne reste plus au delà que la trace d'environ quatre côtes rayonnantes qui sont plutôt formées par l'alignement de la modification de la grosseur des rides.

Dimensions. — Diamètre antéro-postérieur : 21 mill. ; diamètre palléal : 23 mill.; épaisseur des deux valves réunies : 19 mill.

Rapp. et différ. — La figure 7 de la pl. xi de la Monographie de Morris et Lycett (1854) indique une coquille plus obliquement ovale que le spécimen décrit ci-dessus ; l'irrégularité de grosseur des rides n'est indiquée que dans le texte de ces deux auteurs ; malgré ces différences, je ne puis me résoudre à séparer notre fossile de celui d'Angleterre. Il ressemble beaucoup, par sa forme subquadrangulaire, à une espèce kimméridgienne, connue sous le nom *Ph. subtruncata* d'Orb. ; mais cette dernière a le côté antérieur moins comprimé et elle possède une carène rayonnante dont on n'aperçoit pas ici la trace.

Pougues-les-Eaux : plusieurs échantillons ou fragments recueillis par M. Combes et par M. l'abbé Dasse, dans les marnes blanches bradfordiennes.

UN NOM DE LIEU NIVERNAIS DÉFIGURÉ

NI POIL-EN-CUL, NI POT-EN-CUL MAIS LE POY DE TEND-CUL

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER CONFRÈRE,
MADAME, MESSIEURS,

Au premier abord, en m'entendant dire que je vais vous parler de *Poil-en-Cul* et de *Pot-en-Cul*, vous penserez immédiatement que ma communication est un peu *shocking*. Mais, rassurez-vous, car il s'agit, au contraire, de détruire, dans ces deux appellations, les mots malsonnants, si chers aux amateurs de calembours; et, de les remplacer par un nouveau nom, conforme à la véritable étymologie, et plus décent.

Le lieu en question est un écart, de quelques maisons, situé aux limites des communes de Nevers et de Marzy.

Sur Nevers, il porte, au plan cadastral, les n°s 63, 64, 352 à 358 (1), 372 à 378, de la Section A, 1re feuille, dite du Parc.

Sur Marzy, il fait partie de la Section A (3e feuille), du Magny, sous les n°s 345 à 347.

Les parcelles sur Nevers ont une contenance totale de 501 ares 40 centiares; et celles sur Marzy, de 286 ares 70 centiares.

J'ai relevé, tant dans les Archives départementales, communales, hospitalières et notariales, que dans les ouvrages imprimés, cadastres, atlas, cartes et plans, vingt-cinq formes de ce lieu-dit. Ce sont, pour la plupart, des variantes orthographiques, sans grande importance. Au point de vue de la prononciation, on peut les réduire à quatre types principaux.

En vous les faisant connaître, pour que ma démons-

(1) Ces n°s 352 à 358 se dénomment aussi, actuellement, les Trois Corbiers.

tration soit plus concluante, je partirai de l'époque moderne, en remontant jusqu'à l'année 1400.

Chose bizarre, ce hameau possède deux noms à la fois ; et cette particularité n'est pas moderne; elle est vieille de près de 250 ans ; ces deux dénominations rivales ont été employées, simultanément, depuis la seconde moitié du XVIIe siècle.

Ces types — les derniers nés — que j'appellerai nos 3 et 4, sont prononcés : *Poil-en-Cul,* et *Pot-en-Cul.* Le plus ancien est Poil-en-Cul, qui apparaît vers l'année 1673; quant à Potancu, on ne le voit guère avant 1682.

⁂

Type n° 4. — Le type n° 4, prononcé *Pot-en-Cul,* a dix variantes orthographiques. Je vais vous citer chacune d'elles, en les faisant suivre de leurs dates, et de l'indication des documents et des sources où je les ai puisées.

Potencul fut écrit en un mot, au début ; ce n'est qu'à partir de 1764, qu'on le voit en trois mots.

Ses formes, en un mot, sont les suivantes, dans l'ordre chronologique où elles ont été relevées :

Potancu : en 1682, 1733, 1769, dans les bans des vendanges (1); — en 1770, dans ce passage d'un inventaire des biens de l'Hôtel-Dieu de Nevers : « Plus une autre pièce de terre à froment... appellée le petit champ de Potancu, tenant du septentrion à une petite rue qui vient de la chapelle de Potancu, allant au Grand Domaine et au village des Bordes (2) ».

Potencu : en 1713, de 1752 à 1762, 1765 et 1766, dans les bans des vendanges (3); — en l'an V, dans un procès-verbal du 22 ventôse, relatif à la démarcation des limites de Nevers et de Marzy ; il y est dit : « Arrivé audit grand chemin de Nevers à Marzy, nous avons traversé le champ de Potencu, jusqu'au Bas-Monteau, etc. (4) ».

(1) Archives communales de Nevers, série BB, art. 31, 40 et 44.
(2) Archives hospitalières de Nevers, série D, art. 4 (1er fonds).
(3) Arch. com., BB, 36, 43 et 44.
(4) Archives départementales de la Nièvre, série L, délibérations de la municipalité de canton, de Nevers.

Potencus : en 1714 et 1738 (bans des vendanges) (1).

Potancul : en 1730-1731, 1734 et 1735 (bans des vendanges) (2).

La forme *Pontencu* est une exception ; elle figure dans un ban des vendanges, de 1753 (3).

Potencul : en 1771 (ban des vendanges) (4); — en 1791, dans la désignation des sections de Nevers, pour parvenir à l'imposition foncière; la 9e section, dite de la Passière, est limitée, au midi, « par le chemin qui va, de cette ville, aux carrières Baudet et à Potencul » (5); — en 1835, dans le plan cadastral de Marzy (6), et dans l'Etat de Sections et le cadastre de Nevers; — en 1851, dans la carte topographique du Ministère de la Guerre (feuille n° 2) (7); — en 1886, dans les plans des chemins ruraux de Nevers (8); — en 1895, dans le *Dictionnaire géographique et administratif de la Nièvre,* par G. Vallière (9); — et, enfin, dans un plan de la commune de Nevers, édité par la municipalité, en 1911.

Potencut : en 1777 (ban des vendanges) (10).

La forme *Potencult,* donnée, en 1860, par Paulin Fay, dans son *Dictionnaire géographique de la Nièvre* (11), est unique ; je la regarde, plutôt, comme une faute d'impression, qui a été corrigée, d'ailleurs, dans l'édition Vallière, en 1895; elle a induit en erreur, en 1865, M. de Soultrait, qui l'a reproduite, sans citation ancienne, ni moderne, de source, dans son *Dictionnaire topographique de la Nièvre* (12).

(1) Arch. com. BB. 37 et 41.
(2) Ibid., BB. 40 et 41.
(3) Ibid., BB. 43.
(4) Ibid., BB. 45.
(5) Ibid., série D, délibérations de 1790-1793.
(6) Il y a deux formes : Potencul et Pot-en-Cul.
(7) Pot-en-Cul, ni Poil-en-Cul ne figurent, sous aucune forme, dans la carte de Cassini ; ni, dans la carte géologique de la Nièvre, par Bertera et Ebray ; ni dans le *Dictionnaire des Postes* (édition de 1913).
(8) Arch. com., série O.
(9) Pages 170, 229 et 231.
(10) Arch. com., BB. 45.
(11) Page 151.
(12) Page 149.

La variante *Pot-en-Cu*, en trois mots, n'est, avec cette orthographe, que dans un ban des vendanges, de 1764 (1).

Celle de *Pot-en-Cul*, un peu plus récente, est beaucoup plus fréquente; elle est citée : en 1775, dans un ban des vendanges (2); — en 1790, dans un procès-verbal d'estimation, du 22 novembre, d'une pièce de terre provenant de la cure de Saint-Laurent de Nevers; cette terre tient « du midi, à la rue de Nevers à Marzy, par Pot-en-Cul » (3); — en l'an VI, dans un ban des vendanges (4); — en 1822, dans un tableau des chemins vicinaux de Marzy, du 15 avril (5); — en 1835, dans le plan cadastral et l'Etat de sections de Marzy; — en 1838, en 1847 et en 1864, dans des états des lieux et plans conservés à l'hospice de Nevers (6); — en 1861, 1865, 1867, 1868, 1876, 1884, 1889 et 1890, dans des actes des études de Mes Chevillot, Col, Guyon, et Bouquillard; — et, en 1911, dans le dénombrement de Marzy (7).

⁂

Type n° 3. — Le type n° 3, prononcé *Poil-en-Cul*, n'a que quatre variantes orthographiques. Ce sont :

Poil-en-Cul, en trois mots, dans des bans des vendanges, de 1673, 1676, 1677, 1775, 1783, 1785, 1790 et 1791 (8) ; — en 1857 (29 décembre), dans une vente de Me Thuret (étude de Me Bayle); — en 1860, dans le *Dictionnaire* de Paulin Fay (9); — en 1865, dans celui de M. de Soultrait (10); — en 1878, dans l'Atlas cantonal du département; — en 1895, dans l'édition nouvelle du *Dictionnaire* de Paulin Fay, par G. Vallière (11); — et, postérieurement, dans plusieurs cartes, non datées, des environs de Nevers.

(1) Arch. com., BB. 43.
(2) Ibid., BB. 45.
(3) Arch. dép., série Q.
(4) Arch. com., série D.
(5) Arch. dép., série O.
(6) Arch. hosp., série B (moderne).
(7) Arch. dép., série M.
(8) Arch. com., BB. 28, 29 et 45; HH. 2; et série D.
(9) Page 148.
(10) Page 147.
(11) Page 167.

Les trois autres formes, en un mot, sont : *Poilencul*, en 1674, et en 1683 (1) ; — *Poilancul*, en 1675 (2) ; et *Poilencu*, en 1681, et 1683 (3) ; tous sont cités dans les bans des vendanges.

⁂

Si l'on compare les différentes formes des types n°s 3 et 4, il appert que le n° 3, Poil-en-Cul, ne figure, surtout, par écrit, que dans les anciennes bannies, ou bans municipaux pour l'ouverture des vendanges, publiés vers la fin du mois de septembre, ou au commencement du mois d'octobre, de chaque année; incidemment, j'ajouterai que ces bans ont été supprimés, par arrêté municipal du 1er septembre 1865 (4).

Au contraire, le type n° 4, Pot-en-Cul, est mentionné dans des pièces de toute nature.

Poil-en-Cul était une expression plutôt verbale qu'écrite : on évitait, autant que possible, de s'en servir, dans les actes, à cause de sa trop forte gauloiserie.

Tandis que Pot-en-Cul était, en quelque sorte, le terme officiel, qui sauvegardait, bien qu'imparfaitement, les scrupules des familles.

Toutefois, depuis 1860, grâce à son insertion dans les Dictionnaires géographique et topographique du département, de Paulin Fay et de M. de Soultrait, Poil-en-Cul eut, à n'en pas douter, un certain regain d'actualité.

En 1876, il y eut une lutte chaude entre Poil-en-Cul et Pot-en-Cul. On commençait à établir le magnifique *Atlas cantonal*, paru en 1878, et dû au grand talent de M. Coulon. A cette occasion, on créa, dans chaque canton, une Commission spéciale pour réviser l'orthographe des noms de lieux du département.

La Commission du canton de Nevers discuta gravement, pendant une heure, sur Poil-en-Cul, et sur Pot-en-Cul.

(1) Arch. com., BB. 28 et 31.
(2) Ibid., BB. 29.
(3) Ibid., BB. 31, et HH. 2.
(4) Ibid., série D, registre des arrêtés du Maire.

Quelques membres firent observer que, dans l'usage local, on se servait, de préférence, pour les actes notariés, du terme de Poil-en-Cul. Et la Commission, sans contrôler autrement ce dire, opta pour Poil-en-Cul.

En réalité, ce choix était loin d'être justifié. J'ai eu la curiosité de vérifier le fait, dans les actes provenant des quatre Etudes de notaires de Nevers (aujourd'hui Mes Bayle, Bouquillard, Dauphin et Perrin).

Les actes relatifs à ce petit coin des terroirs de Nevers et de Marzy, font partie des minutes de Mes Thuret, Chevillot, Col, Guyon et Bouquillard. J'ai eu ces actes entre les mains, soit dans les Etudes, soit à l'hospice, ou chez des particuliers, et je n'y ai rencontré qu'une seule fois, chez Me Bayle, le type Poil-en-Cul (1) ; il y a, partout, Pot-en-Cul. Quoi qu'il en soit, malgré le verdict de la Commission, on n'en continua pas moins à employer, dans les actes notariés, le nom de Pot-en-Cul. Mais on verra, plus loin, que mes conclusions mettent fin à ce duel bi-séculaire, par la mort des deux combattants.

⁂

Type n° 2. — J'ai dit qu'on ne rencontrait guère Poil-en-Cul, ni Pot-en-Cul, avant les années 1673 et 1682. La conclusion indubitable à en tirer, c'est que ces deux types sont une double déformation d'un type antérieur, n° 2.

Ce type n° 2 était prononcé : *Poitencul.* Bien qu'il n'ait pas une notable différence avec les deux autres, cependant, il ouvrira l'horizon à une nouvelle étymologie.

La prononciation *Poitencul* a, elle aussi, dix variantes orthographiques.

La plus ancienne que j'aie relevée, est : *Poytancul :* elle date du 20 mai 1524. Elle est dans un bail à bourdelage,

(1) Si, par hasard, il y en a d'autres exemplaires, chez Me Bayle, ou ailleurs, ils doivent être infiniment rares ; parce que ce lieu-dit ne comprend, au cadastre, que dix-neuf numéros, dont j'ai vu les acquisitions, échanges, baux, états des lieux, partages, plans, etc. J'ai consulté, en outre, les registres de contrôle des actes civils, anciens et modernes, de l'Enregistrement ; mais, sans résultat, les analyses y étant, forcément, très courtes.

fait à l'hôpital de Nevers, par Etiennette Sellière, veuve de Jehan Peurot (1), bourgeois de Nevers, « d'une pièce de terre, assise au territoire de Poytancul, près de Nevers... tenant au chemin commung allant de Nevers aux Bordes, d'une part; et au grand chemin, allant dudit Nevers à Marzy, d'autre... » (2).

Ensuite, vient *Poitancul*, mentionné dans un Terrier, du 31 août 1549, des biens de la famille de Corbigny. Il y est question d'une pièce de terre tenant « à un ruysseaul qui vient de Poitancul aux Murgiers » ; et, d'une autre terre, voisine « du chemin qui va dudict Poitancul aux Bordes » (3). Cette forme est, aussi, dans l'acte de fondation, du 15 mars 1643, d'une chapelle « au lieu appellé Poitancul... sur la cime de la montagne dudit Poitancul... » (4).

Poictancul figure dans un second Terrier, de la famille de Corbigny, du 14 mai 1589, à propos d'une terre assise « au territoire de Champmigin, près du chemain qui vient de Poictancul aulx Bordez... » (5).

Le même Terrier contient la forme unique : *Poytengu*, pour une terre située au territoire de la Noche, qui tient « à un ruisseau qui vient de Poytengu aulx Meurgers... » (6).

L'orthographe des noms était, alors, tellement irrégulière, que, dans des comptes municipaux de l'année 1606, ce nom de lieu est écrit de trois façons : *Poytancu, Poitencu* et *Poitencul ;* on y règle le paiement de 58 livres 12 sous, aux ouvriers qui ont travaillé « à rabiller le chemain appellé la monte de Poytancu, venant de Marzy en cette ville de Nevers... à la réparation du chemin de Poitencu, allant à Bourges... à la réparation du grand chemin de Poitencul, allant en la ville de Bourges... » (7).

Cette dernière forme, *Poitencul*, se voit encore, de 1634 à 1638, et en 1717, ainsi que celles de *Poictancu* (1660),

(1) *Sic*, peut-être pour : *Peuvot*.
(2) Arch. hosp., D. 1 (1er fonds).
(3) Ibid., B. 54 (1er fonds).
(4) Arch. com., GG. 25.
(5) Arch. hosp., B. 55 (1er fonds).
(6) Ibid.
(7) Arch. com., CC. 163 et 259.

Poitancu (1682, 1699 et 1732), et *Poictencu* (1708), le tout dans les bans des vendanges (1).

Il résulte des dates susdites, que, si les prononciations n°s 3 et 4, Poil-en-Cul et Pot-en-Cul, apparaissent vers 1673 et 1682, le type n° 2, Poitencul, survécut quand même, après la naissance de ses « rejets », pendant cinquante ans (—1732) ; et il eut, rien que d'après les seuls documents dont j'aie eu connaissance, une existence d'environ trois siècles.

Du moment où la prononciation Poitencul est le type unique, antérieur aux déformations Poil-en-Cul et Pot-en-Cul, il est certain que Poitencul est plus pur que les deux autres, et se rapproche davantage du nom primitif.

On remarquera que, dans toutes les dix formes du type Poitencul, la première syllabe est toujours *Poi* ou *Poy*, et non plus *Poil*, ni *Pot*. Mais, alors, quel est le sens de ce nouveau mot *Poi* ou *Poy* ? C'est le type n° 1 qui donnera la clef de l'énigme.

⁂

Type n° 1. — Ce type n° 1 remonte à l'an 1400. Je l'ai découvert dans un Terrier de l'hôpital de Nevers, qui a pour titre : « En cest present papier sunt contenus les biens hereditaires appartenans à la maison Dieu et l'ospital de Saint Didier de Nevers, fait l'an mil quatre cens, ou moys d'avril ».

Voici la phrase textuelle, où le type n° 1 est mentionné :

« Ph(ilipp)e Graillot [doibt] de(m)i bois(seaul) a(ven)e, II d(eniers), I quartier de geline, de ung petit quartier de vigne seant en Mo(n)tot, ten(an)t d'une part à Hug(ues) Roy; d'ault(re) part à Briffaut; et d'aut(re) p(ar)t au g(r)ant chemi(n) qui va de St Bening *au poiz de ta(n)cu* ». (2).

(1) Arch. com., BB. 22, 26, 34, 35, 37, 40; et HH. 2.

(2) Arch. hosp., B. 47, fol. 14 r° (1er fonds). — Ce passage, important, et capital dans la question, n'a pas été signalé par M. Boutillier, dans son *Inventaire des archives hospitalières de Nevers, antérieures à* 1790, où il a analysé le Terrier B. 47 (in-4°, 1877, pp. 18-19).

La forme n° 1, Le Poiz de Tancu, en 1400, est le nom primitif du hameau, écrit comme on le prononçait. Et la forme n° 2, Poytancu, seule usitée, avec ses variantes, pendant les siècles suivants, n'est que son abréviation, plus facile et plus courte à prononcer.

Recherchons, maintenant, la signification du Poy de Tancu.

Ducange, dans son *Glossaire du moyen-âge* (1), et F. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (2), disent que *Poi* ou *Poy* (du latin, *podium*), a le sens de colline, lieu élevé ; et de Chambure, dans son *Glossaire du Morvan* (3), ajoute : « ou, au moins, une éminence de terrain ». C'est le mot qu'on rencontre, ailleurs, sous la forme *Puy* (dans Puy-de-Dôme, Puy-de-Sancy, etc.).

Dans les extraits de documents que j'ai reproduits précédemment, il est question, en 1606, de la « monte » (ou montée) de Poytancu (4) ; et, en 1643, de la chapelle construite, récemment, « sur la cime de la montagne dudit Poitancul » (5).

Pour qui connaît la configuration du terrain, il est inutile d'insister sur l'existence d'une côte rapide, à cet endroit. Au moyen-âge, cette montée était encore plus accentuée ; car le tracé de l'ancien chemin a été changé, en 1848, sur la demande des habitants de Marzy, après entente financière avec la commune de Nevers, afin d'atténuer les difficultés du passage (6). Le mot *Poy*, au sens de *côte*, s'applique donc, très bien, à ce lieu-dit.

D'ailleurs, le mot *Poy* n'est pas étranger à la région nivernaise. On le rencontre dans les noms primitifs de deux

(1) Tome 7, page 268.
(2) Tome 6, page 457.
(3) Page 691 (in-4°, 1878), verbo : *Puy*. — M. de Chambure aurait dû y faire figurer, aussi, la forme *Poy*, puisque, comme on le verra plus loin, elle existe, à Poy, et à Savigny-Poy-Fol, qui sont dans le Morvan.
(4) Arch. com., CC. 259.
(5) Ibid., GG. 25.
(6) Arch. dép., série O ; — et Arch. com., série D.

communes du canton de Luzy (arrondissement de Château-Chinon), qui, elles aussi, sont l'objet de plaisanteries de mauvais goût, et imméritées. Je veux parler : 1° de *Poil*, dont les formes sont *Poiz*, en 1281; *Poys* et *Poy*, au XIVe siècle, et en 1418 (1); — et 2° : de *Savigny-Poil-Fol*, appelé *Poy Fo*, en 1310, et *Poiffol* en 1443 (2). De plus, le Poy-Fol, de la Nièvre, est, tout à fait, l'analogue du Puy-Fol, de l'Allier, hameau de la commune de Cindré, canton de Jaligny, arrondissement de La Palisse (3). Le Puy-Fol, de l'Allier, possède un vieux château, bâti sur une colline dénommée : « montée de Puy-Fol ». Et ce qui prouve, surabondamment, leur étymologie commune, c'est que, dans la Nièvre et dans l'Allier, la prononciation locale est Poy-Fou (colline couverte de hêtres) (4).

Les noms de Poy et de Savigny-Poy-Fol mériteraient d'être rétablis, officiellement; ce qui ne serait pas, je crois, impossible, puisque l'Administration supérieure des Postes a pris, elle-même, autrefois, l'initiative de faire rectifier les noms de communes défigurés.

Reste à expliquer le qualificatif : *de Tancu*, appliqué au *Poy*, ou montée, des limites de Nevers et de Marzy.

C'est un surnom donné à cette côte; on l'appelait : le Tancu, parce que, en raison des efforts qu'il est obligé de

(1) Cf. de Soultrait, *Dict. top. de la Nièvre*, page 147. — Il y a, sur le territoire de cette commune, à l'est du village, un tertre, que M. Lucien Gueneau a qualifié « des plus curieux ». (*Mémoires de la Société académique du Nivernais*, tome 9, 1900, p. 106, art. intitulé : *Une promenade à Poil*). M. Gueneau a fait venir, également, *Poil* et *Poil-Fol*, de *podium*.

(2) Cf. de Soultrait, op. cit., p. 173. — L'église de Savigny-Poil-Fol est placée sur le point culminant d'une colline (Cf. Baudiau, *Le Morvand*, t. 1, p. 503).

(3) *Dictionnaire des Postes*, édition de 1882. Dans l'édition de 1913 (p. 1419), le Puy-Fol, de l'Allier, a été modifié en : Poi-Fol. Dans le *Bottin* des départements, de 1914, il y a : Poifou.

(4) Renseignements dus à l'obligeance de M. le Maire de Cindré, et de M. Desforges, instituteur à Rémilly. — Cf. pour le sens et les formes du mot *Fou* (hêtre, du latin *fagus*) : Ducange, tome 7, p. 178; — de Chambure, *Gloss. du Morvan*, p. 372; — Comte Jaubert, *Gloss. du centre de la France*, p. 304; — et F. Godefroy, op. cit., tome 4, p. 107. Ce dernier donne, comme variantes du mot : fol, fou, foul, foug, fo, fau, faug, faucq, fay, feuch, etc.

faire pour la gravir, le passant doit se courber, ce qui nécessite une tension particulière, qui n'a pas besoin d'explication approfondie.

Afin qu'il ne subsiste, dans votre esprit, aucune ombre de doute à ce sujet, je rapprocherai, de ce surnom, celui d'un homonyme d'un département voisin. En Saône-et-Loire, dans la commune de Gibles, (canton de La Clayette, arrondissement de Charolles), il y a un hameau qui s'appelle : *le Tend-Cul,* nom tiré de la colline sur laquelle il est placé (1). Voici ce qu'a bien voulu m'écrire M. le Maire de cette commune : « Le nom de Tend-Cul est ancien; les vieux papiers en font foi. Cet écart est situé au sommet d'une colline, dont la pente est très rapide (643 mètres d'altitude). La désignation de ce sommet est une métaphore, dont l'image est assez frappante ».

Il en est de même à Nevers, malgré l'élévation beaucoup moindre (229 m.), de la colline qui a donné son nom aux maisons construites à proximité.

Pour tous ces motifs, le véritable nom de l'écart qui nous intéresse, est, incontestablement, celui de l'an 1400 : Le Poy de Tend-Cul.

Comme ce nom était assez long à prononcer, on finit par l'abréger, aux siècles suivants, en Poitencul.

Plus tard, on adoucit la prononciation de Poitencul en Potancu, ce qui s'explique tout naturellement, d'après d'autres exemples, tels que : *poignard, poigne, poignée, poignet,* se prononçant : *pognard, pogne, pognée, pognet:* et : *poireau,* s'écrivant aussi : *porreau.*

En ce qui concerne le changement de Poitencul en Poil-en-Cul, il ne faut y voir que l'œuvre d'un mauvais plaisant.

Telle est la cause, bien claire, des déformations successives de ce nom de lieu.

Je sais qu'il est très difficile, hélas! d'extirper ce qui est enraciné depuis longtemps. Je ne me fais aucune illusion à cet égard. Par suite de la force de l'habitude, les gens du

(1) *Dictionnaire des Postes,* édition de 1913, page 1793.

pays auront beaucoup de peine à ne plus dire: *Pot-en-Cul*, ni *Poil-en-Cul*. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a qu'une seule manière correcte d'écrire, de prononcer, et d'interpréter le lieu-dit en question, c'est, avec l'orthographe modernisée : *Le Poy de Tend-Cul*, signifiant : côte pénible à monter; ce qui supprime, du coup, les plaisanteries rabelaisiennes provoquées par Poil-en-Cul et par Pot-en-Cul.

Cette nouvelle appellation devra être précédée de l'article; on dira : j'habite Le Poy de Tend-Cul ; je suis du Poy de Tend-Cul ; je vais au Poy de Tend-Cul.

⁂

J'ai fait allusion, dans le cours de cette communication, à la chapelle du Poy de Tend-Cul. Elle fut construite, par Georges Martin, et par Pérette Perrot, sa femme, « dans le parrochiage de Saint-Laurent de Nevers », avant 1643 (1).

Après leur décès, leur fils, Erard Martin, maître taillandier, à Nevers, fonda, le 15 mars de ladite année, dans cette chapelle, à leur intention, une procession, plusieurs messes, un salut, etc. Pour cela, il laissa une rente de 16 livres 13 sous 4 deniers, au principal de 300 livres, à la chapelle, qui fut dédiée à saint Joseph. En outre, il lui donna des ornements d'église, une garniture d'autel, des chasubles, des corporaux, et autres objets nécessaires au service du culte.

Dernièrement, en allant au Poy de Tend-Cul, je fis une petite enquête sur cette chapelle, et je demandai, à tous les habitants, des renseignements sur son emplacement. On n'en avait jamais entendu parler.

En retournant à Nevers, j'aperçus au bord de la route, à droite, sur le sommet du *Poy*, les ruines en maçonnerie, et recouvertes de lierre, des pilastres, ou plutôt des petits murs (2), d'une entrée, large de 4 mètres, qui conduisait à

(1) Arch. com., GG. 25.

(2) Ils avaient, environ, chacun, 3 m. de longueur, sur 0 m. 80 d'épaisseur, et 2 m. de hauteur.

un champ contigu. A 35 mètres environ de cette entrée, je remarquai, dans le champ, un petit bâtiment servant de remise, et, auparavant, de vinée, dans l'appentis duquel a été établie une cheminée.

L'ensemble de ce bâtiment, avec son appentis, a 13 m. de long, sur 6 m. de large, et une hauteur de 3 m. jusqu'à la naissance du toit.

A part la cheminée de l'appentis, ajoutée après coup, ce bâtiment ressemble, singulièrement, à une chapelle de campagne avec sa baie rectangulaire (évasée à l'intérieur), dans le pignon de la façade.

Dans l'acte de fondation, du 15 mars 1643, il est dit que la chapelle de Poitancul est placée « sur la cime de la montagne dudit Poitancul, et sur le grand chemin par (où) on vad de Nevers à Marzy » (1). Dans un inventaire des biens de l'Hôtel-Dieu de Nevers, en 1770, que j'ai déjà cité, il est parlé d'une « petite rue qui vient de la chapelle de Potancu, allant au Grand Domaine et au village des Bordes » (2).

Or, le bâtiment dont il s'agit est situé, exactement, à la fois, sur le sommet de la côte, au bord de la route de Nevers à Marzy, et près de l'endroit où commence l'ancien chemin des Bordes. Je suis convaincu que c'est là la chapelle de Poitancul, à laquelle on aura fait des changements après la suppression du culte.

Sur la porte et sur la fenêtre de l'appentis, on voit, à trois endroits, la date de 1754; au-dessus de la porte, elle est accompagnée, à droite, des initiales I. G.

Peut-être que cet appentis a été réparé — ou même construit — à la date susdite; il est plus bas, de 30 cent., et moins large, de 0 m. 80, que la partie antérieure du bâtiment ; il a pu servir de sacristie.

On voit aussi, çà et là, des *graffiti ;* entre autres, sur le montant gauche de la porte de l'appentis, un pilier avec chapiteau, et une espèce de croquis de bâtiment; sur le

(1) Arch. com., GG. 25.
(2) Arch. hosp., D. 4 (1er fonds)

montant droit de la porte du bâtiment principal, est la date de 1768 ; la charpente intérieure de celui-ci est assez curieuse, et les portes des deux espaces de bâtiment sont revêtues de nombreux gros clous caractéristiques.

Au plan cadastral de Nevers, de 1835, le champ où est ce bâtiment porte le n° 368, de la Section A (1re feuille) ; il était, à cette époque, en nature de vigne. Il mesure 120 m. de longueur; sur la route, il a 110 m. de largeur et, au bout du champ, environ 130 mètres (1).

Dans ce champ, est *enclavé*, sous le n° 370 du plan (2), un terrain de 10 m. de largeur, depuis l'entrée en ruines, sur la route, jusqu'à l'extrémité de la chapelle (n° 371) (3), avec une place, plus large, sur la façade. C'était, sans doute, le passage destiné aux fidèles, lors de la procession qui y avait lieu, tous les ans, le 23 avril, jour de la fête de saint Georges, patron du fondateur de la chapelle. Cette procession partait de l'église Saint-Laurent de Nevers, conformément aux clauses de l'acte de fondation.

Cette particularité, d'enclave réservée, jointe aux concordances topographiques que j'ai signalées, me persuade que la remise actuelle n'est autre que la chapelle fondée par Georges Martin, sauf, bien entendu, les modifications postérieures y apportées.

En effet, si le passage n° 370, conduisant au bâtiment n° 371, avait été, de tout temps, affecté à l'exploitation du grand champ n° 368, où il est placé, il n'aurait pas eu, au cadastre, un numéro spécial; il aurait été partie intégrante de ce n° 368 ; et, puisqu'il n'en est pas ainsi, on ne peut expliquer cette anomalie, que par l'existence, antérieure, d'une enclave indépendante (l'ancienne chapelle), dont la servitude primitive, dans ce champ, a été respectée, lors de l'établissement du cadastre.

Je considère donc mes conclusions, comme définitives.

(1) Contenance : 142 ares 70 cent.
(2) 4 ares 75 cent.
(3) 0 are 60 cent.

A l'appui de ma communication, je fais passer, sous vos yeux : un calque des quatre lignes du Terrier, de l'an 1400, où figurent les mots : « au poiz de tancu » ; — un extrait du plan cadastral de Nevers, où est le terrain enclavé de la chapelle; — et des frottis des divers *graffiti* (pilier, dates et initiales), dont je vous ai parlé ci-dessus.

29 avril 1915.

PAUL LAURENT,

Archiviste du département des Ardennes.

Les Centenaires de 1814 et 1815

LES ALLIÉS A SEMELAY

EN 1815 (1)

Par le Colonel DU MARTRAY

Les vieilles demeures, dans lesquelles les mêmes familles se sont perpétuées pendant des siècles, contiennent presque toujours des papiers jaunis, moisis et rongés par les souris, oubliés dans quelque meuble boîteux au fond d'un grenier.

Négligé par plusieurs générations, le meuble est un jour déplacé; il s'ouvre ou se brise et livre des documents précieux pour l'histoire de la famille et même pour celle du pays.

C'est ainsi que le triste témoignage de l'occupation de Semelay par les Alliés en 1815 s'est retrouvé récemment au château du Martray (2).

Le souvenir des maux causés par une invasion se perd, comme tous les autres, avec le temps. Après trois générations, il n'en reste plus trace. C'est regrettable au point de vue national, car, tant qu'il dure chez un peuple, il contribue fortement à le mettre en garde contre les idées pacifistes, qui, en éteignant en lui les sentiments d'énergie et de devoir envers la patrie, lui font courir le risque de tomber un jour sous le joug d'un autre peuple moins accessible à l'utopie d'un désarmement général.

Aussi, en Allemagne, l'empereur s'efforce-t-il de maintenir ou de réveiller dans le peuple le souvenir de ses malheurs, plus encore peut-être que celui de ses gloires.

Tel fut, en 1913, le caractère de la célébration du cente-

(1) Cette notice a été écrite en décembre 1913. Aussi n'y trouvera-t-on aucune allusion à la guerre de 1914-1915.

(2) Le Martray. Ecart de la commune de Semelay, canton de Luzy, arrondissement de Château-Chinon, Nièvre.

naire de Leipzig, la bataille des Nations, où la France succomba après vingt années de gloire militaire.

Nous aussi, Français, souvenons-nous de nos gloires et surtout de nos malheurs, au centenaire des années 1814 et 1815, qui virent l'acharnement des « corbeaux contre l'aigle expirant ».

Un de ces corbeaux n'est pas repu ; sur le sommet des Vosges, il bat de l'aile et croasse de joie à la pensée de voir luire bientôt le « jour de la curée ». La preuve en est dans l'explosion de militarisme et de pangermanisme, où la haine de la Prusse contre la France vient de se donner libre cours, à la suite des incidents de Saverne.

Et, qu'on le sache bien! dans l'empire d'Allemagne, c'est le roi de Prusse qui fait la paix et la guerre. L'esprit de révolte des quelques libéraux et socialistes, députés au Reichstag surtout par les petits états, n'a aucune influence sur la politique internationale de l'empire.

Soyons donc toujours prêts au combat ; et, dans ce but, ne négligeons aucun des moyens propres à développer notre esprit national, gage de la force morale nécessaire pour supporter la grande crise qui se produira infailliblement tôt ou tard.

C'est pour y contribuer que j'ai tiré des vieux papiers du Martray cet exposé des vexations et des humiliations qui ont si longtemps prolongé chez nous la douleur du désastre de Waterloo.

Je souhaite que mon exemple soit suivi et que dans toute commune ayant connu les tristesses de l'invasion se trouve quelque chercheur empressé de les rappeler à ses concitoyens.

Les documents que j'ai utilisés sont presque tous écrits de la main de mon grand-père, maire de Semelay en 1815, et de celle du régisseur de la terre du Martray, M. Boizot, qui lui prêta le concours le plus dévoué pour atténuer et répartir avec justice les charges de l'occupation étrangère.

Exception faite pour quelques lettres particulières, pour quelques ordres et reçus partiels de réquisitions, ces documents consistent presque uniquement en brouillons ou copies d'états et de tableaux récapitulatifs de réquisitions adressés par le maire au sous-préfet de Château-Chinon, à titre de comptes rendus.

Je n'ai pas fait de recherches dans les dépôts d'archives et je n'ai rien trouvé de relatif aux événements de 1815 à la mairie de Semelay.

Cette double circonstance me dispense de citer mes références en note; mais j'affirme ne rien avancer qui ne soit établi par les pièces tombées entre mes mains.

Les lacunes de mon œuvre ne m'ont pas échappé. Mais je n'ai pas eu la prétention de faire une histoire complète de l'occupation de Semelay par les Alliés en 1815. J'ai condensé simplement, de manière à les rendre intelligibles, les documents que le hasard m'a mis entre les mains.

J'ai répété ce qu'ils m'ont révélé, je me suis abstenu de toute supposition ou appréciation sur les faits dont ils ne m'ont pas livré le secret.

Mon travail achevé, je les ai déposés aux archives de la mairie de Semelay.

I

L'Invasion de la France

Le 18 juin 1815, la bataille de Waterloo avait ouvert les frontières de la France aux armées de la coalition. Le 22, Napoléon avait abdiqué et une commission exécutive avait pris les rênes du Gouvernement. Dès le 24, une ambassade française était allée demander la paix aux souverains alliés. Leur quartier général se trouvait alors à Heidelberg et ils ne manifestaient aucune hâte d'aller se mettre à la tête de leurs troupes. Même, ils se montraient animés d'intentions pacifiques dans une proclamation qu'ils avaient adressée au peuple français sous la signature du prince de Schwartzenberg, général en chef des armées coalisées « L'Europe veut la paix avec la France ; elle fait la guerre à l'usurpateur du trône de France », disait la proclamation.

C'est à peu près ce que Bismarck fera dire à son maître cinquante-cinq ans plus tard, trompant ainsi un naïf négociateur français qui, ignorant des enseignements de l'histoire,

espérait ne céder « ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses », comme les plénipotentiaires de 1815 avaient cru au maintien « de l'intégrité du territoire français ».

Le départ de Napoléon le 29 juin, la rentrée de Louis XVIII à Paris le 8 juillet et la retraite de l'armée française du 5 au 10 juillet derrière la Loire, où elle devait être bientôt licenciée, auraient donné satisfaction aux souverains alliés, si leurs paroles avaient été l'expression de leurs véritables sentiments Mais leurs pensées étaient tout autres. Ils dissimulaient leur esprit de vengeance et employaient la ruse pour mettre la France à leur merci.

Loin d'arrêter l'invasion, ils la précipitèrent. Non seulement les provinces-frontières, mais encore la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Ile-de-France, le Nivernais, l'Auvergne, la Provence, le Languedoc, en tout soixante départements, furent occupés sans coup férir. Ce fut seulement à la fin de septembre que les souverains alliés jugèrent à propos de négocier la paix. Le roi de France, sans armée et privé des ressources des deux tiers du territoire, se trouva alors réduit à céder à toutes leurs exigences.

Pendant une période de trois ans, que Henry Houssaye compare aux pires époques de la Ligue et de la Guerre de Cent ans, la France subit les épreuves les plus douloureuses. Dans un triste résumé des maux causés par les armées étrangères, le brillant historien de 1815 nous montre « les campagnes ravagées, les habitants fuyant dans les bois, l'autorité aux mains de l'étranger, la France sous la menace d'un démembrement..., partout l'oppression, la honte, la misère, la terreur et la désolation. »

Cependant, on n'était pas, à proprement parler, en état de guerre. Préfets et sous-préfets étaient restés en fonctions et s'efforçaient, en vertu des instructions du pouvoir central, d'assurer l'ordre et de protéger les populations contre les exactions de l'armée d'invasion, en faisant établir par les maires des principaux gîtes d'étapes ou centres de cantonnements des magasins de subsistances, approvisionnés à l'aide de réquisitions, que les maires de ces localités frappaient à l'entour dans une zone déterminée.

Dans les petites localités peu exposées aux grands pas-

sages de troupes, les maires n'étaient pas astreints à créer d'avance ces magasins, mais ils étaient tenus de réquisitionner sans retard chez l'habitant tout ce que demandaient les chefs de détachement.

A défaut de satisfaction immédiate, ces officiers envoyaient eux-mêmes des ordres de réquisition sous menace d'exécution militaire, c'est-à-dire sous menace d'envoi de garnisaires, qui se seraient emparés de vive force de tout ce dont ils auraient eu besoin, sans égard aux injustices et aux ruines que leurs exigences auraient inévitablement occasionnées.

Les réquisitions frappaient surtout les vivres, mais souvent aussi le numéraire et quelquefois même les tissus et les menus objets de petit équipement.

La ration journalière à assurer aux soldats étrangers était de :

2 livres de pain (1),
1 livre de viande,
1 bouteille de vin (2) (2 pour les sous-officiers).

Les officiers paraissent avoir eu droit aussi à ces allocations, quoique les municipalités fussent astreintes à leur payer une indemnité journalière de 5 francs, à titre de frais de couvert (3)

A défaut de vin, il était distribué de l'eau-de-vie. Ces liquides étaient parfois remplacés par des indemnités représentatives.

Enfin, il est probable que les petits vivres étaient dûs en sus du pain, de la viande et du vin (4).

(1) La livre alors en usage était de 484 grammes.

(2) Henry Houssaye ne parle pas de la seconde bouteille de vin exigée pour les sous-officiers, mais il ajoute à la ration une demi-livre de légumes. Nous n'avons pas trouvé trace de cette dernière allocation. Sans doute, les soldats prenaient à leur gré des légumes dans les jardins de leurs hôtes, à défaut de distributions régulières.

(3) C'est le tarif officiel. Il semblerait cependant que l'indemnité fût du double pour les officiers supérieurs.

(4) A cette époque, les petits vivres se réduisaient probablement au sel. Il en fut constitué des approvisionnements dans les magasins ; mais nous n'avons pas trouvé de trace de demande de sel par les chefs de détachement. Peut-être les soldats en prenaient-ils chez l'habitant sans qu'il en fût fait des distributions régulières. Un de nos documents relate une quête (*sic*) d'œufs, de beurre, de graisse et de lard.

La ration de fourrage consistait en :

15 livres de foin,
10 livres de paille,
7 livres d'avoine ou d'orge

Le nombre des rations fournies aux troupes n'était pas toujours en rapport avec l'effectif présent. Il arrivait, par exemple, qu'une municipalité avait à délivrer, pour une même journée, un nombre de rations de viande différent de celui des rations de pain. Cela tenait aux mutations que faisaient les hommes en emportant seulement partie de la ration journalière

Aussi ne peut-on déduire exactement l'effectif de la troupe du nombre des rations qu'elle recevait.

II

Occupation de Luzy par les Autrichiens

Les charges de l'invasion ne devaient pas être épargnées à Semelay.

Le 3e corps d'armée allié, commandé par le prince royal de Wurtemberg (1) et composé des contingents de la Hesse et du Wurtemberg grossis de quelques troupes autrichiennes, avait passé la Queich le 23 juin. Battu en plusieurs rencontres par les troupes que lui opposait le général Rapp, commandant en chef l'armée du Rhin, il avait dû s'arrêter jusqu'à ce que ce dernier, contraint de rentrer dans Strasbourg par les événements qui se déroulaient ailleurs, lui eût laissé la route libre.

(1) Le prince royal de Wurtemberg, qui devait, l'année suivante, succéder à son père, sous le nom de Guillaume Ier, avait servi sous Napoléon. Au début de la campagne de 1812, il commandait le contingent wurtembergeois, mais il dut l'abandonner pour raison de santé. Sa sœur Catherine de Wurtemberg avait épousé Jérôme, roi de Westphalie, et était, par conséquent, belle-sœur de Napoléon.

Il s'avança alors vers le cœur de la France à travers l'Alsace, la Bourgogne et le Nivernais. Luzy et Semelay se trouvèrent dans sa zone de marche. Autrichiens et Wurtembergeois rançonnèrent Luzy. Semelay fut occupé par les Wurtembergeois et éprouva le contre-coup du passage des Alliés à Luzy (1).

En prévision de l'occupation étrangère, le sous-préfet de Château-Chinon, Sallonyer de Chaligny, avait ordonné la constitution d'un comité des subsistances à Luzy, sous la présidence du maire, Ballard de la Chapelle.

Ce comité devait administrer dans la ville un magasin de vivres, créé et entretenu par voie de réquisitions opérées dans toutes les communes du canton. A cet effet le maire de Luzy communiquait directement avec les autres maires du canton et s'entendait autant que possible avec eux avant de leur adresser les ordres de réquisition.

Les membres du Comité des Subsistances se partageaient le travail de réception et de livraison des denrées et la tenue de la comptabilité. Ainsi, l'un d'eux, Saclier, était préposé aux fourrages; un autre, Maisonceul, était trésorier (2).

L'obligation de concourir à l'approvisionnement du magasin de Luzy était dure, surtout pour les communes éloignées, à population dispersée sur une vaste étendue de terrain accidenté et dépourvues de bonnes routes. Tel était le cas de Semelay, relié à Luzy par une mauvaise piste de 13 kilomètres praticable seulement aux chars à bœufs. Fréquemment il

(1) Nous n'avons pas trouvé trace du passage des Hessois. Peut-être prirent-ils une autre route pour gagner Nevers, où le prince de Hesse, qui les commandait, eut son quartier général. Une lettre adressée de Nevers à cette époque à Mme du Martray cite une anecdote qui prouve que les petits princes allemands, devenus nos ennemis en 1813 sous la pression de leurs peuples, n'oubliaient pas la gloire qu'ils avaient acquise dans les armées de Napoléon. « M. X...., dit cette lettre, s'est mis en grand uniforme, avec toutes ses décorations, pour aller rendre visite au prince de Hesse. — Vous avez sans doute beaucoup fait la guerre, Monsieur, lui dit le prince ? — Oui, Monseigneur. — Sous Bonaparte ? — Oh, non, Monseigneur. Autrefois, à l'armée des princes. — Et moi, Monsieur, répliqua le prince de Hesse, j'ai fait sept ans la guerre sous lui, c'est comme cela que je l'ai apprise. Tout le monde se réjouit de cette réplique parce qu'on trouve M. X..., insupportable avec son orgueil et ses prétentions ».

(2) Saclier et Maisonceul sont les seuls membres du Comié des Subsistances dont nous ayons retrouvé les noms.

n'en fallait pas moins rassembler et conduire à Luzy, en un seul jour, les denrées réquisitionnées.

Le 3e corps d'armée allié atteignit Luzy dans la seconde quinzaine de juillet. Le 21, le maire de Semelay fut touché par un ordre de réquisition l'invitant à contribuer à la subsistance des troupes qui occupaient la ville ; elles étaient autrichiennes.

Semelay avait alors pour maire Marie-Claude Bonneau du Martray, qui, entré en fonctions sous le Consulat, y demeura jusqu'à sa mort survenue en 1841. Pendant le même laps de temps, il représenta le canton de Luzy au Conseil général de la Nièvre et même il présida plusieurs années cette assemblée.

En exécution de l'ordre de réquisition, le maire de Semelay envoya à Luzy 45 tourtes de pain, pesant en général 20 livres et d'un poids total de 964 livres. Chargées sur une voiture à Semelay et à Crémat, elles furent conduites le soir même à Luzy. Nombreux furent les habitants qui contribuèrent à cette fourniture. On sait que quinze d'entre eux livrèrent ensemble 25 tourtes du poids total de 487 livres.

Les deux jours suivants les réquisitions de pain continuèrent à Semelay.

Le 23, un char à bœufs partit encore pour Luzy avec un chargement de 59 tourtes pesant 1,192 livres. Le château de la Bussière, habité par Mme Charleuf, avait fourni seul 5 tourtes de 20 livres.

Le 24, nouvel envoi de 36 tourtes du poids total de 675 livres.

Enfin, à une date imprécise, mais que l'on peut fixer sans crainte d'erreur du 25 au 27 juillet, Semelay expédia encore à Luzy pour la subsistance des troupes autrichiennes 43 tourtes pesant 825 livres (1).

En sus de ces chargements de pain, la commune fournit aux troupes autrichiennes 25 livres de sel et 5,000 livres de paille. Peut-être obtempéra-t-elle encore à d'autres réquisitions, qui n'auraient pas laissé de trace.

(1) La pièce mentionnant cette livraison était classée la dernière avec les pièces relatives aux livraisons effectuées au magasin de Luzy pour les troupes autrichiennes. C'est ce qui nous a permis d'en fixer approximativement la date.

Ces premières réquisitions paraissent s'être exécutées facilement; ce qui est explicable, car le pays n'était encore ni las ni épuisé. Au moins ne trouve-t-on pas de preuve d'intervention et de menaces directes des autorités militaires autrichiennes pour obtenir ce qu'elles demandaient.

Mais la bonne volonté des maires et des habitants ne pouvait durer toujours. Après s'être dépouillés d'une partie de leurs provisions, ils devaient naturellement devenir récalcitrants devant des exigences sans cesse renouvelées et dont rien ne faisait prévoir la fin.

III

Première occupation de Luzy par les Wurtembergeois

Les Autrichiens furent remplacés à Luzy par des Wurtembergeois. Avec eux les difficultés commencèrent.

Jaloux de ménager les intérêts de leurs communes, les maires atermoyaient, et les ordres de réquisition même menaçants du maire de Luzy, ne suffisaient plus à les stimuler.

Aussi, le 28 juillet, le maire de Semelay reçut-il directement du capitaine de Varrot, commandant la place de Luzy, un ordre de réquisition lui prescrivant d'envoyer à Luzy, le jour même, avant quatre heures de l'après-midi, sous peine d'exécution militaire :

3 tonneaux de vin rouge (ou leur valeur à 72 fr. le tonneau).
2 bœufs du poids de 500 livres.
2.000 livres de pain en tourtes *et non en morceaux*.
60 bottes de paille (1).

(1) Les bottes de paille étaient le plus souvent comptées à 20 livres. Il y en avait aussi de 15 livres, de 25 livres et de 30 livres. A défaut d'indication de poids, on doit penser qu'il s'agit de bottes de 20 livres.

Le délai de livraison était vraiment court, surtout pour le pain. Cependant il n'y avait pas de réclamation possible, car l'autorité militaire Wurtembergeoise exigeait promptitude dans l'exécution de ses ordres. Le maire en aurait eu bientôt la preuve s'il en avait douté, car le lendemain un nouvel ordre du commandant de place de Luzy le requérait de faire porter un pli à Moulins-Engilbert et lui donnait quinze minutes seulement pour faire partir un exprès, en l'avertissant que tout retard engagerait sa responsabilité et que constatation serait faite du délai de réexpédition.

Le commandant de place s'appelait alors A. . fleischmann (1).

Une dépêche dont la transmission était si urgente devait être d'une haute importance et par conséquent émaner d'un chef de rang élevé. Elle contenait probablement des ordres du prince Adam de Wurtemberg (2), commandant de la division de cavalerie wurtembergeoise.

Sa présence au chef-lieu de canton ce jour-là nous est connue par un ordre de réquisition, qui révèle en lui un amateur de bonne chère. Cet ordre, signé encore du même commandant de place, et expédié à sept heures du matin, est adressé au maire de Semelay à titre tout à fait personnel. Il vaut la peine d'être reproduit *in extenso,* car il montre le sans-gêne avec lequel un prince allemand pouvait se conduire en France en 1815.

Le voici :

« Le commandant de place des troupes wurtembergeoises
» en station à Luzy, requiert M. Bonneau du Martray d'en-
» voyer aujourd'hui avant midi, chez M. le Maire de Luzy,
» des provisions de bouche en : dindes, volailles, gibier,
» agneaux, veau, beurre, laitage, légumes, fruits, vins fins,
» liqueurs, café, chocolat et autres objets, pour aider à la
» subsistance de Son Altesse le Prince Adam de Wurtemberg,

(1) Sa signature, relevée sur deux pièces, est en partie illisible.

(2) Le prince Adam de Wurtemberg était le neveu du roi de Wurtemberg, Frédéric Ier, et par conséquent le cousin germain du prince royal de Wurtemberg, qui commandait le 3e corps d'armée allié, et de Catherine de Wurtemberg, femme de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie. Sa mère était fille du prince Adam Czartoriski, l'ami et le conseiller d'Alexandre Ier, empereur de Russie. Il passa plus tard au service de la Russie.

» actuellement logé chez M. le Maire de Luzy, et successive-
» ment tous les jours et à la même heure, tant que Son Altesse
» séjournera à Luzy, à peine de subir l'exécution militaire.

» A Luzy, le 29 juillet 1915, heure de sept du matin.

» Réquisition auf Befehl Sr Durchlaucht des G. Division-
» naire, Prinz Adam von Wurtemberg.

» *Le Commandant de place*,

A... fleischmann.

Quels festins le prince Adam allait faire! Sans doute il mourait de faim dans la matinée du 29 juillet, puisqu'il montrait tant de hâte à approvisionner sa table et à la garnir si bien.

Mais le maire de Semelay n'était pas seul frappé. S'il était particulièrement requis de satisfaire à l'appétit d'un prince de la famille royale de Wurtemberg, il n'en continuait pas moins, comme maire, à recevoir des réquisitions pour assurer la subsistance des troupes cantonnées à Luzy et encore pour d'autres objets.

Ainsi, le 30 juillet, il avait dû requérir les métayers de la Bussière d'effectuer des transports à Nevers, et cependant Mme Charleuf était obligée d'envoyer à Luzy, pour ce même jour, avant midi, un bœuf de 500 livres et 5.000 livres de foin. Le lendemain elle devait encore faire charger à Mary-sous-la-Montagne cinq voitures à destination de Luzy. Les réquisitions devenaient inexécutables.

Les autres communes du canton n'étaient pas mieux partagées. La situation s'aggravait.

Aussi, le 31 juillet, tous les maires du canton, convoqués par le maire de Luzy, se réunirent-ils chez lui pour « délibérer sur les intérêts de leurs communes respectives et faire au prince de Wurtemberg les représentations nécessaires pour adoucir leurs situations pénibles. »

Quel accueil reçurent-ils du prince? Certainement il ne fut pas mauvais pour tous. car le maire de Semelay reçut le même jour, du prince Adam de Wurtemberg, une sauvegarde, ordonnant sous peine de mort d'épargner sa personne, ses propriétés et toute sa commune.

Cette sauvegarde n'était peut-être pas très désintéressée de la part du prince, car, si le Martray avait été pillé, il aurait été obligé de se priver de volailles, vins fins et autres bonnes choses qu'il y prenait pour sa table et qui sans doute devenaient rares. Son égoïsme ne pouvait cependant être poussé au point de refuser d'étendre sa protection à toute la commune. Semelay bénéficia donc de l'acte de bienveillance du prince.

Mais la sauvegarde présente encore un intérêt d'un autre ordre.

Rédigée en allemand, sur une feuille de 40 centimètres sur 50, elle est signée au nom du prince Adam de Wurtemberg par son chef d'état-major, qui, à la suite de ses emplois de colonel aide-de-camp de S. M. le Roi de Wurtemberg, de chef d'état-major de la division de cavalerie du 3e corps d'armée allié, ne manque pas de mentionner les cinq ordres de chevalerie dont il est revêtu, sans en excepter la Légion d'honneur, où il a le grade d'officier, distinction qu'il avait méritée dans les armées napoléoniennes et qui était trop glorieuse pour qu'il l'oubliât, même devenu ennemi de Napoléon. Son nom mérite d'être retenu. Il a signé : Baron de Bismark (1).

(1) Bismark (Frédéric-Guillaume, Baron, puis Comte de), fut un des plus vaillants cavaliers des guerres napoléoniennes. Né le 28 juillet 1783 à Windheim (Westphalie), il prit, en 1805, du service comme officier dans la *King's German Legion* formée en Angleterre avec les Hanovriens fidèles au roi, et participa avec elle à l'expédition que Lord Cathcart conduisit dans l'Allemagne du Nord, en vue de conquérir la Hollande sur les Français. Démissionnaire en 1807, il épousa la princesse Auguste de Nassau, fille du duc Frédéric. N'ayant pu obtenir son admission dans l'armée autrichienne, il entra au service du roi de Wurtemberg, allié de Napoléon.

Capitaine du régiment des Chevau-Légers wurtembergeois du Corps, il commande le 1er mai 1809 la pointe d'avant-garde du corps de Masséna et défait à Riedau un bataillon et deux escadrons ennemis. Masséna le présente le 5 mai à l'empereur, au château d'Enns, « comme un jeune officier de la cavalerie allemande qui donne beaucoup d'espérance » Napoléon, instruit du fait d'armes de Riedau, nomme le jeune capitaine chevalier de la Légion d'honneur, fait aussitôt attacher sur sa poitrine les insignes de l'ordre par le maréchal Berthier, prince de Neufchâtel, et ordonne de le citer au bulletin des opérations. Le roi de Wurtemberg le récompense aussi en le nommant chevalier du Mérite militaire.

Le maire de Semelay pouvait croire sa commune et ses propriétés particulières exemptes de réquisitions ; il devait être bientôt détrompé.

IV

Première occupation de Semelay par les Wurtembergeois

La sauvegarde du prince Adam de Wurtemberg paraît avoir évité pendant quelques jours à Semelay des réquisitions pour le magasin des subsistances de Luzy Mais la commune n'en continua pas moins à être éprouvée par l'invasion et même plus durement encore, car des troupes y furent envoyées en cantonnements et elle dut déférer à toutes leurs réqui-

En Russie, le 8 août 1812, Bismark commande l'escadron de tête de la brigade Beurmann, et se couvre de gloire au combat d'Inkowo.

Rentré en Wurtemberg en février 1813, il est mis à la tête d'un régiment de chevau-légers, affecté au corps de Bertrand. Le 26 mai, à Seifersdorf, les Russes tentent une surprise ; Bismark y est blessé, gagne la croix d'officier de la Légion d'honneur, et est cité au bulletin des opérations comme ayant fait tourner la chance en faveur des Français.

Mais la bataille de Leipzig allait bientôt modifier le système des alliances. Le Wurtemberg entrant dans la coalition européenne, ses troupes, placées sous les ordres du prince royal, formèrent le 4e corps de l'armée alliée. Sa cavalerie, renforcée plus tard d'un régiment de hussards autrichiens, d'une division de cuirassiers russes et d'une division de cuirassiers autrichiens, constituait un superbe corps dont Bismark fut quartier-maître général. Dans ces fonctions, il se signala maintes fois contre ses alliés de la veille.

En 1815, nous le retrouvons chef d'état-major de la division de cavalerie wurtembergeoise.

Il fut retraité comme lieutenant-général, ayant pris part à quatre-vingt-deux batailles ou combats, et mourut à Constance en 1860. C'était un écrivain militaire distingué.

Tel fut l'officier de la Légion d'honneur que les habitants de Luzy virent dans les rangs de l'ennemi en 1815.

Il appartenait à une branche cadette de la famille du prince de Bismark, le célèbre chancelier de l'empire d'Allemagne.

On trouve son nom écrit tantôt Bismark, tantôt Bismarck.

sitions. Les premiers détachements qu'elle reçut appartenaient même à la division de cavalerie du prince Adam de Wurtemberg, de sorte qu'il est permis de se demander si la sauvegarde délivrée par ce prince n'avait pas un caractère quelque peu ironique. A la date qu'elle porte, un demi-escadron du 5e régiment de chasseurs à cheval était même cantonné à Semelay depuis le 28 juillet.

Commandé par le capitaine Speth, il était fort de :

60 hommes
80 chevaux,
4 voitures.

Maréchaux-ferrants, tailleurs et cordonniers furent requis de travailler pour lui.

Des vivres furent demandés à la commune pour les ouvriers comme pour les soldats.

Le demi-escadron du capitaine Speth resta à Semelay jusqu'au 5 août Son séjour coûta aux habitants :

831 livres de viande,
1,240 livres de pain,
300 bouteilles de vin,
1,173 livres de foin,
114 boisseaux d'avoine du poids de 30 livres (1).

Le commandant du détachement avait demandé 410 bouteilles de vin ; il exigea 120 francs en argent comme indemnité représentative pour les 110 bouteilles manquantes et refusa de donner reçu de ses perceptions. Procès-verbal de ce refus fut dressé par le maire et envoyé au sous-préfet de Château-Chinon.

Un demi-escadron du même régiment remplaça celui du capitaine Speth. Il était sous les ordres du lieutenant de Hunersdorff et était détaché de l'escadron du capitaine Abele (2) ; il resta cantonné dans la commune jusqu'au 16 août.

Son effectif était de :

(1) Il faut entendre par cette expression un boisseau contenant 30 livres de blé. C'est le double-décalitre.

(2) Ce nom a été porté par plusieurs officiers de l'armée wurtembergeoise, notamment par un général aide-de-camp du roi de Wurtemberg. Cet officier général avait des parents du même nom, naturalisés français.

50 hommes,
60 chevaux.

Ses exigences pendant onze jours furent de :

720 livres de viande,
1,220 livres de pain,
150 bouteilles de vin.
11,130 livres de foin,
70 boisseaux d'avoine du poids de 30 livres,
70 boisseaux d'orge du poids de 30 livres,
4 000 livres de paille.

La commune ne fournit pas les 150 bouteilles de vin; elle versa 345 francs au chef de détachement comme indemnité représentative. De plus, elle fut astreinte à payer, comme indemnité de couvert, 80 francs aux officiers présents et 125 francs pour le lieutenant-colonel absent.

Enfin, au départ, le détachement réclama pour la route :

30 boisseaux d'avoine du poids de 30 livres,
10 sacs (du prix de 3 francs) pour emporter l'avoine,
2 bœufs de 400 livres.

Le lieutenant de Hunersdoff consentit à donner reçu des 345 francs d'indemnité représentative du vin, des 125 francs d'indemnité de couvert pour le lieutenant-colonel et des deux bœufs. Il refusa pour le reste, ce dont procès-verbal fut dressé comme précédemment.

Afin de ne pas épuiser la commune, le maire de Semelay avait demandé, par voie de réquisition, l'aide des communes d'Avrée et de Villapourçon pendant le séjour des deux détachements de cavalerie. Il obtint, le 2 août, 3,850 livres de foin et 118 francs 50 du maire d'Avrée et, le 15 août, 10 boisseaux d'avoine et 35 francs du maire de Villapourçon. Ce dernier, Marceau du Ligny, s'excusait en même temps auprès du maire de Semelay de ne pouvoir envoyer davantage et le remerciait d'avoir arrêté un détachement prêt à partir pour Villapourçon, à fin d'exécution militaire.

En effet, un ordre de réquisition, daté du 11 août et contresigné par le lieutenant de Hunersdorff, demandait à Villapourçon, pour le lendemain, 50 doubles décalitres ou

25 boisseaux (mesure de Moulins-Engilbert (1) et une feuillette de vin susceptible d'être remplacée par une indemnité représentative de 60 francs ; il y avait donc eu retard et insuffisance de livraison. On ignore par quel moyen le maire de Semelay put empêcher l'exécution militaire.

Dans la commune de Semelay le foin nécessaire aux deux détachements de cavalerie avait été demandé à 24 propriétaires ou cultivateurs, taxés de 80 livres à 2,000 livres selon leurs ressources.

L'avoine avait été très difficile à trouver. Le stock de la récolte précédente était presque épuisé, au commencement du mois d'août, et la récolte de l'année n'était ni battue ni même entièrement coupée. En s'adressant à 19 propriétaires ou cultivateurs, le maire de Semelay réunit seulement 120 boisseaux par quantités variant de 2 à 35 boisseaux. Il demanda alors à 12 exploitations agricoles des gerbes d'avoine représentant, sur estimation, les boisseaux en déficit. Il obtiut ainsi la valeur de 101 boisseaux par quantités variant de 3 à 20 boisseaux.

La difficulté d'obtenir de l'avoine explique que les chefs de détachement aient accepté une substitution d'orge à avoine. Elle monta à 46 boisseaux, livrés par 21 habitants en quantités variant de 1 à 8 boisseaux, exception faite pour Mme Charleuf, qui put disposer de 18 boisseaux à la Bussière

La viande fut demandée sur pied aux grands proprietaires.

(1) Ceci prouve que les mesures de volume, en usage au commencement du XIXe siècle, étaient nombreuses. Chaque châtellenie du duché de Nevers avait autrefois les siennes, ainsi que mainte seigneurie. Il y en a beaucoup dont la valeur n'est plus connue avec certitude. D'après la réquisition précitée, le boisseau de Moulins-Engilbert aurait valu 0 h. 4. Une note de la main du maire de Semelay, au bout d'un état de répartition, nous apprend que les 10 boisseaux de Moulins-Engilbert équivalaient à 16 boisseaux de Luzy. Ce rapport donne 0 h. 25 pour valeur métrique du boisseau de Luzy, résultat qui ne concorde pas avec celui que donne une lettre sans date et sans signature, trouvée dans les archives du Martray. En voici le texte : « Monsieur, je ne puis vous dire ce que l'ancien boisseau de la Montagne pèse. Celui de Mary doit être celui de la Roche-[Milay], que l'on prend pour 42 livres et celui de Luzy pour 32 ».

D'après cette lettre, le boisseau de Luzy n'aurait été que de 0 h. 21. Les boisseaux de Moulins-Engilbert, de Luzy, de la Roche-Milay et de la Montagne, ne sont pas mentionnés dans *Les Anciennes mesures du Nivernais*, par Gauthier.

Ils livrèrent six taures, vaches et bœufs pesant de 190 à 300 livres, au total 1,560 livres. Les deux bœufs, du poids de 400 livres chacun, à fournir au départ du second détachement, furent trouvés l'un à Crémat, l'autre aux Bois de la Roche.

La paille fut réquisitionnée chez une quarantaine d'habitants en quantités allant de 1 à 44 bottes de 15 à 20 livres.

Le pain et le vin exigèrent moins de peine de la part du maire.

Il assura personnellement aux troupes 1,046 livres de pain, Mme Charleuf en donna 80 livres; M. de Lunas céda, comme propriétaire du domaine des Bois de la Roche, en représentation de 750 livres de pain, 25 boisseaux de blé que le maire fit moudre et transformer en pain. Quelques personnes donnèrent le complèment pour arriver à 2,460 livres de pain.

Quant au vin, si l'on y substitua partiellement l'indemnité représentative, ce n'était pas faute d'en avoir; mais sans doute on préférait ménager l'approvisionnement que le maire réussit à constituer en fournissant pour sa part 291 bouteilles, tandis que Mme Charleuf en avançait 61 et divers autres habitants de petites quantités qui firent monter le tout à 560 bouteilles.

Mais la réquisition des denrées chez l'habitant n'était pas la seule exigence des chefs de détachement, il fallait encore les conduire dans les cantonnements, et le maire devait indiquer à chaque habitant le centre de distribution où il aurait à opérer ses livraisons. Or les chasseurs occupaient quatre cantonnements : Semelay, Le Plessis, Le Martray et La Bussière.

D'après les quantités de foin consommées dans chacun d'eux, on peut dire que le nombre des chevaux fut de :

22 à 25 à Semelay,
7 à 9 au Plessis,
15 à 18 au Martray (1),
6 à 8 à La Bussière.

(1) Pour le Martray, l'effectif est rigoureusement exact ; il est indiqué sur un état où le régisseur de la terre a consigné tout ce qu'il a remis à la troupe en argent ou en nature. Plusieurs cuissons (sic) de pain y sont inscrites sans autre indication. Pour deux d'entre elles il est dit que c'est une cuisson de pain de fleur de seigle.

L'argent exigé par les chefs de détachement fut avancé successivement par le maire jusqu'à concurrence de 690 francs; le complément fut fourni par une quarantaine d'habitants par petites sommes jusqu'à concurrence de 2,720 francs (1).

Pendant le séjour des chasseurs à cheval, un autre détachement wurtembergeois passa à Semelay; il y entra en cantonnements dans la soirée du 29 juillet. Son effectif n'est pas connu, mais il était certainement élevé, car la seule section de Mary sous la Montagne eut à loger 112 hommes et la terre de La Bussière reçut pour sa part 1 lieutenant, 2 sergents et 14 soldats qui s'y conduisirent fort mal.

M. Desplaces de Charmasse, gendre de Mme Charleuf, porta plainte contre eux. Ils avaient volé 24 serviettes, 4 draps et 2 couvertures, causé de grandes pertes aux meuniers, menacé et mis en fuite les métayers. La date du départ de ce détachement est inconnue; il n'y a pas trace de distributions pour lui (2).

Telle fut la première occupation de Semelay par l'étranger.

V

Seconde occupation de Semelay par les Wurtembergeois

Avant la fin du mois, Semelay subit une seconde occupation wurtembergeoise. Elle était d'ailleurs prévue.

Dès le 2 août, le sous-préfet de Château-Chinon en avait informé le maire de Luzy et l'avait autorisé à réunir en commission les maires du canton pour répartir les troupes entre les communes proportionnellement aux ressources de

(1) D'après les ordres de réquisition, la somme due aux deux détachements ne devait monter qu'à 670 fr. en tout. Nous ne connaissons donc pas toutes les réquisitions en numéraire.

(2) La plainte de M. Desplaces de Charmasse, dont le destinataire inconnu paraît avoir été le commandant de la troupe, est la seule pièce qui fasse mention de ce détachement.

chacune d'elles ct pour arrêter la constitution de magasins de subsistances.

Cette réunion avait eu lieu le 7 août à Luzy.

Les décisions qui y furent prises ne nous sont pas connues.

Le maire de Semelay eut d'ailleurs le temps de prendre ses dispositions pour la nouvelle occupation dont il avait été avisé.

Le 28 août seulement, un détachement du 8e régiment d'infanterie wurtembergeoise arriva à Semelay. Il se composait de :

1 officier,
60 hommes.

Le 3 septembre, il fut réduit à :

1 officier,
30 hommes.

La compagnie à laquelle il appartenait occupait non seulement Semelay, mais encore Rémilly, Montaron, Saint-Honoré et peut-être d'autres communes. Elle était commandée par le capitaine de Ringler, qui logeait dans la commune de Montaron, au château de Poussery, chez M. le marquis de Vitry. Tombé malade à Poussery, cet officier ne vint jamais inspecter le détachement de Semelay.

L'état-major du régiment cantonnait à Moulins-Engilbert.

Le lieutenant Hauber, qui commandait le détachement de Semelay, se logea au Martray. Le détachement de Rémilly était probablement placé aussi sous ses ordres, car, le 12 septembre, il se trouvait de passage chez M. Aubergy, au château de la Verrerie, situé dans cette commune, et il y était retenu, la nuit suivante, par une indisposition,

Vers le 15 septembre, le lieutenant Hauber alla au château de Poussery voir son capitaine, qui souffrait de la fièvre et de maux d'estomac. Il ne revint pas au Martray. Son capitaine lui transmit l'ordre du colonel de se rendre au château de la Montagne pour y prendre le commandement direct du détachement de Saint-Honoré, tout en conservant celui de Semelay.

A en juger par la correspondance qu'il entretint avec le maire de Semelay jusqu'au 10 octobre, le lieutenant Hauber

était un homme poli, même aimable, maniant la langue française avec facilité et correction. Jusqu'au 18 septembre il manifesta par deux lettres l'intention de revenir loger avec le détachement de Semelay. Le 18 seulement, il demanda l'envoi de son domestique et de ses bagages à la Montagne.

Les relations du lieutenant Hauber avec le maire étaient vraiment aussi satisfaisantes qu'elles pouvaient l'être entre un maire qui défendait les intérêts de sa commune et le commandant d'une troupe d'occupation obligé de réclamer tout ce qui lui était dû. Le lieutenant Hauber cherchait même à ne pas heurter le maire de front. Ainsi, lorsqu'il avait quitté le Martray pour aller à la Montagne, les frais de couvert lui avaient été supprimés à Semelay. Informé de ce fait, le capitaine de Ringler en marqua d'autant plus d'irritation qu'il jugeait que la commune de Semelay avait été ménagée dans toute la mesure du possible et qu'elle devait obligatoirement, disait-il, les frais de couvert du chef de détachement, bien qu'il eut transféré sa résidence sur la commune de Saint-Honoré.

Le lieutenant Hauber, contraint d'appuyer cette réclamation, préféra employer l'intermédiaire du curé; il le convainquit de la justesse d'appréciation du capitaine de Ringler et par lui obtint satisfaction auprès du maire, qui paya les frais de couvert jusqu'au 28 septembre.

En dehors de ce fait particulier, la correspondance du lieutenant Hauber ne contient rien de très intéressant jusqu'à la fin du mois Dans une lettre il demande au curé de l'élixir pour soulager les maux d'estomac du capitaine de Ringler; dans une autre il réclame 23 francs pour payer les médicaments des malades du détachement, en traitement à Moulins-Engilbert.

Cependant l'occupation étrangère allait prendre fin dans les départements du Centre, pour se prolonger encore pendant trois ans sur les frontières.

Le 26 septembre, les souverains avaient signé le traité de la Sainte-Alliance. Les dernières négociations relatives aux cessions de territoire et à l'indemnité de guerre à exiger de la France allaient aboutir, le 2 octobre, à la signature des préliminaires de paix. Le traité complet devait être conclu peu de temps après.

A la fin de septembre, des mouvements de troupes s'annonçaient à Semelay et aux environs. Il semble que c'était en vue d'une concentration précédant le départ.

Le 30 septembrele, lieutenant Hauber demandait enfin des équipages. Mais, en même temps, il avait soin de réclamer au maire encore 10 francs d'indemnité de couvert pour les journées des 29 et 30 septembre, en l'informant que par ordre du général en chef les écus de six francs ne seraient acceptés qu'avec quatre sols de perte.

Le 2 octobre, le détachement quittait Semelay.

Le 5 octobre, le lieutenant Hauber écrivit encore du château de la Montagne une lettre au maire de Semelay pour régler diverses questions restées pendantes au départ du détachement. Ainsi, il le priait de lui envoyer une nouvelle somme de 10 francs pour son indemnité de couvert des 1er et 2 octobre et une autre de 16 francs comme supplément d'indemnité représentative d'eau-de-vie, parce que la commune n'avait payé la ration que cinq sols au lieu de sept.

La dernière lettre écrite du château de la Montagne, le 10 octobre, par le lieutenant Hauber, n'est qu'un long remerciement mêlé de compliments pour les personnes avec lesquelles il a été en relations et d'enthousiasme pour le pays. Les habitants de Semelay furent peut-être très heureux qu'un ennemi emportât d'eux un si bon souvenir, mais ils furent certainement encore plus satisfaits d'être débarrassés de l'occupation étrangère.

En trente-cinq jours le détachement d'infanterie avait exigé :

2,616 livres de pain,

1,328 livres de viande,

315 francs d'indemnité représentative de vin,

22 francs 40 d'indemnité représentative d'eau-de-vie,

61 francs pour réparations de voitures,

23 francs de médicaments,

15 francs 75 de toile (7 aunes à 2 francs 25).

La toile, réquisitionnée au château de la Bussière, fut envoyée au colonel, à Moulins-Engilbert.

En sus de ces réquisitions régulières, on trouve trace, à cette même époque, d'une quête à domicile qui produisit en deux jours 46 douzaines d'œufs donnés par 46 habitants dont

quelques-uns livrèrent aussi un peu de beurre, de lard ou de graisse. La cause de cette quête n'est pas expliquée.

Les réquisitions n'étaient pas faciles à assurer pour le pain ; le maire dut s'adresser encore à un grand nombre d'habitants. Souvent il ne put obtenir d'eux que du grain, qu'il devait faire transformer en farine, puis en pain. Pour la viande, au contraire, les habitants les plus riches furent seuls mis à contribution; ils fournirent 15 bœufs, vaches ou veaux, dont le poids variait de 90 à 200 livres.

VI

Seconde occupation de Luzy par les Wurtembergeois

Les charges imposées à la commune de Semelay par le séjour des Wurtembergeois, à la fin de septembre, ne furent pas les dernières que l'invasion fit peser sur elle.

Elle fut encore grevée de la subsistance partielle des troupes qui traversèrent continuellement Luzy de la fin de septembre à la fin d'octobre.

Le 9 septembre, le Comité des subsistances de Luzy avait déterminé la part que toutes les communes du canton auraient à fournir en denrées diverses au magasin de Luzy. Celle de Semelay fut fixée pour le foin à 10,000 livres (1).

Dès le 10 septembre les maires étaient invités à opérer leurs premières livraisons.

Les denrées demandées ce jour-là à Semelay montaient à :

1,000 livres de farine de seigle (*sic*), de bonne qualité,

300 doubles décalitres d'avoine, à livrer le 12 septembre avec une somme de 500 francs dont le trésorier délivrerait reçu.

(1) Aucune trace de la part qu'elle eut à fournir en autres denrées. Cette part était importante, à en juger par les réquisitions auxquelles la commune dut satisfaire jusqu'aux premiers jours d'octobre.

De plus, 1,200 livres de viande sur pied devaient être envoyées de Semelay à Luzy au fur et à mesure des demandes,

C'était prématuré. Le maire obtint un ajournement qui se prolongea presque jusqu'à la fin du mois.

Enfin, le 26 septembre, le maire de Luzy réclama définitivement pour le lendemain les denrées qu'il avait primitivement exigées pour le 12 septembre. Encore ne demandait-il plus que la moitié de la fourniture de farine et d'avoine. Mais il voulait recevoir en même temps la somme de 500 francs complète et la moitié de la viande sur pied. C'était pour des troupes de cavalerie wurtembergeoise qui arrivaient par Bourbon-Lancy.

La réquisition ne se fit pas facilement. Il fallait avant tout pourvoir aux besoins de l'infanterie qui occupait la commune. Quatre des principaux habitants de Semelay fournirent ensemble 84 boisseaux d'avoine et deux autres envoyèrent chacun une tête de bétail à Luzy.

Cependant le maire de Luzy criait famine. Pressé par le colonel commandant les troupes de passage, il écrivit au maire de Semelay, le 28 septembre, à 6 heures du soir, que, faute par la commune de Semelay de fournir le lendemain 29, avant dix heures du matin, l'argent et la moitié de la réquisition, un détachement serait installé au Martray aux frais personnels du maire. Il ajoutait toutefois que la livraison de viande n'était pas urgente.

Cette mise en demeure ne paraît pas avoir beaucoup ému le maire de Semelay, car, le 30 septembre, il n'avait encore rien fourni. Aussi, ce même jour, dès dix heures du matin, une nouvelle réquisisition, le menaçant personnellement de l'envoi de garnisaires, lui était-elle adressée par le commandant de la place de Luzy. Elle existe encore; elle est signée *de Rabus*, sans mention de grade. Il fallut l'exécuter; un nouvel atermoiement n'était plus possible.

Le maire était mis dans l'obligation de livrer au magasin militaire de Luzy, au plus tard le lendemain, 1er octobre, à sept heures du matin :

2,000 livres de foin en bottes de 5 kilogrammes,
100 boisseaux d'avoine.
300 livres de bœuf sur pied,
500 francs d'indemnité représentative de vin.

Cette fois, le foin était exigé en bottes de poids déterminé; c'était une charge de plus.

La commune livra seulement 1,690 livres de foin le 1er octobre et 100 boisseaux d'avoine le 2 octobre. Elle ne fut pas tenue quitte du complément et dut déférer à d'autres réquisitions.

Le 5 octobre, à dix heures du soir, le maire était encore requis de faire conduire, le lendemain, à Luzy, 200 bottes de pailles du poids de 25 livres. Elles furent livrées. La voiture qui les transporta fut prise aux Renauds.

La commune de Semelay n'en restait pas moins débitrice de 6.310 livres de foin. De là, nouvelle réclamation du maire de Luzy, le 8 octobre.

Cependant, le général comte de Franquemont (1), qui avait succédé au prince royal de Wurtemberg comme commandant le 8e corps d'armée allié, avait établi son quartier général à Luzy, le 7 octobre, et adressé dès le lendemain, au maire de la ville, une réquisition de vivres et de fourrage pour 10.000 hommes et 3.000 chevaux qui devaient traverser incessamment la ville.

Dans l'impossibilité d'y satisfaire, le maire en référa, dès le soir, au sous-préfet de Château-Chinon, qui fit lui-même, dans la nuit, la répartition de cette charge nouvelle entre les communes et envoya, le 9, à trois heures du matin, au maire de Semelay l'ordre d'expédier au magasin de Luzy un acompte de 3.000 livres de foin. L'intervention du sous-préfet ne pouvait cependant vaincre les impossibilités. Le 16 octobre, la commune devait encore un arriéré de 6.780 livres de foin pour être quitte de toutes les réquisitions de fourrage mises à sa charge à diverses reprises.

Les livra-t-elle plus tard? On ne saurait l'affirmer, car désormais on ne trouve plus trace que de deux livraisons faites par elle à Luzy : 890 livres de foin cédées par 7 habitants le 18 octobre; 4 boisseaux de blé, le 22 octobre, sur réquisition du sous-préfet, qui s'était transporté à Luzy,

(1) Encore un vétéran des armées de Napoléon. En 1813, il commandait la division fournie par le roi de Wurtemberg à Napoléon ; il fut blessé dans nos rangs à la bataille de Bautzen.

sans doute pour veiller lui-même à l'exécution des réquisitions.

Le mouvement de retraite des troupes étrangères qui occupaient la Nièvre s'achevait cependant. Les ordres de réquisition frappaient maintenant sur les voitures nécessaires au transport des malades et des bagages. Ce ne fut certainement pas cette dernière charge qui fut la plus mal accueillie.

Semelay en souffrit peu. Déjà, le 12 octobre, le commandant des troupes stationnées à Luzy avait requis le maire de la ville de lui fournir, avant la nuit, 15 chars à bœufs. Sur ce nombre, trois seulement furent pris à Semelay, où des soldats vinrent les chercher.

Le 22 octobre, nouvelle réquisition de voitures, émanant, cette fois, du sous-préfet ; il prescrivait au maire de Semelay d'envoyer à Luzy 2 chars garnis de paille, attelés de 4 bœufs et pourvus de fourrage pour la nuit, afin de conduire à Autun les malades des troupes wurtembergeoises.

Enfin, le 23 octobre, dernière réquisition du sous-préfet. Semelay devait encore envoyer pour le service des troupes alliées, à Luzy, le jour même, avant 6 heures du soir, 2 chars à bœufs garnis de paille et pourvus de deux jours de fourrage.

VII

Régularisation des réquisitions.

Le 4 novembre, les passages de troupes étant terminés, le maire de Luzy, dans le but de vérifier les entrées du magasin des subsistances de la ville, demanda aux maires des communes du canton l'état des livraisons qu'ils y avaient faites. Evidemment cette vérification avait pour objet de présenter au sous-préfet de Château-Chinon une comptabilité parfaitement en règle. En effet, ce fonctionnaire était obligé d'établir le compte général de toutes les fournitures faites par les communes à l'armée d'occupation. C'était là un lourd travail

de centralisation, préparé par celui des maires, qui avaient à remplir des tableaux très détaillés des réquisitions exécutées dans leurs communes respectives. Distincts pour les livraisons exigées par les troupes cantonnées dans la commune et pour celles faites au magasin de Luzy, ces tableaux présentaient l'état nominatif de tous les habitants qui avaient satisfait aux réquisitions et l'indication dans des colonnes diverses de ce que chacun d'eux avait fourni en denrées et en numéraire.

Les tableaux communaux renseignent exactement sur les charges que le séjour des armées alliées en France fit peser sur la population.

A Semelay, 276 habitants furent mis à contribution pour la subsistance des troupes stationnées dans la commune.

Ils fournirent :

119	doubles-décalitres de froment. .	440f 30
174	doubles-décalitres d'orge. . . .	348 »
338	doubles-décalitres d'avoine. . .	338 »
2.800	livres de bœuf.	1.120 »
1.690	livres de vache.	407 »
500	livres de taureau.	200 »
30	livres de mouton.	12 »
2	poinçons 1/2 de vin.	250 »
440	bouteilles de vin.	220 »
25	livres de sel.	7 50
2.953	bottes de foin (1).	885 90
673	bottes de paille (1).	105 95
17	sacs de toile.	45 75
6.825	livres de pain.	887 25
	Argent pour objets divers.	1.401 70
	TOTAL.	6.669f 35

Pour obtenir ces denrées et numéraire, il avait fallu s'adresser même aux plus pauvres. A côté des grands propriétaires dont les parts de fourniture sont de 210 fr., 215 fr., 225 fr , 507 fr., 769 fr., 1.091 fr. On trouve des gens de modeste aisance, dont la part varie de 120 à 30 fr. et une foule

(1) La totalisation n'a pas été faite en livres. C'est extraordinaire, puisque les bottes n'étaient pas toutes du même poids.

de laboureurs, dont la part descend à quelques francs et même à quelques centimes.

La charge de l'approvisionnement partiel du magasin militaire de Luzy obligea le maire de Semelay à recourir à 116 habitants, qui fournirent :

4,705 livres de pain,
480 bouteilles de vin,
820 livres de viande,
40 boisseaux de seigle,
217 boisseaux d'avoine,
14.730 livres de foin,
2.250 livres de paille.

La valeur totale de ces denrées montait à 1.861 fr. 66. Il n'y a pas de tableaux indiquant l'argent envoyé à Luzy.

Ainsi l'occupation étrangère avait coûté à Semelay 8.531 fr. 01 et probablement davantage.

Cette somme était énorme pour l'époque. On s'en rendra mieux compte lorsqu'on saura que le budget de la commune ne montait pas alors à 400 fr.

Rien n'indique que les habitants de Semelay aient jamais été remboursés intégralement de leurs dépenses. Au contraire, le sous-préfet de Château-Chinon n'avait réclamé les tableaux récapitulatifs que pour procéder à une liquidation juste et générale des réquisitions, en répartissant après coup les charges de l'occupation étrangère entre tous les habitants de chaque commune, proportionnellement à leur fortune.

Il le dit nettement dans une circulaire adressée le 21 novembre aux maires de l'arrondissement, pour hâter leur travail.

La répartition des charges fut faite au marc le franc entre tous les habitants d'après le rôle des contributions foncière, mobilière et des patentes. Ceux qui n'avaient pas fourni en proportion de leur fortune furent appelés à opérer des versements en argent comme compensation. Ces versements servirent à indemniser ceux qui avaient au contraire livré plus que leur part proportionnelle.

Mais la somme que coûta à la commune de Semelay l'occupation étrangère ne représente pas toutes les pertes qu'entraîna l'occupation.

On a vu que les réquisitions étaient fréquentes et s'adressaient à une foule d'habitants C'est qu'à cette époque le maire ne pouvait, comme ce serait possible de nos jours, passer un marché avec un fournisseur général. Le commerce des grains et fourrages n'était pas permis par l'état des communications. Le pays devait donc ne compter guère que sur lui-même pour sa subsistance, surtout pendant l'hiver

Le seul commerce d'exportation était celui du bétail, parce qu'il était à peu près indépendant de l'état des chemins.

Par conséquent, réquisitionner du pain en automne, c'était exposer le pays à la famine pour l'hiver; réquisitionner du fourrage, c'était obliger les habitants à vendre prématurément leur bétail, au moment où il leur était le plus nécessaire pour les labours ou réduire les naissances au printemps suivant.

Enfin, les transports de denrées à Luzy et dans les centres de cantonnement de Semelay constituaient des corvées pénibles, et il n'y a aucune pièce indiquant qu'elles aient été rétribuées (1).

Telles furent les charges que l'invasion de 1815 fit peser sur Semelay.

(1) Parmi les pièces relatives à l'occupation étrangère de 1815 se trouve un état de réquisitions frappées sur 46 habitants, en exécution d'un arrêté préfectoral du 1er février. Ces réquisitions montèrent à 16.000 livres de foin, 3.000 livres de paille et 250 boisseaux d'avoine. Une annotation du maire dit que l'ordre lui est parvenu le 9 dans la soirée, que la répartition a été faite immédiatement et enfin que les denrées ont été réquisitionnées dans la nuit et distribuées le 10 février au matin. Nulle indication d'année ni de destination de la réquisition.

Par sa nature, elle témoigne du passage d'un détachement de cavalerie ou de chevaux de remonte.

Ce qui est extraordinaire, c'est qu'elle ne comporte pas de denrées pour la nourriture des hommes.

Le mois où elle a été faite répond à un passage de prisonniers de guerre à Semelay, en 1814. Une lettre particulière adressée d'Autun, au commencement de février 1914, au maire de Semelay, lui annonce, en effet, que l'avance des Alliés rend les prisonniers de guerre arrogants et qu'ils deviennent un danger pour la ville. Par une seconde lettre, le même correspondant félicite Mme du Martray du courage dont elle a fait preuve à Semelay au milieu des prisonniers évacués d'Autun, et exprime le regret que sa femme n'en ait pas montré autant à Autun.

BIBLIOGRAPHIE GÉOLOGIQUE

de la Nièvre et du Morvan,

par MM. l'abbé Joseph DASSE et Paul COMBES fils,

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS,
ET DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

Depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, les publications géologiques sur toutes les régions du globe se sont multipliées dans des proportions réellement prodigieuses.

Tous ces travaux sont disséminés dans une foule de recueils, parfois les plus imprévus. Le géologue, désireux d'aborder l'étude d'une région donnée, est dans l'obligation de se livrer, avant l'examen du terrain, à un travail long et fastidieux de bibliographie, qui lui fait perdre un temps précieux.

Nos recherches, dans le Nivernais, nous ayant procuré l'occasion d'établir, à notre usage, une bibliographie géologique, nous avons voulu en faire profiter nos confrères, et nous donnons aujourd'hui ce travail, étendu à tout le département de la Nièvre et au Morvan.

La classification adoptée est alphabétique par noms d'auteurs, et chronologique pour les œuvres d'un même auteur.

Nous n'avons pas la prétention de donner un travail sans lacune ; nous croyons cependant n'avoir omis aucune référence de quelque importance pour l'histoire géologique de notre région.

Bibliographie géologique de la Nièvre et du Morvan

(*Anonyme*). — Note sur un quartz molaire exploité par M. Pagès, à La Fermeté-sur-Loire, canton de Saint-Benin d'Azy (Nièvre) (*Journal des Mines*, t. XXIX, 1811, pp. 76-78).

ALLARD (Dr Camille). — Eaux thermales sulfureuses de Saint-Honoré-les-Bains, Strasbourg, Silbermann, 1859, in-12, 19 p. (Extrait de la *Revue d'hydrologie médicale française et étrangère*).

ANASTASE (Frère). — Coup d'œil géologique sur le territoire de Corbigny (préface du livre sur Corbigny, de M. l'abbé Marillier), pp. xv à xxix, Nevers, 1887 (*Voir* Marillier).

ANGLÈS-DAURIAC. — Note sur le Bassin houiller de la Bouble (Nièvre) (*Annales des Mines*, 9e série, t. XIX, 1901, pp. 5-56, pl. I-II, carte 1/80.000).

ARCHIAC (D'). — Études sur la formation crétacée des versants sud-ouest, nord et nord-ouest du Plateau Central de la France (*Annales des Sciences géologiques*, t. II, 1843, pp. 169-191, et *Mémoires de la Société géologique de France*, 2e série, t. II, 1846, 158 pages, 3 pl.).

ARCHIAC (A. D') — Histoire des progrès de la Géologie, de 1836 à 1860. Paris, Savy, 1847-60, 8 vol. in-8 : t. II, 2e part., pp. 317, 330, 349, 350 : t. III, p. 319 : t. IV, pp. 314-325 : t. VI, pp. 185-186, 231-232, 318-320, 376-378 : t. VIII, pp. 165-166.

AVRIL. — Analyse des Actes du Conseil général de la Nièvre. — Rapport sur les Mines du département de la Nièvre. Nevers, Fay, 1860, 4 volumes in-8 [illegible] t. II, pp. 396-400.

BARRÉ (Comt O.).— La Géographie militaire et les Nouvelles méthodes géographiques : La France du Nord-Est. Paris, Berger-Levrault, 1899. (*Revue du Génie militaire*, 1899, in-8°, 124 pages, 33 fig., 5 pl.).

Intéressants détails sur la Géologie et la Géographie physique du Morvan et de ses abords.

BARRÉ (Comt O.). — L'Architecture du sol de la France. Paris, A. Colin, 1903, 394 pp.

BAUDIAU (Abbé). — Le Morvand, ou Essai géographique, topographique et historique sur cette contrée, 1re édition. Nevers, Fay, 1854 ; 2e édition. Nevers, Fay, 1865-1867, 3 vol. in-8°, 1 carte.

BELGRAND. – Notice sur la Carte agronomique et géologique de l'arrondissement d'Avallon. Auxerre, Perriquet, 1851.

BERTERA. — Voir *Chancourtois* (*de*).

BERTERA et ÉBRAY. — Carte géologique du département de la Nièvre, à l'échelle de 1/120.000. Morel, Nevers, 1861, in-folio, coloriée.

BERTERA et ÉBRAY (Th.). — Présentation de la Carte géologique du département de la Nièvre, avec indication (par Ebray) de l'utilité qu'elle peut avoir pour l'Industrie et l'Agriculture (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XIX, 1862, p. 1001-1002).

BERTHIER (P.). — Analyse des Mines de fer des houillères de Decize (*Annales des Mines*, 3e série, t. IV, 1833, p. 373).

BERTHIER (P.). — Analyse de l'Eau minérale du Port-Thareau (Nièvre) (*Annales des Mines*, 3e série, t. V, 1834, pp. 530-531).

BERTHOUMIEU (Abbé V.). — Essai bibliographique sur l'Histoire naturelle du Bourbonnais, Chapitre Ier : Géologie. (*Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la*

France, n° 133, janvier 1899, pp. 10-22 ; n° 137, mai 1899, pp. 126-136).

Quelques références sont relatives au Nivernais.

Bonnard (de). — Notice géognostique sur quelques parties de la Bourgogne. (*Annales des Mines*, 1re sér., t. X, 1825, pp. 193-246, 427-480, pl. VI-VII).

Bonnard (de). — Sur la constance des faits géognostiques qui accompagnent le gisement d'arkose à l'est du Plateau central de la France. (*Annales des Mines*, 2e série, t. IV, 1828, 106 p. 3 pl.).

Bonneau du Martray (Paul). — Note sur un bloc erratique situé dans la Vallée de la Dragne, près de Moulins-Engilbert, à 2 kilomètres environ de la faille occidentale du Morvan (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. VI, 1877-78, pp. 598-599, coupe).

Bornet (T.) — Squelette de crocodile trouvé dans une carrière des environs de Nevers (*Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 2e série, t. II, 1866, pp. 436 439).

Boulanger (C.). — Statistique géologique et minéralurgique du département de l'Allier. Moulins, 1844, vol. in-8°, VIII-482 p., une carte et atlas gr. in fol. de 6 pl.

Boulanger (C.) — Description du Bassin houiller de Decize (Nièvre). Paris, 1849, in-4°, 48 p. atlas in-fol. 6 pl. (*Etudes des gîtes minéraux*, n° 5).

Boulay et Henry. — Analyse de l'Eau minérale de Pougues (département de la Nièvre) (*Journal de Pharmacie*, t. XXIV, p. 212, et *Annales des Mines*, 3e série, t. XIII, 1838, p. 626).

Boutillier (Abbé). — Histoire des Gentilshommes verriers

et de la Verrerie de Nevers (*Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, t. XII, 1885, pp. 113-280).

(Renseignements sur les localités du département d'où étaient extraits les cailloux blancs, la terre blanche, la soude, la potasse et autres éléments constitutifs du verre).

Boyer (Auguste). — Lettre (1902) à M. du Pré de Saint-Maur sur les richesses minières de la Puisaye (*La Loire Navigable*, novembre 1904).

Bréon (René). — Voir Vélain (Ch.).

Broc de Segange (L. du). — La Faïence, les Faïenciers et les Émailleurs de Nevers. *Nevers*, Fay, 1863.

Brongniart (Alexandre). — Rapport sur un Mémoire de M. de Bonnard intitulé : *Notice géologique sur quelques parties de la Bourgogne* (Lu à l'Académie des Sciences, séance du 8 novembre 1824).

Brunet (Alph.). — Notice géologique sur les Eaux minérales de Pougues. *Nevers*, Bégat. (*Almanach général de la Nièvre* pour 1852).

Buc'hoz. — Dictionnaire minéralogique et hydrologique de la France, 4 vol. in-8°, Paris, 1772-1776.

(Au t. I, pp. 541-564, long article sur les Eaux de Pougues ; t. II, pp 352-353, bibliographie des ouvrages sur ces mêmes Eaux).

(Autre édition : Paris, 1785, 4 vol.)

Busquet (Horace). — Préparation mécanique des charbons aux mines de Decize (*Bulletin de la Société de l'Industrie minérale*, 2e série, t. XIV, 1885, 2e livraison, pp. 363-410. Saint-Etienne, in-8°, 9 pl. in-folio).

Busquet (Horace). — Note sur les phénomènes de sédimentation observés dans le Delta houiller de Decize (Nièvre) (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e sér , t. XVI, 1887-88, pp. 1005-1011, pl. XXXVI, coupes).

BUSQUET (Horace). — Légendes des feuilles Nevers (1894) et Saint-Pierre-le-Moûtier (1888) de la Carte géologique de France au 1/80.000.

(1° Feuille Nevers (n° 123), toute la partie des levés à l'est de la Loire ; 2° Feuille Saint-Pierre (n° 135), toute la partie au nord de la Loire).

BUSQUET (Horace). Notice géologique sur la Nièvre (Préface du *Dictionnaire géographique et administratif de la Nièvre*. Nevers, Vallière, 1895)

BUSQUET (Horace). — Voir aussi : DAGINCOURT, DE LAUNAY, GROSSOUVRE (DE), VALLIÈRE.

CAMBRAY (A.). — Un échantillon de Schistes bitumineux trouvé aux Thelots (*Procès-Verbaux de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1911, pp. 143-148).

CAMUSAT (J.). — Le Morvan, sa constitution géologique et son origine géologique. Chalon, 1890, in-4°, 25 pages, 1 pl

CAMUSAT (J.). — Excursion au Creusot et à Grisy. Sources thermales de Grisy et exploitations d'uranite des Riaux (commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne) (*Comptes-rendus de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1906, pp. 281-319).

CANAT. — Note sur une hache à sillons trouvée à Challuy (Nièvre), appartenant à M. le Docteur Subert (*Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, t. XII, 1884, pp. 76-78).

CANAT. — Note sur des Silex travaillés, trouvés à Coulanges-lès-Nevers et à Fléty (*Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, t XIII, 1885, p. 9).

CHAIGNON (Vicomte H. DE). — Environs de Grury et d'Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire). (*Comptes-rendus de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1906, pp. 230-241).

CHAIGNON (H. DE). — Sur deux Minéraux non encore signalés dans la Pegmatite de Cuzy (Saône-et-Loire) (*Procès-Verbaux de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1908, pp. 26-30).

CHAIGNON (H. DE). — Aperçu pétrographique et minéralogique de la ligne de Corbigny à Saulieu, et de quelques localités voisines (*Procès-Verbaux des séances de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1908, pp. 81 à 96 et 123 à 138).

CHAIGNON (H. DE). — Sur la présence de l'Autunite aux Revireys (*Procès-Verbaux de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1911, pp. 129-130).

CHAIGNON (H. DE) — Catalogue raisonné des roches et minéraux recueillis et donnés par M. le Vicomte de Chaignon, au Musée d'Histoire naturelle d'Autun (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun*, t XXV, 1912, pp. 39-163, t. XXVI, 1913, pp. 1-108.)

CHAMPEAUX (C.). — Note sur une nouvelle espèce de mine de plomb à Saint-Prix (Saône-et-Loire). (*Bulletin des Sciences par la Société Philomatique*, n° 36, Paris, Ventôse, an VIII de la République) (1800).

CHAMPEAUX (J. DE). — Note sur la mine de galène argentifère de Moléras (*Journal des Mines*, 2e semestre, an IX) (1801).

CHAMPEAUX (G. DE). — Bibliographie des ouvrages relatifs à la géologie et à la minéralogie de l'Autunois et du Morvan (*Mémoires de la Société Eduenne d'Autun*, t. XIX, 1891, pp. 189-198).

CHAMPRODERT (P. P. DE). — Note préliminaire sur les granits du Morvand, au département de la Nièvre, et sur l'exploitation qui en a été récemment ouverte dans le canton de Lormes. Paris, impr. de Cosson, 1841, in-8°, 8 p.

CHAMPROBERT (P. DE). — Excursion géologique dans le Morvan, et visite de ses granits en cours d'exploitation. Nevers, Duclos et Fay, 1842, in-8°.

CHANCOURTOIS (DE) et BERTERA. — Carte géologique du département de la Nièvre, 1861 (Minute au Service de la carte géologique, 1/80.000).

CHAPUT. — Sur les alluvions quaternaires de la Loire et de l'Allier *(Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, t. XCLVII, 1908, pp. 89-91).

CHARMASSE (DESPLACES DE). — Sur l'âge des roches porphyriques du Morvan (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. II, 1845, p. 750-753).

CHARRAULT (Abbé). — La mine de plomb argentifère d'Alligny-en-Morvan (*Écho paroissial d'Alligny-en-Morvan*, avril 1912).

COCHON. — Carte géologique inédite des environs de Sancerre.

COLLENOT. — Description géologique de l'Auxois et d'une partie du Morvan. Semur, Verdot, 1873, in-8°, XX-660 p. (Tirage à part des articles parus, de 1867 à 1871, dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, avec bibliographie).

COLLENOT. (J.-J.) — Le Morvan, constitution du sol, état de la population (*B. S. de Semur*, 1871).

COLLENOT (J.-J.) — Excursion géologique dans le nord-ouest du département de Saône-et-Loire (*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, 1873, p. 21).

COLLENOT (J-J.) — Existence de blocs erratiques d'origine glaciaire, au pied du Morvan (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXVI, 1868, pp. 173-182 ; 3e série, t. IV, 1876. (*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1875).

COLLENOT (J.-J.). — Description géologique de l'Auxois, Semur et Paris, 1873, in-8° de xx-660 pages.

COLLENOT (J.-J). — Compte-rendu de l'Excursion du 19 août, au Gros-Mont (Nièvre) (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 836-844).

COLLENOT (J.-J). — Débris de transport sur les pentes du Morvan (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. VIII, 1879-80, pp. 820-836, plans).

COLLENOT (J.-J.).— Observations et additions au Catalogue du Musée de Semur (*B. S. de Semur*, 1879, avec bibliographie).

COLLENOT (J.-J). — Catalogue de la collection géologique du Musée de Semur (*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, 1879, 1880, 1881, avec bibliographie).

COLLENOT (J.-J.). — Théorie nouvelle à propos des dépôts situés sur le Morvan, sur les failles qui le limitent (*Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. VI, 1889, p. 165).

COLLOT (L.). — Feuille de Dijon au 1/320.000, de la carte géologique.

(C. R. des collaborateurs. *Bulletin du Service de la Carte géologique de France*, t. XVI, 1904-1906).

COLLOT (L). — Esquisse géologique de la Côte-d'Or (in *Dijon et la Côte-d'Or en 1911 ;* 40e Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences, Dijon, 1911, 3 vol. in-8°, t. I, pp. 61-99).

Travail accompagné d'une liste bibliographique.

COLLOT (L.). — Rapports de la Bourgogne avec les régions voisines pendant la période Jurassique, ou Essai de Coordination des Faciès (*C. R. Assoc. franç. Avanc. Sc*). Dijon, 1911, pp. 331-338.

COMBES (Paul) fils. — L'Origine des Eaux de Pougues (*Cosmos*, t. LXVII, 1912, 2e semestre, pp. 429-431, 2 fig.).

COMBES (Paul) fils. — L'Etude du Sol Pouguois (*Journal de la Nièvre*, 30 juillet 1914).

COQUILLE (Guy). — De l'assiette et du pays de Nivernois. Les œuvres de maistre Guy Coquille, sieur de Romenay, nouvelle édition. 2 t. in-f°. Bordeaux, 1703, t. Ier, pp. 426-446.

COSSMANN (Maurice). — Description de quelques espèces de l'oolithe bajocienne de Nuars (Nièvre). (*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* 2e semestre 1909, 1 pl.).

COSSMANN (Maurice), président de la Société géologique de France. — Description de quelques Pélécypodes du Bradfordien et du Callovien de Pougues-les-Eaux (Nièvre) (Extrait du *Bull. Soc. Niv.*, XXVe volume, broché, in-8°, 3 pl). Nevers, Imp. de la Nièvre, 1915.

COSTEL (J.-B.-L.). — Analyse chimique des Eaux de Pougues, Paris, 1769, in-8°.

COTTEAU (Gustave). — Note géologique déterminant la présence des couches oxfordiennes (*oxford-clay*) aux environs de Châtel-Censoir. (*Annuaire statistique de l'Yonne*, 1844, in-8°, Auxerre, Perriquet, 1844, pp. 236 et suiv.).

COUPECHOUX (A). — L'eau d'alimentation à Nevers. Thèse du doctorat en pharmacie, avec liste bibliographique et carte géologique, in-8°, Montpellier, Serre et Roumégous, 1904.

COYNART (DE). — Remarques sur le lias et le jurassique inférieur du Morvan (*Congrès scientifique de France*, 8e session, tenue à Besançon en septembre 1840. Besançon, 1841, p. 31).

CROUZET (H.). — Géographie de la Nièvre, Nevers, I. C. Laurent, 1859, in-8°, 206 p.

CUVIER (F.). — Notice géologique sur les terrains rencontrés par les chemins de fer : 1° entre Arcy-sur-Cure et Toutry ; 2° entre Maison-Dieu et Dracy-Saint-Loup (*B. S. de Semur*, 1886).

DAGINCOURT, DE LAUNAY et BUSQUET. — Feuille Saint-Pierre, de la Carte géologique de la France au 1/80.000. 1888.

DANNE (J.). — Les gisements radifères d'Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire), (*Comptes-rendus de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1905, pp. 96-103).

DARESTE DE LA CHAVANNE (J.). — Contribution à l'étude de l'infralias de la région du Nivernais, comprise entre la Loire et l'Allier (*Bulletin de la Soc. Linn. de Lyon*, avril 1908).

DARESTE DE LA CHAVANNE (J.). — Monographie paléontologique d'une faune de l'infralias du Nivernais méridional (*Bulletin de la Société géologique de France*, 4° série, t. XII, 1912, pp. 550-604, pl. XV-XVII, figs.).

DARESTE DE LA CHAVANNE (J.). — Feuille de Bourges au 1/320.000 (feuille de Saint-Pierre-le-Moûtier). — (*Bulletin des Services de la Carte géologique de la France. Comptes-rendus des Collaborateurs pour la campagne 1913*).

DARESTE DE LA CHAVANNE (J.), et PANTHIER. — Sur l'âge des Terrains lacustres du Nivernais méridional (*Compte-rendu somm. des Séances de la Soc. Géol. de Fr.*, séance du 22 juin 1914, pp. 150-151).

DARGENVILLE (A. J. D.). — *Enumerationis fossilium quæ in omnibus Galliæ provinciis reperiuntur tentamina. Parisiis, apud Joannem de Bure*, 1751, in-8°, 134 p.

DARLET (Octave). — Note sur une station de l'âge de pierre à Basseville, près Clamecy (Nièvre) (*Bulletin de la Soc. Nivern. des Lettres, Sciences et Arts*, t. X, 1877-80, p. 37, 5 pl.).

Dasse (Abbé Joseph). — Géologie de la Nièvre. Les Environs de Pougues-les-Eaux (*Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, XXVe volume, 1er fasc., 1914, p. 45 à 115, 4 phot. hors texte et 12 fig. et cartes).

Edition à part, Nevers, Imprimerie de la Nièvre, in-8°, 1914.

Dasse (Abbé Joseph). — Les Eaux de Pougues, étude géologique et historique, 1914, Nevers, Imprimerie de la Nièvre, in-8°.

Daubrée (A.). — Les eaux souterraines à l'époque actuelle. *Voir* t. I, Paris, Dunod, 1887, p. 234.

Delafond. — Compte rendu de l'excursion du 24 août 1879 à Vandenesse et à Saint-Honoré (Nièvre) (*Bulletin de la Soc. géol. de France*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 929-930).

Delafond. — Bassin houiller et permien d'Autun et d'Epinac. *Etudes des gîtes minéraux de la France*, 1889, in-4°, 112 p., 4 pl., 15 fig., 1 carte géol.

De Launay (L.). — Les dislocations du terrain primitif dans le Nord du Plateau Central (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. CVII, 1888, pp. 961-963).

De Launay (L.) et Busquet (H.). — Etude sur le plateau central. Le massif de Saint-Saulge et ses relations avec le terrain houiller de Decize. (*Bull. du Serv. de la Carte géol. de la Fr.*, t. VII, 1895-1896, n° 46, pp. 183-206, 14 fig., 4 pl.)

De Launay (L). — Recherche, captage et aménagement des sources thermo-minérales Paris et Liége, Béranger, 1899. In-8°, X-636 p

De Launay (L.). — *Voir* Grossouvre

Delavau. — Le bassin houiller de Decize. Mercier, libraire à Dijon.

DELAVAU. — Notice historique et statistique du département de la Nièvre.

DEMONTMEROT (Ch.). — Glaciers quaternaires du Morvan (*Bulletin de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, t. III, 1890, pp. 197-200, 8 fig , 1 pl.).

DEPÉRET (Ch). — Orogénie du plateau central (*Ann. de Géogr.*, t. I, 1892, pp. 369-378).

DEVILERDEAU (J.). — Le Morvan au point de vue historique, botanique, géologique et dynamique, 1901, 72 pp., 1 carte.

DEVILERDEAU (J.). — Le Morvan, Orographie, Géologie terrestre et dynamique. Paris, H. Chaudron, 1903, in-8°, 264 p., fig. et carte.

DEVILERDEAU (Jules). — Les Arkoses et grès de Saône-et-Loire, Paris, H. Chaudron, 1904, in-8°, 64 p., portr., fig. et carte.

DEZAUTIÈRE (Dr). — *Voir* EBRAY (Th.).

DIÉNERT. — Rapport présenté à la Municipalité de Nevers sur la question de captation des eaux de la Loire en vue de l'alimentation de la ville. Mars 1911.

DOLLFUS (G.-F.). — Relations entre la structure géologique du bassin parisien et son hydrographie (*Ann. de Géogr.*, 1900, t. IV, p. 313 et p. 413.).

DOLLFUS (G.-F.). — Feuille de Bourges au 320,000e. Terrains tertiaires (*Bulletin de la Carte géologique de France*, t. XII, 1900-1901, pp. 25-26 et pp. 359-360). Etudes sur la feuille de Nevers.

DOUVILLÉ (H.) et JOURDY. — Note sur la partie moyenne du terrain jurassique dans le Berry. — Observations sur quelques-uns des fossiles cités dans la note précédente (*Bul-*

letin de la Soc. géologique de France, 3e série, t. III, 1874, pp. 93-134).

Cette note contient de précieux renseignements sur la géologie de la Nièvre.

Douvillé (Henri). — Sur quelques brachiopodes du terrain jurassique (*Bull. Soc. des Sciences de l'Yonne* 1885, p. 43-102, pl. I à IV, 6 fig).

Douvillé (Henri). — *Voir* Michel-Lévy (Aug.).

Duclos (N.) et Gillot (Aug.). — Cabinet minéralogique de Nevers (*Annuaire de la Nièvre* 1841, Nevers, Duclos, in-16, p. 203.).

Dufrénoy et de Beaumont (Elie). — 1. Carte géologique générale de la France; 2. Explication de la carte géologique de la France; 2 vol. in-4°, Paris; I, 825 p., av. 1 carte, 1841; II, 813 p., 1848.

Duhamel. — Mémoire sur la Houille (*Journal des Mines,* 1795).

Il est question de Decize dans ce travail.

Ebray (Th.) — Note sur l'âge du calcaire à chailles des départements du Cher, de la Nièvre et de l'Yonne (*Bulletin de la Soc. géologique de France*, 2e série, t. XIV, pp. 582-585, 1857)

Ebray. — Coupe géologique du mont Apin, près Nevers [les Montapins, à Nevers]. (*Bulletin de la Soc. géologique de France*, 2e série, t. XIV, pp 801-804, 1856-1857).

Ebray (Th) — Note sur la valeur géologique des silex que l'on rencontre dans les formations jurassiques et crétacées de la Nièvre (*Bulletin de la Soc. géologique de France,* 2e série, t. XIV, pp. 810-813, 1857).

Ebray (Th.). — Note sur le diluvium du département de la Nièvre (*Bulletin de la Soc. géologique de France*, 2e série, t. XIV, pp. 813-817, 1857).

EBRAY (Th.). — Description de la faille du château Mal-Vêtu, près de La Charité (Nièvre), existant dans le terrain jurassique. — Observation de M. Raulin. (*Bulletin de la Soc. géologique de France,* 2e série, t. XV, p. 139-142, 1857).

EBRAY (Th.). — Sur le Dysaster ellipticus (*Bulletin de la Soc. géologique de France,* 2e série, t. XV, p. 142-145, 1857).

EBRAY (Th.). — Sur l'existence du genre Cottaldia dans l'étage bathonien (*Bulletin de la Soc. géologique de France,* 2e série, t. XV, p. 229-231, 1857)

EBRAY (Th.) — Note sur l'existence de plaques complémentaires dans le genre Collyrites (*Bulletin de la Soc. géol. de France,* t. XV, p. 268-271, 1857).

EBRAY (Th.). — Sur l'existence d'une plaque complémentaire centro-anale chez le Collyrites analis. (*Bulletin de la Soc. géologique de France,* 2e série, t. XV, p. 302-303, 1857).

EBRAY (Th.). — Sur l'existence de l'Am. macrocephalus dans la grande oolithe (*Bulletin de la Soc. géologique de France,* 2e série, t. XV, p. 303-306, 1858).

EBRAY (Th.). — Note sur quelques fossiles de l'étage albien des environs de Sancerre. (*Bulletin de la Soc. géologique de France,* 2e série, t. XV, pp. 379-381, 1858).

EBRAY (Th). — Sur un nouveau genre d'Echinoderme du calcaire à entroques du département de la Nièvre (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e série, t. XV, pp. 482-484, 1858).

EBRAY (Th.). — Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Société géologique à Nevers, pendant laquelle elle a visité les terrains jurassique, liasique, triasique et les roches éruptives des environs (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e série. t XV, p. 665-794, 1858).

EBRAY (Th). — Etudes géologiques sur le département de la Nièvre.

1er et 3e	fascicules	parus à	Nevers en	1858.
3e	»	»	»	1859.
4e et 5e				?
6e, 7e, 8e, 9e et 10e	»	»	»	1860.
11e et 12e	»	»	»	1862.
13e et 14e	»	»	»	1864.
15e (le dernier)	»	»	Talloires	1876.

Ebray (Th.). — Etudes paléontologiques sur le département de la Nièvre. Paris et Nevers, 1858, in-8°, 52 pp.

Première livraison, seule parue, consacrée à une théorie de la transformation de la famille des *Collyritidæ*.

Ebray (Th.). — Les affleurements des étages ne représentent pas les limites des anciennes mers (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e série, t. XVI, p. 47-49, 1858).

Ebray (Th.). — Nouveaux renseignements sur la constitution géologique de la colline de Sancerre (*Bull. Soc. géol. de Fr.*, 2e série, t. XVI, pp 213-217, 1 fig.).

Ebray (Th.). — Reconstitution approximative de l'écorce de la terre avant les actions diluviennes (*Bull. Soc. géol. de Fr.*, 2e série, t. XVI, pp. 426-430, 1 fig.).

Ebray (Th.). — Remarques sur quelques fossiles contenus dans le gault supérieur des environs de Cosne (Nièvre) (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e série, t. XVI, p. 606-607, 1859).

Ebray (Th.). — Note sur l'importance probable de la craie blanche dans le midi de la France (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e série, t. XVI, pp. 857-860, 1859).

Travail relatif au département de la Nièvre.

Ebray (Th.) — Renseignements sur les grès ferrugineux de la Puisaye, sis dans l'étage albien (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e série, t. XVI, p. 886-888, 1859).

Ebray (Th.). — Note sur l'*Ammonites bullatus*. Paris, 1859, 8 pages in-8°.

EBRAY (Th.). — Sur la coïncidence des sources minérales du département de la Nièvre avec les failles (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 2e série, t. XVII, 1859, pp. 124-130, 4 fig).

EBRAY (Th.). — Etudes des modifications de l'étage callovien et preuve de l'existence de cet étage aux environs de Châtel-Censoir (*Bull. Soc. géol. Fr*, 2e série, t. XVII, 1860, pp. 161-175, 4 fig.).

EBRAY (Th.). — Réponse sur les faunes des couches à oolithes ferrugineuses (*Bull. Soc. géol. Fr.*, t. XVII, 1861, page 357.).

EBRAY (Th.) — Remarques sur les dépôts à oolithes ferrugineuses du département de la Nièvre (*Bull. Soc géol. Fr.*, 2e série, t. XVII, 1860, pp. 422-424).

EBRAY (Th.). — Réponse aux observations de M. Hébert (*Bull. Soc. g. Fr.*, 1861, p. 17), sur la position des minerais ferrugineux — Remarques de MM. Benoit et Triger (*Bulletin de la Soc. géologique de France*, 2e série t. XVIII, p. 416, 1861).

EBRAY (Th.) et BERTERA. — Carte géologique du département de la Nièvre au 1/120.000e. — 1m,20 × 0m,90, Nevers, Morel, 1861.

EBRAY (Th.). — Sur le terrain houiller de Decize (*Bull. de la Soc. géolog. de Fr.*, t. XIX, p 65, 1862).

EBRAY (Th.) et BERTERA. — Carte géologique du département de la Nièvre, avec indication de l'utilité qu'elle peut avoir pour l'Industrie et l'Agriculture (*Bull. de la Soc. géolog. de Fr.*, 2e série, t. XIX, p. 1001, 1862).

EBRAY (Th.). — Sur la minette du Morvan (*Bull. de la Soc. géolog de Fr.*, 2e série, t. XIX, p. 1029-1031, 1 fig., 1862).

EBRAY (Th). — Rapport à la Société des recherches du Nivernais sur la position la plus avantageuse à donner à un

sondage situé au nord de la concession de La Machine, 1er mars 1862, 4 p. in-4° autographiées, 1 coupe, 1 plan.

Ebray (Th.). — Sur la ligne de propagation de certains fossiles et considérations sur la ligne de partage du bassin de la Seine et de la Loire. Nevers et Paris, 1 carte, 1862.

Ebray (Th.). — Sur la présence de l'étage bathonien et de l'étage bajocien à Crussol (Ardèche), et étude des allures du terrain houiller de Decize Nevers, Bégat, in-8°, 1863

Ebray (Th) et Dezautière (Dr A.). — Description géologique du bassin houiller de Decize. Paris et Nevers, in-8°, 1864.

Ebray (Th.). — Classification des eaux minérales de la Savoie en groupes coïncidant avec les failles.]Renseignements sur les eaux minérales de la Nièvre] (*Bull. de la Soc. géolog. de Fr.*, 2e série, t. XXIV, p. 401, 1869).

Ebray (Th). — Nullité du système de soulèvement du Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr* , 2e série, t. XXIV, p. 717, 1867).

Ebray (Th.). — Voir *Bertera.*

Fournet (J.). — Etudes sur l'extension des terrains houillers en France, in-8°, Lyon, 1855, 312 p., 8 pl. Appendice, 168 p.

Friedel (G). — Note sur les sources minérales de Pougues (Nièvre). [*Annales des Mines*, 9e série, t. XII, pp. 589-637, pl. VII, 1897].

Gallois (L.). — Excursion géographique universitaire autour de Paris et dans le Morvan (*Ann. de Géogr.*, t. XVI, pp. 296 et 399, 1907).

Gastowt (Maurice). — Notice sur les eaux minérales de Saint-Parize-le-Châtel. In-8°, Nevers, Fay, 1852.

GAUTHIER (Gaston). — Monographie de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). (*Bull. Soc. Niv.*, t. XIV, pp. 264-269, 1892).

Note géologique due à M. F. Lefort.

GAUTRON DU COUDRAY. — Etudes sur les feldspaths orthosiques argiliformes (kaolins) de Dun-sur-Grandry (Nièvre). Nevers, 1897.

GAUTRON DU COUDRAY. — Etude sur l'affleurement et les premières recherches minières du gîte métallifère à sulfures complexes de Dun-sur-Grandry (Nièvre). [*Bull. Soc. hist. nat. d'Autun*, t. XII, 1899, in-8°, 12 pp. 2 cartes].

GAUTRON DU COUDRAY. — Etude du gîte métallifère de Grandry (Nièvre). 1900, in-8°, 3 planches.

GAUTRON DU COUDRAY. — Les terres de bruyère et les sphaignes du Morvan, Autun, 1900.

GILLOT (Aug.). — Constitution géologique de la Nièvre. — In. *Ann. de la Nièvre* pour 1840, p. 107 à 113

GILLOT (Aug.). — Notice sur la carte géologique du département avec considérations générales sur la géologie. — In. *Ann. de la Nièvre*, 1841, in-16, Nevers, Duclos, p. 22.

GILLOT (Aug.). — Cabinet minéralogique de Nevers. — In. *Ann. de la Nièvre*, 1841, in-16, Nevers, p. 203. (Voir *N. Duclos*).

GILLOT (Aug.). — Notice sur les mines de fer, in-18, Nevers, Pinet, 1841.

GRAND-EURY. — Flore carbonifère de la Loire et du Centre. *Mémoire de l'Acad. des Sc.*, 1877.

GROSSOUVRE (A. de.). — Note sur un nouveau gisement de phosphate de chaux aux environs de Nevers (*Bull. de la Soc. géolog. de Fr.*, 3e série, t. VI. p. 315, 1877-78).

Obs. de Daubrée, p. 317.

GROSSOUVRE (A. de). — Note sur l'oolithe inférieure du bord méridional du bassin de Paris (*Bull. de la Soc. géolog. de Fr.*, 3e série, t. XIII, p. 375-411, 1 tableau, 1884-85).

GROSSOUVRE (A de). — Etudes sur l'étage bathonien (*Bull. de la Soc. géolog. de Fr* , 3e série, t. XVI, p. 366-401, 2 pl., foss. fig., 1887-88).

GROSSOUVRE (de), BUSQUET et DE LAUNAY. — Carte géologique détaillée de la France au 80 000e, feuilles avec notices explicatives, Paris, Baudry, 1894

(La Nièvre et le Morvan comprennent les feuilles 110, 111, 123, 126, 135 et 136).

GROSSOUVRE (A. de). — Sur l'âge des calcaires lacustres et d'autres dépôts superficiels de la Nièvre et du Cher. (*C.-R. sommaire des séances de la Soc. géol. de Fr.*, pp 178-180, 1912).

GROSSOUVRE (A. de). — Feuille de Nevers et terrains secondaires à l'Est et au Nord du Bassin de Paris (*Bull. de la Carte géol. de Fr.*. t. VI, pp 10-11, 1894-95).

GROUET (Ch.). — De l'art céramique dans le Nivernais depuis le XVIe siècle. In. *Ann. de la Nièvre*, 1844, Nevers, 1844.

— Réimprimé dans le *Bull. de l'Alliance des Arts.*

HENRY. — Voir *Boulay*.

HOUDARD. — Sur la position stratigraphique des sables de la Puisaye. (*Bull. Soc. sc. nat. de l'Yonne*, t. LVIII, pp. 121-123, 1914).

JACQUINOT (Dr H.). — Les temps préhistoriques dans la Nièvre. I. Epoque paléolithique, in-8° br , planches. (*Bull. de la Soc. Niv.*, t. IX, pp 213 à 262).

JACQUOT et MICHEL-LÉVY (Aug.). — Carte géologique de la France au 1.000.000e. 4 feuilles en 40 couleurs (Morvan et Nièvre).

JAUBERT (le Comte). — Sur les usines de fer du département de la Nièvre. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 2e série, t. XV, 1858, pp. 667-673).

JODOT (Paul). — Sur la présence d'un bassin lacustre bartonien aux environs de Cosne (Nièvre). (*Comptes-rendus somm des séances de la Soc. géol. de Fr.*, 1912, pp. 86-87).

JODOT (Paul). — Feuille de Bourges au 320 000e. (*Bull. de la carte géol. de Fr.*, n° 133, t. XXII (1912), mai 1913, pp. 38-49).

JODOT (Paul) et LEMOINE (Paul). — Sur l'existence d'une faille sur la rive droite de la Loire, à hauteur de Cosne. (*C.-R. de l'Acad. des Sciences*, t. CLVII, 1913, pp. 454-455).

JOLLY. — Monographie de la commune de Saint-Verain (Manuscrit).

JOLY. — Notice sur les environs de Clamecy. (*Mémoires de la Soc. libre d'émul. du Doubs*, t. III, décembre 1846, p. 132).

Réimprimée l'année suivante sous le titre : Notice géologique sur environs de Clamecy, plaquette in-8°, 1 planche, Besançon, 1847.

JORDAN. — Rapport manuscrit sur la concession de Saint-Aubin et Gilly (Saône-et-Loire). (*Serv. des Mines*. Châlons, 1865).

Minerai de fer.

JOURDY. — Voir DOUVILLÉ (H.).

JULIEN (A.). — Sur le terrain dévonien de Dicu (Allier) et de Gilly (Saône-et-Loire). (*Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, t. XCII, 1881, pp. 891-893).

JULIEN (A.). — Note sur le terrain carbonifère du Morvan, suivie de quelques observations relativement aux espèces fossiles qui y ont été recueillies, par L.-G. DE KONINCK. (*Bull. de l'Ac. royale de Belgique*, 3e série, t. IX, n° 5, Bruxelles. 1885, pp. 376-381).

JULIEN (A.). — Le terrain carbonifère marin de la France centrale, 1 vol. in-4°, Paris, 1896, 300 p., 17 pl.

KONINCK. — Voir JULIEN.

LACROIX (Alfred). — Sur la barytine (Volnyne) de Chizeuil (Saône-et-Loire). (*Bull. de la Soc. Fr. de Minéralogie*, t. VII, 1884, pp 174-176).

LAMBERT (Jules). — Note sur quelques échinides recueillis dans l'étage albien de Sancerre et communiqués par M. le premier président Curet. (*Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1912, t LXVI, pp. 81-88).

LAMOTHE (de). — Sur la présence d'alluvions granitiques à de grandes hauteurs au-dessus du niveau de la Loire et du Cher. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 4e série, t. III, 1903, pp. 36-39). Observations de G.-F. Dollfus et M. Boule.

Sables culminants du Mont-Givre, à Pougues.

LAPPARENT (A. de). — La géologie en chemin de fer. De Nevers à Aigueperse. (*Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, 1re année, 1888, p. 154).

LAPPARENT (A. de). — La géologie en chemin de fer. Description géographique et géologique du bassin parisien et des régions adjacentes. Paris, Masson, 1894.

LAPPARENT (A. de). — Traité de géologie, 5e édition, 3 vol. in-8°. Paris, Masson, 1906.

Voir, en ce qui concerne la Nièvre et le Morvan, pp. 108, 154, 169, 178, 180, 349, 353, 501, 630, 634, 635, 636, 641, 648, 700, 704, 741, 910, 954, 957, 959, 960, 975, 1000, 1001, 1013, 1028, 1041, 1056, 1071, 1072, 1096, 1108, 1117, 1141, 1161, 1179, 1180, 1206, 1220, 1134, 1235, 1286, 1329, 1357, 1390, 1432, 1560, 1561, 1646, 1690, 1741, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1771, 1773, 1789, 1817, 1826, 1828, 1830, 1838, 1847, 1906, 1916.

LAPPARENT (A. de). — Leçons de géographie physique, 3e édition. Paris, Masson, 1907, p. 170, 195, 196, 387, 388, 395, 414, 415, 413, 423, 429, 430, 431, 701.

LAUNAY. — Voir DE LAUNAY.

Lecoq. — Les eaux minérales du massif central de la France considérées dans leurs rapports avec la chimie et la géologie, in-8°, Paris, 260 p., 1864.

Le Couppey de La Forest. — Voir Thierry (Dr.).

Lefort (F.). — Observations géologiques sur les failles du département de la Nièvre. *Nevers, Mazeron*, 1883, gr. in-8°, 44 p., 14 pl. de coupes, 1 carte au 1/160.000e.

Lefort (F.). — Mémoire sur la formation du kaolin dans la Nièvre. Nevers, Vallière, 1884, in-8°, 7 p.

Lefort (F.). — Sur l'âge des failles du Nivernais, in-8°, 1 pl., 1885.

Lefort (F.). — Etude géologique du Nivernais appliquée à l'agriculture et à l'industrie ; le terrain permo-carbonifère. Nevers, Mazeron, 1889, 10 p. et 2 planches.

Lefort. — L'ère archéenne ou primitive dans le Morvan et principalement dans le département de la Nièvre. (*Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, 1892, pp. 177-205). Moulins, Et. Auclaire.

Lefort. — Quelques fossiles inédits des couches sédimentaires du Nivernais. (*Revue scientifique du Bourbonnais*, n° 73, janvier 1894, pp. 11-18, 18 figures).

Lefort. — Géogénie, tableau des terrains du Nivernais. (*Revue scientif. du Bourbonnais et du Centre de la France*, t. VIII, 1895, pp. 118-131, pl 2). Moulins, Et Auclaire.

Lefort (F.). — Failles et géogénie, d'après des observations et découvertes faites dans le Nivernais, avec carte géologique de la Nièvre. *Clermont, Malleval*, 1896, in-8°.

Lefort (F.). — Failles et géogénie d'après les observations et découvertes faites dans le Nivernais. In-4°, *Paris*, 1897, 260 pp., 5 pl., carte au 1/80 000e.

Lemoine (Paul) et Rouyer (Camille). — Note préliminaire

sur l'étage kiméridgien entre la vallée de l'Aube et celle de la Loire. (*Bull. S. géol.de Fr.*, 4e sér., t. II, 1902, pp 104-111).

Lemoine (Paul) et Rouyer (Camille). — L'étage kiméridgien entre la vallée de l'Aube et celle de la Loire. (*Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat de l'Yonne*, t.LVII, 1903, pp. 213-299).

Lemoine (Paul) et Rouyer (Camille). — Sur l'allure des plis et des failles dans la Basse-Bourgogne. (*Bull. Soc. géol. de Fr.*, 4e série, t. IV, 1904, pp. 561-568, pl. XV, carte).

Lemoine (Paul). — Revision des feuilles de Château-Chinon et Autun (terrains sédimentaires à partir du trias inclusivement). (*Bull. de la Carte géol. de Fr.*, t. XVII, 1905-1906, n° 115, pp. 71-72).

Lemoine (Paul) et Michel-Lévy (Albert). — Révision des terrains tertiaires du bord occidental du Morvan. (*Bull. du Serv. de la Carte géol. de Fr.* Compte-rendu des collaborateurs, 1907, t. XVIII, n° 119, pp. 51-59).

Lemoine (Paul) — La formation du granite et des roches métamorphiques du Morvan et de la Loire. (*Bull. de la Soc. Sc. nat. de Saône et-Loire*, 1909, pp. 1-16, carte schématique).

Lemoine (Paul). — Géologie du Bassin de Paris. Paris, Hermann, 1911, voir pp. 17, 20, 34, 38, 40 à 42, 51 à 53, 59, 60, 72, 73, 88, 89, 102, 104, 117, 120, 149, 150, 153, 168, 178, 179, 218, 310, 314, 337, 340, 350, 361, 370, 373, 376.

Lemoine (Paul). — Sur quelques points de la géologie des terrains superficiels de la région entre Cosne et Clamecy (Nièvre). (*Comptes-rendus sommaires des séances de la Soc. géol. de Fr.*, 1912, pp. 88-90)

Lemoine (Paul). — Feuille de Bourges au 320 000e. (*Bull. de la Carte géol. de Fr.*, n° 133, t. XXII (1912) mai 1913, pp. 38-49).

Lemoine — Voir Jodot.

Lennel. — Le Morvan. Etude de géographie physique. Dijon, Darantière 1896 (Tirage à part de l'article paru dans

les *Mém. de la Soc. Bourguignonne de Géogr. et d'Hist.*, t. XII, 1896, avec bibliographie).

LEVAINVILLE (J.). — *Le Morvan.* Etude de géographie humaine. *Paris, Armand Colin*, vol. in-8°, 44 figures et cartes, 40 phototypies et 4 dessins hors texte.

LEVAINVILLE (Capitaine J.). — La toponymie morvandelle. In *La Géographie*, t. XVIII, pp. 23-32, 1 fig., 1 carte au 1/50.000e, 1908.

LEVALLOIS — Les couches de jonction (grenz-schichten) du trias et du lias dans la Lorraine et dans la Souabe. Leur continuité de l'Ardenne au Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 2e série, t. XXI, 1864, pp. 384-440, pl. VI).

LEYMERIE et RAULIN (Victor) — Statistique géologique du département de l'Yonne. Paris et Auxerre, 1858, in-8°, 864 pp. coupes et cartes coloriées.

LONGUEMAR (LE TOUZÉ DE). — Etude géologique des terrains de la rive gauche de l'Yonne. Auxerre, Perriquet, 1843, in-8°, 232 pp

LONGUEMAR (LE TOUZÉ de). — Esquisse géologique des terrains traversés par l'Yonne, la Cure et le Cousin, dans les arrondissements de Joigny, d'Auxerre, d'Avallon et de Clamecy. *Ann. statis. de l'Yonne.* 1844, pp. 213 à 235.

LORIOL (P DE). — Etudes sur la faune des couches du Gault de Cosne (Nièvre). (*Mémoires de la Soc. paléontologique suisse*, t. IX, 1882, 182 pages, 13 planches).

LUZEUX (Capitaine). — *Le Morvan.* Etude physique, historique et militaire. *Paris, Lavauzelle,* 1894, in-8°, broché, 4 cartes hors texte.

MAIREY (A.). — Les régions naturelles de la Côte d'Or. Géographie physique et humaine, t. Ier, pp. 1-36, avec carte au 1/320.000. In « Dijon et la Côte-d'Or en 1911 ». 4e Congrès de l'*Assoc. Fr. pour l'Avanc. des Sc.*, 3 v. in-8°. Dijon, 1911.

MANÈS (W.). — Notice sur les bassins houillers de Saône-et-Loire (*Annales des Mines*, 4e série, t. IV, 1843, pp. 463-496).

MANÈS (W.). — Mémoire sur les bassins houillers de Saône-et-Loire. (*Etudes des gîtes minéraux*, 1 vol. in-4°, 1844, 166 pages, 1 atlas, Paris).

MANÈS (W.). — Statistique minéralogique, géologique et minérallurgique du départ. de Saône-et-Loire. *Mâcon*, 1847. in-8°, 242 pp.

MANÈS (W.). — Carte géologique du Morvan au 1/50.000e.

MARGERIE (E. de). — Voir NOË (de la) et SUESS.

MARILLIER (Abbé). — Coup d'œil géologique sur le territoire de Corbigny (Voir ANASTASE), pp. XV à XXIX de l'Introduction. In-8°, Paris et Nevers, 1887.

MARLOT (Hippolyte). — Mémoire sur la Terre de la Tournelle-en-Morvan. Mémoire rédigé en 1771 (*Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, t. XXIX, 1881).

MARLOT (Hippolyte).— Barytines de l'Auxois et du Morvan. (*Pr.-verb. de la Soc. d'Hist. nat. d'Autun*, 1897, pp. 96-102).

MARLOT (Hippolyte). — Notes préhistoriques sur le Morvan et les contrées limitrophes. (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, décembre 1903).

MARLOT (Hippolyte). — Notice sur le filon de spath-fluor de Las, communes de Millay et de Chiddes (Nièvre). (*Proc.-verb. des séances de la Soc. d'Hist. nat d'Autun*, 1903, pp. 193-198).

MARLOT (Hippolyte). — Note sur le filon de pyromorphite de Saint-Didier-sur-Arroux (*Comptes-rendus de la Soc. d'Hist. nat. d'Autun*, 1906, pp. 41-42).

MARLOT (H.). — Note sur le filon de plomb de Gouvrain, commune de la Grande-Verrière (Saône-et-Loire). (*C.-R. de la Soc. Hist. nat d'Autun*, 1906, pp. 74-76).

MARLOT (H.). — Quelques observations sur la radio-activité dans l'Autunois. (*C.-R. de la Soc. Hist. nat. d'Autun*, 1906, pp. 171-174).

MARLOT (Hippolyte). — Les gisements français d'Autunite. (*Pr.-verb. des séances de la Soc. d'Hist. nat. d'Autun*, 1907, pp. 117-121).

MARLOT (Hippolyte). — Nontronite de la Gravetière-sous-Uchon. Gisements de minéraux perdus et à retrouver. (*Pr.-verb. de la Soc. d'Hist. nat. d'Autun*, 1907, pp. 162-170).

MARLOT (H.). — Sur la présence du lithium dans les gisements d'Autunite de Saint-Symphorien-de-Marmagne. (*C.-R. de la Soc. Hist. nat. d'Autun*, 1908, pp. 110-113).

MARLOT (H.). — Présence de l'actinium dans l'Autunite des Riaux de Saint-Symphorien-de-Marmagne. (*C.-R. de la Soc. Hist. nat. d'Autun*, 1909, pp. 85-86).

MARLOT (Hippolyte). — Note sur une Aplite du Mont-Beuvray. (*Pr.-verb. des séances de la Soc. d'Hist. naturelle d'Autun*, 1909, pp. 84-85)

MARLOT (Hippolyte). — Le sous-sol du Haut-Morvan et son exploitation économique développée par l'extension des voies ferrées. Broch. in-8° de 12 pages, 1 carte. (Edition du *Morvan pittoresque* [1909]).

MARLOT (Hippolyte). — Notes minéralogiques diverses et présence d'un nouveau gîte d'Autunite sur la commune d'Arleuf (Nièvre). (*Pr.-verb. de la Soc. d'hist. nat. d'Autun*, 1912, pp. 140-151).

MARLOT (Hippolyte). — Notice sur la mine de galène argentifère des Moléras, commune de Glux (Nièvre). (*Pr.-verb. de la Soc. d'Hist. nat. d'Autun*, 1913, pp. 80-86)

MARLOT (Hippolyte). — Recherches de mines métalliques et métaux précieux, or, argent, dans le Morvan. (*Pr.-verb. de la Soc. d'hist. nat. d'Autun*, 1914, 30 p. .

MARTIN. — Question des eaux minérales [Analyse des eaux d'Andabre du Cayla, comparée à celles des eaux de Vichy et de Pougues]. (*Congr. scientif. de Fr.*, 40e session tenue à Rodez, le 21 septembre 1874, t. I, p. 289).

MARTIN (J.) — Les mers jurassiques. (*Mém. Ac. Dijon*, 1re série, t. VII, 1866, p. 5, 3 pl.).

MARTIN (Jules). — Les glaciers du Morvan. Excursions dans les environs de Semur et d'Avallon. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr*, 2e série, t. XXVII, 1869, pp. 225-261, avec fig.).

MARTIN (J.). — Aperçu général de l'histoire géologique de la Côte-d'Or. (*Mém. Ac. Dijon*, 4e série, t II, 1890-91, p. 157).

MARTONNE (Em de). — Une excursion de géographie physique dans le Morvan et l'Auxois. (*Annales de Géographie*, t. XLII, 1899, pp. 405-426, 1 carte).

MASSÉ (A.). — Le canton de Pougues. Nevers, Ropiteau, 1912, in-4°.

Cartes et notices géologiques sommaires.

MASSÉ (A.). — Le canton de Nevers. Nevers, Ropiteau, 1914.

MEUNIER (Stanislas). — Existence du calcaire à Fusulines dans le Morvan. (*Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, t. C, 1885, p. 921-923).

MEUNIER (Stanislas). — Examen paléontologique du calcaire à *Saccamina*, de Cussy-en-Morvan. (*Bull. de la Soc. d'Hist. nat. d'Autun*, t. I, 1888, pl. VII, pp. 232-236).

MICHEL-LÉVY (Albert). — Sur l'existence de couches à Clyménies dans le Plateau central (Morvan). (*Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, t. CXLI, 1905, pp. 692-693).

MICHEL-LÉVY (Albert). — Note sur les terrains paléozoïques de la bordure orientale du Plateau central (*Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, t. CXLIV, 1907, pp. 287-289).

MICHEL-LÉVY (Albert) — Terrains primaires du Morvan et de la Loire. (*Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences*, t. CXLVI, 1908, pp. 430-432).

MICHEL-LÉVY (Albert). — Métamorphisme et tectonique des terrains paléozoïques du Morvan et de la Loire. (*C.-R. de l'Acad. des Sciences*, t. CXLVI, 9 mars 1908, pp 549-551).

MICHEL-LÉVY (Albert). — Les terrains primaires du Morvan et de la Loire. (*Bull. des Services de la Carte géol. de France*, et Thèses présentées à la Faculté des Sciences de Paris, Béranger, 1908, 297 pp., 4 planches de fossiles en phototypie, 1 feuille de coupes, 2 feuilles de cartes, en coul., hors texte).

MICHEL-LÉVY (Albert). — *Voir* LEMOINE (Paul).

MICHEL-LÉVY (Aug.). et DOUVILLÉ (H.). — Note sur les granulites et les porphyres quartzifères des environs d'Avallon (Yonne) (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. II, 1874, pp. 189-197).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Réponse à la note de M. Delafond sur les terrains porphyrique, houiller et permien de l'Autunois et observation sur la roche verte des environs de Cussy-en-Morvan. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t IV, 1876, pp. 729-735).

MICHEL-LÉVY et VÉLAIN (Ch.). — Sur les Failles du Revers occidental du Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. V, 1876-77, p. 350, coupes). Observations de MM. Parandier et de Chancourtois, pp. 367-364.

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Sur l'existence de Filons de Balsate dans la région Nord-Est du Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. V, 1876-77, p. 562) Observations de MM. de Chancourtois, Jannetaz, Vélain et Parran, p. 564.

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Sur la présence du Zircon dans les gneiss au nord-est du Morvan (*Bull. de la Soc. de Minéralogie*, t. I, 1878, p. 77-78).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Aperçu général sur la constitution du Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1878-1879, pp. 758-766).

MICHEL-LÉVY (Auguste) — Note sur la formation gneissique du Morvan, et comparaison avec quelques autres régions de même nature (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 857-871).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Compte rendu de la course du 21 août à Alligny, Goie, Pensières (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 871-873).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Note sur les Porphyrites micacées du Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 873-883).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Compte-rendu de la course du 23 août, traversée Est-Ouest du Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 906-909).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Note sur le terrain houiller des environs de Montreuillon, le long de la bordure occidentale du Morvan (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 914-919, figures et coupes).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Sillimanite dans les gneiss du Morvan (*Bull. de la Soc. de Minéral.*, t. III, 1880, pp. 30-31).

MICHEL-LÉVY et DELAFOND. — Feuille Autun de la Carte géologique de la France au 1/80 000e, 1876 à 1879; 1881.

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Tourmaline bleue dans les veines de pegmatite qui traversent les gneiss des environs de Chapey, près Marmagne (Saône-et-Loire). (*Bulletin de la Soc. Minéralogique*, t. VI, 1883, pp. 326-328).

MICHEL-LÉVY (Auguste). — Association en forme de pegmatite graphique, de grenat et de quartz dans les pegmatites de Champrond, près de Mesvres. (*Bull. de la Soc. minéral.*, t. VI, 1883, p. 329).

MICHEL-LÉVY, VÉLAIN et DELAFOND. — Feuille Château-Chinon de la Carte géologique au 1/80.000e, 1877 à 1881; 1883.

MICHEL-LÉVY et VÉLAIN. — Feuille Avallon de la Carte géologique au 1/80 000e, 1877 à 1884; 1886.

MICHEL-LÉVY (Auguste). — La Morvan et ses attaches avec le Massif central. (*Annales de Géographie*, t. VIII, 1899, pp. 6-21, 1 carte).

MICHEL-LÉVY (Aug.). — *Voir* JACQUOT.

MIRON. — La station préhistorique de Basseville (Nièvre). (*Sciences, Arts, Nature*, t. II, 1902, p 167).

MIROT (L.). — L'exploitation minière en Nivernais au XVIe siècle. (*Bull. de la Soc. Nivern. des Lettres, Sciences et Arts*, 3e série, t. XX, 1904, pp. 251-264).

MIROT (Léon). — Exploitation des mines de plomb de Chitry. (*Bull. de la Soc. Nivern. des Lettres, Sciences et Arts*, 3e série, t. VII, XXIIe de la collection, p. 269, Nevers).

MOREAU. — Sur les arkoses des environs d'Avallon (*Bull. de la Soc. géol. de Fr*, 1re série, t XIII, 1837, pp. 213-215, 1 fig.).

MOREAU (François), d'Avallon. — Note sur la géographie physique du Morvan. (*Bull. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. XI, 1857, pp. 560-572).

MOREAU. — La vallée de l'Avallonnais (*Bull. Soc. Etu. d'Avallon*, t. II, 1864, pp. 103-117).

MORLON (A.-L.). — Description géologique du Morvand, *in* une Excursion dans le Morvand, 1872. (*Bull. de la Soc. Niv. des Lett., Sc. et Arts*, t. VIII, 1872-1873, pp. 467 à 470).

NERVILLE (G. de). — Sur le terrain houiller de Sincey (Côte-d'Or). (*Ann des Mines*, 5e série, t. I, 1852, pp. 127-167, pl. 2).

NOË (de la) et E. de MARGERIE — Les formes du terrain. Paris, Imprim. nat, 1888, in-4°, texte 206 pp., atlas de 49 pl.

ODIN (M.). — Etude sur l'origine géologique des Eaux de Saint-Honoré, Paris, 1886, 62 pp. in-8°.

OMALIUS D'HALLOY (d'). — Notice sur le gisement du calcaire d'eau douce dans l'Allier, la Nièvre et le Cher (*Journal des Mines*, t. XXXII, p. 43, 1812)

OSSIAN (H) — Eau minérale sulfureuse et thermale de Saint-Honoré. Paris, 1852.

PANTHIER. — Voir DARESTE DE LA CHAVANNE.

PARAT (Abbé). — Excursion géologique du Morvan en Puisaye (*Avallon*, 1901, br. in-8°).

PARAT (Abbé) — Les grottes de la vallée de l'Yonne (*Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1904, pp. 57-124. 1 pl).

PARAT (Abbé). — Le Morvan à l'époque jurassique (*Bull. de la Soc. d'ét. d'Avallon*, 1909, 48 pages, 1 carte).

PARMENTIER. — Archives de Nevers, 2 vol. in-8°, Paris, Thecner, 1842.

(Renseignements sur le pavage des rues et sur les faïenciers).

PASUMOT. — Sur un nouveau fossile. (*Obs. sur la physique, sur l'Hist. nat. et les Arts*, t. V, 1775, p. 434, pl III, fig. 1 à 4).

Rhynchonelle trouvée entre le bourg de Saint-Révérien et Assart, près du hameau des Angles.

PERON (A). — La formation du Massif du Morvan. (*Bull. de la Soc. des Sc hist. et nat. de l'Yonne*, 2e semestre 1904, pp. 173-178).

PERON (Alph) et Dom Aurélien VALETTE. — L'oolithe ferrugineuse du bajocien dans l'Yonne et autour du Morvan (*Bull. Soc Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1909, pp. 209-252).

PERON. — Voir VÉLAIN.

PIERRE (Constantin). — Les richesses minérales du Morvan. (deux art. dans le *Journal de la Nièvre*, 17 et 18 janvr 1914),

PITRA. — Lettre sur des vertèbres d'Ichthyosaures du lias d'Epiry, près Saint-Emiland, et sur du fer de Cuisery avec Paludines. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 1re série, t. IX, 1838, pp. 160-161).

PONTS ET CHAUSSÉES (Service des). — Répertoire des carrières de pierre de taille exploitées en 1889. Paris, Baudry.

(Renseignements sur douze carrières de la Nièvre).

POTIER. — Feuille Clamecy de la carte géologique de la France au 1/80.000e, 1882 à 1884 ; 1887.

POUSSEREAU (P.). — Formation du terrain houiller de La Machine. Nevers, Mazeron, 1888, in-8°.

POUSSEREAU (P.). — Les houillères de La Machine. *In Revue du Nivernais*. Nevers, Vallière, 1900-1901.

POUSSEREAU (P.). — Marchés concernant l'extraction de la houille au seizième siècle à La Machine (Nièvre).

A paraître prochainement dans le *Bull. Soc. Niv.*

POTIER. — Feuille Clamecy de la carte géologique de la France au 1/80.000e, 1882 à 1884 ; 1887.

RAULIN. — Observations sur les eaux minérales de Pougues. 1769, in-12, 205 pages.

RAULIN (Victor). — Essai sur l'orographie du département de l'Yonne (*Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. II, 1848, pp. 109-126, tableau).

RAULIN (V.). — Statistique géologique du département de l'Yonne, 1858. — Voir LEYMERIE.

REGNAULT (E.) — Sur la position systématique des sables et grès ferrugineux de Puisaye (*Bull. de la Soc. des Sc. nat. de l'Yonne*, t. LIX, 1905, pp. 321-343, figs).

REGNAULT. — Les sables ferrugineux et les graviers

phosphatés de la Puisaye. (*Ass. franç. pour l'avanc. des sciences*, 39e session, Congr. de Toulouse, 1910, t. II, p. 11-18).

Regnault (E.). — Sables et phosphates de la Puisaye. (*Bull. de la Soc. des Sc. nat de l'Yonne*, t. LXVII, pp. 95-109).

Observation nouvelle, *id.*, pp. 109-119, 1913.

Réunion extraordinaire de la Société Géologique de France à Autun. (*Bull. Soc. géol. de Fr*, 1re sér., t. VII, 1836, p. 311).

Réunion extraordinaire de la Société Géologique de France à Avallon. (*Bull. Soc. géol. de Fr.*, 2e sér., t. III, 1845, p 659).

Réunion extraordinaire de la Société Géologique de France à Nevers. (*Bull. Soc. géol. de Fr.*, 2e sér., t. XV, 1858, p. 665).

Réunion extraordinaire de la Société Géologique de France à Semur-en-Auxois. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1879, p. 751).

Rivot. — Analyse de l'eau de Pougues, 1867.

Robin (A.) — La Terre, in-4°, Paris, Larousse, pp. 4, 111, 135, 137, 156, 159, 173, 181, 182, 188, 189, 206, 210, 224, 225, 274, 302.

Roubaud (Félix). — Etude bibliographique et critique sur les Eaux de Pougues, in-8°, Paris, Delahaye, 1879-80.

Roubet (L.). — Mines d'argent au pays de Nivernais. (*Bull. de la Soc. Niv. des Lett., Sc. et Arts*, 2e série, t. VII, 1871, p. 267).

Rouyer (Camille). — *Voir* Lemoine (Paul).

Rozet. — Dévonien à Diou (Allier) et à Saint-Léon (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 1re série, t. XI, 1840, pp. 256-257).

Rozet. — Mémoire géologique sur la masse des montagnes qui séparent le cours de la Loire de ceux du Rhône et de la Saône. (*Mémoires de la Soc. géol. de Fr.*, 1re série, t. IV, 1840, 100 pp., 3 pl.).

SAINT-VENANT (Julien de). — La Nièvre pré et protohistorique (Résumé présenté au Congrès préhistorique d'Autun en 1908).

SAINTE-MARIE (L. de). — Recherches historiques sur Nevers. Nevers, Lefebvre, 1810.

SAUVAGE (J.-J.) — Sondage exécuté à Decize. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 1re série, t. XIV, 1843. p. 224).

SCHNEIDER — Etablissements Schneider et Cie, 1 vol. gr. in-4° illustré. (Notice et renseignements sur le bassin houiller de Decize — La Machine). Nevers, Mazeron, 1902.

SUART. — Observations sur les soufflets.. construits aux Forges de Guérigny (Nièvre) [*Journal des Mines*, n° XXXVIII, Brumaire an VI, pp. 105-118, pl. XXVI].

SUBERT (Dr E.). — De l'Eau minérale de Fourchambault. Nevers, 1867. (*Bull. Soc Nivern.*, t. IV, 1863-66, p 421)

SUBERT (Dr E.). — Notice sur les Eaux minérales de Saint-Parize et de Saint-Honoré, Nevers, 1868. (*Bull Soc. Nivern.*, t. V, 1867-68, p 200)

SUESS (Ed.). — La Face de la Terre Traduction de Margerie. Paris, A. Colin, 3 vol in-8°, 1897-1913.

TESTE. — Chartes relatives aux Mines de Chitry. (*Bull. de la Soc. Nivern. des Lettres, Sc. et Arts*, 3e série, t. II, XXIIe de la collection, pp. 298-299).

TEXIER. — Tremblement de terre, ouragan et inondation dans les départements du Cher et de la Nièvre. (*Comptes-rendus de l'Acad. des Sc.*, t. LXIII, 1866, pp. 650-651).

THIERRY (Dr Henry) et LE COUPPEY DE LA FOREST. — Explorations spéléologiques dans le bathonien des environs d'Avallon et de Clamecy. (*Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1912, 66e vol., 16e de la 4e série, pp. 27 à 54, figs).

VACHER (Ant.). — Le Berry, étude géographique, Paris, Colin, 1908.

VALETTE — Voir PERON.

VALLIÈRE. — Dictionnaire de la Nièvre, précédé d'une Notice géographique et descriptive du département. (Géologie par M. H. Busquet). Nevers, 1895.

VÉLAIN (Ch.). — Limites du trias et du lias dans le Morvan. (*Congrès international de géol. de Paris*, 1878, n° 21, pp. 4-8).

VÉLAIN (Ch.). — Résumé au sujet des terrains stratifiés et des failles qui enveloppent le Morvan. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 766-781).

VÉLAIN (Ch) et MICHEL-LÉVY. — Sur les lambeaux de lias surélevés du Morvan et sur les soulèvements successifs de cette région. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr* , 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 901-906).

VÉLAIN (Ch.). — Compte-rendu de la course du 23 août ; descente de Lormes à Corbigny, environ de Corbigny, coupe de la tranchée du Battoy : lambeaux tertiaires à la Garenne. (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. VII, 1878-79, pp. 909-914 et 920-928).

VÉLAIN (Ch.), PERON et BRÉON. — Le Morvan et ses enveloppes. (*Livret-Guide du VIIIe Congrès géologique international*, Paris, 1900, Notice n° XV, 40 pp. 8 fig.).

VÉLAIN. — Voir MICHEL-LÉVY (Auguste).

Chants de Guerre

PETITS POÈMES

Par Achille MILLIEN

SOUS L'ÉTOILE

Un soir d'une de ces tristes journées que nous avons passées dans l'angoissante période qui va de la fin de juillet au commencement de septembre, alors que notre anxieuse incertitude, devant la Patrie en danger, se posait des questions qui restaient sans réponse, je voulus jouir encore une fois, autant que le permettent mon état d'impotence et mes yeux s'éteignant, de ce majestueux spectacle du firmament qu'on me disait étinceler d'étoiles. Reclus dans une chambre, j'en étais privé depuis si longtemps.

Mais à peine eus-je levé mes regards vers l'immensité incandescente, formidable et sublime témoignage de l'infinie Puissance, à peine en eus-je ressenti l'impression habituelle, celle de ma propre faiblesse, prostrée dans l'adoration, qu'une rafale s'éleva, poussant comme un troupeau un tourbillon de noirs nuages, un rideau se tendit devant ce fourmillement d'astres qui tout à l'heure semblaient autant de cierges allumés pour la célébration d'un mystérieux office. Et la nuit devint sombre; avec l'ombre naissait et grandissait dans mon cœur une indicible tristesse. Etait-ce le spectre de la guerre commençante, guerre atroce, guerre implacable, mais aussi, n'en doutons pas, guerre libératrice, qui éteignait ainsi les lumières du ciel, pendant que de sa torche infernale il incendiait la terre...?

Et voici que du plus profond des ténèbres, là haut,

par une éclaircie soudaine, une clarté s'alluma, s'aviva, resplendit au point de rendre à elle seule moins épaisse l'obscurité de la nuit. Pourquoi me redit-elle le réconfort et l'invoquai-je aussitôt comme l'étoile de la Patrie? Brillas-tu, aussi vive, aussi pure quand sainte Geneviève arrêta le fléau de Dieu que trahissait Attila, — quand Clovis baptisé fonda la France? Eclairas-tu, le soir de Bouvines, le soir de Denain, les champs illustres où s'accomplissait le salut du pays? Guidas-tu la bannière de Jeanne d'Arc? Caressas-tu de ta lumière l'étroite fenêtre du cachot où la sainte héroïne consommait, avant le bûcher, son sacrifice libérateur?...

Et je disais : Etoile de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc, étoile de saint Remy et de saint Louis, étoile de Bouvines et de Denain, étoile de la France, verse ta clarté sans nuages sur nos fronts rassérénés, jusqu'au jour où tu te dévoileras plus brillante encore pour fêter la victoire et la pacification!

Sous le rayonnement de l'astre tutélaire, j'écrivis au jour le jour quelques notes rimées, dictées par le sentiment des circonstances tragiques que nous traversions. Pour répondre au désir de mes amis, je rassemble ici ces modestes poésies écloses « sous l'étoile. »

A LA FRANCE

France, en fils dévoué, j'ai pleuré dans mes vers,
Aux jours déjà lointains, ton deuil et tes revers.
L'humiliation due à la fourberie
Qui te frappait, aux yeux du monde ému, Patrie,
Je la sentais au vif et je la sens encor,
Mais je n'acceptais pas l'aveugle arrêt du sort.
En vain ton ennemi clamait ta déchéance;
Je m'indignais, ton sang versé criait vengeance.
Le Teuton, dont l'astuce assure le succès,
L'expierait à coup sûr un jour, — et je disais :

Dans l'avenir vengeur place ta confiance;
Arme ta volonté contre la défaillance.
Même tombée au plus profond du gouffre noir,
Garde intacte ta foi, garde ferme l'espoir
Et relève ton front que la tristesse penche,
Certaine que luira l'aube de la revanche,
Car tu portes en toi la générosité
D'un cœur épris du Droit et de la Liberté,
Deux puissances qu'en vain voudrait mettre en servage
La ruse inique jointe à la force sauvage.
Non, contre ton destin qui t'appelle aux sommets,
Ton vainqueur d'aujourd'hui ne prévaudra jamais !

Et le voici venu, ce jour où ton étoile
D'un plus brillant éclat resplendira sans voile.
L'aube claire se lève et le coq a chanté.
Debout pour le Progrès et pour la Liberté !
Ils reviendront, tes fils d'Alsace et de Lorraine,
Ils reviendront pour rendre à ta couronne, ô Reine,
Le fleuron qu'elle avait perdu. Réjouis-toi !
Contre un ennemi, fier d'être sans foi ni loi
Et de mettre au défi la justice éternelle,
Le droit imprescriptible — est-il tâche plus belle ? —
T'a confié l'honneur de porter son drapeau.
Le Teuton s'est vanté de te mettre au tombeau ;
Son calcul est menteur, son espérance est fausse :
Et c'est lui, le Teuton, c'est lui qu'attend la fosse.

3 août 1914.

SOLDATS DE FRANCE

I

SALUT AU DÉPART

Dans mon isolement, l'éclat de votre épée
Brilla devant mes yeux, soudain et fulgurant
Soldats de France, ô vous dont mon souffle expirant
Ne pourra célébrer la nouvelle épopée.

Tel qu'au premier rayon jailli de la nuit noire,
J'ouïs le coq gaulois, haut dressé, crête au vent,
Héraut de la clarté, lancer vers le levant
Son cri d'aurore fier comme un chant de victoire.

Et mon vieux sang courut plus rapide en mes veines
Et ma débile voix s'envola sur vos pas
Pour vous acclamer, car je vois en vous, soldats,
Des porteurs de lumière et des briseurs de chaînes.

Et je sens que revit aujourd'hui dans votre âme
L'âme de vos aïeux, les grands libérateurs :
Au niveau de la tâche elle hausse vos cœurs
Et c'est elle qui vous inspire et vous enflamme.

Le droit ne peut mourir, qu'un jour la force prime.
Provoqués sans raison par d'insolents défis,
Vous voici tous debout, car vous êtes les fils
De cette France, espoir des peuples qu'on opprime.

Le trouble d'une paix chaque jour menacée,
L'anxiété sans fin d'un lendemain douteux
Et l'Europe déjà promise au joug honteux
D'un despote qu'agite une idée insensée,

C'en est trop! O soldats, rendez-nous confiance
Dans un autre avenir de labeur et de paix
Et méritez encor l'estime et les respects
Du monde : ses vœux sont pour vous, soldats de France !

Sur vos pas, escortant les drapeaux tricolores
S'avancent la Justice avec la Liberté.
Le cri vengeur de la souveraine Equité
Retentit dans l'éclat de vos clairons sonores.

Les preux des temps passés, orgueil de notre histoire,
Roland et Duguesclin, Bayard, Hoche et Marceau,
Jeanne d'Arc unissant vos cœurs en un faisceau,
La sainte et les héros vous guident à la gloire.

Soyez fiers d'être élus pour la tâche si belle
Et si grande que Dieu vous confie aujourd'hui.
C'est par vous que demain le soleil aura lui
Plus brillant au ciel pur de la France immortelle.

A vous elle devra l'oubli des jours néfastes.
Pour ouvrir la carrière à ses destins nouveaux
Faits de paix généreuse et de féconds travaux,
Ajoutez une page éclatante à ses fastes.

Plus de dissensions... la Patrie est unie.
Acceptez-vous la servitude? Non! Non! Non!...
La charge va sonner... Baïonnette au canon!
Ruez-vous, Liberté, contre la Tyrannie!

II

MARCHE DES SOLDATS

Qu'ils viennent de la Garonne,
De la Loire, de Paris,
Ou des rivages du Rhône
Tous, sans tumulte, sans cris,

Les enfants de notre race
Ont, dès le premier appel,
Répondu : présent, en masse
Dans un élan fraternel.

Pas un, à cette heure grave
Où résonne le tocsin,
Qui ne sente un cœur de brave
Battre plus fort en son sein.

Maintenant pour la frontière,
Pour les campagnes du Rhin,
Nous partons... vive la guerre!
Fièrement et sans chagrin.

On nous dit : « Dans le servage
Vous vivrez, vous, désormais. »
Quoi! la France en esclavage?
Plutôt la mort! — Non, jamais!

Marchons, marchons, camarades!
La France ne peut déchoir.
Nous répondrons aux bravades
En faisant notre devoir.

Adieu, mon père et ma mère,
Tous ceux qui me sont chers!.. Mais
Je vous reviendrai, j'espère,
En vous rapportant la paix.

Une paix qui donne au monde
Au moins cent ans de repos...
Allons! que le canon gronde!
Ça vaut de risquer ses os.

Montrons à nos frères d'armes
Comment nous savons mourir
Quand la Patrie en alarmes
A crié : Vaincre ou périr!

J'aimerais bien, je l'avoue,
Garder intacte ma peau;
Mais le faut-il? Qu'on la troue
Et que soit sauf le drapeau!

Si nous tombons, face aux balles,
Assez d'autres survivront
Pour venger sur les Vandales
Notre mort... Ceux-là vaincront.

Ils iront, ceux-là, j'espère,
Quand le fauve s'enfuira,
Le forcer dans son repaire
D'où plus il ne sortira.

Et la France, notre mère,
Accueillera ses enfants,
Après la lutte éphémère,
Par quels hymnes triomphants!

III

AUJOURD'HUI — COMBAT

Qui dira l'horreur du combat?
Le tambour bat,
Par cent bouches le clairon sonne,
Par cent gueules le canon tonne.

Entendez-vous à tout moment
Le sifflement
De l'obus, sinistre vipère,
Dont croît la rage meurtrière!

Vacarme affreux, fracas d'enfer,
Grêle de fer...
La mitraille fend l'air en trombe :
Est-ce, Gaulois, le ciel qui tombe?

Partout, sur les sillons fumants,
Les régiments
En même temps, à droite, à gauche,
S'abattent, tels l'herbe qu'on fauche.

Torses troués, crânes brisés,
Bras fracassés...
A travers l'épaisse litière
Des morts, le sang coule en rivière.

Pourtant le soldat, de son cœur
Chasse la peur,
Pour le salut de sa Patrie,
Il est prêt à donner sa vie.

Champion du droit persécuté,
Sa fermeté
Dans le devoir sans défaillance,
Il la puise en sa conscience.

Ce sol qu'il défend aujourd'hui,
Qu'est-il pour lui ?
C'est le doux foyer où sa mère
Rêve à son retour qu'elle espère.

O sol natal!... Devant ses yeux,
Près de ses vieux,
Il voit sa sœur, sa fiancée,
Toute sa joie hier laissée!

S'il combat comme un furieux,
C'est bien pour eux ;
Pour eux... que s'exalte son âme,
Qu'un souffle héroïque l'enflamme.

Tombe-t-il, narguant le danger?
Si l'étranger
Est bouté hors du territoire,
Sa mort s'auréole de gloire.

IV

DEMAIN — VICTOIRE

Pour la victoire prochaine
Et la paix qui la suivra,
Cueillons le rameau de chêne
Que le laurier doublera.

Qui dira de la victoire
L'allégresse et la splendeur,
Quand la flamme de la gloire
Rayonne au front du vainqueur?

Les cloches à grand' volée,
Sur le mont et sur le val
Font voler la note ailée
Du *Te Deum* triomphal.

Ton nom, soldat, dans la fièvre
D'enthousiastes clameurs,
Court, loué par chaque lèvre
Et béni par tous les cœurs.

Sur la lyre du poète
Il franchit dans l'univers,
Sans barrière qui l'arrête,
Les continents et les mers.

Dans sa jeunesse immortelle,
Quand tant d'autres sont éteints,
Il vit, gravé sur la stèle,
Jusqu'aux jours les plus lointains.

Pour la victoire qu'enchaîne
La bravoure du guerrier,
Cueillons le rameau de chêne
Et la branche de laurier.

Hier, la terre sacrée
Criait à l'aide et, par lui,
Elle est sauve et libérée
De tout péril, aujourd'hui.

Hier tremblaient ceux qu'il aime,
Mais, à l'ombre des drapeaux,
Témoins du combat suprême,
Ils retrouvent le repos.

Ses morts, là-bas, au village,
Près du clocher protecteur,
N'ont plus à craindre l'outrage
De l'intrus profanateur.

L'épreuve fut longue et dure,
Mais le sang qu'il a perdu,
Son sang donné sans mesure
N'est pas en vain répandu.

Pour la paix que nous ramène
La bravoure du guerrier,
Cueillons le rameau de chêne
Et la branche de laurier.

S'EN VA-T-EN GUERRE

Guillaume a coiffé son casque,
Le casque de Lohengrin.
Pour quelle nouvelle frasque
Chante-t-il « la Garde au Rhin » ?

Sur son haut cheval il monte,
Aussi haut qu'il peut monter.
Il aurait tôt fait son compte
A qui voudrait l'arrêter.

Prendra fin sa chevauchée,
Il en jure, quand d'abord
Sera la France embrochée
Par son sabre, vierge encor !

Cette France riche et belle
Doit disparaître demain
Puisqu'elle est toujours rebelle
Aux volontés du Germain.

Après la France, avalée
Comme un simple cervelas,
Les autres suivront d'emblée
A la même sauce, hélas!

Tous, république, royaume,
Empire grand ou petit.....
— Quel gaillard que ce Guillaume!
Quel Teuton! quel appétit!...

Il part. Gare!... sur la route
Il fait fuir dans le hallier
La volaille qui redoute
Ce dangereux cavalier.

En le voyant ventre à terre
Crânement fendre le vent,
On dit: Ce foudre de guerre
Ira loin, sauf accident.

Or, en brandissant son sabre,
Il pique son destrier
Qui prend peur, rue et se cabre
Et le jette en plein bourbier.

Guillaume, ton entreprise
A-t-elle déjà pris fin?...
Mais bientôt quelle surprise
Pour les passants du chemin?

Lorsqu'à son aide ils s'empressent,
— Sous le casque à Lohengrin
Sais-tu ce qu'ils reconnaissent?...
La tête de Tartarin!

Mais ce n'est plus le bravache,
Qui, pourfendeur bon enfant,
Domptera de sa cravache
Le lion et l'éléphant.

C'est Tartarin pris de rage,
Tartarin devenu fou,
Bête fauve à mettre en cage,
Muselée et corde au cou!

SON " VIEUX BON DIEU GERMAIN "

Il invoque souvent son " vieux bon Dieu germain ",
Sans doute celui-là ne tient pas dans sa main
Sur le monde étendue un sceptre de justice,
Un signe du pardon, la croix du sacrifice.
Non, ce dieu-là confond le bien avec le mal.
C'est le dieu de la force et de l'instinct brutal,
Odin ou Thor, qu'au fond de leurs forêts sauvages,
Adorèrent les Goths, Germains des anciens âges.
Vingt siècles ont passé depuis lors et la Croix
S'est dressée, annonçant aux peuples comme aux rois
L'avènement d'un Dieu qui donne à l'âme humaine,
Contre la passion barbare qui l'entraîne,
Le frein de la pitié dans l'horreur des combats.
Ce sentiment, Teuton, tu ne le comprends pas.
Invoque donc ton vieux dieu germain, bon apôtre,
Et garde-le pour toi : ce Dieu n'est pas le nôtre.

RÉGRESSION

I

Ils disent : Si ma signature
Apposée au bas d'un traité
Me gêne, eh bien ! je la rature
Et je reprends ma liberté.

La guerre, ajoutent-ils, la guerre
Est sans code. Moi, le plus fort,
Le droit, je ne le connais guère,
Sauf le droit de vie et de mort.

Quand j'ai le fer, le feu, la ruse
Pour mettre à mal mon ennemi,
Je serai dupe si je n'use
De tous ces moyens qu'à demi.

A la guerre n'est pas de mise
Une ridicule pitié ;
Un vrai soldat prend pour devise
Ces simples mots : pas de quartier.

Tuez, tuez ! Que l'on n'emmène (1)
Pas de prisonniers ! Les blessés,
Achevez-les ! C'est une gêne
Si vous vous en embarrassez.

« La science, viendra-t-on dire,
Ainsi que l'art a ses trésors
Qu'il faut se garder de détruire,
Héritage des siècles morts,

Chefs-d'œuvre de beauté sublime
Dont jouit tout le genre humain... »
Que m'importe ! Je les supprime
S'ils m'offusquent sur mon chemin.

— O ! l'admirable théorie,
Voilà le langage que tient,
Comme aux temps de la barbarie,
Un peuple qui se dit chrétien :

Qui, fier de sa haute culture,
Se ravale moralement
Et sans vergogne à la stature
Du plus sauvage Boschiman !

Saccagez donc, nouveaux Vandales,
Satisfaites votre désir.
Puisque tel est votre plaisir,
Brûlez palais et cathédrales.

Détruisez avec passion
Bibliothèques et musées,
Mais que de haines amassées
Au jour de l'expiation !

(1) Ordre du jour du général STENGER, commandant la 58e brigade du 14e corps badois (26 août 1914) :
« A partir d'aujourd'hui, il ne sera plus fait aucun prisonnier. Tous les prisonniers seront mis à mort. Les blessés avec ou sans secours seront mis à mort. Les prisonniers isolés ou en grandes unités constituées seront mis à mort. Aucun homme vivant ne doit rester derrière vous. »

II

Le Teuton porte au cœur l'impudeur triomphante.
Il se pose en produit de surhumanité
Lorsque, — loin de rougir de sa brutalité, —
Il prend pour des hauts faits ses forfaits et s'en vante.

N'est-ce que cynisme arrogant ?
Est-ce inconsciente furie ?...
L'univers, de sa barbarie
S'indigne : il relève le gant.

« Si l'on me traite de barbare (1),
Que m'importe ? Je n'ai souci
Que de voir, demain, réussi,
Le coup qu'aujourd'hui je prépare.

Barbares, soit ! Nous le serons
Aussi longtemps qu'il faudra l'être
Pour que l'Allemand soit le maître
De l'avenir où nous entrons.

Soyez fiers de vos cathédrales
Et glorieux de vos palais.
Puisque nous sommes les Vandales,
Nous vous disons : Saluez-les !

Salut d'adieu sans espérance,
Car leurs destins sont révolus
Et vous ne les reverrez plus,
Ces merveilles de votre France.

Ces monuments de vos aïeux,
Ces reliques d'art qu'on vénère,
Ils crouleront sous le tonnerre
De nos canons victorieux.

Et dès demain, sur ces ruines,
Notre puissance s'asseoira
Et dans votre sol poussera
Ses indestructibles racines.

(1) « On détruira, s'il est nécessaire, les monuments historiques. Peu importe d'être traité de barbares ». (Le général Von Disfurth, octobre 1914).
On les a même détruits sans nécessité.

Car vers le but où nous allons
Nul préjugé ne nous enchaîne ;
Pas un scrupule ne nous gêne ;
Nous les mettons sous nos talons.

Sur ce, condamnez-nous au bagne...
En attendant, Reims et Louvain
Montrent que ce n'est pas en vain
Que l'on se frotte à l'Allemagne ! »

III

Ah ! sous quelles mortelles ombres
S'éclipsera tout idéal,
Si prévaut l'Esprit infernal
Qui dicta ces paroles sombres ?

Devant ce monstrueux aveu
D'un peuple fier de sa culture,
Nos espoirs dans l'ère future
Ne faibliront-ils pas un peu ?

Craindrons-nous que ce qu'on appelle
Progrès ne soit qu'un don fatal
Qui vient au service du mal
Mettre une puissance nouvelle ?...

— Non, la civilisation
Ne peut pas faire banqueroute
Parce que trébuche en sa route
Et dévie une nation,

Parce qu'une race égarée
Vouée au culte bestial
De l'instinct aveugle et brutal,
Dit : la force est seule sacrée !

Le drapeau qu'elle a déserté,
D'autres, avec leur foi profonde,
Sauront, pour le salut du monde,
Le porter haut dans la clarté ;

Emblême qui console, crie,
Pour le faible devant le fort,
Justice ! et de la barbarie
Renaissante brise l'effort.

Aux yeux des peuples qu'il libère,
Il arbore, tracée en traits
D'éblouissante lumière,
La devise du vrai Progrès,

Ces mots du Maître à ses apôtres :
Heureux les justes et les doux!
Aimez-vous tous les uns les autres
Et que la paix soit avec vous!

Cet auguste drapeau, tiens-le ferme, ô ma France,
Unie avec tes sœurs qu'il groupe à ton côté,
Qu'il aille à l'avenir dont il est l'espérance,
Sous le souffle du droit et de la liberté !

LE PACTE

C'est son vieux Dieu des anciens jours
Qui dicte au Kaiser ses bons tours.
— « Merci, dit Guillaume, je jure
De te payer avec usure,
Et la Belgique sait comment
Je respecte un engagement. »

« On est compère et compagnon ;
Si je dis oui, ne dis pas non.
Je veux être ton homme lige,
Que ta volonté me dirige,
Toi que j'invoque à tout propos
Comme un guide pour mes drapeaux. »

— « Quels beaux sacrifices humains,
Dit l'autre, m'offraient les Germains ! »
— « Tu veux du sang, vieux Kamarade,
On t'en donnera pour ton grade ;
Je t'en promets à plein tonneau,
Plus que le Rhin ne roule d'eau ! »

« Sang des vaillants et sang des forts,
Sang des vieillards à demi-morts,
Sang des enfants à la mamelle,
Sang des femmes... et de plus belle,
Encore, encore... à ton plaisir,
Pour que tu puisses mieux choisir. »

— « Mes adorateurs, au bon temps,
N'avaient cure de monuments.
Pourquoi ces cathédrales, fières
Des ciselures de leurs pierres ?
Tant d'églises !... J'en suis jaloux,
Moi qui n'eus que celle des loups. »

— « Sois tranquille, dit le Kaiser,
J'y mettrai la flamme et le fer.
Que s'écroulent les basiliques
Et leurs trésors et leurs reliques !
Pour te complaire, ô vieux bon Dieu,
J'y mettrai le fer et le feu ! »

Cette fois, Guillaume vraiment
Veut faire honneur à son serment.
Il reste fidèle à son pacte,
Pas de crainte qu'il se rétracte :
Son dieu, pour lui si complaisant,
Veut des ruines, veut du sang.

Pour lui, des hommes par millions
De leur sang trempent les sillons ;
Pour lui les bombes par rafales
S'abattent sur les cathédrales :
Le vieux bon Dieu, dans son enfer
Peut retourner, content et fier.

LE RETOUR D'ATTILA

Lapides clamabunt.

I

LOUVAIN ET MALINES

Attila revit. Le génie
De la ruine et de la mort,
Fier de sa mémoire honnie,
Se réincarne sans remords.

Il veut, par un nouvel effort,
Voir sa « gloire » encore grandie :
Il pille, massacre, incendie ;
— De quel droit? — Du droit du plus fort.

Courage! saccage, extermine;
Détruis Louvain, rase Malines !
Mais sais-tu, moderne Attila,

Quelle page tu te prépares,
Quand toutes ces ruines-là
Crieront les forfaits des barbares?

II

REIMS

Et maintenant, c'est Reims en flammes,
Reims, la pure merveille d'art.
Un cri d'indignation part,
A la fois, de toutes les âmes.

Le chef des hordes des bandits
Met donc son orgueil et sa gloire
A clouer son nom, dans l'histoire,
Au pilori des noms maudits!

Crime inexpiable ou démence...
— Mais déjà ce nom détesté
Est au ban de l'humanité :
C'est le châtiment qui commence.

III

ARRAS

Aujourd'hui, c'est à toi de pleurer tes trésors,
Arras, ces monuments où l'art des siècles morts
Avait posé son scel, où tant d'âmes humaines
Goûtèrent ce que vaut d'émotions sereines
Le spectacle du Beau. Vieux chercheurs d'idéal,
O maîtres, pensiez-vous qu'un retour bestial
D'une sauvagerie envieuse et stupide
Détruirait à plaisir votre œuvre? — Le Gépide,
Le Goth. le Hun sont morts, mais la voix de demain
Résumera leurs noms en ce seul nom : Germain.

IV

SENLIS

Il semble qu'un Teuton comprenne la beauté
De la même façon qu'un hibou la lumière :
Elle l'offusque. — Ainsi Senlis se montrait fière
De maint joyau brillant dans son écrin vanté,

« Trésors d'art — Hâtons-nous d'en faire une ruine
Et que Senlis brûlé soit le Louvain français.. »
— Ah ! pour toi quel plaisir ! quel honneur ! quel succès !
Kultur, que ce reflet d'incendie illumine.

— Mais toi, noble cité, bientôt tu répandras
Ta vie au grand soleil, et, dans le cours des âges,
Tes blessures seront les vivants témoignages
Des plus lâches, des plus barbares attentats !

V

SOISSONS

Dans le martyrologe où, tout fier de ses crimes,
Le Teuton, digne fils des Goths envahisseurs,
Inscrit le nom de tant de nos cités victimes,
Soissons, viens prendre place à côté de tes sœurs !

Trop de grands souvenirs illustrent ton histoire,
Le barbare jaloux ne pouvait t'épargner.
Il croit, avec nos murs, abattre notre gloire,
Alors que seulement il sait nous indigner.

O nos chers monuments ancestraux ! le génie
Qui les créa jadis est bien vivant encor :
Il est fait de clarté, de grâce et d'harmonie,
Clairsonnante alouette, il est prêt à l'essor.

Cette âme de la France, ailée et radieuse,
S'élève dans son vol trop haut, vers les sommets,
Pour que, si lourd, si trouble, en sa haine envieuse,
L'esprit tudesque arrive à l'atteindre jamais !

LA KULTUR

Qu'est-ce que la Kultur ?
« — Conscience profonde
Et morale, très hanté, affirme le Kaiser.
— « Et voilà ce que seul à tel point dans le monde
Possède l'Allemand... »
Ce langage est très clair.
Sans rire, le Kaiser l'a tenu, ce langage.
Est-il justifié par les évènements ?
— « Conscience », — Mépris de nos engagements.
La Belgique envahie en porte témoignage.
— « Morale », — Viol, meurtre, incendie et pillage
Jalonnent le chemin des soldats allemands.

Ce Guillaume est plaisant à l'excès par moments
Et sa « Kultur » me semble, en ses agissements,
N'être pas sans rapport avec l'état sauvage.

LEURS EXPLOITS

I

LE PETIT BOITEUX

Cet enfant de quatre ans est une des victimes
De la guerre, vivant témoin d'un de ces crimes
Qui font le déshonneur du Teuton.
Dans le bourg
Les Allemands entraient, martelant d'un pas lourd
Le pavé de la rue où quelques passants rares
Regardaient, froidement, défiler les barbares.
Ce petit, échappé du foyer, s'ébattait
Avec d'autres gamins, — doux âge ! — et répétait,
Dans son balbutiement d'enfant mêlé de rire,
Tout inconsciemment, ce qu'il entendait dire :
« Voici les casqu'à pointe ?... » Une brute sans cœur,
Pris d'une bestiale et honteuse fureur,

Dont la face s'empourpre et dont le regard flambe,
Abat le pauvre enfant d'une balle à la jambe.

Ce sont jeux de Teuton. L'Allemand, né brutal,
Devient par sa Kultur cruel. Son idéal,
Semble-t-il, est de voir, sur son nom propagée,
La terreur que répand une bête enragée,
Et quand, à juste titre, il se sent redouté,
Il s'octroie un brevet de surhumanité.

II

LA PETITE FILLE AUX DOIGTS COUPÉS

Le soleil au lever dorait la maisonnette,
Sous son voile de fleurs, avenante et coquette,
Résonnante de rire jeune et de chansons.
Mêlée au chœur de l'alouette et des pinsons,
Gaiement la voix de l'homme animait son ouvrage.
La femme lui faisait écho dans son ménage.
Endormie en chantant, dès qu'elle s'éveillait,
La fillette à son tour riait et gazouillait.
A toute heure les gens qui passaient par la route
Près de ce seuil béni qu'en aucun temps sans doute
N'a de son aile noire effleuré le souci,
Se disaient, l'enviant : le bonheur est ici.

Le bonheur (qui saura le fixer) est fugace
Comme un nuage errant que le vent fouette et chasse.
Il a fui la maison : l'Allemand a passé
Et s'est éteint le rire et les chants ont cessé.
Où donc l'homme ? sa place au foyer reste vide.
Et la femme... à son front s'est creusée une ride
Où se révèle l'ongle aigu de la douleur.
Déjà ses cheveux noirs ont changé de couleur.
Elle erre en la maison, l'œil hagard, demi-folle,
Indifférente à tout et presque sans parole.
Et la fillette, hélas ! si triste maintenant,
Gisante en son berceau, demande à tout venant,
En étalant l'horreur de ses mains mutilées
Dont les doigts sont coupés, — ses prunelles voilées
Par les pleurs qui sans fin roulait sous ses longs cils :
— « Dites, mes petits doigts, quand repousseront-ils ? »

III

DERNIÈRE PRIÈRE

Ils emmenaient, avec le curé du village,
Deux notables, suspects comme lui, tous les trois
Vieillards à cheveux blancs, au dos courbé par l'âge...
Le peloton fit halte au bord d'un petit bois.

Un rouge-gorge au soir égrenait son ramage.
« Prions », dit le curé. Devant l'antique croix
Qui dressait ses deux bras sur le fond du feuillage,
Tous les trois à genoux tombèrent à la fois.

Leur prière invoquait l'éternelle justice,
Et quand l'ombre naissante, achevant le supplice,
Du feu de dix fusils détonnants s'éclaira,

Le vieux prêtre, aussi calme en ce moment suprême
Qu'à son autel, sur ses voisins et sur lui-même,
D'un accent ferme et sûr chantait le *Libera*.

IV

LE COSAQUE

Ils prirent le Cosaque et, voulant rire un peu,
Le tinrent suspendu tout au-dessus du feu.
Du brasier avivé les flammes pétillèrent,
Rougissant et mordant les chairs qui grésillèrent
Tordu par la souffrance et quand même indompté,
Cœur de héros plus fort que cette cruauté,
Vraiment digne du plus bestial cannibale,
— Héroïsme inouï, cruauté sans égale, —
Le Cosaque, devant les bourreaux ébahis,
Ne cessait de chanter des airs de son pays.

V

MAINS COUPÉES

Dans le bourg envahi, puis méthodiquement
Pillé, sous les yeux froids du major allemand,
Les femmes en détresse ont clamé leurs prières.
Les enfants, accrochés aux jupes de leurs mères,

Poussent des cris perçants qui font monter au front
Du chef teuton un flot de fureur. Un juron,
Puis il crie : Enlevez ces enfants tout de suite !
Un groupe de soldats déjà se précipite

Pour obéir à l'ordre et saisir chaque enfant.
Mais la mère au devant se dresse et le défend
De ses bras que rend forts sa tendresse alarmée :
Elle le défendrait contre toute une armée !

Eux-mêmes, les petits, de leurs débiles mains
Cherchent à repousser les soudards inhumains.
Se cramponnant, criant plus fort quand on les touche.
Le teuton pris de rage et l'écume à la bouche,

Hurle : Obéirez-vous? n'en finirez-vous pas?
Voici, comme en démence, aussitôt les soldats
Qui se ruent, sabre haut, sur cette triste foule
De femmes et d'enfants, et déjà le sang coule.
— Victoire! Quel succès! Tous les enfants sont pris,

Ravis brutalement, enfoncés pêle-mêle
Dans un logis distant où s'étouffaient leurs cris.
Mais, victimes-martyrs de la horde cruelle,
Qui fera pour longtemps honnir le nom germain,
Plus d'un, hélas ! plus d'un s'est vu couper la main.

VI

LA PETITE BERGÈRE

Petite bergère, — à l'aurore,
Le soir, sans cesse, emmi les champs,
S'envolait, naïve et sonore,
L'allégresse de ses treize ans.

Il n'était pas de pastourelle
Aux alentours, dont la chanson
S'harmonisât mieux avec celle
De la fauvette et du pinson.

Mais le canon, tonnant sans trève,
Etouffa bientôt sous sa voix
Le chœur pastoral qui s'élève
Du bord des eaux, du fond des bois.

Et depuis lors la bergerette
Menait, en tricotant ses bas,
Toujours attristée et muette,
Les moutons bêlant sur ses pas,

C'était la guerre, sombre et dure...
Adieu les chants, les jeux! — Un jour,
Veillant son troupeau qui pâture
Au milieu d'un grand carrefour,

En émoi, mais sans qu'elle bouge,
Elle voit un détachement
De soldats en pantalon rouge
Près de là surgir brusquement.

Ils arrivent, pressés, alertes,
Puis le bataillon disparait
Par une des routes ouvertes
Dans l'épaisseur de la forêt.

Presque aussitôt une autre troupe
Survient, plus forte... les Teutons!
Vers la bergère accourt un groupe
Qui la cerne avec ses moutons.

Le chef lui crie : approche, écoute
Et surtout réponds sans mentir :
Ou gare à toi!... Par quelle route
As-tu vu les Français partir?

Calme, quoique sa peur soit vive,
Quoique ainsi prise au dépourvu,
D'un ton ferme elle dit : J'arrive,
Je ne sais pas, je n'ai rien vu.

Elle comprend qu'il faut se taire
Et, tout en tricotant ses bas,
N'a pas d'autre réponse à faire :
— Je n'ai rien vu, je ne sais pas!

Que lui garde ce méchant reitre?
Quels tourments lui sont réservés?
La prison et la mort peut être...
Mais nos soldats seront sauvés!

Le chef roule des yeux féroces,
En jurant lui montre le poing;
Ses soldats font sonner leurs crosses :
Elle ne s'intimide point.

— Personne de moi ne se joue
Impunément, dit l'Allemand.
Parle, ou sinon! — Il la secoue,
Il la frappe brutalement.

Et comme elle pleure en silence,
Que vainement il se débat,
Il lui porte avec violence
Un coup de sabre qui l'abat.

Puis la laissant inanimée,
Avec sa troupe le bandit
S'est éloigné sous la ramée,
Dans l'ombre qui déjà grendit.

Pauvre petite pastourelle,
Gisante là, blessée à mort
Sur le gazon... Comment put-elle
Se relever? Par quel effort?

Et qui lui donna le courage
De revenir jusqu'au logis,
En ramenant du pâturage
Les moutons de son sang rougis? ..

Chacun, indigné d'un tel crime,
S'empressa de la secourir;
Mais sans plainte, douce victime,
Elle se coucha pour mourir!

VII

FÊTE TROUBLÉE

Entrés dans le bourg sans défense
Où nul ne pense à résister,
Ils prétextèrent d'une offense
A l'un des leurs, pour s'irriter.

Mais tout d'abord ils visitèrent
Les caves et, là, leur raison
S'égara; puis ils s'apprêtèrent
A mettre à sac chaque maison.

Leur capitaine tout de suite
Sur la place avait rassemblé
Les habitants; les hommes, vite,
Dans l'église étaient mis sous clé.

Le reste attend, — vieux à béquilles,
Femmes, enfants, — que l'Allemand
Règle leur sort ; les jeunes filles
Sont, par ordre, séparément.

Le chef est titubant. « J'ordonne,
Dit-il d'un ton bref et brutal,
Que vous vous formiez en colonne
Pour un défilé triomphal.

» Puis, comme il faut venger l'outrage
Qu'ici l'on fit à l'un de nous,
Je m'emparerai d'un otage
Et celui-là paiera pour tous.

» Si j'entends le moindre murmure,
Si je vois des récalcitrants,
Tous vos bâtiments, je le jure,
Seront brûlés, petits et grands.

» Vous, le maire, prendrez la tête
Du cortège. A vous sied l'honneur
De chevaucher... Que l'on apprête
La monture de ce seigneur ! »

C'est un âne. Le chef escarpe
Dit : « Hissez-le sur ce baudet
En le ceignant de son écharpe... »
— C'est le signal qu'on attendait.

Alors, à la suite de l'âne,
Aux accents d'un accordéon,
Devant la horde qui ricane,
Se meut le triste bataillon.

La foule à la fois pleure et prie,
Elevant les mains vers le ciel,
Suppliant la Vierge Marie
D'intervenir à son appel.

Mais aux bourreaux que font les larmes
Des mères, les cris des enfants ?
Pour tant d'angoisse et tant d'alarmes
Ils n'ont que rires triomphants...

Tout à coup s'est éteint le rire :
Quoi donc ? N'a-t-on pas entendu
Un son de clairon ?... Que veut dire
Ce trouble-fête inattendu ?

Des soldats. La troupe se rue
Dans le village, elle poursuit,
Elle traque de rue en rue
La bande tudesque qui fuit...

Avant l'heure finit l'orgie.
France ! France ! c'est à ce cri
Que la baïonnette est rougie
Du sang du Teuton ahuri.

Quelle prompte et juste vengeance
Tirèrent là nos fantassins
De cette abominable engeance
D'incendiaires, d'assassins ?

La scélératesse est punie :
Pas un n'échappa cette fois
Pour aller dans sa Germanie
Conter ses odieux exploits.

Et maintenaut la cloche lance
Gaîment vers le ciel imploré
Les élans de reconnaissance
Du village ainsi libéré.

L'ENFANT VENGEUR

Quel cri navrant dans l'air par intervalles passe ?
« A boire, je vous prie !. . à boire par pitié ! »
C'est un blessé français gisant seul sur la place
Du village envahi par le Teuton altier.
Un garçon de quinze ans venait de la fontaine,
Il s'arrête au passage avec sa cruche pleine
Et la tend au blessé qui boit avidement.
Mais voici qu'apparaît l'officier allemand,
La face convulsée et rouge de colère,
Il s'avance, il accourt. frappant du pied la terre :
« Qui t'a permis, dit-il, d'approcher ce Français !
Tu seras fusillé... mais cependant je sais
Un moyen d'éviter le sort que tu mérites.
Ecoute bien et fais vite, car tu m'irrites ;
Achève le blessé. Ce fusil tout chargé,
Prends-le. Voici comment on s'en sert. Prends et tire.
Tout aussitôt après tu seras dégagé ».

L'adolescent saisit le fusil sans mot dire,
Recula, puis soudain visa. Le coup partit,
Mais ce fut le Teuton que la balle abattit.
O geste généreux de cet enfant de France
Qui s'immole à l'honneur, libre et sans défaillance !
Geste qui – Souvenir cher à nos cœurs émus —
Fit un bandit de moins, mais un martyr de plus !

LE RÉCIT DU GROGNARD

Voici ce que me dit le vieux grognard d'Afrique
A barbe grise, au regard dur, au teint de brique :

Du côté de Soissons ça chauffait dur, là-bas.
Ce n'était, jour et nuit, que combats sur combats.
Nous allions aborder le Boche à l'arme blanche
Et la charge nous emportait en avalanche,
Après avoir piqué, piqué ferme, ma foi !
Nous vîmes le terrain déblayé devant moi.
Plus d'ennemis ; mais seul, baissant sa baïonnette,
Je trouvais un soldat à mine poupinette,
Un soldat ? — bien plutôt un gamin de quinze ans.
En sont-ils donc au point d'enrôler les enfants ?
D'un coup de crosse sec je fis tomber sa broche
Et voici désarmé, voici le jeune boche
Qui se prend à pleurer, qui se jette à genoux
Tout en baragouinant : Vous crever mes yeux, vous
Me fusiller ! — Le pauvre diable avait la frousse,
Il tremblait, tout son corps n'était qu'une secousse.
— L'honneur français qui n'est pas l'allemand, défend,
Ma conscience aussi, de tuer un enfant.
Va-t'en, lui dis-je, tire-toi de la bagarre.
Je croyais qu'il allait s'enfuir sans crier gare,
Le gosse, pas du tout ! après quelques instants.
Déguerpis, répétai-je. et sans perdre de temps.
Qu'attends-tu ? des bonbons, pralines, pain d'épice ?
Je n'en ai pas sur moi. Va trouver ta nourrice.
Bon voyage ! — Mais non ! je me rends, je me rends.
Moi, pas quitter Français, moi rester dans vos rangs...
Le moutard y tenait. C'était une autre affaire,
Je le fis prisonnier, le gars, pour m'en défaire.

CHUTE ASSURÉE

L'orgueil démesuré, la haine avec l'envie
Aveuglaient les esprits du fol envahisseur
Qui voulait mettre au cou de la France asservie,
A sa brutale loi, le carcan oppresseur.

Il criait, démasquant sa longue fourberie,
Arrogant et féroce : « Enfin frappée au cœur,
La France va râler sous mon talon vainqueur ! »
— A plus d'audace encor l'emportait sa furie :

— « Je soumettrai l'Europe au joug de l'Allemand
Par l'astuce et le fer et le feu !... Vainement
Le Droit protestera... Seule, la Force compte ».

Noble tâche ! — Et déjà, débile Imperator,
Contre le droit lésé ta barbarie a tort :
Tu glisses dans le sang pour tomber dans la honte !

MOURIR POUR LA PATRIE

I

Lorsqu'il s'est vu tout seul, le blessé de vingt ans
Qui tout à l'heure, au premier rang des combattants,
Est tombé sur le sol arrosé de mitraille,
Il s'est traîné d'instinct hors du champ de bataille
Jusqu'au pied d'un grand chêne, et la nuit a passé
Qui dans ses bras amis doucement l'a bercé.
A l'aube maintenant la souffrance l'éveille,
Mais des bruits familiers caressent son oreille ;
Est-il donc de retour au village natal ?
Une cloche... Voici l'Angelus matinal,
Il se signe. Des coqs, des chiens crient ; claire et nette,
Il perçoit la chanson d'essor de l'alouette ;
Où donc est-il ? Bientôt son esprit exalté
Retombe lourdement dans la réalité

Et voici qu'il se sent défaillir... Quoi ! sa vie,
Il l'a de tout son cœur vouée à sa patrie
Mais ceux qui lui sont chers ? que son dernier penser
Soit pour eux, puisqu'il va seul, loin d'eux trépasser.
Versant quelque fraîcheur à sa face embrasée
Par la fièvre, du haut du chêne, la rosée
Aurorale s'égoutte et pleut au souffle errant
Du vent qui la secoue et passe en soupirant,
Comme si, sur son fils expirant là pour elle,
Larmoyait de pitié la terre maternelle,

II

Altitude : cent vingt mètres. Ce mamelon
Commande la grand'route à travers le vallon.
Ordre formel du chef : Ce soir, sans plus attendre,
Coûte que coûte, il faut l'attaquer et le prendre.
Or l'attaque déjà menée avec ardeur
S'est brisée à deux fois, sans affaiblir le cœur
Des braves survivants.
Le jeune capitaine
N'a plus que la moitié de ses hommes à peine ;
Il songe : le devoir veut un suprême effort,
Il se fera tuer... peut-être que sa mort
Pour le but désirable aura quelque influence :
— « Clairons, la charge !... A moi, chasseurs ! Vive
[la France ! »
Et tenant haut l'épée, héroïque, il s'élance,
Il tombe, mais l'irrésistible tourbillon
De ses braves le venge : ils ont le mamelon !

III

Dix-huit ans — union intime avec la Terre —
Il vécut au hameau, berger ou laboureur,
Heureux de son destin, jusqu'au jour où la guerre
Tout à coup sous nos cieux déchaîna sa fureur.
Il fallut la quitter, la Terre bien aimée ;
Soldat, pour la défendre il rejoignit l'armée,
Le cœur triste mais ferme, insensible à la peur.
Et dès lors il connut l'horreur de la bataille,
Le frisson de la chair que frôle la mitraille,

Le mépris du danger tour à tour âpre et doux
Pour le soldat qui lutte au nom de la Justice :
Beauté du dévoûment, grandeur du sacrifice,
Mâle orgueil de souffrir pour le salut de tous.
Combien sans que leur cœur subît la défaillance
Sous l'orage de fer tombèrent tour à tour !
Et lui-même... Une balle arrêtant sa vaillance
L'abattit tout inerte au déclin d'un beau jour.

C'est un soir de juillet splendide ; un souffle passe
En courbant dans le champ les épis déjà mûrs,
Qui semblent, bruissants sur les sillons obscurs,
Adresser au blessé des accents de caresse.
Il se sent tout baigné d'effluves de tendresse
Emanant de la glèbe où le voilà gisant,
— La bonne glèbe, mère et sœur du paysan,
Les astres un par un s'allumeut dans l'espace.
Goutte à goutte, son sang s'est épuisé, faisant
Comme un linceul de pourpre à son corps qui se glace.

Pauvre petit soldat, pour toi douce est la mort ;
Elle te berce, enfant que son aïeule endort.
Tu la vois sous les traits de la Reine des Vierges
Dont l'image là bas rayonne entre les cierges,
Sur l'autel de ta vieille église au vent du nord
Branlante. Elle sourit à ton âme attendrie
Quand ta lèvre murmure en un suprême effort :
« Priez pour nous. Mère de Dieu, Sainte Marie,
Maintenant et à l'heure où surviendra la mort ! »

A L'AMBULANCE

L'autre jour, le combat fut sanglant. L'ambulance
Regorge de blessés qui, tous, avec vaillance [cor,
Souffrent leur mal Beaucoup sont presque enfants en-
Beaucoup aussi déjà sont marqués par la mort,
L'un d'eux, un bras meurtri, la poitrine trouée,
Par une toux que rien n'apaise, secouée,
Sans cesse menacé d'évanouissement,
Parle à peine, respire assez mal aisément.

Le major, débonnaire avec son aspect rude,
A laissé ce matin voir quelque inquiétude
En hochant gravement la tête. Cependant,
Sans bruit la porte s'est ouverte. Un commandant
Dit un mot à la sœur qui le guide en silence
Jusqu'au lit du soldat, au fond de l'ambulance.
Là l'officier s'arrête immobile un moment :
— « Mon commandant » fait le soldat, et gauchement
Sa main veut esquisser le salut militaire.
L'officier lui fait signe aussitôt de se taire,
Puis, détachant sa croix, l'épingle au drap du lit.
Et le pâle blessé plus encore pâlit
D'émotion, sourit et sa voix haletante
Murmure : « Ah ! que demain maman sera contente ! »

LE MORVANDIAU DANS LA TRANCHÉE

Le Dodi du Lazaire (1) a quitté son village
Qui si gaîment s'accroche aux pentes du Morvan.
Il a laissé les bœufs, son docile attelage
Et sa maison qui rit au clair soleil levant.

Petit soldat de France, il est dans la tranchée,
Il y souffre la pluie et la froidure ; il dort
Sur la terre qu'il n'a pas vue encor séchée ;
Il y vit nuit et jour à l'ombre de la mort.

Ces épreuves pourtant, toute cette misère
Et la lutte sanglante avec l'âpre ennemi
N'ont pas découragé le Dodi du Lazaire,
Son cœur, loin de faillir, n'en est que raffermi.

Le petit Morvandeau s'est mis dans la caboche
— Et bien mis, Dieu le sait — de rester dans ce trou
Sans se lasser, dix ans, s'il faut, pour que le Boche
Déguerpisse, chassé comme un vrai loup-garou.

(1) Le Dodi du Lazaire (Claude, fils de Lazare), parler du Morvan

Que fait-il à cette heure, au pied de la muraille
De terre jaune où suinte une eau sale en tout temps?
— C'est le calme aujourd'hui. L'averse de mitraille
A cessé — court répit pour tous les combattants.

De son couteau de poche, ustensile à tout faire
Dont toujours est muni Morvandeau jeune ou vieux,
Dans quelques rameaux secs, le Dodi du Lazaire
Taille une croix rustique avec un soin pieux.

Son camarade, hier, la tête fracassée,
Est tombé noblement, face au Boche et sans peur.
Le Dodi, sur sa fosse à la hâte creusée,
Veut dresser en chrétien le signe rédempteur,

Et tout en activant sa besogne touchante,
Il songe à d'autres croix qu'il prépara souvent,
Tiges de coudrier que, bénites, l'on plante,
Le jour de Sainte-Croix dans les champs du Morvan.

Gardiennes des blés verts et du chanvre qui lève,
Garantes de récolte aux épis abondants,
Elles détourneront l'orage qui s'élève,
Averses à l'excès et rayons trop ardents (1).

Jours de paix, jours lointains... sa pensée, arrachée
Aux horreurs du réel, s'envole en liberté
Et voici le Dodi bien loin de la tranchée;
Il se croit de retour au pays regretté.

Le soleil du printemps dans sa splendeur nouvelle,
Aux flancs du mont Beuvray drape une écharpe d'or
Et sous l'azur sans tache où croise l'hirondelle,
Mai dans le vallon sème un merveilleux décor.

— Les croïottes! dimanche. Une foule se presse
Sur la place du bourg et tous portent aux doigts,
Pour les faire bénir à l'heure de la messe,
Le précieux faisceau de leurs petits croix.

Un tintement de cloche, et du seuil de l'église
Le flot des villageois s'approche en devisant.
Le Dodi voit entre eux ses vieux à tête grise;
Pour qui vont-ils prier? avant tout, pour l'absent.

(1) Le dimanche de mai (Inv. de la Sainte Croix) est appelé en Morvan le dimanche des croïottes (croisettes) à cause de ces petites croix de coudrier qu'on érige dans les champs et vergers.

Ainsi le bon soldat s'abandonne à son rêve...
Mais le canon soudain, par un rappel brutal,
A déjà dissipé l'illusion trop brève
Qui menait le Dodi jusqu'au hameau natal.

O le pays aimé! les êtres chers! .. Peut-être
Leur douce vision dont son ciel s'éclaira
Amollira son cœur sans qu'il en soit le maître?
— Non, c'est pour eux qu'il lutte et veut vaincre et [vaincra!

Plus grand est son amour pour eux, plus croît sa haine
Pour les envahisseurs fourbes, pillards, bourreaux.
Avant d'être à l'honneur, s'il succombe à la peine,
Le petit Morvandeau mourra comme un héros.

PETIT PAYS, GRAND PEUPLE

Ce qui fait la grandeur d'un peuple, ce n'est pas
La surface d'un vaste et riche territoire.
Ainsi le Belge, au cours d'héroïques combats
Face au Teuton, s'est fait un nom nimbé de gloire.

Le lion belge est fort autant que généreux.
Dix tigres ne sauraient effrayer son courage;
Jusqu'à son dernier souffle il luttera contre eux,
Et jamais son cœur fier n'admettra le servage.

Et, refoulant le flux des épais bataillons
Déchaînés sur leur sol, voyez encor le Serbe
Et le Monténégrin gardiens de leurs sillons,
En chasser l'Autrichien dédaigneux et superbe.

O despotes, jetez vos soudards par milliers
Sur tel humble pays qui ne veut pas de maîtres
Et vous verrez que pour défendre ses foyers,
Un homme libre et fort de son droit vaut dix reîtres.

Et vous serez, fauteurs du calcul odieux
D'envahir, d'asservir ce peuple sans encombre,
Surpris de le trouver — méprisable à vos yeux —
Aussi grand par le cœur que faible par le nombre.

Car c'est le cœur qui fait les forts, qui fait les grands;
Le cœur dont l'équité, l'amour de la patrie
Inspirent les élans; le cœur qui, des tyrans,
Brave l'orgueil aveugle et l'insigne furie.

Et s'il arrive enfin que le flot ravageur
Submerge le terroir où le droit agonise,
Ce n'est que pour un temps, car l'avenir vengeur
Assure à l'équité la revanche promise.

LES CAUCHEMARS DU KAISER

I

L'HÔTE INATTENDU

Nuit noire et sinistre. L'orage
Gronde au loin. Le vent qui fait rage
Fouette les toits à grand fracas.

Seul dans sa chambre impériale,
Ecoutant passer la rafale,
Guillaume songe et ne dort pas.

Il songe à nos villes en flammes,
Aux enfants, aux vieillards, aux femmes
Assassinés par ses soldats.

Des ruines qu'ils font en France
Et qu'escompte son espérance,
Pas de nouvelles aujourd'hui.

Pourquoi ce retard qui l'étonne,
Qui l'impatiente et lui donne,
Pauvre Kaiser, beaucoup d'ennui?...

Comme il se tient morose et sombre,
Un être — est-il homme ? spectre ? ombre ?—
Soudain se dresse auprès de lui.

Tandis qu'il cherche à reconnaître
Et se demande qui peut être
Cet hôte étrange que voilà,

La joie éclaire sa prunelle :
C'est lui, c'est bien lui, son modèle,
Son guide, l'ancêtre, Attila !

Quelle émotion à sa vue !
Quel sourire de bienvenue !...
Le visiteur alors parla :

— Je viens de tes exploits insignes
Te féliciter. Ils sont dignes,
Mon fils, de mes hauts faits d'antan ;

Ton nom, près du mien, dans l'histoire,
Doit vivre, avec la même gloire :
Notre auguste maître est content.

Il m'a chargé de te le dire.
Il s'y connaît, lui, notre Sire...
— Qui donc ? dit Guillaume. — Satan.

II

NUIT DE NOEL 1914

De par la volonté, Kaiser fourbe et cruel,
Que triste, cette année, est la nuit de Noël !...
La nuit du grand pardon, de la paix qu'à la terre
Annonça l'Ange, est toute aux horreurs de la guerre.
Il ne peut pas dormir, le sinistre Empereur.
Le remords t'étreint-il, ô Kaiser massacreur?..
Il entend de minuit la cloche triomphale
Dont la voix, dispersée au gré de la rafale,
Lui semble, en éveillant un écho dons son sein,
Vibrer avec un son de glas ou de tocsin,
Clameur de deuil ou de terreur et de vengeance
Qu'apporterait le vent de Belgique ou de France,
Où ses soudards, déchus des sentiments humains,
Empalent des enfants et leurs coupent les mains.
Guerre atroce sans doute et barbare : qu'importe,
Pourvu que l'Allemagne, agrandie et plus forte,
Voie à ses pieds l'Europe et lui dicte sa loi ! ..
— Et Guillaume sourit d'espérance et de foi.
Mais d'où vient cet enfant qui, nimbé de lumière,
Le regarde d'un œil si triste et si sévère ?

Est-ce l'Enfant Noël, le divin nouveau-né,
Qui vient demander compte au bandit couronné?
Ses petits bras vers lui tendus, est-ce menace
Ou prière?.,. Guillaume effaré sent que passe
En ses os un frisson qui hérisse sa chair,
Quand, s'approchant un peu de l'enfant, le Kaiser
Pâle, les yeux hagards et la face crispée,
Voit qu'au bout des deux bras chaque main est coupée!

LES POILUS

Nous sommes les Poilus de Joffre,
Et dans les trous où nous vivons,
Le Boche sait que nous avons
Bon pied, bon œil, bon poing, bon coffre
Encore quelques jours révolus
Et, prêts pour les suprêmes luttes,
Courront sus aux Tudesques brutes
Les Poilus.

Pour tenir en respect les Boches
Accrochés comme des crampons,
Si depuis neuf mois, nous rampons
Dans les boyaux, les temps sont proches
Où nous ne nous terrerons plus,
Comme des taupes, dans la boue...
Vienne l'ordre : Qu'on se secoue!
Que l'air vif fouette enfin la joue
Des Poilus!

Pour détruire cette vermine
Qui nous ronge dans notre chair,
Il faut l'air pur, le soleil clair :
Assez de sape! assez de mine!
A vaincre ou mourir résolus,
Sous leur drapeaux, dans la bataille,
Rendant mitraille pour mitraille,
On verra dans toute leur taille
Les Poilus

Champions de la plus juste cause
L'épreuve est rude, mais leur cœur
Sait se montrer à la hauteur
Du devoir sacré qui s'impose.
Pour sauver la patrie élus,
S'il faut l'orgueil de notre France,
De l'Europe ils sont l'espérance,
Ils aident à sa délivrance,
Les Poilus.

Alors que de forfaits infâmes
Rendent les Boches triomphants,
S'ils ont mutilé des enfants,
S'ils ont assassiné des femmes,
Egorgé des vieillards perclus,
Eux, bravant la force insolente,
Ont, pour la faiblesse tremblante,
L'âme humaine autant que vaillante,
Les Poilus.

Chacun aujourd'hui les admire
Que vienne la postérité
Sa voix qu'inspire égalité
En les saluant saura dire :
« Leurs exploits qui donc les a lus
Sans que son cœur s'émeuve et vibre ?
Du monde redevenu libre
Ils ont rétabli l'équilibre,
Les Poilus ! »

PRIÈRE DANS LA TRANCHÉE

Quel grand calme, ce soir, dans ce coin de tranchée !
L'eau s'est, par ces jours secs, presque toute étanchée,
Le Boche laisse en paix nos gens. A la lueur
De lampes sans éclat, les uns avec ferveur
Fument leur pipe. Un autre écrit à sa famille
Ou fourbit son fusil, pendant que la manille
Bat son plein, non sans bruit.
Un soldat tonsuré
S'agenouille à l'écart. — « Hé ! notre ami curé,

Vas-tu donc pour toi seul dire tes patenôtres?
Elève un peu la voix : peut-être il en est d'autres
Qui t'entendront avec plaisir. »
Qui parle ainsi?
Un jeune fantassin au regard franc.
Ici
Il est des incroyants sans nul doute et peut-être
Quelque sectaire : aussi, prudent, le soldat prêtre
Ne veut rien faire qui leur semble provocant.
Eux, de même, de tout ce qui serait choquant
Pour lui le plus souvent s'abstiennent
— « Ta demande,
Me plaît fort, répond-il. Pour que mieux on s'entende,
Si tu veux, camarade, approche-toi de moi
Et que d'autres aussi se groupent avec toi. »
Deux ou trois se sont mis à genoux sur la terre
Et, dans le brouhaha des joueurs, la prière
Des lèvres du curé s'envole gravement.
Mais déjà les joueurs, d'un commun sentiment,
Baissent le ton. Ce soir la manille est plus brève.
Dans le calme des voix la prière s'achève,
Bénigne aux auditeurs, évoquant pour eux tous
Du foyer, du clocher les souvenirs très doux.
Ceux-là même, ceux-là qui ne savent plus croire,
Qui n'ont aujourd'hui rien gardé dans leur mémoire
De ces mots par leur voix d'enfant balbutiés
Sur le sein de leur mère et depuis oubliés,
Tous, au fond de leur cœur, tous ont senti descendre
— Là l'étincelle couve encore sous la cendre, —
Un frisson qui les vient doucement émouvoir...
Que ce coin de tranchée est tranquille, ce soir!

DEUX COURONNÉS

Or, Guillaume fut très morose ce jour-là
Et c'est presque d'un ton irrité qu'il parla :

— « Que me dit-on d'un grand couronné qui commande
En maitre souverain ma ville de Nancy?

Qu'il n'en soit plus jamais question ! Qu'on entende
Une fois pour toujours, qu'il ne peut-être ici
D'autre grand couronné que moi-même. J'ajourne
Tout, car je veux aller voir ce dont il retourne
Et je profiterai de mon séjour là-bas
Pour entrer dans Nancy, suivi de mes soldats. »

Il vint donc, tout gonflé de sa gloire prochaine.
La lunette à la main, d'un sommet, sous un chêne,
Il vit se dérouler des combats furieux
Où d'abord ses soldats semblaient victorieux.
Où ceux de Castelnau, refoulés par le nombre,
Reculaient, mais pour mieux avancer. D'un œil sombre,
De loin, déjà déçu dans ses ambitions,
Guillaume regardait ces fluctuations
Où luttaient sa fortune et celle de la France.
Notre héroïsme enfin reçut sa récompense,
L'Allemand commença sa retraite et Nancy
Fut libre, qu'il croyait tenir à sa merci.

Ah ! devant le Grand Couronné,
Malgré ton orgueil effréné,
Ton heaume
Piteusement s'est incliné :
Tu fus le « petit » couronné,
Guillaume !

NOS OISEAUX [1]

Voici le bouleau qui bourgeonne
Sous le soleil de mars et sa douce chaleur.
L'étoile blanche au prunellier rayonne,
Les violettes sont en fleur.
Le renouveau naissant met des touches vert-tendre
Sur le fond sombre du taillis,
Mais vainement j'écoute et je ne peux entendre
D'aucun oiseau le gazouillis.

(1) En ce printemps de 1915, on remarque généralement la rareté et le silence des oiseaux.

Est-ce la patrie en alarmes
Dont le deuil vous exile en étouffant vos voix ?
Cherchez-vous, loin du tumulte des armes,
Oiseaux, le calme au fond des bois ?
Là, dit-on, sur le bord des sources et des mares,
De nos demeures oublieux,
On vous voit voleter au fourré, couples rares,
Le plus souvent silencieux.

Oiseaux, nos âmes inquiètes
Préfèrent ce silence à votre gai babil,
En ces jours noirs où passe sur nos têtes
Le vent sinistre du péril.
Ne chantez pas si tôt, gentils oiseaux de France,
Pour nous l'Avril n'est pas venu ;
Attendez à demain, que de notre espérance
Ait reverdi le rameau nu.

Quand, radieuse, la Victoire
Planant sous notre ciel à l'aube du grand jour,
Fera vibrer pour des salves de gloire
Le chœur des cloches dans la tour,
Alors, petits oiseaux, sous l'aurore sereine,
Venez, sortis des bois épais,
Chanter du droit vengé la grandeur souveraine
Et la liberté dans la paix.

HORREUR RÉTROSPECTIVE

Sortis du cataclysme, ils se disent entre eux
Ce qu'ils ont vu de plus poignant, de plus affreux :

— Sans conteste, ce qui fixe le caractère
Du soldat allemand dans cette horrible guerre,
C'est le raffinement dans la férocité
Froidement appliquée. et l'on serait tenté
De croire qu'il est fier de s'entendre maudire
Par l'univers entier. Je ne prétends pas dire
Qu'il n'est pas quelques-uns de ces soldats germains
Qui gardent en leur cœur des sentiments humains ;

Mais, il faut l'avouer, ceux-là se montrent rares
Cependant que la masse est faite de barbares.
On citerait cent traits, dont chacun attesté
Par preuves à l'appui, de cette cruauté
Qui soulève le cœur et qui semble incroyable.
L'Allemand, puisque tout mauvais cas est niable,
Se borne à dire : Rien de tout cela n'est vrai.
Or, je parle en témoin et, tant que je vivrai,
J'aurai la vision, terrible autant que nette,
D'un enfant empalé sur une baïonnette
Et porté dans les rangs, encore palpitant,
Par un colosse roux ricanant et chantant.

Une femme — écoutez : ce n'est pas moins atroce, —
Fuit un Teuton qui la poursuit. D'un coup de crosse
Il l'abat. Pris de rage, il lui coupe les seins
Et sous les yeux de la mourante, il jette aux chiens
Attirés par l'odeur qu'à pleins naseaux ils hument,
Ces lambeaux tout saignants de chairs vives qui [fument.

— Et cet adolescent lié sur un volet
Et qui, tout vif, trempé de pétrole, brûlait...
Jamais, chez les bourreaux, jamais nulle apparence
D'émotion devant l'excès de la souffrance...
Pourrait-on oublier cet écartellement
D'un commandant français à Tamine ? Et comment
— Forfait sans précédent dans aucune autre guerre —
A Gomery périt une ambulance entière,
Médecins massacrés avec trois cents blessés !

— Et ces autres blessés de Longuyon, placés
Par rangs superposés sous des couches de paille
Et qu'on flamba gaîment, un beau soir de ripaille...

Assez de ces horreurs ! Assez, restons-en là ;
Mais la série est loin d'être close. Voilà
Ce qu'il peut advenir de la nature humaine
Quand on y met le sceau de la Kultur germaine :
Déchéance, retour à l'instinct le plus bas.
Aveugle qui le nie et qui ne le voit pas !

AU TEUTON

Non, Teuton, non, mon cœur n'est pas fait pour la haine,
D'un plus haut sentiment il aime à s'animer,
Dans la guerre sans nom que tu fais, inhumaine,
Que n'ai-je un ennemi que je puisse estimer !

Que n'ai-je un ennemi dont l'arme soit loyale,
Que je combatte, mais toujours en l'estimant,
Jusqu'au jour de la paix où ma main cordiale
S'unirait à la sienne, et sans ressentiment !

Oui, tel serait mon vœu, fils de la Germanie,
Mais, hélas ! il n'en est pas de même avec toi,
Avec toi, dont la race incarne le génie
De la destruction sans vergogne et sans loi.

Bien longtemps je t'aimais. Les vers de tes poètes
Célébraient les vertus de ton simple foyer
Et souvent, sur la foi de pareils interprètes,
Je me surpris à t'admirer, à t'envier.

Mais nous ne pouvons plus aujourd'hui nous comprendre
Si large est le fossé qu'entre nous tes forfaits
Ont creusé, que nos fils devront longtemps attendre
Avant qu'il soit comblé, s'il peut l'être jamais !

VISIONS DE LENDEMAIN

A M. le Président Thiénard.

I

SALUT AU RETOUR

Ils reviennent, les fils de France,
Ils reviennent, fiers et joyeux.
Ils ont comblé notre espérance,
Ils sont dignes de leurs aïeux.

Sur leurs étendards qu'on acclame
Et qui bravèrent les canons,
La Victoire, en lettres de flamme,
Inscrit encor de nouveaux noms.

A celui dont le cœur esclave
Vivrait sous un joug détesté,
Honte à jamais ! Mais gloire au brave
Qui lutte pour sa liberté !

Sans doute, à cette heure, la France
Mêle à son orgueil maternel
Une part de regrets et pense
A ceux qui manquent à l'appel.

Au plus ardent de la bataille,
Au premier rang des combattants,
Sans pitié l'aveugle mitraille
Faucha la fleur de leurs vingt ans.

Nos pleurs leur seraient un outrage :
Virile soit notre douleur!
Sachons, en leur rendant hommage,
La mettre au niveau de leur cœur.

Pour la cause de la Justice
Le fer loyal arma leur main.
S'ils succombent, leur sacrifice
Ne sera pas stérile et vain.

Leur renom vivra par le monde
Et leur sang généreux et pur
Sera la semence féconde
De cent héros au temps futur...

Nos applaudissements vous suivent
Vous qui rentrez, vaillants et forts...
Gloire, gloire à ceux qui survivent!
Gloire, gloire à ceux qui sont morts!

II

COURONNE DE CHÊNE

Les fils de France, au bout de leur tâche héroïque
Ont vengé de leur mère et l'honneur et les droits.
De qui recevront-ils le prix de tant d'exploits
Qu'enfanta la vertu de leur âme stoïque ?

Une ère neuve s'ouvre et l'heure est fatidique.
— Allez pieusement chercher au fond des bois
Le grand chêne, l'aïeul de race druidique
Nourri pendant mille ans des sucs du sol gaulois.

Jeunes filles, parmi les rameaux verts qu'il donne,
Choisissez les plus fins, tressez une couronne
Et si vous y mettez un peu de votre cœur,

Quand vous la poserez, d'une main attendrie,
Sur un front fier, rien ne vaudra pour ce vainqueur
Ce brin du chêne celte offert par la patrie.

III

UNION ET PAIX

France, tes flancs, ouverts par l'horrible labour
Des obus, ont reçu la féconde semence,
Semence d'un sang jeune et pur et qui commence
A germer dans ton sol pour en sortir un jour.

Pour en sortir en fleurs d'espérance et de foi
Qui s'épanouiront en gerbes d'héroïsme,
Tant que le dévoûment succède à l'égoïsme.
L'esprit de sacrifice au vil amour de soi.

Heureux qui pourra voir, France, en un bel été,
Pour ta gloire mûrir cette moisson prochaine
Sans ivraie au milieu du froment et sans haine
Parmi les épis d'or de la fraternité !

Et c'est par vous, jeunesse, ô héros de vingt ans,
Par votre sang versé sans compter pour la France,
Que la Patrie enfin, fêtant sa délivrance,
Connaîtra l'union et la paix pour longtemps.

Beau rêve, dites-vous. D'où demain renaîtront
Les malsaines erreurs dont un peuple s'enivre...
— Non, non ; la France vient de sentir sur son front
Passer un vent de mort, et la France veut vivre.

Elle reprend le cours de ses traditions,
Voit pour ses hauts destins naître une ère nouvelle
Et marchant vers le but où l'avenir l'appelle,
Retrouve un rang d'honneur parmi les nations.

SOIS PACIFIQUE ET FORT

Pour t'assurer la paix, sache prévoir la guerre,
Arme-toi !
— Mais mon or sera tôt gaspillé !
— Non, il t'en coûtera, pour garantir ta terre,
Moins que d'être un beau jour surpris, vaincu, pillé.

— Mais je suis pour la paix, je n'en veux à personne,
Je vis en travaillant et ne demandant rien
Sur le terroir où je naquis et qui me donne
Au prix de mes sueurs le pain quotidien.

Je ne menace pas mon voisin. Qu'il soit maître
Chez lui tout aussi bien que je le suis chez moi.
Quoi ! m'armer contre lui !
— Mais lui n'est pas, peut-être,
Animé de pareils sentiments envers toi.

Tu ne convoites pas sa terre ; mais la tienne
Est peut-être l'objet de son ambition.
Vas-tu la lui laisser en paix ?... Faut-il qu'il vienne
Du foyer que tu fuis prendre possession ?

C'est ton droit de défendre — et c'est ton devoir même —
Le sol que tu reçus et que tu transmettras,
Dépôt sacré... Pour y garder ce bien suprême,
La paix, ne laisse pas se désarmer ton bras.

Prends garde qu'à te voir faible et sans défiance,
Un cupide rival, prêt à l'agression,
Pendant que tu t'endors dans ton imprévoyance,
Brusquement ne t'arrache à ton illusion.

Sois pacifique et fort. Ton arme, obéissante
Dans ta droite loyale, aux lois de l'Equité,
Fera comprendre à tous, sans être menaçante,
Que ton droit bien acquis doit être respecté...

Utopistes, vous qui, de ce monde où nous sommes,
Voulez bannir la guerre et ses calamités,
Ne faut-il pas d'abord chasser du cœur des hommes
Tous les instincts brutaux dont ils sont infestés?

Expulsez-en l'orgueil et l'envie et la haine,
L'ambition sans borne et la duplicité...
Alors, épurateurs de la nature humaine,
Vos rêves deviendront une réalité.

Mais jusque-là cessez de détremper les âmes
Par ces vagues concepts, sans doute généreux,
Qui du patriotisme amortissent les flammes,
Sophismes séduisants, d'autant plus dangereux!

ACHILLE MILLIEN.

Séance du 28 Janvier 1915 (1)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER CONFRÈRE,

Je vous remercie vivement, ainsi que vos collègues, de m'avoir invité à assister à l'une de vos séances mensuelles.

Il y a quelques mois, à la suite de l'évacuation de la Préfecture des Ardennes, diverses circonstances m'ont amené dans votre belle cité. Mais je me hâterai d'ajouter que le séjour de Nevers m'a rendu moins pénible cet exode momentané, en me permettant d'y trouver des occupations se rattachant à celles que j'avais à Mézières.

Car, vous le savez tous aussi bien que moi, il y a des liens historiques entre le Nivernais et la région ardennaise, depuis le mariage du comte Louis de Nevers, avec Jeanne, fille du comte de Rethel, en 1290.

Et, plus tard, l'un de vos anciens ducs, Charles de Gonzague, a fondé, dans les Ardennes, la ville de Charleville, en 1608. C'est pourquoi il existe, aujourd'hui encore, à Charleville, des dénominations qui rappellent le souvenir de votre ville et de son passé, telles que : place de Nevers, place Ducale, rue de Nevers, rue de Gonzague, rue de Clèves, et aussi le Mont-Olympe ; et ce souvenir sera d'autant plus durable, que la ville de Charleville a fait ériger, il y a quelques années, au milieu de la place Ducale, la statue de son fondateur, due au talent de M. Alphonse Colle.

J'ai retrouvé, à Nevers, des noms de rues et de places tout à fait semblables, et même celui des Quatre-Fils-Aymon, dont la légende est si chère aux Ardennes pittoresques.

(1) Nous devons ces diverses communications à M. Laurent, archiviste des Ardennes, que nous avons admis dans la Compagnie, pendant son séjour à Nevers.

J'ai passé mon temps, ici, à recueillir, dans vos dépôts d'archives et dans votre Bibliothèque municipale, les documents qui ont un intérêt spécialement ardennais; et j'ai reçu, auprès de leurs conservateurs, MM. Duminy et Gimel, et M. Leclerc, l'adjoint de mon confrère M. Destray, mobilisé, l'accueil le plus bienveillant.

Aux Archives départementales, c'est surtout dans les débris de parchemins provenant de la Chambre des Comptes de Nevers, que j'ai relevé les documents les plus curieux. Il est vrai que ces documents sont loin d'être inconnus de vous, puisqu'ils ont déjà été signalés et utilisés, pour la plupart, dans les travaux de mes érudits confrères, MM. de Flamare et de Lespinasse ; mais leur publication intégrale, faite au point de vue ardennais, n'en intéressera pas moins mes compatriotes.

Dans la Bibliothèque dite nivernaise, j'ai rencontré une édition, assez rare, du *Tractatus de ecclesiastica potestate*, du théologien ardennais, Jean de Gerson ; opuscule que le savant Léopold Delisle aurait bien voulu posséder pour la Bibliothèque nationale.

Aux Archives municipales, j'ai copié, entre autres, plusieurs pièces sur les prisonniers espagnols envoyés à Nevers, en 1643, après la bataille de Rocroi.

Dans ce Musée de la Porte du Croux, où vous vous réunissez habituellement, nous avons, en face de nous, un fragment de la pierre tombale de la comtesse de Rethel, Françoise d'Albret, et l'épitaphe de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves, père et mère du fondateur de Charleville.

Je mentionnerai, aussi, l'inscription funéraire d'Hélène d'Albret, comtesse de Rethel, retrouvée en 1910, en votre présence, dans un caveau de la cathédrale Saint-Cyr de Nevers ; elle a été décrite par votre regretté collègue, M. Gaston Gauthier ; et M. Camuzat, architecte départemental, a eu l'obligeance de m'en donner un fac-similé.

Telles sont, Messieurs, en quelques mots, les principales sources auxquelles j'ai pu puiser, depuis mon séjour à

Nevers ; et, lorsque, dans un avenir meilleur, je publierai le résultat de mes recherches, je ne manquerai pas d'en faire parvenir un exemplaire à la bibliothèque de votre Société.

UN FRAGMENT D'INSCRIPTION

SUR LE RAVELIN DU PONT-CIZEAU

Messieurs,

Je vous paraîtrai, sans doute, bien osé de venir vous faire une communication sur une inscription purement nivernaise. Mais, comme circonstances atténuantes, je vais vous expliquer comment j'ai été conduit à faire une incursion sur votre propre terrain. La première fois que je visitai le Musée de la Porte du Croux, ma vue fut frappée, aussitôt la porte du rez-de-chaussée ouverte, par une pierre avec inscription, au milieu de laquelle je lus le nom de Ludovic de Gonzague, duc de Nivernois et de *Rethelois*. Ce dernier mot suffit pour attirer mon attention, et je cherchai à savoir à quelle occasion avait été gravée cette inscription.

Malheureusement, la pierre étant brisée dans toute sa partie gauche, les principaux mots qui auraient pu m'indiquer, de suite, l'objet de la commémoration, manquaient à l'inscription.

Ma première enquête, sur l'identité et sur la provenance de l'inscription, n'aboutit pas, pour des motifs indépendants de ma volonté.

Il me sembla, alors, qu'en compulsant les anciennes délibérations et les comptes de la ville de Nevers, il me serait peut-être possible de résoudre, quand même, le problème.

Voici, d'abord, la description de cette pierre : elle est de

forme rectangulaire et entourée d'un encadrement ; elle mesure 1 m. 10 à sa partie supérieure, et 1 m. 25 à sa partie inférieure ; sa hauteur est de 80 centimètres, et son épaisseur, d'environ 14 centimètres. Elle comprend 10 lignes,

VATRE . NTS . DOVZE . AV . MOIS . DE .
H RI . 4 . ROI . DE . FRANCE . ET . DE . NAVARRE
E. COMMENCE . PAR . LE . COMMANDEMENT
S. PRINCES . MONSEIGNEVR . LVDOVIC . DE
. MADAME . HENRIETTE . DE . CLEVES .
NOIS . ET . RETHELOIS . PRINCES . DE . MENTOVE .
VINS . DE . LA . VILLE . M^ES GVILLAVME .
N . DESPREZ . IEHAN . PERNIN . ET . HENRI .
PROCVREVR . DV . FAICT . COMMVN . M^E
SALONNIER. 1594

toutes incomplètes au commencement, par suite de la cassure dont je vous ai parlé.

A la première ligne, il ne reste qu'une partie de la date indiquant le commencement des travaux : .... VATRE ..NTS . DOVZE (évidemment 1592) ; à la dernière ligne, on lit : 1591, date de leur achèvement.

Sur les cinq noms d'échevins mentionnés dans l'inscription, un seul est complet, celui de Jehan Pernin. Avec les délibérations municipales, et notamment celle du 9 avril 1592 (BB. 20, fol. 200), il est facile de reconstituer les noms et prénoms tronqués : Guillaume.... s'applique à Guillaume Rapine ; ....n Desprez, à Jehan Desprez ; Henri ..... à Henri Bolacre ; et ..... Salonnier, à Guillaume Salonnier, procureur du fait commun de la ville.

Il est à noter que les travaux ont été commencés, d'après le texte même de l'inscription, par le commandement de Ludovic de Gonzague et d'Henriette de Clèves.

Or, dans le registre BB. 20, fol. 188-192, des Archives municipales, il y a une délibération de l'assemblée générale tenue en l'hôtel commun de la ville de Nevers, le 19 juin 1592, au sujet de la construction du ravelin du Pont-Cizeau. Il y est dit : « .... Monseigneur nous a commandé de faire » travailler au revestement du ravelin de Pont Sizeaul, et » icelluy faire revestir de pierre, pour faire laquelle beson- » gne il y fault employer de grandz deniers, voyre plus de » dix mil francs... »

L'assemblée décide « qu'il y sera travaillé au plustot, et » pour ce faire qu'on prendra les denyers destinez pour le » remboursement des monitions fournyes au deffunct Roy, » en l'année 1587... »

Les mots : *Monseigneur nous a commandé,* de la délibération du 19 juin 1592, correspondent tout à fait à ceux de l'inscription : *par le commandement de Monseigneur....*

Et, comme, dans les autres délibérations de l'année 1592, il n'est fait aucune allusion à d'autres travaux importants, entrepris cette année-là, je fus porté à conclure que l'inscription concernait les travaux faits au ravelin du Pont-Cizeau.

A la suite de cette délibération, il y eut, du 29 juin au 31 août 1592, différentes adjudications au rabais, tant pour l'établissement des pilotis et des fondations, que pour la muraille du ravelin, qui devait avoir une largeur de 8 pieds à sa base, et de 6 pieds dans sa partie supérieure (BB. 20, fol. 213-214, 217-218, et 227-229).

Dès lors, à partir de la fin du mois de juillet 1592, jusqu'en 1594, date de l'achèvement des travaux, on rencontre, dans les pièces justificatives des comptes municipaux de l'époque (CC. 237 à 241), tous les mémoires des entrepreneurs et des manœuvres qui ont travaillé à la construction de ce ravelin.

Grâce à ces comptes, on peut même faire connaître, d'une manière à peu près certaine, le nom du tailleur de pierres qui a gravé l'inscription :

En 1592 et en 1594, Louis Ferriot (1) et Jehan Portier, tailleurs de pierres, sont cités comme ayant fait le cul-de-dampe, les armoiries, la tourelle et le cordon de pierre du ravelin du Pont-Cizeau. Par conséquent, il est naturel de supposer que c'est à leur collaboration, qu'est due l'inscription.

J'en étais donc arrivé à une identification fondée sur des documents. Mais mon identification était-elle exacte ? car j'ignorais toujours où la pierre avait été découverte.

De nouvelles recherches, faites avec MM. Meunier, Montagnon et Duminy, vinrent confirmer entièrement mes conclusions : D'après une indication laissée par M. Gaston Gauthier, la pierre avait été trouvée lors de travaux exécutés par l'Usine à gaz, à l'angle de la rue de la Poissonnerie et de la rue du Pont-Cizeau, pour l'installation de conduits électriques souterrains, c'est-à-dire au Ravelin, et cela en mai 1907.

En résumé, l'inscription qui nous occupe est relative à la construction du ravelin du Pont-Cizeau, de 1592 à 1594.

Mon intention n'est pas de vous faire l'historique de ce ravelin ; je me contenterai de vous rappeler que les échevins de Nevers autorisèrent, les 28 mars 1621 et 11 février 1622, la Compagnie des Arquebusiers à s'établir dans le Ravelin, à charge de l'abandonner, si cela devenait nécessaire au point de vue militaire, et à la première signification des échevins (2).

Une dernière observation. Dans la délibération du 19 juin 1592, que je vous ai citée plus haut, vous avez remarqué que le duc de Nevers faisait préparer des pilotis et des fondations, pour revêtir, de murailles le ravelin du Pont-Cizeau. Par suite, il est clair qu'il y avait déjà, alors, un ravelin antérieur, quoique tout primitif.

A quelle époque remontait ce premier ravelin ?

(1) Ferriot (*sic*), d'après sa signature et l'orthographe des comptes, et non *Ferriol*, comme l'indique M. Boutillier, dans son *Inventaire...*, pp. 91-92.

(2) Arch. com. de Nevers, EE. 2.

Parmentier, dans ses *Archives de Nevers* (1), dit, sans aucune preuve à l'appui, que le ravelin du Pont-Cizeau a été *bâti*, en 1475 (2). Mais, dans les comptes municipaux de cette date, il n'en n'est aucunement question. Si la date de 1475, donnée par Parmentier, était exacte, on verrait ce ravelin représenté dans la vue de Nevers de 1566, reproduite par Amédée Jullien (3). Au contraire, le ravelin n'y est pas indiqué ; et, à sa place, juste en face de l'entrée du Pont-Cizeau, on voit un terrain clos, de forme oblongue, avec des arbres, des carrés, et une croix à l'intérieur, sur le côté vers la ville ; ce terrain ne ressemble pas à un ouvrage fortifié.

On ne voit, pour la première fois, le ravelin du Pont-Cizeau, dessiné, au même endroit, que dans le « Vray » Portraict de la ville et chasteau de Nevers, en 1575 », de la Cosmographie de Belleforest, à la lettre *f*, de la légende (4). C'est là le ravelin primitif.

Le ravelin du Pont-Cizeau figure, pour la seconde fois, dans une autre vue de Nevers, intitulée : *Noviodunum*... (5), et datée de 1595. C'est l'ancien ravelin, muré de 1592 à 1594.

Il en résulte que le ravelin primitif a dû être établi entre la vue de Nevers de 1566, et celle de 1575.

Le registre CC. 146, des comptes municipaux, m'a permis de déterminer la date exacte du premier établissement du ravelin. Dans le compte du commencement de février 1569, on relève les dépenses qui suivent :

60 sous, à François Royer, pour avoir fait « des mailletz » de bois pour aguiser des perches pour commancer le plan » et la plate forme et ravelan du Pont Sizeaul » ; — 4 livres 10 sous, à Gilbert Charyot, François Valentin et Philippe Prévost Bruyne, pour avoir amené « des perches et du gros

(1) Cf. le manuscrit de Parmentier, page 535 (Bibl. municip. de Nevers, n° 153 ; 1766-1770) ; et l'ouvrage, imprimé, en 1842, tome II, p. 107.

(2) Cette date a été adoptée, également, par Amédée Jullien (*La Nièvre à travers le passé*, p. 56).

(3) Ibid., op. cit., planche n° 5. — L'original de cette vue est une aquarelle conservée à la Bibliothèque nationale.

(4) Cf. *Le Nivernois*, par Morellet, Barat et Bussière (planche).

(5) Cette vue est intitulée : « Noviodunum, Æduorum oppidum, apud Cæsarem, lib. de Bello gallico VII ». Elle est aussi reproduite (planche n° 6), dans l'ouvrage d'Amédée Jullien.

» paiseaul pour commencer à marquer les desseings et faire » ledit ravelin » ; — 12 livres 10 sous, à Nicolas Prégent, Denis Millot, Simon Mignotin, et Mathieu Dorlate, « pour » charroyer des facynes et des perches pour commancer à » faire un ravelin au Pont Sizeaul, suivant le commande- » ment de Monsr de Nevers, et advis dudit chevalier Pilloys (ingénieur) ».

Ces renseignements ne sont-ils pas de la plus grande précision ?

Conclusion : Le ravelin primitif du Pont-Cizeau remonte à l'année 1569 (1), et non, selon Parmentier, à 1475.

LA PLACE DUCALE DE NEVERS

Dans la séance du 28 janvier dernier, à propos des souvenirs historiques communs à nos deux régions, j'ai fait allusion à plusieurs dénominations de rues et de places, qui sont les mêmes à Charleville qu'à Nevers. J'ai cité, entre autres, la Place Ducale.

Dans ces deux villes, pour cette place, il n'y a pas seulement une ressemblance de nom. Mais, à Charleville, comme à Nevers, la Place Ducale a la même origine : toutes deux, elles ont été créées par le duc de Nevers, Charles de Gonzague, et qui plus est, la même année.

Dans vos Archives municipales, on voit que les démolitions de maisons, pour l'établissement de la place, ont eu lieu vers la fin de l'année 1607 ; par suite, la Place Ducale de Nevers ne peut guère avoir été aménagée définitivement qu'en 1608, date indiquée, d'ailleurs, par tous les historiens locaux.

De même, à Charleville, la ville ayant été fondée en 1608, les premières maisons construites furent celles du noyau central où est la Place Ducale.

(1) Le registre des délibérations municipales aurait pu confirmer les comptes contemporains ; mais il n'existe plus ; il y a une lacune entre BB. 18 (1556-1559), et BB. 19 (1576-1587).

En outre, si on compare les ouvrages publiés sur Charleville et sur Nevers, là ne se bornerait pas la ressemblance commune. Mais, sur ce point, il faut faire certaines réserves.

Les historiens de Charleville disent que la Place Ducale a été édifiée sur le modèle de la Place des Vosges, de Paris (ancienne Place Royale).

Dans ses *Recherches historiques sur Nevers* (1), parues en 1810, Louis de Sainte-Marie fait exactement la même remarque : selon lui, la Place Ducale de Nevers aurait été construite sur le plan de la Place Royale de Paris.

S'il ne s'agissait que d'une question de date, cette opinion serait parfaitement admissible, puisque la Place Royale de Paris a été créée en 1605 (2) trois ans avant les Places Ducales de Charleville et de Nevers.

Mais une corrélation de dates ne suffit pas ; il est nécessaire, surtout, qu'il y ait, entre les trois places, identité de construction.

Pour la Place Ducale de Charleville, il n'y a aucun doute. Comme celle de Paris, elle forme un carré, dont les quatre côtés sont entourés d'arcades supportant des maisons en briques, aux toits aigus, indépendants les uns des autres. Je mets sous vos yeux trois cartes postales illustrées de la Place des Vosges ; plus tard, quand je serai de retour dans les Ardennes, je vous en enverrai d'analogues, pour la Place Ducale de Charleville, et vous pourrez vous rendre compte de leur ressemblance, qui est frappante.

Pour Nevers, il n'en est pas ainsi. On n'a qu'à examiner, pour en être convaincu, soit la vue de Nevers de Merian (1662), soit celle reproduite par les auteurs de l'*Album historique et pittoresque du Nivernois*, en 1838 : La Place Ducale n'y comprenait, en réalité, que deux côtés, et non quatre, comme à Paris ; de plus, elle ne comportait pas d'arcades ; quant à la toiture des maisons, il y a, à Nevers, des pignons à redans, qui n'existent aucunement dans la Place des Vosges, à Paris.

L'observation des auteurs carolopolitains et nivernais,

(1) In-8°, Nevers, impr. Lefebvre le jeune, pp. 464-465.

(2) Cf. *La Place Royale*, par Lucien Lambeau (Paris, H. Daragon, 1906, in-8°) ; et *La Promenade à Paris, au XVIIe siècle*, par Marcel Poëte (Paris, Armand Colin, 1913, in-16).

relative à l'imitation de la Place des Vosges, n'est donc vraie qu'en ce qui concerne Charleville.

A Charleville, dès la fondation de la ville, Charles de Gonzague fit un règlement obligeant les propriétaires des maisons à les rétablir sur le modèle primitif, en cas d'incendie, total ou partiel. Ce règlement y a toujours été observé très fidèlement, même à l'époque moderne ; ce qui fait que la Place Ducale de Charleville offre, aujourd'hui encore, son aspect du commencement du XVIIe siècle.

Si, à Nevers, un règlement pareil a existé, il n'a pas été rigoureusement suivi, parce qu'il ne reste que les n°s 7 et 11 de la place, pour rappeler, avec leurs pignons à redans, le type de 1608.

Au début de cette communication, je vous ai parlé des démolitions de maisons qui durent être faites, à Nevers, en 1607, pour l'établissement de la nouvelle place ; je vais vous donner quelques détails à ce sujet (1).

Les dossiers CC. 170 et 264, des comptes municipaux, renferment la copie des contrats d'aliénation des maisons à démolir (2). Ces contrats ont été passés, du 1er juillet au 22 septembre 1607, par-devant le notaire Jean Micault, en présence des quatre échevins, Guillaume Rapine de Sainte-Marie, assesseur au bailliage et pairie de Nivernois ; Pierre Gascoing, grenetier à Nevers; Vincent Bouzitat, marchand; Jacques de Favardin, avocat pour le roi en l'élection de Nevers ; et du receveur des deniers communs, Jacques Semellier. Les témoins de ces contrats furent : Jean Camuse (3) (Camuset ?), Martin Defoucambert, et Gabriel Chaillot, sergents de police.

Les actes d'aliénation en question ont tous une partie de

(1) Si ces détails ne sont pas tout à fait complets, c'est parce que le registre des délibérations municipales, de 1601 à 1611, cité par Parmentier (tome 2, p. 115), a disparu. Suivant cet auteur, aux folios 352, 364, etc., dudit registre, figuraient tous les documents pouvant faire connaître les rues et les maisons détruites à cette occasion. L'Inventaire de M. Boutillier mentionne, en effet, une lacune, même plus considérable, pour cette époque ; le registre BB. 20 va de 1587 à 1598, et le suivant, BB. 21, de 1611 à 1621 ; donc, rien pour l'année 1607. Malgré cette lacune, avec les comptes municipaux CC. 170 et 264, il y a moyen d'y suppléer.

(2) Sauf, cependant, celui de la maison Roux et Sirot.

(3) *Sic* : mais, ordinairement, les accents aigus ne sont pas indiqués dans le document.

rédaction identique ; on y retrouve, exposés, les mêmes considérants. En voici un exemple textuel :

Comme ainsy soit que Monseigneur, pour l'ornement de ceste ville de Nevers, commodité des habitans d'icelle, ayt desiré et délibéré de faire une grande place publicque, proche la grande église Sainct Cire et le chasteau de Monseigneur, et que, pour ce faire, il convient desmolir plusieurs maisons et bastimens, tant canonialles du chapitre de ladicte eglise, que des habitans particuliers de lad. ville, portées en directe de ladicte eglise et chapitre et aultres ; pour quoy faire mondict seigneur auroit offert de bailler et delaisser, pour mettre en ladicte place publicque, une grande partie du jardin de sondict chasteau ; achepter et paier toutes les maisons qui se trouveront, en l'enclos de ladicte place, appartenir audict chapitre de Nevers et chappelles dependantes de ladicte eglise, et bailler recompense de toutes les directes et rentes foncieres qui seroient deues sur les maisons et heritages à occupper par la dicte place ; delaissant seullement, au corps et communeaulté de lad. ville, de recompenser et paier les aultres maisons et heritages des particuliers habitans ; et que ceste proposition et offre de mondict seigneur, représentée en plusieurs assemblées des vingt-quatre conseillers et plusieurs autres habitans notables, mesme en celle du.... (1) dernier passé, il ayt été conclud et delibéré de suivre et exécuter la volonté de mondict seigneur, et, suivant ses offres, supporter par la dite ville et communeaulté d'icelle, l'achapt et recompense des maisons des particuliers habitans de ladicte ville, nécessaires pour mettre en lad. place publicque, aultre que celle de maistre Jehan Rossignol ; suyvant laquelle conclusion et delibération mondict seigneur s'estant à diverses foys transporté sur les lieux, avec les eschevins de ladicte ville et expers pour ce par luy amenez, il ayt esté trouvé que pour faire ladicte place, estoit necessaire de prandre et abattre les maisons qui s'ensuivent : assavoir celle de Philbert Jaquet; celle de Me Guillaume Roux et Me Jehan Sirot ; celle de Jehan Pournin ; celle de Henry Vasnon ; celle de la vefve et heritiers Me Toussainctz Seignoret ; lesquelles sont à achepter par ladicte ville et communeaulté d'icelle ; oultre celles dependant dud. chapitre et chappelle, et les directes et rentes foncieres dont mondict seigneur s'est volontairement chargé ; toutes lesquelles maisons ayans esté veues et visitées par expers et ouvriers, avec les propriétaires d'icelles, après plusieurs conférences sur le pris et

(1) La date a été laissée en blanc.

estimation d'icelles, il s'est trouvé que ladite maison dudit Philbert Jaquet.....

Ici finit le texte commun à tous les actes. On trouve, dans chaque acte particulier, la désignation exacte, la situation, et le prix de la maison achetée.

Dans la rue de la Parcheminerie, la ville acheta trois maisons :

Le 31 juillet 1607, celle de Jean Pournin, marchand, pour le prix de 900 livres tournois ; elle tenait, par le devant, à la rue de la Parcheminerie ; d'autre part, à Henry Vasnon ; et, des deux autres côtés, à la maison de Me Michel Cotignon, chanoine ; elle était chargée de 3 livres 7 sous 6 deniers, et d'une poule et demie de cens « bourdelier », envers le chapitre de Saint-Cyr, payable le jour de la Saint-Martin d'hiver.

Le 19 septembre, celle d'Henry Vasnon, marchand drapier, moyennant 850 livres ; elle faisait front sur la rue de la Parcheminerie ; de deux autres côtés, elle tenait aux maisons de Jean Pournin et des héritiers Seignoret ; et, par derrière, au jardin du chanoine Cotignon ; elle devait, au chapitre, un cens bourdelier de 45 sous et d'une poule et demie.

Le 22 septembre, celle de la veuve et des héritiers de Toussaint Seignoret, procureur à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour la somme de 800 livres ; la vente est consentie par Jean Desausy, huissier en l'élection de Nevers, mari, en secondes noces, de Marie Brison, veuve Seignoret. Cette maison, qui donnait aussi sur la rue de la Parcheminerie, touchait, d'autre part, aux maisons de Pierre Perraudin, marchand, et d'Henry Vasnon ; et, par derrière, au jardin du doyen de Saint-Cyr ; elle était redevable, au chapitre, d'un cens bourdelier de 52 sous 6 deniers, et d'une poule et demie.

Dans la rue du Four, la maison de Philbert Jaquet, dit Poliot, tisserand en toile, fut vendue, le 22 septembre, 240 livres ; elle tenait, des autres côtés, à la rue Chaude ; à la maison de Mre Philippe Chevallier, prêtre ; et à celle de Me Jean Austry, chanoine de Saint-Cyr ; elle payait, annuellement, une rente de 10 livres au chapitre.

La maison de Me Guillaume Roux et de Me Jean Sirot,

située sur la place, coûta 350 livres ; pour celle-ci, les autres détails manquent, par suite de l'absence de l'acte.

Le prix de ces cinq maisons s'éleva à 3.140 livres. Pour les payer, la ville emprunta à M. Turpin, conseiller à la Cour des Aides de Paris, la somme de 3.200 livres, car il y eut 60 livres de frais pour l'emprunt.

Si la ville supporta cette dépense, de son côté, Charles de Gonzague avait promis d'intervenir financièrement : Le chapitre de Saint-Cyr lui fit, la même année, cession et transport des maisons canoniales, cours, jardins et dépendances, sis entre les rues du Four et de la Parcheminerie, et d'autres maisons dans la rue du Four, la rue Chaude, etc., moyennant le prix de 200 livres de rente rachetable au denier seize (1).

A Nevers et à Charleville, Charles de Gonzague se proposa d'embellir, d'une fontaine, la Place Ducale.

A Nevers, François Chaslons fut chargé de l'entreprise en 1609 ; le 21 août, il toucha, de la ville, par les mains de Droin Millin, receveur des deniers communs, la somme de 100 livres tournois, « sur ce qui luy a esté promis pour faire » venir, en la place publicque de ceste ville de Nevers, » appellée la place ducalle, l'eaue de la fontaine de Chaul- » me, en ladite place, pour y faire et construire une fon- » taine, pour la décoration et embellissement de ceste ville, » suyvant la volonté de Monseigneur... » (2).

Avec M. Duminy, nous avons cherché à identifier cette fontaine de Chaulme, dont on voulait amener l'eau sur la Place Ducale. Ne serait-ce pas *Chaume*, commune de Varennes-lez-Nevers ? Dans ce cas, il serait piquant de constater, qu'en 1857, on reprit l'idée de 1609 (peut-être sans l'avoir connue), pour l'alimentation de la ville de Nevers : les conduites d'eau de Veninges et de Jeunot proviennent de la même contrée.

(1) Je donne ce renseignement d'après l'*Extrait de l'Inventaire sommaire des Archives départementales*, publié par F. Leblanc-Bellevaux, en 1861 (in-8°, page 17). Les pièces concernant cette cession étaient, alors, classées dans la série B, art. 51 ; depuis, un remaniement ayant été opéré dans les dossiers de cette série, il a été impossible de retrouver la liasse correspondant à l'ancien B. 51 ; c'est pourquoi, je suis obligé d'être incomplet, pour la désignation précise des maisons cédées, par le chapitre, à Charles de Gonzague.

(2) Arch. com. de Nevers, CC. 163 et 266.

J'ajouterai ce détail, inédit, que la métairie de Chaulme était, autrefois, à l'endroit même où se trouve maintenant La Beue, propriété de l'hospice.

On en a la preuve dans un acte du 20 avril 1626, où Guy et Gabriel Cotignon vendent à Guillaume Micault, marchand, à Nevers : « ung lieu, mex et tennement... assiz tantès parrois- » ses de Varennes, Urzy et environs... ledict tennement » appellé le lieu de La Beuf, à présent, et, antiennement, la » mesterye de Chaulme » (1).

Parmi les titres de propriété rappelés dans cet acte, on cite une vente antérieure, du 14 novembre 1577, faite au père des deux Cotignon susdits, par « maistre Michel Le Beuf, esleu en la ville de Gyen ». Il en résulte que la métairie de Chaulme dut perdre son nom lorsqu'elle appartint au propriétaire Michel Le Beuf, d'où : *La Beue*, qui veut dire : la métairie de Le Beuf.

En 1612, Charles de Gonzague, poursuivant toujours son idée d'embellir la ville de Nevers, fit savoir aux échevins qu'il désirait « que les habitans d'icelle contribuassent » quelque chose à rendre la place ducalle unie, et qu'il en » recepvroit, en ce faisant, du contentement ». En même temps, il demandait qu'on fît « reculler et abattre les advan- » cées des maisons de ceste dicte ville (2). »

Dans l'assemblée de l'hôtel commun de la ville, du 8 mars, il fut décidé que, pour l'aplanissement de la Place Ducale, l'on se conformerait « à la volonté de Monsei- » gneur » ; et que, pour l'alignement des maisons de la ville, on tiendrait la main, « le plus que l'on poura », à ce que l'ordonnance d'Orléans, de 1560, fût observée.

Quant à la fontaine de la Place Ducale de Charleville, établie sous Charles de Gonzague, elle consistait en une vasque, de marbre rose, avec jet d'eau. Elle était encore debout, de nos jours ; elle fut démontée ; on la transporta, ensuite, dans la cour du nouveau Musée municipal, où elle fut reconstituée ; et, sur son emplacement primitif, c'est-à-dire au milieu de la Place Ducale, on éleva la statue du fondateur de Charleville.

(1) Arch. hospit. de Nevers, 2e fonds, B. 3.
(2) Arch. com. de Nevers, BB. 21, fol. 27-29.

UN DERNIER MOT SUR LE POY DE TEND-CUL

A la séance du 29 avril dernier, je vous ai produit, d'après un terrier de l'hospice de Nevers, du mois d'avril 1400, le premier type du nom de l'écart de Nevers et de Marzy : *Le Poiz de Tancu.*

Je vous ai cité Ducange, Godefroy et de Chambure, afin de prouver qu'au moyen-âge, dans cette appellation, le mot *Poiz* signifie : colline, montée ; et qu'il est le synonyme de *Puy,* dans Puy-de-Dôme, Puy-de-Sancy, etc.

Depuis cette séance, j'ai trouvé une preuve locale plus convaincante encore .

Dans un compte municipal de Nevers, de Jehan Maignien, de l'année 1399-1400 (qui a, par conséquent, la même date que le terrier de l'hospice), figurent diverses dépenses faites pour réparer et amender « les maulx pas.... envoiron la ville de Nevers (1) ». Au lieu du mot *Poiz* en question, on y remarque, quatre fois, son synonyme *Puy,* dans la désignation du lieu-dit qui nous occupe :

45 sous sont donnés à Perrin Alery, pour payer 36 « hommes de braz », qui ont « rappareillé lesdiz maulx pas, envoiron *le puy de tancul* ».

Au même, 12 sous 6 deniers, pour la réparation du pont « séant au dessoubz du *puy de tancul* ».

Guillaume Esterpe, dit Guilleton, panetier à Nevers, reçoit 7 livres tournois, pour 41 douzaines de pain fourni, pendant neuf semaines, aux personnes qui ont « rappareillé les mauvais pas vers *le puy de tancul* ».

Le même touche 22 sous 2 deniers, pour 6 douzaines et 2 pains distribués aux ouvriers qui « ont esté en la repparacion des maulx pas envoiron *le puy de tancul* ».

Bien que cette forme : *Le Puy de Tancul* soit, quatre fois, dans le compte municipal, et celle : *Le Poiz de Tancu,* une fois seulement, dans le terrier de l'hospice, il n'en résulte pas que le véritable nom soit *Le Puy de Tend-Cul,* au lieu

(1) Arch. com., CC. 7, fol. 24-25.

de : *Le Poy de Tend-Cul.* C'est, quand même, conformément au terrier de l'hospice, *Le Poy de Tend-Cul* qu'il faut dire, parce que, dans les trois siècles suivants, ce type n° 1 est abrégé, sous dix formes différentes, en *Poytencul,* type n° 2, et non, jamais, en *Puytencul.*

En outre, si dans le terrier de 1400, Tend-Cul est écrit : *Tancu,* dans le compte municipal de la même année, il y a : *Tancul* ; ceci, pour lever tout doute, également, sur le sens du mot : *Tancu.*

De même que l'expression de « maulx pas », répétée à chaque phrase du compte, au sujet du Puy de Tancul, fait mieux comprendre que les efforts pour sortir de ce mauvais passage, méritaient de faire donner, à cet endroit, le qualificatif de Tend-Cul (1).

(1) Dans son *Inventaire des Archives communales de Nevers,* M. Boutillier a relevé (page 5, CC. 7), l'une des quatre citations susdites du Puy de Tancul ; mais il ne paraît pas l'avoir comprise. En effet, il ne l'a pas fait figurer, du tout, dans la table géographique de son Inventaire ; il n'y indique que la forme *Poytancu* (page 6). Et, à noter que M. Boutillier y donne *Poytancu,* pour CC. 259 et GG. 25, tandis que cette forme doit s'appliquer seulement à CC. 259 ; dans GG. 25, il y a : *Poitancul.*

UNE FÊTE AU PONT DE NIÈVRE

à NEVERS, il y a 500 ans

Lorsque je lus, pour la première fois, aux Archives municipales de Nevers, dans le compte manuscrit de Perrin Giron (1), le document auquel je vais faire allusion, je me doutai bien qu'il ne devait pas être resté inconnu.

En effet, je le trouvai signalé dans plusieurs ouvrages d'histoire locale, et, d'abord, dans l'Inventaire des Archives de la Ville, terminé par Parmentier, en 1770 (2).

(1) CC. 19, fol. 20-22.

(2) Bibl. municip. de Nevers, n° 153, page 595 ; et, dans le texte imprimé en 1842, tome II, page 162.

Si j'en reparle aujourd'hui, c'est parce que le fait a eu lieu au mois d'avril 1415 : c'est de l'actualité, de rappeler un événement, juste au moment où vient de sonner son cinquième centenaire.

Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel, avait perdu sa femme, Isabelle de Coucy, en 1411. Elle fut inhumée dans l'abbaye d'Elan (canton de Flize, arrond. de Mézières, Ardennes).

Le comte Philippe se remaria, au château de Beaumont, avec Bonne d'Artois, le 20 juin 1413.

Dès lors, il séjourna, avec sa femme, la plupart du temps, dans son comté de Rethelois. C'est même à Mézières que dut naître leur fils aîné, Charles, vers les premiers jours de juillet 1414.

Ils ne quittèrent le Rethelois qu'au commencement de l'année 1415, pour venir dans le Nivernais, au château de Montenoison, et à Decize.

La comtesse, accompagnée de son fils Charles, âgé d'un peu plus de neuf mois, fit sa première entrée, à Nevers, au mois d'avril 1415.

A l'occasion de leur « joyeuse et nouvelle venue », il y eut de grandes réjouissances à Nevers.

Bonne d'Artois, venant de Decize, arriva par la porte de Nièvre.

La ville avait fait confectionner, pour fêter son entrée, un « engin » particulier, représentant un ange. Il fut décoré par le peintre Jehannot de Launoy; on alla chercher, à Bonnay, des plumes de paon, pour faire les ailes de l'ange ; et son chef fut orné d'un chapeau.

On acheta, chez Michel des Noes, une grande corde de 80 toises (environ 160 mètres) de longueur, « de laquelle on faisoit corir l'ange » ; et, chez Drouet, 12 livres de « menue corde, pour l'engin dudit ange » ; et on remit trois paires de gants « à ceulx qui faisoient *voler* et corir ledit ange ».

En outre, on avait élevé, au bout du pont de Nièvre, un grand mât de chaland. On y attacha un dispositif « de cordes » ; et, au moment du passage de la comtesse et de son jeune fils, l'ange — habilement dirigé — vint déposer, délicatement, un chapeau ou couronne de fleurs artificielles, sur chacune des deux nobles têtes.

Je ferai remarquer ici, que Parmentier n'a pas parlé du mot *voler*, qui est cependant dans le document ; et, au lieu de faire servir la grande corde de 80 toises pour le *vol* de l'ange (genre cerf-volant), il dit qu'on *l'attacha à un mât*, au bout du pont de Nièvre, pour le *glissement* de l'ange déposant les chapeaux de fleurs sur la tête de la comtesse et de son fils.

S'il en avait été ainsi, vu la longueur de la corde (160 mètres), *attachée à un mât*, selon les termes mêmes de Parmentier, sa manœuvre eût été, il me semble, plutôt difficile. Comment aurait-on maintenu, bien tendue, et sans fléchissement, une corde de 160 mètres, pour le glissement de l'ange ? Pour cela, il eût fallu soutenir cette corde, d'une façon quelconque, de distance en distance, ce qui aurait rendu tout glissement impossible.

La version de Parmentier ne peut donc être admise, que si l'on *suppose* l'existence d'un attirail de machinerie, composé d'un chariot roulant, avec poulies. Mais le compte de Perrin Giron ne mentionne pas de dépenses de cette sorte.

Quoi qu'il en soit, la cérémonie eut un grand succès. Et la foule y fut si nombreuse, que Monsieur le Gouverneur, et l'entourage de la comtesse, durent agiter, souvent, les six « boulayes de cuir », qui leur avaient été baillées, « pour faire ruser (écarter) le monde et la presse des gens qui estoient par les chemins ».

Mais, six mois après la brillante fête donnée en l'honneur de Bonne d'Artois, Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel, son mari, était tué à Azincourt (25 octobre 1415). Après avoir été inhumé, provisoirement, dans l'église de Thérouanne, il fut transporté à l'abbaye d'Elan, auprès de sa première femme et de ses deux enfants (1).

(1) La manœuvre du chapeau de fleurs eut encore lieu, plus tard, lors des réceptions de Marie d'Albret (1458), de Jacqueline Dailly (1465), et de Paule de Brosse (1477). En 1465, c'est Jehan Parrigny, en personne, maintenu dans un « demi doz de cuir », qui court l'aventure de jouer le rôle de l'ange. Mais, en 1515, on remplaça le chapeau de fleurs par une autre nouveauté : avec six peaux de veau, on confectionna un lion, emblème des armoiries de la ville de Nevers, « qui presenta la ville et les clefz à Monsr et Madame, à leurs dites entrées ». (Arch. com., CC. 54, 59, 70 et 90).

UNE COPIE NIVERNAISE

de la sentence de condamnation de Jésus-Christ par Ponce Pilate

Le 26 mai 1906, M. Cyprien Girerd (1), qui fut Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, donna, à la Bibliothèque municipale de Nevers (2), un registre in-folio (0.35×0.24), de 77 feuillets (3), parchemin, écrit, en partie, dans la seconde moitié du XIVe siècle. (4)

Ce registre contient un calendrier et une espèce de barème monétaire très détaillé. Il provient de la Chambre des Comptes de Nevers, qui l'avait acheté, le 3 août 1490, à Pierre Barat (5), secrétaire du comte de Nevers, « pour servir d'ung kalendrier pour le gect pour ung bourdereaul et autres choses ».

Postérieurement, on y transcrivit d'autres documents, que je vais indiquer sommairement : au XVe siècle, un règlement pour l'administration de la monnaie (bail, gardes, essayeurs, tailleurs, changeurs, affineurs, départeurs, vendeurs, etc.) ; — en 1492, le 2 septembre, le texte de la fameuse inscription *Andecamulos*, que l'on venait de trouver près de la rue de la Coutellerie, à Nevers, et qui, malheureusement, a disparu depuis ; — à partir du XVIe siècle, des notes sur les baptêmes, mariages et sépultures des membres des familles de Gonzague et Mancini, ainsi que des nomina-

(1) Il est né, à Nevers, le 1er mai 1832.

(2) Ancien n° 1246, E. 2 ; aujourd'hui : Bibl. niv., n° 9 (gr. format).

(3) Les folios 4, 15-21 et 72 ont disparu ; les fol. 67 à 77 sont en blanc.

(4) D'après une note écrite par Parmentier, sur la couverture, à la suite du fol. 77, la première partie du manuscrit (jusqu'au fol. 46 inclus), daterait de 1404 ; je le crois plus ancien, par suite de la comparaison de plusieurs dates, aux fol. 12, 14 et 38 du manuscrit. Parmentier n'a pas remarqué que le tableau où figure la date de 1404, comprend l'indication du commencement de l'année à Pâques, pendant un siècle, de 1304 à 1404 ; ce tableau servait pour le passé et pour l'avenir. La date de l'année *future* 1404, la dernière du siècle tabulé, n'implique pas, nécessairement, que le manuscrit ait été composé en 1404.

(5) Ce Pierre Barat est mentionné, comme secrétaire de la dépense, dans une ordonnance du comte de Nevers, de l'année 1477 (DE MAROLLES, *Inv. des titres de Nevers*, col. 580).

tions de fonctionnaires de la Chambre des Comptes ; — de 1586 à 1790, les treize « crues grandes et excessives de la Loire et de l'Allier », au moment où survint chacune d'elles ; — et, enfin, au XVIIe siècle (11 février 1616), les lettres de réception de Charles de Gonzague, comme chanoine séculier de Saint-Martin de Tours.

Mais c'est seulement du folio 12 r° de ce manuscrit que je veux vous entretenir.

Il débute par une description de « la seignorie des 12 signes » du zodiaque, que le manuscrit désigne, suivant les termes de l'époque, par « mouton, torel, jumel, cancre, lyon, virge, livre, escorpion, sagittaire, capricorne, aquaire, et poissons ».

Sur le côté droit de ce feuillet, dans presque toute sa hauteur, le long de la marge, on distingue un tableau, avec encadrement en couleurs, rose, bleue et or, qui a 23 cent. ½ de hauteur, sur 6 cent. ½ de largeur.

Le montant droit de l'encadrement est orné de huit feuillages dorés.

Dans ledit tableau, est la copie, en 32 lignes, du document suivant :

A la 1re ligne, en lettres capitales :

. IHS . + . MA .

De la 2e à la 5e ligne, ce titre :

. Dictum sententiæ d(omi)ni .
. nostri IESV CHR(I)STI .
. a propria originarie .
ceda extractum

Après la 5e ligne, au milieu du tableau, une croix, suivie d'un point :

+ .

De la 6e à la 26e ligne, on lit :

NOS PONTIVS PILATVS
præpositus, et judex ordinarius in Jh(e)r(osolym)am.
sub potentissimo monarcha Cæsare Augusto
cuius imperium conservet altissimus
omnibus hic astentibus salutem .
Sedentibus nobis pro Tribunali

ob zellum Justiciæ, et Sinagogæ
populi judeorum pro aliquibus
forefactis presentatus est coram
nobis . IESVS NAZARENVS . qui
temeraria assertione filium Dei se
dixit, cum ex paupercula matre sit
natus, et regem Judeorum se predicat
opusque Salomonis destruere se
jactat, populumque a mosaïca
lege sanctissima revocat .
Quibus visis et auditis, et
probatis, patibulo, et damnationi
mortis perscribimus una cum
duobus latronibus
. Ite et tenete eum

De la 27e ligne à la 30e, est la mention de la source du document transcrit :

Hoc inventum fuit in
veteribus chartis Thesauri
Viennæ in Gallia . ubi ille
Pillatus pessime obiit .

Enfin, au-dessous, dans un petit encadrement rectangulaire, figurent le nom du copiste de la sentence, et la date de sa copie :

Nicolaus Charpy scripsit anno Dñi
. 1 . 5 . 9 . 8 .

Ce Nicolas Charpy est l'un des auteurs des notes sur la famille ducale de Nevers, qui furent intercalées, çà et là, suivant leurs dates, dans le calendrier que l'on trouve au commencement du registre. Il y a fait connaître, lui-même, au fol. 8 r°, dans la ligne réservée au 31e jour du mois de juillet, la date de sa nomination comme secrétaire de la Chambre des comptes de Nevers, en ces termes :

Ce iour en l'an 1595, Me Nicolas Charpy a esté pourveu par Madame, de l'estat de secrétaire en ceste chambre des comptes, au lieu de feu Me Chrespin Hermand.

Ses initiales N. C. se voient aussi dans les notes qu'il a consacrées (fol. 10 r° et 7 v°), le 3 novembre 1600, au transport, à Nevers, du cœur de la duchesse d'Aiguillon (1) ; et le

(1) Henriette, fille de Louis de Gonzague, qui épousa, en 1599, Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, puis de Mayenne.

24 juin 1601, au décès d'Henriette de Clèves, femme de Louis de Gonzague.

C'est, principalement, à titre de curiosité, que j'ai attiré votre attention sur cette copie nivernaise du jugement de condamnation de Jésus-Christ ; car je n'ai pas entre les mains de quoi entreprendre, à ce sujet, des recherches plus étendues.

Je me bornerai à rappeler que Jésus, trahi par un de ses disciples, avait été amené au palais du grand prêtre Caïphe, pour y être jugé. A la suite d'un interrogatoire plein d'embûches, Jésus fut déclaré digne de mort. Mais, depuis que les Juifs étaient sous la domination romaine, le Conseil n'avait plus le droit de prononcer la peine capitale. Le gouverneur romain, seul, ou l'un de ses agents, pouvait donner la sanction définitive.

C'est pourquoi Jésus fut traduit devant Pilate, le procurateur romain de la Judée. Celui-ci, d'après l'Evangile, pour rendre sa sentence, s'assit sur son tribunal (*lithostrotos*, estrade de pierre, en grec ; *gabbatha*, terrasse, en hébreu, d'après un renseignement qu'a bien voulu me communiquer M. l'abbé Dasse).

Le supplice eut lieu un vendredi, vers midi, l'an 783 de Rome, et l'an 30 de l'ère chrétienne.

Plus tard, destitué et envoyé à Rome pour se justifier, Ponce Pilate fut exilé, à Vienne, en Dauphiné, où il se serait tué de désespoir.

Le lieu de sa mort aurait donc été aussi, si l'on en croit Nicolas Charpy, celui où l'on découvrit le texte du jugement ci-dessus. C'est une coïncidence curieuse ; mais je ne me charge pas de l'expliquer et, encore moins, d'en garantir l'authenticité ; surtout, lorsqu'on a déjà mentionné, ailleurs, une autre sentence de Pilate, qui aurait été, dit-on, trouvée, écrite en hébreu, sur parchemin, à Aquila ; et qui aurait été traduite en italien, et publiée en français, à Paris, au XVIe siècle.

Malgré cela, je crois que la copie de Nevers méritait d'être signalée.

LE PASSAGE DE JACQUES II A NEVERS

EN 1701

Par la paix de Ryswick, en 1697, qui termina la ligue d'Augsbourg, Louis XIV fut obligé de reconnaître Guillaume III comme roi d'Angleterre ; mais il refusa d'expulser Jacques II, à qui il avait donné asile à Saint-Germain.

Dans les dernières années de sa vie, Jacques II eut une santé fort chancelante. Il eut, le 25 mars 1701, une attaque de paralysie, à la suite de laquelle Fagon, le premier médecin de la cour de France, lui prescrivit les eaux de Bourbon-l'Archambault.

D'après l'historien Macaulay (1), Louis XIV ordonna que toutes les villes situées sur la route, recevraient son bon frère, avec tous les honneurs dus à la royauté.

Jacques II passa et repassa, à cette occasion, à Nevers. On en trouve la preuve dans les archives municipales (délibérations, BB. 35 ; et pièces de comptabilité, CC. 306).

A l'annonce du passage de Jacques II, la ville nomma, le 14 avril 1701, les sieurs Antoine Boullé, menuisier ; Jean Boué, jardinier ; Etienne Guiot, savetier, et Germain Passot, jardinier, en qualité de tambours et de fifres des compagnies bourgeoises de Nevers, « parce qu'il en manquoit dans les compagnies fifres, à l'occasion du passage du roy et de la royne d'Angleterre » (2).

Lorsque Jacques II arriva à Nevers, de nombreuses douzaines de bouteilles de vin furent offertes à l'Intendant, à l'Evêque, au subdélégué, aux maréchaux des camps et armées du roi, et au receveur des tailles et octrois. En outre, Me Rémond, cuisinier, reçut 30 livres, pour la dépense de bouche des dix-huit officiers en titre de l'Hôtel-de-Ville, « le dimanche au soir, à soupper, dix septiesme avril (1701), en la grande sale de l'hostel commun, qui estoit le jour du

(1) *Histoire du règne de Guillaume III*, traduction Amédée Fichot ; in-12, tome IV, pages 346-355.

(2) Arch. com., BB. 35.

départ du roy et de la reyne d'Angleterre, de cette ville » (1).

Jacques II repassa, à Nevers, le 28 mai suivant. Ce jour-là, François Bureau, hôte du logis de Saint-Louis, toucha 3 livres « pour du pin et du vin qu'il fourny le 28e de mai dernier (1701), à tous les officiers de l'hostel de ville, qui estoient dans le corps de garde, sur le pont de Loire, attendant l'arrivée du Roy et de la Reyne d'Angleterre, qui n'arrivèrent qu'à cinq heures du soir, et le corps de ville estoit sur le pont depuis les deux heures après midi » (2).

Le séjour de Jacques II, à Bourbon-l'Archambault, lui fut salutaire, au point de lui permettre de monter à cheval. Mais, le 13 septembre, il eut une seconde attaque et il mourut quelques jours après, le 16.

LE TOUR
DE
L'HOTEL-DIEU DE SAINT-DIDIER DE NEVERS

Au n° 9 de la rue du Petit-Versailles, à Nevers, sur le mur longeant le jardin situé entre les deux bras de la Nièvre, on remarque une ancienne pierre sculptée, à deux mètres du sol.

La sculpture en question a une hauteur de 50 cent., sur 38 cent. de largeur, à sa base ; elle a l'aspect d'un cône tronqué, renversé.

Autour de la pierre, il y a, en guise de décoration, quatre cercles à rayures, entre lesquels sont quatre *oculi*, de 5 cent. de diamètre, et posés 1, 2 et 1. Ces *oculi* convergent, tous, vers le milieu de la pierre.

Sur le pourtour supérieur, on lit la devise : « HONNY SOIT QVI MAL Y PENSE » ; et, sur le bord inférieur, une date (dont les deux derniers chiffres sont un peu détériorés), mais qui est, certainement : 1702.

Par-dessous, on aperçoit un trou rond, dans lequel devait

(1) Arch. com., CC. 306.
(2) *Ibid.*

être engagé un pivot servant à donner un mouvement de rotation à la pierre.

Il résulte des renseignements que m'a fournis la propriétaire, Mme Barbier, d'après des souvenirs de famille, que cette pierre aurait été placée à cet endroit, il y a environ quatre-vingts ans, et que son côté invisible, caché dans l'épaisseur du mur, comporterait une niche (1).

Les interprétations les plus diverses ont été émises relativement à la destination primitive de cette pierre ; il est très difficile de se prononcer sûrement à ce sujet, parce que la sculpture est à demi encastrée dans le mur.

Cependant, en se basant sur les particularités que j'ai signalées ci-dessus (*oculi* convergents, pivot, et devise bien appropriée (2), et l'affirmation de Mme Barbier, en ce qui concerne la niche, il est permis de supposer qu'il s'agit là d'un ancien *tour* (3).

L'extrait de compte suivant, que j'ai retrouvé dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Didier de Nevers (4), confirme entièrement cette hypothèse, tant par la concordance de la date (1702), et de la forme (borne renversée) de la pierre, que par la mention de l'usage (tournure) auquel elle était destinée :

« Du 26e mars 1702. — Payé au nommé L'Herbette, onze » livres, en un mandement pour une borne pour ouvrages » faits de tournure (à l'Hôtel-Dieu) ..... 11 l. ».

Il est à souhaiter que cette curieuse sculpture soit déposée, un jour (5) au Musée de la Porte du Croux; elle serait ainsi

(1) Mme Barbier m'a refusé, ainsi qu'à d'autres, l'autorisation de pénétrer dans son immeuble, pour constater, *de visu*, l'état du mur, dans le jardin.

(2) Cette devise, qui est celle de l'Ordre de la Jarretière, semble excuser le geste de la mère abandonnant son enfant. A-t-elle été suggérée, à l'auteur de la sculpture, par le souvenir du passage récent de Jacques II, à Nevers ? Il serait téméraire de l'affirmer.

(3) Les *tours* ne furent établis, obligatoirement, dans les hospices, que par le décret du 19 janvier 1811. — Cette identification m'a été proposée, d'abord, par M. Milliet, notaire à Saint-Pierre-le-Moûtier (en ce moment mobilisé à Nevers) ; et mes recherches ultérieures m'ont amené à découvrir le compte de 1702, qui la justifie.

(4) E. 4, fol. 142 r° (registre).

(5) Si, à ce moment, il est constaté que la partie concave de la pierre est trop petite pour contenir un enfant, c'est que, comme dans les cou-

préservée des injures du temps, qui l'ont déjà endommagée (1).

EXTRAIT DES *Mémoires de la Société académique du Nivernais*
(Tome V, 2e Série, XIXe de la Collection)

Un Modèle de la Bastille

conservé au Musée municipal de Nevers

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Il y a quelques mois, vous avez eu l'obligeance de me faire visiter, en compagnie de M. Gimel, les intéressantes collections de votre Société académique. Aujourd'hui, vous avez bien voulu m'inviter à l'une de vos séances ; aussi vous demanderai-je la permission de vous lire, en témoignage de reconnaissance, quelques notes d'histoire à la fois locale et générale.

En parcourant le Musée municipal de Nevers, si curieux par ses faïences de l'époque révolutionnaire, j'ai remarqué l'un des rares exemplaires encore existants, de la reproduction de la Bastille.

Tous ces modèles de la Bastille ont été envoyés, en 1790, aux chefs-lieux de département, par l'architecte Palloy, qui avait été chargé de la démolition de cette forteresse. Palloy, grenadier volontaire de la 1re division de la garde parisienne, demeurait à Paris, rue des Fossés porte Saint-Bernard, n° 20.

L'envoi du modèle attribué au département de la Nièvre

vents, le tour aurait été destiné seulement à recevoir des objets apportés à l'Hôtel-Dieu ; mais, dans ce cas, on comprendrait moins l'allusion de la devise.

(1) En souvenir des communications faites par M. Laurent, à la Société nivernaise, celle-ci lui a voté, dans l'une de ses séances, un exemplaire de son jeton d'argent, où sont représentés, d'un côté, les armoiries de la ville de Nevers ; et, de l'autre, la Porte du Croux (R. de L.).

fut annoncé pendant une réunion du Conseil général du département, du 6 novembre 1790 (1). Assistaient à la séance, ce jour-là, les Conseillers généraux dont les noms suivent : Rameau, président par intérim ; Sautereau, procureur-général-syndic ; Ballard, substitut ; Le Blanc-Neuilly, secrétaire général ; La Ferté-Meun, Richou, Morin, Tollet, Jourdan, Etignard-Coulon, Guenot, Aladane, Meure, Paichereau, Decantes, Alfroy, Beguin, Dagot, Desmolins, Guillier, Coquille, Jombert, Frasey, Ruineaux, Mathieu, Paradis, Piron, Guillerault, Reullon le jeune, Duvernoy, Jacques et Léonard Balandreau.

Un voiturier de MM. Hémery et Lefebvre, de Paris, venait d'amener, à l'adresse des administrateurs du département, trois caisses renfermant différents objets relatifs à la Bastille.

Palloy prévenait qu'un de ses représentants arriverait à Nevers, le 8 novembre, pour assister à l'ouverture des caisses. En outre, il promettait à chacun des neuf districts du département, une pierre authentique des cachots de la Bastille, à placer dans la salle du Conseil du district.

Dans sa lettre, Palloy rappelait sa participation à la prise de la Bastille: « Je me suis porté, dit-il, à la Bastille, le jour » même que l'on se proposoit de l'emporter, et qui, en » effet, fut forcée de se rendre au patriotisme des braves » citoyens et des gardes françaises, le 14 juillet 1789 ».

Et il ajoutait : « Il ne m'a point suffi d'avoir aidé à » renverser les murs de cette forteresse ; il falloit perpétuer » l'horreur de son souvenir. D'une Bastille, j'en ai fait 83, » dont j'ai fait hommage à chacun des départements, afin » que ses ruines s'étendent, pour ainsi dire, sur toute la » France, et rappellent à jamais, au citoyen vertueux, » l'atrocité de nos despotes.... »

Puis, Palloy indiquait, en douze articles, le détail des

(1) Arch. dép. de la Nièvre, L. 17, fol. 10-13. — Cf. J.-B. Avril, *Analyse des actes et des délibérations du Conseil général de la Nièvre, de* 1787 *à* 1853, Nevers, impr. Fay, in-8°, 1858-1860 (tome I, page 260). Cet auteur ne reproduit, malgré son affirmation contraire, qu'une partie de la lettre de Palloy ; il omet les détails contenus dans la délibération du 6 novembre, et laisse dans l'ombre les passages relatifs à la royauté et à la Révolution.

autres objets envoyés, par lui, au département de la Nièvre; ils comprenaient :

Un plateau fait des débris de la Bastille, sur lequel le modèle sera posé ; — une dalle provenant des cachots de la Bastille ; — un plan de cette forteresse, et ses accessoires ; — une description de la Bastille, avec des certificats y annexés ; — un tableau représentant le tombeau sous lequel reposent les victimes trouvées mortes dans les cachots, et les procès-verbaux qui y sont relatifs ; — le tableau d'un projet de pyramide à ériger, à Nancy, en mémoire des frères d'armes morts au département de la Meurthe ; — les Hommages rendus à l'Assemblée nationale, son bouquet donné le 14 juillet ; — le bouquet du roi ; — trois volumes de procès-verbaux des Electeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville ; — un tableau représentant le roi, Bailly, La Fayette, et Palloy lui-même, encourageant le peuple à considérer les colonnes de la Liberté et les ruines de la Bastille que l'on aperçoit dans le lointain ; — l'Histoire de la Bastille, par le digne M. Dussault ; — et la Vie de l'infortuné M. de La Tude.

Ces objets étaient renfermés dans trois caisses peintes en bleu ; on les déposa, à leur arrivée, dans la salle des séances du Conseil général, à gauche du fauteuil du président.

MM. La Ferté-Meun et Sautereau furent chargés de remercier, par lettre, le citoyen Palloy.

C'est ce modèle de la Bastille qui figure, maintenant, au Musée municipal de Nevers.

Des 83 modèles envoyés, par Palloy, à tous les départements, il n'en subsiste que quelques-uns, à l'heure actuelle. D'après une correspondance que j'ai eue, autrefois, avec l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, il n'en resterait que cinq ou six exemplaires (1). Il y en a un, à Mézières, aux Archives départementales.

PAUL LAURENT.

(1) Je donne ce chiffre, sous toutes réserves.

Extraits de « l'Année Glorieuse », lus par Mme Valette à la séance de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, les 31 Décembre 1914 et 24 Juin 1915.

A LA REINE ELISABETH

A l'épouse, je viens offrir l'humble poëme
Où j'ai voulu chanter la gloire de l'époux :
C'est au cœur dévoué de la femme qui l'aime,
Me semble-t-il, que notre hommage sera doux....

Et nous la bénissons d'avoir, dans la tempête,
Dressé sa forme frêle et grave à ses côtés,
Afin qu'il trouve en elle une âme toujours prête
A partager l'horreur des périls affrontés.

La peine qui s'épanche est déjà moins cruelle :
Celle que l'on comprend pèse moins sur le cœur,
O reine ! et ta main panse une blessure telle
Qu'elle devra saigner, même au flanc du vainqueur !

C'est pourquoi nous louons la vaillante tendresse
Qui, près de ton héros, superbe, te retient
Et te fait lui garder la suprême richesse :
L'asile d'un grand cœur pour reposer le sien.

A ALBERT Ier, ROI DES BELGES

Au bord du gouffre immonde où l'étreinte perfide
D'un ennemi sauvage et cruel l'entraînait,
Ton bras a retenu la France : Elle est avide
O roi ! de te payer le tribut du bienfait!

Ton superbe héroïsme a transporté son âme ;
Elle souffre tes maux, elle verse tes pleurs ;
Elle voudrait pouvoir (tu sais bien qu'elle est femme ?)
D'un geste maternel apaiser tes douleurs.....

Qu'elle puisse, du moins, marcher, marcher sans trêve,
Le front haut, l'arme au bras, vaillante, à tes côtés,
Ayant le même but, faisant le même rêve
Où l'on voit rayonner d'immortelles beautés.....

. . . . . .
. . . . . .

Chevalier descendu d'une verrière antique,
Magnifique champion de l'honneur et du droit,
Qui, dans la noble ardeur de ton geste héroïque,
As tout sacrifié ; ta couronne de roi.

Rougie aux feux cruels d'un martyre sublime
Voit, dans chaque fleuron, une étoile briller :
Tu possèdes l'espoir et, du fond de l'abîme,
Vers le Seigneur, en vain, tu n'auras pas crié.

Car le monde a ta foi, cette foi vive, ardente,
Dont le frémissement, partout, se fait sentir.
Et le mal porte en lui, dans sa force impudente,
Le germe dissolvant qui doit l'anéantir.

AU PEUPLE BELGE

Tu vivais paisible, industrieux, libre,
Petit peuple belge, héroïque et fier,
Et les Huns ont dit : « Ici, rien ne vibre,
» Nous n'entendons plus aiguiser le fer.

» Ce peuple qui fut, jadis, indomptable,
» Qui, l'un des premiers, fit de la cité
» La commune, osant — acte redoutable —
» Prononcer très haut le mot : « Liberté ».

» Ce peuple n'est plus. La paix dissolvante
» A fait son corps mol, son bras impuissant ;
» Ses yeux sont baissés, sa démarche est lente.....
» Rien ne fera plus bouillonner son sang.

» Et ce peuple est mûr pour notre esclavage,
» Nos rois nous l'ont dit — qui le savent bien.
» Il est à genoux : La horde sauvage
» Saura lui forger un solide lien ».

II

Les Huns sont venus, mais, de leurs cavales,
Le trot lourd éveille en l'écho lointain,
Les sons d'autrefois : Combats, cris et râles ;
Tout le vieux passé se lève soudain.

Les Huns sont venus, mais, à leur approche,
Le peuple a marché, belliqueux et fier ;
La Flandre a sonné sa très vieille cloche,
Liège s'est dressé pour croiser le fer.

Les Huns sont venus : Les hordes cruelles
Ont rendu muets les carillons clairs
Dans les hauts clochers de fines dentelles,
Car leurs lourds obus sillonnaient les airs.

Les Huns sont venus : Périssent leurs âmes !
Ici-bas, l'enfer, par leurs mains, a lui....
Les Huns sont venus et de rouges flammes
Font le jour plus sombre, et claire, la nuit.

Les Huns sont venus : Pirates, corsaires,
Ils ont trouvé dans la femme et l'enfant,
Les terribles et dignes adversaires
De leur force : Ils vont, le glaive sanglant....

III

Ils vont : mais, brisant leur cynique rêve,
La force du droit les a désarmés ;
L'heure du triomphe est une heure brève :
On voit les bourreaux s'enfuir, alarmés.

Ils vont, frissonnant au glas qui résonne,
Hagards et flétris, mais la rage au cœur
Et, sous un ciel noir, où la foudre tonne,
Préparant leurs fronts au joug du vainqueur.

Ils vont : Devant eux, terrible, se lève
La Justice austère, et son bras vengeur
Sur eux, a brandi l'étincelant glaive
Qui doit châtier un lâche oppresseur.....

Et tandis qu'aux Cieux, en sa course folle,
Leur astre sanglant se voile et s'éteint,
Ils suivent des yeux l'aigle qui s'envole
Avec de grands cris, fuyant au lointain.....

MARINS DE FRANCE

Les héros grecs sont morts qui, sur la mer violette,
Ont reçu le baiser de la Gloire. Un poête
Magnifique et sacré, dans ses vers, les chanta
Et le recul des temps, à nos yeux, leur prêta
D'un plus brillant soleil, la magique lumière.
Ils ont passé : leurs os ne sont plus que poussière....

Mais le sillon de l'homme est, sans cesse, creusé
Et, lorsque l'ouvrier ancien s'est reposé,
Un autre, de ses mains jeunes et vigoureuses,
S'en vient reprendre un jour, les tâches généreuses.

Des forts ont remplacé les murailles de bois...
De lourds vaisseaux blindés, les coquilles de noix.
Le javelot, la flèche à la tige empennée,
Obscurcissant le ciel aux yeux sombres d'Enée,
Ne fendent plus les airs, dans un frémissement.
L'oreille du guerrier entend le bruissement
De la balle vibrant dans un fracas intense
Et l'éclat du shrapnell, meurtrière semence.
Des lourds canons, la flamme ardente, sur la mer
Se reflète : au lointain, leur grondement se perd,
Sans fin répercuté par un écho sonore
Qui le laisse mourir aux rives du Bosphore.....
Tout est obstacle, embûche : Au sein même des eaux,
Dorment traitreusement, des pièges infernaux.
Et, l'aile maintenant joyeuse et triomphante,
Icare, au sein des airs, vient semer l'épouvante.
Les siècles, dans leur marche, ont lentement changé
Aux yeux du combattant, la face du danger :
Seul l'âpre combattant est demeuré le même,
Héroïque et serein, dans la grandeur suprême
Du sacrifice fier, par l'âme pressenti
Et, par un cœur très haut, noblement consenti.

. . . . . .

. . . . . .

II

Lents et majestueux vont, sur la mer violette,
Les cuirassés géants, le *Bouvet* à leur tête,
Et les commandements, aux porte-voix, hurlés,
Font la foudre jaillir de leurs flancs ébranlés.
Ils ont détruit des forts et leur tâche s'avance ;
Au loin, l'explosion, dans un tumulte, lance
Et l'acier et la pierre, et les sols bétonnés
En poussière, en lambeaux, dans les cieux étonnés.
Autour des grands vaisseaux qu'unit l'œuvre guerrière,
L'obus, en éclatant, fait, de la vague altière,
Une trombe et s'efforce à son œuvre de mort :
La tempête n'a pas de plus terrible effort.
Des vapeurs, sur les eaux, roulent leurs noires ombres ;
Les airs sont obscurcis de leurs volutes sombres ;
Des éclairs fulgurants, aux rapides clartés
Les sillonnent : mais, sur les fermes volontés
De l'homme, ce géant de l'audace et du rêve,
La menace, jamais, n'a prévalu. Sans trêve,
Autour de lui, s'agite un ouragan de fer
Où semblent déchaînés tous les feux de l'enfer....
Mais le Devoir, du doigt, montre la route ardente ;
Il la suit sans faiblir : La marche est vive ou lente,
N'importe, il faut marcher ! Le but est l'Idéal
Qui s'en vient conjurer les puissances du mal.....

Les canons du *Bouvet* ont tonné dans l'espace
Pour la dernière fois. Afin de prendre place
A l'arrière, s'ébranle alors le cuirassé.
La tempête de flamme et de fer a cessé.
A d'autres, le *Bouvet* cède l'honneur insigne
Et, par lui réclamé, de la première ligne,
Fier d'avoir combattu vaillamment et d'avoir,
Au mépris du péril, accompli son devoir.
Soudain, dans un fracas que la foudre elle-même
N'égale point, les flots, dans un effort suprême,
Semblent vouloir, d'un bond, à leur lit s'arracher.
Avant que nul secours ait pu se rapprocher,
Comme un oiseau mourant s'incline sur la branche,
Sur l'océan trompeur, le grand vaisseau se penche.

C'en est fait, une mine en dérive a heurté
Sa carène puissante, en le flot agité.
Mais, tandis qu'il descend aux abîmes funèbres
Que recouvrent les flots, de leurs glauques ténèbres,
Ainsi que les héros superbes du *Vengeur*,
Matelots, officiers, sont debout, qui, sans peur,
Accueillent, le front haut, la minute suprême.
Un cri vient défier la mort, ce spectre blême
Et farouche qui va, sous un ciel de printemps,
Brandir sa faulx parmi les beaux gars de vingt ans :
Cri sublime de foi, d'amour et d'espérance.....
Le *Bouvet* sombre et l'on entend : « Vive la France ! ».

. . . . . .

Sur sa tombe à jamais glorieuse, les flots
Se referment, mouvant linceul de ces héros
Dont la France, toujours, gardera la mémoire.....

. . . . . .

Du *Gaulois* qui le suit, la vision de gloire
Est perçue. Un instant, une main sur ses yeux,
Le commandant veut fuir l'éclat du Ciel joyeux.
Ses genoux ont plié comme pour la prière.
Mais, soudain, redressant son front dans la lumière,
D'une voix forte, il jette un ordre dans le vent,
Ordre simple et bref : « A sa place...., droit devant ! »

O cœurs français ! ô cœurs vaillants ! vous êtes frères.....

Qu'importe la beauté des choses éphémères ?
Qu'importent d'ici-bas, les plus rares splendeurs ?
Qu'importent, de la vie, et la joie et les pleurs ?
Quand la Patrie, au flanc déchiré, vous réclame,
Magnanimes héros, votre bouche l'acclame,
Et vous donnez, avec l'élan des bras vainqueurs,
Tout le feu de votre âme et le sang de vos cœurs !

2 Septembre 1914.

QUAND MÊME !

Nous avons, dans nos cieux sanglants,
Vu passer, livide fantôme,
La défaite, aux longs fouets cinglants,
Qui poursuivent l'humain atome.....

Nous avons crié : « D'où viens-tu,
» Spectre qui voulus, à nos pères,
» Dérober gloire, honneur, vertu,
» Et ne pus ravir que des terres ? »

Elle a répondu : « Je reviens
» De l'Orient où d'autres races
» M'enchaînaient. De ces rudes liens,
» Ma chair garde encore des traces.

» Je cherche les chemins d'autan,
» Ceux-là que je suivis en France,
» D'un pas sûr, jadis, en chantant
» Un hymne de désespérance !

» Mais je ne puis les retrouver
» Et me hâter vers la frontière....
» Chaque citoyen s'est levé
» Pour la bataille ardente et fière !

» Je cherche en vain la trahison
» A mes ordres, souvent docile,
» Qui, versant aux cœurs son poison,
» Me rendit la tâche facile.

» Je cherche en vain le désarroi
» Des escadrons que nul ne guide
» Et dont le désordre s'accroît.
» Je cherche la torpeur languide

» Du fatalisme désolé
» Qui fait, égoïstes, les âmes,
» Et, de tout foyer isolé,
» Sait rendre stériles les flammes.

» Au lieu de ces esprits de mort
» Tous, concourant à ma puissance,
» J'aperçois la lutte et l'effort
» Et je sens partout l'espérance !....

» Je vois partout le dévouement,
» La confraternelle tendresse
» Et leur ardent frémissement
» Me fait soupirer de détresse.

» On m'a trompée ! au clair lointain,
» Je vois comme un rayon de gloire...
» Est-ce le soleil du matin
» Ou bien celui de la victoire ? »

Et le fantôme, haletant,
Voila ses yeux de ses doigts blêmes....
Et nous avons crié : « Va-t-en !
» Spectre de nos douleurs suprêmes !

» Si tu ne nous reconnais plus,
» Toi, tu nous deviens étrangère !
» Tous tes efforts sont superflus ;
» Fuis, ô sinistre messagère !

» Va chanter au-delà du Rhin,
» L'hymne de la désespérance
» Que crachent nos bouches d'airain !
» Hors des cieux de la vieille France !....

15 Septembre 1914.

AVANT L'AURORE

— *Triptyque* —

O mes yeux, retenez vos abondantes larmes !
Si nos fils, en chantant, se hâtent vers la mort,
La Liberté, du moins, fière, bénit leurs armes
Bénit leur généreux effort.

O mon âme, retiens la plainte sur ma bouche !
Si nous sommes meurtris, si nous sommes broyés,
La victoire, du moins, guide l'élan farouche
De nos étendards déployés.

Sache donc faire trève à l'angoisse mortelle
Qui t'oppresse, ô mon cœur, en ta profonde nuit ;
Bientôt se lèvera la Justice éternelle
Dont le bras vengeur nous conduit !

II

Quand, après avoir vu, dans sa terre souillée,
S'imprimer le pas lourd des barbares maudits,
La France suspendra son armure rouillée,
Son glaive dégouttant du sang noir des bandits ;

Quand le voile de deuil que la bataille tisse,
Pesant, recouvrira les foules à genoux,
Lorsque nous aurons vu tomber pour la Justice,
Les plus fiers, les meilleurs, les plus grands d'entre nous;

Quand nous aurons vaincu la horde criminelle,
Quand nous aurons détruit, d'un bras ensanglanté,
Ce monument de haine, à tout progrès rebelle,
Trouverons-nous pas trop chèrement acheté

Ce triomphe du droit, de la liberté sainte
Sur le mal, ce larron sinistre qui s'enfuit ;
De l'âme sur la chair, du rire sur la plainte,
De la clarté du jour sur l'ombre de la nuit ?

Devant la mort de nos merveilles ancestrales,
Devant les champs déserts, les villages détruits,
Les hauts murs calcinés des vieilles cathédrales
Où l'art humain porta de si généreux fruits ;

Devant tant de martyrs errants sur cette terre,
Elevant vers le Ciel des regards éplorés,
Tant de sacrifiés, (ô destinée amère !)
Sur l'autel, en un jour, par Moloch dévorés ;

N'aurons-nous nul regrets de cette lutte ardente
Et, le cœur déchiré devant le sol meurtri,
N'accueillerons-nous point la pensée obsédante :
Qu'il vaut mieux se soumettre au destin qui flétrit ?

Non pas ! l'astre de sang a des rayons de gloire.
Quand l'honneur a parlé, tout se tait ici-bas ;
Ne pleurons que nos morts, dût même la victoire,
Rebelle à nos désirs, s'échapper de nos bras !

III

Ils croyaient donc vraiment, ces philosophes graves,
Ces guerriers conduisant tout un peuple aveuglé,
Que, pour tuer le droit, il suffit d'être braves
Et que, par le calcul, tout peut être réglé ?

Que la science austère, au visage impassible,
Sait régir à son gré les âmes et les cœurs ?
Que, forgé par le mal, un glaive est invincible,
Et que le crime, seul, engendre les vainqueurs ?

Ce *Credo* sanguinaire était leur espérance ;
Ils nous l'ont dit en face, en nous toisant de haut
Et leur gant s'apprêtait à souffleter la France,
Zélatrice du bien, gardienne du beau.

Mais nous sommes dressés devant sa face auguste
Et la cohue infâme a dû fuir en grondant,
Car nous avons au cœur la haine de l'injuste
Et puisons notre foi dans un amour ardent.

Ils le sauront bientôt : l'idée est invincible
— N'en déplaise au barbare exaltant sa vigueur —
Lorsqu'elle suit l'arrêt du destin inflexible
Et sert l'humanité dans toute sa rigueur.

Le progrès, c'est la loi, la loi suprême, sainte,
Mais le progrès béni, qui laisse le cœur pur,
Dont la cité possède une idéale enceinte
Et dont les monuments se dressent dans l'azur.

C'est là notre *Crédo :* Nous tous, tant que nous sommes,
Croyons à la justice, au bien, à la beauté,
C'est pourquoi nous devons vaincre ces autres hommes
Qu'un rêve sanguinaire et fou s'en vient hanter.

Que si, de la douleur, nous subissons l'étreinte,
Si, dans les durs chemins où nous devons passer,
La terre, après nous, garde une sanglante empreinte,
C'est qu'il l'aura fallu : Marchons sans nous lasser.

Nul n'a, de l'avenir, soulevé tout le voile
Et le temps, à son char, nous entraîne, liés ;
La marche à l'Idéal est la marche à l'Etoile :
Mais le Progrès, parfois, nous doit fouler aux pieds.

En nous gardant du mal, nous brandirons le glaive
Et nous saurons lutter et nous saurons souffrir
Pour défendre ici-bas, uotre sublime rêve
Et pour ensemencer les champs de l'avenir.

LE RAZ DE MARÉE

Ils ont, dans les sombres tranchées,
Contre nous, cherché des abris...
Leurs hordes se sont accrochées
A ce beau sol — qu'ils n'ont pas pris. —
Maîtrisant, de la sève ardente,
L'élan, dans leur cœur bondissant,
Nos guerriers, l'âme patiente,
Les ont suivis, se tapissant
Au sein de la terre de France.
Là, mêlés au sol palpitant,
Ils les guettent, pleins d'espérance,
Et les repoussent en chantant !

Vers la charge qu'on croit entendre,
Jour et nuit, l'oreille se tend :
L'ordre du grand chef est d'attendre....
Et, sans murmurer, l'on attend.
Pour briser cet élan farouche
Qui, dans l'ombre, croît, menaçant ;
Pour faire taire cette bouche
Au chant magnifique et puissant ;
Pour mettre sur la fière lèvre,
De la crainte, le tremblement ;
Pour calmer l'héroïque fièvre
De vaillance et de dévouement ;

Ils ont violenté les femmes,
Ils ont mutilé les enfants
Et massacré ces pauvres âmes !
Leurs regards lourds et triomphants
Ont contemplé les incendies
Allumés par leur bras cruel,
Et, par la souffrance, grandies,
Les cathédrales, jusqu'au ciel,
Ont jeté l'appel de détresse
Qui fait, un peuple soulevé,
Brandir la lame vengeresse,
Au jour du triomphe rêvé !

Ils croyaient, de l'âme française,
Connaître le secret repli ;
Ce qui l'exalte ou bien l'apaise ;
Ce qui la trempe ou l'amollit ;
Mais, au miroir de leur pensée,
Leur propre image, en s'inclinant
Bien bas, vers eux, s'est avancée...
Leur œil sournois et clignotant
A cru reconnaître la nôtre ;
Et le chemin qu'elle indiquait
Fut suivi. Nul n'en connaît d'autre
En Allemagne ! Or, qu'ont-ils fait ?

Ce qu'ils ont fait ? Je vais le dire :
Dans nos cœurs trop prompts au pardon,
Ils ont suscité ce délire
Sublime, le plus riche don

Que le Dieu des nobles batailles
Ait jamais fait au combattant.....
Il n'est ni canons, ni murailles
Pour celui qui s'en va, luttant,
D'un élan farouche et superbe,
Pour le Droit et la Liberté,
Et qui, faulx tranchante, dans l'herbe,
Veut trancher toute iniquité !

Meurtre des enfants et des femmes !
Loin de nous faire défaillir,
Vous avez, de nouvelles flammes,
De l'ardent brasier, fait jaillir.
Inaccessibles à la crainte,
Nos soldats ne connaissent plus,
Dans leur indignation sainte,
Que l'heure bénie où le flux
De cette mer toujours montante,
Qu'est notre armée, au champ de mort,
Les portera, vague grondante,
Au but sacré de leur effort !

Ah ! Lorsque la digue de pierre
Qui maintient ce flot irrité
S'écroulera dans la poussière
Et que, de son bloc effrité,
Jaillira, par la brèche immense,
Semant la ruine et le trépas,
L'onde implacable qui s'élance
— Force que l'on n'arrête pas ; —
De notre France, calme et fière,
O Germain ! tu regretteras
D'avoir excité la colère ;
Si généreux que soit son bras !

A LA BARRE

Dédié au Généralissime J OFFRE.

Le ciel est noir : derrière un orient de brume,
Le soleil a voilé sa clarté qui s'allume ;
Le jour qui s'avançait, craintif, recule et fuit ;
Les flots sont soulevés et grondent dans la nuit.....
La foudre tonne au loin ; sa sombre voix appelle
La terreur, et sa vive et brillante étincelle,
Au fond du ciel livide, étend des bras de feu.
La terre, c'est l'écueil menaçant en tout lieu.
Nul phare à l'horizon, dont la joyeuse flamme
Indique le chenal où se brise la lame
D'un océan fougueux, désormais assagi.
Par cent lugubres voix la tourmente mugit.....
. . . . . .
Il est un grand vaisseau qui, bravant la tempête,
S'en est allé sur mer, farouche, tenant tête
A la lame perfide, aux vents impétueux.
Il se redresse, fier, et sur le flot houleux,
Dirigeant l'éperon de sa proue effilée,
Le traverse. Léger, il fuit dans la mêlée
Des éléments, sur lui, concentrant leur fureur ;
Il fait face à l'assaut, le domine, vainqueur.
La lame le submerge ; elle fuit, repoussée ;
Sur ses flancs, elle glisse et retombe, lassée.
Sa manœuvre hardie attaque et se défend....
Il penche et se redresse, et toujours triomphant.
Bien qu'il craque et gémisse en toute sa membrure,
Avance : le pilote a pris la route sûre ;
A travers le chaos, il la distingue encor.
Son œil est vigilant — son bras est souple et fort.
Habile à profiter de la vague elle-même,
Il évite l'écueil, par un geste suprême —
Sagement il louvoie ou s'élance, fougueux,
Dans le fracas hurlant de la mer et des cieux.
Calme et fier, il excite ou retient, intrépide,
Les bonds impétueux de son coursier rapide :
Frêle barrière humaine où les forces de mort
S'étonnent de briser leur gigantesque effort.
. . . . . .

Sur un vaste océan de gloire et de souffrance,
O Joffre ! tu conduis le vaisseau de la France...
Le beau navire ailé qu'on veut anéantir,
Le beau navire ailé si prompt à ressentir
La fière impulsion de la mâle vaillance.
Vers le port où rayonne un soleil d'espérance,
Ta main sûre le guide à travers l'ouragan.
Du barbare maudit, tu relevas le gant
Et tu sus déjouer ses plus noires traîtrises.
Ton clair regard, au loin, perçant les brumes grises,
Tu t'en vas glorieux, vers ton but, notre espoir....
Tiens donc ferme la barre et combats jusqu'au soir,
O superbe vainqueur de l'atroce rafale !
Bientôt s'accalmira la tourmente infernale ;
Alors, — laissant porter — la barre toute avant, —
Fier, entre au port, les trois couleurs claquant au vent !

A CEUX QUI SONT MORTS

Le drapeau tricolore a couvert de ses plis
La tombe des héros, sur la terre de France ;
Ils ont passé, le cœur joyeux, plein d'espérance,
Portant en eux l'éclat des siècles abolis.

Ainsi que leurs aïeux, défendant notre terre,
Forçant à reculer les empereurs, les rois,
Ils ont fait, de leur corps, une ardente barrière,
Les deux bras étendus sur l'arbre de la croix.

Nos âmes ont frémi du choc de leur souffrance
Et nos cœurs déchirés saignent de leurs douleurs,
Mais, sur leur tombe, si nous répandons des pleurs,
Nous restons glorieux de leur mâle vaillance....

Qu'ils soient bénis ! Leur geste héroïque et puissant
Revivra dans nos cœurs, ici-bas où tout passe,
Car ils ont, ces héros, racheté notre race
Comme le fit Jésus, au prix de tout leur sang !

CAMILLE VALETTE.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

de l'année 1914

MESSIEURS,

— C'est avec grande tristesse que j'ai revu les procès-verbaux et notices de nos premières séances de l'année 1914, à cette époque paisible et tranquille où nous pouvions sans angoisse nous adonner à des études artistiques et historiques, l'esprit calme, les idées rassurées, le cœur plein d'espoir de les mener à bonne fin. J'ai fait quand même cette besogne pour me conformer à nos traditions et me dire avec vous que si la guerre, malgré sa longue durée, a interrompu nos études habituelles, nous devrons les reprendre et les continuer, persuadés qu'il ne faut pas, quelles que soient les conséquences de ces épouvantables événements, briser notre vie et renoncer à des travaux intellectuels si utiles à l'histoire de notre province.

L'année qui finit a été ainsi partagée en deux phases bien différentes. De janvier à juillet nous avons suivi le cours régulier de nos travaux ordinaires d'histoire locale. A partir d'août, comme tous les Français, nous avons ressenti les commotions de l'affreuse guerre qui sévit toujours en France et qui paralyse tous nos efforts.

— A la séance de décembre, M. Charrier donne plusieurs notes sur la secte appelée les Blancs ou petite église, répandus surtout dans le Charollais et le Lyonnais. Il y en eut quelques ramifications en Morvan et à Fours. M. Morlon nous en avait parlé d'après une étude de M. Parent à la Société Eduenne, de M. Séché dans son travail sur le Jansénisme et d'après divers articles parus dans le *Paris-Centre*, les 24 et 26 décembre 1912. Il est bien certain que quelques habitants du Lyonnais se réunissent en un lieu pittoresque, La Corne d'Artus, pour y célébrer leur culte. L'histoire locale et religieuse gagnerait à connaître les détails de cette secte qui remonterait au Concordat de 1801, à ses croyances et à ses usages.

— M. Poussereau a recueilli des actes concernant l'extraction des charbonnages exploités aujourd'hui à La Machine, dont le plus ancien remonte à 1563. Ils concernent les environs de Decize, La Meule, propriété du prieur de Saint-Pierre, les Ecots, les Agots, Ville, Anlezy, Thianges, Trois-Vèvres, etc. Les charbons, extraits par affleurement dans des puits de 20 ou 30 mètres au plus, étaient transportés à dos de mulets, en sacs ou en tonneaux, puis embarqués sur la Loire. Les forages des puits, l'extraction de la houille, les prix et procédés de travail feront connaître l'histoire des mines de Decize.

— A la séance de janvier, M. Duminy rend compte des actes de mariage, constitutions de dots, douaires, apports de meubles entre époux, etc., inscrits au registre de Arnouard, notaire à La Celle-sur-Nièvre, du XVIIe siècle (1), coutumes différentes de celles de Decize. Il y a une fondation de charité, formée de dons en nature, à la Pentecôte, comme celle qu'on a signalée à Saint-Pierre-le-Moûtier.

— Première lecture, par M. Charrier, d'une importante étude sur le *Jansénisme en Nivernais*, question brûlante à l'époque, supérieurement traitée avec noms, faits et documents inédits ou peu connus. Cette lecture sera continuée pendant plusieurs séances.

— M. Paul Meunier signale un acte de 1528 contenant les statuts de la collégiale de Tannay, fondée par les comtes de Nevers, et cite les noms nivernais de plusieurs chanoines.

— Il a déjà été publié au *Bulletin* de 1908 (t. XXII, p. 51) une série de 54 chartes relatives au célèbre prieuré de Saint-Etienne. M. l'archiviste Destray en a découvert un grand nombre encore inédites qui pourront former un nouveau recueil. Ces chartes très curieuses pour l'histoire des mœurs seront publiées en leur temps.

— La Société décide, sur la proposition de M. Cheminade, que si la réunion mensuelle du dernier jeudi tombait sur une fête ou empêchement quelconque, elle serait fixée d'office au mardi précédent. Sur la proposition de M. Gabriel Montagnon, on accorde un crédit pour copie de dessins et documents.

(1) Don de M. de Romanet.

— A la séance du 26 février, M. le colonel du Martray lit une relation de l'occupation de Semelay par les Alliés en 1815, d'après les notes de son grand-père. Soixante départements furent ainsi occupés en France. A Semelay les réquisitions en grains, farines, pain, vin, bestiaux, volailles, argent se faisaient au nom du prince Adam de Wurtemberg. Ces tableaux sont d'une étude curieuse. Il y a lieu d'être étonné de la quantité de vivres saisis, après quoi les habitants durent subir une famine atroce. Certains faits cités par l'auteur donnent une idée des malheurs de l'époque, des manières et du ton des officiers alliés. Nous ne nous doutions pas que quelques mois plus tard le Nord de la France allait partager le même sort, dans des proportions immenses, en subissant la ruine de ses récoltes et le bombardement de ses villes.

— M. de Lespinasse promet la publication du cartulaire de Saint-Cyr et expose le plan de son travail.

M. du Martray annonce sa publication, entreprise par la Société Eduenne, du cartulaire de Semelay, ordre de Cluny, qui intéresse le Nivernais.

— En mars, M. Charrier parle du Jansénisme dans la partie nivernaise du diocèse d'Autun où les Sulpiciens et l'évêque de La Vallette étaient opposés à l'hérésie. A Corbigny, au Val-Saint-Georges, à Lormes, il y eut plusieurs Jansénistes notables.

— Selon M. l'abbé Cachet, la liste épiscopale de Nevers, inscrite dans l'évangéliaire d'Hériman au British Museum et le sacramentaire de Hugues le Grand, offre en tête un nom qui a été gratté et que par conséquent l'on ignore. Suivant toute apparence c'est un nom de onze lettres. L'auteur de l'observation possède un fac simile du sacramentaire, qui n'est pas suffisamment explicite. La question du premier évêque de Nevers méritant d'être élucidée, les recherches ont porté d'abord sur l'ouvrage de Démocharès, docteur en Sorbonne, Paris 1562, *De divino missæ sacrificio*, qui contient, p. 36, une liste de Nevers qui commence par Tauricianus. C'était une indication très plausible. La Compagnie a chargé M. de Lespinasse de s'entendre avec M. Omont, conservateur des manuscrits, pour obtenir un cliché du British Museum. L'affaire. en bonne voie au mois de juillet, a été interrompue par la guerre; nous espérons pouvoir la reprendre lorsque les hostilités auront entièrement cessé. Mais dès maintenant, après l'étude faite par plusieurs érudits sur le catalogue imprimé du British Museum, exemplaire de notre Bibliothèque nationale, nous

pouvons affirmer avec quasi certitude que Tauricianus est bien définitivement en tête de la liste de nos évêques.

— M. Destray présente la relation de la fondation du monastère de l'Assomption de la Sainte-Vierge en faveur des Carmélites de Nevers en 1617, par Jacquette Le Roux, veuve de Claude Gascoing.

— La cour prévôtale de la Nièvre en 1817 a été étudiée par M. Duminy qui y constate des condamnations pour faits politiques et pour délits de droit commun, vols, assassinats, arrêts de diligences par de nombreux bandits. La Nièvre à cette époque éprouva des disettes, des attentats de toutes sortes, des ravages de loups qui causèrent de grands dégâts.

— En avril, M. Charrier continue son étude sur le Jansénisme en Nivernais, très appréciée dès sa première lecture. La documentation très complète et très bien présentée lui permet de conclure que les évêques de Nevers et une partie du clergé nivernais ont été tantôt partisans, tantôt adversaires de la fameuse secte religieuse.

— Saint-Cyr : La découverte de la copie complète de Fontanieu a permis de reconstituer avec certitude les textes des chartes du cartulaire de Saint-Cyr. M. de Lespinasse a collationné les diverses copies, inventorié, classé, résumé et annoté les textes, il a lu la préface qui sera mise en tête du volume. Le manuscrit une fois terminé avait été déposé à l'imprimerie quand la guerre a éclaté. Ce sera avec le *Bulletin* le premier travail à obtenir.

— En mai, M. Joseph Dasse entretient la Compagnie d'une étude sur le système callovien de Pougues-les-Eaux, en présentant un ouvrage de M. Cossmann, vice-président de la Société géologique de France. La plupart des espèces nommées par M. Dasse étaient inconnues jusqu'ici et complètent d'une façon très satisfaisante l'étude des faunes jurassiques du Centre. Notre confrère, dans le désir d'attirer l'attention du monde savant sur la géologie de la Nièvre, avait préparé l'impression de trois planches, fournies par M. Cossmann, à insérer dans le *Bulletin* de la Société. La guerre a interrompu l'impression du *Bulletin* et il y aura lieu de reprendre l'affaire quand le moment en sera venu.

— Le compte financier de l'année 1913 a été contrôlé par notre confrère M. Girard et reconnu exact en tout point. Il nous propose

de verser le reliquat de l'année à la Caisse d'Epargne, afin d'en tirer un intérêt qui viendra augmenter nos ressources. Les recettes se décomposent ainsi :

Cotisations de l'année 1913.		1.430 »
Subvention du département.		75 »
Envoi de Picard, libraire.		120 »
Vente de volumes à M. Charrier		35 »
		1.660 »
Dépenses :		
Concierge.	100 »	
Réparations diverses.	121 30	
Affranchissements des convocations . .	15 05	
Ports des fascicules	63 50	
Facture de l'imprimeur	1.806 »	
Total des dépenses.	2.105 85	2.105 85
Excédent de dépenses.		445 85
En caisse au 1er janvier 1913.		2.276 47
En caisse au 31 décembre 1914.		1.830 62

Depuis la mort du regretté M. Vallière nous avons prié le caissier de l'imprimerie, M. Eugène Thevenot, d'accepter les fonctions de trésorier. Il a gracieusement accepté et nous vous prions de lui voter des remerciements pour une besogne qui réclame autant de dévouement que de bienveillance.

— En juin : M. Paul Combes entretient la Compagnie d'un travail d'ensemble sur une famille d'animaux fossiles, les tortues, qui occupent une place importante dans la faille terrestre. En géologie on lui a même donné le nom de cailiologie, tant on la retrouve souvent. A une bibliographie très étendue, M. Paul Combes ajoute des découvertes personnelles qui sont de haute valeur. Il contribuera certainement avec notre confrère M. Dasse à divulguer des curiosités géologiques enfouies dans le sol nivernais.

— On a récemment découvert à La Charité, dissimulé dans l'épaisseur d'un mur, un squelette pouvant remonter au XVIIIe siècle. Ce pourrait être, dit M. Duminy, le cadavre d'une protestante, Rachel Joubert, épouse de Pierre Martinat, qui emmura le cadavre de la morte, pour lui éviter d'être traîné sur la claie et de subir les

outrages infligés alors par la populace aux morts de la religion réformée.

— M. le chanoine Meunier a entretenu la Compagnie, aux séances de mai et de juin, de ses recherches sur les noms de rues à Nevers. Il étudie les rues du Guichet, de Nemours ou des Cercueils, de la Parcheminerie, des Pâtis, du Puits-des-Mules ou plutôt des Meules, les rues du Chaillou et du Charnier. Même sagacité, même abondance de preuves dans ces recherches que nous ne pouvons exposer ici et qui se retrouvent dans les travaux de l'auteur.

— En juillet. D'après un document de M. Mirot, Louis III de Flandre, comte de Nevers, fit dresser un récolement ou inventaire des titres de Nevers en 1384. Il installa dans le couvent des Cordeliers, au faubourg de la Chaussée, des armoires et sacs de toile destinés à contenir les titres du comté et de la baronnie de Donzy, détails extraits des archives de la Côte-d'Or, qui constituent un compte des frais et dispositions du travail entrepris à cette occasion.

— L'obituaire de Saint-Cyr, contenant une foule de noms de grands personnages se rattachant au Nivernais, a été publié par M. Longnon dans le recueil général des Pouillés de France. La Société décide qu'il sera réimprimé à la suite du Cartulaire de Saint-Cyr pour le mettre à la portée des travailleurs.

— Deux jours après la séance du 30 juillet éclata comme un coup de foudre ou une secousse de tremblement de terre un ordre de mobilisation générale. Depuis quelques jours des bruits de guerre étaient en l'air, vagues et encore obscurs, mais devant cette convocation formelle, la vie intense de mouvement, de fêtes et de travaux s'arrêta subitement. En un rien de temps la brillante société française, lancée dans une civilisation à outrance tomba dans la nuit et le vide du Moyen-Age.

Les déplacements, si fréquents à la fin de juillet, aux villes d'eaux, aux bains de mer, à la campagne, furent immédiatement interrompus. Les usines, les ateliers, les magasins se vidèrent en un clin d'œil. La mobilisation convoquait plus de deux millions d'hommes sous les armes, par simple voie d'affiches. Les trains furent bondés. Il y eut partout un élan extraordinaire. Parmi notre jeunesse, qui passait pour vagabonde et indisciplinée, on n'entendit pas une plainte, pas une révolte, pas un retard. Tous pénétrés de l'esprit d'obéissance et de soumission à la loi militaire, s'inclinèrent en silence, prêts à marcher pour la défense de la patrie.

Ne nous occupons pas des préparatifs de guerre et voyons seule-

ment les côtés qui intéressaient les habitants restés sur le territoire. Les chemins de fer réquisitionnés par l'armée supprimèrent le service des trains, d'où impossibilité de se transporter à Paris ou sur un point quelconque. Les postes s'arrêtèrent immédiatement. Les prospectus, réclames des magasins, catalogues, disparurent comme par enchantement. Même les grands journaux à six pages, qui vivent de publicité, s'imprimèrent sur une seule feuille recto et verso, se restreignant aux nouvelles et correspondances de la guerre, supprimant les articles et les annonces, intercalant de longs blancs à la place d'entrefilets sévèrement expurgés par la censure militaire ou civile. Le journal, devenu indispensable dans la vie privée, prit une physionomie spéciale. A Nevers, les feuilles de Paris arrivaient au hasard, par paquets, le matin, à midi ou le soir, quelquefois pas du tout. Le téléphone, le télégraphe ne fonctionnaient plus. Les lettres ordinaires subissaient des retards prodigieux, quinze jours de Paris, un mois d'ailleurs, quand elles arrivaient. Les correspondances d'armée manquaient toujours. Les familles ignoraient le lieu de séjour de leurs enfants. On demandait par la voie des journaux où pouvait se trouver telle ou telle famille. Les facilités de la vie se trouvaient absolument interceptées. Plus d'automobiles sur la route de Paris pour le Midi ou le circuit d'Auvergne; toutes les routes étaient encombrées de voitures traînant des effets et des voyageurs qui fuyaient au hasard, s'arrêtant à première occasion.

En moins de quinze jours, l'armée française fit face à l'ennemi occupant une frontière de plus de 400 kilomètres, de Belfort à Dunkerque.

La Belgique refusa le passage aux armées allemandes et déclara la guerre. Belges et Français subirent à Charleroi un assaut furieux qui ouvrit la France aux Allemands sur la route de Paris. Nous vîmes en Nivernais des nuées d'émigrés fuyant avec des paquets, des bestiaux, s'arrêtant au premier endroit où l'on voulait bien les recevoir. Les gens riches s'installaient dans les villes; des agriculteurs, des ouvriers cherchaient du travail dans les campagnes; les récoltes s'achevaient tant bien que mal. Le mois d'août fut encore une période d'enthousiasme. Les Allemands renonçaient à attaquer Paris; les Anglais promettaient des troupes de l'Inde; les Russes annonçaient la mobilisation en masse. A Nevers les trains chargés de turcos, de tirailleurs, d'Africains, d'Indiens passaient jour et nuit. Le Gouvernement quitta Paris pour s'installer à Bordeaux. De son côté le gouvernement belge, transporté d'abord à Anvers, consentit, après la prise de la ville, à s'exiler en France, au Havre, où on lui fit un accueil des plus sympathiques. En moyen de défense il employa l'inondation sur des espaces immenses, rompant les digues de la mer comme la Hollande sous les guerres de Louis XIV. Les trois armées

française, anglaise et belge guerroyaient ensemble sous les ordres du généralissime Joffre, échangeant souvent leurs officiers, ne formant en réalité qu'une seule armée ; en septembre, les grandes batailles de la Marne et de l'Aisne laissant à la suite d'un carnage épouvantable l'avantage aux alliés; pillages, bombardements à Reims, Arras, Lille et autres villes du Nord de la France, par les Allemands détournés de leur plan primitif, après la destruction des villes de Belgique.

Tous les archéologues protestèrent contre la destruction de la cathédrale de Reims, l'un des plus beaux monuments du monde. En octobre, grande bataille de l'Yser, rivière désormais célèbre, où le kaiser, monstre infernal, désespérant de la victoire, se console en regardant les hécatombes de ses hommes qu'il envoie inutilement à la tuerie. La lutte gigantesque continuait dure pour les alliés. Les blessés nombreux étaient dirigés sur tous les points de la France. A Nevers, les ambulances installées dans une foule de bâtiments libres, au lycée, au petit Saint-Cyr, à Jeanne-d'Arc, à Saint-Gildard, aux Sainte-Marie, à l'ancien grand séminaire; dans chaque rue des maisons se transformaient en ambulance où des dames admirables prodiguaient leurs soins aux blessés. D'autres maisons servaient de caserne aux soldats envoyés de tous côtés. Nevers, dernière ville de la zone militaire regorgeait de monde de toute sorte et montrait une animation inouïe. On a dit que pendant une quinzaine de jours il s'était entassé plus de 70,000 personnes.

Les armées russes déployées en Galicie contre les Autrichiens devinrent un objectif sérieux pour les Allemands, détournant une partie de leurs troupes occupées sur la frontière de France. A la fin d'octobre les premiers Allemands se cantonnèrent dans des tranchées, vivant sur le pays, bravant les froids et les pluies, annonçant des attaques sur Calais, sur l'Angleterre, même sur Paris. Finalement ils se terraient sur toute notre frontière, en s'y retranchant comme dans une immense forteresse. Fin décembre, après cinq mois d'une guerre meurtrière et de tueries d'hommes inconnues jusqu'ici, ils renaissaient toujours pendant que les nations de l'Univers tourmentées des conséquences d'une pareille lutte se demandaient quand elle finira.

On essaie bien en France de reprendre les affaires. Quelques écoles se sont ouvertes en octobre, mais les études n'ont pu avoir cours, l'esprit n'y est pas, il faudra que l'enfance suive le reste des hommes et se résigne à attendre. Vous avez été convoqués en octobre selon l'usage, vous avez partagé l'indignation de tous les hommes d'ordre et de progrès contre les désastres artistiques de la Belgique et du Nord de la France. Les Allemands poursuivant leur œuvre de vengeance et de destruction, il n'y restera plus pierre sur pierre.

L'Institut semble avoir repris ses séances régulières; nous ignorons si les sociétés savantes de province ont tenté de se réunir. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il ne se publie presque rien, comme Bulletins ou volumes séparés, les imprimeries étant toutes réduites au minimum de leur personnel. En octobre, en novembre et en décembre, avec l'année qui finit, nous en sommes réduits à ne compter que sur l'avenir.

Sociétaires décédés

M. le vicomte Charles de Laugardière, ancien conseiller à la Cour de Bourges et président honoraire des Antiquaires du Centre, est mort le 27 mars 1914, dans sa quatre-vingt-deuxième année. Il avait été pendant longtemps substitut du procureur à Nevers, et fut un des membres les plus assidus de notre Société, à laquelle il resta toujours fidèle. Il a donné de nombreuses communications à nos séances, pendant son séjour à Nevers, principalement sur les arts et la faïence en Nivernais.

Notre excellent confrère Antoine Jullien est décédé dans le courant d'avril. Savant aussi modeste que bienveillant, il était l'obligeance même pour nous tous. Il aimait particulièrement la Société, il était fier d'en faire partie ; fonctionnaire à Nevers, il ne vivait pour ainsi dire que pour elle, sa joie était de venir régulièrement à nos réunions. Atteint depuis plusieurs années d'une cruelle maladie, il redoutait une issue fatale, mais il allait un peu mieux et sa mort a été pour beaucoup de nous une surprise.

Il m'a donné une photographie de l'abside de Saint-Cyr avec le rétable du XVIe siècle, c'est peut-être la seule qui existe encore.

Notre Bulletin (XXIIIe vol., 1910) contient la monographie de Poiseux, travail commencé par son frère, curé de la paroisse, et complété par lui avec un soin particulier. C'est un vrai modèle d'étude locale. Il débute par une gracieuse description du village de Poiseux et de la vallée de la Nièvre et passe à la commune, à l'industrie et commerce, à l'église et à la paroisse. On ne peut analyser l'histoire d'un village. Je ne vous la cite que pour vous rappeler le souvenir de notre cher confrère, dont nous regrettons vivement la mort.

Le comte Charles de Savigny de Moncorps faisait partie de notre Compagnie depuis 1854. Avec son frère René il se trouvait notre plus ancien sociétaire. Sa vie politique et administrative le tenait loin de nous, mais il s'intéressait vivement à nos études historiques. Parmi

nous il n'avait que des amis et voulait être au courant de tout ce qui se faisait comme étude d'histoire ou d'art nivernais. Quand je lui donnai les comtes de Nevers, à un moment où il avait plus de loisirs, il les parcourut et me fit des observations qui me prouvèrent combien il était compétent en histoire comme en droit et en administration. Auditeur au Conseil d'État, secrétaire de Béhic, ministre de l'agriculture, conseiller général de Saint-Saulge depuis 1871, sénateur de la Nièvre en 1889, il sut toujours par son affabilité et sa grande droiture s'attirer la sympathie même de ses adversaires.

Ses obsèques à la cathédrale de Saint-Cyr furent solennelles. Mgr Chatelus, dans une superbe oraison funèbre, rappela en termes magnifiques les services qu'il avait rendus à son pays et à l'Église. Depuis le comte de Bouillé, en 1889, un évêque avait rarement prononcé, que je sache, d'oraison funèbre pour un personnage nivernais. On les compte, en effet, les hommes de talent et de dévouement comme M. de Savigny ; il est vraiment bien juste qu'ils soient célébrés hautement et que leur souvenir soit gravé dans la mémoire de leurs concitoyens. Charles de Savigny était aussi modeste, aussi humble que possible. On me pardonnera de citer un fait personnel. Lorsque M. le sénateur Decray vint à mourir, Savigny m'envoya chez le comte de Laubespin, également notre confrère et notre 2e sénateur. Cette démarche pour la candidature de sénateur sera l'honneur de ma carrière, me dit-il, je ne la ferai jamais de moi-même. Je trouvai M. de Laubespin ravi de la proposition; le soir même quelques Nivernais présents à Paris l'accueillirent avec joie et le lendemain, à Decize, aux obsèques de M. Decray, le nom de son successeur, M. de Savigny, était dans toutes les bouches. Il est mort avant d'avoir subi les angoisses de l'affreuse guerre qui éprouve son pays qu'il aimait tant.

En raison de l'époque tardive où paraît notre chronique de 1914, il est convenable d'ajouter un éloge au souvenir de nos confrères décédés dans les premiers mois de l'année 1915 :

Frédéric Blandin est une personnalité qui compte à Nevers. Depuis un demi-siècle, il paraît dans toutes les occasions où son dévouement et son intelligence pouvaient se produire. Un instant il voulut se lancer dans la politique, mais il ne réussit pas et, en homme d'esprit, il brisa de suite avec elle et y renonça complètement. Il se montra toujours très fier de son diplôme d'ingénieur de l'École centrale et se vantait volontiers d'avoir dirigé pendant plusieurs années une fabrique de faïences, ce travail d'art si nivernais.

Ses aptitudes le tournèrent désormais du côté des affaires et des

questions artistiques. Il y était aidé par une fortune considérable dont il usait largement, mais en connaissance de cause.

En affaires, la ville de Nevers lui doit une excellente direction imprimée par lui à la Caisse d'épargne, qu'il présida jusqu'à ces derniers temps, à la société mutuelle d'assurances « La Nièvre », qu'il laissa dans un état assez prospère, à la commission de l'hospice général, où il avait une influence heureuse et prépondérante, au conseil d'administration de la Banque de France.

En même temps, il prenait part à toutes les sociétés indépendantes, cette gloire des villes françaises qui procurent des distractions aux habitants et des secours à diverses personnes méritantes.

Il fonda une société d'horticulture avec jardin d'essai splendidement installé, en Loire, sous les remparts de la ville. Les Nivernais qui gardent quelques souvenirs du passé peuvent se rappeler les belles fêtes données à la ville dans ce jardin, et l'exposition de fleurs et d'arbres forestiers qui fut le clou d'un concours général de Nevers en 1880.

N'oublions pas non plus la surveillance habile et constante qu'il exerça sur nos musées longtemps abandonnés, qu'il dota ensuite magnifiquement et qu'il ne verra pas achevés comme il l'avait tant désiré.

Frédéric Blandin appréciait tout spécialement nos études historiques. Il était notre associé depuis 1869; le Bulletin occupait une place d'honneur dans la splendide bibliothèque du château de Sermoise où il avait accumulé une immense collection de livres de tous genres.

Il était âgé de plus de quatre-vingts ans et, sans une imprudence par une journée froide et humide, nous l'aurions gardé encore assez de temps pour l'honneur artistique de notre ville.

Vous avez certainement tous regretté le bon confrère que nous avions en M. le comte Paul de Maumigny, si fidèle à nos réunions, si zélé pour l'honneur et les intérêts de la porte du Croux, si gracieux et bienveillant pour chacun de nous. Lorsqu'il se retira à Nevers, sa carrière militaire achevée, il tint à renouer les traditions de famille qui l'appelaient parmi les nôtres. Son père, le comte Victor de Maumigny, fut l'un des fondateurs de la Société nivernaise en 1854, avec MM. de Caumont et Crosnier; sa personnalité littéraire, bien connue à l'époque, par ses livres et les journaux où il collaborait avec Veuillot, à la défense de l'Église et de la royauté, le désignait tout naturellement pour être de nos meilleurs soutiens, Le colonel Paul de Maumigny reprit sa suite, et nous avons entendu, il y a deux ans, la brillante relation d'un voyage en Orient, par Joseph de Maumigny,

aujourd'hui au feu dans notre grande guerre nationale. La présence à la Société nivernaise devient donc, pour eux, un souvenir, un devoir de famille.

Les Maumigny sont d'ailleurs d'origine essentiellement nivernaise et semblent n'avoir jamais quitté la province. Avant et depuis le xve siècle on les trouve gentilshommes de l'hôtel des comtes de Nevers, figurant dans le personnel de la cour, accompagnant le comte aux armées, inspectant le ban et l'arrière-ban du Nivernais, non une fois par hasard, mais dans une succession de plusieurs siècles, comme les Pioche, les La Rivière, les Gascoing, et tant d'autres familles nivernaises aujourd'hui éteintes. Leur rôle autrefois glorieux et distingué, tel que le concevaient les écuyers sous l'ancien régime, modifié par les circonstances nouvelles, s'est montré actif, intelligent et zélé pour le bien du pays, l'amour de la patrie et le maintien des bonnes idées dans le monde moderne.

Auguste Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, comptait parmi les Nivernais parisiens restés fidèles à la petite patrie malgré leur séjour dans la capitale. Il ne manquait pas une réunion de l'Aiguillon où s'assemblaient les Nivernais. Son journal était toujours ouvert à l'annonce des curiosités locales Il a été inhumé le 4 juin à Saint-Aignan de Cosne.

Pierre-Emile Martin, décédé le 24 mai au château de la Garenne, près Fourchambault, était une gloire nivernaise. Cet aimable vieillard fut l'inventeur du procédé de fabrication de l'acier sur sole adopté encore dans le monde entier. Le 9 juin 1910, le comité des forges de France, au nom des grandes associations métallurgiques des nations européennes, lui offrit une médaille commémorative et un solennel hommage. Portrait, gravures et discours prononcés à cette cérémonie sont réunis dans une brochure précieuse pour les Nivernais.

Sociétaires admis en 1914

M. Dussert, à Nevers (présenté par MM. Jullien et Paul Meunier);

M. de Chergé, inspecteur d'assurances à Nevers (par MM. Subert et de Lespinasse;

M. Alexandre, architecte à Corbigny (par MM. l'abbé Meunier et Paul Meunier);

M. Jacques Le Vasseur, inspecteur d'assurances, château de la Pointe, près La Charité (par MM. Duminy et de Lespinasse);

M. l'abbé Pierre Chouët, ancien vicaire à Château-Chinon, à Lyon, 10, rue Sainte-Hélène (par MM. de Lespinasse et Cachet);

M. Paul Combes, 1, rue de l'Assomption, à Paris (par MM. Dasse et de Saint-Venant);

M. E. Thevenot, à Nevers (par MM. de Soultrait et Frank Bernard);

M. le colonel de Sainte-Marie, à Jailly (par MM. de Lespinasse et Henri de Sainte-Marie);

M. Pierre Coulon (par MM. Subert et de Lespinasse).

Ouvrages offerts

— Par M. le baron de Romanet, un registre du notaire Arnoard, de la région de Beaumont-la-Ferrière, contenant beaucoup d'actes signés des Morogues ; un registre d'hommages de Bourbonnais.

— Par M. le lieutenant aviateur Cheutin, un album de sceaux, fanions et oriflammes de l'époque révolutionnaire.

— T. III de l'*Histoire des comtes de Nevers.*

— Par M. Destray, opuscule sur les métiers et corporations à Clamecy au XVIIIe siècle.

— Par M. le vicomte René de Savigny de Moncorps, un beau portrait de Baluze, gravure destinée à être reproduite dans le cartulaire de Saint-Cyr.

— Par M. Paul Cornu, grand album de costumes du XVIIIe siècle.

— Echange des Bulletins des diverses sociétés correspondantes.

— *L'évasion du général Ducrot*, 11 septembre 1870, grande plaquette avec nombreuses gravures, par Joseph Ducrot, son fils.

Extraits de l' « Année Glorieuse »

Lus par Mme Camille VALETTE

A la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts

Séances des 31 Décembre 1914, 27 Janvier et 30 Mars 1916

L'APPEL AUX ARMES

— *Marseillaise de 1914* —

Français ! le siècle qui se lève,
Ainsi que le siècle effacé
A fait, devant toi, se dresser
Le vieil ennemi du passé....
Debout ! Français ! Saisis ton glaive ;
Ton bras vengeur n'est point lassé !

Français ! Ce vil peuple d'esclaves
Que tes aïeux ont combattu,
Ce peuple, de honte, vêtu,
Te veut asservir : le sais-tu ?
Debout ! Français ! et ses entraves
Sont, dans tes mains, comme un fétu.

Français ! dans tes vertes campagnes,
Comme jadis, n'entends-tu pas
Les cris des farouches soldats
Qui bravent l'effort de ton bras ?
Défends tes fils et tes compagnes,
Français ! c'est ta gloire, ici-bas !

Français ! l'amour de la Patrie
Exalte ta sublime ardeur....
Au nom du Droit et de l'Honneur,
Tu soutiens, de ton bras vainqueur,
La Liberté toujours chérie
Qui, pour rempart, garde ton cœur !

14 JUILLET 1915

— *Triptyque* —

Translation des restes de Rouget de l'Isle au Panthéon.

I

AU PRÉSIDENT POINCARÉ

Du fond de son grand cœur, la France déchirée
Mais fière, des valets rejetant la livrée,
Par ta bouche a parlé, Chef ! Dans ta noble main
Elle affermit le glaive en répétant « Demain ! »

« Demain ! » a dit, un jour, le génial poète,
Aux accents inspirés, qui chanta la défaite,
« De quoi « Demain » sera-t-il fait ? »
Nous le savons
Nous tous qui combattons pour le Droit, qui bravons
La Force aveugle et sombre, en son accès sauvage
De fureur despotique où l'effroi du servage
— Maintenant entrevu — sous le doute, a percé :

« Demain » ? C'est l'Avenir châtiant le Passé !
C'est, sur l'erreur, levé, le Soleil de Justice !
La Gloire descendant, superbe, dans la lice
Pour couronner les Preux dont l'héroïque effort
Arrache la Patrie aux ombres de la mort,
— Sur leur tombe, souvent, posant ses palmes vertes. —
C'est la Victoire aussi, planant, ailes ouvertes,
Sur tous ces fronts joyeux, par l'âme illuminés,
L'âme française qui voit frémir, dominés
Par son noble ascendant, les fauves à la chaîne !

A cette âme, roseau souple, robuste chêne,
Que l'outrage redresse et que nulles douleurs
N'ont pu faire fléchir, « Demain », séchant les pleurs,
Apporte, dans le flot de ses heures heureuses,
Les réparations. — Des races généreuses

Vont, au foyer commun, retrouvé pour jamais,
S'étreindre en la fierté des glorieuses paix.
Le tigre rugissant et l'hyène farouche
Rampants, regagneront la fange de leur couche.
« Demain ? » C'est le ciel pur où les fraîches couleurs
Françaises ont l'élan vif des drapeaux vainqueurs !

Le salut à nos morts a seul courbé nos têtes,
Et leurs espoirs, clamés au milieu des tempêtes,
Gonflent toujours nos cœurs. — O Chef ! à haute voix,
Redis-le pour qu'au loin, les Princes et les Rois,
Les Empereurs, bandits, dans le fond de leur antre
Tapis — ainsi que l'est une araignée au centre
De sa toile perfide — entendent le serment
Que nos bras inlassés prêtent en élevant
Le glaive d'autrefois, lourd à ceux de leur race,
Et le fouet qui, vengeur, leur cinglera la face !

Après le discours du Président de la République, la foule, autour de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, entonna la « Marseillaise ». (*Les Journaux*).

II

A ROUGET DE L'ISLE

Tes os ont tressailli sous la terre féconde
O héros, toi qui sus, à la face du monde,
Nous donner l'hymne ardent qu'*Ils* redoutent encor !
Ils sont venus : mais quoi ! n'entends-tu pas le cor
Sonnant les hallalis dans la forêt profonde ?...

Nous les avons revus, ô jours trois fois maudits !
Nous les avons revus, ces féroces bandits,
Vils bourreaux, égorgeurs des enfants et des femmes !
Et nous avions encor serré leurs mains infâmes !
Malgré nos souvenirs ! — Malgré les maux prédits !

Ici-bas tu n'es plus, ô fier soldat de France,
Mais ton hymne où frémit l'invincible espérance
T'a survécu. — Chanté par les petits-enfants,
Il les fait, du combat, revenir triomphants,
Comme les grands aïeux dont il fut la puissance !

Et c'est pourquoi, tandis que, fier, impétueux,
L'hymne sacré, roulant son flot torrentueux,
Laisse l'écho vibrer de ses élans farouches,
Tout un peuple, en ce jour, te bénit par nos bouches,
Toi, par qui nous brisons leur élan monstrueux !

III

LA MARSEILLAISE

Pour défendre notre Patrie
Dont la voix sublime nous crie :
« En avant ! »
Nous brandissons la claire lame
Où le soleil met une flamme
Dans le vent !

Nous avons le canon qui tonne
Aussi, la balle qui bourdonne :
En avant !
Bien d'autres armes inconnues
Flambent et crachent sous les nues,
Dans le vent !

Mais l'arme la plus meurtrière
Qui double la fièvre guerrière :
En avant !
Au Dieu allemand ne déplaise :
C'est le son de la « Marseillaise »
Dans le vent !

LE BEFFROI

Aux Villes bombardées.

Le vieux beffroi dressait sa tour,
Sa tour magnifique et sereine
Qui perçait le nuage lourd
Et dominait la vaste plaine.

Le vieux beffroi, toujours debout,
A vu passer, au cours des âges,
L'agneau vaincu, le seigneur loup,
Bien des hommes : des fous, des sages.

Il a vu passer à ses pieds,
Dans le tumulte ou le silence,
Archers, gens d'armes, chevaliers,
Maniant arc, épée ou lance.

Il entendait les joyeux chants
De la kermesse, au fond des ruelles....
Il a dominé, des marchands,
Et les accords et les querelles.

Il a vu les processions
Du pénitent, du moine sombre ;
Les complots, les agressions,
Aux jours des émeutes sans nombre.

Du vieux beffroi, le carillon
Disposé par des mains habiles,
(Ses cloches étaient légion)
Saluait les heures tranquilles.

Il sonnait pour le couvre-feu,
Heure de l'ombre et du mystère
Où, dans chaque paisible lieu,
Le lent sommeil berce la terre.

A la voix du veilleur de nuit,
Sa voix répondait, haute et claire...
Pour célébrer le jour qui luit,
Elle résonnait la première.

Le vieux beffroi fut épargné....
La guerre n'y fit nul ravage
Bien que, dans ce temps éloigné,
Le soldat fût rude et sauvage.

Puis, il vit ces jours s'effacer
Et, joyeux, sentit sur la pierre
De son front superbe, passer,
Des âges nouveaux, la lumière.

Il se reposait, égrenant
Au-dessus de la calme ville,
Les heures paisibles ; sonnant
De sa voix toujours plus tranquille.

. . . . . .

. . . . . .

Le vieux beffroi s'est réveillé :
Soudain, troublant sa rêverie,
Des feux, dans les airs, ont brillé
Et la terre semble en furie.....

Le vieux beffroi tant respecté
Des combattants des anciens âges,
A vu sa pierre s'effriter
Sous le choc des teutonnes rages.

Oui, ce que nul n'avait osé,
Le Germain, la face impassible,
Le décréta : pour mieux viser,
Il prit le vieux beffroi pour cible.

Les obus ont plu sur ses flancs....
Ils ont émietté sa couronne
Et rendu ses piliers tremblants....
Son carillon, plus ne résonne.

Il est tombé. — Le vieux beffroi,
Le front gisant dans la poussière,
Est mort sans comprendre pourquoi
L'ombre avait chassé la lumière.

A D'ANNUNZIO

Le poète a jeté sur la bête de proie
L'anathème vengeur ;
Le guerrier, dans sa droite, assure avec vigueur
L'épée, et l'Italie a vibré dans la joie.....

Sur le mol oreiller du doute, reposait
Sa sublime pensée :
Mais au cieux, elle a vu, de sa gloire passée,
Le fantôme voilé qui, rapide, fuyait.

Alors, dans un élan d'amour et de prière,
Précipitant ses pas,
Elle a tendu vers lui, criant : « Ne t'en va pas ! »
Ses beaux bras suppliants, inondés de lumière.

Un peuple ne vit point par le seul souvenir
Et les tombeaux s'entr'ouvrent,
Afin de dégager des brumes qui le couvrent,
Aux lueurs du passé, le prochain avenir.

L'Italie a compris, des aïeux héroïques,
L'appel qui, dans les airs,
Sur ses plaines, ses monts, ses fleuves et ses mers,
Partout, lui murmurait les paroles magiques.

Et maintenant, elle est debout, ayant au front
La sublime auréole
De la noble vaillance. Arrière la parole :
Que l'acte soit ! Le cœur est fier, le geste est prompt....

L'EMBUSQUÉ

Je crois que l'embusqué, dans sa pauvre cervelle
Et dans son faible cœur,
De son acte, n'a pas la notion réelle :
Sous le joug de la peur,
Par des expédients plutôt honteux, en somme,
Et sans plus y songer,
Il abdique soudain toute sa fierté d'homme,
Se dérobe au danger.

Il s'écarte du rang où, glorieux, l'on souffre....
Il regarde de loin
Si, par l'effort d'autrui, la France sort du gouffre
Et n'y retombe point.
Même, on le voit, dans sa naïveté sereine,
Oubliant ce qu'il fait,
Blâmer et critiquer, d'une ardeur souveraine,
Enfantine à souhait....

Tels généraux pourraient réclamer ses lumières !
Il ne doute de rien....
A distance, il voit tout : des sentences altières,
Dans son entretien,
Découlent de sa lèvre ; il juge, d'un ton grave,
Qui n'a pas réussi.
Son génie, au dehors, ne trouve nulle entrave :
Tout se rend à merci.

Mais, il est une chose à laquelle son âme
N'a pas encor songé
Tandis qu'en lui, vacille et s'éteint, de la flamme,
Le rayon trop léger.....
C'est que, pendant qu'il suit, bien loin de toute gloire,
Au ciel brillant et clair,
Le vol déjà puissant de la fière victoire,
Un homme, une autre chair,

Sous l'obus meurtrier, a dû prendre sa place ;
Que cet homme défend
Pour lui, son champ, son bien, sa patrie et sa race,
Sa femme et son enfant !

LES CHATS ET LES RATS D'ÉGOUTS

(*Fable*)

Il est certains guerriers que Belzébuth inspire :

Une tribu de rats, de ceux-là que l'empire
Des égouts a vus naître et pulluler, un jour
Voulut, dans la maison d'un homme, faire un tour,
« Avant de nous risquer dans ces lointains parages
— Dit le chef — « il convient qu'à l'abri des orages,
» Mes fidèles amis, nous nous mettions d'abord ;
» (A tous les étourdis est funeste le sort !)
» Je suis fier, mais prudent. Usant de ma puissance,
» J'ai fait exécuter une reconnaissance
» En ces lieux inconnus : Quelques-uns d'entre vous
» Très subtils et rusés, insinuants et doux,
» Par mon ordre, se sont glissés dans cette place.
» Ils ont pu tout le jour étudier la race
» Et le sol qu'elle occupe *à notre détriment.*
» Les voici de retour ; ils vont tout uniment
» Devant vous, exposer le fruit de leur étude ».

L'auditoire applaudit ce valeureux prélude.

Le premier espion, vieux rat gris, très retors,
S'avança posément et parla : « Les abords
» De la place — dit-il — sont sans défense aucune....
» L'homme est souvent absent et, pour nous, à la brune,
» Ce ne sera qu'un jeu d'entrer, nous faufilant
» Dans ces sombres conduits où l'ordure, en coulant,
» Laisse, de son passage, une sensible trace ;
» Mais cela ne saurait dégoûter notre race

» Qui vit et qui prospère aux vases des égouts ».

« C'est là fort bien parler ! » approuvèrent-ils tous. —

« En second lieu — dit-il — j'ai pu, d'un œil sagace,
» Sur les provisions (excusez si j'agace
» Par mon rapport, vos dents longues de plus d'un jour),
» M'assurer que l'on fait, en cet heureux séjour,
» Une chère vraiment exquise, délectable ;
» Au lieu des rogatons servis sur notre table,
» Et que refuseraient peut-être des pourceaux,
» Ce ne sont que pâtés, volailles, fins morceaux ».

L'assemblée, à ces mots, d'une ardeur généreuse,
Agita fortement une masse houleuse :
« Sus au garde-manger du voisin ! » cria-t-on.

« Mes frères, attendez, n'élevez pas le ton ;
» Chez l'homme, il est vraiment plus d'une étrange chose;
» Un animal veille à la porte. Il est morose,
» Il gronde et mord parfois, mais j'ai pu m'assurer
» Que sa consigne était seulement de barrer
» Le chemin à tous ceux que la route commune
» Très large, amènerait : Notre bonne fortune
» Nous a toujours permis d'éviter celle-là ».

« Eh bien ? » — lui cria-t-on. — Mais il mit le holà
Pour la seconde fois.
« Dans la cour — dit-il — gîte
» Un second animal qui, librement, s'agite
» Et s'en va, claironnant aux échos d'alentour :
» Kokorico ! — Mon sang, d'abord, n'a fait qu'un tour,
» Tellement sa voix claire est fortement timbrée.
» Mais ce trouble ne fut que de peu de durée. —
» Cet animal est plein de jactance et vantard,
» Inoffensif pourtant ».

« Alors, que, sans retard,
» Vers cette maison d'homme, à l'assaut, l'on s'élance ! »

Pour la troisième fois, réclamant le silence :
« Voici pour le dehors », dit-il très finement...
» Reste l'intérieur où, fort secrètement,

» L'homme aurait pu nous préparer quelques embûches.
» Mes confrères et moi ne sommes pas des cruches !
» Et nous avons, de loin, jouant un jeu serré,
» D'aussi près que possible, examiné, flairé.—
» Tout est bien. — Cependant, en l'absence des maîtres,
» Restent en ce logis, quatre ou cinq petits êtres,
» Mignons et délicats, au pelage soyeux,
» Aux souples mouvements, aux cris harmonieux.
» De ceux-là, je n'ai su que penser et que croire. —
» Il me semble pourtant qu'en notre vieille histoire,
» Nos aïeux racontaient que certains de nos rois
» Par des êtres pareils, assaillis autrefois,
» En ont eu grands fléaux, grands soucis et dommages !...
» Mais ce sont là préhistoriques commérages ;
» Tous ces récits lointains, par le temps altérés,
» On n'en saurait douter, furent exagérés.
» Après réflexion, d'une prudence mûre,
» Je ne puis hésiter maintenant à conclure :
» D'après ce que je sais, d'après ce que je vis,
» En ce grave moment, voici ce que je dis :
» Ces animaux sont lents et doux ; sur de la plume
» Ils dorment tout le jour. Nul rayon ne s'allume
» En leurs yeux qui, souvent, sont à demi fermés.
» A vrai dire, je crois qu'ils ne sont pas armés,
» Je n'ai vu nulle griffe au bout des molles pattes
» Que nos aïeux qualifiaient de scélérates.
» Je crois fort qu'ils se sont, là-dessus, abusés
» Sur la stupide foi de vieux contes usés ».

Le délire, à ces mots, devint indescriptible
Et chacun se rua, dans un élan terrible.

Vaillamment, tous les rats coururent à l'assaut.
Mais, comme ils arrivaient, les dents longues, en haut,
Leur insolite bruit réveilla, sur leurs couches,
Tous les chats qui, vers eux, s'élancèrent, farouches.
Les griffes ont jailli des pattes de velours
Parmi des cris aigus et des miaulements sourds.....

.....

Au bout de peu d'instants, ce fut la débandade :
Le peu qui s'en revint, s'en revint fort malade !.....

.....

De ce conte, veux-tu dégager la saveur ?
Avec sagacité, développe, ô lecteur !
Mes vers entortillés dans mainte papillote.
Le chef des rats devient Kaiser, rêve ribote
En Champagne, et festins en ce joyeux Paris !
Il est, par espions bien stylés, bien appris,
Renseigné de tous points. Continue à la ronde :
Tu verras, des Germains, surgir l'armée immonde ;
L'éternel coq gaulois, libre, vaillant et fort,
Le chien de garde avec Verdun, Nancy, Belfort.
Rien ne manque au tableau : l'ordure ni la vase
Où le pourceau germain se vautre avec extase ;
Et les chats sont français, pacifiques et doux,
Mais tigres quand la guerre exalte leur courroux. —

La morale ? Elle est triple et je vais te la dire :
On croit trop aisément tout ce que l'on désire.....
Cherchant le mieux, souvent, on rencontre le pire ;
Puis, il semble opportun de rappeler encor
Qu'il est malsain, parfois, d'éveiller chat qui dort.

DU FOND DES AGES

Fantaisie romantique

Vers le milieu du XVe siècle, la forteresse de Hohenzollern, à Heschingen, en Souabe, fut assiégée et prise par les peuples voisins, riverains du Rhin, que les rapines des chevaliers pillards avaient exaspérés...

Soulevant ses rideaux épais,
Le Kaiser, dans la nuit sans lune,
Regardait la campagne brune,
Pleine de silence et de paix.

Rien, pensait-il, dans cet empire,
Ne semble changé ; cependant
Je sais qu'à l'Est, à l'Occident,
Mon peuple, lentement, expire.....

J'ai dit la parole de mort
Et l'heure d'angoisse est venue....
Henre d'angoisse non prévue,
Moi seul, je te connais encor !

Mais ce fardeau que mes épaules
Peuvent à peine soutenir,
Quel sera-t-il dans l'avenir
Lorsque viendront le coq des Gaules,

L'aigle double et le léopard,
Afin d'exterminer ma race
Et que je verrai, dans l'espace,
Flotter l'or de leur étendard ?

Et Guillaume inclina la tête
Songeant.... ainsi qu'il eût rêvé.....
Le vent qui s'était élevé
Soufflait maintenant en tempête.

Douze coups tintaient sur l'airain
Au fond de la vieille demeure,
Car il se trouvait, à cette heure,
Dans un château des bords du Rhin.

.....
.....

Il percevait, des eaux, le grondement farouche.....

.....
.....

Il se leva, marcha lentement vers sa couche :
A son chevet, il prit le glaive qui brillait,
Des chandelles de cire accueillant le reflet.....
Des armes scintillaient aussi sur les murailles....
Dans l'air, vagues, passaient des clameurs de batailles...

.....

Et brusquement, il se souvient. Que fait-il donc
En cet étrange lieu ? Pourquoi le laisse-t-on
Dormir, lorsque l'assaut, dans l'ombre, se prépare
Au pied de ce rocher que son nid d'aigle pare ?
Pour pouvoir résister aux coups des conjurés,
Ses chevaliers pillards et lui s'y sont murés.
L'Alsace, le Brisgau, soixante-quatre villes
Ont, à la fin, uni leurs multitudes viles,
Bourgeois, serfs et soldats, bourgmestres et marchands,
Pour secouer soudain le joug de leurs tyrans.
Contre Hohenzollern, la sombre forteresse,
Monte, de tous côtés, la clameur vengeresse
Dont on perçoit l'écho du faîte de ses tours...
Le cercle qui l'étreint se resserre toujours.
Ses chevaliers et lui luttent, luttent sans trêve :
Desserrer cette étreinte et triompher : quel rêve !
Ah ! le Rhin magnifique aura des flots de sang!
Et, pour leurs ennemis, quel asservissement !
Mais les assiégeants, devant la résistance,
Du temps, leur allié, réclament l'assistance.
Après plusieurs assauts terribles, meurtriers,

Ils osent, se raillant des nobles chevaliers,
Par la faim et la soif, tenter de les réduire.
Ils ont empoisonné les puits, pour les détruire....
C'est pourquoi lui, le chef, se sent étrangement
Faible et las, dans cette ombre, au décisif moment :
Mais malade ? non pas ; qui donc osa le dire ?

.....

C'est la dernière nuit : l'aurore qui va luire
Verra Hohenzollern triomphant ou déchu.
C'est à lui, le dernier, que cette part échut :
Contre un tel ennemi, chétif et dérisoire,
Se défendre âprement pour, peut-être, sans gloire;
Succomber ! « Der Teufel » ! Cela ne sera pas.
Dieu, toujours, protégea sa maison, ici-bas.
Lui, preux, sachant complaire aux puissances divines,
N'a-t-il pas fait souvent, du fruit de ses rapines,
De beaux présents à des sanctuaires bénis ?
Non, la terre et l'enfer, en ces lieux réunis,
Ne sauraient prévaloir contre le vœu céleste
Qui, par signes certains, se confirme et s'atteste
Au cours des siècles. — Non ! il vaincra ! Ses héros
Verront, de leur prison, desceller les barreaux.
Du reste, n'a-t-il pas, comme au temps magnifique
Où ses commandements, par leur force magique,
Les entraînaient à la conquête du butin,
N'a-t-il pas ordonné de vaincre ? C'est certain :
Ils vaincront ! Cet assaut qu'on prépare en silence,
Il faut le prévenir : Que sa troupe s'élance !

.....

.....

Il se trouve à présent au sommet d'une tour :
Entre les noirs créneaux, il peut voir, dans la cour,
Tous ses preux rassemblés, armés pour la bataille,
Avec leurs gens, au pied de la haute muraille.
Le pont-levis s'abaisse : Ils s'en vont maintenant
Par le chemin qu'aux yeux, le rocher menaçant
Dérobe. — Ils sont passés. — Dieu donne la victoire !

Sur le ciel profilant sa silhouette noire
Au sommet du donjon de ce sombre château,
Il reste seul. Le vent soulève son manteau.
Des hiboux, dans leur vol qui s'élève ou s'abaisse,
Le frôlent en passant, d'une souple caresse

Et leurs cris troublent seuls, au cours du temps qui fuit,
La paix lourde, profonde et triste de la nuit.
Pas une étoile au ciel voilé d'épais nuages.....
L'heure où les revenants montent du fond des âges
Pour faire, en le présent, revivre le passé
Qui, sous la main du temps, est prompt à s'effacer.
Mais comme, à l'horizon, le ciel touche à la terre,
Cette évocation d'un passé légendaire,
Voit se mêler le rêve et la réalité,
Le faux, le vrai, l'ombre sinistre et la clarté.

.....

.....

Il n'est plus sur la tour, mais dans la galerie
Où des portraits d'aïeux le regardent. L'un prie ;
L'autre, à côté, brandit d'un geste noble, altier,
Au-dessus de son front, le glaive du guerrier.
Sa cuirasse polie a des lueurs d'opale ;
Ses regards, en tombant sur son héritier, pâle
Et tremblant, semblent pleins de mépris, de courroux. —
Il semble demander : « Pourquoi donc, avec tous,
» Ne combats-tu point, pour le salut de la race ?
» Dans mon aire, un vautour a-t-il donc pris la place
» De l'aigle ? » .....
..... Qu'est cela ? Ce tumulte, ces cris ?
Des râles, des jurons ?.....
..... Hohenzollern est pris !
A la faveur de l'ombre et de la nuit traîtresse,
S'élève jusqu'aux cieux, la flamme vengeresse.....
Elle siffle, elle hurle et comme un poids trop lourd,
Un pan de mur s'écroule, en un grondement sourd.
Un flot incandescent, par la brèche, ruisselle,
Et cette abeille d'or qu'est la vive étincelle
Sort de la ruche pourpre et monte au firmament.

.....

Ainsi, dans l'âtre noir, se consume un sarment.

.....

.....

De sonores appels, des pas, des chocs de lance...
Il frissonne, hagard.... On le cherche... Il s'élance....
C'est à lui qu'on en veut !... Quel asile trouver ?
Dieu lui-même, ici-bas, le pourrait-il sauver ?

Où sont ses compagnons qui devaient le défendre ?
A travers le brasier, comme la Salamandre,
Peut-il passer ? Non ! non ! Dans les bras de la mort
Dorment ses chevaliers ! Lui-même aura leur sort....
Eh bien, soit, donc ! La mort, mais non la déchéance....
Son glaive est sûr : Malheur au premier qui s'avance !

.....

Ce sont eux... ils sont là... Son bras fort s'est levé
Sur les audacieux dont l'âme a pu rêver
De lui faire expier les crimes de sa race....
Puis... retombe... Et, très haut, il s'entend crier : « Grâce » ! !

.....

.....

Château fort, incendie, assassins, tout a fui....

.....

Les cheveux soulevés par le vent de la nuit
Et frissonnant dans sa robe de chambre verte,
Guillaume est debout, près de la fenêtre ouverte
Que poussa la tempête, — et non pas l'ennemi :
« Votre Majesté, quelques instants, a dormi »,
Dit l'officier qui, prompt, à la fermer, s'empresse....

Et le Kaiser lui tait l'angoisse qui l'oppresse.....

ANNIVERSAIRE (*3 Août 1914-1915*)

Un an à pareil jour. La France qui s'éveille
D'un songe de bonté, de tendresse et d'espoir,
Découvre avec stupeur que la Haine sommeille
Mais ne désarme point. — Sous un ciel lourd et noir,
Rampante, ayant aux dents le poignard de traîtrise,
Elle va, les regards fixes, étincelants :
Elle a bu le haschich, le poison qui la grise
Et fait réalité tous ses rêves sanglants.

Et la France, surprise, entrevoyant dans l'ombre
Cette hydre manaçante et folle, aux yeux hagards,
A dit : « Quel est ce monstre ? » et, le visage sombre,
Sur cet être hideux abaissant ses regards,
Elle a crié, fixant le glaive à sa ceinture :
« Réponds ! Qui donc es-tu, toi qui viens en ce lieu
» Où l'on sait pratiquer le pardon de l'injure
» Et la pitié sublime, insulter, même à Dieu ? »

La Haine a répondu : « Va, tu me croyais morte,
» Mais tu m'as bien connue aux siècles de jadis.
» Ecoute le défi que ma bouche t'apporte,
» Dans ton esprit léger, grave ce qui je dis :
» Je te guette : depuis longtemps, toujours, qu'importe?
» Le moment est venu du triomphe orgueilleux...
» Je m'en vais te briser, car je suis la plus forte !! »

Et, simplement, la France a dit : « Si tu le peux.... »

ANNIVERSAIRE (*7 Août 1914-1915*)

Un an à pareil jour. — C'est l'Alsace, française
Encore, et dont l'exil a coûté tant de pleurs,
Qui vibre aux fiers accents de notre « Marseillaise »
Et voit, dans son ciel bleu, flotter nos trois couleurs.

Un an à pareil jour. — C'est la charge française
Eveillant les échos des paisibles vallons,
C'est tout l'enfer et son incandescente braise,
Les obus flamboyants sur les champs verts et blonds.

Un an à pareil jour. — C'est une main française
Arrachant le poteau frontière ! C'est l'espoir
Ce bel oiseau léger, planant sur la fournaise
Où l'aigle prussien vient de se laisser choir.

A FERDINAND DE BULGARIE

Nous agissons toujours d'accord avec notre âme,
Unissant la parole et le geste et le cœur.
Sur un autel sacré, nous attisons la flamme
De l'honneur....

Nous écoutons parler la Justice éternelle
Qui, sur la droite route, affermit tous nos pas ;
Et le vil Intérêt s'enfuit, chassé par elle,
Le front bas !

Nous offrons nos deux mains à l'étreinte loyale
Toute notre pensée est peinte dans nos yeux ;
Nous haïssons l'Envie au long visage pâle,
Anxieux.

Nous aimons la clarté. — L'ombre seule nous blesse.
Nous allumons l'Etoile au sombre firmament
Et notre âme, toujours, égala la promesse
Au serment.

Hélas ! et c'était là le défaut de l'armure....
L'aigle ignore à jamais le lourd oiseau de nuit
Qui, dès l'aurore, au fond d'une retraite sûre,
S'est enfui.

Nous avons repoussé la triste Défiance
Dont le bras a sonné, sans être jamais las,
Sur cette illusion que l'on nomme Espérance
Tant de glas.

Au clair miroir poli de notre bienveillance,
Nous croyions toujours voir se refléter les cieux
Et nous allions, du Mal, ignorant la science,
Et joyeux.

D'un infâme ennemi connaissant la traîtrise,
Nous disions : « Celui-là, seul, a trahi la loi,
» Mais son frère a gardé, dans le bien, sa maîtrise
» Et sa foi ».

Nous nous sommes trompés. Français, à l'âme fière,
Appelons désormais les choses par leur nom :
Nos soldats ? des héros. La France ? une lumière
Et Cobourg un félon !

AUX REPRÉSENTANTS DE LA NATION

Qui ont toujours voté la réduction des armements

Politiciens et pacifistes qui, du Rêve,
Aviez fait, pour vous seuls, une réalité,
Où donc abordez-vous ? Sur quelle sombre grève
Vient s'échouer l'esquif de la Fraternité ?

Vous qui croyiez, aux cieux, voir une aube nouvelle
Se lever à jamais, et qui, pour l'accueillir,
Dans un élan naïf, aviez tendu vers elle
Vos deux bras désarmés et tout prêts à faillir ;

Vous discutiez, — gardant toujours votre visage
Tourné du côté clair de l'horizon lointain,
Où ne menaçait point le formidable orage
Dont la foudre grondante, en ce jour, nous atteint ;

Vous ne vouliez rien voir, non plus jamais entendre.
Vers le danger croissant, vous alliez à grands pas ;
Vous saviez imposer le silence à Cassandre.
— L'histoire, trop souvent, se répète ici-bas. —

Hélas ! si vous n'aviez projeté que vous-mêmes,
Par votre orgueil aveugle ou votre illusion,
Dans l'abîme des pleurs, des désespoirs suprêmes !
— Mais vous étiez les chefs de notre Nation.

Et, par vos mains, jetés aux feux de la bataille
Sans l'armure qui couvre et l'arme qui défend,
Tant de jeunes héros fauchés par la mitraille
A la clarté du jour ont clos leurs yeux d'enfant ;

Tant de pères ont vu s'évanouir le rêve
De voir grandir leurs fils ; tant d'êtres qui s'aimaient
Ont vu, de leur bonheur, trancher l'heure trop brève,
— Foyers éteints que des mains tendres allumaient !

Certes, la lutte sombre est toujours meurtrière :
Beaucoup partent joyeux, qui ne reviennent pas,
Mais, s'incliner devant la douleur nécessaire,
Ne peut être accepter l'inutile trépas ;

Maintenant, méditez de l'âpre destinée,
La sévère leçon. — N'avez-vous pas compris
Ce que vient dévoiler le soir de la journée ?
Vous qui n'avez rien su, n'avez-vous rien appris ?

N'avez-vous pas compris que la paix, bien magique,
Ne s'obtient point par la vertu de l'offensé
Et qu'il faut être deux, rêveur démagogique !
Pour voir le duel finir et le fer s'abaisser ?

Sur vous, quoi qu'il en soit, le noir péché retombe.
A jamais, sur vos mains, jaillit le sang versé !
C'est vous qui, de vos bras, avez creusé la tombe.....
Rien ne saurait jamais effacer le passé !

Que le sommeil vous soit léger et que vos rêves
N'agitent point le spectre affolant du remords ;
Que vos cœurs ne soient point submergés, sur ces grèves,
Par le reflux des pleurs, au souvenir des Morts !

LE SERMENT

Au nom de nos aïeux, au nom de la Patrie,
Au nom de l'avenir, au nom de nos enfants,
Au nom de tous nos morts, dont la terre meurtrie
Garde les os brisés, berce les corps sanglants ;

Au nom de nos blessés qui donnent sans murmure
Leur jeunesse et leur joie au Pays tant aimé :
Au prix de leur souffrance, au prix de leur torture,
Nous laissant recueillir le grain qu'ils ont semé ;

Au nom de nos amours dont les ardentes flammes
Exaltent, dans nos cœurs, une noble fierté,
Au nom des clairs espoirs qui fleurissent nos âmes,
Au nom du Droit, au nom de notre Liberté ;

Nous tous qui connaissons l'anxieuse tristesse,
Le sacrifice austère et l'âcre flot des pleurs
Mais qui sentons en nous une obscure allégresse
A braver, le front haut, la vague des douleurs ;

Nous jurons, des deux bras qui soutiennent le glaive,
De ne le déposer, ce lourd glaive sanglant,
Que le jour où sera réalisé le rêve
De Justice, où le monstre étendu pantelant

Sur le sable rougi de l'effrayante arène,
L'œil révulsé de rage et les membres tordus,
A son col hérissé verra souder la chaîne
Dont les anneaux, en vain, par lui seront mordus !

TOUT S'EXPLIQUE

Ce n'était qu'un malentendu :
Vraiment, nous autres, gens de France,
Sommes impulsifs à outrance :
On vient à nous plein d'espérance...
Nous voyons un piège tendu !
Mais ce n'est qu'un malentendu,
Sachez-le, bonnes gens de France.

Nous avions l'esprit belliqueux,
Rêvant la chimère héroïque !
L'Allemagne très pacifique,
Bien loin de tout songe tragique,
Mangeait pour six, ronflait pour deux
Nous avions l'esprit belliqueux,
Rêvant la chimère héroïque.

Or, par malheur, ce ronflement
D'âne en goguette, qui veut braire,
Faisait un tel bruit de tonnerre
Qu'il éveilla toute la terre.
Nous jugeons tout trop vivement,
Même le simple ronflement
De l'âne qui s'apprête à braire.

Malgré notre courage grand,
Nous eûmes peur ; la chose est claire
Nous nous mîmes fort en colère
Et, — c'est là le nœud de l'affaire,
Nous nous armâmes promptement.
Malgré notre courage grand,
Nous eûmes peur ; la chose est claire.

Nous voyant armés jusqu'aux dents,
La blonde Germania, candide,
Œil de faïence et lèvre humide,
D'un naturel doux et timide,
Prit peur et, dans le même temps,
Aussi s'arma jusques aux dents,
La blonde Germania, candide.

Or, c'était un cercle vicieux :
Contre un danger très chimérique,
Nous tous, dans l'élan magnifique
De la *Marseillaise* héroïque,
Nous nous levâmes, belliqueux,
Mais c'était un cercle vicieux,
Le danger était chimérique.

Donc, nous voyant, férocement,
Garder le seuil de notre porte,
La Germania dit : « Il m'importe
» Beaucoup que personne ne sorte.
» C'est pourquoi j'entre vivement,
» Car je les vois, férocement,
» Qui montent la garde à leur porte. »

» La porte est gardée : Eh bien, soit !
» C'est vraiment très mal me connaître.
» Mon projet, je ne puis remettre
» Et j'entrerai par la fenêtre
» Ou par la cave, ou par le toit.
» La porte est gardée : Eh bien, soit !
» C'est vraiment très mal me connaître ».

Mais les Belges audacieux,
La France unie à l'Angleterre,
Etant tous d'un avis contraire,
— Prouvant leur mauvais caractère, —
La houspillèrent de leur mieux.
Les Belges très audacieux,
La France unie à l'Angleterre.

Rajustant ses habits crasseux,
Elle se fit alors gentille :
Œil de faïence qui pétille,
Lèvre offerte où la graisse brille.
Tout en rajustant de son mieux,
Les pans de ses habits crasseux,
Elle se fit alors gentille.

Elle nous dit très finement :
« Je comprends la plaisanterie....
» Mais vous êtes, sans flatterie,
» Tout remplis de galanterie ! »
Elle sourit naïvement
Et nous répéta finement :
« Je comprends la plaisanterie....

» Voici l'instant que j'attendais.
» Faisons donc la paix, grosses bêtes !
» Quelles drôles de gens vous êtes
» Et quelle mine vous me faites !
» Allons ! topez-là, grands dadais,
» Voici l'instant que j'attendais,
» Faisons donc la paix, grosses bêtes !

» Ce ne sont que malentendus ! »
Voilà tout le fond de l'histoire :
La Germania n'est pas si noire,
Bonnes gens, que vous semblez croire.
Pourquoi vos poings sont-ils tendus ?
Ce ne sont que malentendus :
Voilà tout le fond de l'histoire.

Depuis, gracieuse à souhait,
Bien que, rageuse, elle se gratte,
Avec une fièvreuse hâte,
Elle nous tend sa large patte
Où frissonne le poil follet.
Elle est gracieuse à souhait,
Bien que, rageuse, elle se gratte.

Prendrons-nous cette patte-là ?
— Oui, répond-elle. — Non, dit Joffre.
Tout rempli d'or est notre coffre,
Si généreuse que soit l'offre,
Nous ne goûterons pas au plat.
Prendrons-nous cette patte-là ?
— Oui, répond-elle. — Non, dit Joffre.

Nous avons l'esprit très épais
Et nous sommes très durs d'oreille.
Vraiment, la grâce est sans pareille,
Mais pour goûter cette merveille :
— Germania qui parle de paix —
Nous avons l'esprit trop épais....
Et nous sommes trop durs d'oreille

VERDUN

- Triptyque -

IL EST VENU

Il est venu... Savez-vous pas qui je veux dire ?
C'est le prince sanglant, au furieux délire.
Comme Macbeth, il a suivi les noirs chemins ;
Comme Macbeth, hagard, il porte sur ses mains,
La trace ineffaçable et rouge de son crime.
Sur ses traits convulsés, où la rage s'imprime,
— Mais non pas le remords — se lit l'âpre tourment
D'avoir en vain lutté, par sa bouche qui ment,
Par son or jalonnant, du mal, les sombres routes,
Par le fer qui voudrait emporter les redoutes.
Par la cruauté folle et le manque de foi,
Par l'absolu mépris de toute humaine loi,
Afin de parvenir à la plus haute cime !
Il s'est vu rejeter aux bas-fonds de l'abîme

En blasphémant, il a touché des deux genoux,
Le sol !
Pourtant, sa main a déversé sur nous
Tous les maux que le ciel et la terre recèlent :
Les éclairs de l'acier, à la foudre, se mêlent.
Sous un voile de feu, la terre, en gémissant
D'angoisse, voit mourir dans son sein frémissant,
L'espoir tant caressé des récoltes prochaines.
Un souffle de l'enfer déracine les chênes,
Et brise, des sapins, le fût majestueux.
Rien ne résiste à son élan impétueux
Qui veut bouleverser les lois de la nature.
Rien ne résiste.....
Rien... Que l'humble créature
Humaine qui s'en vient, le front audacieux,
L'âme vibrante, avec un éclair dans les yeux,
Présenter à la mort sa poitrine fragile
Découverte, luttant de tout son corps agile,
Dans l'infernal assaut, en murmurant tout bas
Comme un défi cinglant : « Ils ne passeront pas ! »

Ils ne passeront pas !... L'homme rouge, avec rage,
Déclare : « Ils passeront ! » Aux éclats de l'orage
Prêtant l'oreille, il est derrière ses guerriers,
Pour cette œuvre, parmi les plus braves, triés.
Il vient les contempler ! Sublime récompense,
En ce jour glorieux, promis à leur vaillance !
Car c'est un heureux jour qui, sur leurs fronts, a lui :
« Nobles soldats, qui convoitez le bien d'autrui,
» Soyez forts, confiants, et gardez que le doute
» Accouru sur vos pas, ne croise votre route !
» Votre œuvre saine et forte a ravi notre Dieu ;
» Notre Dieu qui, d'en-haut, par ses regards de feu,
» Darde sur l'ennemi, les rayons de sa haine.
» Allez et conquérez, ici-bas, le domaine
» Que Thor vous a promis ! Le temps est révolu
» Et vous êtes le peuple saint, le peuple élu.
» Ce domaine n'est pas le chétif coin de terre
» Dont parlait Jéhovah, sur le mont solitaire :
» C'est l'empire du monde, — il vous est dévolu. —
» Vous régnerez : Dans l'avenir, mes yeux ont lu....
» Là-bas, à l'horizon, dans la brume, se dresse
» La cité de Verdun, l'antique forteresse.

» Là, vous vaincrez, semant la mitraille et la mort.
» Partez, soldats, c'est là votre dernier effort !
» Nos canons ont frayé la route à la bataille :
» Crevez l'infranchissable et vivante muraille ! »

.....
.....

Ils sont partis.
Or, c'est la quatrième fois
Que leur tient ce discours, l'impériale voix :
« Nach Paris ! des humains, l'ardente capitale ;
» Nach Nancy ! Nach Calais, sur sa falaise pâle !
» Nach Verdun, maintenant ! »..... Leur but est-il atteint ?
.....

Non ! les dés sont jetés au tapis du Destin
Et le kaiser mordant sa lèvre de vampire,
Fixe, l'œil angoissé, le drapeau de l'empire,
Souillé, fangeux, par la tempête déchiré...

.....
.....

Car le coursier gaulois, rapide, s'est cabré
Faisant, au vent, flotter sa houleuse crinière,
En entendant les sons de la charge guerrière. —
Sa course belliqueuse, au danger, le conduit.
Il galope, sans frein, dans la profonde nuit.
Nul éperon : la main qui le guide est si sûre !
Il bondit, hennissant, vers la noble aventure.....

.....
.....

PENDANT LA BATAILLE

Oh ! les durs battements de nos cœurs enfiévrés !
Par le philtre d'orgueil et d'espoir enivrés,
Mais que l'angoisse tord, en ses mains implacables.....
Tous ceux que nous aimons — Destins inexorables ! —
Sous un ciel qu'assombrit l'inclémente saison,
Luttent là-bas, là-bas, derrière l'horizon.
Ah ! que ferez-vous d'eux, sur la lointaine rive
Où tonne le canon, brille la flamme vive,
Où la souffrance est reine au temple de l'horreur,
Et d'où l'on voit, pourtant, s'écarter la terreur....
Où la force morale, héroïque et puissante,
A dompté les sursauts de la chair frémissante ?

O Destins effrayants ! ils sont entre vos mains.

Souci cruel ! Effroi des proches lendemains !
Obsession ! Torture incessante de l'heure !
Doute affolant dont l'aile grise nous effleure !
Ah ! quelle aube sinistre, au ciel, va projeter,
Quand la nuit s'enfuira, sa livide clarté ?
Cette nuit qui, de sang, a teint ses sombres voiles
Et fait s'évanouir la lueur des étoiles,
Dans son ombre est encor propice au cœur blessé
Qui redoute le jour. O brume du passé !
Voile toujours nos fronts, suspends encor nos larmes !
Fais qu'entendant au loin, le bruit sombre des armes,
Nous ignorions encor où leurs coups ont porté ;
Fais que, sur notre seuil, la Mort semble hésiter
En contemplant sa faulx, dont le tranchant s'émousse ;
Fais que l'Illusion, figure grave et douce,
Ne se détourne pas ! Que ses bras étendus
Nous tiennent, sur l'abîme, encore suspendus !

.....
.....

LES TITANS

Quel Homère pourra chanter cette épopée,
Où tant de soleil luit au tranchant de l'épée ?
Où la Beauté surgit, fière, étendant les mains
Sur le monde; où, groupés au détour des chemins,
Les peuples anxieux guettent, dans la nuit noire
Au jour qui paraîtra, l'aube de la Victoire ?

La Victoire ? Elle est là, pure comme on l'attend.
Pressant la Liberté sur son sein haletant,
Et jetant à la Mort le défi de sa lèvre !

Par quel don surhumain, quelle sublime fièvre,
Ceux dont l'ardent effort a su la conquérir,
Ont-ils pu traverser, sans avoir vu périr,
Dans leur sein généreux, leur farouche énergie,
Une telle fournaise ? O simple stratégie !
« Rivés au sol français », — le mot est d'un *poilu* —
Ils s'inquiètent peu que le sort ait voulu,
Dans une formidable et terrifiante crise,
Lancer contre eux, vague après vague, la mer grise
Dont le sauvage flot, sur les plages du Nord,
Fauve terrible, hurle, et, reptile, se tord.
Cet âpre flot, sur eux, déferle avec furie :
Mais, sans cesse, au-dessus de l'humble chair meurtrie ;
Au-dessus des dangers, toujours accumulés ;
Au-dessus de l'horreur des villages brûlés ;
Au-dessus du fracas des forces en délire,
— De la terre et du ciel se disputant l'empire ; —
Au-dessus de ce sol où des sillons sanglants
Se creusent ; où les rocs eux-mêmes sont tremblants,
Plane l'Idée, unique et sublime pensée
Qui, du sein du chaos, vive flèche lancée,
Atteint seule leur âme.... Ainsi qu'aux champs romains,
Le dieu Terme, jadis, sur le bord des chemins,
Bois, pierre ou marbre, avait sa silhouette morne,
Représentant, du Droit, l'infranchissable borne,
Ils sont butés, muets, farouches et sanglants,
Près du grand fleuve — sur les côteaux chancelants
Ebranlés par le choc d'une atroce mitraille, —

Dans la neige et le froid, ardents à la bataille,
Ou la guettant au bord des entonnoirs béants...

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Les mythes ont conté les exploits des Géants
Escaladant le Ciel d'un élan volontaire
Et dont la force renaissait, quand, de la Terre,
Ils avaient pu toucher le grand sein maternel
Les Titans de Verdun escaladent le Ciel
Où fleurit l'Idéal, éclatant et superbe ;
Mais ils touchent le sol de la Patrie, où l'herbe,
— Ce joyau d'émeraude est maintenant rubis —
Laisse sa glèbe sombre à leurs lambeaux d'habits ;
Et, les yeux flamboyants d'une haine sacrée
Pour l'homme devenu le monstre de Caprée,
Ils sentent croître en eux la force du vainqueur !
Ils triomphent : leur cœur repose sur son cœur....

CAMILLE VALETTE.

TROUBLES A L'ÉGLISE DES MINIMES

DE NEVERS

LE 14 JUILLET 1792

Le 7 mai 1791, l'Assemblée Constituante avait reconnu la liberté des cultes. Se basant sur ce décret, le 24 mai 1792, un certain nombre de citoyens de Nevers adressèrent une pétition aux autorités à l'effet d'être autorisés à faire dire la messe et célébrer les offices du culte catholique dans l'église des ci-devant Minimes. Le 1er juin, l'autorisation demandée était accordée par le Conseil général du département, les administrateurs du district et la municipalité, sous la condition expresse d'apposer au-dessus de la porte d'entrée un écriteau ainsi conçu : « Edifice consacré à un culte public par une société particulière. Paix et Liberté ». Six des pétitionnaires : Gilbert-Marie Pinet, Lazare Pannecet, Marie-Edouard Lempereur, Louis-Marin Raudot, Théodore Villars et Jean-François Gueury, sous-louèrent, le 5 juin, devant Gourjon, notaire à Nevers, l'église à Philibert Moreau et Claude Hitier, qui en jouissaient comme locataires de la Nation, moyennant le prix principal de 300 livres, plus 24 livres d'épingles.

Pendant plus d'un mois, les offices religieux furent célébrés à l'église des Minimes, sans qu'il se produisit aucun incident. Le 14 juillet, arrivait la fête de la Fédération. Le soir, vers quatre heures, eut lieu une séance au Club des Amis de la Constitution, séant dans l'église des ci-devant Récollets. Doin, professeur au collège, monta à la tribune et donna lecture d'une lettre qu'il venait, disait-il, de recevoir d'un de ses amis, qui se battait à la frontière. Commerson, vicaire de l'évêque constitutionnel, lui succéda. Il prononça un violent discours.

Il « tonna » contre le roi qui était du comité autrichien, et, par conséquent, un mauvais citoyen. Il ajouta : « La patrie est en danger, il ne faut pas souffrir deux partis dans cette ville ». Il demanda la fermeture de l'église des Minimes ; il ne faut pas deux lois et deux religions ; ceux qui allaient à cette église étaient « des gueux, des fanatiques » ; tant que cette église existerait on ne pourrait jouir d'aucune tranquillité ; les prêtres qui y officiaient semaient la discorde, ils séparaient les époux des épouses, les pères des enfants ; il était donc nécessaire de la détruire. « Je vous déclare, dit-il, que ce n'est pas pour moi, relativement à moi, que je parle, étant un des prêtres de Saint-Cyr, mais pour vous observer que la patrie étant en danger, il ne faut pas souffrir le rassemblement de fanatiques qui se fait journellement aux Minimes ; il faut en finir ».

Ce discours fut frénétiquement applaudi ; de toutes parts on cria : « Oui, allons aux Minimes ! » Préfontaine, autre vicaire constitutionnel, demanda qu'on allât à l'église sans armes et voulut monter à la tribune. Ce fut l'occasion d'un violent tumulte. Guérin, troisième vicaire, faisait de grands efforts pour empêcher son collègue de parler, quoiqu'il s'écriât : « On ne doit pas aller en armes, c'est contraire à l'esprit de la loi ». « Il faut aller en armes, répliquait Commerson, parce que la patrie est en danger ». Finalement, le président refusa la parole à Préfontaine qui sortit en disant : « Si vous persistez, allez vous faire f..., je m'en vais. C'est de la canaille ». Des jeunes gens allèrent le chercher ; il refusa de rentrer et se tint à la porte jusqu'à la fin de la réunion. Le quatrième vicaire de l'évêque Goussot se trouvait également au club, c'est lui qui avait incité Commerson à monter à la tribune, mais il semble avoir désapprouvé sa violence.

La fête devait se terminer par la plantation d'un bonnet de la liberté. Après la séance, un cortège se forma, accompagné par un détachement de la garde nationale et ayant à sa tête Commerson et Guérin. Il se dirigea vers la porte de Paris. Là, se trouvait déjà un fort rassemblement de gens de toutes sortes, hommes, femmes et enfants. Ce qui s'était dit au club était connu et avait causé de l'agitation. On parlait d'aller aux Minimes. Des gardes nationaux en

uniforme excitaient le peuple. Les motions les plus violentes se faisaient entendre. Un garde national disait qu'il ne fallait pas souffrir ces sacrés N... de D... qui se rassemblaient aux Minimes, que les ornements qui y étaient avaient été volés par les prêtres aristocrates. On criait qu'il fallait détruire les Minimes, que, puisqu'il y avait un seul Dieu, il ne fallait qu'une seule religion. Deschamps, « soufletier », criait : « Il faut détruire tout ce qui se trouve aux Minimes ; s'il y avait seulement dix hommes comme moi, nous irions chez tous les aristocrates les égorger, les éventrer ». Il se faisait fort de manger leur foie. Tureau, canonnier de la garde nationale, admettait qu'on devait laisser entrer les prêtres dire la messe et les enfants pour la servir, mais il ne voulait permettre à personne d'y assister ; il parlait de se poser à la porte de l'église et de passer sa baïonnette à travers le corps de tout aristocrate qui voudrait entrer. Un autre désirait mettre la pierre sacrée dans sa poche.

Lorsque le cortège fut arrivé, on apporta une échelle. Commerson et Guérin montèrent sur la porte et y plantèrent un énorme bonnet rouge. Commerson fit ensuite un nouveau discours : « Frères et amis. Ce monument est l'ouvrage de la féodalité ; il porte les armoiries de ce despote, de ce mauvais citoyen, du ci-devant duc de Nivernois. Je demande que ces armoiries soient à l'instant abattues, ainsi que celles qui sont adaptées aux casernes, que pour cet effet, il y soit à l'instant même placé des ouvriers ». Il insista pour que cette destruction eût lieu immédiatement. Puis, l'évêque Tollet, qui se trouvait dans l'assistance, et ses vicaires, se retirèrent.

Ces paroles augmentèrent encore l'excitation. La populace se porta au couvent des Minimes et se mit à enfoncer la porte d'entrée à coups de pierres. A cet instant, passait un détachement des vétérans de la garde nationale. Syrot, qui les commandait, se tourna vers ses hommes, et leur dit: « Changez de route, voilà un rassemblement qui ne nous regarde pas ». Un des vétérans, le marinier Métaut, se joignit aux assaillants et, à coups de sa pique, s'efforça de faire des trous dans la porte ; il exhorta ses compagnons à l'imiter, mais aucun ne voulut y consentir.

Lorsque la porte d'entrée eut cédé, la foule se précipita

dans la cour en hurlant et en dansant et attaqua de la même façon la porte de l'église. Pendant tout ce temps, un tambour de la garde nationale frappait sur sa caisse pour exciter les citoyens. Le vicaire Goussot étant intervenu et ayant reproché à Métaut d'agir comme il le faisait, celui-ci lui répondit : « Vous avez bien ouvert les tabernacles, pris les vases sacrés et les bons saints que vous avez vendus, et l'on n'a pas couru après vous, pourquoi nous ferions du mal, nous qui sommes les maîtres ici ? »

L'église fut envahie par une troupe d'hommes, de femmes et d'enfants, qui commença par briser et mettre en morceaux les chaises ; sur deux cents qui se trouvaient à l'intérieur, six seulement restèrent intactes. Puis, on s'en prit aux statues et aux chandeliers qui furent brisés, aux nappes d'autel et aux tapis qui furent déchirés. Des citoyens et des citoyennes se mirent à danser au son d'un tambour et d'une flûte. C'était une poussière telle qu'on ne se voyait pas, disent des témoins ; un d'eux déclare que c'était comme quand on bat le blé dans une grange. Des ordures furent jetées dans le bénitier; le témoin Evrat croit qu'on en avait répandu près de l'autel, « ne pouvant en approcher à cause de l'exhalaison fétide qui en sortait ».

La fille Lambourg prit les burettes auprès de l'autel et les brisa ; la fille de Callot, officier municipal, fit de même du vase sur lequel étaient ces burettes, en criant: « Demain, les aristocrates ne diront pas la messe ». Toutes les deux s'armèrent de bras de chaises brisées et se mirent à frapper l'autel « du bon saint François » et en firent tomber des morceaux de marbre.

Nicolas Périgord, perruquier à Nevers, s'aperçut que « trente à quarante hommes, en général mal vêtus », venaient d'enfoncer une des portes de la balustrade à droite du sanctuaire, et qu'une partie de ces hommes se mettaient en devoir de briser l'autel ; il se jeta devant eux en criant : « Ne profanez pas le Saint-Sacrement ». Il « pérora ces hommes » et parvint à les faire « rétrograder, à l'exception de trois ou quatre qui persistèrent à vouloir détruire l'autel » quoiqu'il les eût menacés « de les percer de son sabre ».

Parmi les plus ardents à se livrer au pillage se faisait

remarquer le citoyen Sabatier, concierge des prisons. Il excitait avec « jurements » les enfants à tout briser et « en faisait un badinage ». Il prit Périgord à partie et dégaîna son sabre contre lui ; des témoins parvinrent à séparer ces deux hommes.

Lardot, cardeur, prit le Christ qui se trouvait sur l'autel et le foula aux pieds. La pierre sacrée fut arrachée de force et emportée. L'écriteau apposé à la porte fut enlevé et mis en pièces.

La populace eut tout loisir pour mener à fin son œuvre de destruction. Quand la garde nationale arriva, il n'y avait plus de dégâts à commettre, et le juge de paix de la section du couchant, requis d'aller vérifier ce qui s'était passé, constata que tout était détruit ; il vit que cependant « on n'avait pas ouvert le tabernacle et qu'il était intact ; les colonnes centrales du tabernacle, qui nous ont paru être de marbre, montées sur des piédestaux en cuivre doré, ont été brisées et enlevées, la planche sur laquelle reposait le Saint-Sacrement coupée en plusieurs morceaux ».

Des sentinelles furent posées à la porte de l'ancien couvent avec ordre de ne laisser pénétrer personne. Les sous-locataires portèrent plainte et firent notification à l'administration d'autoriser, comme auparavant, l'exercice du culte, attendu « que les trois quarts au moins des citoyens de Nevers ne veulent point aller aux offices et messes des prêtres assermentés, et qu'ils sont bien déterminés à n'y pas aller, quelles que soient les tracasseries qu'on leur ferait éprouver ».

D'autre part, une pétition, signée de cent trente citoyens de la ville, demanda la fermeture de l'église.

Le 11 août, un arrêté du Conseil général du département décida « que l'église des Minimes demeurera, sauf à statuer, s'il y a lieu, sur l'indemnité que pourraient réclamer les adjudicataires interdite à tout exercice d'un culte quelconque ».

Considérant que d'après l'acte signifié à l'administration par les sous-locataires « il existe dans la ville de Nevers deux partis diamétralement opposés en opinions, qu'alors ce serait plutôt un motif de coalition formée entre plusieurs citoyens pour se séparer de ceux qui ont obéi à la loi, qu'un

motif de religion qui les porte à demander l'ouverture de l'église des Minimes ;

» Considérant que c'est pour cause de troubles relativement à cette différence d'opinions entre les citoyens que cette église a été fermée, et que depuis cette époque la tranquillité publique n'a été troublée en aucune manière ;

» Que la pétition des citoyens libres de Nevers, dans un moment où la patrie est en danger, mérite sous tous les rapports, et singulièrement par les sentiments de paix et d'union qui y sont exprimés, l'attention particulière de l'administration ;

» Que l'intérêt des adjudicataires et sous-fermiers de l'église des Minimes, ainsi que leurs prétentions, ne peuvent jamais être balancés avec le salut du peuple qui est la suprême loi ;

» Que l'église des Minimes deviendrait le refuge de tous les prêtres réfractaires de cette ville, que si on l'ouvrait dans ce moment ce serait donner lieu à des scènes plus affligeantes que les premières, que ce serait, en quelque façon, entretenir les prêtres insermentés dans leur insoumission aux lois, que ce serait ouvrir de nouvelles issues au fanatisme qui, malheureusement, ne fait déjà que trop de progrès, qu'il n'y a pas de différence entre le culte des prêtres sermentés et ceux qui ne le sont pas, puisque les pétitionnaires n'ont demandé l'église des ci-devant Minimes, ainsi qu'il appert de leur pétition, que pour y faire célébrer la messe et autres offices du culte catholique, et qu'ainsi il n'y a point d'atteinte portée à la liberté des opinions religieuses, puisqu'elles ne diffèrent en rien les unes des autres ».

Cet arrêté est signé par Guillaume Tollet, évêque constitutionnel, comme président de l'administration du département.

Ed. Duminy.

LES CONNAISSANCES

SUR

LA GÉOLOGIE ET L'HYDROLOGIE DU NIVERNAIS

Du XVIe au XVIIIe Siècle

Par MM. l'abbé Joseph DASSE et Paul COMBES fils

Membres de la Société Géologique de France

Au cours des recherches effectuées pour l'établissement de notre *Bibliographie Géologique de la Nièvre et du Morvan* (1), nous avons retrouvé, parmi les ouvrages du XVIIIe siècle, quelques passages extrêmement curieux au point de vue rétrospectif.

Ces passages, peu connus, nous paraissent de nature à satisfaire non seulement la curiosité des savants, mais aussi celle des historiens. C'est pourquoi, en tenant compte également de la rareté des ouvrages qui les renferment, nous prenons la liberté de les rappeler ici.

Il nous faut citer tout d'abord un petit volume dû à Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville dont voici le titre exact : *Enumerationis fossilium, quæ in omnibus Galliæ provinciis reperiuntur, tentamina :* Auctore A.-J.-D. Dargenville, è Regiis Scientiarum Societatibus Londinensi et Monte-Pessulavensi. — Parisiis, apud Joannem de Bure, 1751. In-8°, 134 p.

On y trouve, page 94, le chapitre suivant, énumérant les fossiles de la province du Nivernais :

« NIVERNENSIS PROVINCIA

» Extrahitur prope civitatem Nivernum Litantrax lucidum Gagati assimile.

(1) *B. S. N.* 1915, pp. 193 à 228.

» Non longè ab eâdem civitate Echini-Spatagi nucleique Bucardiorum petrefactorum reperiuntur.

» Ad Ripam fluminis Elaveri, [l'Allier] in itinere ad urbem Monasterium Sancti Petri [Saint-Pierre-le-Moûtier] dictam, Belemnitæ cavæ inveniuntur.

» Ex multis fodinis semi milliario ab eâdem urbe extrahitur terra vasibus fictilibus Faventinis utilis.

» Intra civitates Donciacum [Donzy] et Conium [Cosne] sunt mineralia ferri.

» Apparet species Gypsi limpidi lucidique, colore rubro paululum tincti, in urbe Decisâ [Decize].

» Prope civitatem Clameciacum [Clamecy] invenias Auri fodinas dictas *Calichales*, id est quæ [p. 95] in calcinatione vertuntur in calcem, quæque metallum purum exhibent. A Romanis olim fuerunt apertæ, denique neglectæ, demùm aquis stygiis dissolvi debent.

» Argenti mineralia locupletissima in vico *Chitry* in ripâ fluminis *Yonne* reperiuntur.

» Plura Ferri mineralia in locis dictis *Vaux de Nevers*, præcipuè præter ripam fluminis *Nieure*, occurrunt.

» Litantracis mineralia prope urbem Decisam apparent ».

Un autre ouvrage, qui mérite de retenir notre attention est intitulé : *Dictionnaire minéralogique et hydrologique de la France*, par Buc'hoz, Médecin ordinaire de Sa Majesté le Roi de Pologne, 4 volumes in-8°, Paris, 1772-1776.

Le tome I renferme, pages 541-564, un long article sur les eaux de Pougues. Le tome II donne, pages 352-353, une bibliographie des ouvrages sur ces mêmes eaux. Nous n'insisterons pas sur ces deux premiers articles dont le contenu est connu.

Le supplément au tome II est autrement intéressant, il reproduit (page ij) les « Leçons de M. Geoffroy, au Collège Royale, sur les Eaux Minérales tirées anciennement du Cabinet de feu M. Vinslou et communiquées à l'Auteur de cet ouvrage [Buc'hoz], par M. Lasône, Conseiller d'Etat, premier Médecin de Madame la Dauphine, Censeur Royal et Membre de l'Académie Royale des Sciences ».

[p. XIV]

« ARTICULUS IV

» *De quartâ classe Acidularum*

» Quartam classem constituunt aquæ frigidæ, acidæ et vinosæ sale nitri veterum æmulo refertæ, quales habentur Pugeacæ, Sammedulfenses, et Valenses, è fontibus scilicet D. Joannis Marchionissæ, et Mariæ ».

« PARAGRAPHUS I.

» *De Aquis Pugeacis*

» Aquæ Pugeacæ gallicè, *Eaux de Pouge,* juxtâ Clossianam analysim, lympidæ sunt, saporis acidi, et ingrati, harum libra una relinquit sedimenti subcandidi, et foliacei ferè gr. 19, in quo salis circiter pars tertia.

» In Nivernensi Provinciâ duabus a Niverno leucis Puge pagus situs est, propè quem versus septentrionem scaturiunt duo fontes sex circiter pedibus ab invicem distantes, quorum orientalis Sancti Leodegarii dicitur, occidentalis vero Sancti Marcelli.

» Hic valentior apparet, ille dilutus est, antiquitis ad hydropem fuerunt multum decantatæ aquæ Pugeacæ sed regnante Henrico tertio. Novam adeptæ sunt famam operâ præsertim Mironis Archiatri ac Pigres Chirurgi multum celeberrimi qui eas prædicat libr. 20 seu Chirurgiæ cap. 20.

» Piduxius ex harumce aquarum sapore acido acri cum adstrictione tantillâ, ex fæcum nigredine in potaribus, conjicit illas esse vitriole prægnantes, non sine aliquâ sulfuris mixturâ, quod et odore, et vapore caput impetente, et cremore oleoso coloris ex albo flavi satis se prodit, nihil vero ferruginei in iisdem agnoscit, sed ejusdem ferè naturæ cum spadanis arbitratur.

» Flamantius ferrugineas asserit, vitriolicas, sulfureas et aluminosas, idque sapore, odore, ebullitione, destillatione et sedimento confirmari.

» Courradus, nec sulfureas censet vix aluminosas, sed vitriolo in primis, tüm ferro, et nitri tantillo fætas, ita ut

ratione vitrioli aperientes, ratione ferri roborantes, ratione nitri catharticæ, merito habeantur.

» Feliciter usurpantur in morbis mulierum, affectionibus renum, et vesicæ, viscerum abdominis obstructionibus, affectione hypocondriacâ, ictero, colicis doloribus et vermibus, hydrope, alvi fluxibus, hæmorragiâ, hæmorroïdibus, vomitu, singultu, anorexiâ, cachexiâ gonorrheâ, asthmate, hemicraniâ, surditate, cutis affectibus, etc.

» De harumce aquarum viribus legantur : 1° Mursaci carmen de aquis Pugeassis, cum notis Levasseur, editum Parisiis anno 1693, *in*-8°. 2° *Traité des Fontaines de Pouge,* Parisiis editus, absque authoris notione anno 1684, *in*-8°. 3° *Traité des Eaux de Pouge, par le Fouilloux,* Typis excusus hiberni, anno 1692, *in*-8°. 4° *Fontaine de Pouge, par Pidoux,* éditus Augustositi Pictonum anno 1697, *in*-8°. 5° *Traité des Fontaines de Pouge, par Flaman,* ibidem impressus anno 1633, *in*-8°. 6° *Traité des mêmes Eaux, par Conrabe,* Niverniæ editus anno 1634, *in*-8° ».

A l'article Argent de son Dictionnaire, Buc'hoz écrit (t. III, p. 161) : « Nous nous garderons bien de passer sous silence la fameuse mine d'argent du Nivernais qui est si riche, elle est située au village de Chitry-sur-Yonne, elle a rendu en une seule année onze cent marcs d'argent, et environ cent milliers de plomb, elle fut trouvée par un des plus grands hasards, ce fut en fouillant les fondemens d'une grange ».

Au mot Argille, nous trouvons (t. III, p. 191) : « On ne fabrique à Nevers la fayance qu'avec deux espèces de terres, qui sont l'Argille jaunâtre grasse et la marne blanche, et rarement trouve-t-on une Fayancerie assez heureusement située pour ne faire usage que d'une seule terre ». Et, plus loin : « L'Argille de Nevers est mitoyenne entre les deux Argilles [la bleue et la rouge] ; c'est pour cela qu'en la combinant avec une quantité suffisante de sable de grosseur moyenne, on en fait d'excellentes briques dures ».

A l'article CHARBON DE TERRE nous lisons (t. III, p. 304) :

« Les mines de charbon du Nivernois sont situées autour de *Décise*, généralité de Moulins, dans une montagne sur la Loire, où il y en a deux en exploitation. A deux lieues de Décise, au-dessous de ces deux mines, sur le même côté et en suivant le cours de la Loire à Druy, il y a aussi une mine de charbon, mais qui n'est pas exploitée ».

Au mot COQUILLES FOSSILES nous relevons (t. III, p. 356) : « Entre les villes de la Charité et de Cône, ce sont des pierres toutes formées de fragments de coquilles ».

A l'article MINES, Buc'hoz répète (t. III, p. 633) :

« Nivernois. Mine d'argent fort riche au village de Chitry-sur-Yonne. En un an elle a rendu onze cens marcs d'argent, et environ cent milliers de plomb ; ce que Garrault a vérifié sur des registres authentiques ; elle fut trouvée en fouillant la fondation d'une grange. A Decise, une mine de charbon de terre, noir, gras et visqueux ; il s'allume aussi facilement que le charbon de bois, et le feu en est plus ardent. Les machines en sont curieuses. Les Vaux de Nevers ont plusieurs mines de fer. Les principales sont le long de la rivière de Nieure ».

A la suite de son *Dictionnaire*, Buc'hoz a inséré diverses monographies, parmi lesquelles un « Mémoire sur les incrustations, stalactites, pierres et autres fossiles de la France, tiré des ouvrages de M. d'Argenville ». Voici ce qu'on y trouve sur la province du Nivernais (t.IV, pp. 547 et suiv.) : « Les montagnes du Morvant offrent plusieurs forges de fer, dans la vallée dite les Veaux-de-Nevers. On prétend que le fer liquéfié, mêlé avec une pierre nommée castine, produit de l'acier sans aucun phlogistique.

» Cette province renferme des mines de charbon de terre, principalement aux environs de la ville de Decize. On fait dans le même endroit du fer-blanc aussi bon que celui d'Allemagne ».

« Le Nivernois n'est pas moins riche en minéraux que la province précédente [le Bourbonnais]. Au village de Chitry, sur le rivage de la rivière d'Yone, on découvre une

mine qui a donné autrefois de l'argent. On en trouve une autre sur la même rivière à Saint-Didier, à trois lieues de la ville de Clamecy, où il y a un peu d'or ; on appelle cette mine *calichales* ; c'est-à-dire qu'elle se tourne en chaux dans la calcination et qu'elle fournit un métal très pur, mais en petite quantité.

» Dans la paroisse de Beaumont-la-Ferrière, élection de la Charité, il y a une fabrique d'acier. L'argile, dont on fait la fayance, se trouve en abondance aux environs de Nevers, et même dans ses fossés : on compte environ onze manufactures qui fournissent les provinces voisines. Une argile blanche, qui est dans les terres de Poissons et de Sermoise, à une lieue de Nevers, pourrait, étant employée, imiter parfaitement la terre d'Angleterre.

» Le Nivernois abonde en mines de fer; les principales sont Champlemy, Beaugodern, Poiseux, Ligny, de Contre, le bois de l'Abesse, Venille, Beaulon, le bois Mousserin, Chassy, Saint-Eloy, le bois de Fourneau, la Jarosse, le bois d'Azy, Limon, la Garde, près de Saint-Pierre-le-Moûtier, Mézières, Villete, les bois de Donzy et des Pivotins, Carcaut et Saint-Lazare.

» On compte pour principales forges, situées, pour la plûpart, sur les bords de la rivière, la forge de Mée, celle de Dompierre, Beaumont-la-Ferrière, les deux forges et la fonderie dépendantes de la terre de Sauvage, manufacture d'ancres pour les vaisseaux du Roy et ceux de la Compagnie des Indes, la forge de Guériny, Prémery et son fourneau ; celui de Chaillant, la Belouze, Poïseux, Guérigny, de même le fourneau de Chantemerle, celui du Sauvage ; la forge du Gué-d'Huillon, celle du Pont-Saintours, la forge neuve.

» Sur la rivière de Loire, où se joint la Nièvre, sont les forges et le fourneau de Charbonnière, la fonderie de Thiaut et autres ; sur les petites rivières de Lyxeure, d'Acolin, d'Aubois, Cramain, Paranches, Bevron, Tallevanne, l'Acolâtre, Antrain, sont situées les forges d'Imphy; celles de Vallotte, la grosse forge de Briffaut, à trois lieues de Decize, la forge neuve ; celle du Perray, la grande forge de Corbelins et son fourneau ; celle de Sauzey, de Lépau, l'Eminence, de Vergers, le fourneau de Chandoux, les deux

forges de Saint-Vincent, les trois de Ravaux et le fourneau du même nom.

» Dans les carrières du Vernay et de Chalhuy, à une lieue de Nevers, sont des pierres très solides qui renferment une grande quantité de coquilles pétrifiées. La carrière de Cône-sur-Loire, et celle du Prieuré de Saint-Reverien, à sept lieues de Nevers, donnent un grès très dur, qui sert à ce qu'on appelle l'ouvrage du fourneau, qui est le plus exposé à l'activité du feu.

» Sur les coteaux de Pouilly on ne trouve que des pierres à fusil ; mais à deux lieues de Décize, près d'un hameau qu'on appelle Mortiers, sur les bords de la Loire, il y a une carrière de sablon blanc qui fournit aux manufactures de Nevers la matière principale du vernis de leur fayance.

» On voit sur les bords de l'Allier, à une lieue de Saint-Pierre-le-Moûtier, une carrière de sable d'une qualité bien supérieure, servant au même usage ; on le transporte à Paris et à Rouen pour les manufactures de fayance. La carrière de plâtre blanc, veiné d'un rouge couleur de rose, à une demi-lieue de la ville de Decize, à quelque distance de la Loire, est très remarquable.

» On trouve du charbon de terre dans la paroisse de Thianges, à deux lieues de cette ville : rien n'est si recherché par les taillandiers et les affineurs d'Orléans ; les morceaux paroissent couverts d'une feuille d'or ou d'argent qui, au fourneau, ne donne que du soufre. Il y a de pareil charbon clair et ressemblant au jayet, dans les environs de la ville de Nevers ; on y trouve aussi des oursins en forme de cœur, des moules, et des boucardes pétrifiées. Les belemnites creuses ne sont pas rares sur les bords de l'Allier vers le chemin qui conduit à Saint-Pierre-le-Moûtier. On trouve dans le Morvand, à une demi-lieue de la Roche-Milay, un marbre blanc veiné de noir, avec des espèces de morceaux détachés, qui paraissent incrustés, et qui font un très bel effet ; ce marbre, difficile à travailler, coûte le double du plus beau marbre ; on y voit aussi des pierres un peu raboteuses, parsemées de veines brillantes, à peu près comme celles qui sont dans l'antimoine. Dans la paroisse de Chamver, à une lieue de Decize,

est située une mine de charbon de terre très abondante, qui sert à toutes les forges du Nivernais. On trouve des cailloux assez curieux sur un coteau qui est à Château-Neuf ».

Plusieurs passages de ce Mémoire, notamment ceux relatifs à Decize et aux Vaux-de-Nevers, sont empruntés à Piganiol de la Force, *Description de la France*, tome 6, pp. 147-148. D'autres sont extraits de l'ouvrage de Dézallier d'Argenville dont il est question au début de notre travail.

Le mérite de Buc'hoz est d'avoir rassemblé, à l'usage des travailleurs de son époque, les renseignements qui, dès lors, commençaient à s'éparpiller dans une multitude d'ouvrages. On sait combien cette dispersion a continué à croître, ce qui fait de la Bibliographie une science de première utilité.

Costel, aide-major des camps et armées du Roi en Allemagne, ajoute en 1769 une analyse chimique des Eaux de Pougues au livre du docteur Raulin sur les mêmes eaux (1). Il observe, page 53, que « la nature fournit continuellement des substances fixes à ces eaux dans le trajet qu'elles parcourent dans les entrailles de la terre, en se filtrant à travers différents matériaux qui participent souvent des trois règnes, mais dans lesquels le minéral surtout, est le dominant. C'est cependant dans les Eaux de Pougues le règne animal qui leur fournit le plus, si la terre absorbante est considérée comme terre animale... L'élément de l'air fait partie constituante de ces eaux, en surabondance. Les autres substances qu'elles tiennent en dissolution étant 1° une terre absorbante, 2° du fer, 3° du sel marin, 4° de l'alcali minéral uni à une matière grasse, ne pourra-t-on pas dire que tous les éléments, dans les différents règnes de la nature, ont plus ou moins concouru à la mixtion naturelle de ces Eaux minérales ?

Raulin, nous l'avons dit ailleurs (2), repousse l'idée du mélange au sein de la terre des eaux pluviales avec l'eau minérale.

(1) *Observation sur l'usage des Eaux minérales de Pougues*, 1769, p. 25.
(2) *Les Environs de Pougues*, 1914, p. 52, note.

Cette question d'hydrologie géologique avait été traitée avant lui et résolue de la même manière au XVIIe siècle, dans l'écrit anonyme intitulé : *Questions problématiques touchant l'usage des Eaux de Pougues,* qui a dû paraître, d'après le docteur Janicot (1), entre 1607 et 1615 : « Qui saura que la source est profonde de vingt pieds pour le moins et qu'elle est environnée d'un puits bien cimenté, et pourra s'imaginer que l'eau de la pluie, qui ne profonde jamais plus de dix pieds dans la terre, puisse s'aller mesler avec l'eau de la source qui est si profonde ? »

Le docteur Flamen ou Flamant, dans son *Discours de l'origine et propriété de la fontaine minérale de Pougues* 1633 (il était intendant des Eaux de Pougues depuis cinq ans), fait aussi une observation remarquable, que nous rapporterons d'après M. Janicot (2). Partant du principe que les eaux s'imprégnent des éléments contenus dans les terres sur lesquelles elles passent, il conclut, d'après la nature de ces terres, que les eaux de Pougues contiennent du fer, l'alun, du vitriol et du soufre.

Le docteur Aré Brisson, 1628, *De aquarum Pugiacerum originibus, virtute et usu,* indique comme substance minéralisatrice de ces eaux, après le vitriol, le fer, dont la province abonde « *scatet ferreis fodinis* », puis le nitre, et l'alun.

Remontons au XVIe siècle, et nous trouverons des observations analogues dans le *Discours de l'origine des Fontaines de Pougues,* par Jean Pidoux, 1584. Un de ses articles a pour titre : « De leur composition et minière (3) ». « Ces eaux ont été mêlées avec des parties minérales subtiles ès vaisseaux naturels des entrailles de la terre... Mon opinion est que ces eaux ont leur principale vertu minérale de la mine de vitriol.. Faisant induction avec ceux qui ont écrit doctement des matières minérales et métalliques, n'en trouvons qui puissent rendre un tel goût et soient potables que les espèces de calcanthum... Cette mixtion de vitriol avec l'eau n'est de toute sa substance... Mais seulement sont les

(1) *Etude bibliographique et critique sur les Eaux de Pougues,* fasc. 2, p. 14.
(2) Id., p. 29.
(3) P. Rodet. *Les Médecins à Pougues,* 1887, t. I, pp. 17 et 18.

parties plus tenues subtiles et vaporeuses par l'action du feu souterrain et par un moyen indicible et inimitable (sont) élevées de la mine de vitriol également confuses et mêlées par toute l'eau ».

Pour Antoine du Fouilloux (1) « nos eaux des fontaines de Pougues sortent de la mine du vitriol, en quelques parties sulfurée et ferruginée... Est facile à conjecturer et connaître que l'eau reçoit ses propriétés et vertus des mines ou matières ci-devant décrites, par lesquelles elles ont accoutumé de couler et passer ».

Selon Nicolas de la Framboisière (2), « il ne faut point douter qu'elles ne participent principalement de la mine de vitriol... Il est probable que ces fontaines sont pareillement ferrumineuses, attendu qu'il y a force mines de fer aux environs et qu'elles approchent fort du goût de l'eau où les maréchaux éteignent le fer chaud. Au surplus, cette taie grasse et insipide qui nage sur l'eau quand elle est reposée et cette couleur jaunâtre et non luisante qui s'attache sur les pierres où elle coule, fait croire qu'il y a du soufre ».

Avec les ouvrages originaux en main, nous nous proposons d'étudier particulièrement ce qu'on dit, à propos des eaux de Pougues, certains de ces vieux auteurs, sur l'origine des sources et fontaines. Nous en ferons part, s'il y a lieu, à la Société nivernaise. Il est curieux de voir l'opinion d'un Antoine du Fouilloux, étayée sur les théories de Platon, Aristote, Senèque, Olympiodore, Averroës, saint Thomas, Titelman, le vénérable Bède, etc.

Pour terminer, nous transcrirons une « Observation de M. Pasumot sur un nouveau Fossile », insérée dans les *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle et les Arts*, tome V, 1775, p. 434, pl. III.

« Le Fossile représenté par les figures 1, 2, 3 et 4, pl. III, a été trouvé dans le Nivernois, entre le bourg de Saint-Réverien et Arsart, près du hameau *les Angles*, sur le bord du canal factice creusé pour le flottage par l'eau du fameux étang d'Aaron.

(1) Id., p. 93.
(2) Id., pp. 128 et 129.

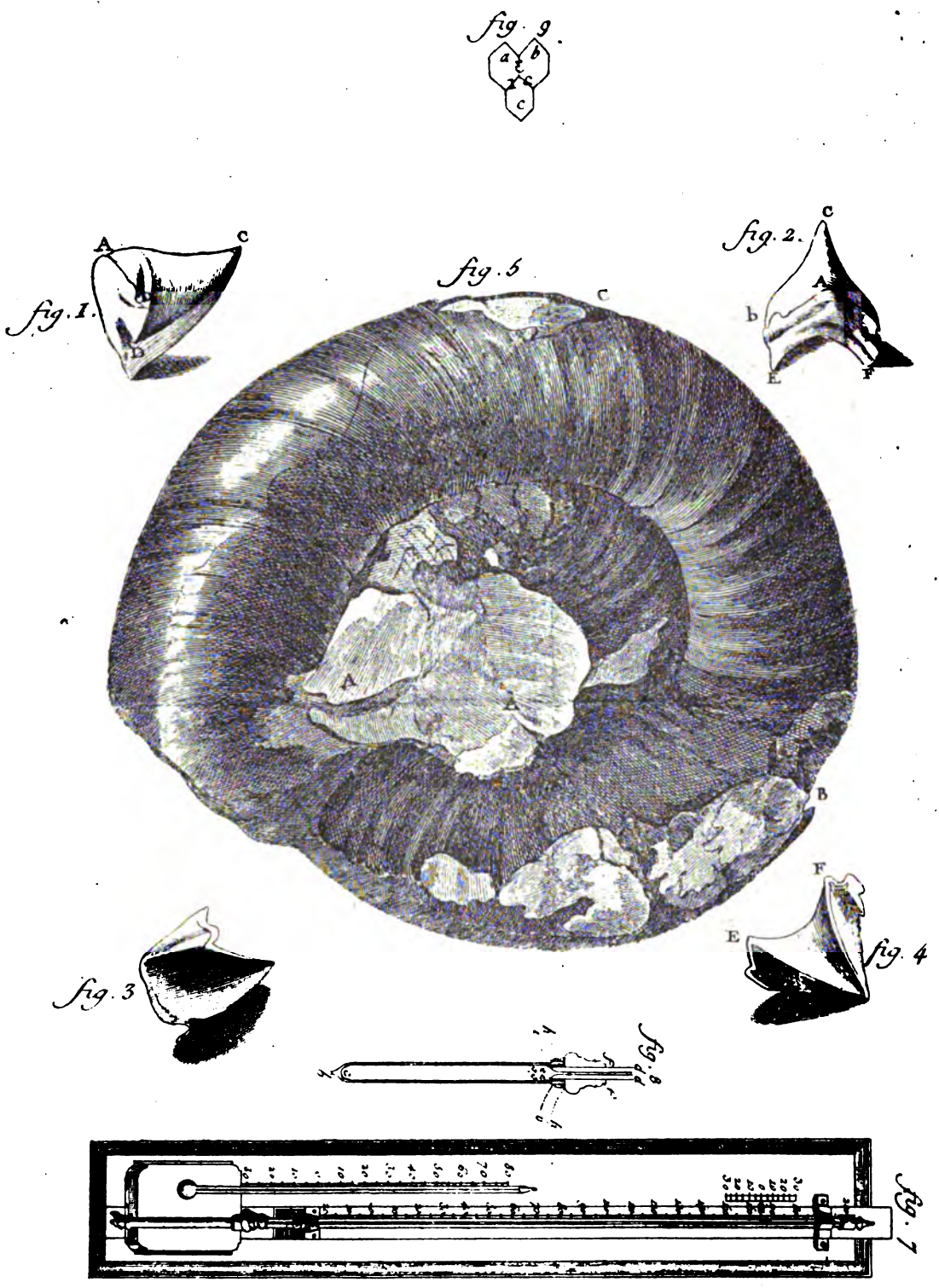

Planche III du Tome V des *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle et les Arts*, 1775. — Gravure de *Billé*, 1775.

» Quoique d'une figure singulière, ce fossile inconnu jusqu'ici, à ce qu'il paraît, doit être rangé dans la classe des poulettes [rhynchonelles] : on peut le nommer *Rostroïte*, ou le Bec. La figure 1 le représente vu latéralement ; la figure 2 vu en-dessus, et la figure 4 vu par-dessous. Des deux écailles qui le composent, la plus grande est pliée en angle droit, et est presque double de l'autre : la charnière est en *a*, fig. 1 et 2 : ce sommet n'est point troué ; il recouvre légèrement la petite écaille : toutes deux sont denticulées en *b*, et s'engraincnt l'une dans l'autre : l'écaille la plus grande est concave par-dessous, et forme un canal, comme on le voit fig. 3 et 4 ; la longueur depuis la charnière *a* jusqu'à la pointe *c*, est de 9 lignes ; la hauteur, depuis *a* jusqu'à *d*, est de 8 lignes ; l'espace entre les deux cames *c*, *f*, est aussi de 8 lignes; il ne paraît pas que ce fossile soit bien commun ; je n'en ai trouvé que deux qui soient bien conservés ».

Tels sont les textes que nous avons jugé bon d'exhumer, pour les tirer de l'oubli et en faire profiter la multitude des travailleurs.

MÉTIERS FABRIQUANT L'ALCOOL

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

PAR RENÉ DE LESPINASSE

Depuis bien des années, la question de l'alcool est étudiée en France au point de vue économique et hygiénique. On y voit avec raison un appoint considérable de notre budget si difficile à équilibrer, on y cherche aussi à combattre l'abus des alcools, gros écueil qui menace la race française. Ici, nous ne voulons étudier que le côté historique, et d'abord les termes employés autrefois.

L'alcool était défini au XVIIIe siècle (Trévoux) un esprit de vin très rectifié par des distillations réitérées, de sorte que « y ayant mis le feu il se consume entièrement et ne laisse point du tout de phlegme. L'alkool de vin est l'esprit le plus subtil ainsi rectifié ».

L'alkool était aussi un terme arabe de chimie désignant une poudre très subtile et presque impalpable. Dans le même sens on employait le verbe alkoolisor pour subtiliser, purifier les esprits et essences. En hébreu le même mot alcool signifiait être ou devenir léger. On écrivait alkohol avec un h pour mieux séparer les deux syllabes.

Le phlegme est la partie aqueuse que les chimistes déclarent se trouver dans tous les corps. Quand on distille le vinaigre, le phlegme monte le premier parce qu'il est plus léger que le sel acide ; dans la distillation du vin, le phlegme ne monte qu'après l'esprit parce qu'il est plus pesant.

Le dictionnaire de l'Académie (édition de 1778 et 1814)

écrit encore alcohol avec un h, et ajoute : On s'en sert quelquefois pour désigner l'esprit de vin parfaitement déphlegmé, c'est-à-dire dégagé de sa partie aqueuse. On dit de l'esprit de vin alcoholisé ou de l'alcohol de vin.

Actuellement nos oreilles et nos yeux sont rebattus de ces expressions baroques « bouilleurs de cru ». Dans l'ancien et le nouveau langage « cru » est synonime d'un fonds de terre appartenant à quelqu'un, *fundus*. Ces fruits, ces poires sont de mon cru. Il ne boit que le vin de son cru.

Le terme de bouilleur n'existait pas dans le langage des métiers. Il ne se trouve dans aucun article des statuts. Le dictionnaire de Trévoux ne le donne dans aucun des sens du verbe bouillir. Il doit avoir été appliqué à l'époque moderne pour désigner l'état de l'ouvrier faisant l'eau-de-vie dans les campagnes.

De nos jours, le bouilleur de cru est un distillateur d'eau-de-vie, propriétaire qui procède à la distillation du vin, du cidre, du marc de la récolte faite sur ses terres.

Depuis longtemps les lois lui ont accordé le privilège de faire bouillir ses fruits à l'encontre du droit accordé au métier de distillateur (1).

Les métiers qui s'occupaient des eaux de vie ou alcools étaient les vinaigriers-buffetiers, sauciers, moutardiers, et les épiciers-apothicaires ; ils furent longtemps chargés de fabriquer et de vendre les eaux de vie. Puis, le métier méritant d'être traité à part, les ouvriers présentèrent, en 1637, leurs statuts séparés.

A chaque article de ces divers règlements, dominent l'esprit de privilège réservé aux maîtrises et l'interdiction à tout autre d'exercer le métier en dehors des maîtres, aussi l'on considéra de tout temps comme une atteinte aux droits des métiers le privilège accordé par les rois aux cultivateurs de Normandie et de Bretagne.

L'eau-de-vie de cidre est appelée vulgairement du Calvados : boire un Calvados, un verre de Calvados. On employait surtout le poiré à la fabrication de cette eau-de-vie.

(1) La présente étude est loin d'être complète, se bornant pour l'instant aux renseignements donnés par les statuts des métiers que j'ai publiés jadis pour la Ville de Paris (*Métiers et Corporations*, 4 vol. gr. in-4° 1879-97).

Les règlements des Métiers de Paris affectent d'ignorer le Calvados.

Nous saurons plus tard si d'autres provinces jouirent des mêmes droits. Il se fabriquait en Bourgogne et en Guyenne des esprits de vin qui s'expédiaient aux distillateurs de Paris.

Les buffetiers-vinaigriers, non compris dans le livre des Métiers d'Etienne Boileau, font remonter leurs premiers statuts à l'année 1394. Ce texte manque. Les suivants, de 1412, en quinze articles (1), prescrivent la plus grande propreté des fûts, cuviers ou hottes servant au métier, l'emploi de bonnes lies et de bons vins, sans aucune mention relative à la distillation.

C'était, dès cette date (1412), un métier important, administré par « quatre personnes souffisantes et convenables pour icelui mestier garder... eslues par la plus grand et saine partie... »

Les conditions d'apprentissage, les réceptions de maître, les droits à acquitter, deux tiers au Roi, l'autre tiers aux jurés, l'achat de la maîtrise, le nombre des valets employés à la fabrication, le valet crieur de la maison pour marchander et crier la lie dans les rues de Paris, occupent la plus grande partie des articles. Quelques-uns seulement contiennent les plus sévères prescriptions de propreté, frappant les délinquants d'une amende de 5 à 15 sols parisis.

L'outillage très compliqué se composait de cuviers, hottes, couvertures de hottes, sacs de tout genre. Puis vient la série des privilèges réservés par les statuts : Partage des marchandises entre maîtres, quand l'un d'eux avait l'occasion de faire un marché de vin avantageux, droit de mettre des valets en ouvrage, défense de travailler les jours de fêtes solennelles et fêtes des patrons ou saints vénérés dans la confrérie (art. 13). Privilège des veuves pour continuer le métier et avoir des valets, après la mort de leur mari : faveur accordée au fils d'un maître buffetier, d'obtenir la

(1) *Métiers de Paris*, Alimentation, t. I, p. 566 et suiv.

maîtrise gratuitement « sans autres devoirs paier » sur sa demande présentée aux jurés du métier.

Peu après cette rédaction de 1412, le seigneur de Croy, grand Bouteiller de France, poursuivit les Buffetiers, comme constituant par leurs statuts une atteinte à ses droits seigneuriaux.

Les buffetiers réclamèrent auprès du roi (alors Charles VI) qui, par ses lettres patentes du 13 janvier 1418, manda au prévôt de Paris de faire garder intégralement le texte des statuts.

Dans la longue durée du régime des communautés ouvrières, le roi prit presque toujours le parti des métiers contre les seigneurs.

La principale opération du métier, la plus délicate réservée aux maitres et à un apprenti, interdite à tout valet ouvrier, était l'achat des lies et l'annonce de ces mêmes lies parmi les rues. Il y avait évidemment des rapports fréquents entre particuliers et marchands buffetiers pour l'échange de leurs vinaigres. Les prescriptions de police étaient fréquentes et sévères, entre autres celles du prévôt Jacques d'Estouteville, le 22 juillet 1493.

Dans le courant du XVIe siècle, les buffetiers demandèrent à l'autorité trois textes de statuts, en 1514, 1559 et 1568, contenant chacun des modifications de règlements. En outre François Ie et Henri II les confirmèrent sans changement en 1519 et 1552. Les lettres d'apprentissage se rédigeaient pour une durée minima de trois années. Elles étaient enregistrées par les jurés et insérées dans le livre d'apprentissage. La moindre infraction à ce sujet entrainait pour le maître une amende de 40 sols parisis.

En entrant dans le métier, outre les conditions avec son maître, l'apprenti devait verser à la confrérie cinq sols d'entrée. Les règlements de 1514 sont absolument exclusifs et réservés aux seuls maîtres buffetiers-vinaigriers. Il était rigoureusement interdit à qui que ce soit de faire commerce des vins aigres et de rapés à faire vinaigres, pour les revendre ensuite comme vinaigre ou vin de buffet. Toutefois, à titre de compensation on accordait à chacun le droit de disposer des liquides pour l'usage des ménages

privés. Il est déclaré spécialement que chaque particulier pourra utiliser, sans fraude, les vins et autres « étoffes » ou matières provenant « de son creu » destiné à faire du vinaigre « pour son user se bon luy semble, seulement » (1).

Autant qu'on peut l'obtenir des anciens textes, presque toujours obscurs et incomplets, voilà dans cet article la révélation de notre fameux privilège des bouilleurs de cru, dont les termes sont assez peu connus du public et répétés continuellement sans les comprendre.

Appliquons à l'alcool ce que l'on dit des vinaigres qui étaient également une transformation des vins. Disons que malgré le métier autorisé et patenté devant le pouvoir, constitué en association ouvrière sous le nom de vinaigriers, les propriétaires fonciers, les paysans, avaient le droit ou privilège d'employer tous leurs produits : vins, fruits, légumes, même le bois de leurs forêts, le tout provenant de leur cru, pour en faire du vinaigre, à la condition que ce serait employé à l'alimentation familiale et non à la vente. Nous serons alors dans l'esprit de la loi ou privilège, si ardemment et si justement réclamé par les petits propriétaires des campagnes. La suite des statuts nous fournira d'autres preuves plus précises en revenant toujours à ce privilège des bouilleurs de cru.

Les statuts de 1514 insistent encore plus sur la propreté exigée dans les manipulations des vinaigres et des moutardes, marchandises qui devaient toujours être « dignes de user à corps humain » selon l'expression naïve des vieux statuts. On voulait la propreté dans les ustensiles, fûts, baquets, moulins, etc., même dans la tenue des ouvriers qu'on exigeait « sains ès membres et nectz en habillements ».

La veuve d'un maître pouvait continuer le métier et employer l'intermédiaire d'un valet, mais à la condition de ne pas être « mal renommée de sa personne » sinon les jurés lui interdisaient par justice de tenir ouvroir et de jouir du privilège. Quand un marchand forain apportait en ville des fûts de vinaigre, il était tenu de les faire visiter

(1) *Métiers de Paris*, Alimentation, t. I, p. 572, statuts de 1514, art 18.

et vérifier par les jurés, précaution prudente à l'égard du public donnant le caractère d'officier ministériel au juré vinaigrier.

En 1559, les vinaigriers adressèrent à Henri II leur humble supplication à l'effet d'obtenir des statuts d'un nouveau modèle.

Les grainiers et autres vendaient fréquemment des graines de senevé (1) défectueuses. On ne ménageait pas les termes ; on disait du senevé « puant et remugle », ce qui nuisait à la bonne réputation du métier. Les délinquants se voyaient condamnés à 20 sols d'amende et leur marchandise était brûlée.

On vendait dans Paris du mauvais vert-jus additionné de moitié eau, du vin blanc gasté. Ceux trouvés commettant ces abus étaient condamnés à 16 sols d'amende.

On renouvelait les prescriptions sur la propreté des ustensiles et des vêtements chez les vinaigriers et chandelliers qui pouvaient aussi se mêler de fabriquer de la moutarde. On ne devait employer que du bon vinaigre nostré, c'est-à-dire de pays de vin d'origine. Ces statuts de 1559 introduisirent pour la première fois une phrase qui signale les fabricants d'alcool : « Aulcuns maîstres vinaigriers ne pourront brusler lye dedans leur maison, tant en ladicte ville que faulxbourgs, sur peine de 40 sols d'amende ».

L'interdiction prouve que l'usage de brûler les lies existait, qu'il y avait un métier chargé de cette opération, non encore constitué, mais pourvu d'une autorisation spéciale. Dans l'ancien régime, malgré l'exclusivisme des corporations ouvrières, il y eut toujours des fonctions industrielles exercées à part pendant quelque temps, puis, à partir d'un certain développement, tenues de s'ériger en métier.

Ainsi en fut-il des brûleurs de lie qui longtemps tolérés reçurent des statuts et furent établis en métier juré seulement en 1637, sous le nom de distillateurs.

Les lettres patentes de Charles IX (avril 1567), confirmèrent une fois de plus le texte d'anciens et nouveaux statuts

(1) Plante qui produit la graine de moutarde. Il y en a plusieurs espèces dont l'une est le Tlaspi des jardins.

pour les buffetiers, vinaigriers, moutardiers, en vingt-huit articles.

Pour passer maître buffetier il fallait quatre ans d'apprentissage, verser les droits, faire inscrire la lettre d'apprentissage au registre de la confrérie et faire chef-d'œuvre devant les jurés. Les droits se partagaient moitié au roi, moitié à la confrérie.

On revient sur la propreté de tous les ustensiles, cuviers, tinettes, barils, sébilles, sacs, seaux, entonnures ; visite et réception par les jurés du sénevé et autres graines employées, choix du verjus et vin blanc pour la fabrication des vinaigres, emploi d'ouvriers sains de leurs membres et nets en habillements ; chômages des fêtes solennelles et des saints de la confrérie ; droits des veuves à continuer le métier ; visites des marchandises arrivées sur les ports ; autorisation à tous maîtres de prendre leur part dans le marché fait par l'un d'eux, telles sont les principales prescriptions inscrites dans ces statuts.

Si on ne parle pas du brûlage des lies, on interdit à toute personne qui n'est pas du métier de faire et vendre des vinaigres provenant de ses produits. Les bourgeois et marchands de vins, en opposition à cet article, obtinrent, le 10 juillet suivant (1567), des lettres patentes les autorisant à vendre et débiter des vins qu'ils auraient de leur cru ou de leur provision ; qu'il leur serait loisible de disposer à leur gré et sans fraude, de ces vins qui « par tonnerre, intempérance d'air ou autrement seraient demeurés aigres, gastés et détériorés, pour en faire vinaigres en leurs maisons ».

Depuis plusieurs siècles le métier des épiciers jouissait des mêmes droits que les buffetiers au sujet de la fabrique des vinaigres et des eaux-de-vie.

Le métier des épiciers et apothicaires, le deuxième des Six Corps (1) possédait, à titre de marchands « d'avoir de poids », de nombreux privilèges. Leurs premiers statuts

(1) La caste des Six Corps, objet de luttes incessantes, varia souvent. Anciennement, elle se composait des merciers, drapiers, épiciers, orfèvres, pelletiers, bonnetiers.

remontent à 1311, et annonçent un maître assisté de trois jurés chargés de l'administration, comme dans les grands métiers. Ils dirigeaient le « poids le Roy », avec la garde de l'étalon des poids et mesures déposé à l'hôtel de la Monnaie, au Chatellet et à leur communauté. En 1484, le métier fut considérablement augmenté et divisé en quatre branches : L'épicerie, l'apothicairerie, les ouvrages de cire et les confitures de sucre, chacun devant se confiner dans sa partie, tout en restant soumis aux mêmes règlements. Débats, cabales, élections tumultueuses furent les résultats de cette concentration trop importante. Néanmoins, les maîtres revinrent toujours au régime primitif qui les plaçait dans le même corps. Le texte de novembre 1560, produit en quinze articles seulement, d'une concision remarquable pour l'époque, ne vise que l'administration sans entrer dans aucun procédé du métier. Les deux états d'épicier et d'apothicaire, disent-ils, seront unis et communs ensemble et ne pourront être séparés pour quelque cause ou occasion que ce soit.

Dans l'expression de leurs règlements, les métiers toujours très catégoriques, ne reculaient devant aucune affirmation, aucune incertitude, quitte à changer d'idée l'instant d'après. A la fin du XVIe siècle, à coups d'arrêts et de sentences ils tâchèrent de se séparer. Le beau côté du métier d'épicier était l'autorisation de faire venir d'Orient, région dite « les pays infidèles », les drogues et épiceries de tout genre ; trafics internationaux par terre et par mer qui venaient s'entasser dans des sortes de docks appelés modestement hôtel de l'épicerie, cloître Saint-Opportune, à Paris.

Les statuts des épiciers ne mentionnent pas les droits relatifs à l'eau-de-vie, mais un arrêt du 5 juillet 1738 les avait maintenus comme auparavant, dans le droit « de vendre et donner à boire des eaux-de-vie, des liqueurs de toute sorte, de les distiller, de vendre du café, du thé, du sorbec, du chocolat, etc. »

Cet arrêt prouva que, malgré le silence des statuts, le puissant métier n'eut jamais rien à redouter des buffetiers, distillateurs et autres métiers similaires.

Au XVIIe siècle l'art du distillateur n'était toujours pas constitué en corporation, empruntant les statuts des épi-

ciers, des vinaigriers, même des huiliers, y formant des spécialités où ils exerçaient leur état.

Un arrêt du 7 septembre 1624 accorda à cette industrie, évidemment sur sa demande, le droit de faire des eaux-de-vie, sans toutefois enlever aux épiciers et aux vinaigriers les privilèges insérés dans leurs statuts. L'arrêt reconnaissait la situation non encore régularisée des distillateurs et peu de temps après, en 1634, pour se mettre définitivement en règle, ceux-ci présentèrent un texte de statuts qui furent homologués par le Prévôt des Marchands et le Procureur au Chatelet, puis confirmés par Lettres patentes de janvier 1637, portant érection des distillateurs en métier juré (1).

Ils s'intitulaient faiseurs d'eau-de-vie et eau forte et de tout ce qui provient de lie et baissière de vin. Ils avaient reçu le consentement des métiers rivaux lorsque les jurés vinaigriers et les jurés épiciers assistèrent à une expérience passée devant eux par les maîtres du métier nouvellement créé et destinée à leur accorder un brevet de maîtrise.

Deux jurés administraient le métier et visitaient les ateliers et marchandises.

L'apprentissage durait quatre ans, le prix de maitrise était de 9 livres tournois, après chef-d'œuvre et serment.

Les maîtres étaient tenus de travailler de bonne lie et baissière de vin et en toutes opérations qui se peuvent tirer dudit vin comme pressoirs et bacules et faire gravelée.

Pour empêcher les abus et malversations, on interdisait d'en faire « de pied de bac, bierre et lie de cidre, ou de les composer de plusieurs drogues telles que poivre long, poivre rond, graines de genièvre, gingembres et autres, non convenables au corps humain ».

La cour des Monnaies vit un danger à l'exercice de ce métier et prit de sérieuses précautions dans un arrêt du 5 avril 1639.

Les fourneaux, sous prétexte de médecine, servaient à faire de l'eau forte, des huiles, esprits et essences de soufre, alun, vitriol, salpêtre, sel ammoniaque, servant à la dissolution et altération de l'or et de l'argent ; des eaux régales

(1) *Métiers de Paris*, Alimentation, t. I, p. 593 et suiv.

diminuant les monnaies d'or, les affaiblissant en leur poids, sans altérer la figure (1).

La cour interdit la possession de ces fourneaux à toute personne qui n'était pas distillateur assermenté devant elle. Le maître de la Monnaie et les affineurs en étaient seuls exemptés.

Le dernier et plus explicite texte des statuts des vinaigriers fut confirmé par Louis XIV en août 1658, rappelant toutes les anciennes instructions du métier, élégamment exposées par un avocat, René Haranger, qui s'était fait au Parlement de Paris la spécialité de rédiger les statuts des métiers d'ouvriers (2).

Mentionnons simplement, dans ces quarante-trois articles (art. 20), l'autorisation accordée aux seuls maîtres de la communauté des buffetiers-vinaigriers de vendre les matières suivantes : vinaigre, verjus, moutarde, eau-de-vie, esprit de vin, cendres gravelées, sablon, lies; de faire venir du dehors des verjus par muids, demi-muids, demy-queues, demy-quarts, barillets, etc., et d'employer les ustensiles et outils, pressoirs, moulins à moutarde, alambics, serpentins, chaudières, fourneaux, cuviers, bacules et autres objets du métier.

Celui qui se permettait ce commerce était passible de 40 livres d'amende et de la confiscation des outils.

Il y a contradiction entre deux articles, ce qui se présentait assez souvent lorsque les métiers étaient en concurrence pour une fabrication. Les vinaigriers avaient porté dans l'article 21 de 1559 la défense de brûler la lie. Cet article est inséré au n° 39 de 1637, puis au n° 42, on déclare: lesdits maistres seuls feront l'eau-de-vie, deffenses seront faites à toutes personnes de s'en mesler, ni d'acheter à l'avenir aucunes lies de vin pour en fabriquer, à peine de confiscation des alambics, chaudières, serpentins et autres ustenciles servans à icelle...

Les termes des lettres patentes accompagnant les statuts montreront l'importance et la dignité du métier. « Nos chers

(1) *Métiers et Corporations*, Alimentation, t. I, p. 595.

(2) Les statuts des grands métiers, pendant vingt années du XVIIe siècle, très reconnaissables par leur style, sont dus à la même plume.

et bien amez les jurez anciens bacheliers, maistres de la communauté des vinaigriers, moutardiers, sauciers, distillateurs en eau-ed-vie et esprit de vin, buffetiers, de nostre bonne ville, fauxbourgs, banlieue, prevosté et vicomté de Paris, nous ont très humblement fait remonstrer qu'ils ont si heureusement découvert l'excellence de leur art, que non seulement nostre dite ville en ressent des avantages dans le succès de leur débit, mais encore que toutes les villes de nostre royaulme y rencontrent les effets d'une satisfaction toute particulière dans l'intelligence du négoce, et que les pays étrangers n'en peuvent assez admirer les délicatesses... »

Beaucoup de corporations ouvrières employaient à cette époque un style aussi pompeux, élevant d'ailleurs leurs prétentions à la même hauteur ; ceux-ci étaient absolument convaincus en tout point de leur supériorité.

Les buffetiers avaient obtenu cette autorisation d'eau-de-vie par sentence du prévôt de Paris, du 5 septembre 1618 ; ils rédigèrent leurs statuts avec cette garantie. Mais les actes officiels de police étaient rarement exécutés à la lettre. De nombreuses contestations survinrent entre les buffetiers, métier régulièrement constitué depuis des siècles, et les distillateurs fabricant l'eau-de-vie nouvellement créés depuis 1637. Ils en vinrent au Parlement qui rendit enfin le 26 mars 1694 un arrêt plaçant les deux métiers sur le même pied.

Il maintenait aux distillateurs le droit et possession de distiller, acheter, vendre et débiter toutes sortes d'eaux-de-vie et liqueurs, d'en recevoir des provinces et pays étrangers et d'y en envoyer, et de confire toutes sortes de fruits à l'eau-de-vie avec défense aux vinaigriers de les troubler dans leur commerce. En même temps il mettait les maîtres et communauté des vinaigriers-buffetiers en possession de « distiller faire et vendre de l'eau de vie en gros et en détail, d'en acheter des marchands forains et autres et d'en faire venir des provinces, même défense aux distillateurs de les y troubler ».

Les deux concurrents étaient bien difficiles s'ils ne se montraient pas satisfaits d'un pareil jugement qui fut

confirmé en 1696 et 1697. Les corporations de métiers étaient l'humaine providence des avocats et des hommes de loi. Les contestations ne chômaient jamais. Celles-ci, comme tant d'autres, élevées entre maîtres du même métier se partageaient la fabrication des eaux-de-vie, chose délicate et avantageuse qui excitait la jalousie parmi les maîtres et valait bien la peine d'une concurrence.

Au sujet des eaux-de-vie de cidre un arrêt du 13 mars 1699 ordonna qu'elles seraient renvoyées en la province de Normandie d'où elles sont venues, et attendu leur qualité beaucoup inférieure à celle de vin en interdire l'entrée dans la Ville de Paris.

De plus, il était convenu que les trois métiers faisant de l'eau-de-vie restaient entièrement indépendants les uns des autres, sans visite des jurés, pour les ateliers et marchandises, et que personne en dehors d'eux ne pouvait se mêler de distillation.

Les distillateurs, à peine installés, eurent maille à partir avec les limonadiers, et en vinrent à former une seule communauté, mais ils furent sérieusement gênés dans leur commerce par la création d'agents du fisc appelés essayeurs d'eau-de-vie. Les maîtrises elles-mêmes furent supprimées en 1704 et remplacées par cent cinquante privilèges héréditaires rachetés par la communauté. A leur tour, ces privilèges élevés au nombre de cinq cents furent également rachetés. Les contraventions se multiplièrent de plus belle et il en résulta une telle confusion qu'il fallut revenir à l'ancienne communauté par édit de novembre 1713. Les règlements remis en vigueur ne furent modifiés que par les ordonnances de 1776 qui réunirent les limonadiers aux vinaigriers.

Le fisc et les droits qu'il voulut établir sont la cause de ces désordres dans les métiers, comme ils le seront encore dans des proportions bien plus grandes par les impôts dont on va les frapper. Il faut que nos législateurs soucieux trouvent un moyen d'obtenir des ressources considérables sans nuire aux intérêts du public et de la propriété foncière qui produit l'alcool.

A la suite des documents administratifs de l'ancien

régime, où l'avantage des métiers passait au-dessus de l'intérêt des populations, nous croyons pouvoir reporter ici quelques extraits d'un très curieux ouvrage du XVIIIe siècle (1), traitant d'économie pratique et usuelle, contenant des procédés de fabrication des eaux-de-vie et esprits de vin ainsi que des recettes de ménage pour les utiliser dans les familles.

L'eau-de-vie est un esprit de vin ou d'autre liqueur. Elle est extraite non seulement de vin qui est le principal, mais aussi de cidre, pommé ou poiré, de bière, d'hydromel et plusieurs autres liqueurs, même de mélasse ou de sirop de sucre, de fruits et de grains. Mais on ne se sert guère que de l'eau-de-vie de vin, les autres sont trop acres.

Le Parlement de Paris a interdit l'entrée dans Paris des eaux-de-vie autres que celle de vin. Une déclaration royale de 1713 ne permet que les eaux-de-vie de vin pour toute la France et celle du cidre pour la Normandie et la Bretagne seulement.

La manière la plus usitée est la distillation. Les vins qui commencent à passer en fournissent beaucoup plus. On trouve doublement son compte en les distillant. Les vins médiocres d'Orléans, Blois ou environs de Paris rendent plus d'eau-de-vie que ceux d'autres vignobles plus renommés (2).

Au XVIIIe siècle, la distillation, parvenue à un haut degré de perfection, se développait dans les ménages, à la campagne, où les remèdes, dits de commère, étaient très appréciés. Aujourd'hui, les procédés pharmaceutiques obtenus à coups d'argent sont certainement plus scientifiques, mais outre qu'ils ruinent les paysannes trop crédules, ils n'ont peut-être pas des effets plus salutaires que les sucs des plantes recueillies tout simplement par les ménagères. Les livres d'économie rurale contiennent des listes indéfinies d'eaux distillées avec plantes, ainsi récoltées dans les maisons soigneusement tenues qui devaient être aussi efficaces

(1) La *Nouvelle Maison Rustique ou Economie rurale*, 2 vol. in-4° 1790, nombreuses gravures.

(2) *Ibid.*. t. II, p. 437.

que les meilleurs produits minéraux des laboratoires du pharmacien : Eaux de la reine de Hongrie, de mélisse, d'absinthe, d'aigremoine, de bourrache, de jonquille, de lavande, de rose, etc., etc... On attachait beaucoup d'importance à extraire le suc des arbres et des plantes.

Le suc des arbres s'obtenait en perçant le tronc jusqu'au de là de la moelle, au printemps jusqu'en mai, en sève montante. Le suc découlait comme d'une sorte d'alambic naturel. On traitait ainsi le peuplier, frêne, saule, bouleau, noyer, et généralement les arbres qui n'ont pas la sève gommeuse.

On opérait sur les têtes de pavot et les pivoines en les piquant pour en tirer l'opium et même le laudanum (1). Le livre, après ces recettes, ajoutait sentencieusement : « Il est bon d'avoir sa provision d'eau-de-vie ; elle est nécessaire dans le ménage, de même que du vinaigre, du verjus et de l'huile ». Suivait la description de la manière d'opérer pour faire la distillation, avec les ustensiles déjà en usage : cucurbite, chapiteau, serpentin, etc. Quand on voulait de l'eau-de-vie plus forte on la distillait à nouveau, toujours à feu doux et égal, le serpentin se refroidissant à travers un tonneau plein d'eau froide (2).

On ne connaissait pas les instruments de vérification, pèse alcool et autres. On essayait l'eau-de-vie en la versant dans un verre qu'on vidait sans qu'il restât aucune marque d'humidité ; en imbibant un linge qui ne se brûlait pas étant allumé ; quand une goutte d'eau-de-vie répandue dans la main s'évaporait aussitôt, enfin quand le camphre se dissolvait dans l'eau-de-vie, et autres procédés enfantins et imparfaits.

Il y avait un autre procédé employé pour faire l'essai. L'eau-de-vie mise dans une petite bouteille longue d'un doigt, au tiers de sa longueur, on agitait fortement et plus les grains perlés sont gros, plus l'eau-de-vie a de force et d'esprit. Celles qui sentent l'empyreume sont essayées par le feu (3).

(1) *Ibid.*. t. II, p. 446.
(2) *Ibid.*, p. 437.
(3) *Ibid.*, p 438.

L'eau-de-vie de cidre, même que celle de vin, dite Calvados, se fabriquait et se consommait en Normandie ; celles de sirop de sucre et de mélasse, à Orléans et autres endroits d'affinage de sucres. Celles de vin faites à Cognac, Nantes et en Poitou, plus fines, plus vigoureuses, mieux conservées à l'épreuve du « chapelet » étaient les plus estimées de l'Europe.

On tire de l'eau-de-vie des grains dans tous les pays ; les Tartares, de l'avoine et même du lait de cavale aigri, appelé arak. Dans les pays de cannes à sucre on tire une liqueur ardente que les Barbares appellent « Rum ». On en fait un aussi grand usage que de l'eau-de-vie. Souvent des équipages de mer n'ont pas d'autre boisson parce qu'on l'a à bon marché sur les lieux.

On tire aussi de l'eau-de-vie de la lie de bon vin ; elle n'est pas aussi gracieuse au goût mais elle est souvent aussi bonne, plus chaude et plus sèche que celle tirée du vin même.

L'eau-de-vie est d'un grand débit et d'un gros commerce, surtout pour les ports de mer et les pays septentrionaux. Il en faut toujours quelque provision dans une maison de campagne, pour les gens sains, les malades et les bestiaux (1).

Anciennement, dans les ménages, on soignait la fabrication des liqueurs. L'esprit de vin devait être substitué à l'eau-de-vie en y ajoutant de l'eau. L'eau-de-vie est trop acre. Ainsi agit-on à Nancy. On les tempérait par la dose à volonté, ordinairement de moitié, de l'eau qu'on y ajoute. Les eaux-de-vie ont en général un goût de feu. Cette mauvaise qualité leur est enlevée par la nouvelle distillation qui les réduit en esprit de vin (alcool). On redit encore que les liqueurs fines doivent toujours être préparées avec l'esprit de vin tempéré par l'addition de deux parties, c'est-à-dire du double de son poids, d'eau commune (2).

Les prescriptions relatives à la fabrication des eaux-de-

(1) *Ibid.*, t. II, pp. 438 et 439.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 825.

vie de ménage sont à peu près les mêmes dans tous les livres du XVIIIe siècle. Elles se pratiquaient couramment dans les maisons bien entendues et soucieuses de leurs intérêts. Depuis l'immense développement moderne de l'industrie de l'alcool et des liqueurs, mouvement encouragé dans le commerce par l'apreté du gain et dans la population par le vice de l'alcoolisme, il ne faudrait pas négliger les droits des honnêtes familles chez qui les remèdes et les délicatesses du goût méritent à un point de vue bien supérieur les ménagements de l'administration. Il y a un moyen, par des lois intelligentes et bien étudiées, de concilier le véritable intérêt des familles avec la supression du vice de l'ivrognerie si déshonorant pour l'homme et si nuisible à sa santé.

L'Inventaire des Titres de Nevers en 1384

Le 30 janvier 1384 mourait Louis de Male, comte de Flandres et de Nevers. Son gendre, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, prit au nom de sa femme Marguerite, fille et unique héritière du défunt, possession de ses domaines, et l'un de ses premiers soins fut de faire faire un récollement et dresser un inventaire des titres de ses différents domaines.

En Nivernais, il en chargea son conseiller, Robert de la Celle, et son secrétaire, Jean Hue. Cette opération se doubla d'une organisation matérielle. On remania, en effet, le dépôt des Chartes, que l'on établit dans le couvent des Cordeliers, à côté de la sacristie. Les travaux faits à cette occasion paraissent avoir été assez importants. On dut édifier un mur à côté de la sacristie du couvent pour « mettre et garder les chartes, lettres et escripz » du comté de Nevers et de la baronnie de Donzy. Jean de Pressy, perrier, fournit pour ce travail un cent de quartiers de pierre et quatre grosses pierres, qu'on lui paya 42 s. 9 d. t.; le 23 octobre, en possession de ces matériaux, Jean Rebours et Jean Petit, maçons, élevèrent le mur au prix de 8 l. 17 s. 9 d. t. Ce gros œuvre achevé, on appela des serruriers, Jean Guenaul, Jehan Chevrier dit Luthenay, Guillaume Guébin, pour ferrer les portes, fabriquer des serrures et des clefs, travail qui leur fut payé 6 l. t. Puis on s'occupa des meubles qui devaient contenir les titres inventoriés ; Guillaume Ogier, charpentier, fournit une armoire de trois étages et de 2 toises 1/2 ou de $3^{m}898^{m}/_{m}$ de large, et fermant par deux portes de bois, « pour tenir et conserver les escrips, lettres, chartes et registres de la

conté de Nevers et baronnie de Donzi » ; ce meuble coûta 20 l. 16 s. 8 d. t , enfin on acheta du papier pour y transcrire l'inventaire des archives.

En même temps Margueron l'Aubelete, couturière et regrattière, vendait 25 aunes de toile, dont elle fit 50 sacs destinés à contenir les documents, et Guiot Charbonnier, Jean Benoît, Pierre Le Tourneur et Jean Roseau, tonneliers et charpentiers, fabriquaient trente écrins pour mettre « les lettres qui ont esté et sont novellement visitées. »

Tout ce travail commencé en octobre était terminé au début de novembre. Lorsque tout fut achevé, Robert de la Celle et Jean Hue vinrent en rendre compte à la Chambre des Comptes de Dijon, qui à la fin du mois de décembre ordonnait qu'on leur payât les frais de leur voyage (1).

Toute cette opération avait coûté 50 l. 18 s. 6 d. t.

LÉON MIROT.

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 5505, f. 60. « A maistre Robert de la Celle, conseiller Mons. le duc de Bourgongne, pour cause de ses despenz faiz nouvellement en alant et venant à Dijon et y demorant, l'espace de X jours pour fere son rapport par devers led. Mons. le duc de la visitacion des lettres touchanz le conté de Nevers et baronnie de Donzy, laquele visitacion il a faicte avec maistre Jean Hue, secretaire dud. Mons., si comme il appert par le mandement dud. Mons. le gouverneur, donné le XXe jour de decembre CCCIIII^xx et quatre, pour ce paié aud. maistre Robert, si comme il appert par sa quittance donnée le XXe jour dessus dit IIII^xx et quatre. . . . . X l.

(*Archives départementales de la Côte-d'Or*,
B. 5504, fol. 99vo - 100)

(fo 99 vo) Autres ouvraiges pour mettre en ordenance les chartres, lettres et autres escripz de la conté de Nivernois et baronnie de Donzi, lesquelles lettres et escripz ont esté mis es Cordelliers de Nevers, si comme il appert par la certiffication de me Jehan Hue, secrétaire de Monseigneur le duc de Bourgongne, donnee le ve jour de novembre l'an mil CCC IIII xx et quatre.

A Jehan de Cressi, pour vente et delivrance d'un cent de quartiers et quatre granz piarres pour faire une closture ou entermien du mur ou revestiere et secrestainerie de l'eglise des Freres mineurs de Nevers, à mettre et garder les chartres, lettres et escripz de la conté de Nevers et baronnie de Donzi, si comme il appert par quittance de lui donnee le xxiiie jour d'octobre l'an mil CCC IIIIxx et quatre. . . . . X l. II s. IX d. t.

A Margueron l'Aubelete, cousturiere et regratiere de toiles, tant pour la vente de xxv aulnes de toile, comme pour sa payne et salaire d'avoir fait et fait faire de ladite toille L sacz à mettre et ordener les lettres, chartes et registres des contés de Nevers et baronnie de Donzi, si comme appert par quittance donnee d'elle le penultieme jour d'octobre l'an mil CCC IIIIxx et quatre . . . . LV s. t.

A Guiot Charbonnier, Jehannet Benoist et Pierre Le Tourneur et Jehan Roseau, toneliers et charpentiers, pour avoir fait xxx ecrins à mettre les lettres qui ont esté et sont novellement visetees, et ordonees par me Jean Hue et me Robert de la Celle, commis, etc., si comme il appert par quittance donnee des diz charpentiers le penultieme jour d'octobre l'an mil CCC IIIIxx et quatre. CXIII s. IIII d.

A Jehan Rebours pour lui et Jehan Petit, son compaignon, maçons, et pour vins autres ouvriers de bras tant pour avoir fait ung gros mur entre la secrestainerie des Cordeliers de Nevers et le chatrier

des lettres et registres de la conté de Nevers et baronnie de Donzi et aussi pour avoir finé chauz et sablon, menue piarre, si comme il appert par quittance donnee le penultieme jour d'octobre l'an mil CCC IIII^xx et quatre . . . . . VIII l. XVII s. IX d.

(f° 100) A Jehan Gueneaul, Jehan Chevrier *alias* Lutenay, et Guillaume Guebin, serreuriers, tant pour leurs poynes et salaires d'avoir ferré tout à neuf deux gros et ..... huis aud. chatrier qui a esté fait de novel chez les Cordeliers de Nevers pour mettre les lettres et autres escripz de Nivernois et Donziois, et pour avoir finé fer, clefs et autres choses necessaires avec le plon, si comme il appert par leurs quittances donnees le IIe jour de novembre de l'an mil CCC IIII^xx et quatre . . . . . VI l. t.

A Huguenet de Luppi, pour la vente de sept papiers à enregistrer et inventorier les lettres et chartres des conté de Nevers et baronnie de Donzi, par l'ordenance de m^e Jehan Hue et m^e Robert de la Celle, commis, etc., si comme il appert par la quittance d'icellui Hugues de Luppi, donnee le IIIe jour de novembre l'an mil CCC IIII^xx et quatre . . . . . IIII l. VIII s. t.

A Guillaume Ogier, charpentier, pour lui et pour sept autres ovriers ses compaignons, tant pour leurs journees et salaire d'avoir novellement fait unes aumoyres de III estaiges et de deux toises et demie de lonc et deux huis de bois ou chatrier de Monseigneur, nagaires fait et ordené en la secrestainerie des Cordeliers de Nevers, pour tenir et conserver les escrips, lettres, chartres et registres de la conté de Nevers et baronnie de Donzi, et pour avoir baillé et finé merrien, ayes et autres choses à leur mestier necessaires à faire lesd. aumoires et huis, si comme il appert par quittance donnee de lui le 17e jour de novembre l'an mil CCC IIII^xx et quatre . . . . . XX l. XVI s. VIII d. t.

Somme : L livres XVIII sols VI deniers.

LES PAROISSES DISPARUES

DU

CANTON DE POUGUES

Il est de la nature des choses de ce monde qu'après une existence plus ou moins brève ou longue, elles atteignent ou manquent leur fin, connaissent ou ignorent une prospérité passagère, puis disparaissent. *Præterit figura hujus mundi*, a dit saint Paul (I Cor. VII, 31). Tout passe et change autour de nous.

Des localités avaient un nom autrefois et sont aujourd'hui disparues.

D'autres ont conservé à peu près leur ancien nom, mais se sont successivement déplacées comme autour d'un axe.

Ainsi en est-il de Pougues qui, à l'âge du bronze — plus de 1000 ans av. J.-C. — voyait ses huttes primitives élevées, probablement sur pilotis, au lieu dit les Vicreuses, aujourd'hui champ de sables près d'une des routes de Germigny (1), puis, à l'époque romaine, s'était déplacé sur le plateau de Berteigne ou Bretagne, route de La Charité, et plus tard rapprocha ses habitations des sources minérales, pour les fixer enfin au centre actuel, autour du clocher.

Pougues, avant la Révolution, était chef-lieu de l'Archiprêtré des Vaux de Nevers, qui comprenait un grand nombre de paroisses, à droite et à gauche du cours de la Loire, aujourd'hui situées dans les départements de la Nièvre et du Cher.

(1) *La Nécropole de Pougues-les-Eaux*, par le Dr Jacquinot et P. Usquin, *B. S. N.*, 1878, t. X, et *Manuel d'archéologie préhistorique*, par Joseph Déchelette, *Arch. protohistorique*, II, 155.

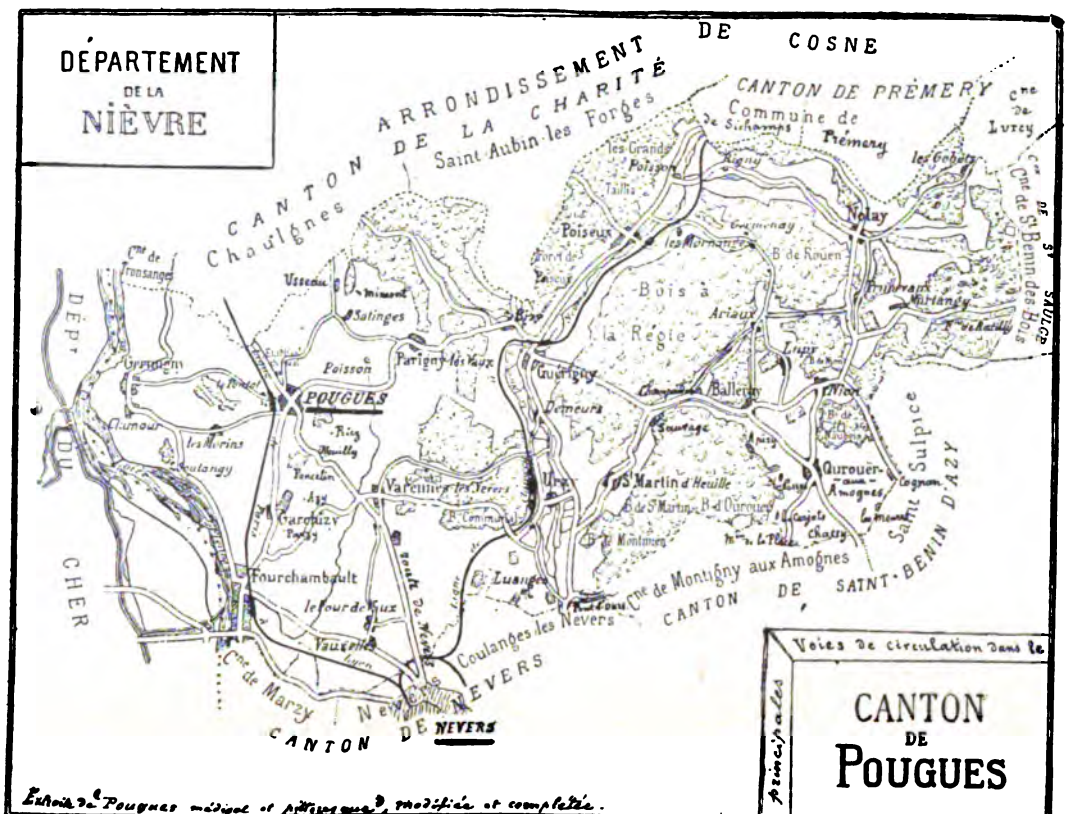

Extrait de Pougues médical et pittoresque, modifié et complété.

La circonscription ecclésiastique actuelle est moins importante et ne s'étend plus au delà de la Loire ; le doyenné comprend quatorze paroisses, correspondant à peu près à la circonscription civile, qui compte dans le canton treize communes, toutes d'ancienne formation, sauf celle qui, précisément, s'est le plus développée et possède deux paroisses, Fourchambault, datant à peine de soixante-cinq ans.

Si les anciennes paroisses et communes existaient encore, il y en aurait au moins trois de plus, c'est-à-dire dix-sept.

Prunevaux disparut, dès le xve siècle, par sa fusion avec Nolay.

La Révolution en a détruit trois autres ; Soulangy, Satinges et Rigny.

Elles n'ont pas été tout de suite oubliées. En 1840, Touchard-Lafosse les comptait encore au nombre des communes (1).

Soulangy

Soulangy est une dépendance de la commune de Germigny-sur-Loire.

Il est certain que l'ancienne agglomération était plus importante que celle d'aujourd'hui. Une paroisse étant par définition [παρ οικια, maison voisine (2)], la réunion de plusieurs maisons autour d'un même centre, il devait y avoir autrefois en cet endroit plus d'habitations que celles que nous y voyons de nos jours, un château, une ferme et une maison, en tout 25 habitants.

La carte ancienne de Cassini indique le village en bas de la butte, où est maintenant la ferme, et l'église sur la montée de la côte, là où se trouve le château actuel. D'autres lieux marqués sur la même carte, les Barats, les Morins, les Gigots, la Vèvre, faisaient peut-être partie de la petite paroisse.

Au xiiie siècle, le Registre terrier de l'Evêché de Nevers

(1) *La Loire historique*, t. III, p. 34.
(2) Abbé Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, t. VI, p. 234.
(3) *Inventaire des Titres de Nevers*, de l'abbé de Marolles, Soultrait, pp. 766-767.

(1287) nous apprend que Soulangy, dénommé Solengiacum, devait *viginti solidos* (xx sols). On sait que les quêtes faites par le clergé pour fournir ce revenu étaient bi-annuelles. Pougues produisait LVI sols. Sanctus Leodegarius était à part, et produisait VIII sols.

En 1285, Sado de Pougues et Isabelle, sa femme, vendaient au chapitre de la cathédrale de Nevers les dîmes de blé, vin, agneaux et veaux qu'ils possédaient à Germigny, Soulangy et Pierrefitte.

En 1286, noble Dugele, veuve de Guillaume de Marigny, et Guillaume de Marigny, son fils, vendirent au Chapitre les dîmes de blé, vin et agneaux, et des cens qu'ils avaient à Germigny et à Soulangy.

En 1325, le Chapitre loue le bois de Clamouse, sis au-dessus de la prairie du Chapitre, entre Germigny et Soulangy.

En la même année 1325, la veuve de Jean Jobelin vend à Guillaume d'Aubigny, chanoine de Nevers, un bois à Soulangy, attenant au chemin par lequel on va de Soulangy à Garchizy.

En 1330, le Chapitre achète au village de Soulangy trois maisons, divers héritages, 12 d. de cens, etc.

Nous ignorons à quelle époque la paroisse de Soulangy, comme celle de Germigny, vint à la collation du prieur d'Aubigny (1), abbaye située en Berry. Elle a dépendu ensuite du chapitre cathédral de Nevers.

Ses registres paroissiaux remontent à 1617.

Nous n'avons le nom d'aucun curé. En 1791-92, le registre des dispenses accordées par l'évêque constitutionnel G. Tollet en indique une donnée pour Soulangy (2).

L'église était située à proximité et probablement dans l'enceinte du château-fort, sur l'emplacement duquel a été élevé le château moderne

L'église était probablement sans clocher, dans les derniers temps, car la cloche était suspendue à un arbre.

Un vieux crucifix en bois grossièrement sculpté, provenant de cette église, est conservé au presbytère de Germigny.

(1) Soultrait. Statistique monumentale du département de la Nièvre. *Alman. général de la Nièvre pour 1852*, Bégat, 1851 (2e partie, p. 9.)

(2) Abbé J. Dasse. *Guillaume Tollet*, évêque constitutionnel de la Nièvre, p. 50.

Quand les pelouses du parc furent créées, on trouva, en défonçant les terres, plusieurs sépultures et tombeaux en pierre ; l'une d'elles s'est vue longtemps et jusqu'à ces dernières années dans la cour de la ferme. Le cimetière était là, comme ailleurs, à proximité de l'église. Il ne reste plus aucun vestige, ni du cimetière, ni de l'église, ni du château-fort.

La seigneurie de Soulangy conférait au Moyen âge le titre de vicomte. Elle appartint successivement à des membres des familles de Saulieu, de la Grange d'Arquian et de Prysie (1).

L'écusson de Marie de Cambray, dame de Soulangis, d'une famille berrichonne, femme d'Antoine de la Grange d'Arquian, orne la vasque d'une fontaine en pierre, de style Renaissance, au milieu du parterre du château d'Arquian (Nièvre) (2).

En 1603, la seigneurie est possédée par Jacour de la Grange, seigneur d'Arquian et de Bréviaude.

Le château actuel, propriété de Mme Ve A. Boigues, possède depuis quelques années une chapelle domestique. S'il y a lieu de penser que l'ancienne église paroissiale était primitivement la chapelle particulière d'un castel féodal, on peut faire un rapprochement entre la situation du présent et du passé, sans en conclure que de celle-ci renaîtra celle-là.

Soulangy s'est écrit Solengiacum (1277-1282), Solangy (1438), Solanges (1580) et Soullangy dès le début du XVIIe siècle (1607) (Archives de la Nièvre).

Les renseignements étymologiques donnés par M. l'abbé M. à M. Massé pour son ouvrage *Le canton de Pougues,* attribuent l'origine de Solengiacum à un fundus, dont le nom a été formé du gentilice romain Solemnius et du suffixe ajouté par les Gaulois (*acos*), Solemniacos, analogue à Solignac (Haute-Vienne), abbaye fondée vers l'an 600.

L'appellation Solanges s'expliquerait par la dévotion à sainte Solange, patronne du Berry.

Soulangy est le promontoire méridional de cette butte allongée du sud au nord, qui, à la sortie de Fourchambault, fait dévier les eaux de la Loire sur les rives du Berry, butte séparée des hauteurs presque parallèles de Garchizy et

(1) Morellet, Barat et Bussière. *Album du Nivernais,* 1838, t. I, p. 179.
(2) Soultrait. *Armorial du Nivernais,* t. II, p. 19.

Pougues par une plaine d'alluvions sableuses quaternaires, et due principalement comme elles, à des dislocations du sol aux temps géologiques (1).

Soulangy comptera toujours au nombre des plus jolis sites de ce Germigny, où aimait à se reposer le général Ducrot, et où résida quelque temps, au début du XIXe siècle, le jeune avocat général à la Cour de cassation, F. de Marchangy, l'auteur alors célèbre de la *Gaule poétique*, qui fut, en 1821, l'adversaire de Dupin aîné dans le premier procès du chansonnier Béranger.

F. de Marchangy est né à Saint-Saulge, en 1784, selon les uns, à Clamecy, selon les autres. Sa mère, dit Touchard-Lafosse (2), possédait une propriété sur le plateau de Germigny. Touchard-Lafosse attribue au site inspirateur de ce plateau les envolées poétiques de Marchangy. Antony Duvivier (3) rappelait en 1840 que le Nivernais Marchangy avait été, en 1813, le premier explorateur « des richesses historiques du Moyen âge, jusque-là négligées et enfouies sous les couches superposées des siècles ».

Satinges

Parmi les paroisses disparues du canton de Pougues, Satinges, plus que Soulangy, a gardé la physionomie et l'importance qui méritent ce nom.

Les vieilles maisons aux petites portes rondes, les bas réduits, les ruelles, les coins pittoresques, lui ont conservé son apparence d'un petit centre de campagne. L'ancienne place du village y est encore toute entourée de maisons. C'est là qu'était l'église du pays, avec son modeste cimetière et son presbytère attenants. Quand les restes du vieux sanctuaire ont été nivelés pour faire la place actuelle, on y planta des arbres qui ont grandi et, à l'emplacement du chœur et de l'autel on éleva la croix, qui en rappelle le sou-

(1) *Les Environs de Pougues.* Géologie de la Nièvre, par l'abbé J. Dasse, 1914.

(2) *La Loire historique*, t. III, p. 34.

(3) *Archives de Nevers*, Introduction, p. LXI.

venir. Cette église était orientée E.-O., et en face la porte principale était le presbytère qui subsiste sans changements, entouré de ses dépendances et de son jardinet, où le vieux figuier et plusieurs arbustes paraissent être du temps des anciens curés. Les fenêtres du presbytère, comme celles de la plupart des maisons de ce joli hameau, sont exposées à l'ouest et regardent de haut la plaine de Pougues.

Satinges est perché comme Chazelles, la Berge, les Aubues, Charly, le Chazeau, Châlon, les Coques, Usseau et Mimont, sur le cirque de collines dominant la cuvette où jaillissent les eaux minérales de Pougues.

Satinges compte près de 200 habitants. Il dépend de Parigny-les-Vaux, qui fut chef-lieu, à la fin du Moyen âge, de l'archiprêtré des Vaux de Nevers.

Bien entendu, la carte de Cassini porte le nom de Satinges en grosses lettres et exactement à son emplacement.

Chatinges est mentionné aux archives du chapitre de Nevers en 1196, en 1287 et en 1316 (1). Il porte son nom actuel au XVIIe siècle, comme on le voit par un acte de 1667.

D'après M. Georges de Soultrait (2), la paroisse daterait de l'an 881, au temps d'Albon II, 30e évêque de Nevers (866-883). C'était donc une des plus anciennes du diocèse. Certains disent même, sans en donner d'ailleurs aucune preuve, que l'existence de ce village « remonte certainement à la période gallo-romaine. »

Le registre terrier de l'évêché de Nevers, 1287, porte que la paroisse de Chatinges devait fournir 10 sols, *decem solidos*. C'est la moitié de ce que devait donner Soulangy, et le quart de ce que fournissait Parigny (40).

Au début du XIVe siècle, les habitants de Satinges avaient des droits sur la forêt de Bertrange (3).

Quelques faits et quelques noms ont été conservés de la vie paroissiale de Satinges aux XVIIe et XVIIIe siècles (4) :

3 juillet 1668, Laurant, curé.

(1) *Archives de la Nièvre.*

(2) Statistique monumentale. *Alm. général de la Nièvre pour 1852*, 2e p., p. 9.

(3) Acte à La Charité, étude Courot, d'après M. Duminy.

(4) *Bulletin paroissial de Parigny*, par M. le curé Bourdier, n°s 68 et 70, 3e année, 1911.

Quelques renseignements ont été fournis par son successeur, M. Provost, et par d'autres personnes.

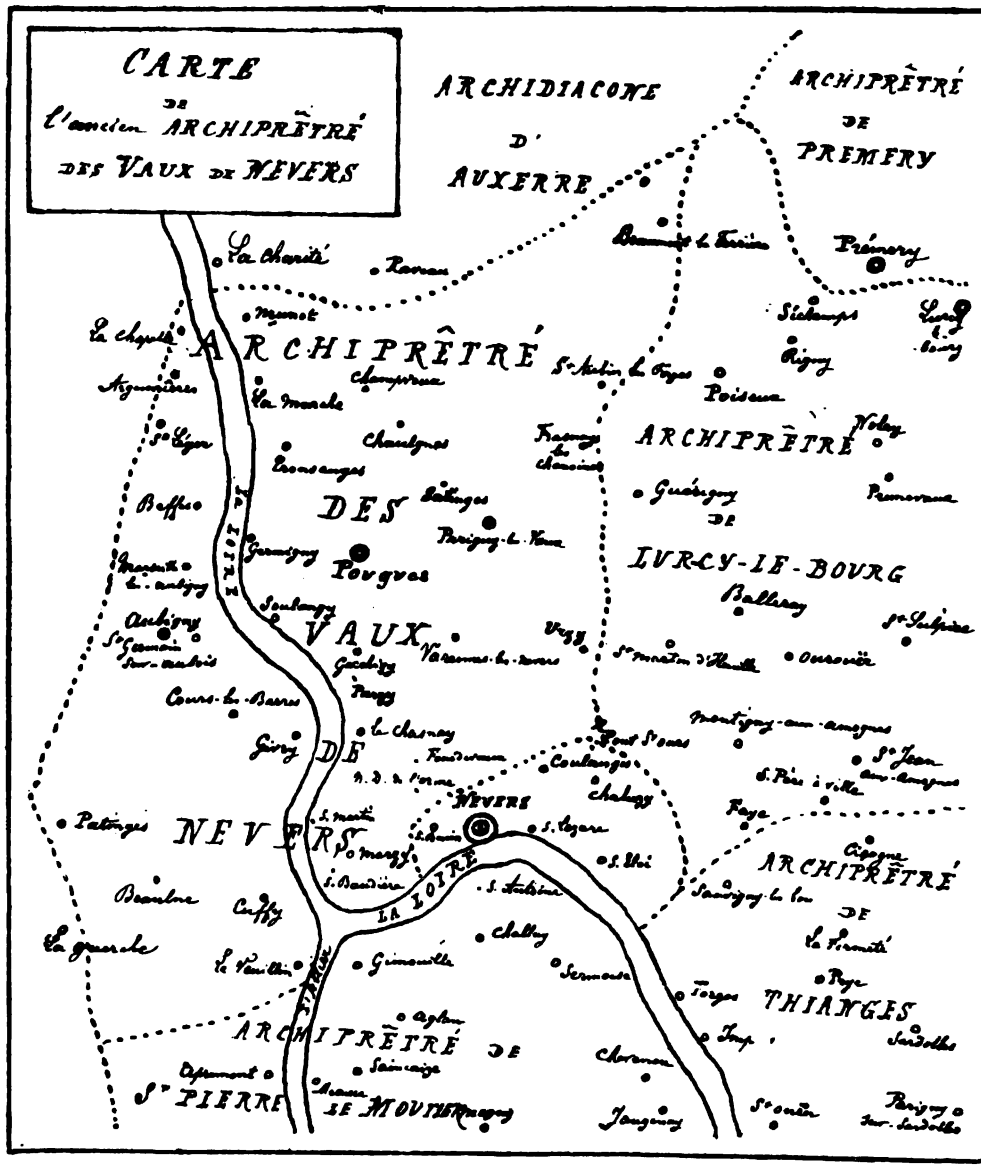

Les archiprêtrés des Vaux, de Saint-Pierre-le-Moûtier, de Lurcy-le-Bourg et de Prémery faisaient partie de l'archidiaconé de Nevers, dit grand archidiaconé.

26 avril 1699. François Bardot, curé ; il est âgé de 38 ans.

1er janvier 1737. Décédé à l'âge de soixante-quatre ans, après avoir occupé ce poste pendant au moins 26 ans ; à sa sépulture assistaient les curés de Soulangy et de Tronsanges.

14 mars 1737. Nicolas Charbonnier, curé.

20 mai 1745. Bénédiction de la cloche par Claude Lévesque, curé de Varennes, en présence de Fr. Meryreau, curé de Chaulgnes et de Paul Simien, curé de Parigny. Le parrain était noble homme messire Etienne Perain, conseiller au bailliage et pairie du Nivernais et Donziais, la marraine Jeanne Gouveault, accompagnée de sa mère, Françoise Gauthier, épouse Gouveault.

6 janvier 1755. Jean-Baptiste Coste, curé ; il était fils d'un faïencier de Nevers.

14 mars 1789. Frillette, curé de Sattinge, est sur la liste des curés du Nivernais assignés à comparaître à l'Assemblée des trois Ordres du bailliage de Nivernais et Donziais, en l'église des Récollets de Nevers, sous la présidence de Fr. Leroy de Prunevaux, grand bailli d'épée (1).

Même date et même assemblée, le sieur J.-B. Coste est convoqué à titre de chapelain (2), mais avec le double titre de curé de Sattinge et chapelain de la chapelle de St-Savin, établie et fondée en l'église de Mars-sur-Allier.

25 décembre 1791. J.-B. Coste se retire à Nevers dans sa famille.

2 janvier 1792. Robin, curé constitutionnel (?).

8 novembre 1792. Les registres paroissiaux sont retirés à Robin.

1er janvier 1793. Coste reparaît comme officier public, pour peu de temps sans doute. Les anciens du pays disaient à M. le curé Brandon (3) que M. Coste, retiré à Chevenon, y vivait dans la misère, au point qu'il demandait du pain à ses anciens paroissiens de Parigny, occupés alors aux travaux de

(1) *Convocation des Etats-Généraux*, par A. Labot, 1866, p. 273.

Comme membre du Tiers-Etat était convoqué Préau, syndic de la paroisse (*Id.* p. 261).

Satinges devait fournir au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier deux comparants de l'ordre du Tiers-Etat, comme Parigny, Varennes, Urzy, Guérigny (*Id.*, pp. 412-413).

(2) *Id.*, p. 274.

(3) Registre paroissial.

la moisson à Chevenon. Malgré ses dures épreuves, M. Coste se montra toujours digne de sa sainte vocation.

A diverses époques, Satinges dut avoir le même curé que Parigny, témoin cette note de M. l'abbé Boutillier : « Je lis dans les registres des délibérations de la Ville de Nevers que le 15 mai 1569, messire Jean Resmond, curé de Parigny-les-Vaux et de Chatinges, fut présenté à M. le Scholastique de Nevers par les échevins pour être nommé principal du collège de Nevers, fonction qu'il avait déjà remplie au grand contentement des habitants. »

Quand le culte fut supprimé, sous la Terreur, le mobilier de l'église de Satinges fut transporté à Parigny. Le clocher fut démoli au 2e mois de l'an II, le 4e jour de la 2e décade. On raconte que les ouvriers envoyés pour cette triste besogne rencontrèrent une vive opposition. Des femmes de ce petit bourg enlevèrent les échelles dressées contre le monument. Pour ce fait, plusieurs furent emmenées le lendemain à Nevers et incarcérées. L'une d'elles emportait son enfant encore à la mamelle. Grâce à une haute intervention, leur détention dura peu et, quelques jours après, elles rentrèrent fièrement dans leurs foyers.

Rigny

La troisième paroisse disparue du canton de Pougues, Rigny, est aujourd'hui un hameau important de la commune de Nolay, le Grand-Rigny, peuplé de 117 habitants, sans compter les habitants du château et de la ferme.

Le Dictionnaire géographique et administratif de la Nièvre (1), signale l'ancienne église paroissiale Saint-Maurice en ruines. Les restes se trouvent dans le hameau de Rigny.

On croirait avoir devant soi cette ancienne église en allant de Poiseux à Nolay, à l'entrée de la vallée de Rigny, où subsistent quelques restes curieux. C'est, parait-il, une chapelle dépendant d'un château de Poisson, dont il ne reste que les bâtiments d'une ferme. Le château XVIIIe siècle de

(1) Vallière, 1895.

Rigny est éloigné de plusieurs kilomètres. Poisson dont il est ici question dépend de la commune de Poiseux; ladite chapelle se trouve à la limite de Poiseux et de Nolay (1).

M. Antoine Jullien, notre regretté confrère, dont le frère, Gilbert Jullien, a été longtemps curé de Poiseux, a dit dans sa *Monographie de Poiseux* (2) que Michel Gascoing, seigneur de Poisson, restaura la chapelle du château et la fit reconsacrer le 21 octobre 1601 par Mgr Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, sous le vocable de saint Michel et saint Jean-Baptiste.

Rigny étant situé à une vingtaine de kilomètres de Pougues, et seulement à cinq de Prémery, les relations de ses habitants tendent plutôt vers ce dernier centre. Il en a toujours été ainsi. On le comprend, puisque la circulation était plus difficile autrefois qu'aujourd'hui.

Rigniacum, en 1287, ressortissait déjà de l'archiprêtré de Prémery (*Primiriacum Chassum*). Il appartint, dans la suite, à l'archiprêtré de Lurcy-le-Bourg (3). Rigny, d'après le registre terrier de l'évêché produisait 15 sols. Le dernier curé de Rigny, en 1789, était Jean-François Chevaux.

La carte de Cassini indique l'église de Rigny à l'endroit aujourd'hui marqué Rigny sur la carte d'état-major, sous le hameau du Petit-Rigny, et il marque Bilou ou le Grand-Rigny ce qui est aujourd'hui le moulin Bilour. Le château de Rigny est à l'ouest de ce point et le village du Grand-Rigny est au nord, l'un et l'autre à plus d'un kilomètre. Il y a de quoi s'embrouiller dans les trois ou quatre appellations de Rigny. C'est à tort, nous semble-t-il, qu'on désignerait l'emplacement de l'église de Rigny à la ferme de Rigny. M. de Soultrait la place à côté d'une maison de campagne, en dehors du Petit-Rigny, loin du Grand-Rigny et nullement à la ferme de Rigny, ni au château de Rigny ; voilà qui est plus conforme à la carte de Cassini qu'à la réalité, car ce qu'on appelle aujourd'hui le Grand-Rigny a été groupé autour de l'ancienne église paroissiale, dont voici la description faite par M. de

(1) Il y a un autre *Poisson* entre Parigny et Pougues. V. la carte du canton de Pougues.

(2) *B. S. N.*, t. XXIII, 1910, p 482.

(3) V. Carte de l'Archiprêtré des Vaux de Nevers.

Soultrait en 1875 (1), alors que les restes étaient encore importants : « Eglise en ruines, des premières années du XIIe siècle, remaniée au XVIe ; plan rectangulaire, avec saillie du clocher au sud, terminé par une abside à pans en cul de four ; voûte en berceau au chœur ; il ne reste que des pans de murs de la nef ; sous le clocher, chapelle avec croisées d'ogives prismatiques à retombées sculptées d'écussons palés de six pièees, fenêtres gothiques tréflées. Porte carrée ouverte sous un tympan tréflé que décore une croix pattée d'une forme élégante. Clocher carré terminé par un toit à double égout, percé de deux baies tréflées et de deux autres carrées, XVIe siècle. »

Prunevaux

Prunevaux, autre lieu de la commune de Nolay, a été paroisse autrefois.

Ce hameau est situé sur la colline la plus élevée du canton de Pougues ; il a 150 habitants. Le *Dictionnaire géographique et administratif de la Nièvre* (2) y signale les restes d'une chapelle gothiqne, ayant appartenu aux Augustins et ceux d'une chapelle XIIIe siècle, ancienne église paroissiale. Je ne saurais dire s'il y en a deux ou une seule On remarque à gauche de la route qui va de Nolay à Ourouër, au milieu des bâtiments de la ferme de Prunevaux des fenêtres de style ogival qui m'ont paru être les restes d'une petite église ou chapelle. « On y voit encore des vestiges de décoration paraissant remonter au XIIIe siècle. Malheureusement, cette chapelle qui, depuis de longues années, sert d'étable, se détériore chaque jour davantage, et l'on peut prévoir déjà le temps prochain où il n'en subsistera plus rien (3) ».

M. G. de Soultrait (4) était plus précis dans son Répertoire archéologique. « L'ancienne église paroissiale, dit-il, a été

(1) *Répertoire archéologique*, p. 175.
(2) P. 175.
(3) *Le canton de Pougues*, p. 271.
(4) *Répertoire archéologique*, p. 175.

détruite, sauf une chapelle, voûtée sur croisée d'ogives rondes, à clef de feuillages du XIIIe siècle, convertie en étable. » Et il ajoute, ce qui semble bien indiquer l'existence des deux restes distincts de chapelles : « La chapelle des Augustins de Prunevaux, carrée et non voûtée, offre quelques caractères de la dernière période gothique, mais elle a été entièrement remaniée; on y remarque des consoles, portant des versets du *Credo*, sur lesquelles devaient se trouver les statues des apôtres et l'épitaphe, en lettres capitales romaines, de Marie-Charlotte Foullé de Prunevaux, morte, dernière de sa famille, en 1754. »

C'est le seigneur Etienne Foullé qui avait appelé, en 1665, les Augustins à Prunevaux. Cet ordre mendiant des Ermites de Saint-Augustin réformés était (1) de la Congrégation berrichonne des Guillemites, suivant les règles données par saint Guillaume, archevêque de Bourges. Le Nivernais en possédait trois maisons : l'une à Cosne, fondée en 1616 par une dame Léveillé, pour l'instruction de la jeunesse ; l'autre à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour le collège de cette ville ; la dernière à Prunevaux.

Nous trouvons quelques renseignements sur les familles de Prunevaux dans les titres de Nevers, anciennement inventoriés par l'abbé de Marolles (2).

En 1293, Johannetus de Prunevallis, domicellus, et Jaqueta, filia defuncti Galteri au Bergoyn vendent à Margueronne des Bordes divers biens situés dans les paroisses de Saint-Martin-d'Heuille et d'Urzy.

En 1322, hommage est rendu aux comtes de Nevers pour la seigneurie de Prunevaux, relevant de la châtellenie de Montenoison, par Guillaume de Mirebeau, écuyer, fils de feu Seguin de Mirebeau.

En 1323, par Jacquette de Prunevaux, damoiselle.

En 1327, par Marguerite, veuve de Huguenin de Coudars, fille de feu Guillaume, dit Bonnemesse, seigneur de Prunevaux.

(1) Mgr Crosnier. *Congr. relig.*, 1877, t. I, p. 254.

(2) *Inventaire des titres de Nevers*, de l'abbé de Marolles, par M. le comte de Soultrait, pp. 128-138 et 782.

En 1329, Simon de Prunevaux, clerc, rend hommage pour une maison audit lieu.

En 1320, Hugues, fils de feu Geoffroy Prévost de Cigougnes, gendre de feu Jeannet de Prunevaux, damoiseau.

1322-1387, Jean de Posy (Poiseux) au nom d'Agnès de Prunevaux, sa femme, et des enfants de ladite Agnès et de feu Perrin de Prunevaux, damoiseau.

1322-1387, Agnès, veuve de Seguin de Mirebeau, rend hommage pour les justices de Prunevaux et de Macouges.

1322-1387, Jeanne, fille de feu Jeannet de Prunevaux, pour des héritages à Prunevaux.

1349, Erard Quarré, damoiseau, pour des héritages et une partie de la justice de Prunevaux.

1350, Guillaume, fils de feu Jean d'Azy, damoiseau, pour des héritages à Prunevaux.

1367, Le même, comme héritier de Thévenin Anteaume et de Aalips, sa femme, à cause de sa mère Jeanne, qui était leur fille, pour des héritages à Prunevaux.

1389, Guillemin d'Azy, damoiseau, pour une partie de la justice de Prunevaux.

1456, Antoine de Paranges, écuyer, pour des biens à Prunevaux.

1574-1602, Honorable et sage maître Gui Foulé, licenciés-lois, avocat au bailliage de Nivernois, rend hommage au duc de Nevers, à cause de la châtellenie de Montenoison, pour lui et comme procureur de messire Pierre Foulé, seigneur de Mars, conseiller et aumônier de la reine-mère, abbé de Saint-Jean-des-Prés-lez-Josselin, et de Léonard Foulé, prévôt royal de Bestiey et de Verberie, avocat au Parlement, pour le fief de Prunevaux.

A la famille Foullé succèda la famille Leroy comme propriétaire de cette terre. Un Leroy de Prunevaux était en 1789 grand bailli d'épée de Nivernais et Donziais. Son rôle fut important. Il recevait directement les instructions du garde des Sceaux. C'est lui qui présida les assemblées préparatoires aux Etats Généraux, notamment celles qui réunirent, le 14 mars 1789, les trois ordres du Baillage, en l'église des Récollets, de Nevers.

Les noms des derniers curés de Satinges et de Rigny relevés ci-dessus ont été pris dans le procès-verbal de cette

assemblée. Parmi les Communautés séculières et régulières représentées à cette assemblée, étaient les Révérends Pères Augustins de Prunevaux (1).

La Révolution allait bientôt les disperser et fermer à jamais leur chapelle comme les églises dont nous avons parlé.

En 1287, Prunevaux faisait partie de l'archiprêtré de Lurcy (*Luperciacum*) et produisait à l'évêché de Nevers un revenu de 10 sols, comme Lurcy lui-même, comme Saint-Saulge, comme Saint-Révérien. Ourouër, paroisse voisine, en produisait 20.

M. G de Soultrait (2) et Mgr Crosnier (3) disent que la paroisse de Prunevaux fut réunie à celle de Nolay vers 1478, et qu'un couvent de Capucins fut fondé à Prunevaux au XVIIe siècle par la famille Foullé. Les Capucins n'y restèrent pas longtemps, puisque leur résidence prit fin en 1665, selon Parmentier et l'abbé de Forestier (4), en 1667, selon les auteurs de l'*Album du Nivernais*.

Les armes des Foullé sont peintes sur une litre des premières années du XVIIIe siècle, à l'extérieur de l'église paroissiale de Nolay (5). Les Foullé, marquis de Prunevaux et de Martangy, étaient seigneurs de Marzy, de Montgazon, de Sancy, du Coudray et de Nolay. Tous ces fiefs, sauf celui de Marzy, relevaient de la châtellenie de Montenoison.

D'anciennes paroisses disparaissent, des nouvelles sont créées, suivant le besoin des temps. Il y a des églises en ruines, il en est d'autres, dans le canton de Pougues même, qui subsistent, en partie du moins, depuis les onzième et douzième siècles ; d'autres se sont construites ou s'élèveront pour la gloire de Dieu et le culte du Christ. L'œuvre destructive qui atteint nos églises ne saurait produire le néant. Moins d'un siècle et demi après les fureurs de la Révolution, la vie catholique, dont la renaissance les a suivies de si près, s'épanouit comme auparavant. C'était avant nous, dit le

(1) Labot. *Convocation des Etats-Généraux et législation électorale de 1789*, 1866, pp. 265 et suiv.

(2 *Dictionnaire topographique*, 1875, p. 153.

(3) *Congrég relig.*, t. I, p. 510.

(4) Forestier, chanoine de Nevers. Notes manuscrites.

(5) *Armorial du Nivernais*, t. I, p. 279.

peuple, ce sera encore après nous. En effet, la foi religieuse est impérissable, le culte doit donc subsister. Les riches carrières de la région recèlent encore de belles pierres ; elles serviront aux restaurations, à l'entretien, à l'embellissement des édifices du passé et du présent, ou, quand il le faudra, aux reconstructions futures.

Abbé Joseph DASSE

Curé-Doyen de Pougues.

LES

USINES DU NIVERNAIS

Utilisées par l'Etat pendant les Guerres

Par René de LESPINASSE

L'industrie du fer, toujours florissante en Nivernais (1), se réveilla sur plusieurs points de la province dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Quantité de seigneurs terriens devinrent maîtres de forges, les Morogues, Neuchèze, de Lange, puis des industriels parisiens, Le Vau, Grandmaison, Grandguillaume, donnèrent une impulsion considérable à la métallurgie nivernaise.

Quand Colbert, secrétaire de Mazarin, en 1659, visita les forges de ce pays il revint émerveillé des ressources à mettre en œuvre, charbons de bois, charbons de terre, minerais de fer, cours d'eau pour la force hydraulique, mais après étude il resta très perplexe sur les difficultés d'installation pratique et avantageuse pour les transports et le personnel.

En 1680, Louis XIV avait attiré l'attention de ses ministres sur les produits du Nivernais relatifs à l'armement de la marine et à la fabrication des munitions de guerre.

Déjà on chiffrait les dépenses militaires par millions. Rien que pour la marine, une moyenne de 15 millions par an; une fois on va jusqu'à 28 millions.

D'après les dépêches, on remarque une recrudescence ou un ralentissement dans l'activité des forges du Nivernais, selon les chiffres du budget, et suivant l'importance des campagnes des armées royales.

(1) Sur beaucoup de terrains, principalement dans les bois, en Nivernais et en Auxerrois, il existe d'énormes amas de scories où le fer a été très imparfaitement extrait par les procédés défectueux d'autrefois. Il paraît même que, dans ces derniers temps, ces laitiers ont été trouvés assez riches pour mériter d'être transportés en Allemagne.

En même temps on constata un essor prodigieux, un ensemble de recherches de perfectionnements et de procédés parmi les employés de l'Etat et les ingénieurs de l'industrie privée; procédés nouveaux, améliorations d'outillages, prix de revient, moyens de transports, tout devenait l'objet d'études sérieuses et suivies.

Avec la différence immense des temps et des progrès de la civilisation, on trouve au XVIIe siècle la même activité qu'aujourd'hui.

Les agents royaux avaient reçu la mission de visiter les forges de la province et de retenir pour le service de la marine celles qui convenaient le mieux à la fabrication.

Il y avait de toutes parts des projets, des rapports, des traités avec les maîtres et propriétaires des forges et des hauts-fourneaux.

Une association de forgerons fondée en 1680, sous le nom de « Compagnie du Nivernois », mal administrée, ne donna que des résultats insignifiants. Le sieur Daliés, l'un des propriétaires des forges de Cosne, a du en être le directeur. Le transport des munitions jusqu'à Brest était la cause de grands retards; le service militaire se plaignait aussi de la mauvaise qualité des munitions et refusait d'en donner décharge. La compagnie a du cesser ses travaux après l'année 1684.

Sur le rapport de M. Arnoul, inspecteur de marine, on employa pour la fabrication de 150 grosses ancres, les forges du Moulin-Neuf et d'Imphy, appartenant aux sieurs de la Prévostière et de Chartre, celles de Crécy et Cacherat (1), du Pont-Saint-Ours et du Gué-d'Heuillon.

Le travail y était exécuté par les ouvriers ordinaires de chaque forge, sous la surveillance d'un contremaître fourni par les ateliers royaux de Rochefort. On doublait le nombre d'ouvriers de façon à faire le travail jour et nuit.

M. de Mauclerc aidé de plusieurs surveillants se transportant fréquemment de Brest et Rochefort en Nivernais, s'occupait activement des travaux d'ancres.

En 1691 le roi autorisait l'ouverture d'une mine de charbon

(1) Près Decize, Tresnay (*Bull.*, t. XVI, p. 232). Tous les détails cités ici sont empruntés à l'article : Forges et Charbons du Nivernois pendant les guerres de Louis XIV, d'après les Archives du Ministère de la Marine. *B. S. N.*, t. XVI, p. 275 et suiv.

en Nivernais et faisait faire l'essai à Nantes, au Havre et autres ateliers de l'Etat.

On cite encore la forge du Fournay, appartenant à M. du Rochy, près La Guerche. Il est question de rétablir les forges de Cosne pour l'assemblage des ancres, mais les frais d'installation seraient trop élevés. On se décide pour la forge d'Arlot (à Saint-Eloy), appartenant au duc de Nivernais. Une fabrique d'ancres fut tentée en Périgord et en Espagne, mais sans succès.

La fabrique de fer-blanc à Beaumont-la-Ferrière devait fournir 25 à 30 barils par mois (1). Brest en réclamait le double.

Du Nivernais à Nantes le transport des marchandises se faisait par la Loire. Le ministre s'inquiétait du temps qu'il fallait. Ce n'était pas seulement la durée mais l'incertitude de la navigation sur le fleuve qui entravait ce transport.

Les inspecteurs plaçaient des commis dans chaque forge pour examiner la marche des travaux, régler les prix, la part des ouvriers de l'Etat ou des particuliers, les contestations et les procès avec les voisins des forges.

Un industriel nivernais, nommé Jonquet, fut chargé à cette même époque de fabriquer des boulets et des grenades. Le Nivernais ne servait donc pas seulement à la Marine, mais aussi aux munitions employées par l'armée.

La fabrication se poursuivait de deux manières, en régie dans les forges louées par le roi et à l'entreprise dans les établissements laissés aux particuliers. Les ancres étaient payées 4 sols la livre; l'assemblage des ancres valait 20 livres le quintal; la fabrication dans certaines forges, 3 sols la livre au lieu de 4.

Dans les correspondances ministérielles, les questions de prix de fabrication, de transports, de bonne ou mauvaise qualité, sont traitées avec grand soin et dévouement aux intérêts du Trésor, afin d'éviter le plus possible les abus de dépense, le gaspillage, l'irrégularité des livraisons. Les fonctionnaires du grand Roi se montrent toujours scrupuleux sur ces divers points.

L'emploi du charbon nivernais préoccupe sérieusement les

(1) *Bull.*, t. XIV, p. 261 et suiv. G. Gauthier. Monographie de Beaumont-la-Ferrière.

inspecteurs de l'Etat. Il est trouvé meilleur que celui d'Angleterre. Il y a aussi un point de vue patriotique qui fait préférer une matière tirée du sol du royaume à celles de nos ennemis. Les expériences et les procédés d'emploi étaient multipliés partout.

On renouvelait les recommandations sur la fabrique des munitions; on employait alors des boulets ronds et des balles à deux têtes; le fer en était trouvé trop cassant.

Le traité pour les ancres, conclu avec le sieur Grandguillaume, considéré comme trop onéreux pour le Trésor, les agents royaux cherchaient à le rompre, préférant faire travailler en régie dans les forges louées à cet effet.

Les correspondances témoignent de la même activité de la part de M. de Mauclerc, commissaire de la Marine, qui est remplacé par M. Talon.

Un envoi d'ancres, boulets et fer-blanc est chargé pour Nantes, les produits semblent être de bien meilleure qualité que jusqu'à présent.

Les agents de l'Etat montraient par ces résultats que leur surveillance était efficace. La manière dont les deux commissaires se transmirent leur gestion d'affaires et leurs comptes en fournissait une preuve encore plus convaincante.

Un autre commissaire, M. de Chateaurenard, eut à vérifier les charbons de terre reconnus de qualité inférieure. Le vrai et meilleur charbon était celui de La Machine, près Decize. Après plusieurs enquêtes on s'assura qu'il n'y avait pas d'autres mines en Nivernais et le sieur Landry, directeur de La Machine, fut prié de soigner ses expéditions de charbon. Celui qui venait des mines d'Anjou fut refusé comme tout à fait impropre. Au ministère l'affaire du charbon fit du tapage et l'on resta convaincu qu'il y avait eu tromperie à Nantes.

Les transports par la Loire rencontraient nombre de difficultés, manque d'eau en été, glaces en hiver, oppositions des autorités locales. A Pouilly plusieurs bateaux chargés d'ancres et de munitions restaient en panne faute d'eau. Les bateliers d'Orléans étaient réquisitionnés pour aider. Tout se faisait avec conscience, rapidité, énergie et zèle digne d'éloges. Le commissaire de Marine Arnoul inspectait tout le Nivernais. Il passait ensuite en Forez à la manufacture

d'armes de Saint-Etienne, puis en Languedoc pour les vivres et fournitures, dans les Pyrénées pour les bois, les goudrons, les résines, les cordages; à Tulle et en Angoumois pour des armes et des canons, enfin à Rochefort pour l'exécution des armements. On n'en ferait pas plus aujourd'hui.

Le service de la Marine exigeait une fourniture annuelle de 300 ancres. Pour y parvenir on pressait de toutes manières le travail en Nivernais. Les correspondances ministérielles arrivaient fréquemment demandant des états de fournitures et des prévisions de travaux à exécuter.

Le ministre se plaignait constamment de l'exagération des prix du fer noir et de la mauvaise qualité des ancres et des munitions. Ces fabrications commandées en toute hâte par l'Etat et exécutées avec trop de précipitation devaient toujours être défectueuses.

Voici le traité fait avec la forge d'Imphy :

Elle est affermée au Roy par M. le marquis d'Arquian la somme de 1.230 livres, compris un bois de coupe annuelle de 30 arpents, un pré et le cours d'eau. Le roy y a fait une installation de 1.200 livres. Le charbon coûte rendu conduit 140 livres les 40 poinçons. Le maître ancrier reçoit 100 livres par mois. Il y a 18 à 20 ouvriers.

La dépense de la forge d'Imphy est ainsi réglée pour trois mois ;

Cours d'eau 107 livres 10 sols, dédommagement d'établissement 30 livres, cinq fournitures de charbon 735 livres, au sieur Levassort 108 livres, à Berne ancrier 300 livres, journées d'ouvriers forgerons 1.638 livres; charpentiers, maçons, etc. 80 livres, menues dépenses 65 livres 10 sols, soufflets 10 livres. Total 3.074 livres.

On a assemblé en trois mois 80 milliers de fer à 38 l. 8 s. le millier. Ce n'est pas 9 deniers 1/2 la livre.

Il y avait économie sensible sur 12 deniers demandés par le commerce.

En octobre 1692, un maître ancrier, Jean Gomain fut envoyé vérifier les travaux de chaque forge et fit un très curieux rapport sur ce qu'il vit en fait de travaux à Peray, Tabourneaux, forges employant du fer du Berry. Crocherat, près Saint-Parize-en-Viry, Le Gué-d'Heuillon, Uxeloup à Mme de Rosemont, Vallotte, Pont-Saint-Ours, L'Epau, L'Emi-

nence et le Croté qui envoient leurs ancres à Cosne et à Imphy pour l'assemblage. L'ouvrier exposait son opinion sur les bons ou mauvais procédés de ces forges (1).

Des lettres ministérielles parlent de vieux chênes de la forêt de Perret, près Fleury, à exploiter pour la Marine et de « canons de Nivernois », dont le calibre est altéré, qu'il s'agit de mettre à la mesure des nouveaux. En décembre 1692, les grands armements maritimes sont très avancés. Les dispositions sont prises pour un nouveau plan d'ouvrage d'après les mémoires de M. l'Intendant Arnoult.

A ce sujet, voici la liste des forges qu'il est possible d'employer au service de l'Etat :

Le Moulin-Neuf, à M. de la Prévostière. Crécy, à M. de Crécy. Tabournot, à M. Pinet. Le Pesray, à Mme du Bessay. Uxeloup, à Mme de Rosemont. La Grande-Valotte, à M. de Vallotte. L'Eminence, à M. le duc de Nevers. Le Pont-Saint-Ours, à M. de Mantelet. L'Espeau, à M. des Pivotins. Le Fournay, à M. du Rochy. Saint-Martin-d'Heuille, à M. de Changy. Cacherat, au prieur Copin.

A plusieurs reprises ordre est donné de diminuer le travail des forges sans l'abandonner. La dépense à faire en Nivernois ne doit pas dépasser 7 mille livres par mois. La demande du fer-blanc est toujours très active en Nivernais, où les usines de Beaumont-la-Ferrière le fabriquent en quantité. Le ministre répond à une plainte sur la qualité : « Savez-vous que le royaume en manquerait sans cette manufacture; il est du service du roy de la maintenir; au lieu de la descrier il faut la perfectionner (2) ».

En 1693, bien que le travail se ralentisse de plus en plus dans toutes les forges et qu'on ajoute la forge de Charbonnières, près Imphy, les expéditions d'ancres, de charbon de Decize, d'étamines et de fer-blanc se continuent activement.

En 1694, les lettres témoignent de la décision irrévocable de supprimer les travaux, non pour les reprendre ailleurs dans des conditions plus avantageuses, comme en Franche-Comté, le Nivernois devant rester longtemps encore une contrée renommée pour ses forges, mais en raison de l'heureuse

(1) *Bull.*, t. XVI, p. 321.
(2) *Ibid.*, p. 336.

cessation des guerres lointaines sur mer et de la pénurie du Trésor royal (1).

Néanmoins les études techniques portent toujours sur le Nivernais, les avantages du pays, les rivières, grandes et petites, les canaux pour faciliter les transports des bois et futaies, des fers, des charbons; plusieurs mémoires les mentionnent. Les usines sont toujours nombreuses :

Arlot, à M. le duc de Nevers. Bizy, à M. de Bizy. Cerdolle, à Mme l'abbesse de Nevers. Charbonnière, à M. Carpentier. Chantemerle, en décret. Cigogne, M. de Cigogne. Cosne, à Grégoire. Cramain, à Semelier. Druy, à M. de Druy. Guérigny, à M. de Lange. Guichy, à M. du Sauvage. La Blouze, les Pivotins, Moulin-Billour, à M. de Martangy. Prémery, à M. l'évêque de Nevers. Ravau, M. l'arch. de Rouen. Sauvage, à M. d'Epoisses. Vallotte, à M. de Vallotte.

Et en Berry : Feulardes, à M. l'abbé de Fontmorigny ; Grossouvre, M. d'Aurois ; La Guerche, Le Chautay, Précy.

D'autres mémoires mentionnent les ancres fabriquées à Cosne ou à Guérigny et les difficultés encourues par les directeurs de ces forges.

Au commencement du XVIIIe siècle, l'intervention de l'Etat disparut presque complètement et le travail des grandes usines s'adressa au commerce. Dirigées par des maîtres de forges aussi audacieux qu'entreprenants, ne se rebutant devant rien, ni dépenses d'installation, ni difficultés de transports, ni concurrence commerciale, elles aboutirent à un développement d'affaires inouï. Les aventures financières et administratives de M. de La Chaussade à Guérigny résument toutes celles des autres (2).

Le désordre régnait dans le gouvernement, les ministres se succédaient sans motifs sérieux, les idées nouvelles se portaient sur les conceptions politiques et sociales. Le pouvoir s'inquiétait de supprimer les Corporations ouvrières, sous prétexte d'abus, plutôt que d'encourager le travail national. Turgot, de triste mémoire en ce qui touche les métiers et le travail, donna le coup de grâce à la métallurgie, aux fers, aux bois et autres industries de province en frappant sans

(1) *Ibid.*, p. 343.
(2) Notice de M. Corbier. *Bull. Soc. Niv.*, VI, 350 à 460.

mesure les corporations. Les forges du Nivernais et surtout les propriétaires et directeurs de ces établissements, si méritants, si vaillants dans leurs entreprises, furent les premières victimes de ce ministre.

La belle carrière industrielle de M. de La Chaussade se termina honorablement et glorieusement par la vente à l'Etat, en 1781, de ses établissemants qui furent désormais confiés au service spécial de la Marine nationale.

Les forges et fourneaux installés près de La Guerche, Grossouvre, Trézy, Le Chautay, Le Gravier, sur la rive gauche de la Loire eurent, comme ceux de la Nièvre, une existence assez ancienne et mouvementée. Ils travaillèrent assez activement dès le XVIIe. Le fourneau de Marton présente même un bail du 16 octobre 1580 au nom de René de Rochefort (1). Patinges, Torteron, Feulardes figurent encore dans la nomenclature des fourneaux de la contrée. Tous portaient leurs produits à la Loire où ils étaient embarqués à l'endroit dit Poids de fer. Rien n'indique qu'ils aient travaillé à une époque quelconque pour le compte de l'Etat. Comme tous ceux de la Nièvre, ils ont entièrement disparu depuis la création des grandes usines.

Les guerres de la Révolution firent renaître quelques travaux d'armement.

Le 23 avril 1793, les administrateurs du département de la Nièvre requis de faire conduire sans délai à Guérigny toutes les grilles provenant des églises supprimées et des maisons nationales donnent un relent d'activité aux ateliers de métallurgie.

On ajoute : Comme il est d'un intérêt majeur que tous les citoyens patriotes soient armés chacun d'une pique (2) pour remplacer les fusils remis aux défenseurs de la patrie, on emploiera à cet effet les grilles du ci-devant château du

(1) Notice sur les fourneaux de La Guerche. Roubet. *B. S. N.*, XII, 364 et s.

(2) La pique était l'ancienne arme de main à l'usage de l'infanterie. Appliquée sous Louis XI, elle fut supprimée sous Louis XIV et remplacée par la baïonnette au bout du fusil (Avril. I. 246). En 1792, la difficulté de se procurer des fusils fit reprendre la fabrication des piques. Dans la Nièvre, on chercha le dessin des piques du maréchal de Saxe et on en fit 9 modèles à distribuer dans les 9 districts du département, à l'effet de fabriquer autant de piques que les districts le jugeront nécessaire pour l'armement des citoyens. (Avril. Délibérations du Conseil général de la Nièvre, note insérée au 13 août 1792, t. I, p. 246).

citoyen Mancini et celles de la cour de l'hôtel Rémigny, vestiges de la féodalité (1).

Sur réquisition de Fouché, le conseil du département, le 23 septembre 1793, arrête que la fabrique de Pont-Saint-Ours, dont les travaux sont suspendus, sera remise en activité, qu'il y sera établi des martinets pour forger sur le champ des lames de fer, propres aux canons de fusils; que cette manufacture étant dénuée de tous objets nécessaires pour cette fabrication, il est instant de l'approvisionner de charbon de bois et de tout ce qui sera utile pour accélérer un travail aussi urgent. . (2).

En même temps, on choisissait un local propre à établir une fonderie de canons, d'abord aux Minimes, avec état détaillé de frais de fabrication et prix des matières. Il devait être acheté à la fonderie de Montcenis (Creusot) trente canons de différents calibres destinés au département. Martin, armurier à Nevers, fut chargé de se procurer à la manufacture de Saint-Etienne six mille fusils, calibre de guerre, avec baïonnette, pour les gardes nationales du département. Canons, boulets et affuts coûtèrent 15.000 livres.

Plusieurs décisions furent prises en 1793 au sujet de la fonderie de canons qui devait être transportée d'Auxonne à Nevers, position avantageuse au confluent d'une rivière fabricante et d'une rivière exploitante (3). D'autres manufactures militaires devaient être installées à La Charité et à Moulins.

Les premiers essais de fonderie eurent lieu dans la maison des ci-devant Capucins, et autant pour y centraliser la fabrication des armes que pour conserver les autres usines à leur spécialité, le four à réverbère, martinets, forerie, etc., furent réunis dans ce même établissement.

A Guérigny, on allait fabriquer des piques et à la manufacture du Pont-Saint-Ours des canons de fusils.

Le travail d'armes ainsi proposé en Nivernais par les autorités sur une vaste échelle, subit, comme les entreprises de la Révolution, les conséquences du manque d'argent, de

(1) *Ibid.*, t. I, p. 70.

(2) *Ibid.*, I, p. 74. Tous les fusils de calibre étaient réquisitionnés chez les particuliers.

(3) *Ibid.*, I, p. 251.

personnel et d'installation, qui rendaient illusoires la plupart des décisions (1).

Pendant les guerres de la République et de l'Empire, le travail a du chômer dans les petites forges, naguère encore occupées. L'initiative privée n'avait plus aucun essor, sans main-d'œuvre, sans ressources financières, sans allocations du gouvernement. Les armées possédaient peu de canons, peu de munitions, presque pas d'artillerie. L'infanterie et la cavalerie qui firent tant de merveilles, se battaient au fusil, au sabre, au pistolet, à la bayonnette.

Le 19 avril 1801, le Conseil général de la Nièvre attire l'attention du Gouvernement sur les deux grandes forges de Cosne et Guérigny, leur position centrale en France qui les met à l'abri des incursions des armées ennemies, la facilité des transports sur toutes les côtes par la ligne fluviale de la Loire.

En 1801, l'*Annuaire* de Gillet publia un état des forges et hauts-fourneaux.

Sur la rive gauche de la Loire et sur l'Acolin : les grosses forges de Crécy et Chassenay, les petites forges d'Envaux et Forgeneuve.

Sur l'Abron : les petites forges de Saint-Loup et Ragon.

Sur la Colâtre : Perrey, Neuilly, Pinay, Azy-le-Vif, Tabourneau, Parence, Uxeloup.

A la rive droite de la Loire, sur la rivière de Cressonne : les forges de Lecomte et La Loge.

Sur l'Aron : Vandenesse, Briffaut, port de Champvert, Fond Judas, Riau Gaillard, Basse meule, fourneau de Druy.

(1) Dans les guerres importantes la Nation, par esprit patriotique, s'empressait souvent d'offrir au Roi des secours bénévoles qui s'ajoutaient aux énormes chiffres des impôts. Sous Louis XIV, les grands métiers de Paris firent à plusieurs reprises des cadeaux de navires destinés à augmenter la marine royale. Le même exemple se retrouve en Nivernais. Le 12 messidor an XI (12 juillet 1803), le conseil général décida d'offrir au Gouvernement trois chaloupes canonnières de 1re classe, montées de leurs canons. Elles seront construites dans le département, sous la direction des charpentiers de la marine. Les canons seront fondus dans la fonderie de Nevers.

Le paiement sera fait à l'aide d'une addition de 5 c. par franc au principal des contributions foncière, personnelle-mobilière et somptuaire, portes et fenêtres et patentes. Les dépenses de construction et armement de ces chaloupes seront mandatées par le citoyen Petit, conseiller général, trésorier à cet effet (Avril, t. II, p. 124).

Sur l'Ixeure : Fourneau d'Azy. La Guesne, Les Gamats, Vallotte, Limon, Cigogne, Pont d'Isy, Francon, La Ferté, Prye, Imphy.

Ruisseau de Faye ou d'Harlot : Dracy, Charbonnière, Le Chollet, Harlot.

Sur la Nièvre et affluents : Le Marais, Vilaine, Prémery, La Mocquerie, Sichamps, Moulin Bilour, L'Abîme, La Place, Poissons, La Belouze, Chaillant, Poiseux, Marcy, Poëlonnerie, Villemenant, Guérigny, La Ferauderie, Barbelaine, Chaume, Le Mée, Dompierre, Grenant. La Carrière, Beaumont, Sauvages, Bourneuf, Vingeux, Chamilly, Forgebas, La Douée, Virieux, Baverolle. Bizy, Les Dinons, Demeurs, Le Greux, Chantemerle, Sauvage, Quatre Pavillons, Gué-d'Heuillon, Montigny, Pont-Saint-Ours, Forgeneuve.

Sur la rivière de Mèves : La Vache, Raveau, Mouchy, Traine, Saint-Vincent, Candie, Belair, Les Limousins, La Vernière, Cramain, Guichy, Jean Lard, Les Hotes, Petite Ronce, Grande Ronce, Marteauneuf, Le Mateur, Les Pivotins,

Sur le Nohain : Bourguignon, Chevenet, L'Epau, L'Eminence, Bailly, Champdoux, Chailloy, Vergers, Cosne, fenderie et coutellerie.

Sur le Beuvron : Turigny, Corbelin, La Capelle, Lemez.

La plupart de ces usines étaient inscrites comme petites forges ; il y en avait plusieurs notées comme abandonnées, d'une production d'ailleurs très irrégulière, selon les temps et les commandes.

Elles pouvaient fournir dans une année :

763.625	myriagrammes	(dix mille gr.)	de fonte.
260.895	—	. . . . .	de gros fer.
424.900	—	. . . . .	de petit fer,

non compris les forges de Guérigny, des coutelleries et fabriques d'instruments spéciaux (1).

D'après les rivières, on peut se rendre compte que ces établissements étaient répartis sur toute la surface de la région, utilisant pour la force motrice les plus petits cours d'eau.

(1) Gillet. *Almanach de 1801*, an IX, tableau sans aucune note, p. 60 à 73.

Le 21 mai 1802, il est constaté que la fabrication des fers a sensiblement diminué par suite de la vente aux particuliers des fourneaux appartenant au clergé. Tel le fourneau de Raveau. Ceux qui avaient six feux n'en ont plus qu'un. Les trois grandes usines de l'Etat, Cosne, Guérigny et la fonderie de canons de Nevers restent dans l'abandon et leurs ateliers sont déserts (1).

Les préfets de la Nièvre ne restaient pas inactifs.

M. de Plancy, le 3 février 1809, adressait une circulaire aux maires du département sur les usines et manufactures de leur commune.

On y demandait :

Le nom de l'usine, du propriétaire, sur quel cours d'eau elle était placée,

Combien le fourneau fabriquait de milliers de fonte en une année ? Combien une grosse ou petite forge faisait de fer ? Une aciérie, combien d'acier ? Une fonderie de canons, combien y fabrique-t-on de canons, de caronnades.

On faisait les mêmes questions pour les verreries, poteries, tuileries, sur la fourniture de charbon de bois et charbon de terre, sur les matières premières, sur les ouvriers employés, sur les chevaux, sur les objets fabriqués restant dans le département ou exportés (2).

La même année, le 21 décembre 1809, M. de Plancy revenait sur le même sujet dans une deuxième circulaire.

L'exploitation des mines et l'établissement des usines, dit-il, ont toujours été considérés par l'Etat comme très importants. Dans maintes circonstances les formalités nécessaires ont été négligées et il en est résulté de très graves inconvénients.

Tous les métaux, combustibles fossiles, bitumes, mines de sel, sources salées, terres ou pyrites susceptibles d'être traités pour en séparer les substances salines ou le soufre et

(1) Avril, *Délibérations*, t. II, p. 396.

(2) *Actes de la Préfecture*, Nevers. Lefebvre, impr , t. I, p. 156. Une circulaire du 28 juillet 1808 prescrivait que toutes les armes à feu des modèles et calibres de guerre ne restent pas à la distribution des particuliers, mais soient rassemblées au chef-lieu du département et versées à la gendarmerie (p. 9). L'année suivante, circulaire du 29 août 1809 ordonnant le même envoi des armes de guerre et effets d'équipement pour le service de la garde nationale active (n° 55, p. 382).

autres du même genre, ne doivent point être exploités sans une autorisation formelle du gouvernement.

Les usines à fer et celles de toute autre nature où l'on emploie des combustibles ou qui doivent être placées sur un cours d'eau ne peuvent être établies sans autorisation.

Suivent les diverses conditions à fournir au préfet par le pétitionnaire d'une mine. Le lieu, la nature du minerai, les bois et combustibles, la rivière dont il emploiera les eaux, la durée de la concession.

On exigeait ensuite les plans et points de repaire indiqués par l'ingénieur des mines.

Les autres formalités concernent outre les divers fonctionnaires, les rapports entre le maître de forge et les propriétaires des terrains à mines, bâtiments ou cours d'eau.

Puis la circulaire passe aux usines à fer ou établissements destinés à retirer le fer, à l'état malléable ou à l'état de gueuse (masse de fonte coulée en saumon), de ses minerais, et à lui faire subir les diverses préparations. Ceux du département sont connus sous les noms de Fourneaux à fondre la mine, forges, aciéries, martinets, etc. Le changement de nature d'une usine intéresse l'ordre public. Un propriétaire n'a pas le droit de convertir un fourneau en petite forge, une petite forge en grosse forge et ainsi de suite, sans autorisation préalable (1).

Après les défaites de Napoléon, lorsque la royauté réorganisa méthodiquement l'administration des pouvoirs publics, les deux forges nationales, Guérigny et Cosne, désormais établissements de l'Etat, furent inscrites dans les Annuaires de la Nièvre.

En 1822, on les trouve sous cette rubrique : Direction particulière, à Cosne, des fabrications de toute espèce qui ont eu lieu dans les usines et arsenaux. Des constructions et réparations des bâtiments. Et à Guérigny, sous-direction des fabrications, extraction des mines, réparations des domaines ruraux, conservation des objets appartenant aux forges, gardes magasin à Guérigny, en Médine à Nevers, à La Charité, à Cosne.

En 1831, mêmes éloges pour la qualité des fers et les soins

(1) *Actes de la Préfecture*, t. I, p. 483.

qu'ils reçoivent à La Chaussade. Observations sur les moyens d'obtenir plus facilement les bois employés à la confection des fers.

Les délibérations du Conseil général depuis 1804 jusqu'à 1852 ne donnent aucun renseignement sur les forges ayant travaillé pour la guerre.

En 1852, en reconnaissant la supériorité et l'importance des usines de Guérigny, on regrette de voir passer à Rive-de-Gier une partie de la fabrication, « malgré l'infériorité de ses moyens et de ses matières premières. »

La fonderie de Nevers a été supprimée en 1848. La marine devrait céder cet établissement à la guerre (1).

Depuis plusieurs années l'artillerie travaillait ferme aux forges de Vandenesse qu'elle avait choisie de préférence aux forges de l'Etat. On sait peu de chose sur cet établissement.

Le haut-fourneau bâti près de l'église, à côté du moulin banal, remontait à près d'un siècle. La première pièce le concernant est un bail du 1er janvier 1784, par le marquis de Poyanne affermant pour une durée de dix-huit ans, moyennant deux milles livres par an, la forge de la Loge, le cours d'eau, le moulin de Vandenesse, avec ses accessoires, jardin et pré de la Vorne, le domaine du Tout, glandée, pâturage, chauffage, etc., à Joseph Mollerat.

Au XIXe siècle, ce haut-fourneau ainsi que sa succursale de l'étang de Chèvres, fut exploité pendant un nombre d'années assez important, de 1830 à 1846, par le service de l'artillerie qui y fit fondre des boulets (2).

Dans un rapport préfectoral, daté de 1854, on expose le peu de succès obtenu par ladite forge, malgré de longs et puissants efforts.

« Les petites forges, dit M. de Magnitot, ne pouvaient soutenir la concurrence des nouvelles grandes usines. L'intérêt de la réouverture des anciens hauts-fourneaux au charbon de bois c'était d'offrir un débouché aux ressources forestières du Morvan depuis la suppression de l'approvisionnement de Paris. On signale l'activité nouvelle donnée en dernier lieu aux usines de Vandenesse. Un haut fourneau

(1) Avril, t. II, p. 367.
(2) V. Guéneau, notice sur Vendenesse, *Bull. Soc. Niv.*, t. VIII, p. 540.

pour la fonte y existait déjà depuis plus d'un siècle, M. le duc de Périgord, de concert avec la Société Commentry-Châtillon a construit un deuxième haut-fourneau et la consommation annuelle des deux s'élève à vingt mille stères de charbon, résultant de la coupe de trois cents hectares de bois-taillis âgés de dix-huit ans, ce qui équivaut à une exploitation de six mille hectares pour alimenter cette usine. En admettant l'accroissement régulier ordinaire, une bonne partie des bois du Morvan trouverait un emploi avantageux.

» Près de Vandenesse l'ancien haut-fourneau et forge de Chèvres sont encore en chômage. C'est encore une usine de plus. Si elle se remontait elle permettrait d'établir la consommation des bois à cinq cents hectares et de porter l'exploitation des coupes à près de dix mille hectares de bois.

» Vandenesse est dans une position unique, au centre des vastes bois de Fours, Briffaut, Montambert, Cercy, Châtillon, Vincence, etc., et largement approvisionnée en minerais de fer. Outre les pyrites de Villapourçon et Larochemillay, les minerais du Berry arrivaient facilement au port d'Isenay. »

Les forges de Vandenesse promettaient ainsi, en 1854, un certain courant d'activité. Dix ans plus tard, le directeur, M. Belgrand, cédant sans doute devant la concurrence des grandes forges, résilia son marché avec le duc de Périgord. On prétendit que la Compagnie Châtillon-Commentry tenta de rétablir l'ancien travail, mais ce fut en vain, la pioche fut mise dans les murs des fours et la destruction de l'établissement s'opéra rapidement.

Une cour et un champ de pommes de terre, voilà ce qui reste de l'endroit d'où se répandit dans le pays tant d'argent pendant plus de cent années (1).

La même disparition de tout bâtiment ancien se manifeste sur le sol de Beaumont-la-Ferrière.

Au XIXe siècle, Georges Dufaud (1777-1852), a été un des ingénieurs qui ont fait faire le plus de progrès à la métallurgie nivernaise. M. Alfred Saglio dans une bibliographie parue en 1893 a exposé la grande portée des études et des travaux auxquels la Compagnie de Fourchambault, sous la direction

(1) *Bull. Soc. Niv.*, t. VIII, p. 542.

de cet homme éminent, doit une partie de son importance commerciale.

Son père, Ange Dufaud, quitta Lyon pour s'installer en Nivernais, où il entra au service de Babaud de la Chaussade, le fondateur des célèbres usines de Guérigny. Après la vente au roi Louis XVI en 1781, M. de la Chaussade donna à ferme à Dufaud la forge de Beaumont-la-Ferrière, le 13 juin 1786 et 6 mars 1788. Sa mère, Anne Cerf, de Villars, paroisse du Gravier, près La Guerche, appartenait également à une famille d'ingénieurs métallurgistes. Georges Dufaud, on le voit, naquit et fut élevé dans les forges. Il y assista, tout jeune encore, aux efforts extraordinaires faits pendant les guerres de la République, pour fournir à nos armées de terre et de mer les armes et engins de toute nature dont il se faisait une énorme consommation, et son esprit fut dès lors toujours tenu en éveil sur les perfectionnements à donner à cette industrie. En 1793, il coopérait à une fabrication toute nouvelle alors, de lames pour canons de fusil, obtenue à l'aide des laminoirs.

Sa personnalité rentra ainsi dans le cadre de ces notes destinées à montrer la part du Nivernais dans l'outillage des armées françaises.

Georges Dufaud fut élève de la première promotion de l'Ecole polytechnique en 1794. Il fit sur les divers procédés pour traiter la fonte et le fer de nombreuses expériences, difficiles et dispendieuses, poursuivies au prix des plus grands sacrifices, à une époque particulièrement pénible à traverser pour l'industrie.

A Beaumont-la-Ferrière, à Uxeloup et au Pont-Saint-Ours, il se livra à la fabrication des fers pour le commerce, la marine marchande et surtout l'artillerie.

En 1808, il monta à Pont-Saint-Ours, un four à reverbère, dans lequel il fit un grand nombre d'expériences devant une commission composée d'officiers d'artillerie et d'ingénieurs des mines. En 1811, Chaptal, frappé des résultats obtenus par Dufaud, lui demandait un état des progrès faits dans ses usines, afin de les signaler dans son ouvrage sur la métallurgie. Il y a certainement des notions intéressantes sur quelques forges du Nivernais.

Plus tard, Dufaud, aidé par MM. Boigues et Benoist d'Azy,

déjà connus aux usines d'Imphy, jetait sur une plage alors déserte des bords de la Loire les fondements du grand établissement de Fourchambault. Les constructions commencèrent le 1er avril 1821 et la mise en activité des forges eut lieu le 5 février 1823.

Dufaud recueillit sur les forges des notes qui méritent d'être mentionnées. En 1733, Babaud de la Chaussaude ayant acheté les forges de Cosne, y commença la fabrication des ancres. En 1745, il établit à Guérigny et à Villemenant, deux nouvelles fabriques d'ancres, qui le mirent à même de fournir à tous les besoins de la marine. Sa fabrication, reconnue bien supérieure à celles des ports, fit renoncer aux ancres fabriquées à bras, pour ne plus employer que celles de M. de la Chaussade. On y trouvait les meilleures conditions de solidité et d'économie; en cessant la fabrication dans les ports, le Gouvernement prit la décision d'acheter, en 1781, les usines de Cosne et de Guérigny.

En 1793, les besoins du gouvernement en armes à feu obligèrent le comité de Salut public à faire fabriquer des lames à canons de fusil en quantité considérable. Le département de la Nièvre où florissait déjà la métallurgie, fut de suite désigné et spécialement les forges de Beaumont-la-Ferrière. Les déchets et la lenteur de la fabrication à bras firent imaginer à Dufaud un cylindre cannelé, de la longueur exacte de la lame à canon. Du premier coup ce cylindre procura une telle perfection dans le travail que sur mille barres, à peine une seule était dans le cas d'être rebutée. A la suite de querelles privées, ce mode de fabrication tomba dans l'oubli et ne fut conservé que pour certains fusils de prix. Plusieurs années plus tard, en février 1820, la Société d'encouragement accorda une médaille d'or à Dufaud, pour avoir perfectionné en France le travail du fer par les cylindres et inventé une machine à lames pour les canons de fusil, « laquelle les fait bien plus parfaites et en quantité capable de fournir l'Europe entière ».

Dans une foule de circonstances, M. Pierre-Emile Martin dont nous avons célébré, il y a quelques années, l'hommage adressé par toutes les associations métallurgiques du monde, a été le zélé et dévoué collaborateur de Georges Dufaud.

En 1822, avant l'installation de Fourchambault, il y avait

dans la Nièvre, 23 hauts-fourneaux, 20 grosses forges et 100 petites, qui occupaient un grand nombre d'ouvriers (1).

On signale les abus commis dans les coupes de bois et surtout dans les extractions de mines que l'on faisait en tous lieux sans autorisation et sans précautions nécessaires, pour les lavages de minerai. Les lois de 1791, 1810 et 1811 sur les concessions de mines ont été constamment transgressées.

La Nièvre possédait des mines de fer en abondance dans les régions de : Menou, Vieilmanay, Raveau, Donzy, Champlemy, Prémery, Poiseux, Sardolles, Saint-Ouen, Isenay, Vandenesse, Tazilly, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Parize. Il s'y produisait 15 millions de fer et 15 millions de fonte, sans compter ce qui vient du Berry à Sauvages et à Imphy. On y consommait près de 4 mille hectares de bois, soit le tiers des bois existant dans la Nièvre.

Au XIXe siècle, dans les débuts, on compte comme usines, Guérigny et ses forges de la Chaussade, devenues forges royales, Fourchambault soutenu par de riches capitalistes, la fonderie de canons à Nevers, la manufacture de fer-blanc au Pont-Saint-Ours et à Imphy.

A Narcy, les forges, clouteries et moulins sont fréquents; à Murlin, il y a des forges à bras signalées à chaque instant par d'énormes tas de létiers. A Raveau on compte un fourneau et quatre forges qui appartenaient au couvent de La Charité, exploitées avec succès grâce à l'immensité des bois des Bertranges, situés tout près. De même, à Saint-Aubin-les-Forges, les usines et moulins alimentés par les mêmes forêts, sont au nombre de sept installés sur la Nièvre.

En remontant à Donzy on trouve les forges de l'Eminence, fondées par Mazarin en 1669, les fourneaux de Lépau, Champdoux, Bailly, Vergers, Challoy, également installés sur les rivières et à proximité des bois.

A Vieilmanay, ce sont les forges de Guichy, des Pivotins, de la Ronce, de Jeanlard, sur la rivière de Mèves; à Prémery, sur la Nièvre, un haut-fourneau et trois forges; à Champlemy, le fourneau de la Ferrauderie, la forge de Chaume et trois autres usines; à Dompierre-sur-Nièvre, la forge de Grenant

(1) Née de la Rochelle, *Mém. sur le Nivernais*, t. I, p. 50.

et la grosse forge dite Forgebas, qui dépend de la régie ministérielle de Guérigny.

De l'autre côté de la Loire, il y avait trois forges à Champvert, installées sur le ruisseau du Fond-Judas et la grosse forge de Chassenay, une petite forge à Avril-sur-Loire et à Saint-Loup, sur la Colâtre.

Ces petites installations métallurgiques, en faveur depuis le XVIIe siècle, créées sur les rivières et approvisionnées par le minerai et les bois, eurent presque toutes des existences éphémères. Un moment elles offrirent une puissance de travail qui faisait souvent concurrence à l'agriculture, en lui enlevant des ouvriers. Quelques-unes, comme on l'a vu, ont été acquises par l'Etat et ont pris un développement considérable. Elles ont été souvent battues en brèche, même dans ces derniers temps, par les ateliers du commerce, sans toutefois cesser de se maintenir, malgré tout.

En 1860, le Conseil général présenta un état de la métallurgie en Nivernais, faisant le résumé de la fabrication dans plusieurs forges, des résultats obtenus, des récompenses décernées dans les expositions. La métallurgie répondait à la fois aux besoins du commerce, aux constructions et armements de la guerre et de la marine.

Ses câbles-chaînes, ancres, projectiles de tout genre, ses essieux et affuts d'artillerie offraient à la défense du pays une ressource précieuse, située au cœur même de la France, à l'abri des attaques immédiates, en cas de guerre.

Venait ensuite une notice sur les principaux établissements : La grande usine et fonderie de Fourchambault. Les tréfileries de l'Eminence et du Verger. Le Pont-Saint-Ours, cité en 1816, 1823, 1844. Aciers cémentés à Varennes, près Raveau. Aciers naturels à la Douée. Diverses fabriques de limes. Les forges de La Chaussade, à Guérigny.

En 1914, dans la grande guerre nouvelle qui exige une énorme production journalière de munitions, le ministère de la guerre a employé les bâtiments et le personnel disponible pour la fabrication. Voici la liste aussi complète que possible des installations (1) qui travaillent autour de Nevers, au compte de l'Etat :

(1) Nous devons cette liste à notre confrère Henri de Sainte-Marie, conseiller de préfecture de la Nièvre.

Société Magnard et Cie, usines de Fourchambault, la Pique et Mouësse, Nevers.

Pécard, Follereau, Chuet, Courtaud et Feuillâtre, Ginouvès, Frébault, Meslé, Brail, Breloux, à Nevers.

Guillet, Egré, Bouchacourt, Durand, la Tréfilerie, à Fourchambault.

Les aciéries d'Imphy, le groupement Fragny, l'usine Boigues à Decize.

Dequerre-Piffard à Sainte-Hélène, près La Charité, Tresmeau à Raveau, près La Charité. La veuve Lallemant à Cosne.

Les forges de La Chaussade à Guérigny ont doublé leur personnel et approprié leur outillage à la fabrication des munitions.

Chez nos voisins du Cher, outre les établissements de l'Etat employés à la fabrication spéciale des canons, on peut citer Merlin à Bourges, la Société de Mazières, Merlin, Brouhot à Vierzon, la Société Française et Vierzonnaise.

Parmi ces usines inégales en production, quelques-unes sont susceptibles d'un énorme rendement, étant admis que toutes ont cessé les commandes du commerce. Il en résulte que notre région ayant fourni une contribution des plus importantes à l'administration de la guerre, a rendu par ses puissants moyens un immense service au pays.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

de l'année 1915

MESSIEURS,

— La revue ordinaire de nos travaux de l'année 1915 se ressentira forcément des évènements de la guerre ; aprés dix-huit mois de combats, d'inquiétudes et de souffrances il ne peut en être autrement. Nos études qui sont le privilège de la tranquillité et de la paix se sont nécessairement restreintes ; impossibilité matérielle ou morale, il nous était bien difficile de rester calmes, sinon indifférents devant de tels malheurs publics.

Nos séances mensuelles ont eu lieu régulièrement, sans encombre. Les confrères de Nevers cherchaient à y assister autant que possible, regrettant ceux qui par la distance et le manque de trains ne pouvaient se rendre facilement à Nevers et constatant l'absence de quelques uns retenus au loin par leur service militaire.

— Les premières séances de l'année ont été égayées par la présence de l'archiviste des Ardennes, M. Laurent, réfugié de la guerre, chassé violemment de son poste et qui vint faire un long séjour dans notre ville. Doué d'une forte dose de résignation et conservant intacts ses goûts et ses aptitudes d'archéologue et d'historien, il s'est mis de suite à fouiller les curiosités de la ville et des archives. Un point le rattachait à nous. Charleville qu'il possédait dans son département des Ardennes avait été fondée par le duc de Nevers, Charles de Gonzague. On y conserve encore une Place Ducale dressée sur le même plan que la nôtre, des rues et des monuments qui rappelent ceux du Nivernais. M. Laurent s'est fait un plaisir de nous conter ces coïncidences, et nous avons accueilli dans le *Bulletin* plusieurs de

ses études intéressant le territoire de Nevers (1). Il nous a quitté pour les beaux sites des montagnes d'Auvergne où il enrichira encore de nouvelles découvertes son précieux bagage d'archéologue.

— Le Congrès des Sociétés Savantes devait s'ouvrir le 6 avril 1915 à Marseille ; le ministre, en présence des évènements de la guerre, rapporta son arrêté le 14 décembre et adressa aux intéressés une circulaire relative à la suppressiou du programme.

— M. Edmond Duminy dans les premières séances de l'année, communique plusieurs curieux documents de la Révolution sur la maison Mancini ou Palais ducal qu'il s'agissait de transformer en Hôtel de Ville, sur la place Ducale devenue le lieu des exécutions capitales, sur la levée de Loire à La Charité construite par des prisonniers espagnols.

— Il présente un dessin et plusieurs documents sur la Croix de mission posée à l'entrée du parc en 1817 et enlevée en 1831. Des ordres de réquisition du prince de Vurtemberg en 1815 aux habitants de Nevers.

— Notre confrère Achille Millien a envoyé à la Compagnie, en plusieurs fois, des poésies empreintes du patriotisme le plus sincère. La collection de ces poésies a été insérée dans le *Bulletin* (t. XXV, p. 229), avec tirage à part spécial de 200 exemplaires, en souvenir du beau talent et de la bonne confraternité de notre poète nivernais.

- Les évènements de la guerre avaient inspiré plusieurs poètes et nous avons également imprimé dans le *Bulletin* (t. XXV, p. 303), un hommage au roi des Belges et plusieurs pièces patriotiques de Madame Camille Valette. M. Dussert nous a lu des fragments de poésies nivernaises et entre autre un éloge de Millien, oubliant les charmes de la campagne pour célébrer le courage de nos soldats.

M. Destray, archiviste de la Nièvre, mobilisé, nous envoie du front d'Alsace plusieurs fois de ses nouvelles ; la compagnie lui est reconnaissante de son souvenir.

(1) *Bulletin*, t. XXV, p. 149 et 275.

— A la séance de mai, particulièrement intéressante, nous avons apprécié un article de M. l'abbé Dasse sur les paroisses disparues du canton de Pougues, puis une étude très documentée de M. Paul Meunier sur les sources minérales de St-Aré, près Decize, connues dès l'époque gallo romaine et qui remplaceront avantageusement les sources allemandes de Marienbad. La Société industrielle était constituée au moment de la déclaration de guerre. M. l'abbé Dasse a complété l'étude de la source Saint-Aré en ajoutant des observations géologiques sur la nature des eaux salées, analogues à celles du Var, mentionnées dans les mémoires de l'académie des Sciences de Marseille.

— En juillet, M. Coulon fit part à la Société, de fragments d'histoire locale, visites officielles faites à Nevers, la première en septembre 1852, par Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, et la deuxième par l'empereur en 1862. Il y a des détails particuliers toujours curieux et bien racontés.

— En octobre, M. l'abbé Dasse, au nom de M. Combes, donne une étude sur la famille Spifame, propriétaires en 1542, à Nigeon-les-Paris, aujourd'hui Chaillot.

M. l'abbé Cachet, de la part de M. le docteur Gautier, offre à la Société une pièce de 1608 à l'effigie de Charles de Gonzague, duc de Nevers, trouvée sur le front des armées en Champagne.

— Diverses brochures de M. Hippolyte Marlot sur les Mines du Morvan, font exprimer le désir de voir traiter ce sujet très intéressant.

— En novembre, la compagnie remarque une statuette de la déesse Epona, un peu moins mutilée que celle de notre musée, reproduite dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Langres qui échange avec nous ses publications.

M. Duminy communique une affiche imprimée à Nevers en 1815 chez Lefebre, relative aux rations réquisitionnées par les troupes autrichiennes. Une autre affiche contenant défense aux onze notables choisis comme otages en 1815, de s'éloigner de la ville sans permission.

Une émeute eut lieu en 1792 à l'église des Minimes qu'il s'agissait de louer pour le culte catholique. Le cortège, formé à la Porte de Paris, se rendit à l'église où il commit les pires excès. Le bâtiment fut ensuite désaffecté.

— La situation financière de la Société nivernaise pour les années 1914 et 1915 se présente dans les conditions suivantes :

RECETTES

Cotisations de 1914	1.492 »	
Cotisations de 1915	1.200 »	
Vente d'ouvrages	65 50	
Mandat au Département	75 »	
Total des Recettes	2.832 50	2.832 50

DÉPENSES

Payé au Concierge pour 1913	100 »	
— pour 1914	100 »	
Frais de recouvr. et cotisations de Nevers	10 »	
Facture Guenot	5 »	
Remboursement de jetons à M. Delort	3 15	
Impôts 1914	11 60	
Impôts 1915	11 75	
Facture de l'Imprimeur	755 50	
Ports de convocations 1914	15 50	
— 1915	15 50	
Ports de fascicules et à M. Millien	28 85	
Envoi à la Photocollographie	117 85	
Achat de la collection Jullien	48 »	
Achat d'un Bon de la Défense	950 »	
Total des Dépenses	2.172 75	2.172 75
Excédent des Recettes pour 1914 et 1915		659 75
Encaisse au 1er janvier 1914		1.830 62
		2.490 37

Avoir de la Société :

Encaisse	2.490 37
Un Bon de la Défense nationale à échéance au 15 février	1.000 »
Total	3.490 37

— M. Dussert expose les grandes lignes de son poème sur les mœurs nivernaises.

— M. de Lespinasse traite le côté historique de la question de l'alcool, le divers sens des mots, employés, les métiers chargés de la distillation sous l'ancien régime, buffetiers, vinaigriers, épiciers, distillateurs, et les règlements qui leur furent imposés. La lutte actuelle contre l'alcoolisme, assez maladroitement entreprise d'ailleurs, met cette question à l'ordre du jour.

CONFRÈRES DÉCÉDÉS DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1915 :

M. Paul-Louis Cornu, sous-bibliothécaire aux Arts décoratifs à Paris, le 29 décembre 1914.

M. Delort, conservateur du musée à Cosne, en février.

M. Geoffroy, employé aux bureaux de l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, en octobre.

M. le Vicomte René de Savigny de Moncorps, 6 octobre.

M. Pierre Coulon, agent-voyer et professeur de dessin, également en octobre.

Au *Gaulois* du 25 octobre, on lit la notice suivante :

« Savigny, au dire de ses camarades survivants, fut un des plus beaux officiers de l'armée française de son époque. Il fut, ce qui est mieux, l'un des plus vaillants. Sorti de Saint-Cyr pour entrer aux carabiniers, il avait pris part à la guerre de 1870 comme chef de bataillon aux mobiles de la Nièvre. C'est lui qui, au légendaire combat d'Orléans, défendit la gare des Aubrays. La croix de chevalier de la Légion d'honneur fut la récompense de ce haut fait d'armes.

Parmi ses nombreux voyages en Europe et en Orient, l'un des plus intéressants, dont il publia une relation étendue et remarquable, fut sans doute son excursion en Egypte pour assister comme invité du Khédive, à l'inauguration du canal de Suez, en 1869.

Son érudition, sa précieuse collection, sa finesse de chercheur et d'écrivain d'art l'avaient fait entrer à la Société des bibliophiles français.

Très fier d'en faire partie, il donna un cadre spécial à ses goûts d'amateur d'éditions rares, en réunissant peu à peu une des meilleures collections d'almanachs du dix-huitième siècle qui existe dans

une bibliothèque privée. Loin de cacher son trésor avec un soin jaloux, il voulut en faire profiter le public et les décrivit dans un volume de trois cents pages à tirage restreint, si bien orné d'estampes et si généreusement nourri d'extraits qu'après l'avoir lu il semble qu'on en sache presque autant sur leur compte que le possesseur lui-même. »

Chaque fois que Savigny trouvait un livre ou un objet intéressant le Nivernais, il en prévenait la Société. Quand il apprit que je cherchais les portraits des copistes du Cartulaire de Saint-Cyr, il offrit une belle gravure de Baluze, que l'on trouvera en tête de l'édition du Cartulaire.

Sociétaire admis en la séance d'octobre 1915.

M. l'abbé Thévenot, curé de Germigny-sur-Loire, présenté par MM. les abbés Dasse et Cachet.

La « LAUDATIO HISTORICA »

de Mgr GARNIER, Evêque de Luçon

L'Imprimerie de la Nièvre, à l'occasion du sacre de Mgr Garnier, a publié en style et en caractères épigraphiques, une *laudatio historica* du nouvel Evêque de Luçon.

L'auteur, M. le chanoine J.-M. Meunier, docteur ès-lettres, a reçu de nombreuses lettres de félicitations, et sa notice historique a été fort goûtée des latinistes. Voici deux lettres qu'il nous est particulièrement agréable de reproduire :

A Monsieur le Chanoine JEAN-MARIE MEUNIER,
Supérieur du Petit Séminaire de Nevers.

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Del Vaticano, 23 août 1916.

MONSIEUR LE CHANOINE,

Le Saint-Père a reçu la belle inscription que vous avez composée à l'occasion du sacre de Monseigneur Garnier. Il vous félicite d'avoir suivi les pures traditions de la plus noble latinité pour conserver le souvenir de cet événement et redire au nouvel Evêque de Luçon les sentiments de l'estime et de l'affection reconnaissantes.

Je vous remercie de l'exemplaire que vous m'en avez fait tenir à moi-même, et en vous transmettant la bénédiction apostolique que le Saint-Père vous accorde de tout cœur, je vous prie de me croire

Votre bien religieusement dévoué en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

ÉVÊCHÉ
DE SOISSONS
(Aisne)

Château-Thierry, le 6 août 1916.

CHER MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Merci de votre toute aimable attention ! Elle me prouve que vous n'avez pas oublié l'ancien Recteur, qui ne vous oublie pas non plus ; et surtout elle me montre que vous êtes bien resté fidèle à vous-même, *sibi constans*, et que vous êtes passé maître dans le maniement de la langue latine. Votre inscription vaut un long poème. Elle a dû causer une bien vive satisfaction à votre héros, et les élèves que vous formez ont lieu d'en être fiers.

Encore une fois merci, et veuillez croire à mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

† PIERRE-LOUIS,
Evêque de Soissons.

Nous ne nous permettons pas de commenter ces deux lettres. Nous les avons lues avec un profond respect et nous sommes heureux de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Disons seulement que leur communication nous a été une occasion de nous reporter à la *laudatio historica* que le sacre de Mgr Garnier a inspirée à M. le chanoine J.-M. Meunier, l'éminent latiniste, directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, de Corbigny.

Cet hommage à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Luçon, œuvre dont l'Imprimerie de la Nièvre a donné une luxueuse édition, est précieux d'abord en raison de la pieuse pensée qui l'a dicté.

Il est ensuite exceptionnellement remarquable au point de vue de l'érudition littéraire. Il est écrit en latin, et tout le monde sait que M. J.-M. Meunier est, pour la langue latine, un maître entre les maîtres. Je ne suis pas en mesure d'en faire ressortir toutes les beautés et je ne l'essaye pas : elles ne m'en ont pas moins frappé, et je comprends du moins qu'il n'est pas étonnant que les plus illustres humanistes de France aient donné à cette œuvre la consécration de leurs éloges motivés.

EMILE HERVET.

Journal de la Nièvre, 28 octobre 1916.

IN · DIEM · MEMORABILEM

QVO · GVSTAVVS · LAZARVS · GARNIER

EPISCOPVS · LVCIONENSIS · VNGEBATVR

VIII · KAL · AVG · LVNA · XXIV

DIE · FESTO · SANCTI · IACOBI · APOSTOLI ANNO DOMINI · MCMXVI

NIVERNIS INSIGNI · IN · BASILICA · S · S · M M · QVIRICI ET IVLITTAE

CVM · NEFARII · ATROCISQVE · BELLI INCENDIO

CONELAGRARET · VNIVERSA · FERE EVROPA

A · R · R · D · D · PETRO · CHATELVS · AMANTISSIMO · NIVERNENSIS ECCLESIAE · EPISCOPO

ADIVVANTIBVS · R · R · D · D LAVRENTIO · MONNIER · EPISCOPO TRECENSI

ET · R · R · D · D · IOANNE BAPTISTA PENON MOLINENSI · EPISCOPO

CIRCVMSTANTIBVS · ITEM · PRAETER · R · R · D · D FRANCISCVM · LEONEM · GAVTHEY

ANTEA · DILECTISSIMVM NIVERNENSEM · EPISCOPVM NVNC ARCHIEPISCOPVM · BISVNTINVM

QVI HODIERNAE · CELEBRATIONI · APTISSIMAM · ORATIONEM

IN · SACRA POPVLI CONTIONE · HABEBAT

R · R · D · D · IOANNE · VICTORE · AEMILIO CHESNELONG · SENONENSI · ARCHIEPISCOPO

ET · NIVERNENSIS ECCLESIAE METROPOLITANO

R · R · D · D DESIDERATO HYACINTHO · BERTHOIN · AVGVSTODVNENSI EPISCOPO

PRAESENTE · SIMVL · INTEGRO · CANONICORVM · NIVERNENSIVM · CORPORE

ET · ALIA · FREQVENTI SACERDOTVM AMICORVMQVE · CORONA

ET · CONFERTA · POPVLI NIVERNENSIS · MVLTITVDINE

QVIBVS ACCESSERVNT · NONNVLLI · ETIAM CANONICI ET · SACERDOTES

ET FIDELES E · DIOECESI LVCIONENSI PROFECTI

ADSTANTE · IMPRIMIS · VENERABILI AC FELICISSIMA NOVI · PRAESVLIS · MATRE

EPISCOPVS · LVCIONENSIS ECCLESIAE

A · S · PONTIFICE BENEDICTO . XV ELECTVS

R · R · D · D GVSTAVVS LAZARVS GARNIER CONSECRABATVR

QVI CVM KAL · APRIL ANNI · MDCCCLVII

CASTELLIONE IN · BAZETO · IN PAGO · NIVERNENSI · NATVS · ESSET

CVRRICVLO STVDIORVM ET INGENII EXERCITATIONIBVS

PRAECLARE INCEPTIS PRAECLARIVSQVE PERACTIS

IN MINORE PIGNELINENSI SEMINARIO

CVI · EODEM TEMPORE NON SECVS AC · PATER · BONVS

PRAEERAT · ALBERICVS · BENOIST DESIDERATISSIMAE · MEMORIAE

CVM PERITIS · OPTIMARVM · ARTIVM · MAGISTRIS

POSTEA · PHILOSOPHIAE ET · THEOLOGIAE STVDIIS

MAXIMA · CVM · LAVDE · EMENSIS

IN MAIORE NIVERNENSI · SEMINARIO

QVOD · TVNC · IVVANTIBVS EGREGIIS · DOCTRINA MARIAE · SODALIBVS

SAPIENTER · PRVDENTERQVE · REGEBATVR · A · R · R PATRE · RAFFIN

NVNC · VNIVERSAE · EIVSDEM · SOCIETATIS · MODERATORE

DIE · XVII MENSIS · DECEMBRIS · ANNO MDCCCLXXXI

A R · R · D · D · STEPHANO · LELONG · *SACERDOS* · FACTVS

PRIMVM · IN · EODEM · MINORE · PIGNELINENSI · SEMINARIO

MAGISTER · OPTIMVS OPTIMISQVE · ARTIBVS IMBVTVS

DISCIPVLOS · HVMANIORIBVS · QVIDEM · LITTERIS

SED PIETATE · PRAECIPVE · ERGA · DEVM · VIII · ANNOS

NON MINORE SCIENTIA · QVAM · CVRA ERVDIVIT

DEINDE ECCLESIAE *CELLAE* · AD · LIGERIS · RIPAS

POSTEA · *ALLINIENSI* PROPE · CONDATE

DENIQVE · *VARZIENSI* PRAEPOSITVS

HAS · VICISSIM · PAROECIAS TAM PRVDENTI · CONSILIO ET · VIRTVTE

TAM DILIGENTI · STVDIO ET · AMORE · ADMINISTRAVIT

VT · MOX · AMPLIORIBVS HONORIBVS ONERIBVSQVE · DIGNVS · ESSE · VIDERETVR

QVAPROPTER VIX · NATVS XXXVIII · ANNOS

VICARIVS · *GENERALIS* · A · R R D D · STEPHANO · LELONG CREATVS · EST

ET ELAPSIS VIII · ANNIS · SIMVL MAIORI SEMINARIO · EST · PRAEFECTVS

MORTVO · PRAECLARISSIMO ILLO · AC DESIDERATISSIMO · EPISCOPO

VICARIVS · *CAPITVLARIS* · ELECTVS

CVM AMICO ET · COLLEGA CAROLO BILLEBAVLT

HANC DIGNITATEM · ET · ONVS

AMPLIVS BIENNIO ET TEMPORIBVS QVIDEM · DIFFICILLIMIS

IMMO · IN MAXIMA · RERVM ECCLESIASTICARVM · PERTVRBATIONE · ET · DISCRIMINE

SAECVLARI · FOEDERE INTER ECCLESIAM ET · REM PVBLICAM · NEFARIE · RVPTO

ASSIDVO LABORE ET FELICI EXITV SVSTINVIT

DEINDE CVM · NIVERNENSIS ECCLESIA

A · R · R · D · D · FRANCISCO LEONE · GAVTHEY · VNO · E · XIV · GALLIAE · EPISCOPIS

A S PONTIFICE · PIO · X · ROMAE · ORDINATIS

DILIGENTI · CVRA · PROVIDAQVE · SAPIENTIA · REGERETVR

POSTEA · CVM · EADEM · A · R · R · D · PETRO · CHATELVS · NVNC · DILECTISSIMO · PRAESVLE

HAVD · MINORE · STVDIO · INDVSTRIAQVE GVBERNARETVR

ITERVM · ATQVE · TERTIO *VICARIVS · GENERALIS* · ELECTVS

NEGOTIA ET · MVNERA · NIVERNENSIS DIOECESIS XXI · ANNOS

TANTA MODESTIA ATQVE · DILIGENTIA

TANTA · PRVDENTIA · ATQVE THEOLOGICAE SCIENTIAE ET · CANONICI · IVRIS

ET · OMNIVM RERVM · ECCLESIASTICARVM · NOTITIA · ET · VSV

ADMINISTRANDA · SVSCEPIT

VT · A S · PONTIFICE PIO · X

AD · DIGNITATEM *PROTONOTARII APOSTOLICI*

AD · INSTAR · PARTICIPANTIVM · PRODVCERETVR

AC TANDEM A · S · PONTIFICE BENEDICTO XV

LVCIONENSIS EPISCOPVS · ELIGERETVR

LAETETVR · IGITVR NOBILIS AC RELIGIOSISSIMA *LVCIONENSIS · ECCLESIA*

QVAE · TALEM AC TANTVM SORTITA EST · SVPREMVM ANTISTITEM

HVIC · BENEDICAT · DOMINVS HVNC CVSTODIAT · SEMPER

QVI CVSTODIRE · LEGEM · IMO · IN · PECTORE

ET · IN · IPSO · INSCRIBEBAT · STEMMATE

CVI ETIAM DEVS · VIRES · TRIBVAT

ANIMI · INGENIO · ET · VIRTVTIBVS · ET · MERITIS · PARES

AD · MVLTOS · ANNOS.

SCRIPSIT · IOANNES · MARIA · MEVNIER
IN · LITTERIS · DOCTOR
INSIGNIS · CATHEDRALIS
S · S · M · M · QVIRICI · ET · IVLITTAE · NIVERNENSIS
AD · HONORES · CANONICVS
MINORI · SEMINARIO · CORBINIACENSI · PRAEFECTVS
IN · DIOECESI · NIVERNENSI

CHRONIQUE ET MÉLANGES [1]

de l'année 1916

Nos séances de l'année ont été suivies régulièrement. M. l'abbé Dasse s'inspirant des idées de guerre qui absorbent les esprits, a exposé dans la séance du 30 décembre 1915 les faits relatés par un témoin oculaire sur le séjour des Prussiens à Myennes, seul point du département de la Nièvre occupé pendant quelques jours seulement, lors de la guerre de 1870, série de pillages chez les habitants, déprédations, prise de cinq otages et autres détails locaux intéressants à consigner.

Divers sujets ont été signalés aux sociétaires ayant assisté aux premières séances : le rôle des chevaliers de Malte qui sont incorporés avec mention spéciale dans l'armée italienne pour la guerre contre les Empires Centraux. — Conférence de M. Jules Roche, député, sur l'ordre Teutonique et la guerre actuelle. Les Allemands, dès Frédéric de Souabe et dès Conrad, se sont toujours montrés barbares contre les autres peuples. L'esprit Teuton de domination, de cruauté, de vengeance, se retrouve à toutes les époques, et s'est épanoui comme jamais en cette guerre où il aura écrasé la civilisation du monde.

— On a su par la revue *La Renaissance* l'exode des chefs-d'œuvre de nos musées à Toulouse, après la bataille de Charleroi, et la cruauté d'une invasion de Paris, heureusement conjurée d'une façon vraiment miraculeuse.

— Au moment où s'imprimait notre cartulaire de Saint-Cyr dont nous déplorons toujours la perte de l'original, l'Eglise de Lyon a fait la découverte de son grand cartulaire et d'une foule d'autres pièces importantes, le tout contenu dans quatre grandes caisses déposées

(1) A la date de la deuxième moitié de l'année 1918, nous allons tenter de reprendre le cours de nos *Bulletins* interrompus depuis deux ans. Les séances ordinaires de la Porte-du-Croux se sont continuées sans intervalle, mais l'Imprimerie a dû cesser notre travail. Nous reprenons la publication par les chroniques des années 1916 et 1917.

au hasard dans les combles de la toiture d'une chapelle de la Cathédrale Saint-Jean, remises obligeamment par des ouvriers couvreurs.

— M. Duminy rappelle qu'il a été publié en l'an IX, par Gillet, un journal de Nevers et de la préfecture, recommandé par le préfet Sabatier, aux sous-préfets et maires du département, journal qui n'a eu qu'une existence éphémère.

— Il cite encore quelques détails sur l'établissement thermal de Saint-Honoré et sur Louis Bacon, médecin de l'Impératrice de Russie Catherine II, qui a tenté de le restaurer.

— Belle dissertation de M. l'abbé Meunier sur la rivière morvandelle affluent de l'Yonne, la Cure, Cora chez les Romains, célébrée à toute époque par les guerriers, les poètes, les historiens.

— Mme Coulon offre à la Société, en souvenir de feu son mari, une jolie statuette en bois doré du XVIIe siècle, qui sera jointe au musée de la Porte-du-Croux. Nous adressons à Mme Coulon nos plus vifs remerciements.

— Notre voisin de Marseilles-les-Aubigny, M. Auguste Sorcel, actuellement maréchal des logis à l'armée d'Orient, cherche des documents historiques sur Dompierre-sur-Loire, Aubigny, la rivière de l'Aubois, le Poids-de-fer, le prieuré de Saint-Aignan. Après guerre, nous célébrerons avec ce jeune confrère le retour aux idées de l'étude du passé qui, espérons-le, ne sera pas définitivement perdu.

— Nous remercions M. Chomet, président de l'Œuvre des mutilés de la guerre, d'avoir adressé à la Porte-du-Croux une affiche illustrée et les bijoux frappés à la date du 12 septembre, journée consacrée aux mutilés.

— M. Paul Blanchemain, vice-président des Agriculteurs de France, invité, assiste à la séance d'avril et, dans un joli remerciement, s'exprime en disant que si l'agriculture est l'avenir, l'archéologie est le passé, deux sentiments qui doivent toujours séduire l'esprit de l'homme.

— Un groupe sculpté gallo-romain, représentant un homme et une femme, a été trouvé dans la démolition de l'hôtel de Rémigny, lors du percement de la rue du même nom à Nevers, en 1860. Ce groupe est en parfait état de conservation. Il a été recueilli par M. Hennet de Goutel, trésorier général de la Nièvre, époux en secondes noces de la marquise de Rémigny, d'où il a passé entre les mains de sa fille, Mme la baronne Cornudet. Nous reviendrons sur ce petit

monument qui mérite une belle place parmi les curiosités de la ville de Nevers.

— La belle crypte de Saint-Parize-le-Châtel, a attiré l'attention de mon confrère de l'Ecole des Chartes Léon Maître, qui a dans ses cartons une étude d'ensemble sur les cryptes de l'an mille. Plus tard nous pourrons reprendre cette étude. Nous n'avons pour l'instant qu'un plan succinct dressé par Massillon Rouvet en 1888 et une belle photographie insérée dans l'*Album des châteaux de la Nièvre*, par Rouget, en 1895. Les cryptes de Saint-Cyr, de Saint-Aré à Decize et de l'église d'Alluy peuvent figurer à côté de Saint-Parize.

— M. l'abbé Cachet a donné connaissance d'un travail sur les comtes et ducs de Nevers, en tant que seigneurs du Pont-Rohard en Flandre. L'auteur M. l'abbé Pierre Chouet, notre confrère, a utilisé de nombreux documents locaux qui, sans toucher à notre province, présentent un intérêt à cause de la personnalité de nos princes. M. Adrien Huguet, de la Société du Vimeu, notre correspondante, avait eu la gracieuseté de nous offrir les deux volumes de son histoire de Saint-Valery, dont les ducs de Nevers étaient seigneurs et où il consigne de nombreux faits relatifs à nos princes. (*Bulletin* XXIII, 1910, p. 507). Ces deux études sur les ducs de Nevers dans le nord de la France seront consultées avec fruit par nos sociétaires.

— Achille Millien, notre cher poète nivernais, ne nous envoie plus de ses charmantes poésies, pleines de saveur locale et d'ardent patriotisme. La prolongation de la guerre doit sensiblement l'affecter dans l'ermitage rural où il resté enfermé volontairement, mais ses brillantes facultés nous font encore espérer quelques-unes de ses captivantes inspirations.

Dans plusieurs séances de l'hiver il a été fait une bibliographie des ouvrages sur la guerre, en 1915, ouvrages souvent historiques très utiles à consulter pour la connaissance du peuple allemand, de ses buts déjà anciens, de ses projets pour l'avenir, de la suite et de la persévérance qui dominent dans tous ses actes. Les Anglais Emile Reich et Rudyard Kipling, les Américains Beck, Richard Harding, Fisher Unwin, sont toujours sympathiques à la cause des Alliés et traitent les Empires centraux avec une extrême rigueur. Les auteurs italiens espèrent la défaite de l'Allemagne, les Russes l'appellent un acte d'assainissement. Parmi les Français, on cite MM. André Sardou et Armand Richter, de Lanessan, ancien ministre, etc.

Le jugement varie peu. La race germanique à toute époque est montrée envahissante. En un millier d'années les sentiments sont restés les mêmes ; au dire des Allemands l'ennemi c'est toujours la misérable petite armée anglaise, la légèreté des Français, l'incurie

des Russes. Un auteur allemand, Tannenberg, annonce la victoire complète aux Germains avec ce raffinement de cruauté : « La guerre ne doit laisser au vaincu que les yeux pour pleurer » (p. 210, avril 1916).

G. Wetstein, dans la *Crise Européenne*, prévoit une chose qui est en train de s'accomplir : « Aucun parti n'étant complètement vaincu, l'arbitrage pour la paix sera l'œuvre des nations neutres ». Des études de l'Empire Ottoman, s'adressent à tous les pays Balkaniques qui sont actuellement plus que jamais à l'ordre du jour.

Les *Bulletins de la Grande Armée* méritaient d'être renouvelés sous le double rapport de publications nivernaises en 1812, éditées par la préfecture de la Nièvre et adressées, en l'absence de journaux, aux communes du département, puis au point de vue comparatif avec les mesures militaires prises aujourd'hui. Dans nos contrées, bien que très poursuivies, l'appel des soldats était moins rigoureux, moins régulier, l'alimentation et les réquisitions moins coercitives, les affaires et les travaux locaux moins arrêtés ou compromis. Les *Bulletins* avaient pour but d'exciter l'enthousiasme parmi les populations ; dans la victoire comme dans la défaite ils étaient signés : Napoléon.

M. Gimel, bibliothécaire adjoint, a été élu à la séance de juillet.

Mme Joseph Roussignhol, au mois de janvier.

M. le comte de Chastellux est mort en août, à Lucy-le-Bois (Yonne). Depuis de nombreuses années, à Paris, il copiait des documents nivernais de toute nature, principalement extraits du Parlement. Il a donné toutes ces copies à la Bibliothèque de la Porte-du-Croux. Je les ai inventoriées dans le Bulletin, en sorte que l'on peut les consulter facilement. La perte de M. de Chastellux est un vrai deuil pour la Société Nivernaise et nous lui devons les plus sincères remerciements pour l'immense travail de copies de documents nivernais qu'il a offert à notre société.

— Dans les séances d'été, juin et juillet, la société a fait quelques excursions dans plusieurs endroits curieux de la ville. Ces excursions en commun sont toujours profitables. Il est plus facile, sous l'égide de la société, de pénétrer dans des cours et même dans l'intérieur des maisons qu'un particulier n'oserait pas franchir seul. Nous avons visité ainsi à nouveau les caves de l'abbaye Notre-Dame, les magnifiques charpentes du grand bâtiment de l'abbaye, d'où l'on découvre un splendide panorama sur les jardins qui restent encore, celui entre autres de Mme Roussighnol. L'église Saint-Genest tout proche l'abbaye qui conserve des colonnes, des chapiteaux, des arcs ogifs, des tympans et fragments de voûtes. Puis la tour Goguin et à côté,

les balustrades assez bien conservées de la cour des postes et diligences, place Mossé. Nous suivrons, quand les temps le permettront, ces promenades toujours instructives.

A la séance du 27 juillet, M. le chanoine Charrier a donné le curieux texte d'une chronique nivernaise du xe siècle, manuscrit du fonds Harleïen, du British Museum, signalé et copié par feu M. Roy, professeur à l'Ecole des Chartes, imprimé ensuite dans les « Monumenta germaniæ historica ». Il n'a été inséré dans aucun ouvrage nivernais. Cette chronique décrit les incendies de villes, les batailles livrées dans la région, les intempéries de gelées, sécheresses ou inondations, personnalités d'évêques, de comtes et autres notables, faits et événements très intéressants pour une époque aussi reculée.

La reprise de nos travaux a eu lieu à la séance du 26 octobre. M. le chanoine Meunier, poursuivant son étude sur le cartulaire de Saint-Cyr, insiste sur les noms d'hommes au ixe siècle, noms francs pour la plupart, parfois accompagnés d'un nom de lieu. Il rappelle à cette occasion l'origine des noms de familles provenant de diverses sources, caractère ou physionomie, métier et professions, épithètes ou sobriquets, noms d'animaux, noms des objets de vie journalière ou d'habitation, noms de nationalité, enfin noms de personnes avec ou sans particules tirés des noms de lieux.

Nous avons la bonne fortune d'une intéressante notice d'un de nos aimables confrères, M. Moutillon, curé de Saint-Martin-d'Heuille, qui a comblé une lacune regrettable des premières années de la *Semaine religieuse* du diocèse. Le 7 août 1804, au presbytère de Cercy-la-Tour, mourait en odeur de sainteté Antoine-Sylvestre Receveur, prêtre fondateur de la « Retraite chrétienne ». Né à Bonnétage, près Besançon, le 28 décembre 1750, il fut curé aux Fontenelles de 1776 à 1786. Il y fonda son ordre qu'il conduisit à l'étranger pendant la tourmente révolutionnaire. Rentré en France en 1802, appelé au diocèse d'Autun, il fut envoyé à Cercy-la-Tour, où il mourut après trois mois d'apostolat. Il fut enseveli à Autun. Le 2 mai 1883, il était proclamé Vénérable. Sa béatification sera sans doute prochaine.

M. Moutillon a donné beaucoup de détails curieux sur la vie de ce saint personnage.

La séance de novembre a été occupée par une savante discussion de M. l'abbé Meunier sur les diverses étymologies du mot Argonne, le même que Ardennes. Il le suit à toutes les époques et dans tous les pays, obtenant des rapprochements nouveaux sur cette contrée dont il est si souvent question depuis la guerre.

M. Gabriel Montagnon donne lecture d'une lettre de Léonard de Vinci adressée à un de ses protecteurs, le prince Ludovic

le More. Le peintre y parla de ses inventions et entre autres d'un canon qui lance des matières inflammables, de la construction d'un tunnel, de voitures couvertes portant de l'artillerie, etc.

Dans le courant de l'année 1916, malgré la guerre, nos publications n'ont pas été interrompus. Le *Cartulaire de Saint-Cyr*, vol. de 237 p. paru en juillet, a pris la place d'un fascicule avec pagination séparée, annexe du 25e volume du *Bulletin*. M. l'abbé Meunier, dans plusieurs séances de cette année, a développé devant vous, grâce à sa sagacité ordinaire, les formes de plusieurs noms de lieu et d'autres curiosités provenant des chartes anciennes.

Plusieurs rectifications des diocèses voisins nous sont parvenues au sujet de ces noms de lieu où l'on insinue que l'on pourrait invoquer le peu d'authenticité de nos chartes. Il y a évidemment des chartes fausses, mais ne tombons pas dans le travers inauguré depuis déjà longtemps par les savants allemands de voir partout des documents faussés ; la plupart du temps il y a bien plus d'ignorance et de légèreté chez les copistes que de malice ou de mauvais calculs. Ajoutons que Saint-Cyr nous a valu l'octroi gracieux du Cartulaire noir d'Angers par M. le chanoine Usseau.

Le 3e fascicule du tome XXV a paru en octobre. Mme Valette y a inséré des poésies patriotiques, qu'elle appelle « l'Année glorieuse », toutes relatives à des faits de guerre, souvenirs, anniversaires ou descriptions de batailles.

La partie historique locale est représentée par les articles de M. Duminy, sur les Minimes, l'Invention des Titres de Nevers, par M. Mirot. Les paroisses disparues du canton de Pougues, par M. Dasse. Des études géologiques où MM. l'abbé Dasse et Paul Combes exposent des travaux curieux faits au XVIIIe siècle sur ce même objet en Nivernais. Enfin des notes sur la fabrication de l'alcool sous l'ancien régime, et les métiers qui en possédaient la spécialité. Les usines du Nivernais employées par l'Etat pour la confection des armes et munitions sous les guerres de Louis XIV, de la Révolution et de la présente guerre.

Vous voyez, Messieurs, que nous n'avons pas entièrement négligé nos études préférées.

Nos sociétaires ne peuvent penser à se recruter pendant la guerre, toute vie d'étude étant nécessairement interrompue. Néanmoins nous avons admis Mme Julien Béguin, présentée par MM. Dasse et Vernin, et Mme Frédéric Blandin, par MM Cheminade et de Lespinasse.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE

pour l'année 1916

RECETTES

Cotisations	1.270 »	
Subvention du Département	75 »	
Intérêt sur un Bon de la Défense	50 »	
Total des Recettes	1.395 »	1.395 »

DÉPENSES

Factures de l'Imprimeur	1.767 »	
Ports de convocations	14 52	
Port des fascicules	45 75	
Un volume *La Thaumassière*	5 15	
Frais de recouvrements à Nevers	5 »	
Impôts	11 60	
Payé au Concierge pour 1915	100 »	
Achat d'un Bon de la Défense	950 »	
Total des Dépenses	2.899 02	2.899 02
Excédent des Dépenses		1.504 02

Encaisse au 1er janvier 1916	2.490 37
Excédent des Dépenses	1.504 02
Encaisse au 31 décembre 1916	986 35

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ :

Encaisse	986 35
Deux Bons de la Défense	2.000 »
Total	2.986 35

CHRONIQUE DE 1917

Messieurs,

Les difficultés de toute sorte qui surgissent par la prolongation de la guerre, n'ont pas interrompu le cours régulier de nos séances pendant cette année. Mais si les séances ont eu lieu, il n'en est pas de même de l'impression du *Bulletin*, il a fallu absolument interrompre nos publications, les articles préparés par nos confrères ont dû être arrêtés et nous sommes au regret de ne pouvoir donner satisfaction aux travailleurs qui sont restés fidèles aux études historiques.

La séance du 20 janvier 1917 a été inaugurée par une savante dissertation de l'abbé Meunier sur le nom de la ville de Lyon, *Lugdunum*, composé celtique remontant bien avant la conquête romaine et qui signifie « la forteresse de Lugus » dieu gaulois très honoré puisqu'il a donné son nom à une quinzaine de villes anciennes de France.

Le grand intérêt de la plupart des séances s'est condensé dans les études philologiques de M. l'abbé Meunier sur le cartulaire de Saint-Cyr, mine très abondante en noms de lieu très anciens, tous plus ou moins curieux à étudier et donnant des aperçus nouveaux sur les diverses graphies des lieux et des hommes. En mars il s'est étendu sur le nom d'Epaône, ville où se tint en 517 un concile Bourguignon où assistait Tauricianus, évêque de Nevers. Selon lui ce serait Evans, localité aujourd'hui de 474 habitants, commune du Jura, près Dôle, entre Besançon et Dijon, presque au centre de l'empire bourguignon de Sigismond. Les conciles se réunissaient souvent dans des endroits de très minime importance.

A la séance de juin, M. l'abbé Meunier s'est occupé des noms d'hommes parus parmi les témoins des chartes de Saint-Cyr et accidentellement de la formation des noms de famille. En octobre et en novembre, il a attiré l'attention sur des noms de lieu et sur certains noms obscurs des chartes du Cartulaire.

En l'année 1916 nous nous étions occupés d'un groupe de deux divinités gauloises trouvé à Nevers, actuellement chez M. Cornudet, provenant de l'hôtel de Rémigny. L'intérêt de cette sculpture gauloise mérite l'importance qu'on y attache, mais dans l'étude faite par MM. Héron de Villefosse, Esperandieu et Toutain, on a oublié de mentionner le lieu de la découverte. Provient-il d'une fouille dans l'hôtel de

Rémigny, ou le groupe a-t-il été apporté par des locataires comme objet de curiosité ? Cette considération ne nous permet pas d'affirmer si l'objet provient ou non de Nevers.

A la séance d'avril, M. Dussert a comparé le texte en langue romane de l'année 842, serment de Louis le Germanique, à Strasbourg, avec le latin populaire. Plusieurs rapprochements d'expressions méritent d'être remarqués. En février, il avait donné des aperçus sur ce qu'on appelle l'audition colorée, en musique, en poésie, en architecture. Il y a des correspondances virtuelles entre les couleurs et les sons, les expressions et le rythme.

Notre cher poète nivernais Achille Millien, nous a envoyé parfois de ces jolies poésies sur la guerre, inspirées du plus pur patriotisme rehaussé par son talent et son amour du pays natal. Les « dicts du poilu », le 27 mars, a été la plus remarquée.

M. Duminy a trouvé dans les catalogues de la Bibliothèque d'Aix-en-Provence, la mention d'une vente de la terre de la Motte-Josserand par Huguette de Corvol, veuve du célèbre capitaine de bandes Perrinet Gressart, au chancelier de France Jouvenel des Ursins, le 10 avril 1446. Il a donné de curieuses notes sur l'époque du 18 fructidor an V. Les élections donnaient lieu à des luttes personnelles, à des conflits scandaleux qui rappellent les récits révolutionnaires des autres villes de France.

M. l'abbé Joseph Dasse a entretenu la Société, en mai, d'une très intéressante étude sur le fameux chef de bandes Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, qui a joué un rôle à Nevers au XIVe siècle ; il y montre que l'histoire de nos héros patriotes, malgré tout ce que l'on a dit, contient toujours de nouveaux détails à signaler.

En octobre, il a raconté les intéressantes fouilles gallo-romaines découvertes entre les Aubus et le Tremblay, au lieu dit les Poirats, près Pougues, qui doivent être continuées mais qui dénotent déjà une station d'une certaine importance.

M. le colonel Picard, de Saumur, en résidence militaire à Nevers, a assisté à plusieurs de nos séances. Il s'occupe d'une importante étude sur l'abbaye de Fontevrault, où il a découvert, parmi les religieuses, plusieurs princesses de la famille de Nevers. Charlotte de Bourbon, donna une coupe de porcelaine, en février 1514. A ce sujet M. Gabriel Montagnon expose à la société, à la séance de juillet, les principaux types de porcelaine aux XVe et XVIe siècles, celle venue de Chine, celle imitant les coquillages, la nacre de perles et même la céramique.

M. Hubert Montagnon développe un plan d'envahissement méthodique de certaines contrées d'Amérique, régions neuves et terre d'avenir ; M. Wilson a compris l'idée allemande qui l'a conçu.

L'Argentine y est surtout visée. Ce plan de pénétration offrirait de grands avantages pour ceux qui le réaliseraient et il est bon de veiller aux ressources qu'il peut présenter.

Mme Vallette a souvent intéressé nos séances par la lecture de ses belles poésies. Entre autres, à la séance de mai, des extraits d'un grand poème dramatique intitulé la « Lutte des classes, le Saboteur », histoire navrante d'un ouvrier entraîné aux pires excès. En octobre, elle a lu une ode d'un grand style sur Vercingétorix. En mars elle avait signalé une conférence de M. Pollard, à Londres, où est constaté le revirement de l'opinion publique anglaise pour la France et contre l'Allemagne.

M. Tardivon, instituteur à Tannay, annonce qu'on peut désormais publier *in extenso* le texte des statuts de l'ancien chapitre de Tannay. Les mémoires de Brantôme s'étendent sur le duc de Nevers, dans les vies des grands capitaines ; les extraits des notices étrangères comme celle qui lui est consacrée sont reproduites intégralement. Brantôme n'est pas un chroniqueur à rechercher pour les faits et les dates, mais il excelle dans la peinture des caractères et dans les jugements de ses héros. Il a très bien dépeint le duc Lodovico Gonzaga.

Il a été fait plusieurs propositions d'achats de vieux papiers et résidus de fascicules. Les prix offerts n'ont pas été suffisants et la Société préfère garder ce qu'elle possède pour compléter les collections présentes ou à venir de ses membres.

La Société, à sa séance de juillet, a décidé l'achat du *Manuel d'Archéologie*, de M. Déchelette, qui peut offrir à ses membres d'utiles renseignements dans leurs recherches. Le libraire Champion a pu fournir les quatre volumes parus jusqu'à ce jour, qui malheureusement ne seront pas continués.

NOTES

SUR

LE VÉNÉRABLE RECEVEUR

EN NIVERNAIS

Par l'Abbé Constant MOUTILLON

Curé de Saint-Martin-d'Heuille

Le 7 août 1804, au presbytère de Cercy-la-Tour, mourait en odeur de sainteté Antoine-Sylvestre Receveur, prêtre, fondateur de la « Retraite chrétienne ».

Il ne nous appartient ni par sa naissance ni par l'ensemble de sa carrière sacerdotale ; aussi mon dessein n'est pas de retracer en détail sa vie tout entière ; je voudrais seulement rappeler qu'il est nôtre par ses derniers travaux apostoliques et sa sainte mort.

J'espère que la Société accueillera avec bienveillance ces quelques notes : on a tant de sympathie ici pour ce qui peut être une contribution, si modeste soit-elle, à notre histoire locale.

Avant de parler de son apostolat en Nivernais, peut-être n'est-il pas hors de propos de résumer la vie et les œuvres de ce saint personnage, d'autant plus intéressant à connaître qu'il est plus près de nous par le temps où il vécut et les pays qu'il a évangélisés.

I

VIE ET ŒUVRES

Antoine-Sylvestre Receveur est né à Bonnétage (1), diocèse de Besançon, le 28 décembre 1750, fils d'Etienne-François Receveur (2), notaire royal, et de Thérèse Monnet (3) ; à sept ou huit ans, ses parents l'envoyèrent étudier chez son oncle, M. Monnet, curé à deux lieues de là.

Elève, proposé pour modèle à ses condisciples, au grand séminaire de Besançon, il obtint, à sa sortie, la meilleure note pour la science et la vertu. Ordonné prêtre à la Pentecôte de l'année 1775, il fut nommé, le 15 octobre 1776, vicaire en chef aux Fontenelles (4), village dépendant de Bonnétage, sa paroisse natale ; il demeura dix ans dans cet humble poste ; église construite en partie avec son patrimoine, écoles créées, association de plus de quatre mille membres fondée pour la méditation sur les pensées de l'Eternité, missions prêchées dans plus de soixante paroisses : telles furent, avec la pratique, à un degré héroïque, de toutes les vertus, les principales œuvres du jeune curé (5), qui, en 1786, donnait sa démission, pour fonder, aux Fontenelles, dans une maison qu'il mit deux ans à élever, la Société de la Retraite chrétienne, novembre 1789.

Son œuvre rencontra bien des contradictions ; on le représenta, auprès de ses supérieurs ecclésiastiques, comme « fou, fanatique, perturbateur des familles », et on parvint à lui faire enlever, le 6 mars 1788, tous ses pouvoirs de prêcher et

(1) Bonnétage, paroisse de 640 habitants. « La maison du Vénérable P. Receveur existe toujours. C'est une ancienne maison qui appartenait à la Fabrique avant la séparation ; actuellement, la commune en dispose ».

(2) Le plus riche propriétaire de Bonnétage, très charitable.

(3) Fille de l'ancien maître d'école de Bonnétage, femme très pieuse, très vertueuse, d'un caractère ferme et énergique.

(4) Les Fontenelles, paroisse de 443 habitants.

(5) Il n'avait, étant curé, qu'un mobilier très modeste, une nourriture très frugale et toujours sans recherche. (*Procès*, p. 276). Sa soutane était plutôt une doublure qu'un habit ; il dormait dans son cercueil placé pendant le jour sous son lit. (*Procès*, p. 343).

de confesser aux Fontenelles et à dix lieues à la ronde ; son interdit ne fut levé que le 2 février 1791.

Proscrit en 1792, il guida, pendant la tourmente révolutionnaire, sa communauté errante à travers la Suisse, la Bavière et l'Italie. Quand la paix fut rendue à la France, il vint, en 1802, s'établir à Aix et dans le diocèse d'Autun, appelé pour prêcher un jubilé par le curé de Varennes-le-Grand, son ancien condisciple et ami, au grand séminaire de Besançon.

Ses succès furent si grands que Mgr de Fontanges, évêque d'Autun, l'invita à prêcher dans sa ville épiscopale, d'abord à l'église Notre-Dame et ensuite à la cathédrale, à cause de la foule toujours croissante des auditeurs. Sa voix puissante et claire et son air grave et modeste favorisaient son éloquence tout évangélique ; aussi les fidèles, vivement impressionnés, s'empressaient-ils autour de la chaire de celui qu'ils se plaisaient à appeler « le saint missionnaire ».

II

SON APOSTOLAT EN NIVERNAIS

L'évêque d'Autun pensa que l'ardent prédicateur pourrait aussi convertir les populations d'une partie du Nivernais alors rattachée à son diocèse : Cercy-la-Tour, Coddes, Isenay, Saint-Gratien et Savigny-sur-Canne, cinq paroisses privées depuis longtemps de pasteurs (1).

Lamentable était la situation religieuse de cette contrée si belle pourtant, avec ses coteaux, ses vallées, ses prairies fertiles et son vaste horizon que bornent, d'un côté, les montagnes du Morvan et, de l'autre, au loin, la vallée de la Loire. Comme maintenant, les habitants de ce pays si riche en fourrages faisaient grand commerce de bétail et de chevaux ;

(1) Cette région forme maintenant les trois paroisses de Cercy-la-Tour, Isenay et Saint-Gratien.

Cercy.	2.353	habitants et	4.571	hectares.
Isenay.	378	— et	2.017	—
Saint-Gratien. . . .	242	— et	1.946	—
	2.973	habitants et	8.534	hectares.

mais, depuis 1791, livrés aux impiétés révolutionnaires, scandalisés par ceux mêmes qui auraient dû les édifier (1), ils étaient tombés dans tous les désordres et devenus comme étrangers à toute idée religieuse. Plusieurs prêtres n'avaient fait qu'y passer, découragés par l'insuccès de leur zèle.

C'est le 9 avril 1804 que le Père Antoine Receveur (2) fut envoyé dans cette région de Cercy-la-Tour pour s'assurer par lui-même de l'état moral de la population ; de retour à Autun, il rendit compte de sa mission à Mgr de Fontanges, entouré de son clergé ; à la suite de ce rapport, Monseigneur fit appel au dévouement de ses prêtres pour porter secours à cette contrée si délaissée ; aucun d'eux n'ayant eu le courage d'assumer pareille tâche, le serviteur de Dieu s'offrit lui-même pour ce difficile ministère et partit avec deux frères et huit sœurs qui devaient faire la classe aux enfants du pays.

Arrivé à Cercy (3) vers les premiers jours de mai, son zèle n'eut pas de bornes pendant les trois mois environ que dura son apostolat en notre Nivernais. La vue de ces paroisses abandonnées le consumait de chagrin et il se donna une peine extrême pour les ramener à la religion.

Il ouvrit plusieurs écoles de garçons et de filles et les confia aux frères et aux sœurs qu'il avait amenés ; « il restaura et meubla le plus convenablement qu'il put les deux églises les plus commodément placées pour les habitants : celle de Cercy-la-Tour et celle d'Isenay ». (*Procès*, p. 452).

Aussitôt il se mit à prêcher un jubilé, quinze jours à Isenay, quinze jours à Cercy ; il prêchait quatre fois par jour, sans se laisser décourager par le petit nombre de ses auditeurs. Tous les dimanches, il chantait deux grand'messes et les vêpres ; il prêchait dans chaque église et faisait des catéchismes pour les enfants ; ces jours-là, il était si fatigué qu'il ne pouvait prendre presque aucune nourriture.

A Isenay, il fut beaucoup aidé par la famille Massin, qui se montra toujours heureuse de lui offrir l'hospitalité et de lui

(1) Entre autres, paraît-il, par les religieux de Coulonges et de Mazille, monastères voisins, et par le curé de la paroisse, devenu apostat.

(2) Le Père Receveur était de petite taille, avec une heureuse physionomie; naturellement très gai, très vif, avait une âme très sensible et l'imagination impressionnable et une volonté très énergique.

(3) Le Vénérable y a signé vingt-sept actes paroissiaux.

prêter son généreux concours ; chaque dimanche elle mettait à sa disposition un cheval pour faciliter son pénible ministère.

Il baptisa de nombreux enfants ; quand il ne passait pas de longues heures au confessionnal, « il était en course d'un village à l'autre pour faire un peu de bien ».

« Cependant il vit ses efforts presque sans succès, alors il redoubla ses prières et ses macérations... Le chagrin de voir tant d'âmes se perdre, les fatigues auxquelles il se livrait depuis si longtemps » (*Procès*, p. 452), finirent par ruiner sa robuste et énergique constitution ; une fièvre violente se déclara, qui, après trois semaines de souffrances, devait le faire mourir.

III

SA MORT — SES FUNÉRAILLES

Déjà atteint par le mal, le vénérable curé put encore, accompagné par un frère, visiter, le 17 juillet, à une demi-lieue de Cercy, un malade qui réclamait son secours ; il s'alitait le surlendemain ; le dimanche 22 juillet, il dit sa dernière messe, soutenu à l'autel par un de ses religieux.

Foi, humilité, patience, force, charité, ces admirables vertus de toute sa vie brillèrent particulièrement sur son lit de souffrances.

« Craignant de mourir sans les secours spirituels, dans un pays où les prêtres étaient fort rares, il demanda lui-même qu'on fît venir M. le Curé de Fours, qui demeurait à deux lieues de Cercy » (*Procès*, p. 458).

Il ne voulut être traité que par la personne qui soignait les malades de l'endroit ; à ses religieux qui désiraient aller chercher un médecin à Autun, il dit qu'il ne convenait point de faire tant de dépenses pour un pauvre comme lui.

Il pleura de joie quand son confesseur, M. le Curé de Fours, arriva le 24 juillet ; s'étant fait revêtir du surplis et de l'étole, il reçut le Saint Viatique et l'Extrême-Onction, avec une grande ferveur qui transfigura son visage défait par la douleur.

« Toujours calme et résigné à la volonté de Dieu, les yeux attachés sur le Crucifix, il priait et méditait sur les souffrances

du Sauveur » (*Procès*, p. 465), cherchant quelquefois à égayer par des mots plaisants ceux qui le soignaient.

Lui-même, de sa voix mourante, il dicta encore, le 31 juillet, à ses religieux les exercices d'une journée de retraite.

« Les frères et les sœurs, voyant les progrès du mal, lui demandèrent ce qu'ils devaient faire si le Seigneur venait à disposer de lui ; il leur répondit avec calme : « Vous irez » chez le menuisier, vous lui ferez faire un cercueil, vous me » mettrez dedans et puis vous me conduirez pour être ense- » veli à Autun ». Et il ajouta en regardant les sœurs : « Pour » vous, vous marcherez à mes côtés en priant ; ensuite, vous » vous en retournerez dans votre communauté et vous pren- » drez bien garde de ne jamais abandonner vos saints exer- » cices ». Ce fut là son testament » (*Procès*, p. 459).

Le 7 août, à onze heures du matin, il entra dans une agonie terrible, et le soir, à neuf heures, après que M. le Curé de Fours (1) lui eut donné une dernière absolution et eut récité les prières des agonisants, il dit trois fois : « Mon Dieu, pardon ! » il expira paisiblement, victime de son zèle et de sa charité ; il avait cinquante-trois ans, sept mois et dix jours.

Avant d'être enseveli, le corps du serviteur de Dieu, resté flexible et sans odeur cadavérique, fut revêtu des ornements sacerdotaux et porté le lendemain de sa mort à l'église paroissiale, où il y eut grande affluence de peuple ; tous admiraient la fraîcheur de visage du Père, qui, auparavant livide et défiguré, était devenu vermeil et paraissait vivant.

M. Cartelat, maire de Cercy, a certifié qu'il avait vu, dans la salle où le corps était exposé, une lumière éclatante apparaître soudain.

M. le Curé de Fours fit dans la matinée du 8 août 1804 le service funèbre et l'absoute ; plusieurs assistants constatèrent qu'au moment de l'Elévation le défunt avait, à maintes reprises, ouvert et fermé les yeux ; croyant par là qu'il n'était point réellement mort, les habitants de Cercy s'opposèrent à ce qu'on l'emmenât à Autun ; le soir, cependant, à cinq

(1) C'est M. Brandin, curé de Fours, de 1803 à 1805, qui a confessé et administré le P. Receveur ; avant la Révolution, il avait été curé de Charrin, qu'il avait quitté le 15 septembre 1792, pour y revenir en 1800 ; nommé curé de Fours en 1803, il se retira, en 1805, dans son pays natal, Paray-le-Monial, où il est mort.

heures, reconnaissant qu'il avait vraiment cessé de vivre, ils le laissèrent placer sur un char que la famille Massin avait prêté avec deux chevaux et un domestique et l'accompagnèrent en pleurant jusqu'aux limites de leur commune ; ils témoignèrent ainsi leur douleur et leur reconnaissance envers celui qui s'était sacrifié pour eux. Pour couvrir le cercueil, une dame du pays donna un drap qu'elle exigea qu'on lui rendît ; sa famille le garde encore maintenant précieusement comme une relique.

A Autun, la ville presque entière assista aux funérailles du « saint missionnaire ». Au cimetière de Saint-Jean-le-Grand, comme à la chapelle de la Retraite, où il fut transféré en 1820, il n'a cessé d'être l'objet de la vénération générale. De nombreuses guérisons miraculeuses se firent par son intercession.

A Cercy, on a conservé bien vivant le souvenir du Père Antoine (c'est ainsi qu'on l'appelle). Au presbytère, les curés successifs ont gardé avec un religieux respect la chambre où il est mort ; ils montraient avec empressement l'endroit même où il avait rendu le dernier soupir. Depuis, la maison curiale à laquelle se rattache un si précieux souvenir sert à des usages profanes : elle est devenue salle de fêtes et, en dernier lieu maison d'école ; pour l'adapter à sa nouvelle destination, on a dû modifier l'immeuble ; la chambre a disparu, mais la maison subsiste, et l'on connaît encore la place où mourut le Père Receveur.

Sa réputation de sainteté ne faisant que grandir de jour en jour, le procès canonique de l'Ordinaire fut commencé vers 1855, à Besançon, où 32 témoins furent entendus, et à Autun, où 20 témoins firent leurs dépositions ; le 8 mai 1883, la Congrégation des Rites le proclamait « Vénérable » et la cause de sa béatification était introduite en 1894 ; cette béatification, que nous souhaitons prochaine, ne pourra que réjouir et honorer nos cœurs de Français et de Nivernais.

Notes sur la Société de la Retraite chrétienne

La Société se compose de prêtres, de frères et de sœurs vivant en des maisons séparées. Le but de l'Institut est : 1° de procurer à ses membres une vie de retraite par le travail spirituel et corporel ; 2° de procurer aussi pour les

personnes du monde les bienfaits des exercices spirituels de la Retraite, et 3° d'enseigner la jeunesse. Les enfants aussi sont admis et les maisons de la Société sont pour eux comme des écoles professionnelles d'arts et métiers.

Le 19 novembre de chaque année, jour anniversaire de la fondation de la Société, à la fin d'une retraite de dix jours et après une méditation d'une heure sur la mort, sont élus, à la pluralité des voix, neuf membres, appelés les neuf chœurs, chargés d'élire ou de changer le premier supérieur, qui choisit à son tour un chef pour chacune des maisons de l'ordre.

La Communauté, très austère, comptait 60 membres en 1792, 126 en 1798; au moment des décrets d'expulsion, la Société avait 15 maisons : 13 en France et 2 en Angleterre; actuellement, la maison-mère des Fontenelles subsiste encore avec une soixantaine de membres (religieuses); la maison d'Autun, où repose le corps du Vénérable, mise sous séquestre, a été transformée en hôpital temporaire au début de la guerre actuelle.

RÉFÉRENCES

1° Procès d'Autun et de Besançon pour la béatification et canonisation du Vénérable serviteur de Dieu Antoine-Sylvestre Receveur, prêtre, fondateur de la Retraite chrétienne.

2° Objections faites par le R. D. D. Promoteur de la Foi et résumé des réponses opposées aux objections par l'avocat de la cause.

3° Articles du Postulateur.

4° *Vie du Vénérable Antoine-Sylvestre Receveur*, par M. J.-M. Suchet, chanoine de Besançon.

5° Notice historique sur la vie du serviteur de Dieu, Antoine-Sylvestre Receveur, prêtre, fondateur de la Retraite chrétienne, décédé en odeur de sainteté, dans le diocèse d'Autun.

6° Ecrits du Vénérable : 1° *Exposition simple d'un établissement de piété commencé aux Fontenelles, diocèse de Besançon, dès l'an 1787 ;* 2° *Mémoire en faveur de la Société de la Sainte Retraite.*

7° Différents témoignages de Cercy, d'Isenay, de Fours, de Bonnétage et d'Autun.

LES PRUSSIENS A MYENNES EN 1870

Myennes est une localité voisine de Cosne-sur-Loire (Nièvre). C'est la première commune au nord de cette ville, sur la grande et belle route nationale d'Antibes à Paris, ou, si l'on regarde à moindre distance, de Nevers à Montargis ; elle a une station de chemin de fer sur cette ligne.

Au cours de la guerre de 1870, Mgr Forcade, évêque de Nevers, fit le vœu d'ériger un autel majeur dans sa cathédrale si les Prussiens n'atteignaient pas son diocèse. Après la guerre, le prélat exécuta son vœu, suivant son obligation, le sol du diocèse ayant été à peine foulé par l'ennemi, qui s'arrêta, nous allons voir comment, au bourg de Myennes, presque aux portes de Cosne.

Bien des étrangers restèrent en France après l'invasion de 1815 et y firent souche, en gardant ou en modifiant leur nom de famille.

Un Polonais, de Varsovie, du nom de Savisky, fit souche dans la ville de Cosne, où ses descendants existent encore et tiennent une place honorable. Quatre frères de ce nom y exerçaient, en 1870, la profession de bouchers C'est l'un d'eux qui, grâce à sa présence d'esprit et à la rapidité de sa monture, préserva de l'invasion sa ville adoptive, en avertissant à temps les autorités, dans les conditions que nous allons raconter. Ces événements se sont passés entre Noël et le 1er janvier.

On sait quelle était la situation de nos armées au bout de six mois de guerre.

Le corps formé au bord de la Loire, sous les ordres du général de La Motte-Rouge, avait abandonné Orléans, le 11 octobre, puis repris cette ville le 10 ou 11 novembre, mais pour la perdre une seconde fois après la bataille d'Artenay, du 3 décembre. Malgré les changements de généraux opérés par l'impuissante Délégation de Tours,

l'armée de la Loire, coupée en deux, vit un de ses tronçons poursuivi jusqu'au delà du Mans (12 janvier 71) et l'autre obligé de se reformer en arrière du fleuve. Le général Bourbaki, envoyé à Nevers, et chargé d'organiser ce corps d'armée à Bourges, eut l'ordre de se porter dans la suite vers l'Alsace et le Rhin pour débloquer Belfort. Le 9 janvier, la bataille s'engageait à Villersexel et se poursuivait ensuite sur toute la ligne de Héricourt à Montbéliard. Bourbaki avait avec lui cent mille hommes.

Un auteur nivernais (1), membre de la Société Nivernaise, nous a donné le détail de ce qui s'est passé au 1er régiment de mobiles (Nièvre), où il était capitaine.

Après les ordres qui avaient été donnés le 19 décembre à toute l'armée pour un mouvement tournant par Bourges, La Charité, Cosne et Montargis, projet dont l'exécution fut abandonnée dès le lendemain, ce régiment, cantonné à Vierzon, le 25 décembre, fut dirigé le 4 janvier vers l'Est, où il devait rejoindre l'armée de Bourbaki.

Pendant ce temps-là, quelle était, au nord de notre région, le mouvement des armées prussiennes ? Le prince Frédéric-Charles, auquel s'étaient joints le général de Thann et le duc de Mecklembourg, avait réoccupé Orléans, le 5 décembre. De la région Orléans et Briare, où ils étaient en force, leur plan était, après avoir profité du pont de Gien pour la poursuite de l'armée d'Orléans, de chercher le deuxième tronçon de l'armée de la Loire en se servant des autres passages sur le fleuve.

Le département de la Nièvre devait donc s'attendre à voir descendre les Prussiens. Le pont de Cosne était miné, tout prêt à sauter. Une forte explosion avait détruit le pont suspendu de Saint-Thibaud, en face Sancerre, au milieu d'une nuit.

Un membre de la famille cosnoise citée plus haut, l'aîné des frères Savisky, faisait une tournée vers Neuvy-sur-Loire, allant chercher du bétail pour son commerce. Sa voiture était attelée d'un de ces bons chevaux, comme en ont parfois les bouchers.

Au lieu de bétail (on ne dit pas quelles bêtes il cherchait),

(1) *Le 12e régiment de mobiles (Nièvre) aux armées de la Loire et de l'Est, en 1870-71*, par Henri Flamen d'Assigny.

il trouva des Prussiens. Vite il tourna bride et rebroussa chemin. Mais il avait été vu et fut poursuivi par cinq soldats armés qui étaient, eux aussi, en voiture, dans un véhicule réquisitionné par eux à Armand Goyon, de Bonny. Pendant la poursuite, les voitures rencontrèrent, près de La Celle-sur-Loire, un propriétaire de Myennes, M. Pillard, qui était allé se promener à son domaine de La Celle et s'en revenait tranquille. Les soldats le firent monter auprès d'eux pour leur servir de bouclier vivant et continuèrent leur route. Savisky, qui prenait de l'avance, avisa quelques habitants en traversant le bourg de Myennes et les prévint du danger. L'école était alors sur la grand'route, là où est aujourd'hui le bureau de poste. L'instituteur, M. Chambon, renvoya, immédiatement, les enfants chez leurs parents. Il était trois heures après-midi. M. Pierre Coulpier, tuilier à Myennes, surnommé le grand Pierre, était à la porte de sa maison. Savisky lui cria sans s'arrêter : « Pierre, les Prussiens arrivent; dans un moment vous les aurez ». Puis, pour dépister ceux qui le poursuivaient, il s'engagea sur la route de Saint-Amand ; mais, après un détour, il rentra rapidement à Cosne, où il donna l'alarme.

Quand la voiture des Prussiens arriva à Myennes et voulut à la suite de Savisky prendre le brusque tournant de la route de Saint-Amand, elle versa sur l'aqueduc, près de l'auberge située en face du mur du château. Les habitants rassemblés eurent vite fait d'entourer l'équipage à qui, malgré les armes des soldats, ils firent un mauvais accueil. Un ouvrier d'usine saisit même le fusil d'un des uhlans qui était par terre et lui passa la baïonnette à travers le corps. Il voulait délivrer M. Pillard et pensait qu'on allait se débarrasser de même des quatre autres Pas d'autre coup fut porté, et l'auteur s'esquiva. Que devint la victime ? On ne s'en souvient pas. Peut-être fut-elle emportée vers Cosne par les autres uhlans, qui, dans la voiture remise sur roues, continuèrent leur poursuite. Ils n'auraient pas, dit-on, été jusqu'au bout, et ne furent pas vus au-delà du pont Midoux (1).

Aussitôt, les ouvriers des tuileries de Myennes se mirent en demeure d'établir au travers de la grand'route, sur le

(1) A cet endroit, aux Angerons, existerait, d'après feu M. Delort, une station préhistorique.

pont, une barricade formée de charrettes et chariots renversés, afin d'empêcher ou au moins de gêner le passage de ceux qui pourraient survenir.

Peu après arrivait, en effet, un peloton de cavalerie comprenant 125 autres uhlans. En pénétrant dans le bourg, entre les deux rangées de maisons qui bordent la route, très élargie à cet endroit, ils faisaient signe de leurs bras et de leurs épées aux habitants et leur criaient : « Fermez portes; fermez portes ». Ils craignaient sans doute de recevoir des coups de fusils à travers les portes et fenêtres restées ouvertes.

Il y avait lieu pour eux d'être circonspects ; ils couraient des dangers réels. A Neuvy, un fut tué sous le pont du chemin de fer. Près de Neuvy, quelques habitants s'étaient postés à la lisière d'un bois voisin de la route, avec leurs fusils pour tirer dessus. Ils n'osèrent le faire et se cachèrent en voyant passer l'ennemi en troupe redoutable. Le chien de l'un d'eux (M. P...), aboya en s'avançant sur la route : il fut massacré à coup de baïonnettes.

Les 125 uhlans arrivés à Myennes avaient effectué la traversée du bourg. Se butant à la barricade et ne trouvant pas leur cinq camarades, ils s'arrêtèrent et demandèrent, mais en vain, où ils étaient passés. Personne ne voulait le leur dire. « C'est bon, fit l'officier, grand jeune homme qui parlait très bien le français, on nous a pris cinq soldats ; nous allons prendre cinq otages, et nous brûlerons cinq maisons ».

Les cinq hommes pris comme otages furent : le maire, M. Théodore Coulpier, l'instituteur, M. Chambon et trois ouvriers. Pourquoi ne prirent-ils pas le curé ? Sans doute parce qu'ils allaient vite en besogne et que l'église, un peu écartée, leur était restée invisible. Le vieux curé, l'abbé Mandiot, qui a occupé ce poste pendant quarante-deux ans, n'était d'ailleurs guère transportable. Et puis, ils se souvenaient de La Celle.

En passant au village de La Celle, situé entre Neuvy et Myennes, et où l'église borde la route, ils étaient entrés chez le curé, qu'ils avaient trouvé au lit, atteint de la petite vérole. Leur visite s'était bornée à cette constatation ; elle ne se prolongea ni chez ce curé, ni dans la dite paroisse.

Les soldats se répandirent alors dans toutes les maisons de

Myennes, prenant, à qui mieux mieux, tout ce qui leur tombait sous la main, courant après les volailles et se munissant de provisions.

On a plaisanté longtemps, à Myennes, un petit mais riche épicier, le père Martin, qui, voyant les Prussiens entrer dans sa boutique et prendre des harengs à même la caque pour en remplir leurs poches, n'avait rien trouvé de mieux à leur dire que ces mots, qu'il criait à haute voix, en leur mettant la main aux épaules : « Mais dites donc, je les ai bien payés, mes harengs, payez-les moi donc vous aussi ».

Partout, ils écartaient les meubles et bousculaient les lits, pour s'assurer qu'il n'y avait point d'armes cachées.

Dans une maison, chez un homme jeune, très grand et fort, ils trouvèrent un casque prussien. Déjà furieux de la disparition de leurs camarades, ils se saisirent de ce jeune homme et le rouèrent de coups. Ils l'emmenèrent aussi ; ce fut l'un des cinq otages.

Pendant qu'ils envahissaient la demeure de M. Pierre Coulpier, la bonne de la maison qui faisait boire le cochon, revint en pleurant auprès de sa maîtresse pour lui dire ses plaintes : « Eh là ! patronne, ces soldats, ils disent bien qu'ils viendront tuer notre cochon demain matin ».

Entre autres déprédations, ils volèrent la montre en or de Mme Théodore Coulpier, femme du maire. Ils vidèrent tous les pots de lait chez Eusèbe Coulpier, frère de Théodore.

Fussent-ils restés plus longtemps, bien des choses leur auraient échappé, car les habitants, dans la crainte de leur arrivée trop prévue, avaient caché jusque dans les fourrés des bois de Roche, un important butin.

Deux heures environ s'étaient écoulées depuis leur entrée au village. Pendant ce temps-là, les habitants de Cosne n'étaient pas restés inactifs. La garde nationale, immédiatement rassemblée, se mit aussitôt en route pour Myennes.

Il y avait alors à Cosne un détachement composé de trois ou quatre cents hommes, fusiliers marins, bien équipés, commandés par un capitaine de vaisseau, le général Du Temple.

Il se trouvait aussi dans la ville une compagnie de la réserve, aujourd'hui les territoriaux ; on les appelait un peu par dérision les vieux garçons.

La troupe avançait au son du tambour.

Quand le bruit des tambours s'entendit à Myennes, les uhlans prirent peur, se rassemblèrent à la hâte, et repartirent par où ils étaient venus, en emmenant leurs otages et en faisant des menaces.

« A demain, dirent-ils ».

En prévision de leur retour, les habitants prirent des précautions.

Par exemple, la servante de Mme Coulpier eut la satisfaction de voir pendant la nuit le cochon de ses maîtres tué, dépecé, mis en quartiers tout chauds encore dans des saloirs, qui furent enfouis au fond du jardin et recouverts de terre.

Le départ, même provisoire, des Prussiens, rassura quelques poltrons, notamment M. Asselineau, propriétaire à Cosne, qui se trouvant chez Gentil à leur arrivé, s'était caché dans une cheminée et y était demeuré. Chez ce Gentil, qui tenait un magasin de rouenneries, auprès du pont, était établi le poste local de la garde mobile.

Toutes les nuits, des hommes étaient désignés pour monter la garde auprès du pont. Plusieurs de ce poste étaient originaires de Briare, entre autres un nommé Nadaud, qui, après la guerre, devint garde-champêtre à Briare.

Au bout de quelques jours, M. Gadoin, président du tribunal civil de Cosne, alla trouver M. Pierre Coulpier, et lui dit : Veux-tu aller avec M. Millet, instituteur à Cosne, porteur d'un drapeau blanc, voir à Briare le général prussien pour essayer d'en ramener nos otages? Ils partirent, mais n'allèrent pas jusqu'au bout. Entre Bonny et Briare ils trouvèrent M. Théodore Coulpier, qui revenait libre. M. Chambon et les autres revinrent quelque temps après.

Le jeudi 5 janvier 1871, dix-sept prisonniers prussiens, faits par les Garibaldiens, à Briare, étaient amenés à Cosne par un poste de Bonny. C'étaient, en partie, les uhlans de l'avant-garde venue à Myennes. A leur passage dans ce bourg, ils reconnurent le maire qu'ils avaient emmené avec eux et qui était déjà revenu : « Chacun son tour, Monsieur », lui dirent-ils. Mais un peu plus loin, comme les habitants les narguaient et tapaient dans leurs mains, on entendit leur jeune lieutenant répéter d'un ton rageur : « Ah, la sale population, la sale population ! »

Ils furent ainsi conduits à pied jusqu'à Cosne par le poste de Bonny et, toujours à pied, jusqu'à Nevers, par des hommes de Cosne, menuisiers, scieurs de longs et autres forts gaillards, de ceux qu'on appelait les coups de sabots. On pouvait marcher bien à sec ; les chemins étaient gelés ; le thermomètre était descendu le 3 janvier à 8 degrés au-dessous de zéro.

Dans le même temps et la même région, bien des mouvements de troupes eurent lieu ; c'était un va-et-vient continuel de soldats des deux camps. Au 1er janvier, le général Du Temple était vers Briare. Le 8 janvier, de retour à Cosne, il licenciait les francs-tireurs, pour être incorporés dans l'armée régulière ou la garde nationale. Quatre-vingts Français trouvèrent la mort dans un combat entre Neuvy et Bonny. Le 10 janvier, la garde nationale de Cosne était avertie de se tenir sur le qui-vive, parce que les Prussiens occupaient toute la limite du département vers l'Yonne et le Loiret.

C'est sans doute dans ces jours-là que quelques uhlans s'avancèrent de côté et d'autre, par exemple à Entrains, où quatre cavaliers étant entrés dans une auberge, l'un d'eux demanda à la maîtresse d'hôtel ce qu'elle avait fait de sa glace et pourquoi elle n'était plus sur la cheminée. En sortant, il interpellait M. L... en l'appelant par son nom ; celui-ci reconnu en ce grossier individu casqué un commis-voyageur d'avant la guerre.

La plaie de l'occupation ennemie fut épargnée au département de la Nièvre.

Sans l'heureuse fuite de Savisky, sans l'accident de la voiture des Prussiens renversée à Myennes, sans la hardiesse des habitants de cette commune et le courage de la petite troupe de Cosne s'élançant au devant de l'ennemi, on put présumer qu'un détachement de l'armée ennemie aurait eu le temps de descendre jusqu'à Cosne et de s'y installer avant la fin des hostilités

Mais, sur ces entrefaites, l'armistice fut signé le 28 janvier, la paix survint le 11 mars, et la tranquillité fut assurée aux populations nivernaises.

J. DASSE,

Curé-doyen de Pougues.

LA PÊCHE DANS L'ARON

au XVe Siècle

La famille de Cossay ou de Cossaie doit porter le nom de son premier fief. Les documents ne lui en donnent pas d'autre. Les nombreuses cotes de l'*Inventaire de Marolles* se rapportant toutes au nom de Cossay, Coussay, Cossaie et à la paroisse de ce nom, aujourd'hui du canton de Dornes, ne font aucun doute.

Au XIVe siècle, en 1335, Perrin de Coussay est qualifié damoiseau. En 1342, Janot, Regnaud et Huguenin de Cossaye, enfants de Perrin, comparaissent pour la succession de leur père. En 1406, Jacqueline de Chaugy ou Changy est dame de Cossaye et Jean de Changy, probablement son fils, représente la moitié du fief. Philibert de Coussay, convoqué en 1467 pour le ban et arrière-ban du Nivernais, est reçu aux montres réunies et inspectées par le comte de Nevers.

Nous avons donc affaire à une famille noble, notoirement connue dans la châtellenie de Cercy-la-Tour dès les débuts du XIVe siècle, et encore florissante pendant tout le seizième.

En 1503, Jehan et Charles de Cossaye, frères, se mettent sur les rangs du ban et arrière-ban.

En 1526, il y a un arrangement de famille ; Jehan de Cossaye vend, de concert avec son beau-frère Pierre de Changy, la seigneurie de Péron.

En 1575, Gilbert de Cossaye, seigneur de Beauvoir, épousait Anne de Meung. Le mariage se fit en même temps que celui de sa sœur Marguerite de Meung, qui se mariait à Simon de Changy, seigneur de Cuy, près Luzy. Ses frères René, Jacques et Jacob assistent comme témoins au mariage.

Quelques années auparavant, en 1523, noble homme Gilbert de Coussay, seigneur de Beauvoir, probablement le

père de celui qui se marie en 1575, assistait parmi la foule des seigneurs nivernais à l'entrée et réception de la comtesse Marie d'Albret, à Nevers et dans ses autres villes du Nivernais.

Charles de Cossaye, écuyer seigneur de Beauvoir, Chaumigny et Lanty, ainsi que Claude, son frère, se font aveu pour une partie de la terre de Chaumigny, mouvant de la châtellenie de Cercy. On voit encore, en 1536, ce Charles de Cossaye, laissant comme veuve Anne d'Anlezy, prenant pour procureur Louis Breschard dans la tutelle de ses enfants, et un autre, Charles de Cossay, seigneur de Beauvoir et Chaumigny, figurant dans les actes de 1540 comme en possession de la garde de ses neveux Françoise, Gilbert, Claude, Guillaume et Henry, pour lesquels il administre la terre de Beauvoir.

Puis Guillaume de Coussay paraît à son tour, en 1591, comme seigneur de Tresnay et procureur de Edmée de La Baume, dame de La Ferté-Chauderon.

On ne découvre aucun nom de cette famille dans les siècles suivants. Nous ignorons si elle a disparu ou si elle a quitté le Nivernais. Tout ce que nous pouvons dire pour l'instant c'est qu'elle a rayonné pendant plus de trois siècles dans la région nivernaise, depuis les bords de l'Allier jusqu'au delà de Cercy-la-Tour, au milieu d'un certain nombre de familles nobles, dont nous aurons plus tard occasion de parler.

Dans mes recherches aux Archives de la Nièvre, j'ai découvert sept jolies chartres que je me suis empressé de classer ensemble au nom de Cossay et qui sont relatives à la pêche dans la rivière d'Aron. On y pêchait alors l'alose et autres poissons marins ; la duchesse de Nevers avait mis un droit de 50 livres par an sur la pêche de ces poissons de mer remontant les fleuves. Aujourd'hui le fait ne se produit plus dans l'Aron, les poissons, pour une raison d'usines ou d'écluses, ne vont pas plus loin que le lit de la Loire.

Jehan de Cossay possédait la pêche dans la rivière d'Aron et prescrivit une enquête contre des délinquants de la paroisse de Chaumigny. Le 21 février 1427, le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier ou son lieutenant convoqua quatre habitants de Chaumigny a comparaître sur le lieu de la rivière d'Aron,

emprez le pont de Chaumigny, selon les conffins et limites desclairées, à la prime heure du jour. Le juge ajouta : « Lesquels moy estant assis comme commissaire de la justice du lieu, lecture faite des lettres, je maintins et garde, de par le roy, nostre dit sir, icellui escuier complaingnant ès-possession et saisie d'icelle rivière, ...contenant que aucuns d'eux ne autres-illec presens ne se opposeront ne diront au contraire ». Après avoir constaté que tout s'était passé régulièrement selon la forme et manière prescrites, le juge scella les lettres du sceau dont il faisait usage dans son office.

Quelque temps après, en 1431, la comtesse de Nevers exprima le désir de manger du poisson des rivières du Morvan et elle chargea son maître d'hôtel de lui en procurer. Celui-ci crut devoir se mettre en règle. Devant le notaire Boutillat, il adressa une cédule, au nom de ladite dame, contenant que pour avoir du poisson « nous faissions pescher ès rivières de par deça et pour ce qu'on nous a rapporté que en la rivière d'Arron qui est et appartient à noble homme Jehan de Cossay escuier Sgr de Chaumigny, depuis le ruisseaul qui dessert de l'estang de Mazilles en la dite rivière d'Aron jusques à la fontaine de la Pisserote autrement appelée la fontaine aux gotz de Martigny, tant en eaue vive comme morte, à for son poisson, et de bon nous sommes treiz devers ledit escuier oduquel avons demandé licence et permission de fère pescher pour madicte dame en sadite rivière. Lequel, pour honneur et révérance d'elle, nous a très volontiers donné yceux, pourveu toutefoys que lui avons promis dans ces lettres que ce ne fut ou soit pour le présent ne ou temps avenir prejudice ne dommaige à lui ne ès siens...

La demande de la comtesse de Nevers dut suivre son cours, grâce à l'amabilité du chevalier, nous ne voyons pas d'autres actes qui aient trait à cette affaire.

La pêche donnait quelques désagréments à Philbert de Cossaye qui se terminaient toujours par un procès et un arrangement : en tous temps la pêche a été une source de contestations

Le 21 novembre 1448, Pierre Galeneau, habitant de Chaumigny, confesse que lui ne nul de sa lignée n'a droit de pescher en nulle saison de l'an à truble, nasse ne autre engin en la rivière d'Aron appartenant à noble homme Philbert de

Cossay... à l'endroit ou chet le ruisseau de Mazilles et qu'il renonce par ces mêmes présentes, sans espérance de jamais venir au contraire. Même défense est faite l'année suivante au jeune Jehan Vero de « pescher » dans la rivière au même endroit.

Pour ce que ledit Vero a pesché en ladite rivière sans licence dudit escuier, il s'en est mis en sa mercy et composé à lui à ung boisseau d'avoine qu'il a payé audit escuier, lequel s'en est tenu content. Jehan Baudot, un autre délinquant, s'en est tiré de la même façon, et Etienne Boquin aussi. Le paiement d'un boisseau d'avoine n'était pas énorme, mais il fallait transcrire des lettres chez Me Hugues Boutillat, notaire à Moulins-Engilbert, réunir des témoins pour se porter garants, tous frais qui faisaient monter la somme.

En 1454 une autre contestation devient plus sérieuse. Les plaignants viennent s'expliquer à Cercy devant Me Boutillat. Ce sont Philibert de Cossay et Philippe de Saint-Pierre sr de Véro. Philibert demande à n'être plus troublé dans ses droits sur la rivière d'Aron, tant en eau vive que morte, qu'il consent encore à les laisser pêcher, mais qu'il ne peut supporter que les bêtes dudit sieur et celles de Chaumigny gâtent ses prés et lui fassent des délits regrettables ce qui l'oblige à faire ledit exploit et à leur signifier d'avoir à ne plus recommencer. L'affaire se corse toujours et deux ans après, en 1456, MM. les présidiaux de Saint-Pierre-le-Moûtier sont saisis de la plainte et sont tenus de rendre un jugement.

Les riantes prairies de la rivière d'Aron, l'étang de Mazilles, les seigneurs de Cossaye et de Véro, les notaires et magistrats qui sont intervenus et surtout les chartes qui racontent l'affaire méritaient de nous arrêter un instant.

R. DE L.

NEVERS

à l'époque du 18 fructidor an V

Par Edmond DUMINY

La Constitution de l'an III avait maintenu la division de la France en départements comme l'avait établi l'Assemblée Constituante ; elle avait supprimé les districts et subdivisé les départements en cantons, composés d'un nombre plus ou moins grand de communes et ayant chacun une administration particulière ; les communes de plus de 5.000 habitants, comme Nevers, formaient, à elles seules, un canton administré par cinq citoyens, nommés à l'élection. A la tête de chaque département se trouvait une administration composée également de cinq membres élus.

En l'an V, à Nevers, l'administration départementale tenait ses séances dans le ci-devant évêché (musée actuel). Le district ayant été supprimé par la nouvelle Constitution, la municipalité, le 14 nivôse an IV avait quitté la ci-devant abbaye Saint-Martin, et l'avait remplacé dans la maison de l'émigré de Bonnay, près du ci-devant couvent des Oratoriens.

Les élections avaient lieu à deux degrés. Les citoyens, dans les assemblées primaires, choisissaient les électeurs qui nommaient les administrateurs. La ville de Nevers, de temps immémorial, avait été divisée en quatre sections, portant les noms de Loire, Nièvre, Croux et Barre. Cette division avait été conservée pour les élections, et dans chacune se tenait une assemblée primaire, savoir, pour la section de la Barre dans une des salles du ci-devant collège, pour la section de

Nièvre dans la salle du tribunal de police correctionnelle séant dans la ci-devant abbaye Saint-Martin, pour la section de Loire dans la ci-devant église des Oratoriens, et pour la section du Croux dans la ci-devant église Saint-Didier.

Au point de vue judiciaire la ville était divisée en deux justices de paix, du Levant et du Couchant, ayant chacune son juge de paix et un commissaire de police.

L'ancienne paroisse de Coulanges était annexée à la ville et ne fut érigée en commune indépendante que le 11 nivose an VI.

Dans le haut de la place de la Liberté (place Guy-Coquille) se dressait une statue de la Liberté.

On avait planté une quantité d'arbres de la liberté ; on en trouvait devant la maison commune, devant le couvent des ci-devant Carmélites, place de la Liberté, place du Marché-aux-Bêtes (place Carnot), place de la Cité, porte de Nièvre, porte de la Barre, porte de Paris, place du Rivage, place Brutus (place de la République), place du Puits-des-Mules, place du Peuple (place Saint-Sébastien) et près du pont.

La police laissait fort à désirer, aussi le président du tribunal correctionnel pouvait écrire : « Les vols se multiplient dans la commune de Nevers d'une manière effrayante ». Comme il n'y avait pas d'abattoir, ou, comme on disait alors de tuerie, les bouchers tuaient chez eux, sans aucune surveillance ; le sang souvent coulait jusque dans la rue. Il arrivait même parfois aux charcutiers de faire griller les cochons dans la rue, malgré les règlements.

Les élections devaient avoir lieu au mois de germinal ; dès le mois de ventôse une grande effervescence se manifestait en ville : les citoyens de chaque parti se réunissaient, se concertaient ; les électeurs du département commencèrent à arriver au commencement de germinal. A Nevers les assemblées primaires furent troublées par des actes de violence. Dans trois sections sur les quatre, aussitôt après la nomination des présidents, les anciens terroristes, voyant que les élections leur étaient défavorables, se précipitèrent sur les urnes, sous prétexte de vérifier le scrutin, les renversèrent, maltraitèrent les présidents et forcèrent les citoyens paisibles à quitter les salles. Le 2 germinal (22 mars 1797), la municipalité, « attendu qu'il se fait des rassemblements consi-

dérables dans les maisons particulières, que les ennemis du gouvernement républicain s'agitent en tout sens, parcourent les rues en troupes et en armes, qu'ils menacent les citoyens paisibles », prit un arrêté aux termes duquel la colonne mobile était mise en activité de service pour assurer la tranquillité publique, et « jusqu'à nouvel ordre tout service de la garde nationale interrompu ». Cet arrêté fut aussitôt homologué par l'administration départementale. C'était charger du maintien de l'ordre les éléments les plus exaltés de la population.

Le soir du même jour, l'accusateur public près le tribunal criminel du département dénonçait aux administrateurs les violences qui s'étaient produites dans les assemblées primaires ; il écrivait : « Les anarchistes, dont cette commune est empoisonnée, viennent de mettre le comble à leurs forfaits, en opérant, par toutes sortes d'attentats, la dissolution des assemblées primaires de trois sections de cette commune, celles de Nièvre, de la Barre et du Croux » ; il demandait qu'on prît des mesures pour assurer la tranquillité de la ville, réunir les assemblées dissoutes, et « faire jouir le peuple des droits de souveraineté que lui assure la Constitution ». Quant à lui, il annonçait son intention de prendre contre les auteurs des actes de violence les mesures que lui commandait son ministère. Mais c'étaient des partisans de l'administration, ceux qui s'étaient livrés à ces actes, aussi les membres du département désiraient-ils qu'ils ne fussent aucunement inquiétés. Ils répondirent à l'accusateur public que la police des assemblées primaires appartenait aux présidents ; contestant ce qu'il dénonçait, ils déclaraient que si de semblables faits s'étaient produits, les présidents n'auraient pas manqué de prévenir les autorités, ils l'avertissaient que toute poursuite de sa part serait considérée comme un acte arbitraire et attentatoire « aux droits de souveraineté que le peuple exerce dans les assemblées primaires ». Ils ajoutaient, en terminant : « La tranquillité publique est assurée, et nous sommes persuadés que les citoyens de Nevers sont trop amis de la Constitution et des lois pour troubler l'ordre dans les lieux consacrés à l'exercice de leurs droits politiques ».

Les électeurs chassés des assemblées primaires demandèrent un local où ils pussent se réunir. Leur demande fut

rejetée. La lettre de l'accusateur public et la réponse du département furent publiées et affichées sur les murs de la ville. Ce fut le prétexte de troubles nouveaux ; la section de Loire, à son tour, fut envahie, les mêmes faits se produisirent dans son sein, des rixes éclatèrent dans les rues, on entendit les cris de : « A mort l'accusateur public ! » Cette fois encore l'autorité ne prit nulle mesure. Ces faits furent portés à la tribune du Conseil des Cinq cents, dans la séance du 8 germinal, par Delarue, député de la Nièvre, beau-frère de Hyde de Neuville, le célèbre conspirateur royaliste. Il demanda que, vu l'état dans lequel se trouvait la ville, l'assemblée électorale ne se tînt pas à Nevers, mais fût transférée dans une autre localité du département. Ce fut l'occasion au Conseil d'une discussion assez vive à laquelle prirent part entre autres Boissy d'Anglas, Dumolard et les deux autres députés de la Nièvre, Guillerault, pour soutenir la motion de Delarue, Sautereau pour la combattre. Finalement le Conseil ordonna l'envoi du dossier au Directoire exécutif.

Dans la lutte, la municipalité, ayant été prise à partie par ses adversaires, s'adressa au ministre de la police pour qu'il fît cesser ces attaques, et qu'il voulût la protéger contre les manœuvres des ennemis de la tranquillité publique. Cochon se contenta de répondre : « Le plus sûr moyen de confondre les malveillants et de déjouer leurs crimes est de vous efforcer de justifier le choix de vos concitoyens, en remplissant avec zèle les fonctions qu'ils vous ont conférées ».

La ville de Nevers « de temps immémorial » possédait plusieurs pièces de canons. A la Révolution elles avaient été déposées au Château, puis, en l'an IV, on s'était aperçu que ces pièces avaient été enclouées. Par qui ? On ne put jamais le savoir. On fit déboucher les lumières et faire toutes les réparations nécessaires, et la municipalité ordonna leur transport, rue de Rome, dans les magasins de l'ancienne maison commune.

Pour effrayer leurs adversaires, les administrateurs communaux les firent venir dans la cour du bâtiment où ils tenaient leurs séances, où elles restèrent déposées après avoir été « chargées à mitraille ».

Le 24 germinal, jour de l'élection du département, les

administrateurs adressèrent aux citoyens de la commune de Nevers la proclamation suivante : « Des malintentionnés veulent provoquer un mouvement et entraîner le département dans la guerre civile. Citoyens, soyez calmes, ne vous laissez pas séduire par aucunes insinuations. Vos magistrats sont à leur poste ; ils veillent et veilleront pour vous ; attendez dans un silence respectueux les mesures que les autorités constituées croiront devoir prendre dans leur sagesse, et montrez, par une conduite sage, que, si les républicains savent combattre et mourir pour la liberté, ils savent aussi respecter les lois ».

En vendémiaire an IV, les électeurs avaient fait choix, pour mettre à la tête du département, de candidats opposés au gouvernement, Lavenne, Bouard du Cholet, Gourjon père, Languinier fils, et Decolons aîné. Ce dernier ayant été atteint par la loi déclarant les parents des émigrés incapables de remplir des fonctions publiques, fut remplacé par Leblanc. Le 19 frimaire, ces administrateurs furent destitués par le Directoire exécutif et remplacés par Gallois, Passot, Parent aîné, Tenaille et Jousselin. Dès lors les deux administrations, départementale et municipale, composées de membres professant les mêmes opinions, marchèrent en parfait accord.

Les élections de l'an V changèrent cette situation. Le 8 germinal, les électeurs de Nevers nommèrent pour composer la municipalité des partisans du Directoire : Gaudinot, arpenteur, président ; Sérizier jeune, ex-caissier de la caisse des subsistances ; Perret, bijoutier ; Chauveau, serrurier ; Destève, peintre en faïence ; Varinot, ex-bénédictin, professeur à l'Ecole centrale, administrateurs.

Ce dernier, ayant démissionné le 26 floréal, fut remplacé par Graugnard drapier. Le 24 germinal, les électeurs du département nommèrent de nouveau pour administrateurs une liste d'opposition : Guillerault, député au conseil des Cinq cents, Perreau, d'Amazy, Deschamps, Salorge, Languinier et Marquet. Guillerault annonça, dès le début, qu'il ne pourrait prendre part à l'administration que plus tard ; il ne vint en effet que le 5 fructidor. Les quatre autres élus administrèrent donc seuls. Le 21 thermidor, Decolons se présenta et annonça que la loi le déclarant incapable ayant

été abrogée, il entendait entrer en fonctions comme administrateur ; il remplaça Marquet, le dernier de la liste des élus.

Cette divergence d'opinions produisit une série d'incidents entre les deux administrations.

Le jour même de leur installation les administrateurs prirent un arrêté ordonnant à la municipalité de « faire décharger, sans aucune explosion, les canons déposés dans le sein de ses séances et de les faire conduire dans les magasins de l'administration départementale pour y rester sous sa surveillance ». En même temps invitation lui était adressée de faire disperser sur-le-champ le rassemblement armé qui se tenait dans la maison commune.

Durant la nuit suivante, des citoyens tentèrent vainement de s'emparer de ces canons.

La persécution religieuse avait repris avec plus de violence sous le gouvernement dictatorial. A Nevers, la municipalité était entrée complètement dans les vues du gouvernement ; elle tenait la main à l'observation rigoureuse de tous les décrets et arrêtés promulgués sur ce sujet.

Des poursuites étaient exercées contre tout ouvrier qui refusait de travailler, contre tout marchand qui n'ouvrait pas sa boutique les dimanches ; défenses avaient été faites aux artistes dramatiques de donner des représentations théâtrales les mêmes jours. Les jours de fête de l'ancien calendrier, les commissaires de police passaient leur temps, accompagnés quelque fois par la troupe, à parcourir les rues pour disperser la jeunesse qui désirait se livrer au plaisir de la danse. Quiconque ne chômait pas les jours de décadi était traduit devant les tribunaux. Le 27 floréal (16 mai, fête de saint Honoré, patron des boulangers), on apprit que le matin, entre sept et huit heures, un certain nombre de personnes, hommes et femmes, étaient entrées chez Besson, boulanger, rue du Rivage. Un commissaire de police s'y transporta ; il trouva « un autel dans une chambre haute dudit Besson, avec un soleil auprès duquel étaient prosternées quatre ou cinq personnes ». Les autres avaient pu sortir par une porte de derrière. On ne put découvrir quel était le prêtre qui avait célébré la messe sur cet autel. Le 30 prairial (18 juin, Fête-Dieu), vers midi, les deux commissaires de police trouvèrent

dans la même rue du Rivage, « au lieu où autrefois était placée une vierge, un autel dressé et orné de tableaux, figures et autres objets analogues, tels que crucifix en bois doré, beaucoup de chandeliers garnis de cierges, et entouré d'enfants ». Qui l'avait élevé ? On ne le sut.

Parmi les moyens employés par le gouvernement pour déchristianiser la France se trouvait la célébration fréquente de fêtes nationales, qui, pensait-on, devaient faire oublier les anciennes fêtes religieuses. On s'efforçait de donner à ces cérémonies toute la pompe possible ; les administrateurs et tous les fonctionnaires devaient y assister. Le 10 prairial arrivait la fête de la Reconnaissance. Ce fut l'occasion du premier dissentiment entre les deux administrations. Le programme avait été dressé par la municipalité, les nouveaux administrateurs du département furent invités officiellement. Ils refusèrent d'y assister et leur exemple fut suivi par l'accusateur public, les juges des tribunaux civil, criminel et du commerce, et un certain nombre « d'autres fonctionnaires salariés par le trésor public ». Leur absence n'ayant pas permis de donner à la cérémonie « toute la pompe que doivent avoir les fêtes nationales », la municipalité s'en montra fort froissée.

Aussi, dès le lendemain, elle dénonça au ministre de la justice, de l'intérieur et de la police générale, la conduite des administrateurs. « Il n'est que trop vrai, citoyen Ministre, disait-elle, qu'ils inspirent par leur conduite le mépris le plus formel des institutions républicaines... Malgré tous leurs efforts la municipalité ne cessera point d'employer les moyens qui sont à sa disposition, pour affermir dans le cœur de ses concitoyens l'amour de la République, mais elle a tout lieu de craindre que ces moyens ne soient infructueux, surtout lorsqu'elle voit que ceux qui doivent l'exemple de la soumission aux lois affectent la désobéissance la plus révoltante ».

La cérémonie ne s'était pas passée d'une manière absolument tranquille. Des cris avaient été poussés et des injures échangées. Des gardes nationaux de diverses localités du département étaient venus assister à la fête et accompagner les membres de la municipalité. On s'aperçut que l'un d'eux, le citoyen Douvet, de Cosne, était armé d'un fusil chargé de

deux balles coupées et mâchées. Quelles avaient pu être les intentions de cet individu ? Comment les membres de la municipalité n'avaient-ils pas surveillé leurs compagnons ? Le 12 prairial, les administrateurs demandaient des explications à ce sujet. Ils écrivaient : « Il serait infiniment pénible pour nous, citoyens, de pouvoir penser que l'administration chargée de la police et direction des fêtes décadaires, au lieu de veiller scrupuleusement à ce que les citoyens y assistassent avec des principes de concorde et de fraternité, eût toléré qu'ils s'y présentassent avec des armes chargées de la manière la plus perfide et la plus effrayante, et dont des individus malintentionnés pourraient faire l'abus le plus coupable ».

En même temps ils leur demandaient compte de ce qui s'était passé à cette cérémonie. Comment n'avaient-ils pas empêché « les cris provocateurs : « A bas les chouans ! », qu'on a, à plusieurs fois, entendu sortir de loin du cortège, expressions communément employées par les anarchistes pour désigner les citoyens qui ne partagent pas leurs horribles maximes, expressions qui, par cela même qu'elles tendent à exaspérer les passions, devraient être rigoureusement interdites ».

Cette lettre, dont les termes annonçaient quels sentiments animaient ceux qui l'avaient écrite, fut l'occasion d'une nouvelle dénonciation près du ministre de la police générale. Les membres de la municipalité commençaient par rappeler l'absence du département à la fête du 10 prairial, ce qui les avait « pénétrés de la plus vive sensibilité ». Ils ajoutaient que, de plus, les administrateurs s'efforçaient d'empêcher les citoyens de participer aux fêtes nationales, en cherchant « à trouver des conspirateurs parmi les bons citoyens qui s'empressent de concourir à la célébration de ces fêtes ». A les entendre ils ourdissaient des manœuvres de toutes sortes contre les amis du gouvernement et de la Constitution.

Ce n'était pas seulement du département que la municipalité prétendait avoir à se plaindre. Dans le journal *le Précurseur* Bollard, député de la Nièvre au conseil des Anciens, l'avait prise à partie. Il l'attaquait à l'occasion de la même fête, tournait en ridicule la cérémonie qu'elle avait présidée et la qualifiait de mascarade. Elle s'écriait à la

calomnie parce que Bollard l'accusait d'avoir voulu faire l'apologie de la Terreur. Elle demandait à l'autorité supérieure, si, attaquée comme elle l'était, elle devait cesser de s'occuper de l'organisation des fêtes nationales et si elle devait préparer la fête de l'Agriculture qu'on devait célébrer peu après.

L'agitation qui s'était produite lors des élections ne s'était pas calmée, ces incidents n'avaient fait que l'augmenter. Les citoyens s'injuriaient, se traitaient réciproquement de chouans et de terroristes. Des rassemblements se formaient dans les rues, des groupes de citoyens armés circulaient dans la ville. La nuit, le chant réactionnaire, le *Réveil du Peuple* se faisait entendre. La municipalité crut devoir prendre des mesures pour le maintien de la tranquillité publique. Le 15 prairial, elle prit un arrêté ordonnant des patrouilles par la garde nationale. Cet arrêté fut soumis à l'homologation du département, qui ne fit aucune réponse. Devant ce silence la municipalité donna ordre aux commandants des vétérans et de la garde nationale de mettre son arrêté à exécution.

Cette mesure excita le mécontentement des administrateurs. Ils prescrivirent à la municipalité de donner les raisons qui la faisaient agir. Selon eux aucun trouble n'était à craindre, la tranquillité publique n'était nullement menacée, les rapports des commissaires de police étaient exagérés. Puis le 18 prairial ils annulèrent l'arrêté de la municipalité. Celle-ci dut écrire aux commandants des différentes troupes : « Nous vous invitons à ne donner aucune suite à l'exécution de notre arrêté relatif aux patrouilles que nous avions ordonnées pour la tranquillité publique, quoique conforme à la loi, attendu qu'il a plu à l'autorité supérieure de l'annuler, et, comme nous ne savons qu'obéir, nous nous empressons de nous conformer à son arrêté et de vous prévenir ».

De nouveau la municipalité protesta auprès du ministre ; elle déclarait qu'il se faisait « des rassemblements nocturnes d'hommes armés de bâtons, que le chant homicide le *Réveil du Peuple* avait été entendu en différents endroits » ; elle protestait contre l'administration centrale, qui conférait exclusivement à la gendarmerie le soin de faire des patrouilles. Elle implorait l'autorité du Directoire, afin qu'il fît cesser la lutte de pouvoir entre les deux administrations.

Si le département confiait à la gendarmerie seule le droit de faire des patrouilles, c'était par méfiance envers la garde nationale toute dévouée à la commune. Il paraît d'ailleurs que cette troupe laissait à désirer sous le rapport de la discipline, si l'on s'en rapporte à cette lettre de Beliard, commandant du premier bataillon : « Je suis las de commander depuis plus de sept années consécutives quantité de citoyens qui affectent depuis longtemps l'insouciance et l'insubordination la plus coupable dans la garde nationale ; honteux de commander de tels hommes, je vous donne ma démission de commandant du premier bataillon ».

A diverses reprises la municipalité insista auprès du gouvernement pour qu'il approuvât sa conduite et blâmât le département. Le 5 messidor, Cochon lui reprochait de montrer du « dépit » et écrivait : « Confiant en la justice du gouvernement, attendez dans le calme la décision qu'il prendra relativement aux pouvoirs attachés aux fonctions municipales dont vous vous plaignez d'être privés par le fait de l'administration centrale ».

Les royalistes, se sentant admirablement soutenus par les administrateurs, s'enhardissaient : le *Réveil du Peuple* était chanté dans les rues. De leur côté les amis du gouvernement se réunissaient. Ils avaient fait, conformément à la Constitution, une déclaration au secrétariat de l'hôtel de ville et s'assemblaient tous les soirs dans une des salles de l'abbaye Saint-Martin. Le 8 messidor, on put craindre une rixe. Une trentaine d'hommes se réunirent près de la maison du ci-devant doyenné, menaçant d'attaquer l'abbaye, criant : « Ne nous laissons pas gouverner par ces scélérats, il faut nous porter à la réunion pour les en chasser, il ne faut plus de coquins, il ne faut plus de terroristes ».

Le lendemain les administrateurs demandèrent des explications à la municipalité. « Est-il vrai, écrivaient-ils, que des rassemblements ont lieu chaque soir, à l'entrée de la nuit, dans la maison cy-devant abbatiale Saint-Martin de Nevers ? Comme il est essentiel au maintien de la tranquillité publique qui règne actuellement dans cette commune, que nous connaissions les caractères des réunions dont il s'agit, vous voudrez bien nous transmettre *dans le jour*, les renseignements que, chargés de la police de cette commune,

vous devez avoir à cet égard ». Ils demandaient quels motifs avaient poussé à autoriser de semblables réunions.

La municipalité s'excusa. Elle s'était conformée au texte de la Constitution, en recevant la déclaration qui lui avait été faite ; elle ne se croyait pas tenue d'en donner avis à l'autorité supérieure. Cette réponse ne satisfit pas les administrateurs qui répliquèrent : « Vous deviez informer l'autorité à laquelle la loi vous subordonne... La conduite que vous avez tenue en cette circonstance est répréhensible, citoyens : 1° en ce qu'elle annonce de votre part l'intention de méconnaître l'autorité à laquelle les lois vous subordonne et de vous soustraire conséquemment à la surveillance que cette autorité exerce sur vos opérations ; 2° en ce que vous avez celé l'existence d'une association qui, par sa nature, peut exciter des troubles et porter atteinte à la sécurité des citoyens paisibles. Nous vous rappelons, citoyens, au respect de la loi et nous désirons que, par votre exactitude à remplir les obligations qui vous sont prescrites, vous nous dispensiez de donner à notre censure plus de latitude et d'intensité ». Les termes de cette lettre montrent combien étaient tendus les rapports entre les deux administrations.

Quelques jours plus tard surgit un nouvel incident. Les citoyens étaient, pour ainsi dire, divisés en deux camps. Les partisans de la municipalité avaient pris l'habitude de se réunir devant la maison commune ; de leur côté, ses adversaires s'assemblaient devant l'édifice où le département tenait ses séances. Des provocations avaient lieu entre citoyens. Le 17 messidor, la municipalité, sur le vu des rapports des commissaires de police, convoqua la garde nationale et ordonna que des patrouilles circuleraient dans la ville chaque jour, de cinq à dix heures du soir. A cette nouvelle, le administrateurs écrivirent : « Nous sommes instruits qu'il existe une force armée dans votre sein ; vous voudrez bien nous faire connaître, sur-le-champ, si c'est par votre ordre qu'elle est rassemblée et quels sont les motifs qui vous ont déterminés à la commander ».

Pendant ce temps, « un rassemblement considérable d'hommes armés, dont la plus grande partie est même étrangère à la commune » s'était formé dans la cour du département. Les

gardes nationaux, assemblés à la municipalité, déclarèrent qu'ils ne se retireraient que lorsque le rassemblement du département serait dissipé.

Les administrateurs ne recevant pas de réponse de la municipalité se réunirent extraordinairement à neuf heures et demie du soir pour écrire : « Nous vous avons écrit, il y a deux heures, pour nous instruire, sur-le-champ, des motifs qui vous ont déterminés à commander extraordinairement une force armée et à diriger des patrouilles nombreuses sur les divers points de cette commune. Votre silence a lieu de nous surprendre si vous êtes réunis, et il doit nous surprendre encore, si vous ne l'êtes pas. Dans la première hypothèse vous êtes coupables de ne pas nous donner les éclaircissements que nous demandons. Vous ne l'êtes pas moins dans la seconde parce que vous devez être à votre poste, lorsque la tranquillité publique est menacée, et les mesures que vous avez prises annonceraient qu'elle l'est effectivement sous tous les rapports. Nous avons donc à nous plaindre de vous, et nous vous prévenons que si vous ne nous transmettez sur l'heure les renseignements que nous avons demandés, nous emploierons l'autorité dont nous sommes investis pour faire respecter nos décisions ». A cette mise en demeure, la municipalité répondit en envoyant les différents rapports des commissaires de police, et en faisant dissoudre le rassemblement des gardes nationaux.

A la suite de cet événement, le 22 messidor, les administrateurs décidèrent que la garde nationale serait dissoute et réorganisée d'autre façon. Pour la remplacer et maintenir l'ordre en attendant, ils firent venir en ville 40 gendarmes tirés des différentes brigades du département, en dehors de celle de Nevers. Cette mesure provoqua, de la part de la municipalité, une vive protestation au ministre. C'étaient des dépenses considérables imposées inutilement au budget de la République ; l'absence de ces gendarmes des lieux de leurs résidences, avait les plus graves inconvénients : « de là le vagabondage qui a lieu dans le département, le pillage, les assassinats, les incendies et l'inexécution des lois relatives aux réquisitionnaires, aux déserteurs, à la rentrée des émigrés et des prêtres réfractaires qui sèment partout le poison du royalisme et de l'anarchie ». Elle conjurait le

pouvoir exécutif d'employer tous les moyens propres à remédier à cet état de choses.

A cette époque stationnait à Nevers une troupe d'artistes dramatiques. Ils annoncèrent l'intention de donner une représentation de deux pièces réactionnaires : *Les suspects* et l'*Intérieur des comités révolutionnaires*. Un arrêté de la commune, du 15 messidor, interdit la représentation de ces deux pièces, comme pouvant exciter de la fermentation dans les esprits, en se basant sur l'arrêté du Directoire exécutif du 25 pluviôse an V.

Le lendemain, lorsque l'arrêté fut présenté à leur homologation, les administrateurs se firent donner lecture de la pièce *Les suspects*, après quoi, annulant la décision de la municipalité, ils en autorisèrent la représentation : « Considérant que l'arrêté du 25 pluviôse, en chargeant les bureaux centraux de la municipalité de la police des spectacles, leur a confié le soin de maintenir l'ordre et de s'opposer à la représentation des pièces qui pourraient *dépraver l'esprit public et réveiller la honteuse superstition de la royauté*, mais qu'il ne leur a pas attribué d'arrêter arbitrairement et sous de frivoles prétextes, la représentation de celles où respire une saine morale et un badinage innocent, que la pièce dite *Les suspects*, en retraçant les abus auxquels a donné lieu la loi révolutionnaire du 17 septembre, joint à une critique sage le sel de la plaisanterie et ne peut, sous aucun rapport, être classée au nombre de ces prédications qui provoquent à la vengeance et dont la représentation pourrait être funeste à la tranquillité publique ; que cette pièce, ainsi que celle dite l'*Intérieur des comités révolutionnaires*, ne contiennent rien qui puisse entretenir les royalistes dans leurs chimériques espérances, que l'arbitraire et l'anarchie y sont peints, il est vrai, avec les couleurs qui leur conviennent, mais que l'on n'y remarque aucun passage dont puisse s'alarmer un vrai républicain ».

« Considérant que rien n'annonce la fermentation dont parle la municipalité, et que lors même qu'il existerait quelque mécontentement intérieur de la part de certains hommes, ce ne serait pas un motif plausible pour s'opposer aux jouissances licites et paisibles de la presque totalité des citoyens, que si quelques anarchistes voulaient exciter du trouble, sous

le prétexte qu'une pièce de théâtre donne matière à des applications qui leur déplaisent, le devoir des autorités est de les réduire au silence et de les rappeler au respect qu'ils doivent à la liberté de leurs concitoyens, que les deux pièces dont il s'agit sont représentées dans les diverses communes de la République, et spécialement à Paris, sous les yeux même du gouvernement qui leur donne son assentiment tacite, que vouloir en défendre la représentation dans la commune de Nevers, lorsque partout on la permet, c'est faire injure aux habitants de cette commune et faire croire qu'il y existe un plus grand nombre d'anarchistes et d'agitateurs que dans aucun lieu de la République ; considérant enfin que s'il est un moyen d'attacher les Français à la Constitution et de la préserver du danger d'y porter atteinte, c'est de les faire jouir de la liberté qu'elle leur garantit, et de leur retracer les horreurs de l'anarchie, de leur représenter souvent la profondeur de l'abîme dans lequel ils retomberaient, si les ennemis de l'ordre recouvraient jamais leur empire ». La municipalité était chargée, sous sa responsabilité, de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la tranquillité, à l'occasion de la représentation de ces pièces.

Cette question des spectacles vint augmenter encore l'effervescence qui régnait en ville. On annonçait que cette représentation serait suivie de celle du *Souper des Jacobins* et autres pièces du même genre. Des citoyens déclaraient ouvertement qu'ils étaient déterminés à empêcher ces représentations par tous les moyens ; d'autres se donnaient rendez-vous pour aller l'encourager et applaudir les artistes ; ils faisaient circuler des lettres invitant les habitants à assister nombreux à ces représentations et annonçaient qu'on saurait mettre à la raison « tous les scélérats de républicains ». Dans ses lettres au ministre de la police générale, la municipalité décrivait la situation de la ville sous les couleurs les plus sombres, la guerre civile était sur le point d'éclater. « Les royalistes et les anarchistes cherchent à allumer le feu de la guerre civile dans la commune de Nevers ». « Il est temps, disait-elle, de faire cesser une lutte dangereuse au bien public, qui ne tend qu'à rompre les lois de l'harmonie sociale dans une commune où l'on compte encore plusieurs milliers de républicains, mais dont l'énergie commence à se refroidir

par les persécutions qu'ils éprouvent ». Pour répondre aux attaques dont elle était l'objet, le 21 messidor elle fit afficher, sur les murs de la ville, une adresse aux habitants « pour les détromper sur les calomnies que les méchants se plaisent à fabriquer pour allumer les torches de la guerre civile ». Grâce aux mesures prises, la représentation put avoir lieu sans troubles.

La célébration de la fête du 26 messidor (14 juillet) amena un nouveau désaccord. Cette fois, ce fut l'administration centrale qui établit le programme. Dans le cortège officiel devaient figurer la gendarmerie et les vétérans ; il n'était nullement question de la garde nationale. La municipalité crut devoir faire des observations à ce sujet ; de là échange de lettres assez vives entre les deux administrations, le département déclarant que la garde nationale ayant été dissoute par son arrêté du 21 messidor, et n'ayant pas été réorganisée, ne pouvait être convoquée officiellement, les gardes nationaux ne pouvant assister à la cérémonie que comme simples citoyens, à titre particulier ; la municipalité soutenant que, malgré la dissolution, tant que la nouvelle organisation n'était pas effectuée, l'ancienne garde nationale restait en activité. D'ailleurs c'était une sanglante injure à faire à la garde nationale de Nevers « qui peut, à juste titre, compter tous les sacrifices qu'elle a faits pour combattre l'audace conspiratrice du royalisme. Quoi, s'écriait-elle, avez-vous oublié que c'est la garde nationale de Paris, formée de tous les citoyens de cette grande commune, et même, à cette époque, de tous les points de la République, qui, voulant conquérir ses droits et sa liberté, renversa la Bastille, ce boulevard que la tyrannie avait élevé pour faire porter aux Français les chaînes qu'elle avait forgées ? Avez-vous oublié que la fête du 14 juillet est la fête du peuple, puisque c'est la masse du peuple qui a renversé le trône et fondé la République ? Avez-vous oublié que la garde nationale est composée de ces restes généreux, de ces nombreux amants de la liberté qui, par un sentiment d'indignation contre la perfidie atroce d'un despotisme qui osait tout parce qu'il croyait tout pouvoir, créa la journée du 10 août pour terminer par un coup décisif la guerre si longue et si cruelle du trône et de la liberté ? »

Puisque le département s'était seul occupé du programme,

la municipalité refusa de faire annoncer la fête au son des tambours comme c'était l'usage. Pour quel motif, lui demandèrent les administrateurs. « Soit oubli de votre part, soit quelque autre motif qui (nous ne cherchons pas à interpréter) vous ayant engagés à ne pas le faire, dans l'un et l'autre cas vous n'en êtes pas moins blâmables ». La municipalité répondit que, le département s'étant chargé de tout, elle se désintéressait de la cérémonie. « Vous aviez invité la musique dont les tambours font partie. Si ces derniers eussent marché par nos ordres, et que la garde nationale se fût mise sous les armes, vous eussiez encore, sans doute, regardé cette conduite innocente comme coupable ». Elle écrivait en même temps : « La fermentation qui règne dans cette commune nous fait craindre des malheurs, que des étrangers, arrivés en grand nombre, préparent, et que vous pouvez seuls arrêter à l'instant où vous avez désorganisé la garde nationale, et où la gendarmerie, qui reçoit vos ordres immédiats, est la seule force qui reste pour rétablir l'ordre ».

Les esprits étaient trop excités pour qu'on pût espérer que la journée du 26 messidor se passât sans troubles.

De différents points du département des gardes nationaux, des étrangers étaient venus assister à la fête ; beaucoup étaient armés ou porteurs de bâtons. Des rassemblements se formèrent de nouveau au département et à la municipalité ; on parvint, avec peine, à faire disperser les gardes nationaux réunis à l'hôtel de ville. Des groupes menaçants circulèrent en ville, des provocations furent échangées entre citoyens, des rixes éclatèrent, le sang coula même. « L'autorité municipale a été avilie, méconnue et outragée au point que trois d'entre nous ont été saisis à la gorge et les deux autres couchés en joue ; que le premier ne doit la conservation de ses jours qu'à la fermeté du citoyen Bézille, commissaire de guerre, qui le reconduisit jusqu'à la maison commune ». Jusqu'à neuf heures et demie du soir, des individus se promenaient dans les rues, un pistolet dans une main, un sabre dans l'autre. Des partisans du département sont maltraités par des gardes nationaux. Dans un groupe, des citoyens s'écrient « qu'il fallait se porter sur la municipalité et exterminer tous les gueux, tous les buveurs de sang de la commune ». Sur la place Brutus on crie : « Courons aux armes, ces scélérats

se rassemblent en face de la municipalité et nous allons être égorgés ».

On entend, d'autre part : « Aux armes, citoyens, portons-nous au département » ; le bruit court « qu'on s'égorge à la porte de la commune ». Dans certaines rues on proclame : « On se bat au château, on y assassine les patriotes, courons au château ». Gaudinot et Serizier, membres de la municipalité, passant place Brutus, rencontrent deux étrangers qui, les reconnaissant, crient : « Voilà deux scélérats de cette infâme municipalité ; il faut leur foutre un coup de fusil ». Grasset, tailleur de pierres, a la figure en sang. Les groupes finirent par être dispersés par la gendarmerie, mais, jusque dans la nuit, on entendit des cris et le chant du *Réveil du peuple*.

La municipalité dénonça aussitôt ces événements à l'autorité supérieure, accusant le département, d'être, par sa conduite, la cause de ces troubles. A la nouvelle de ce qui s'était passé, le ministre de la police générale donna l'ordre au département de rapporter son arrêté permettant la représentation des pièces *Les suspects* et l'*Intérieur des comités révolutionnaires*, de renvoyer, sans délai, dans leurs résidences, les gendarmes qui avaient été appelés à Nevers, et de laisser, comme auparavant, le soin du service intérieur de la commune à la garde nationale, à la colonne mobile et aux vétérans. Les auteurs et provocateurs de troubles devaient être immédiatement poursuivis.

Les administrateurs ne mirent nul empressement à exécuter les intentions du ministre, ce qui mit Barat, capitaine de gendarmerie, dans un grand embarras, la municipalité lui ayant notifié les ordres du ministre, et le département lui faisant défense de renvoyer les gendarmes de la ville. La municipalité signifia au département d'avoir à exécuter les instructions de l'autorité supérieure.

Elle reçut la réponse suivante : « Comme nous ne devons compte qu'au ministre des ordres qu'il nous transmet, nous nous dispensons de répondre à la demande que vous nous avez adressée par votre lettre ».

La municipalité entretenait une correspondance assez suivie avec les ministres. Au reçu de ces nouveaux ordres, elle déclarait que ces mesures préservaient Nevers de la

guerre civile. « L'espérance renait dans nos cœurs. La consternation va donc cesser de paraître parmi nos concitoyens ; ils n'auront plus à redouter les horreurs de la guerre civile, et les préparatifs combinés pour l'organiser vont échouer, comme les projets des royalistes contre la République ».

Deux jours plus tard, le 8 thermidor, le langage était tout autre ; elle manifestait les plus grandes craintes. Quelle était la cause de ce changement ? Une décision du département. Malgré la protestation de la municipalité, il avait tenu à organiser, seul, la fête du 9 thermidor. Cette organisation, au dire des membres de la commune, devait occasionner les plus grands malheurs ; pour eux, ils se déclaraient prêts à mourir pour le maintien de la Constitution, mais ils se reconnaissaient impuissants ; la garde nationale étant désorganisée et la gendarmerie obéissant seulement au département, ils insistaient pour qu'on hâtât l'arrivée de troupes qui étaient annoncées ; ils annonçaient que, pour assister à la fête, de nombreux étrangers avaient envahi la ville, animés de sinistres projets.

Contrairement aux ordres du ministre et à un nouvel arrêté de la municipalité, eut lieu une représentation de la pièce l'*Intérieur des comités révolutionnaires ;* on annonça pour le lendemain le *Souper des Jacobins*. De nouveau furent échangées des injures et des menaces. Selon les membres de la municipalité, à la cérémonie officielle, « on prononça les discours les plus incendiaires ; on y désigna aux poignards tous les républicains, indistinctement, sous les noms de Jacobins, de terroristes, de buveurs de sang ». Dans son discours, Perreau, président de l'administration centrale, mit « la plus grande éloquence à fortifier les passions haineuses, et l'esprit de division ; des couplets de chansons, qui ne respiraient que la soif du sang, ont été chantés à cette fête, par des comédiens, avec l'accent et des gestes d'une fureur inexprimable ; les membres de la municipalité furent l'objet de sarcasmes les plus avilisants ».

Dans la cour de la maison commune se forma un rassemblement armé, composé de gardes nationaux, de membres de la société populaire et d'anciens membres des comités révolutionnaires Quelques jours auparavant, une délégation était allée à Saint-Pierre-le-Moûtier demander à la municipalité de

lui confier les canons que possédait cette ville ; elle avait obtenu un refus. Des groupes de gens armés parcoururent les rues « voulant faire de cette cérémonie un jour de deuil et de carnage », maltraitant, blessant les citoyens. A la tête d'un de ses groupes était Jean Sabatier qui, de concierge des prisons de Nevers, était devenu général de brigade à l'armée des côtes de l'Ouest ; il arracha des mains des gendarmes un perturbateur qu'ils emmenaient ; Moisy, commissaire de police, circulait, criant : « A bas les Chouans » ; un autre groupe, sous les ordres de Desclayes, ancien commandant de la garde nationale, chantait le *Réveil du peuple* et criait : « Vive le roi ». Vers huit heures du soir seulement le calme put être rétabli.

Lors de l'insurrection du Sancerrois, en l'an IV, à la demande des généraux Canuel et Desenfants, une colonne mobile, composée d'environ mille garde nationaux, quitta Nevers et se porta sur la rive droite de la Loire, vis-à-vis Sancerre. A son retour, et après son désarmement, on s'aperçut qu'un certain nombre de fusils n'avaient pas été restitués. Qu'étaient-ils devenus ? Les administrateurs désiraient le savoir. N'avaient-ils pas servi à armer les gardes nationaux qui, aux fêtes de prairial et de messidor, s'étaient rassemblés dans la cour de la maison commune ? La municipalité répondit que lors du départ précipité de la colonne mobile, les gardes nationaux avaient envahi brusquement, en foule, l'hôtel de ville, durant la nuit, et avaient enlevé les fusils qui s'y trouvaient, de telle façon qu'il avait été impossible de dresser un état de distribution ; depuis, on s'était efforcé, à diverses reprises, par des avis à son de caisse, de faire rapporter ces fusils, on n'avait jamais pu obtenir leur réintégration. Quant aux gardes nationaux réunis, la plupart étaient sans armes et, en tous cas, ces rassemblements étaient moins considérables que ceux formés devant le département.

La municipalité profita de cette circonstance pour formuler, à son tour, une réclamation. Les canons qui avaient été enlevés appartenaient à la ville, ils devaient lui être rendus, le département n'y avait aucun droit. A cette demande, les administratenrs opposèrent un silence complet.

Il était difficile, après ce qui s'était passé le 26 messidor,

que l'autorité supérieure n'intervint pas. A la demande du ministre de la police générale, le ministre de la guerre donna l'ordre d'envoyer à Nevers, pour maintenir la tranquillité, 300 hommes d'infanterie et une troupe à cheval. Le général Pille, commandant la 18e division militaire, vint à Nevers se concerter avec la municipalité pour les mesures à prendre et fit partir pour notre ville, de Mâcon et d'Auxerre, les 7e et 8e compagnies du 11e régiment de hussards, et de Dijon, le 3e bataillon de la 56e demi-brigade d'infanterie.

L'arrivée des troupes ne mit pas un terme à la lutte entre les deux administrations, qui se continua durant tout le mois de thermidor, chacune prétendant avoir seule la police de la ville et voulant imposer ses volontés au commandant de place, relativement aux patrouilles qui circulaient toutes les nuits.

Les partisans de l'administration centrale firent imprimer une Adresse des citoyens de la commune de Nevers au Corps législatif, au Directoire, au ministre de l'intérieur et de la police générale, à propos de laquelle la municipalité écrivait : « L'esprit de passion et d'animosité que respire cette adresse, le tissu de mensonges, de calomnies, d'astuce, de perfidie dont elle est remplie sont faciles à remarquer ». Les membres de la commune ne cessaient d'envoyer au ministre dénonciation sur dénonciation, contre les administrateurs, contre leurs partisans, contre les officiers de hussards qui les fréquentaient ; partout ils voyaient des conspirateurs. Le 3 fructidor ils disaient : « La situation est critique » ; ils suppliaient qu'on se hâtât « de venir au secours de nos malheureux concitoyens qui, journellement, sont insultés, et qui, par leur prudence, ont évité jusqu'ici des rixes où le sang aurait coulé ».

Le jour même leurs vœux étaient exaucés. Un arrêté du Directoire destituait les administrateurs Perreau, Languinier, Deschamps et Decolons qui, quelques jours auparavant, avait remplacé Marquet ; quant à Guillerault, vu son abstention dans l'administration, le Directoire le considérait comme démissionnaire. Etaient nommés administrateurs : Maure, Pinon, Laramée, Gleize et Chammerot. Voici comment, le 6 thermidor, le commissaire près l'administration centrale fit part de cet événement à son collègue près la municipalité :

« Je vous préviens que j'ai reçu hier, par un courrier extraordinaire, un arrêté du Directoire exécutif, du 3 de ce mois, qui destitue l'administration centrale et nomme cinq républicains en remplacement. J'ai de suite envoyé un courrier pour prévenir de leur nomination les nouveaux administrateurs, qui doivent arriver cette nuit. Je vous invite à prendre, conjointement avec votre administration, à laquelle vous voudrez bien recommander le plus grand secret, les mesures suffisantes pour maintenir la tranquillité publique, la sûreté des personnes et des propriétés, dissiper, aux termes de la Constitution, tous rassemblements armés ou non armés, dans quelque lieu qu'ils se trouvent, à veiller sur les magasins à poudre et d'armes, enfin à requérir les commandants militaires et de colonnes mobiles, pour que l'installation des nouveaux administrateurs soit faite sans empêchement ni trouble, et que les administrateurs destitués soient à l'abri de toutes insultes et leurs propriétés respectées. Cette installation aura lieu demain, 7 fructidor, à neuf heures du matin. Salut et fraternité. Etignard fils aîné ».

Le jour où était écrite cette lettre, les administrateurs, tenus dans l'ignorance de ce qui se passait, mettaient la commune en demeure de leur expliquer, « sans délai » pourquoi elle se permettait de faire circuler des patrouilles, étonnés d'une mesure aussi extraordinaire dans un moment où rien n'annonce que la tranquillité publique soit troublée ». La municipalité répondit qu'elle n'avait pas de compte à leur rendre, attendu qu'ils étaient destitués.

Le 9, au matin, Guillerault et Decolons, seuls, se rendirent au lieu des séances. Quand on leur eut donné lecture de l'arrêté du Directoire, ils se retirèrent sans difficulté, et, malgré ce que paraissait craindre le commissaire exécutif, d'après les termes de sa lettre, l'installation de la nouvelle administration eut lieu sans incident.

Désormais les deux administrations, animées du même esprit, pouvaient marcher d'accord. Le premier acte des administrateurs, le jour même de leur installation, fut d'ordonner la restitution des canons, qui fut effectuée le 13 fructidor. Puis vint le renvoi des gendarmes dans leurs résidences. Après quoi, la principale occupation de cette administration, qui comptait parmi ses cinq membres un

ancien moine et un ancien curé, fut la persécution contre les prêtres.

Le coup d'Etat du 18 fructidor fut accepté sans aucune opposition dans la ville et les hussards purent quitter Nevers le 22 fructidor.

Le 19, au matin, l'administration départementale n'avait pas encore connaissance des événements qui s'étaient passés la veille à Paris, lorsqu'un citoyen de Nevers se présenta et déposa sur le bureau un exemplaire de la proclamation que le Directoire exécutif avait fait apposer sur les murs de la capitale. Lecture faite de cette proclamation, l'administration centrale, considérant que cette proclamation, qui paraît avoir été imprimée à Paris, à l'imprimerie du Directoire exécutif, ainsi qu'elle le porte, annonce que des mouvements royalistes ont eu lieu à Paris, même on a attenté à la sûreté des membres du Directoire, ordonna à la municipalité de faire doubler les postes du pont et de la porte de Paris, de faire garder les canons et de faire faire des patrouilles durant toute la nuit.

Ces précautions furent inutiles, il ne se produisit aucun mouvement.

Notice du Docteur SUBERT

Les obsèques du docteur Emile Subert ont eu lieu le 25 juin 1918, à la cathédrale Saint-Cyr. Un nombre considérable d'amis du défunt ont tenu à lui rendre un dernier hommage. La famille, les autorités de la ville, les confrères des nombreuses sociétés dont il faisait partie, étaient venus comme en temps de paix, assister à cette triste cérémonie vraiment nivernaise.

Emile Subert, né à Nevers le 6 juillet 1836, avait fait ses études au collège-lycée de Nevers, puis après avoir obtenu son diplôme de médecine, s'était fixé en 1863 dans sa ville natale. Il ne tarda pas à y occuper comme médecin une très honorable situation et comme ami et bon Nivernais une position exceptionnelle qui lui attirait l'affection et la sympathie de tous ceux qui furent en rapport avec lui.

Il fut longtemps chef de service à l'hôpital mixte, médecin du lycée et président de l'Association des anciens élèves, médecin de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. dont il avait récemment repris le service, malgré son grand âge, dans des circonstances particulièrement pénibles pour lui.

Avec le docteur Emile Subert disparaît une figure sympathique de Nevers où il remplit si longtemps maintes fonctions qui lui ont valu la reconnaissance publique comme médecin du bureau de bienfaisance et vice-président du conseil d'hygiène.

Il s'intéressait à l'histoire et aux choses du pays qu'il connaissait parfaitement.

Dès son retour à Nevers, il s'occupa bien vite des études de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, où il fut admis le 12 janvier 1865, lui consacrant tous les moments libres que ses absorbantes occupations lui laissaient. Il en fut même pendant quelque temps trésorier et secrétaire. Il

travaillait à une importante série de notes sur les médecins du Nivernais, dont il lut aux séances de curieux fragments. L'ouvrage non terminé sera certainement repris et achevé par l'un de ses fils, médecins tous les deux, qui y trouveront l'occasion de se rendre utiles au pays.

La réputation du docteur Subert a dépassé les limites du département, ainsi que l'annonce la note ci-jointe du *Gaulois :*

« On annonce la mort, à Nevers, à l'âge de quatre-vingt-un ans, du docteur Emile Subert, président de l'Association des médecins de la Nièvre, membre de la Société des gens de lettres, sciences et arts du Nivernais ».

Nous serions particulièrement honorés, dit le docteur Jules Subert, qu'un représentant de la Société, qui avait tenu une si grande place dans la vie de mon regretté père, voulût bien accepter de porter l'un des cordons du poële, et notre président se rendit à cette délicate invitation.

Voici le titre des articles du docteur Subert insérés dans le *Bulletin :*

Notice bibliographique sur les eaux de Pougues, IV, 372.
De l'eau minérale de Fourchambault, 421.
Rapport sur une étude du docteur Maurin, V, 16.
Aperçu médical de la saison de 1866 aux eaux de Pougues, V, 26.
Notice complémentaire sur les eaux minérales de Saint-Parize-le-Châtel et de Saint-Honoré, V, 200.
Une coutume funéraire dans les environs de Nevers, V, 243.
Une excursion à Autun et au mont Beuvray, VI, 461.
Les grottes d'Arcy, IX, 384.
Mémoires sur les préjugés relatifs aux maladies des enfants, X, 43.
Habitation gallo-romaine à Seuilly, commune de Challuy, X, 262.
Analyse d'un travail de M. G. Marty, sur la grotte de Montlaur, XII, 59.
Pierre de Frasnay, XVIII, 290

Autun et le Beuvray, hommage à M. Bulliot, XX, 219
Notices nécrologiques sur le docteur Thomas, Amédée Jullien, professeur Cougny, docteur Robert Saint-Cyr.

Nous ajoutons à cette notice les discours prononcés au cimetière, l'un par M. le docteur Houzé, l'autre par M. Wandelle.

Discours de M. le docteur Houzé :

Mesdames, Messieurs,

L'heure n'est pas aux longs discours, et je me bornerai, au nom de l'Association des médecins de la Nièvre, à prononcer quelques paroles brèves au bord de la tombe de notre regretté Président.

Né à Nevers, le 6 juillet 1836, Emile Subert, après de brillantes études secondaires au lycée de cette ville, alors collège, fit à la Faculté de Paris de solides études médicales et y soutint sa thèse inaugurale sur le catarrhe du sac lacrymal et son traitement, puis revint aussitôt s'installer à Nevers, qu'il ne devait plus quitter.

Il y obtint rapidement, d'ailleurs, une situation prépondérante et se vit attribuer successivement de multiples et importantes fonctions : médecin du bureau de bienfaisance, médecin de l'Assistance publique de la Seine, médecin adjoint, puis médecin en chef de l'hôpital, médecin légiste, médecin du lycée, de l'école normale d'institutrices, médecin de la Compagnie P.-L.-M., vice-président du Conseil d'hygiène de la Nièvre, Subert sut s'acquitter de toutes ces fonctions avec une correction, un zèle et un dévouement absolus.

D'intelligence très ouverte, passionnément attaché à Nevers dont il connaissait merveilleusement l'histoire, membre de la Société des lettres, sciences et arts du Nivernais, où ses communications furent si souvent appréciées, Emile Subert trouvait donc le temps de s'évader momentanément de la médecine pour s'occuper d'art et de littérature.

Les questions de mutualité l'intéressaient aussi particulièrement ; titulaire de trois médailles (bronze, argent et or), il était depuis de longues années Président de l'Association des anciens élèves du lycée de Nevers. Un des fondateurs de l'Association des médecins de la Nièvre, secrétaire de cette société presque depuis ses débuts, il n'a cessé de s'en occuper avec un zèle jamais démenti, et ce ne fut que justice, lorsqu'à la mort du docteur Mignot, il fut élu, à l'unanimité, président de notre association. Tous ses membres se rappelleront sa courtoisie parfaite, l'urbanité et la gaieté qu'il apportait à nos

réunions annuelles où son absence, à l'avenir, sera péniblement ressentie.

Avec Emile Subert disparaît une des figures les plus connues et les plus sympathiques de notre ville, en même temps qu'un très aimable et très obligeant confrère. Je garderai toujours, pour ma part, un souvenir ému de l'accueil cordial que j'ai reçu de lui à mon arrivée dans la Nièvre.

Notre confrère s'en va à la fin d'une longue carrière, dignement et laborieusement remplie. Il y a peu de temps encore, Subert nous étonnait par la jeunesse de son caractère et la lucidité de son intelligence. Mais les angoisses de la guerre, la charge lourde pour son âge qu'il avait voulu assumer à nouveau à la Compagnie P.-L.-M., le départ de ses deux fils pour le front, enfin et surtout un deuil récent et cruel ont fini par triompher de son énergie. Il s'est éteint doucement, paisiblement ; puisse le calme de ses derniers instants, puissent les unanimes regrets de ses concitoyens et de ses confrères, adoucir un peu la douleur de ses fils, si cruellement éprouvés depuis quelques mois.

Discours de M. Wandelle :

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, au nom du comité de l'Association amicale des anciens éleves du lycée de Nevers, d'adresser un dernier adieu à notre regretté Président.

Né en 1836, M. le docteur Subert était un des plus anciens parmi les anciens élèves du lycée et du collège de Nevers. Nommé membre du comité en 1886, il devint président de l'association en 1899, à la mort du regretté général Bourdiaux.

Pendant ses dix-neuf années de présidence, M. le docteur Subert a su rendre nos réunions intéressantes et agréables, par l'affabilité de son accueil, par la bonhomie souriante avec laquelle il nous entretenait des intérêts de l'association.

Servi par une excellente mémoire, connaissant tous les détails de la vie de Nevers et de ses habitants, le docteur Subert aimait à rappeler ses souvenirs de jeunesse, à parler de ses vieux amis. Homme d'esprit, aimable et gai, sa conversation, souvent émaillée de quelques pointes caustiques, était recherchée par tous ceux qui avaient su découvrir, sous une apparence d'ironie, la bonté de son cœur et la sincérité de ses affections.

Il suivait attentivement la vie de ceux qui avaient fréquenté notre vieil établissement universitaire. C'était pour lui une véritable joie

de signaler les succès de nos camarades, les promotions, les distinctions dont ils étaient l'objet ; en revanche c'était avec discrétion qu'il nous parlait des malheurs, des infortunes des moins favorisés d'entre nous, lorsqu'il croyait devoir faire appel à nos sentiments de solidarité ; et c'était toujours avec une réelle émotion, qu'il adressait d'affectueuses paroles d'adieu à ceux que la mort venait faucher dans nos rangs.

J'aurais souhaité qu'une parole plus éloquente, plus autorisée, vienne exprimer le chagrin que nous cause la mort de notre vénéré président, et lui apporter le tribut d'hommages auquel il a droit.

Les circonstances, les maladies n'ont pas permis qu'il en soit ainsi.

J'en exprime tous nos regrets au docteur Subert qui méritait certainement mieux et plus que le simple, mais très cordial adieu que je lui adresse au nom de tous nos camarades.

Je prie ses fils et sa famille d'agréer nos biens sincères compliments de condoléance, et de croire que nous prenons la part la plus vive à leur peine et à leur douleur.

R. DE L.

Nevers, Imprimerie de la Nièvre.

LES ÉQUIPAGES

DE

MARIE-JOSÈPHE DE SAXE

DAUPHINE DE FRANCE

ÉTIENNE-DENIS DE PAMPELUNE DE GENOUILLY

CHEVAU-LÉGER DE LA GARDE DU ROI
GOUVERNEUR DE VÉZELAY
ÉCUYER-CAVALCADOUR COMMANDANT LES ÉCURIES
DE
MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, DAUPHINE DE FRANCE,
MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE

Par le Colonel DU MARTRAY

PRÉFACE

Etienne-Denis *de Pampelune de Genouilly*, chevau-léger de la garde du roi, gouverneur de Vézelay, écuyer de la petite écurie du roi, écuyer-cavalcadour de la dauphine *Marie-Josèphe de Saxe* et de la reine *Marie-Antoinette d'Autriche*, a laissé quelques papiers qui, au hasard des alliances et des successions, sont aujourd'hui partagés entre deux dépôts d'archives : celui du château de Savonnières (1), propriété de M. André *Thil*, ancien inspecteur des Eaux et Forêts ; celui du château du Martray (2), propriété de l'auteur de ces lignes.

Ce ne sont pas des documents pour la grande histoire ; ils dévoilent seulement une des splendeurs encore inconnues de

(1) *Savonnières*. Château, domaine et hameau de la commune de Hanches, canton de Maintenon, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir).

(2) *Le Martray*. Château et domaine de la commune de Semelay, canton de Luzy, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre).

cette cour de Versailles, qui, imitée avec jalousie dans toute l'Europe, eut une influence si considérable sur le progrès des arts et de la civilisation. A ce point de vue, ils sont précieux, non seulement pour l'amateur des curiosités du passé, mais encore pour l'homme du monde, l'artiste, le penseur et l'historien.

Avec eux nous pénétrerons en imagination dans les écuries et remises du palais de Versailles et nous admirerons le luxe de chevaux et la magnificence des voitures, litières, etc., de la dauphine de France, *Marie-Josèphe de Saxe*, mère de *Louis XVI*.

Ce sera l'objet de cette notice, mais ce n'en sera pas le seul.

Nous n'avons pas cru nous borner à tirer des papiers de l'écuyer-cavalcadour le signalement des chevaux et la description des voitures confiés à ses soins. L'existence de ce seigneur du XVIIIe siècle, qui, presque enfant, prend le parti des armes sous *Louis XV*, le quitte pour une charge de cour qu'il conserve sous *Louis XVI*, passe oublié dans ses terres le temps de la Révolution française et meurt, dans l'extrême vieillesse, sous *Napoléon Ier*, chez son gendre, avocat général près la Cour Impériale de Dijon, nous a paru un exemple intéressant des changements qu'un homme peut éprouver dans son état social au cours d'une longue vie.

Mais l'origine, le développement et la fin de la famille de Pampelune, qui, arrivée en France au XVIIIe siècle, s'y maintient dans un rang distingué pendant cinq cents ans, et s'effondre tout à coup dans le néant, sans que son nom puisse même être sauvé par une substitution féminine, enfin la dispersion de ses biens et de ses derniers souvenirs ne sont pas moins propres à montrer la fragilité des prospérités les mieux établies.

C'est ce qui nous a déterminé à donner à notre notice quelques développements sur Etienne-Denis *de Pampelune de Genouilly*, dernier survivant de sa famille en ligne masculine, et sur la famille *de Pampelune*, qui fut successivement navarraise, champenoise, bourguignonne, et dont les derniers souvenirs, après être passés en diverses mains, ont été en grande partie recueillis dans un château de la Nièvre, comme s'il appartenait à l'ancienne province du Nivernais de ne

pas laisser perdre la mémoire du dernier gouverneur de Vézelay et de sa famille.

Malheureusement, si nos documents nous ont permis d'étendre ainsi notre sujet, nous n'y avons cependant rien trouvé de relatif à la nomination d'Etienne-Denis *de Pampelune de Genouilly*, comme gouverneur de Vézelay. Nous nous sommes efforcé de combler cette lacune par des recherches dans les dépôts d'archives qui pouvaient nous renseigner ; elles ont été vaines.

CHAPITRE Ier

La famille JACQUINOT DE PAMPELUNE (1)

Lorsqu'on pénètre dans le salon du château du Martray, deux portraits en buste, de grandeur naturelle, placés en vis-à-vis, frappent les regards : à gauche, une jeune femme portant la toilette de soirée des premières années du règne de Louis XVIII ; à droite, un jeune homme dont l'habit noir à haut collet caractérise le costume masculin de la même époque.

Ce dernier est Jean-Baptiste-Victor-Simon *Jacquinot de Pampelune*, né à Dijon, le 2 novembre 1797 ; il est substitut du procureur du roi près le tribunal de Melun.

En face de lui est sa sœur : Louise-Joséphine-Edmée *Jacquinot de Pampelune*, née à Dijon, le 2 novembre 1795, mariée à Dominique-Jacques *de Glos*, substitut du procureur général près la cour royale de Paris, plus tard conseiller à la même cour.

Dans un angle, on remarque le buste d'un magistrat de haut rang. C'est leur père : Claude-François-Joseph-Catherine *Jacquinot de Pampelune*, né à Dijon le 7 mars 1771. Successivement avocat à Dijon, avocat général près la cour impériale de cette ville, procureur impérial de La Haye, procureur du roi près le tribunal de la Seine (et simultanément procureur général près la Cour des Pairs), procureur général près la Cour Royale de Paris, il suit une carrière parallèle au Conseil d'Etat, où il est maître des requêtes puis conseiller d'Etat en service ordinaire. Ces hautes fonctions n'absorbent pas toute son activité, car il est en même temps député de l'Yonne et conseiller général de la Seine. Il est chevalier de l'ordre de la Réunion, décoré de l'ordre du Lys et commandeur de la Légion d'honneur.

En 1830, il se démettra de ses fonctions judiciaires et admi-

(1) Archives du Martray et de Savonnières ; état civil de Dijon. *Le Martray, Savonnières*. Voir notes 1 et 2, Préface, page 509.

nistratives et se fera réinscrire au barreau en 1832 ; il quittera l'arène politique où il reparaîtra cependant en 1834.

Qu'étaient ces *Jacquinot de Pampelune ?*

Longtemps ils n'avaient porté que le nom de *Jacquinot*, qui appartient à plusieurs familles bourguignonnes sans liens de parenté ou n'ayant entre elles qu'une parenté éloignée, sinon douteuse. Ils étaient de bonne bourgeoisie. On trouve même des lettres de noblesse concédées à plusieurs *Jacquinot*, qui d'ailleurs s'en soucièrent peu, car ils ne les firent pas enregistrer.

Simon *Jacquinot*, père du procureur général, était professeur agrégé à la faculté de droit de Dijon, ville où il était né vers 1723. Elu juge au tribunal civil de Dijon, en 1796, il mourut président du tribunal, le 16 juillet 1799.

De son mariage avec Edmée *Bureau* (1), quatre enfants naquirent à Dijon.

L'aîné, Toussaint-Jacques *Jacquinot*, né le 29 mai 1768, mourut le même jour.

Le second fut le procureur général dont nous venons de parler.

Le troisième, Claude-Dominique *Jacquinot*, né le 11 février 1774, devint administrateur des domaines, puis, à la dissolution du conseil d'administration, sous-directeur des domaines.

Le quatrième, Simon-Edme-Paul *Jacquinot*, né le 28 juin 1779, mourut conseiller à la cour de cassation.

L'unique frère du professeur de droit, François-Joseph *Jacquinot*, né à Dijon le 22 octobre 1726, fut échevin de sa ville natale et procureur-syndic des Etats de Bourgogne. Le 16 octobre 1790, il devint juge-président du district d'Is-sur-Tille (2). Il mourut, célibataire, vers 1795.

Le futur procureur général épousa le 28 novembre 1794, à

(1) *Bureau*. Famille très répandue en Bourgogne, où ses diverses branches ont pris des noms de terre distinctifs. Le frère d'Edmée *Bureau*, Claude *Bureau de Saint-Alembert*, major au régiment de Royal-Roussillon, avait épousé Marie-Louise-Gilberte *de La Ferté-Meun*, dont la famille s'est répandue en Bourgogne, en Bourbonnais et en Nivernais, où elle a possédé les châteaux, terres et seigneuries de Chandioux, de Saulières, de La Roche-Millay et de Pierrefite.

(2) *Is-sur-Tille*. Alors chef-lieu de district ; aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or).

Faloy [1], Louise-Victoire-Joséphine *de Pampelune*, née à Versailles, le 31 janvier 1769, du mariage, « accordé » le 7 mai 1760, entre Etienne-Denis *de Pampelune*, qualifié dans l'acte de baptême de sa fille seigneur de Genouilly [2], de Villiers-les-Hauts [3], de Méreuil [4], de Châtel-Gérard [5], etc..., chevalier de Saint-Louis, sous-aide-major des chevau-légers de la garde du roi, gouverneur de Vézelay, écuyer de la petite écurie du roi, et Elisabeth-Nicole *Rousseau* [6], fille de messire Jean *Rousseau*, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, maître d'exercices militaires de Mgr le dauphin et des enfants de France, et de Marguerite *Drapier des Fugerais* [7], remueuse des enfants de France.

Restée seule de la famille de Pampelune à la mort de son père, la nouvelle mariée voulut alors relever le nom *de Pampelune* en faveur de son mari et de ses enfants. Une ordonnance royale du 28 février 1817 les autorisa à l'ajouter à celui de *Jacquinot*. Telle fut l'origine du nom de *Jacquinot de Pampelune* sous lequel cette famille fut dès lors connue.

En outre des deux enfants dont nous avons parlé précédemment, deux autres naquirent de cette union :

Jules-Pierre *Jacquinot de Pampelune*, né à Dijon le 15 décembre 1800, et Elisabeth-Etiennette-Françoise *Jacquinot*, née à Dijon le 8 septembre 1803, et morte avant que le nom de Pampelune n'ait été relevé en faveur de sa famille.

(1) *Faloy*. Chef-lieu de commune : canton d'Ancy-le-Franc, arrondissement de Tonnerre (Yonne).

(2) *Genouilly*. Hameau de la commune de Dompierre-en-Morvan : canton de Précy-sous-Thil, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

(3) *Villiers-les-Hauts*. Chef-lieu de commune : canton d'Ancy-le-Franc, arrondissement de Tonnerre (Yonne).

(4) *Méreuil*. Hameau de la commune de Villiers-les-Hauts.

(5) *Châtel-Gérard*. Chef-lieu de commune : canton de Noyers, arrondissement de Tonnerre (Yonne).

(6) *Rousseau*. Cette famille était encore représentée au milieu du XIXe siècle par Amédée *Rousseau de Beauplein*, dont les romances étaient alors fort à la mode. En ligne féminine, elle se fondit dans les familles *de David de Perdreauville*, *de Dreux-Cannore*, *Viart de Chalvasson*, *de Saint-Martin d'Orfeuil*, etc.

(7) Pas de renseignements sur cette famille.

CHAPITRE II

La famille DE PAMPELUNE [1]

Louise-Victoire-Joséphine *de Pampelune* avait un frère aîné : Jean-Etienne *de Pampelune*, né à Versailles le 17 avril 1765.

C'est grâce à lui que nous connaissons aujourd'hui l'origine de cette famille *de Pampelune* dont le nom étranger étonne toujours ceux qui l'entendent prononcer pour la première fois.

En 1779, Etienne-Denis *de Pampelune*, alors écuyer-calvacadour commandant les écuries de la reine Marie-Antoinette, sollicita l'admission de son fils aux pages de la reine et dut en conséquence produire ses preuves de noblesse. D'Hozier, en les enregistrant, a établi la généalogie authentique de la famille *de Pampelune*. Le premier qui y figure est Jean *de Pampelune*, « chevalier navarrais », compagnon d'armes et chambellan de *Thibault VI*, comte de Champagne et de Brie, couronné roi de Navarre sous le nom de *Thibaut II* dans la cathédrale de Pampelune en 1253 [2]. Ce chevalier navarrais reçut la consécration nobiliaire française par les lettres-patentes que *Thibaut VI* lui adressa, en 1267, comme comte de Champagne et de Brie, en lui faisant don « de partie de ses fossés de Nogent [3] et du moulin et fossés » dudit Nogent, sis entre son étang et la Seine ». Ces lettres-patentes furent confirmées par le roi *Charles VI* en 1396.

Etabli ainsi au cœur de la Champagne avec sa femme Perronnelle [4], anoblie en même temps que lui, Jean *de Pampelune* y fit souche d'une nombreuse lignée, dont les

(1) Archives de Martray et de Savonnières.

(2) Ainsi il est établi que la famille de Pampelune est d'origine navarraise. Mais pourquoi portait-elle le nom de la capitale de la Navarre ? Ici nous en sommes réduits aux conjectures. La plus probable est que Jean de Pampelune prit comme nom de guerre celui de sa ville natale et que ce nom resta à sa famille.

(3) *Nogent-sur-Seine*. Chef-lieu d'arrondissement (Aube).

(4) Elle n'est indiquée que par ce prénom dans les lettres-patentes de *Thibaut VI*.

rameaux s'étendirent jusqu'en Bourgogne et dont les domaines s'accrurent sans cesse par de riches alliances et par d'heureuses acquisitions. Ainsi, au cours de trois siècles, nous voyons des Pampelune devenir seigneurs d'Assencières (1), d'Epothemont (2), de Livry (3), de Perrichoy (3), du Colombier (4), de Châtel-Gérard.

La seigneurie de Genouilly, dont Etienne-Denis *de Pampelune* prit le nom distinctif à la cour (5), était entrée dans sa famille au milieu du XVIIe siècle par le mariage d'Alexandre *de Pampelune* avec Jeanne *de Sainte-Maure*. D'après un acte de 1716, Genouilly était une « terre et seigneurie assise » dans le ressort du bailliage de Troyes et consistant en un » fief ayant droit de haute, moyenne et basse justice, maison » seigneuriale avec fossés, etc... » Lazare *de Pampelune*, fils d'Alexandre, épousa, le 11 juillet 1683, Catherine *Le Court*, fille de François *Le Court*, seigneur de Béru (6). Il en eut Jean-François *de Pampelune*, né le 10 avril 1684, lieutenant-colonel d'infanterie qui, par son mariage avec Claudine-Adrienne *de Rommecourt*, « accordé » le 30 juillet 1724, devint seigneur de Villiers-les-Hauts et de Méreuil (7).

(1) *Assencières*. Chef-lieu de commune : canton de Piney, arrondissement de Troyes (Aube).

(2) *Epothemont*. Chef-lieu de commune : canton de Soulorines, arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube).

(3) Non identifié.

(4) *Le Colombier*. Hameau de la commune de Grez-sur-Loing : canton de Nemours, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

(5) Etienne-Denis *de Pampelune* était fréquemment appelé à la cour le marquis de Genouilly. Cependant il n'y a nulle trace que ce titre lui eût été accordé à brevet ou que la terre de Genouilly eût été érigée en marquisat. Plus tard, il acheta le marquisat de Fulvy, dont il fut seulement seigneur. Nous en sommes réduit à supposer qu'il fut simplement admis aux honneurs de la cour avec le titre de marquis, en raison de sa charge d'écuyer, ou plutôt que ce titre était lié à ses fonctions gratuites et purement honorifiques de gouverneur de Vézelay.

(6) *Béru*. Chef-lieu de commune, canton et arrondissement de Tonnerre (Yonne).

(7) Notre sujet ne comporte ni la généalogie complète ni l'histoire de la famille *de Pampelune*. Nous n'en avons dit que les quelques mots nécessaires à la connaissance des origines d'Etienne-Denis *de Pampelune*. Cependant on nous saura peut-être gré de rapporter une petite anecdote relative à un membre de la famille *de Pampelune*.

Ce dernier, gouverneur d'Epernay au temps des guerres de religion, fut un précurseur du baron de Krack-Münchausen et de Dache, le perruquier des zouaves. D'une imagination fertile, il racontait avec un sérieux imperturbable

CHAPITRE III

Etienne-Denis DE PAMPELUNE, chevau-léger de la garde du roi [1].

Etienne-Denis *de Pampelune* naquit le 19 octobre 1725 à Villiers-les-Hauts, de l'union de Jean-François *de Pampelune* et de Claudine-Adrienne *de Rommecourt*.

On ne sait rien de son enfance. Il est très probable que, suivant une coutume très générale dans la noblesse de l'époque, il attendit dans la gentilhommière paternelle l'âge de prendre le parti des armes.

Enfin, le 1er octobre 1743, on trouve trace de lui. A cette date, sur demande faite par son père, le 20 mai précédent, il était admis dans la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi, corps d'élite faisant partie de la maison du Roi. Les simples cavaliers y avaient rang d'officiers et étaient, comme tels, aptes à recevoir la croix de Saint-Louis ; le roi, capitaine de la compagnie, y était suppléé par un capitaine-lieutenant choisi parmi les plus grands seigneurs du royaume. La compagnie tenait garnison à Versailles, où leur souvenir s'est conservé dans le nom de l'impasse des Chevau-Légers, où était situé leur hôtel.

Une ordonnance royale du 26 septembre 1771, relative à la solde, nous fixe sur la composition de l'état-major de la compagnie ; il comprenait alors : 1 capitaine-lieutenant, 2 sous-lieutenants, 2 enseignes, 4 cornettes.

Un contrôle de 1756, par conséquent plus proche de l'époque où Etienne *de Pampelune* entra dans la compagnie, nous donne le détail du petit état-major et des cavaliers de rang.

Nous y relevons : 2 aides-majors en chef, 8 maréchaux-

les histoires les plus extravagantes. Il dut à son génie inventif de laisser près de trois siècles son nom dans la mémoire des habitants d'Epernay. Après avoir écouté une bonne histoire, ils ne manquaient jamais de répondre : « Vous pouvez aller la dire à Pampelune », comme on dit de nos jours en Algérie : « Vous pouvez aller le dire à Dache ». Parmi eux combien y en avait-il qui savaient quel était ce Pampelune !

(1) Archives de la guerre.

des logis, 8 brigadiers, 8 sous-brigadiers, 2 sous-brigadiers sous-aides-majors, 4 porte-étendards, 178 chevau-légers, 1 timbalier, 4 trompettes, auxquels s'ajoutent 7 petits officiers ; savoir : 1 aumônier, 1 chirurgien, 1 apothicaire, 2 fourriers, 1 maréchal-ferrant, 1 sellier.

Il y avait de plus des cavaliers surnuméraires se divisant en surnuméraires ayant fait leurs exercices et surnuméraires ne les ayant pas faits. Ces surnuméraires n'étaient astreints à se présenter à la compagnie qu'à jour fixe ; leurs exercices terminés, ils prenaient rang pour combler les vacances.

Tel était le corps où Etienne-Denis *de Pampelune* devait passer ses dix-sept années de vie militaire.

Il fit comme chevau-léger les campagnes de 1744, 1745, 1746 et 1748. Pendant celle de 1747, il resta de quartier à Versailles. Il prit part à la bataille de Fontenoy, où la brillante charge de la Maison du Roi changea la victoire des Anglais en déroute ; il y fut blessé d'un coup de feu à la cuisse.

En 1754, il était sous-aide-major et, comme tel, employé à l'instruction.

Enfin, le 8 mai 1760, il obtenait la croix de Saint-Louis et quittait les chevau-légers pour devenir écuyer du roi.

Toutefois il ne cessa jamais de prendre, avec ses autres titres, celui de chevau-léger de la garde du Roi.

CHAPITRE IV [1]

Etienne-Denis DE PAMPELUNE, écuyer de la petite-écurie du Roi, écuyer-cavalcadour [2] de la dauphine MARIE-JOSÈPHE DE SAXE

Plus connu dès lors sous le nom de sa terre de Genouilly, Etienne-Denis *de Pampelune* resta écuyer du roi pendant au moins cinq ans, car au baptême de son fils, en 1765, il en

(1) Archives de Savonnières.

(2) L'écuyer-cavalcadour était l'écuyer qui commandait les écuries d'un prince. Il avait la responsabilité des chevaux, des voitures et de leur personnel. L'achat, le dressage, la réforme, le soin des chevaux, l'entretien des voitures, la constitution et la marche des équipages princiers dans les voyages et dans les cérémonies ressortissaient de son service.

prenait la qualité. Mais, peu de temps après, on le trouve écuyer-cavalcadour [2] de la dauphine *Marie-Josèphe de Saxe* qui, née à Dresde, le 4 novembre 1731, avait épousé à Versailles, le 9 février 1747, *Louis*, dauphin de France, fils du roi *Louis XV*.

Ses nouvelles fonctions le plaçaient sous les ordres du marquis *de Nesle*, premier écuyer de la dauphine, avec lequel il entra en discussion, dès sa prise de service, au sujet de son logement.

La question des logements était d'une haute importance à la cour de Versailles, car le confortable était rare dans les appartements du château et de ses dépendances, quelque recherchés qu'ils fussent.

Pour l'écuyer-cavalcadour elle était cependant simple. M. *de Genouilly* ne demandait que la jouissance de l'appartement occupé par ses prédécesseurs aux écuries de la dauphine [1].

Or, à son arrivée, il en trouva une partie fermée et ne put en obtenir les clefs. C'était le marquis *de Nesle* qui en avait disposé en faveur de son fils, le comte *de Mailly*, premier écuyer en survivance. Après plusieurs plaintes qui n'aboutirent qu'à des réponses dilatoires du marquis *de Nesle*, M. *de Genouilly* revendiqua ses droits dans un long mémoire qu'il adressa à la dauphine ; nous ignorons s'il reçut satisfaction.

Cependant la mort planait sur le château de Versailles.

Précédant le vieux roi dans la tombe, le dauphin mourut le 20 décembre 1765, la dauphine le 13 mars 1767, la reine *Marie Leczinska* le 24 juin 1768.

La situation de M. *de Genouilly* allait changer.

(1) Nous ignorons où étaient les écuries de la Dauphine. M. de Nolhac, lui-même, le savant historien de Versailles, n'a pu nous renseigner sur leur emplacement. Nous supposons qu'elles occupaient une partie des écuries de la Reine, 7, rue de la Pompe, aujourd'hui quartier Carnot, occupé par le 20e escadron du train des équipages.

CHAPITRE V

Les équipages de la dauphine MARIE-JOSÈPHE DE SAXE [1]

A la mort de la dauphine, le roi *Louis XV* se fit présenter l'état des équipages de la princesse : chevaux et matériel. M. *de Genouilly* l'établit à la date du 29 mars 1767. C'est un document qui nous donne une haute idée du confort et du luxe de la cour de Versailles.

Non seulement la dauphine possédait un service de chevaux et voitures à son usage propre ; mais ce service était aussi prévu pour tout le haut personnel de sa maison.

Le marquis et la marquise de Nesle jouissaient de prérogatives énormes à l'écurie princière ; les autres écuyers, l'écuyer-cavalcadour, les médecins et les femmes de chambre de la dauphine y avaient un service spécial de voitures. La princesse *Christine* [2], elle-même, y disposait de deux voitures.

D'après l'état présenté au Roi, le service de l'écuyer-cavalcadour de la dauphine peut être considéré comme formant deux divisions [3] :

1° La division du matériel ;
2° La division des chevaux.

I DIVISION DU MATÉRIEL

La division du matériel embrasse deux sections :

1° Les remises,
2° La sellerie.

(1) Archives de Savonnières.

(2) Sœur de la dauphine, la princesse *Christine* avait quitté la Saxe et était venue demander asile à Louis XV. Sans ressources, elle vécut longtemps à Versailles aux dépens du trésor royal dans l'attente d'une abbaye dont les revenus fussent en rapport avec sa haute parenté. Nommée coadjutrice de Charlotte *de Lorraine*, abbesse de Remiremont, elle mourut à Brumath (Alsace), en léguant ses dettes à *Louis XVI*, qui les paya.

(3) L'état présente en bloc matériel et chevaux. Nous y mettons un peu d'ordre pour en faciliter l'intelligence.

I. SECTION DES REMISES

On trouve dans les remises quatre sortes de moyens de transport : les voitures (les unes avec leurs harnais propres, les autres sans harnais), la litière, les chaises à porteurs, les fauteuils.

Leur description est portée sur l'état dressé par l'écuyer-cavalcadour [1].

1° VOITURES

Les voitures, au nombre de trente-six, constituent dix groupes, savoir : six voitures à l'usage propre de la dauphine dites voitures du corps, une voiture à l'usage de la princesse Christine, une voiture dite des ambassadeurs, treize voitures à l'usage des écuyers et de la marquise de Nesle, trois voitures pour les femmes de chambre et leur service, une voiture pour la faculté, une voiture pour le service de la princesse Christine, quatre voitures sans affectation spéciale, cinq voitures pour le service de l'écurie, une voiture pour le service de bouche de la dauphine.

1° *Voitures à l'usage propre de la dauphine*

Ces six voitures, soit deux carrosses dorés, deux berlines, deux carrosses noirs.

1° *Carrosses dorés.* — Ces deux carrosses, dits premier et second carrosse du corps, ont le caractère de voitures de cour de grand gala, telles que celles qu'on admire encore de nos jours au palais de Trianon, au château de la Malmaison et au musée de Cluny [2].

(1) Nous reproduisons ci-après cette description *in extenso* pour les voitures nous paraissant avoir le caractère de voitures de gala, en fondant toutefois dans un texte unique les caractères communs à plusieurs de ces voitures. Les autres voitures présentant moins d'intérêt, nous en abrégeons la description, ainsi que celle de la litière, des chaises à porteurs et des fauteuils.

(2) Nous donnons des photogravures de quelques-unes de ces voitures, où l'on retrouve le caractère de plusieurs des voitures de la dauphine. Celles du palais de Trianon et de la Malmaison, de beaucoup les plus belles et les mieux conservées, ont subi des transformations aux époques impériales. Celles du musée de Cluny se rapprochent davantage du type des voitures de gala dont nous donnons la description.

Ils sont à flèche, à six places, à sept glaces et à quatre panneaux pour l'hiver. Leurs corps, dorés et sculptés à l'extérieur, offrent à la vue des panneaux peints par Martin, pour le premier carrosse, et par Vincent pour le second, avec armes et ornements en relief chamarrés de courtisanes et de galons. A l'intérieur, ils sont revêtus de velours cramoisi à ramages, embelli de courtisanes et de galons d'or, garniture reproduite dans l'impériale et dans la housse du cocher que peut encore recouvrir un surtout de drap cramoisi bordé d'or.

Les pommes, les mains, les charnières ne montrent que dorure ainsi que le train.

Les soupentes sont garnies : dans la première, de velours cramoisi rehaussé de galons d'or ; dans la seconde, de maroquin rouge brodé.

Les deux carrosses sont signalés comme lourds, dangereux à cause de leur construction, et à réparer.

Les harnais, taillés dans du maroquin rouge, portent des boucles dorées, des glands d'or fin, des nœuds de queue, des nœuds d'oreille, des rosettes et des toupets d'or fin pour le premier carrosse, d'or faux pour le second.

La conduite se fait avec des guides d'or et de soie cramoisie, pour le premier carrosse, de soie cramoisie, pour le second.

Deux autres harnais sont en dépôt à Paris, chez le bourrelier : l'un de maroquin rouge à soies cramoisies pour le premier carrosse, l'autre de cuir noir bordé de maroquin rouge à soies cramoisies, pour le second carrosse.

2° *Berlines.* — Les deux berlines, dites première et seconde berlines du corps ne se distinguent en rien l'une de l'autre.

Elles sont à six places, à sept glaces et à quatre panneaux pour l'hiver.

Leurs corps, dorés à l'extérieur, ont des panneaux peints par Martin ; leurs intérieurs se présentent identiques à ceux des carrosses du corps comme leurs impériales ; les housses des cochers ne sont que de drap cramoisi galonné d'or.

Leurs ornements extérieurs sont de bronze travaillé à jour.

Les trains peints en rouge montrent des moulures dorées.

Une bouclerie dorée étincelle sur les harnais de cuir noir, qui sont identiques pour les deux voitures.

3° *Carrosses noirs.* — Ces deux voitures, appelées premier et second carrosse noir du corps sont entièrement semblables.

Elles sont à flèche, à six places, à sept glaces et à quatre panneaux pour l'hiver. Les panneaux sont de drap noir avec armes appliquées. Les pommes, clous, mains et charnières en couleur d'eau tranchent seuls sur l'ensemble.

Les intérieurs sont de velours noir à la reine, avec franges, galons, baguettes et cordons de soie, ornements reproduits sur la housse du cocher qui est de soie.

Les trains sont peints en noir ; les soupentes revêtues de drap noir.

2° *Voiture à l'usage de la princesse Christine*

Berline. — Elle est à quatre places, à sept glaces et à quatre panneaux pour l'hiver, à corps dorés et à panneaux peints avec les armes. Le dedans et l'impériale sont de velours cramoisi à ramages, comme dans les carrosses de la dauphine, mais avec de simples accessoires de soie.

Le train est rouge et doré comme celui des berlines de la dauphine.

3° *Voiture des ambassadeurs*

Carrosse. — Il est à arcs et à six places, à corps et à train dorés. La garniture intérieure et la housse du cocher sont en velours à fond d'or avec des fleurs vertes ; le tout enrichi de courtisanes, de franges, de galons et de baguettes d'or, avec impériale et dossier de cuir noir ornés de bronze doré.

Les panneaux sont peints dans le goût du velours du dedans avec armes en relief et en or.

Les soupentes sont recouvertes de velours vert et bordées d'un galon d'or faux.

Les harnais, recouverts de velours identique à celui des soupentes, sont munis d'une bouclerie dorée et ornés de nœuds d'oreille et de nœuds de queue en or faux.

4° *Voitures des écuyers*

Les écuyers disposent de trois voitures : un carrosse doré, une berline et un carrosse noir qui correspondent aux voitures de même nom à l'usage propre de la dauphine, mais avec un caractère un peu moins luxueux.

Six voitures sont affectées au marquis de Nesle, premier écuyer, et deux autres à la marquise de Nesle. Enfin, deux voitures sont réservées à l'écuyer-cavalcadour.

Ces treize voitures diffèrent beaucoup entre elles.

1° *Carrosse doré des écuyers.* — Presque aussi richement décoré que les carrosses dorés du corps ; ce carrosse est comme eux à flèche, à six places, à sept glaces et à quatre panneaux pour l'hiver, à corps, train, pommes, clous, mains et charnières dorés. Le fond des panneaux est en aventurine avec bordure rehaussée d'or reproduite autour des armes. L'intérieur est garni de velours cramoisi à ramages avec franges et galons d'or, cordons de soie et or. La housse du cocher est de drap cramoisi et bordée d'un large galon d'or. Les soupentes sont de cuir noir. Les harnais, de cuir noir, sont rehaussés par une bouclerie dorée.

2° *Berline des écuyers.* — Cette berline est à six places, à sept glaces et à quatre panneaux pour l'hiver, à corps dorés et à panneaux peints en bleu avec les armes. L'intérieur est de velours cramoisi à ramages, avec franges, galons d'or et cordons de soie. L'impériale et les petits panneaux sont de cuir avec des pommes et des clous dorés.

La housse du cocher est semblable à celle du carrosse des écuyers.

Le train, peint en rouge, présente des moulures dorées.

Les harnais sont semblables à ceux du carrosse des écuyers.

3° *Carrosse noir des écuyers.* — Il est absolument semblable aux carrosses noirs du corps.

4° *Berline du premier écuyer.* — A quatre places seulement, elle est une réduction de la berline des écuyers, dont elle diffère encore par une décoration intérieure supplémentaire de dentelles d'or et par des panneaux à fond d'or avec les armes.

5° *Berline de campagne du premier écuyer.* — A quatre places comme la précédente, cette berline est moins luxueuse. Elle n'a que trois glaces ; les corps et panneaux sont simplement peints en chamois avec les armes et des fleurs en bleu : le train est chamois et rouge. L'intérieur est cependant garni de velours cramoisi à ramages avec franges, galons et cordons de soie. La housse du cocher est de drap cramoisi.

6° *Vis-à-vis du premier écuyer.* — Ce vis-à-vis est à ressorts à la Dalène, à trois glaces, à corps dorés et à panneaux peints en vert tendre avec les armes et des fleurs en or. Il est porté sur un train vert et rouge à moulures dorées. La garniture intérieure est de velours cramoisi à ramages avec franges, galons, cordons, baguettes et courtisanes de soie. La housse du cocher, de drap cramoisi, porte un galon de soie.

7° *Vis-à vis noir du premier écuyer.* — Cette voiture est à trois glaces. Elle est garnie, peinte et armoriée comme les carrosses noirs du corps.

8° *Chaise de poste du premier écuyer.* — Cette chaise est pourvue de ressorts à la Dalène ; elle n'a qu'une place et possède trois glaces.

Les corps et les panneaux sont dorés en plein avec les armes.

L'intérieur est de velours cramoisi avec soie de même couleur.

Les harnais, de cuir noir, sont garnis d'une bouclerie dorée.

9° *Diligence du premier écuyer.* — Voiture à deux places, corps doré et à panneaux dont le fond d'aventurine porte des figures et des armes. La peinture du train est rouge avec moulures dorées L'intérieur est garni de velours cramoisi plein avec franges, galons, cordons et baguettes de soie.

10° *Berline de ville de la marquise de Nesle.* — C'est une voiture à quatre places, à sept glaces, et à quatre panneaux pour l'hiver.

Les corps sont dorés ; les panneaux peints en vert avec les armes et des ornements en aventurine. Le train est vert et rouge avec moulures dorées. L'intérieur a une garniture de velours cramoisi à ramages avec franges, galons et cordons de soie.

11° *Berline noire de la marquise de Nesle.* — A quatre places et à trois glaces. Elle est garnie et peinte, comme les carrosses noirs du corps.

12° *Berline de l'écuyer-cavalcadour.* — C'est une voiture ancienne et fort lourde, à quatre places, à trois glaces, à corps chamois et à panneaux également chamois avec les armes et des fleurs en bleu. Le train est aussi chamois. La garniture intérieure est de velours cramoisi à ramages avec franges,

galons et cordons de soie. La housse du cocher est aussi de velours cramoisi. Harnais noirs à bouclerie dorée.

13° *Diligence de l'écuyer-cavalcadour.* — Cette voiture n'a que trois places et trois glaces. Ses corps sont dorés et ses panneaux peints de couleur café-au-lait avec les armes. Le train est de la couleur des panneaux. Une panne cramoisie à ramages, avec franges, galons et cordons de soie forme la garniture intérieure. La housse du cocher est de drap cramoisi avec galons de soie.

5° *Voitures des femmes de chambre*

Les femmes de chambre disposent de trois voitures : deux berlines pour elles et pour leur service journalier, et une gondole pour leurs femmes.

1° *Berline des femmes de chambre.* — C'est une berline à six places et à trois glaces, dont les corps sont dorés ainsi que le fond des panneaux, sur lesquels les armes sont peintes. Le train est rouge à moulures dorées. Le velours cramoisi de la garniture intérieure est relevé par des accessoires de soie. La housse du cocher est de drap cramoisi et ornée d'un galon de soie.

2° *Berline pour le service journalier des femmes de chambre.* — Cette berline est semblable à celle de l'écuyer-cavalcadour, sauf que la garniture intérieure est en velours bleu d'Utrecht et la housse du cocher en drap bleu.

3° *Gondole des femmes des femmes de chambre.* — Cette voiture est à huit places, à trois glaces, à corps dorés, à panneaux peints avec les armes et à train rouge, à portières garnies de mantelets. Un drap rouge avec galons de soie en tapisse l'intérieur. La housse du cocher est de drap rouge — harnais noir à bouclerie dorée.

6° *Voiture de la faculté*

Gondole. — Elle est en tout semblable à la précédente, sauf qu'elle a trois glaces.

7° *Voiture pour le service de la princesse Christine*

Berline. — Elle est identique à la berline pour le service journalier des femmes de chambre.

8° *Voitures sans affectation spéciale*

Ce sont une calèche, un soufflet à ressorts et deux chaises de poste.

1° *Calèche.* — Elle a six places. Le fond des panneaux est de couleur chamois. Le dedans est garni de velours d'Utrecht cramoisi avec galons, franges et cordons de soie, rideaux de coutil teints en noir et doublés de gros de Tours cramoisi. La housse du cocher, de drap cramoisi, porte un galon de soie.

2° *Soufflet à ressort.* — C'est une voiture à quatre places, à corps dorés, à plateaux peints en vert avec les armes, à train rouge et doré. Le dedans est garni de velours d'Utrecht cramoisi à franges, galons et cordons de soie.

3° *Chaises de poste.* — Ces deux voitures sont à une place et à trois glaces. Elles sont portées sur ressorts à la Dalène. L'intérieur est de parure cramoisie et de soie de même couleur, Les corps et les panneaux sont de couleur chamois. Une seule des voitures est ornée des armes. Les harnais sont noirs.

9° *Voitures pour le service de l'écurie*

Le service de l'écurie emploie une chaise de poste, un diable et trois chariots.

1° *Chaise de poste.* — Cette chaise est pareille à la chaise de poste dépourvue d'armes qui est classée dans le groupe des voitures sans affectation spéciale.

2° *Diable.* — Cette voiture de dressage a quatre places. Elle est entièrement peinte en petit gris.

3° *Chariots.* — Ils sont peints en bleu.

10° *Voiture du service de bouche de la dauphine.*

Cantine. — Cette voiture est de couleur chamois, sauf le train qui est rouge. A l'intérieur elle présente des compartiments doublés de serge verte, où est rangée une riche vaisselle, qui consiste en : 6 assiettes de vermeil, 1 couvert de vermeil (cuiller, fourchette et couteau), 1 salière de vermeil, 1 gobelet de vermeil, 2 douzaines d'assiettes d'argent, 2 douzaines de couverts d'argent (cuillers, fourchettes et couteaux), 3 salières d'argent, 2 douzaines de

gobelets d'argent, 4 grandes boîtes d'argent, 16 petites boîtes d'argent, 1 grande cassette d'argent garnie de 6 flacons de cristal.

Plusieurs paniers et étuis complètent le chargement de la cantine.

2° Litière

La dauphine a possédé deux litières jusqu'au 1er janvier 1767. A sa mort elle n'en a plus qu'une, dite litière de corps, à trois glaces, à corps et brancards dorés, à panneaux dorés avec les armes. L'intérieur en est garni de velours plein cramoisi, rehaussé de franges et de galons d'or.

Les harnais des mulets sont au complet (1).

3° Chaises a porteurs

Les chaises à porteurs constituent trois groupes ; savoir : quatre chaises à l'usage propre de la dauphine ; une chaise pour le premier écuyer ; une chaise pour la marquise de Nesle.

1° *Chaises à porteurs à l'usage propre de la dauphine*

Ces quatre chaises sont désignées par des numéros qui les classent, selon le luxe de leur décoration.

1° *Première chaise à porteurs du corps.* — Munie de trois glaces, cette chaise est garnie intérieurement de velours cramoisi brodé richement en or. La même étoffe et la même broderie recouvrent extérieurement l'impériale, le berceau et les corps. Les portants et les clous sont dorés d'or moulu ; les bâtons sont dorés. Il y a deux paires de bricoles garnies de galons d'or. La chaise est conservée dans une housse de serge et dans une caisse rembourrée.

2° *Deuxième chaise à porteurs du corps.* — Cette chaise à trois glaces est tapissée intérieurement d'une étoffe à fond d'or avec fleurs ponceau, franges, cordons et galons d'or, tandis que l'impériale est de maroquin bleu, les corps dorés avec armes, les panneaux peints en vert aventurine avec figures. Une dorure couvre les portants, les clous et les bâtons. La chaise est munie de deux paires de bricoles garnies de galons d'or.

(1) Il n'y a pas de mulets à l'écurie. Cela semble indiquer que la dauphine avait renoncé au transport en litière.

135

3° *Troisième chaise à porteurs du corps.* — Cette chaise à trois glaces est de canne. A l'intérieur elle est revêtue de velours plein cramoisi à franges, cordons et galons de soie. Le dehors est doré et peint en losanges avec des armes. Elle est pourvue aussi de bâtons dorés.

4° *Quatrième chaise à porteurs du corps.* — A trois glaces comme les autres, cette chaise est en bois et garnie intérieurement comme la précédente. Le dehors est doré avec les armes et des ornements peints en bleu. Les bâtons sont dorés.

2° *Chaise à porteurs du premier écuyer*

Cette chaise est semblable à la troisième chaise à porteurs du corps.

3° *Chaise à porteurs de la marquise de Nesle*

Cette chaise est également semblable à la troisième chaise à porteurs du corps.

4° Fauteuils

Les fauteuils, au nombre de trois, sont destinés à l'usage propre de la dauphine. Ils portent des numéros de classement comme les chaises à porteurs.

1° *Premier fauteuil du corps.* — Garni d'étoffe vert et or avec franges et galons d'or intérieurement et extérieurement, y compris le marchepied et le dedans de l'impériale, il présente un dessus d'impériale en velours vert rehaussé de point d'Espagne en or. Ses rideaux sont de gros de Tours vert et ornés de dentelles d'or. Les bois et les bâtons sont sculptés et dorés.

2° *Deuxième fauteuil du corps.* — Ce fauteuil est de canne. Il présente un intérieur et un marchepied revêtus de velours cramoisi avec galons d'or. Les bois, les clous, les portants et les bâtons sont dorés.

3° *Troisième fauteuil du corps.* — De bois peint en rouge, il est garni à l'intérieur ainsi que sur le marchepied de damas cramoisi. L'impériale est de toile cirée doublée de gros de Tours cramoisi, étoffe qui se retrouve dans les rideaux.

II. — Section de la sellerie

La sellerie de la Dauphine est cataloguée sous soixante-neuf rubriques comprenant cinq cent quarante-neuf objets. Ce sont des selles, des bridons d'or, des croupelins cramoisi de velours à franges et de drap, des housses de velours, des caparaçons bordés de soie avec armes brodées en soie, des harnais et une foule d'objets de harnachement de destinations diverses.

Les selles y présentent de nombreux modèles ; on y distingue : 20 selles de velours à la royale ; 12 selles de page à siège de velours et à quartiers de roussi ; 9 selles de volacque pour les piqueurs ; 21 selles de suite pour les palefreniers ; 2 selles de femme ; 2 selles anglaises ; 6 selles de poste.

Quelques objets sont caractérisés par leur luxe ou par leur destination spéciale. A ce titre on peut citer : 11 bridons d'or ; 2 petits béguins de soie pour les chevaux d'arquebuse ; 2 paires de paniers de chasse ; 4 soufflets pour les sièges de carrosse quand Madame la Dauphine était enceinte (1).

II. — DIVISION DES CHEVAUX

La division des chevaux comprend deux sections :

1° Les chevaux de trait.

2° Les chevaux de selle.

I. — Section des chevaux de trait

Les chevaux de trait forment quatre catégories : chevaux d'attelage, chevaux de la réserve, chevaux de l'écuyer-cavalcadour, chevaux des chaises de poste.

1° *Chevaux d'attelage*

Les chevaux d'attelage sont au nombre de soixante-dix-sept et forment huit attelages. Un attelage est un groupe de dix chevaux confié à un cocher dont il porte le nom à

(1) La reproduction de la nomenclature de tout le matériel d'écurie n'avait pas d'intérêt ; aussi croyons-nous devoir nous borner à ce court exposé de la sellerie de la Dauphine.

l'exception de l'attelage spécial aux voitures à l'usage particulier de la Dauphine. Ce dernier, dit *Attelage du Corps*, est composé de chevaux gris. Deux des autres attelages sont également constitués en chevaux gris ; les autres ne comprennent que des chevaux noirs et l'un d'eux est temporairement réduit à sept chevaux.

Tous les chevaux d'attelage ont de 5 à 9 ans, sauf un qui atteint 12 ans ; ils sont notés beaux et bons. Leur taille varie de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 6 pouces, ce qui correspond en mesure métrique à des tailles de 1 m. 68 à 1 m. 79. C'était donc de très grands chevaux, bien propres à rehausser la pompe des cortèges. Les chevaux de l'attelage incomplet sont notés *Chevaux neufs* ; ce qui permet de supposer que cet attelage était un attelage de chevaux en dressage.

2° *Chevaux de la réserve*

Au nombre de douze, de robe blanche, grise ou noire, âgés de 4 à 13 ans et classés médiocres, mauvais ou boiteux, ils sont sans doute destinés à remplacer des chevaux d'attelage momentanément indisponibles. Leur taille minima est celle des chevaux d'attelage ; leur taille maxima ne dépasse pas 5 pieds 4 pouces, c'est-à-dire 1 m. 78.

3° *Chevaux de l'écuyer cavalcadour*

Ce sont deux chevaux noirs de 12 à 15 ans, de 5 pieds et 5 pieds 1 pouce 1/2, par conséquent de 1 m. 62 et 1 m. 64. Ils sont classés très mauvais et mauvais.

4° *Chevaux de chaise de poste*

Il y en a neuf formant trois attelages à trois ; savoir : un attelage bai classé médiocre ; un bai et alezan classé très mauvais ; un gris classé fort mauvais. Pas d'indications d'âge et de taille.

II. — Section des chevaux de selle

Les chevaux de selle de la Dauphine sont au nombre de quarante. Les écuyers, pages, piqueurs, etc..., les montent. De robes très variées, âgés de 6 à 12 ans, de tailles comprises entre 4 pieds 8 pouces et 4 pieds 11 pouces, soit entre 1 m. 54 et 1 m. 59, ils ne constituent pas un ensemble

imposant comme les chevaux de trait et surtout comme les chevaux d'attelage.

Huit seulement d'entre eux sont classés bons, quelques autres mauvais ou très mauvais et la majorité médiocres. Parmi ces derniers il y a deux chevaux à tous crins dits *Chevaux d'arquebuse* (1).

CHAPITRE VI

Mise en réserve du matériel à la mort de la Dauphine (2)

Le 17 avril 1767, le roi *Louis XV* statua sur la destination à donner au matériel porté sur l'état dressé par *M. de Genouilly*. Sa décision détermina le matériel à conserver en réserve. Nous ignorons la destination donnée au matériel non réservé et aux chevaux.

1° *Remises*

En exécution de la décision royale les remises furent réduites à :

1° *Dix-huit voitures* : la plupart avec harnais ; savoir : deux carrosses du corps (avec leurs harnais neufs), les deux berlines du corps (avec leurs harnais neufs), la berline de la princesse Christine, le carrosse des ambassadeurs (avec ses harnais), le carrosse des écuyers, la berline des écuyers (avec ses harnais), la berline du premier écuyer, la berline des femmes de chambre (avec harnais), la gondole des femmes des femmes de chambre (avec ses harnais), la gondole de la faculté (avec ses harnais), la berline pour le service de la

(1) Nous connaissons une partie du personnel des écuries de la Dauphine ainsi que ses traitements et gages par un état du 1er janvier 1767 :

Premier écuyer : Mis *de Nesle*, 16.800 l. ; écuyer-cavalcadour, M. *de Genouilly*, 2.100 l. ; 4 porteurs de chaise, ensemble, 2.630 l. ; 2 cochers du corps, ensemble, 987 l., 17 s., 3 d. ; 6 autres cochers, ensemble, 2.801 l., 141 s., 8 d ; 2 autres cochers, ensemble, 939 l., 17 s., 4 d. ; 2 muletiers, ensemble, 862 l. ; 2 autres muletiers, ensemble, 862 l. ; 4 maréchaux de forge, ensemble, 2.360 l. ; 1 postillon du corps, 443 l. ; 6 autres postillons, ensemble, 2.653 l. ; 3 autres postillons, ensemble, 1.329 l. (STRYIENSKI. *La mère des trois derniers Bourbons*).

(2) Archives de Savonnières.

princesse Christine (avec harnais), la calèche sans affectation spéciale, les deux chaises de poste sans affectation spéciale (avec leurs harnais), le diable de dressage, la cantine (et tout ce qui en dépend).

2° *Quatre chaises à porteurs* : les quatre chaises à porteurs du corps.

3° *Deux fauteuils* : le premier et le deuxième fauteuil du corps.

2° *Sellerie*

La sellerie conserva quarante-sept selles, dont quatorze selles à la royale, six selles de pages, cinq selles de piqueur, douze selles de suite, deux selles de femme, deux selles à l'anglaise, six selles de poste.

Quant aux accessoires de harnachement, tels que bridons d'or, croupelins, housses, caparaçons et aux objets plus communs, le Roi en supprima le plus grand nombre. Il conserva toutefois les quatre soufflets pour les sièges des carrosses.

3° *Conservation du matériel mis en réserve*

Après avoir énuméré le matériel réservé, la décision royale se termine ainsi :

« Tous lesquels carrosses, berlines, etc..., resteront à la » garde de *M. de Genouilly*, écuyer-cavalcadour de feue » Madame la Dauphine, pour en répondre à Sa Majesté, lui » faisant deffenses de prêter aucune des voitures et effets » susdits sous quelque prétexte que ce soit, l'intention de Sa » Majesté étant que tout soit soigneusement conservé. A » l'effet de quoi elle veut que tous les carrosses et berlines » du corps et autres soient amenés à Versailles ainsi que les » autres voitures, autant que les remises des écuries de » Madame la Dauphine en pourront contenir, dont il sera » cependant réservé quatre places ; savoir : deux pour les » voitures de M. le marquis *de Nesle* et deux pour celles de » M. le comte *de Mailly* ; et quant aux autres voitures qui » ne pourront être placées aux écuries de Madame la » Dauphine à Versailles, elles seront serrées à Paris dans les » remises qui leur seront destinées ; et quant aux articles de » sellerie, ils seront placés dans les pièces qui étaient

» occupées par les pages de Madame la dauphine qui » serviront de garde-meuble jusqu'à la reprise du service ».

Ainsi le Roi conservait le premier écuyer, le premier écuyer en survivance et l'écuyer-cavalcadour de la princesse défunte, ce dernier avec la responsabilité de son service comme du vivant de la Dauphine. Toutefois *M. de Genouilly* ne prendra plus la qualification d'écuyer-cavalcadour de la Dauphine jusqu'à ce qu'il rentre dans sa charge auprès de la princesse qui épousera le nouveau Dauphin. En attendant, il reprendra celle d'écuyer de la petite écurie du roi.

La décision royale nous apprend que tous les équipages de la Dauphine n'étaient pas à Versailles puisqu'elle prescrit de les y réunir autant que possible. Où étaient-ils, hors de Versailles, nous l'ignorons. Mais nous savons que pour remiser les voitures qui n'y trouvèrent pas place, on loua à Paris l'hôtel *de la Roche-Guyon*, au prix de 10.000 francs par an. Le premier écuyer y eut un appartement ; il y eut au moins un projet d'en donner aussi un à *M. de Genouilly* (1).

Cependant les voitures en excédent à Versailles ne trouvèrent pas toutes place dans les remises de l'hôtel de *la Roche-Guyon*. On dut chercher de nouveaux locaux pour les remiser. On les trouva à Ville-d'Avray (2), chez le sieur *Désert*, qui prit en charge des mains de M. de Genouilly, le 4 mai 1767 : la berline de la princesse Christine, la berline des femmes de chambre, la gondole des femmes des femmes de chambre, la gondole de la faculté, la berline pour le service de la princesse Christine, la calèche et les deux chaises de poste sans affectation spéciale et la cantine. C'étaient neuf voitures sur les dix-huit mises en réserve.

Les coussins et housses de ces voitures en avaient été retirés pour être conservés à Versailles.

Pendant deux ans on ne trouve aucune trace de modification à la décision royale. La première que l'on rencontre

(1) Il y a eu à Paris au cours des quatre derniers siècles plusieurs hôtels *de la Roche-Guyon*. Il est difficile de déterminer celui où furent remisées les voitures de la Dauphine. D'après les renseignements qu'a bien voulu nous donner M. le duc *de la Roche-Guyon*, nous admettons avec quelque chance d'exactitude que cet hôtel était situé 12, rue de Seine, et qu'il a été démoli par le percement de la rue des Beaux-Arts, en 1825. Il en reste un corps de logis et le jardin.

(2) *Ville d'Avray*. — Chef-lieu de commune, canton de Sèvres ; arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

est d'un an postérieure à la mort de la reine Marie Leczinska ; le motif en est inconnu.

Le 11 mars 1769, le comte *de Tessé*, premier écuyer de la feue Reine, prit en charge une partie des voitures de la Dauphine avec leurs harnais et accessoires.

C'étaient : les deux carrosses dorés du corps, les deux berlines du corps, la berline de la princesse Christine, le carrosse des ambassadeurs, le carrosse des écuyers, la berline de M. le marquis *de Nesle*, la gondole de la faculté, la litière du corps, la première et la deuxième chaise à porteurs du corps.

Le 15 mai 1769 la cantine passa aussi dans le service de *M. de Tessé*.

En échange, *M. de Genouilly* avait reçu du comte *de Tessé* et pris en charge, le 15 mars 1769, quatre voitures de la Reine, savoir : les trois berlines du corps et la berline des écuyers. Ces voitures étaient à peu près identiques aux voitures correspondantes de la Dauphine décrites précédemment.

CHAPITRE VII

M. DE GENOUILLY, écuyer-cavalcadour de MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE, Dauphine et reine de France (1)

Cependant la suspension des fonctions d'écuyer-cavalcadour de la dauphine touchait à sa fin. En 1770, le Dauphin Louis, fils de Marie-Josèphe de Saxe, avait 16 ans, l'âge auquel on songeait au mariage des Enfants de France, afin d'assurer des héritiers à la couronne. Le mariage du futur roi *Louis XVI* avec l'archiduchesse *Marie-Antoinette d'Autriche* fut célébré à Versailles le 16 mai 1770. La maison de la nouvelle Dauphine fut aussitôt constituée et *M. de Genouilly* y reprit son service d'écuyer-cavalcadour, sous les ordres du comte *de Tessé*, nommé premier écuyer en remplacement du comte *de Mailly*. A la mort de *Louis XV*, le 10 mai 1774,

(1) Archives de Martray et de Savonnières.

il continua son service comme écuyer-cavalcadour auprès de la nouvelle Reine de France.

M. de Genouilly n'a laissé aucun papier, qui nous donne une idée, même imprécise, de l'importance de son service auprès de *Marie-Antoinette* comme Dauphine ou comme Reine.

Quelques billets, le priant, au nom de la Reine, d'assurer un service de voitures, voilà tout ce qui nous révèle sa présence à la cour. Même, ces billets n'étant en général pas datés, il nous est impossible d'en déduire d'une façon approximative le temps pendant lequel il resta en fonctions.

La Reine lui manifesta sa gratitude par le don de son portrait (1), faveur qui lui fut annoncée dans les termes suivants par une lettre de la princesse *de Chimay* :

« Paris, ce 2 septembre.

« J'ignorais, Monsieur, la maladie que vous avez éprouvée » et votre départ pour les eaux. Je viens de prendre les » ordres de la Reine pour le portrait qu'elle a bien voulu » vous accorder et qui assurément est très mérité ; j'espère » qu'il sera prêt pour votre retour.

» Je désire infiniment que vous rétablissiez promptement » votre santé et que vous rendiez justice à l'intérêt que j'y » prends. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble » et bien obéissante servante.

» FITZ-JAMES DE CHIMAY ».

La lettre ne porte pas de millésime ; mais comme elle est écrite, un 2 septembre, de Paris, où la cour ne s'établit que le 7 octobre 1789, c'est une première raison de penser qu'un des derniers actes de l'infortunée Reine de France fut le don de son portrait à son écuyer-cavalcadour, qui l'aurait donc servie jusqu'aux sombres jours de la Révolution.

Mais il y a mieux. Nous possédons la preuve que l'écuyer-cavalcadour était encore en fonctions au commencement de l'année 1789.

(1) Pastel d'environ 0 m. 20 sur 0 m. 30, sans nom d'auteur ; malgré de légères dégradations inévitables dans les pastels, on peut le considérer comme bien conservé. Nous en donnons une photogravure. — Appartient au colonel *Thil*, Château de la Prée, commune de Segry, canton et arrondissement d'Issoudun (Indre).

Portrait de la Reine Marie-Antoinette

(Reproduction du pastel donné par la Reine à M. de Genouilly)

Cette preuve ressort de l'état de sa fortune, dressé de sa main le 1er janvier 1789. On y lit en effet sous le titre : *Revenus qui nous sont personnels à ma femme et à moi :*

« Pension de ma femme qui échoit en mai...	2.606[1]
» Quatre pensions sur la cassette du Roi.....	300
» Pensions et traitements pour moi sur le Trésor » royal. — Epoque mars et septembre.....	15.140
» Nourriture de mes quatre domestiques.....	1.979
» Pour leur habillement années communes....	1.150
» Nourriture de mes six chevaux.....	3.275
» Pour mon logement à Paris.....	2.000
» TOTAL.....	27.450[1]
» Sur laquelle somme le Roi nous retient » pendant cinq années par an environ.....	6.000[1]
» Ainsi nous ne jouissons dans ce moment que » de la somme de.....	21.450[1]

» *Nota.* — Mes enfants jouiront après moi chacun de » 2.000[1] qui leur sont assurés sur mes pensions (1) ».

Ainsi le 1er janvier 1789, M. de Genouilly touchait déjà des pensions ; mais, de plus, il jouissait d'un traitement, témoignage manifeste qu'il n'avait pas quitté ses fonctions. Le relevé de ses revenus personnels est encore instructif à plus d'un titre Il confirme d'abord, une fois de plus, que les pensions accordées au personnel de la Maison du Roi étaient quelquefois réversibles, en partie sur les enfants, car ce ne peut être qu'à titre de fille du Maître d'exercices militaires du Dauphin et des Enfants de France que Mme de Pampelune était pensionnée, comme ses enfants le seront à titre d'enfants de l'écuyer-cavalcadour de la Reine.

Ensuite, il indique que l'écuyer-cavalcadour était astreint à tenir aux frais du Trésor royal un train déterminé en domestiques et en chevaux. Enfin il nous apprend que cette fonction entraînait l'obligation d'avoir un appartement à Paris, également aux frais du Trésor royal

M. de Genouilly touchait relativement peu du roi, eu égard

(1) Voir page 532, note 1, le traitement que touchait M. de Genouilly comme écuyer-cavalcadour de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe.

au luxe au milieu duquel il vivait obligatoirement. Avait-il d'autres ressources ? Oui ; elles nous sont révélées par son état de fortune. Il possédait une belle habitation de campagne ainsi que des terres et des bois d'un revenu annuel de 16.500 l, estimés au denier trente à 460.000 l, plus 27.600 l de créances diverses et son mobilier ; mais le tout était grevé de 9.700 l de charges annuelles, parmi lesquelles il fallait compter les impositions, dont le relevé est une réplique irréfutable à ceux qui racontent que les nobles ne payaient pas d'impôts ou n'en payaient que de dérisoires avant la Révolution. Ainsi, la terre de Châtel-Gérard, affermée 4.610 l, était grevée d'une rente au domaine de 510 l. Sans doute c'était là un cas particulier ; mais cette ferme et les autres fermes, d'un revenu total de 13.110 l, étaient imposées à 1.008 l au titre des vingtièmes. De plus M. de Genouilly payait en Bourgogne une capitation de 110 l.

Somme toute, il disposait de 30.000 l environ pour tenir son rang au milieu du luxe de Versailles.

A quelle date M. de Genouilly résigna-t-il ses fonctions ? Comment la liquidation des écuries de la Reine se fit-elle ? Nous l'ignorons.

CHAPITRE VIII

La retraite et la fin de l'écuyer-cavalcadour. Extinction de la famille DE PAMPELUNE en ligne masculine (1)

En quittant la cour, M. *de Genouilly*, veuf depuis 1782, se retira avec son fils et sa fille dans une de ses propriétés, voisine de ce château de Villiers-les-Monts, où nous l'avons vu naître.

C'était la terre et seigneurie de Fulvy (2), qu'il avait acquise

(1) Archives du Martray et de Savonnières.

(2) Le château de Fulvy avait été bâti récemment par le vendeur. Une aquarelle conservée au château du Martray le représente comme une élégante maison à l'italienne rappelant le Petit Trianon. Détruit partiellement par un incendie et restauré grossièrement, dépouillé de ses boiseries intérieures, ce n'est plus qu'un gros bâtiment carré, propre à une exploitation agricole.

le 24 février 1777 de Philibert Louis *Orry*, marquis *de Fulvy*, seigneur dudit Fulvy, etc., lieutenant du Roi dans la province de Charolais, etc.

L'ancien écuyer-calvacadour de la Reine semble y avoir passé dans l'oubli les mauvais jours de l'orage révolutionnaire. Son fils, l'ancien page de Marie-Antoinette, fut cependant mandé à Ancy-le-Franc en 1794, pour y fournir la justification de ses services militaires (1).

Quant à sa fille, les mémoires de Mme *de Chastenef* nous la montrent cette même année à Fulvy, dans une agréable soirée d'été, jouant de la harpe dans son salon ou recevant ses invités sur la terrasse du parc. C'est tout ce que nous savons d'elle jusqu'à son mariage, que nous avons déjà rapporté.

Son mari, Claude-François-Joseph-Catherine *Jacquinot*, était alors simple avocat au barreau de Dijon. Ce n'étaient ni son éloquence, ni sa science juridique, dont il devait tirer un jour gloire et honneur, qui avaient déterminé l'inclination de Mlle *de Genouilly*.

Un tout autre sentiment avait déterminé le choix de la romanesque jeune fille. Le jeune avocat n'était pas remarquable seulement par son art oratoire et par sa connaissance des lois. Déjà doué d'un sentiment du devoir, d'un courage civique et d'une énergie qui ne devaient jamais l'abandonner, il avait affronté maintes fois le danger de la défense des proscrits devant le tribunal criminel de la Côte-d'Or. Il avait notamment embrassé avec ardeur la cause des membres de l'ancien parlement de Bourgogne et surtout celle du président *Richard de Ruffey*, inculpé faussement d'émigration, et condamné à mort malgré les efforts de son défenseur et malgré les preuves indiscutables de son innocence, parce qu'il n'avait pas justifié de sa résidence en France « à la forme de la loi ». Un homme de ce caractère ne pouvait rester inconnu. Bientôt célèbre, il attira l'attention de Mlle *de Genouilly* qui fut heureuse de lui donner sa main. Elle lui apporta en dot la terre de Villiers-les-Hauts portée sur l'état de fortune du 1er janvier 1789 pour un revenu de

(1) Il avait été évidemment nommé officier à sa sortie des pages de la Reine. Nous n'avons pas trouvé trace de ses services militaires.

2.850[1]. Les jeunes mariés vinrent s'établir à Dijon, laissant M. *de Genouilly* et son fils seuls à Fulvy.

Les quelques lettres qui nous restent de la correspondance qui s'établit alors entre le père et la fille s'arrêtent au 18 août 1804. Elles nous montrent l'ancien écuyer consacrant la fin de sa vie à l'agriculture ; il craint les gelées tardives pour ses vignes de Villiers-les-Hauts ; il éprouve des difficultés pour trouver la main-d'œuvre nécessaire aux moissons ; il se plaint de la cherté de tout. Sa fille l'invite à passer ses hivers chez elle à Dijon ; il ne s'y décide pas.

Sa lettre du 18 août 1804 seule fait diversion aux petites questions de vie journalière. Les troubles intérieurs avaient alors pris fin ; la victoire semblait avoir clos l'ère des guerres extérieures ; la vie mondaine avait repris son cours. M. *de Genouilly* paraît alors rentrer dans le siècle ; il donne à sa fille la nouvelle d'une comédie jouée précédemment au château de Langeron (1) et dont une seconde représentation vient d'être donnée à Ancy-le-Franc (2) ; son frère, l'ancien page de Marie-Antoinette, y a tenu un rôle, lui dit-il.

Pourquoi la correspondance s'arrête-t-elle à l'année 1804 ? Nous l'ignorons. Peut-être M. *de Genouilly* se décida-t-il à aller à cette époque demeurer avec sa fille. Peut-être s'y décida-t-il un peu plus tard, lorsqu'il se trouva seul à Fulvy par suite de la mort de son fils, survenue le 25 février 1805. Nous ne savons rien de ses dernières années. L'état civil de Dijon nous révèle qu'il mourut le 22 mai 1811, de caducité sénile, dans cette ville, rue Saint-Pierre (maison Caristie, près le rempart), chez son gendre Claude-François-Joseph-Catherine *Jacquinot*, l'un des avocats généraux près la cour impériale.

Ainsi finit la lignée masculine des *Pampelune*.

(1) Le seul château de Langeron que nous connaissions est situé dans la commune de ce nom, canton de Saint-Pierre-le-Moûtier, arrondissement de Nevers (Nièvre). Il était possédé avant la Révolution par une famille qui en portait le nom et à laquelle appartenait le comte *de Langeron*, émigré, passé au service de la Russie.

(2) Sans doute dans le magnifique château du comte *de Clermont-Tonnerre*.

CHAPITRE IX

Extinction de la famille DE PAMPELUNE en ligne féminine (1)

Le nom *de Pampelune* ne devait pas s'éteindre immédiatement après la mort de son dernier représentant en ligne masculine. Nous avons vu, en effet, qu'une ordonnance royale du 28 février 1817 avait autorisé le gendre de l'Ecuyer cavalcadour de Marie-Antoinette à relever ce nom noblement porté depuis 500 ans.

Mais l'arrêt de mort n'épargna pas plus la descendance féminine du « chevalier navarrois » que sa descendance masculine. Un mal terrible, encore mal connu de nos jours, tenaillait la poitrine de ses derniers représentants. M. et Mme *Jacquinot de Pampelune,* robustement constitués, virent leurs quatre enfants y succomber. Élisabethe-Étiennette-Françoise mourut à Dijon, à l'âge de 4 ans, le 17 décembre 1811. Jean-Baptiste-Victor-Simon, le Substitut du Procureur du du Roi, vit la fin de ses souffrances à 23 ans, à Nice, le 11 décembre 1820. Louise-Joséphine-Edmée, qui était allée comme lui chercher la santé à Nice, y succomba, à 26 ans, le 10 janvier 1821 (2). Jules-Pierre quitta ce monde, à 20 ans, à Paris, le 25 mars 1821 ; il était alors sous-lieutenant à l'École d'État-Major.

Après la mort prématurée de leurs quatre enfants, M. et Mme *Jacquinot de Pampelune* portèrent toute leur affection sur leur unique neveu Étienne-Joseph-Hippolyte *Jacquinot* (3), fils de Claude-Dominique *Jacquinot* et d'Élise *Rocheuse des Aubues* (4).

(1) Archives du Martray.

(2) Une fille, morte en bas âge, était née de son union avec Dominique-Jacques de Glos, qui se remaria et eut une nombreuse postérité.

(3) Il avait eu une sœur, morte en bas âge.

(4) Elle était fille de Claude-Bonaventure *Rocheuse* Sr des *Aubues*, Contrôleur des guerres, et d'Étiennette-Mathurine-Renée-Françoise *Rousset de Jailly*. *Les Aubues*, hameau de la commune de Lormes, canton de Lormes, arrondissement de Clamecy (Nièvre). Ancien fief de la famille de Montsouchière, entra

Né à Orléans le 17 février 1802, il épousait à Paris, le 29 janvier 1826, Sébastienne-Julie-Clara *Gairal de Serezin* (1), entrait dans la magistrature comme juge-auditeur (2) dans le ressort de la Cour Royale de Paris et était nommé Conseiller-auditeur (3) à la même Cour par ordonnance royale du 16 décembre 1827 avec dispense de parenté à cause de ses oncles: l'un Procureur général, l'autre Conseiller à la Cour.

Malgré leur affliction, M. et Mme *Jacquinot de Pampelune* n'avaient pas renoncé à la vie mondaine. La haute situation du procureur général, qui joignait à ses fonctions de magistrat celles de Conseiller d'État, qui siégeait à la Chambre des députés et au Conseil général de la Seine, et qui jouissait de la confiance du Roi au point d'être appelé quelquefois au Conseil des Ministres à titre consultatif, l'obligeait en quelque sorte à avoir un salon, selon le terme alors consacré.

Sa nouvelle nièce en devint bientôt l'âme : jeune, vive, spirituelle, douée supérieurement pour la musique, elle ramena un peu de joie au foyer où tant de places étaient vides. Le bonheur devait être de courte durée. Rentré dans la vie privée après la Révolution de 1830, le procureur général allait y trouver encore l'affliction.

Le 28 septembre 1833, sa nièce mourait à Villeneuve (Suisse), au cours d'un voyage d'agrément ; le 2 février 1835, son neveu succombait à son tour à Paris. Ils laissaient deux orphelines, héritières futures et uniques des *Jacquinot*, car

par mariage dans la famille Monbal, puis fut vendu à Gilles *Rousset de Jailly* dont la fille prénommée fit passer par mariage dans la famille Rocheuse qui en prit le nom.

Rousset de Jailly, ancienne famille nivernaise dont plusieurs membres portèrent le nom de *Jailly* qu'ils tenaient de droits féodaux dans ce village, chef-lieu de commune du canton de Saint-Saulge, arrondissement de Nevers (Nièvre). Au commencement du XVIIIe siècle on la trouve à Lormes, puis à Anthien et à Gâcogne, chefs-lieux de commune du canton de Corbigny, arrondissement de Clamecy (Nièvre). Un de ses membres se disait Sr de Pargeot, hameau de la commune de Gâcogne. Elle est éteinte en ligne masculine.

(1) *Gairal de Serezin*. Famille originaire du Roussillon; ses membres occupèrent diverses magistratures depuis l'annexion de ce pays à la France. Au XVIIIe siècle, elle entra en possession du fief dauphinois de Serezin, chef-lieu de commune, canton de Bourgoin, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère); ainsi que de la seigneurie du marquisat de St-Symphorien-d'Ozon, chef-lieu de canton, arrondissement de Vienne (Isère). Elle est encore représentée dans le Lyonnais et dans le Dauphiné.

(2) Juge suppléant.

(3) Conseiller suppléant. Emploi supprimé.

leur grand-oncle Simon-Edme-Paul *Jacquinot* n'eut pas d'enfants.

Mais la vieillesse était venue. M. *Jacquinot de Pampelune* s'éteignit à Paris, cinq mois après son neveu, le 6 juillet 1835. Sa femme, après s'être consacrée six ans à ses petites-nièces, le suivit dans la tombe, le 12 mars 1842. Avec elle disparut la famille *de Pampelune*, au bout de plus de 500 ans passés au service des rois de France ou de leurs grands vassaux, dans des emplois qui, sans être éminents, marquèrent la volonté et l'effort de se maintenir dans le rang distingué où l'avait placée le « chevalier navarrois » compagnon d'armes de Thibaut, Comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre.

CHAPITRE X

Dispersion des biens de la famille DE PAMPELUNE (1)

Avant sa retraite M. *de Genouilly* avait liquidé une partie de sa fortune immobilière, notamment sa terre de Genouilly, car elle ne figure pas dans l'état de sa fortune au 1er janvier 1789 Nous ne possédons que peu de renseignements sur les aliénations successives par lesquelles elle fut réalisée. A la Révolution, il rétrocéda Châtel-Gérard à l'État qui le revendit. La vente de Livry donna lieu en 1804 à des pourparlers qui semblent avoir abouti cette même année. Cette ancienne terre de famille devait être tombée depuis peu de temps aux mains de M. de Genouilly, car elle ne figure pas dans son état de fortune du 1er janvier 1789. Villiers-les-Hauts, dot de Mme *Jacquinot de Pampelune*, était vendu en 1835, à l'exception d'une maison qui devait être léguée à un ancien domestique. Quant à Fulvy, Mme *Jacquinot de Pampelune* ne s'en sépara, pour ainsi dire, qu'à son lit de mort.

Par acte de novembre 1841, elle céda le château, le parc, la ferme, les prés, terres et bois de Fulvy, d'une contenance totale de 163 h. 39 a. 67 c., au prix de 243.632 fr. 50, pour un

(1) Archives du Martray.

revenu brut de 14.697 fr. et un revenu net de 12.997 fr. à M. Jacques *Goullier*, demeurant à Villiers-les-Hauts (1).

Mme *Jacquinot de Pampelune* institua ses deux beaux-frères ses légataires universels et ses exécuteurs testamentaires. Mais elle avait du côté de la famille de sa mère des cousins ou neveux à la mode de Bourgogne qu'elle n'oublia pas.

Les familles de *Dreux-Canore*, de *David de Perdreauville*, *de Saint-Martin d'Orfeuil*, etc., reçurent des libéralités en argent. Le dernier représentant de la famille *Rousseau*, en ligne masculine, Amédée *Rousseau de Beauplan* (2) eut pour sa part la forêt de Saint-Antoine, épave de la Seigneurie de Châtel-Gérard. Cette forêt était comprise dans l'état de fortune du 1er janvier 1789 pour un revenu annuel de 3.248 fr.

Enfin une dernière volonté de Mme *Jacquinot de Pampelune* valut à chacune des communes de Villiers-les-Hauts et de Fulvy un lit à l'hospice de Tonnerre. La fondation de ces deux lits est un exemple frappant de la routine et des lenteurs de l'administration française. Fixée à 20.000 francs, d'accord avec les exécuteurs testamentaires et la commission administrative de l'hospice, elle fut ensuite l'objet d'une offre par acte notarié à ladite commission qui l'accepta par délibération du 23 décembre 1843 et décida d'en verser le montant dans la caisse de l'hospice d'où elle serait retirée au fur et à mesure des besoins pour être employée à des travaux de restauration. Le conseil municipal de Tonnerre approuva la délibération seulement le 20 août 1845, et la transmit au sous-préfet qui prit l'avis des conseils municipaux de Villiers-les-Hauts et de Fulvy et fit à l'attribution des lits par les maires des objections qu'il dut abandonner. Enfin, le 4 novembre 1846, une ordonnance royale approuva le legs ; le 12 janvier 1847, les maires des deux communes l'acceptèrent par acte notarié, et le 18 juin 1847, le receveur de l'hospice de Tonnerre put toucher les 20.000 francs convenus. Ces formalités avaient privé pendant plus

(1) La terre de Fulvy a appartenu depuis à la fille de l'acquéreur, Mme Chavériat. Elle l'a léguée à son petit-fils, M. de Rautlin de la Roy, qui l'a vendue en détail aux principaux habitants du pays. Le château appartient aujourd'hui à M. Triboulet. Sur l'état de fortune du 1er janvier 1789, Fulvy est porté pour un revenu brut de 4.650 fr.

(2) Amédée *Rousseau de Beauplan* s'adonnait à la musique avec succès. Il a composé des romances qui eurent beaucoup de vogue au milieu du XIXe siècle.

de cinq ans les habitants de Villiers-les-Hauts et de Fulvy des lits auxquels ils avaient droit à l'hospice de Tonnerre.

Les deux frères du procureur général terminèrent leurs jours à Paris :

Claude-Dominique *Jacquinot* mourut à 84 ans, le 24 janvier 1858 ; il avait perdu sa femme à Dijon, le 22 avril 1818. Simon-Edme-Paul *Jacquinot* vécut jusqu'à 77 ans ; sa tombe s'ouvrit, le 21 avril 1858 ; sa femme était morte à Paris le 5 mars 1849. Ils laissaient pour héritières les deux orphelines d'Etienne-Joseph-Hippolyte *Jacquinot*. C'est par leur mariage que les derniers souvenirs des Pampelune ont été recueillis pour la plupart, les uns par la famille *Thil*, au Château de Savonnières, les autres par la famille Bonneau du Martray, au château du Martray.

CHAPITRE XI

Iconographie

La famille *de Pampelune*, proprement dite, n'a laissé ni statues, ni portraits.

Les traits de plusieurs membres de la famille *Jacquinot de Pampelune* nous sont au contraire connus.

I. STATUES

Claude-François-Joseph-Catherine Jacquinot de Pampelune

1° Buste en plâtre, de grandeur naturelle, en costume de procureur général. — Auteur inconnu. — Signalé précédemment au Château du Martray.

2° Buste identique au précédent. — Appartient à M. André *Thil*, château de Savonnières.

3° Buste identique aux deux précédents. — Appartient à M. le comte de Béru, château de Béru.

Une œuvre de cette importance doit avoir été exécutée en bronze ou en marbre, Cependant rien ne nous a révélé son existence. Peut-être le buste de bronze ou de marbre a-t-il

orné une salle du Palais de Justice de Paris, où l'art statuaire nous a conservé les traits des grands magistrats qui l'ont illustré. Quoi qu'il en soit, il n'y est pas. Peut-être a-t-il disparu dans l'incendie du Palais de Justice en mai 1871.

II. PORTRAITS

Claude-François-Joseph-Catherine Jacquinot de Pampelune

1° Portrait en buste, de grandeur naturelle, à l'huile, en costume de Conseiller d'Etat. — Auteur inconnu. – Appartient à M. André *Thil*, château de Savonnières.

2° Portrait en buste, de demi-grandeur, à l'huile, en costume de cour de velours noir. — Auteur inconnu. — Appartient à M. André *Thil*, château de Savonnières. Ce portrait, donné comme souvenir à un ami au décès de M. *Jacquinot de Pampelune*, a été rendu, en 1916, à M. André *Thil* par les héritiers du donataire.

3° Miniature sur ivoire en costume de Conseiller d'Etat, copie faite en 1859, par Piplart, du portrait en buste, de grandeur naturelle, à l'huile, en costume de Conseiller d'Etat, précédemment mentionné (1). — Appartient à Mme *du Lac*, hôtel du Lac, à Versailles.

4° Portrait en buste, de grandeur miniature, au physionomotrace, en bourgeois. — Auteur inconnu. — Appartient à M. Jacques *Laurent*, archiviste-paléographe, hôtel de Vogüé, à Dijon.

M. Jacques *Laurent*, très versé dans toutes les questions d'art, examinait un jour à l'étalage d'un antiquaire un petit portrait qui n'avait pour lui d'autre intérêt que d'être un portrait au physionomotrace, curiosité assez rare, puisqu'on n'en connaît pas une centaine. Quelle ne fut pas sa surprise de lire au dos : *Jacquinot, procureur général* ! Parent de la famille *Jacquinot*, il prit d'autant plus d'intérêt au portrait et il l'acheta.

Malgré la mention portée au dos, c'est un portrait de jeunesse, datant évidemment d'une époque où *Jacquinot de Pampelune* n'était pas encore entré dans la magistrature.

(1) *Piplart*. Peintre-miniaturiste, originaire de Mons (Belgique). Il habitait Charenton (Seine).

Louise-Victorine-Joséphine Jacquinot de Pampelune née de Pampelune

Portrait en buste, de grandeur naturelle, à l'huile. — Auteur inconnu. — Appartient à M Hendré *Thil*, château de Savonnières.

Jean-Baptiste-Victor-Simon Jacquinot de Pampelune

1° Portrait en buste, de grandeur naturelle, à l'huile. — Auteur inconnu. — Signalé précédemment au château du Martray.

2° Portrait en buste, de demi-grandeur, à l'huile, habit bleu, cravate rouge, col de chemise ouvert à la guillotine, Auteur inconnu. — Appartient au Colonel *du Martray*, château du Martray.

3° Miniature sur ivoire. Copie du portrait en buste, de grandeur naturelle, à l'huile, précédemment mentionné. — Auteur inconnu. — Appartient au Colonel *Thil*, château de la Prée.

4° Miniature sur ivoire, portrait en buste du premier âge. — Auteur inconnu. — Appartient à Mme *de Corlieu*, à Rennes.

Louise-Joséphine-Edmée de Glos, née Jacquinot de Pampelune

1° Portrait en buste, de grandeur naturelle, à l'huile. — Auteur inconnu. — Signalé précédemment au château du Martray.

2° Miniature sur ivoire. Copie du portrait précédent, faite en 1824, par Pauline *Augustin*. — Appartient au Colonel *Thil*, château de la Prée,

3° Miniature sur ivoire, portrait en buste du premier âge. — Auteur inconnu. — Appartient à Mme *de Corlieu*, à Rennes.

III: CONSIDÉRATIONS DIVERSES

D'après une tradition de famille, il n'existe pas de portrait du second fils du procureur général. Mais il y aurait deux séries de portraits à l'huile, du procureur général, de sa femme et des deux aînés de ses enfants, une série en grandeur naturelle et une série en demi-grandeur. La série en grandeur naturelle a été identifiée comme on l'a vu : les portraits des parents sont chez M. André *Thil*, au château de Savonnières ; ceux des enfants se trouvent chez le Colonel *du Martray*, au château du Martray. Quant aux portraits en demi-grandeur, nous n'avons pu en signaler que deux : celui du procureur général conservé au château de Savonnières ; le portrait de son fils, gardé au château du Martray. Nous ignorons où sont les deux autres.

Les deux miniatures du premier âge possédées par Mme *de Corlieu* sont évidemment des portraits originaux. Les autres miniatures sont ainsi que nous l'avons dit, des copies des portraits à l'huile de grandeur naturelle.

Aux souvenirs iconographiques de la famille *Jacquinot de Pampelune*, ont peut joindre encore l'aquarelle du château de Fulvy, possédée par le Colonel *du Martray* et signalée précédemment.

Enfin deux portraits, donnés en témoignage de reconnaissance royale et conservés au château de la Prée par le Colonel *Thil*, ont place parmi ces souvenirs.

Ce sont :

1° Le portrait au pastel de la reine *Marie-Antoinette*, signalé précédemment.

2° La miniature sur ivoire du roi *Louis XVIII*, donnée par lui à M. *Jacquinot de Pampelune*, alors procureur du Roi près le tribunal de la Seine.

CORRESPONDANCE

D'UN

Procureur général de la Cour impériale de La Haye (1812)

JACQUINOT DE PAMPELUNE

Par le Colonel DU MARTRAY

Les papiers de la famille Jacquinot sont conservés au château du Martray, commune de Semelay ; c'est à ce titre que nous les considérons comme nivernais de circonstance et que nous leur donnons asile d'autant plus volontiers qu'ils répondent à une existence des temps troublés de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, époque peu documentée sur les situations privées de nos provinces.

Nous trouvons les Jacquinot établis à Fontaine-Française (Côte-d'Or), à la fin du XVIe siècle, au moment où Henri IV, par une dernière bataille, allait s'assurer la paisible possession de son royaume. Le Roi attacha Nicolas Jacquinot à sa personne et lui conféra la charge de premier valet de sa garde-robe ; à cette occasion, il lui donnait le droit de chasse dans tous les domaines royaux.

L'acte est daté des déserts de Fontainebleau, 26 octobre 1603. Le Roi permet de chasser à l'arquebuse, dans les bois, sur les étangs et rivières, sans être troublé ni inquiété par les connétables et autres autorités constituées. Acte de faveur sans importance, car Jacquinot n'en profita jamais.

Il ne tint pas plus compte des titres de noblesse accordés par Henri IV à lui, à ses frères et neveu, Jacques Jacquinot, vicomte, maire de Dijon. Tous ne s'en soucièrent pas davan-

tage, même dans les branches de la famille qui se firent connaître par les charges que leurs membres occupèrent à la Chambre des comptes de Dijon.

Sous Louis XVI, la famille n'était plus représentée que par deux frères : Simon-Claude-Dominique, avocat au Parlement de Dijon, en 1747, puis professeur à la Faculté de droit de cette ville, en 1782 ; la nomination par Lettres royales avec dispense du concours, serments et engagements ordinaires, sont mentionnés dans le texte ; il mourut président du Tribunal de Dijon, en 1799 ; — François-Joseph, avocat au Parlement dès 1746, élu, en 1767, premier échevin de Dijon, puis procureur syndic aux Etats de Bourgogne, juge et président du Tribunal de district en 1790, mort en 1795.

La nomination de procureur syndic par le roi et les élus généraux : évêque de Chalon, comte de Turennes, de Salins, etc., est curieuse et prouve tout à fait en faveur de Jacquinot.

A l'autre génération, Claude-François-Joseph-Catherine eut une carrière exceptionnellement brillante. Avocat au Parlement de Dijon à l'époque de la Terreur, il eut le courage de défendre l'ancien président du Parlement de Dijon, Richard de Buffey, accusé d'émigration ; il ne réussit pas à le sauver de l'échafaud. Son audace, son talent et sa droiture lui gagnèrent l'estime de ses concitoyens.

En décembre 1794, il épousa Louise-Victoire de Pampelune, fille d'Etienne Denys de Pampelune de Genouilly, écuyer-cavalcadour de la reine Marie-Antoinette.

Pendant vingt ans Jacquinot tint la tête du barreau de Dijon où il croyait rester toute sa vie quand un événement inattendu changea sa destinée. Un décret impérial du 6 avril 1811 le nommait second-avocat général à la Cour de Dijon, distinction flatteuse qui l'arrachait à une profession qu'il aimait et où il trouvait des ressources que la modicité de sa fortune ne lui permettait pas de négliger.

A son refus, l'Empereur répondit par un décret lui accordant une pension de six mille francs qui s'ajouterait au traitement d'avocat général. La lecture de ces pièces, signées duc de Massa, comte Daru et Napoléon, ne manque pas de saveur administrative.

Entré en quelque sorte malgré lui dans la magistrature,

Jacquinot trouvait à la perte de son indépendance une compensation dans la possibilité de continuer sa vie simple, au milieu des siens et dans sa ville natale.

Le Maître de l'Europe, qui n'admettait pas un refus, voulut élever l'avocat général à un plus haut rang et, le 5 décembre 1811, il le nommait procureur général près la Cour de La Haye, dont le ressort comprenait les départements formés de l'ancien royaume de Hollande.

Accepter, c'était rompre avec un passé de bonheur, d'habitudes chères, de liens de famille doux et précieux ; mais, après quelques jours d'hésitation, Jacquinot en fit le sacrifice à sa patrie.

La mission qu'il avait à remplir vis-à-vis d'un peuple en partie hostile au nouveau régime et de mœurs différentes des nôtres exigeait une grande science du droit, de la fermeté, du tact et de la modération. Il prouva qu'il possédait ces qualités au plus haut dégré.

L'œuvre à accomplir était considérable. La Hollande, apanage royal de Louis Bonaparte, avait été annexée à l'Empire français par décret impérial du 9 juillet 1810, mais son assimilation à la France était loin d'être complète. Lebrun, duc de Plaisance, architrésorier de l'Empire, en avait été nommé gouverneur général ; il devait d'abord y assurer le fonctionnement régulier de tous les services existants, puis y faire pénétrer progressivement les institutions françaises. Le roi Louis en avait, il est vrai, déjà introduit plusieurs dans son royaume, mais d'une façon si timide, que la nouvelle administration avait encore presque tout à faire. Ainsi le Code de Napoléon avait été promulgué en Hollande le 1er mai 1809 et, cependant, Beytz et Deburck, les deux premiers procureurs généraux qui se succédèrent à La Haye, avaient quitté ce poste sans avoir achevé l'organisation judiciaire du pays. Si Jacquinot, successeur de Deburck, trouva les tribunaux de première instance et criminels institués partout d'après la loi française, il eut encore beaucoup de peine à y assurer le fonctionnement régulier des tribunaux de commerce, institution à laquelle les négociants se montraient hostiles.

Reprenons les pièces officielles. Le duc de Massa, rappelant que l'Empereur ne voulait pour les places de La Haye que des Français de l'Intérieur, celui qui lui paraissait le plus digne

de ce choix, par sa fortune (15.000 fr. de rente), par ses qualités morales, ses rares talents, l'estime générale, sa profonde connaissance des lois françaises et son dévouement sans bornes à la personne de l'Empereur, était le sieur Jacquinot, avocat général à Dijon. Le duc de Bassano comparaît ensuite : « Mon amitié pour vous, écrit-il à Jacquinot, n'aurait pas assez fait si je ne vous engageais à ne pas refuser. Répondez-moi courrier par courrier, le grand Juge ne peut différer ». Le duc de Massa répond aussitôt : « J'avais entièrement à cœur de pouvoir présenter à Sa Majesté un homme d'un mérite distingué et je doute que je puisse en découvrir un meilleur que celui-là ».

Le 5 décembre 1811, parut le décret impérial nommant François-Joseph Catherine Jacquinot procureur général à la Cour impériale de La Haye, en remplacement de M. Deburck, destitué.

Le duc de Massa fit remarquer à l'Empereur de « quelles douces habitudes il faisait le sacrifice en acceptant cette place et assurait Sa Majesté qu'il était incapable d'hésiter lorsqu'il s'agissait de son service ». On lui assurait en même temps un traitement de 25.000 fr. et une indemnité de 12.000 fr. à titre de frais de route et de premier établissement.

Nous le suivrons dans ses fonctions à La Haye, pendant deux années, afin de montrer ce que fut cette adaptation des lois françaises à la Hollande. Pour l'instant, on le retrouve à La Haye, le 7 novembre 1813, au moment où la fermentation des esprits et les opérations des armées coalisées annonçaient la fin de la domination française en Hollande. Quelques jours après, une insurrection en faveur de la Maison d'Orange éclatait à La Haye et se propageait rapidement dans le pays. La nuit du 16 au 17 novembre 1813, le procureur général partit sous la protection des dernières troupes françaises et passa à Bréda, d'où il envoya son dernier rapport au Ministre de la Justice.

Pendant ce triste voyage de retour vers la mère patrie, Jacquinot ne reçut que des égards et des témoignages de reconnaissance, tandis que d'autres furent pillés et maltraités. Ce fut la seule et vraie récompense de deux années employées à gagner les Hollandais à la cause française.

Jacquinot arriva à Paris au milieu de décembre 1813. Son

premier soin fut de signaler au Ministre de la Justice les magistrats des parquets de Hollande qui, étrangers au pays, avaient dû le quitter comme lui, sans s'assurer des ressources pour leur voyage.

On fit payer leurs traitements de novembre et décembre, et, comme ils étaient recrutés principalement dans les barreaux belges, ils rentrèrent facilement dans leur pays qui fut bien vite envahi par les armées coalisées.

Quant à Jacquinot, il ne put être replacé pour l'instant. Le Ministre de la Justice, comte Molé, fait remarquer à l'Empereur que n'ayant pu être convenablement replacé il se trouve sans traitement et sans fonctions. « Ce magistrat, dit-il, aussi distingué par son caractère que par ses talents, a donné, en Hollande, jusqu'au dernier moment, l'exemple du courage et du dévouement. Il a laissé son mobilier et ses propriétés en Bourgogne, lesquels se trouvent en ce moment au pouvoir de l'ennemi ». Le Ministre proposait de lui accorder la moitié de son traitement jusqu'à ce qu'il pût être replacé.

Sa lettre était du 1er mars 1814.

Nous ne savons plus ce qui se passa dans l'intervalle des Cent-Jours. Après la 1re Restauration, Jacquinot resta éloigné des affaires publiques. Napoléon le nomma procureur général à la Cour de Colmar, mais il n'accepta pas, s'étant rallié définitivement à la Maison de Bourbon.

Le 26 juillet, l'ancien procureur général reprenait la toge comme procureur du Roi au Tribunal de la Seine et, en même temps, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Appelé ensuite par la confiance du Roi aux fonctions de procureur général près la Cour des Pairs, il les résigna à la suite d'un désaccord avec la Cour et il fut remplacé par M. de Peyronnet.

Il fut promu conseiller d'Etat en 1821 et procureur général près la Cour royale de Paris en 1826. Malgré ces hautes fonctions, le département de l'Yonne le désigna comme président du 3e Collège électoral de Tonnerre et il fut choisi pour député, selon les lois de l'époque qui admettaient le cumul des situations administratives, judiciaires et électorales. Bien plus, il était souvent appelé, à titre consultatif, au Conseil des Ministres, et accrédité, en qualité de commissaire du Gouvernement, à la Chambre des Pairs.

A la Révolution de 1830, il se démit avec dignité de ces hautes fonctions et se fit inscrire au Barreau de Paris. Il mourut, à Paris, le 6 juillet 1835.

Plusieurs de ses enfants occupèrent diverses fonctions dans l'armée, dans l'enregistrement et les domaines, où ils s'occupèrent de la répartition du milliard des émigrés, immense travail récompensé par le simple don d'un service de porcelaine de Sèvres. Le dernier des trois frères devint conseiller à la Cour de Cassation, en 1840, où il fut si apprécié qu'on venait le consulter, après sa retraite, dans les causes importantes comme celle d'Orsini.

Une lettre du procureur général de La Haye nous annonça qu'il avait sauvé son registre de correspondance confidentielle et secrète (1). Elle rappellera les mérites de ce grand magistrat digne de la reconnaissance de la France, pour avoir assuré l'exercice de ses lois hors de la mère patrie et de les avoir appliquées à la Hollande. On y voit aussi les efforts de

(1) Correspondance considérable, composée de 291 pièces, d'inégale étendue, mais toutes importantes pour l'administration judiciaire. Tandis que ces pièces principales sont conservées aux Archives de la justice et aux Archives nationales, celles-ci restèrent dans un dépôt privé, au château du Martray, où elles furent copiées avec grand soin, comme un pieux souvenir.

Cette correspondance constate l'immense travail auquel s'était livré le consciencieux magistrat chargé de soutenir, en Hollande, l'honneur du nom français.

Deux pièces importantes dominent dans la correspondance :

1° « Rapport au grand Juge, au bout de six mois de séjour, sur l'esprit et la conduite de la magistrature » ; il occupe 30 pages de grand format (p. 179 et suivantes).

J'en ferai un résumé très succinct :

L'ensemble des magistrats préfèrent la langue hollandaise et ne se mettront qu'à la longue à parler et à écrire le français ; ils sont presque tous Belges d'origine. Le personnel judiciaire est au complet, composé de jeunes gens instruits, dévoués (police, greffes, avocats). La Cour, depuis une demi-année, a rendu 122 arrêts, 21 appels correctionnels, 46 affaires de douanes, 423 arrêts de mises en accusation, 70 de cours d'assises ; au total : 742. En Hollande, il y a 26 tribunaux installés dans les principales villes, personnel complet sur un bon pied, régulièrement aux affaires civiles, criminelles, correctionnelles, tous, depuis chaque président jusqu'aux greffiers et juges de paix, généralement estimés et respectés ;

2° « Aperçu de la situation actuelle de la Hollande, le 5 décembre 1813, au moment où les autorités avaient toutes quitté leurs postes respectifs » (n° 291, p. 563 à 586).

l'Empereur pour assimiler à la vieille France les pays qu'il lui avait réunis [1].

Il s'agissait d'installer, à Amsterdam, des juges du Tribunal de commerce. Une lettre du procureur général Jacquinot, très habilement conçue sur ce sujet délicat, est adressée à M. Delapel, qu'il invite à accepter la place de juge : « Ce sera pour moi une bien grande satisfaction si votre installation et celle de Messieurs vos collègues signalent mon entrée en fonctions... Vous n'aurez pas à vous repentir d'avoir suivi les conseils que me dicte l'intérêt que je porte au commerce d'Amsterdam et à vous ».

Le procureur général, d'accord avec le premier président, adressa une lettre de nomination à chacun des juges désignés, lui indiquant le jour où il devrait venir prêter serment à l'audience, et, sur refus de sa part, se voir porter à un procès-verbal qui serait mis sous les yeux de Sa Majesté. Les magistrats espéraient que cette démarche aboutirait.

Vient ensuite une lettre de reproche sur les termes employés par un procureur impérial avec le chef d'une compagnie d'avocats : « Travaillez à faire aimer l'autorité que vous avez l'honneur d'exercer, à vous faire aimer vous-même par des manières plus honnêtes et plus douces. Pour cette fois, je n'instruirai pas Son Excellence le grand Juge de ce qui s'est passé et j'espère que votre conduite ultérieure me dispensera de la mettre sous ses yeux ».

Les juges au Tribunal de commerce, choisis parmi les négociants probes et éclairés, furent invités et, au besoin, requis de se présenter à l'audience du 5 février, pour y prêter serment. Trois personnes seulement firent quelques objections. Une place de président du Tribunal de commerce d'Amsterdam, comme à Paris, Lyon ou Bordeaux, n'est jamais occupée que par les négociants les plus respectables et les plus vénérés. L'institution n'est pas encore suffisamment appréciée en Hollande, puisqu'elle y est nouvelle. C'est le plus beau privilège des négociants.

Toutes les lettres de Jacquinot aux membres désignés sont on ne peut plus élogieuses pour les personnes Il se montre

(1) Parmi ces documents, se trouvent, en dehors, deux pièces datées de 1822 : 1° Lettre du P. de Ravignan, annonçant à Jacquinot sa décision de quitter le monde ; 2° relation complète de l'assassinat du duc de Berry (nos 24 et 25).

toujours très réservé envers ses subordonnés. A un procureur impérial qui laissait à désirer, il dit en terminant : « Réunissons-nous pour le bien du service de Sa Majesté, dont l'intérêt doit être notre seul guide et auquel nous devons tout sacrifier. Je n'ai jamais jugé personne sur paroles. Ce sera sur vos actions que je vous apprécierai ».

Les négociants d'Amsterdam préférèrent le Tribunal civil à la Cour pour la prestation de serment ; on ne fit aucune difficulté. La plupart des juges y consentirent. En Hollande, on n'admettait pas un tribunal dont les membres distribueraient gratuitement la justice. Les fonctions étaient toujours rétribuées. A force d'insister, on parvint à les convaincre. Quatorze prêtèrent serment devant la Cour, six devant le Tribunal, et, en fin de compte, il donnèrent le bon exemple en acceptant des fonctions dont, quelques mois auparavant, ils n'avaient aucune idée.

Diverses correspondances concernent la violation du secret des lettres, des exactions d'un commissaire de police, la démission d'un substitut à son procureur impérial, une affaire de faux et d'escroquerie, sous les noms de Meisner, Harel, etc., où l'on cherche à compromettre le comte Daru ; les réglements des menues dépenses et frais du parquet se montent à 24.000 fr., plus 15.000 fr. pour les secrétaires-traducteurs. A l'occasion, on cite les devoirs des nouveaux magistrats, l'esprit et le zèle dont ils doivent être animés. En même temps, on tâchait d'organiser la justice de paix, avec les greffes, les tableaux d'avocats, le notariat, les officiers ministériels. « Je m'estime heureux, dit Jacquinot, de pouvoir contribuer, par un surcroît de travail, à l'accomplissement du vœu de Votre Excellence pour le bien du service de Sa Majesté ».

Le paiement des rentes viagères, à Amsterdam, a donné lieu à des troubles qui ont préoccupé les autorités. Douze notaires y étaient employés.

Les refus se manifestaient successivement parmi les Tribunaux de commerce. Il s'y présentait à tout propos les affaires les plus délicates, comme celle de la fabrication des faux timbres, destinés à faciliter l'usage des licences pour commercer avec l'Angleterre. La chose, devenue politique internationale, fit un gros tapage. Néanmoins, en usant des

voies de la persuasion, et, au besoin, en les menaçant quand il était utile, le procureur général parvint à faire prêter serment à la plupart.

L'affaire Lami, fabrication de fausse monnaie, a motivé les mêmes précautions (lettre 66).

La question des jurys et des assises attire l'attention du procureur général. Les listes doivent être dressées par les préfets. « Je regarde, dit-il, comme un de mes premiers devoirs, celui d'entretenir avec MM. les Préfets des relations telles qu'on ne puisse jamais m'accuser ni de surveiller, ni de critiquer leurs opérations ».

La grande difficulté était de trouver des Français pour occuper les places, des personnes connaissant les deux langues, une modicité de traitement en présence des conditions d'une vie exigente.

Le service des assises durait très longtemps, vingt à trente jours, quelquefois avec des suppressions prolongées. En Hollande, à cause du nombre des Juifs, le samedi était destiné au repos le plus absolu ; le dimanche, même restriction pour le culte catholique réformé. Ce repos était très conforme à l'esprit de calme et de réflexion qui présidait en ce pays à toutes les opérations judiciaires.

Plusieurs condamnations à mort pour crimes de droit commun nécessitèrent des précautions matérielles : le fer, l'échafaud, la durée de l'exécution, toutes choses à régler avec les préfets.

Des bruits sinistres sur la santé de l'Empereur et sur l'état de l'armée française avaient transpiré en Hollande. Le Grand Juge consultait le procureur général sur la gravité de ces bruits. Il répond : « Ils tiennent moins à l'agiotage qu'à la malveillance et aux menées de l'Angleterre ; bien qu'ils semblent coïncider avec un mouvement séditieux, ils n'auront pas de suites fâcheuses sur aucun point de la Hollande. La misère du peuple est extrême, mais tout y est tranquille. Tant qu'il existera en Hollande une bonne gendarmerie et des cohortes, la tranquillité publique ne me paraît pas pouvoir y être troublée » (l. 112).

Au sujet des troubles de l'Académie de Leyde, le procureur général tient à expliquer sa conduite en questionnant le procureur impérial : « Répondez-moi officiellement que rien

n'est exact, que l'ordre public n'a pas été troublé, qu'aucun délit n'a été commis. Je ne balance pas à vous dire que je présenterai votre témoignage comme le mien propre. Si j'ai été bien informé, j'ordonnerai des poursuites actives, ou, au moins, une démarche qui annonce que j'entends les exercer. Arrêtez-vous définitivement à l'un des deux partis ci-dessus et répondez-moi promptement, car il est nécessaire que cette affaire se termine » (l. 170).

A de tristes symptômes, provenant de la défection de quelques fonctionnaires, s'ajoutent l'apposition de placards incendiaires (l. 173).

Tantôt il s'agissait de questions d'argent, frais de justice, réclamés par un juge de paix, ou bien l'insuffisance de la somme allouée pour les menues dépenses du parquet (secrétaires et expéditionnaires).

Une foule de dénonciations anonymes venaient contre les magistrats ; il était parfois utile de les contrôler et d'en tenir compte. La délation anonyme est de tous les pays. Dans le personnel, de nombreuses observations par lettre méritaient d'être relevées : inconvenances d'expressions, manques d'égards, conduite peu digne entre magistrats, préfets et autres fonctionnaires administratifs.

Toujours on trouve dans la correspondance des mots aimables pour pallier les mécontentements contre la population hollandaise qui mérite d'être traitée en nation respectable à l'égal de la nôtre. La note générale était d'avoir les plus grands ménagements, la plus extrême prudence. Il y eut des troubles importants à l'occasion de l'inscription maritime à La Haye, de nombreuses lettres reviennent sur cette question. De fréquents cas de concussion et d'infidélités en matière de recrutement et de conscription font l'objet de beaucoup de lettres. Le personnel était considérable et donnait lieu à une foule de cas différents et très délicats. Le décès et le remplacement à l'étranger exigeaient de sérieuses recherches souvent très compliquées.

La présentation aux emplois vacants dans les justices de paix était l'objet de fréquentes contestations qui occasionnèrent des manifestations de la part des notaires. Manifestations des notaires de Leyde contre des citations en justice, et abus d'autorité commis par des magistrats. Il fallait une

grande fermeté dans l'exécution de la discipline à l'égard des avocats, une lettre (106) est significative à cet égard.

Souvent des poursuites sont requises contre des commissaires de police (l. 118).

Beaucoup de contrefaçons nécessitent l'intervention de la police. Une affaire de verre pilé mêlé dans les pains de munition présenta une grosse importance et revint plusieurs fois, cet acte ne se comprenait pas alors et paraissait inexplicable à la justice.

Les tribunaux de commerce étaient, à tout propos, l'objet de grosses difficultés. Celui d'Amsterdam était aussi important que celui de La Haye.

Un président, M. de Golsberg, était admis à correspondre directement avec le Grand Juge ministre de la justice et pourtant il maintenait sa démission.

Il y avait lieu de sévir contre le manque de surveillance administrative dans les prisons. On se plaignait aussi du manque de soin dans l'instruction d'une affaire, de la négligence dans le service, d'absences sans autorisation, des refus de juges de paix d'entrer en fonctions.

Les rouages de l'administration française furent appliqués au mieux en Hollande ; les prêts sur gages sont interprétés dans plusieurs lettres ainsi que les cas relatifs à l'enregistrement et au domaine. Il y a à Groningue un tribunal des douanes.

Certaines questions touchent directement au personnel comme les listes de membres de la cour aptes à la présidence des Assises, et à la présentation de candidats à des emplois de juges d'instruction.

La correspondance est très active avec M. de Marivaux, commissaire général de la police à Rotterdam, des conférences ont lieu avec lui pour choisir parmi les individus à poursuivre.

On revient fréquemment sur la nécessité des ménagements dans les cas de haute police. La magistrature fournissait de fréquents rapports sur les troubles en diverses parties du royaume (l. 165). Ce fut dans les derniers temps presque l'unique préoccupation du procureur général.

A Leyde et à La Haye c'était une véritable révolte aux cris de « Vive Orange ! » ; on prenait les fusils aux gardes nationaux. L'ordre fut rétabli par le général Molitor et deux mille hommes de troupes. A Rotterdam, à Dordreck, à Utrect, dans les

Bouches-de-la-Meuse, les Bouches-de-l'Yssel, en Zuyderzée, ce fut de grosses séditions. Le procureur général Jacquinot se rendait en personne dans toutes les villes où il se produisait des troubles. Une commission militaire jugeait les prévenus. On considérait comme inutile et dangereux d'infliger des punitions trop sévères à l'occasion de ces troubles ; on alla même jusqu'à une suspension complète des poursuites. Le général Molitor, commandant la 17e division militaire, devait s'entendre avec la justice pour réprimer, agir rapidement.

Une lettre du procureur général de La Haye au général comte Molitor indique la parfaite entente entre la justice militaire et civile proposant d'avance une entrevue entre magistrats pour mener plus rapidement les affaires.

Le procureur général expédia toutes les pièces de la procédure commencée contre le nommé Rouville, prévenu d'embauchage et les papiers saisis sur cet individu. Il avait été arrêté par ordre de l'autorité militaire sur la dénonciation de soldats. Ils ont attesté qu'il leur avait proposé de les faire conduire en Angleterre avec armes et bagages et accompagnés de ceux de leurs camarades qu'ils pourraient décider à cette démarche. Rouville est adonné à la boisson et se livre aux actions les plus extravagantes. Son instruction est terminée ; il ne s'y est rien trouvé de suspect. La peine capitale étant trop sévère, l'acquittement serait scandaleux, on propose de remettre le prévenu entre les mains de la haute police (l. 242).

A chaque instant la justice civile se trouve mêlée aux dépositions des chefs militaires. Il y a lieu, dans certains cas à « excuses », mot qui est trop fort. Dans les froissements qui peuvent résulter de certaines confrontations il y aura toujours les ménagements nécessaires et obligés. A la demande d'un officier, les commissions militaires et leur exécution ont toujours force de loi ; leurs jugements sont souverains et sans aucun recours. La correspondance avec le général Molitor, commandant la 17e division militaire, est un modèle de rectitude et de convenance.

Pour Jacquinot la situation devient difficile, intolérable ; les refus de la magistrature d'Amsterdam se multipliaient. Signalés successivement au Grand Juge, ministre de la justice, diverses autres fonctions obtiennent le même sort et montrent qu'elles sont totalement discréditées.

Une demande de congé au Grand Juge nous donnera encore un aperçu de la conduite du procureur général avec ses supérieurs :

« Il y a bientôt deux ans, dit-il, Sa Majesté m'a nommé à La Haye. J'ai dû tout quitter, dans l'impossibilité de régler, en cinq jours, plusieurs affaires qui sont restées en suspens. Ma présence dans la Côte-d'Or et l'Yonne est absolument nécessaire pour les terminer et pour la conservation de mes intérêts qui ont beaucoup souffert. La perte de deux enfants, l'influence du climat, le changement d'air ont altéré ma santé. Je demande à m'absenter depuis le 15 août jusqu'au 15 octobre, compris les vacances. Mes mesures sont prises d'avance pour que le service ne souffre aucunement de mon absence. La Hollande est actuellement très tranquille (1er août) ; au premier ordre, je quitterai tout, si cela est nécessaire, pour me rendre à La Haye ».

Le procureur général revient à son poste ; il assiste à la rentrée régulière de la Cour impériale, le 7 novembre 1813. Bientôt on apprend des révoltes de détenus, symptômes de troubles graves dans l'administration et qui exigent des mesures énergiques.

Il écrit au prince Gouverneur général des départements de Hollande : « Je suis prêt à exécuter dans ce moment difficile tous les ordres que Votre Altesse Sérénissime voudra bien me donner. Je la prie d'être assurée de mon zèle pour le service de Sa Majesté. Demain s'effectuera, avec la solennité accoutumée, la rentrée de notre Cour ».

Les symptômes d'une insurrection prochaine se manifestèrent rapidement. Sa lettre au Grand Juge dit encore : « Sous peu de jours, nous serons obligés d'évacuer les départements de la Hollande. Ce qui rend notre position assez précaire, c'est le défaut presque absolu de forces militaires. Les détenus, très nombreux, de la maison de justice, se sont mutinés. Que produirait l'évasion de tant de scélérats qui n'ont rien à perdre ? »

A La Haye, on devait, disait-on, proclamer, dès le soir même, 10 novembre, la réintégration de la Maison d'Orange et installer une régence chargée de la police de la ville. Le soir, on parvint à dissiper les rassemblements devant l'Hôtel de Ville. Ces mouvements sont particuliers à La Haye et la

parfaite tranquillité règne sur tous les autres points de la Hollande. Les événements militaires sont probablement dus à une prétendue capitulation du prince d'Ekmull.

Malgré l'effervescence populaire, on a ouvert les Assises des Bouches-de-la-Meuse. « La session devait se tenir sans troubles, grâce à ma proposition de faire exposer au carcan plusieurs condamnés, ce qui a parfaitement réussi. De toutes parts, on apprend, dit le procureur général, que les Français employés des administrations ont déjà évacué leur résidence, que le préfet des Bouches-de-l'Yssel et lui sont restés seuls à leur poste avec l'intention de ne le quitter qu'à la dernière extrémité ».

Le 5 décembre 1813, de la ville de Bréda, où il s'était retiré, le procureur général Jacquinot envoya un rapport sur la situation actuelle de la Hollande, divisée en deux partis, ceux de la Maison d'Orange et les indépendants, s'accommodant facilement de la réunion de la Hollande à l'Empire français, ne pouvant, dans l'état politique de l'Europe, aspirer à l'indépendance. Les qualités des Bataves sont l'attachement et la persévérance. En 1812, la conscription n'avait soulevé que des murmures suivis de quelques révoltes.

La populace se souleva subitement aux cris de : « Vive Orange ! », se jeta sur les employés de l'octroi et des douanes ; puis, le pillage se répandit, incité par l'Angleterre, au nom des princes de Galles et d'Orange, celui-ci ayant saisi les rênes du Gouvernement. Le duc de Tarente et le général Molitor se replièrent alors, considérant qu'il était inutile de résister. Nous l'avons dit, quatre mille hommes, uniquement destinés à maintenir l'ordre public dans les six départements de la Hollande, auraient suffi pour prévenir l'insurrection ; six à huit mille hommes l'eussent facilement apaisée et auraient tout fait rentrer dans le devoir. Aujourd'hui, il est difficile de calculer le nombre d'hommes et le temps nécessaire pour obtenir ce résultat.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Deux documents, par M. l'abbé J. Charrier 1

Musique antique et Chant grégorien, par M. le Dr Belbèze 25

Géologie de la Nièvre : les Environs de Pougues, par M. l'abbé J. Dasse. 45

Chronique et mélanges de l'année 1913, par M. R. de Lespinasse. 115

Description de quelques Pélécypodes du Bradfordien et du Callovien de Pougues-les-Eaux, par M. Maurice Cossmann. 133

Un nom de lieu nivernais défiguré : Ni Poil-en-Cul, ni Pot-en-Cul, mais Le Poy de Tend-cul, par M. Paul Laurent.. 149

Les Centenaires de 1814 et 1815 : Les Alliés à Semelay en 1815, par M. le Colonel du Martray . 165

Bibliographie géologique de la Nièvre et du Morvan, par MM. l'abbé Joseph Dasse et Paul Combes fils.. 193

Chants de guerre : Petits poèmes, par Achille Millien. 229

Mélanges historiques niverno-ardennais, par M. Paul Laurent.. 275

Fragments de « l'Année glorieuse », par Mme Camille Valette.. 303

Chronique et mélanges des années 1914 et 1915, par M. R. de Lespinasse... 319

Extraits de « l'Année glorieuse », par Mme Camille Valette 333

Troubles à l'église des Minimes de Nevers, le 14 juillet 1792, par M. Ed. Duminy. 365

Pages.

Les connaissances sur la géologie et l'hydrologie du Nivernais, du XVIe au XVIIIe siècle, par MM. l'abbé Joseph DASSE et Paul COMBES fils. 371

Métiers fabriquant l'alcool sous l'ancien régime, par M. R. DE LESPINASSE. 383

L'inventaire des titres de Nevers en 1384, par M. Léon MIROT 399

Les paroisses disparues du canton de Pougues, par M. l'abbé Joseph DASSE. 403

Les usines du Nivernais utilisées par l'Etat pendant les Guerres, par M. R. DE LESPINASSE 419

Chronique et mélanges de l'année 1915, par M. R. DE LESPINASSE. 439

La « Laudatio historica » de Mgr Garnier, évêque de Luçon, par M. l'abbé J.-M. MEUNIER. 447

Chronique et mélanges des années 1916 et 1917, par M. R. DE LESPINASSE. 453

Notes sur le Vénérable Receveur en Nivernais, par M. l'abbé Constant MOUTILLON. 463

Les Prussiens à Myennes en 1870, par M. l'abbé J. DASSE 471

La pêche dans l'Aron au XVe siècle, par M. R. DE LESPINASSE. 478

Nevers à l'époque du 18 fructidor an V, par M. Ed. DUMINY. 482

Notice du Dr Subert, par M. R. DE LESPINASSE . . . 504

Les équipages de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France : Etienne-Denis de Pampelune de Genouilly, par M. le Colonel DU MARTRAY. 509

Correspondance d'un procureur général de la Cour impériale de La Haye (1812) : Jacquinot de Pampelune, par M. le Colonel DU MARTRAY. 549

TABLE DES PLANCHES

Pages.

Portrait de Michel Cotignon. 1

Systèmes musicaux antiques et grégorien (tableau comparatif). 32-33

Restes d'un Téléosaure du Callovien de Nevers (deux simili-gravures). 54-55

Téléosaure du Callovien de Pougues ; ossements du Callovien de Nevers (deux simili-gravures). 54-55

Pélécypodes du Bradfordien et du Callovien de Pougues-les-Eaux :

Planche I. 134-135
Planche II 144-145
Planche III. 146-147

Carrosses de gala et chaises à porteurs (quatre simili-gravures), 520-521, 522-523, 526-527, 528-529

Portrait de la Reine Marie-Antoinette (reproduction du pastel donné par la Reine à M. de Genouilly). 536-537